



HAL
open science

PATRIMOINE ET CONSTRUCTION D'URBANITÉ DANS LES PETITES VILLES. LES STRATÉGIES IDENTITAIRES DE LA REQUALIFICATION DES CENTRES-VILLES EN ISÈRE

Samuel Perigois

► **To cite this version:**

Samuel Perigois. PATRIMOINE ET CONSTRUCTION D'URBANITÉ DANS LES PETITES VILLES. LES STRATÉGIES IDENTITAIRES DE LA REQUALIFICATION DES CENTRES-VILLES EN ISÈRE. Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2006. Français. NNT : . tel-00118747

HAL Id: tel-00118747

<https://theses.hal.science/tel-00118747>

Submitted on 6 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ GRENOBLE I – JOSEPH FOURIER
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ALPINE
Ecole doctorale 454 « Sciences de l'Homme, du politique et du territoire »
UMR 5194 PACTE / TERRITOIRES

Thèse présentée et soutenue publiquement le 24 octobre 2006,

par

Samuel PÉRIGOIS

pour l'obtention du Doctorat de l'Université Joseph Fourier

Discipline : Géographie

**PATRIMOINE ET CONSTRUCTION D'URBANITÉ
DANS LES PETITES VILLES
LES STRATÉGIES IDENTITAIRES DE LA REQUALIFICATION
DES CENTRES-VILLES EN ISÈRE**

Membres du jury :

Nicole COMMERÇON, directrice de recherche CNRS en Géographie, UMR 5600
Environnement, ville, société, Lyon

Maria GRAVARI-BARBAS, professeur de Géographie, Université d'Angers - Rapporteur

Serge GROS, professeur à l'Ecole d'Architecture de Grenoble, directeur du CAUE Isère

Gian-Paolo TORRICELLI, professeur de Géographie, Université de Milan - Rapporteur

Dirigée par :

Jean-Paul GUÉRIN, professeur émérite de Géographie, Université Joseph Fourier,
Grenoble

Marie-Christine FOURNY, maître de conférences-HDR en Géographie, Université Joseph
Fourier, Grenoble

Remerciements

Remercier toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce travail de recherche n'est pas une tâche facile.

Mes remerciements iront d'abord à Jean-Paul Guérin et Marie-Christine Fourny qui ont accepté d'encadrer ce travail ; leurs suggestions et leurs regards critiques m'ont permis de dessiner les contours d'un sujet qui ne m'était pas forcément familier au départ.

Je suis reconnaissant envers les membres du jury qui acceptent de se prêter à l'évaluation de cette recherche.

J'aimerais également remercier les personnes qui se sont intéressées à ce travail et ont participé à la construction de la réflexion, ainsi que tous les acteurs du « terrain » qui m'ont accordé un peu de leur temps, notamment lors des entretiens. Ces rencontres ont nourri mes travaux et y conservent une place particulière.

Je pense également à ceux qui m'entourent et qui m'ont aidé directement ou indirectement, par leur présence, et en particulier ma famille, Jean-Matthieu, Matthieu, Olivier, Cyril, Phil, Laurence, Baptiste, VoBa, Xavier. Et je n'oublie pas les doctorants, les personnels du Laboratoire Territoires et les enseignants de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble. Ils ont accompagné mon cursus universitaire puis mes débuts dans le monde de la recherche. Que tous en soient ici remerciés.

« Il nous faut un passé visible, un continuum visible, un mythe visible de l'origine, qui nous rassure sur nos fins. Car nous n'y avons au fond jamais cru. »

Jean BAUDRILLARD, *Simulacres et simulation*,
Editions Galilée, Paris, 1981

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Introduction générale | 11 |
| PARTIE 1 : LES CONDITIONS D'UNE INTERACTION ENTRE PATRIMOINE ET PETITES VILLES | 17 |
| CHAPITRE 1 : LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE LECTURE DE LA PETITE VILLE | 21 |
| Introduction..... | 21 |
| I. La définition géographique d'une catégorie « petite ville » | 24 |
| II. La double question du patrimoine et des petites villes : postures méthodologiques.... | 62 |
| Conclusion | 96 |
| CHAPITRE 2 : LA PATRIMONIALISATION DANS LES PETITES VILLES : ACTEURS ET PROCEDURES | 99 |
| Introduction..... | 99 |
| I. Le patrimoine saisi par les acteurs locaux | 101 |
| II. Le patrimoine, nouveau paradigme de l'aménagement urbain | 131 |
| Conclusion | 174 |
| PARTIE 2 : LES DIMENSIONS SYMBOLIQUES DES OPERATIONS DE REQUALIFICATION | 183 |
| CHAPITRE 3 : DES OPERATIONS URBAINES REQUALIFIANTES : ETUDES DE CAS ISEROIS | 187 |
| Introduction..... | 187 |
| I. La Tour-du-Pin, une sous-préfecture confrontée aux dysfonctionnements urbains... .. | 188 |
| II. Crémieu, « galerie commerçante depuis 1315 » : l'archétype de la petite ville patrimoniale | 206 |
| III. La Côte Saint-André, en quête d'une image de marque | 221 |
| IV. Vinay et le travail d'urbanité : une « modernité » revendiquée | 237 |
| V. Vizille, à l'ombre de son château | 252 |
| Conclusion | 266 |
| CHAPITRE 4 : LES VALEURS SYMBOLIQUES DE L'ANCIENNETE DANS LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS | 271 |
| Introduction..... | 271 |
| I. « Faire ancien » | 274 |
| II. Production de signes et patrimonialisation | 291 |
| III. Styles, normes et modes..... | 300 |
| Conclusion | 334 |
| PARTIE 3 : LES ENJEUX DU TRAVAIL D'URBANITE DES PETITES VILLES .. | 341 |
| CHAPITRE 5 : LA CONSTRUCTION D'UNE URBANITE REFERENTIELLE | 345 |
| Introduction..... | 345 |
| I. Les stratégies de construction d'une urbanité de petite ville | 347 |
| II. L'affirmation d'un statut de la petite ville : une urbanité de l'ordre du générique | 385 |
| Conclusion | 422 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE 6 : UNE « URBANITE PATRIMONIALE » VIRTUELLE ?..... | 425 |
| Introduction..... | 425 |
| I. La virtualité du processus d'identification..... | 427 |
| II. Les enjeux de l'« hyperréalité » dans la mobilisation politique du patrimoine dans les petites villes | 457 |
| Conclusion | 475 |
| Conclusion générale | 483 |
| Bibliographie | 493 |
| Table des sigles | 513 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS..... | 515 |
| ANNEXES | 521 |

Introduction générale

Des discours politiques, idéologiques et scientifiques annonçant le déclin voire la mort des villes et des petites villes en particulier ont fleuri durant la seconde moitié du 20^e siècle. En sursis depuis longtemps, ces dernières n'ont pourtant pas disparu. Ce discours sur la mort programmée des petits centres urbains exprime en réalité la difficulté à en identifier l'essence. On sait d'autant moins ce qu'est la petite ville que l'on éprouve des difficultés à définir la ville, tant les processus contemporains de métropolisation brouillent les référents territoriaux. Au sein de territoires fragmentés et élargis, la petite ville n'a pas un caractère d'évidence aujourd'hui.

L'idée de sa « déparcellisation »¹ pose un premier problème qui consiste à savoir ce qu'est la petite ville² ; il est vite rattrapé par un second : celui des moyens de sa conceptualisation. Pour y répondre, on doit prendre en compte les modalités d'analyse scientifique de l'objet et notamment les façons dont les sciences du territoire ont appréhendé les formes « minimales » d'urbanité. Or la petite ville apparaît comme un objet de second rang. Déjà, en 1968, Germaine Veyret-Verner soulignait que « *la petite ou moyenne ville, c'est-à-dire l'échelon le plus bas de la pyramide, a tendance à être négligée, son intérêt sous-estimé* »³. Notre problématique est celle de la construction d'un objet géographique. Nous sommes amenés à nous interroger sur la pertinence et la suffisance des méthodes proposées par la géographie pour identifier ce qui fait « petite ville » aujourd'hui.

Notre posture consiste, dans un premier temps, à l'aborder comme un objet construit par ses acteurs. Elle amène à appréhender la question de la petite ville à travers la construction d'une catégorie. Nous postulons alors qu'elle est celle du rapport entre une action volontariste sur l'espace et une certaine représentation de l'urbanité, c'est-à-dire « *l'expression de 'stratégies identitaires', rationnellement conduites par des acteurs identifiables* »⁴. On est amené à analyser les modalités de production d'une urbanité de la petite ville, l'urbanité étant abordée comme une figure socio-spatiale faisant l'objet de discours, de pratiques et de représentations spécifiques. Pour ce faire, on s'intéresse aux acteurs qui « font » la ville et non à sa

¹ Jean-Claude Lugan, *La petite ville au présent et au futur*, Editions du CNRS, Centre Régional de Publication de Toulouse, 1983, p.195.

² La question de l'existence de la petite ville et de son devenir fait par exemple l'objet de réflexions au sein de l'Association des Petites Villes de France.

³ Germaine Veyret-Verner, « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes », *Revue de Géographie Alpine*, tome LVIII, 1969, p.8.

⁴ Jean-François Bayart in Jean-Claude Ruano-Borbolan (dir.), *L'identité (L'individu, le groupe, la société)*, Sciences Humaines Editions, Auxerre, 1998, p.340.

« réception » par les habitants ou à la conception qu'ils en ont. La piste d'une production politique de l'objet « petite ville » s'inscrit dans un positionnement résolument constructiviste.

Cette analyse de la dimension construite des territoires renvoie à l'intentionnalité des acteurs. La méthodologie retenue repose notamment sur l'étude des discours pour décrypter la « fabrique » en cours de l'espace social : le discours est révélateur de l'intentionnalité des acteurs, il construit le territoire et le légitime. Il s'agit donc de questionner le type d'urbanité que les élus ont à l'esprit, ce qui amène à se demander s'il y a autant de façons de faire « petite ville » qu'il y a de petites villes et se poser la question de l'existence de stratégies différentielles entre types de villes.

Dans la préface de *La dimension cachée*, Edward T. Hall distingue deux types d'écrits : « *les uns mettent l'accent sur le contenu et visent la communication d'un savoir particulier, les autres s'attachent aux structures, au mode d'organisation des faits* »⁵. C'est dans cette seconde optique que s'inscrit cette recherche : elle ne vise pas à étudier « la ville » mais à analyser les stratégies qui animent les acteurs des petites villes dans leur production d'une identité territoriale qui n'apparaît plus évidente. La question de la singularité et de l'identité renvoie à celle des référentiels mobilisés dans ce processus de construction.

L'urbanité étant « *ce par quoi une ville est une ville, ce qui fait qu'une réalité est urbaine* »⁶, dans quel contexte et comment les petites villes font-elles leur « travail » d'urbanité ? On constate, depuis les années 1980, une multiplication des opérations d'aménagement fondées sur le patrimoine et ses valeurs. Les petits centres urbains apparaissent particulièrement concernés par ces opérations alimentées par la constitution de discours patrimoniaux et qui les transforment. Ceci amène à un recentrage de notre questionnement problématique autour de la mobilisation du patrimoine comme référentiel pour permettre la différenciation spatiale. Nous voulons nous en saisir en tant que « révélateur » du processus de construction des petites villes. Cela revient à analyser la façon dont il est instrumentalisé dans les discours des acteurs territoriaux et pose évidemment la question de l'identification de l'objet patrimonial.

Nous émettons l'idée que le patrimoine tel qu'il nous apparaît être mobilisé dans la construction des petites villes n'est pas *a priori* celui des politiques culturelles. Il correspond plutôt à certains types d'aménagements urbains qui réfèrent à des représentations historiques,

⁵ Edward T. Hall, *La dimension cachée*, traduit de l'américain par Amélie Petita, Editions du Seuil, Paris, 1971, p.7.

⁶ Florence Haegel, Jacques Lévy in Christian Calenge, Michel Lussault, Bernard Pagand, *Figures de l'urbain*, Maison des Sciences de la Ville, Tours, 1997, p.39.

patrimoniales et temporelles. Notre problématique met donc en rapport le patrimoine avec l'aménagement et l'urbanisme et le champ considéré est celui de la « requalification ». Ce terme exprime l'idée d'une « nouvelle manière de faire » et d'un sens nouveau conféré à la ville à travers différentes opérations. L'objet de notre recherche est donc l'analyse de « *la réinvention des lieux et des territoires* »⁷ énoncée par Jacques Beauchard dans *La mosaïque territoriale*. Nous pensons qu'il s'agit d'une requalification signifiante, d'où l'interrogation sur le recours au patrimoine comme manière de produire la ville. Elle nécessite d'en faire une redéfinition. D'autant plus que, s'il est un constat incontournable à l'orée du 21^e siècle, c'est celui de la prolifération du champ patrimonial : prolifération en termes d'objets, issus d'époques de plus en plus variées et de thèmes les plus diversifiés, en termes de types d'espaces protégés et valorisés, mais aussi prolifération des discours sur le patrimoine. Faisant l'objet d'une évolution quantitative et qualitative, le patrimoine connaît une extension de son champ d'application et de sa définition. Le territoire est peu à peu considéré lui-même comme un patrimoine : le territoire français n'est-il pas devenu « *le patrimoine commun de la nation* »⁸ ? Le patrimoine concerne également des acteurs de plus en plus nombreux et issus de secteurs diversifiés dont on pourrait penser qu'ils n'ont, *a priori*, pas forcément beaucoup à voir avec lui.

« Passions », « folie », « fièvre »... les termes utilisés dans la production scientifique récente ne manquent pas pour désigner l'ampleur du phénomène patrimonial, la prolifération contemporaine des politiques de conservation et de muséification. Il est aussi question de « tyrannie » de la mémoire et de « mnémotropisme », selon le mot employé par Joël Candau⁹ pour exprimer une compulsion mémorielle dont l'inflation serait liée à un « devoir de mémoire » devenu incantatoire. L'évocation grandissante des patrimoines à conserver amène Henri-Pierre Jeudy à souligner le triomphe de « *l'objet roi* »¹⁰. D'autres comme Georges Balandier ont dénoncé les « *illusions du patrimonialisme ubiquiste* » et le culte du patrimoine qui « *entraîne une vulgarisation, sinon déjà une dépréciation par inflation, des valeurs du passé* »¹¹.

Issue du droit, la notion de patrimoine a acquis dans notre société de nouveaux sens ; peut-être même en a-t-elle perdu une partie de son sens ? D'une conception restrictive d'un bien

⁷ Jacques Beauchard (dir.), *La mosaïque territoriale (Enjeux identitaires de la décentralisation)*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2003, p.12.

⁸ Article L 110 du Code de l'Urbanisme.

⁹ Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Presses Universitaires de France, Paris, 1996.

¹⁰ Henri-Pierre Jeudy, *Mémoires du social*, Presses Universitaires de France, Paris, 1986, p.81.

¹¹ Georges Balandier, *Le dédale (Pour en finir avec le XXe siècle)*, Fayard, Paris, 1994, p.51.

transmis par le père ou les ancêtres, le patrimoine connaît désormais une extension culturelle que l'on s'attache à définir provisoirement comme tout item qui fait l'objet d'un intérêt autour de la question de la temporalité et qui trouve ses marques dans un espace social : translaté du sectoriel au global, de la valeur individuelle à la valeur collective¹², il désigne l'ensemble des processus qui font que ce fonds commun (lieux, biens, traditions, etc.) fait sens socialement. Il est un ensemble variable d'objets matériels et immatériels. La notion étant devenue tellement large, le terme doit désormais être flanqué d'un adjectif (tel que « historique », « urbain », « rural », « ethnologique », « archéologique », « naturel », « culinaire » et même « génétique »...) permettant une identification au sein d'une masse protéiforme d'objets. L'engouement pour tout ce qui nous rapporte au passé est en train de nous faire tendre vers un « tout patrimoine » et on parle d'ailleurs de plus en plus de « patrimonialisation », ce qui est révélateur de l'élargissement et de la pluralité du champ. D'usage plus englobant, « patrimonialisation » reflète plus significativement les formes actuelles de sacralisation et surtout les modalités de l'action patrimonialisante.

Les processus de constitution des patrimoines et leurs enjeux inhérents ont fait l'objet d'analyses importantes : la littérature socio-ethnologique est abondante sur leurs implications sociales¹³. Mais la patrimonialisation en cours dans les petites villes a peu été étudiée dans une démarche objectivante ; pourtant elles ne sont pas à l'abri du phénomène. En questionnant la petite ville sous l'angle des stratégies et enjeux identitaires liés aux opérations de requalification, notre contribution se veut novatrice ; elle pose la question de la pertinence de la relation entre le patrimoine et la ville comme objet d'étude. Notre positionnement ne restreint pas le patrimoine à un héritage mais l'aborde comme un cadre de pensée. Aussi, on privilégie l'analyse des processus de patrimonialisation plutôt que les « objets patrimoines » eux-mêmes, ceci à travers l'étude des outils et procédures instrumentalisés par les acteurs territoriaux. L'appropriation socio-politique du patrimoine pose également la question du rapport - et de la nécessaire distinction - entre l'objet et les discours sur le passé.

On émet alors l'hypothèse de formes particulières de patrimonialisation et de mobilisation des temporalités du passé dans les petites villes ; ce qui amène à se poser la question des normes,

¹² Ce glissement sémantique est rappelé par Nicole Robine : « désignant à l'origine des biens matériels venus de la famille et suivant les liens du sang, le patrimoine va devenir ce qui appartient réellement ou symboliquement à une collectivité toujours élargie parce que fondée sur d'autres éléments que la filiation par le sang. » (Nicole Robine in Yvon Lamy (dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, 1996, pp.43-44).

¹³ On pense aux travaux d'Alain Bourdin, Françoise Choay, Henri-Pierre Jeudy, André Micoud, Dominique Poulot. Les ouvrages d'Yvon Lamy et de Michel Rautenberg ont aussi montré comment le champ patrimonial était saisi par les acteurs locaux et politiques.

des modèles mais aussi, à travers les objets d'intervention et leur symbolique, celle de l'importance de l'idéologie urbanistique. La question du temps nous semble fondamentale dans les opérations de requalification et la construction identitaire du territoire. L'identité socio-spatiale dont il est question renvoie en effet à l'ancrage, c'est-à-dire au passé et à la mémoire. La temporalité, dont la problématique est en plein essor, sera abordée ici à un double niveau : le temps comme objet d'intervention et comme outil d'action ; la temporalité comme signalétique. Pour mener l'analyse du « travail » d'urbanité dans les petites villes, on privilégiera particulièrement la capacité de symbolisation des objets de l'espace public. Une démarche herméneutique s'avère effectivement pertinente pour interroger le sens de l'urbain et mettre en évidence les processus identitaires.

Il apparaît justement que les centres des petites villes sont l'objet privilégié des opérations de requalification. Et il est possible d'émettre l'hypothèse de liens étroits entre ce qui « fait » l'urbanité et la revalorisation de la centralité. Le statut du centre doit être interrogé : il cristallise un certain nombre d'enjeux et fait l'objet d'interrogations récurrentes sur son devenir¹⁴. Notre deuxième hypothèse est que les opérations de requalification participent à une mise en scène des espaces centraux à partir de figures d'urbanité. Notre analyse portera alors sur les spécificités des éléments mobilisés et la portée des référentiels identitaires. Quel est le rôle attribué par les acteurs au patrimoine bâti dans cette construction ? Quelles significations accorder aux artefacts et objets urbains ? L'hypothèse d'une mise en scène des centres des petites villes doit également être interrogée à travers la dualité patrimoine/modernité. La question de l'inscription des temporalités dans l'espace constitue une piste privilégiée, et novatrice, de cette recherche. Nous en aborderons les significations en termes de construction territoriale. Ayant conscience de la complexité et des dangers liés aux usages des notions de patrimonialisation, d'identité et d'urbanité nous serons amenés à les redéfinir.

Décrypter les processus de patrimonialisation consiste à s'interroger sur le sens conféré à l'espace, supposant que « *le territoire résulte d'un double mouvement de socialisation de la spatialité et de spatialisation de la sociabilité* »¹⁵. La question de l'inscription spatiale nous paraît fondamentale et l'optique dans laquelle s'inscrit cette recherche relève d'une posture

¹⁴ « *Le centre des villes a-t-il encore un avenir ? Est-il encore une pièce maîtresse de l'appareil urbain ? Ne faut-il pas passer du monocentrisme au polycentrisme ?* » (Jacqueline Beaujeu-Garnier, « Le centre des villes a-t-il encore un avenir ? », *Annales de géographie*, n°434, 1970, p.495). Les questions posées par Jacqueline Beaujeu-Garnier dans cet article de 1970 révèlent des problématiques qui sont toujours d'actualité.

¹⁵ Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Collection Fac Géographie, Paris, 1998, p.278.

géographique, au sens d'une production et organisation de l'espace. Mais elle se positionne plus largement au cœur de problématiques actuelles en sciences sociales puisque « *s'interroger sur l'idée de patrimoine, c'est considérer comment elle naît aussi de tous les rapports à l'environnement, aux autres, aux objets, au temps et à l'espace* »¹⁶. Elle est transversale aux démarches de la géographie sociale et culturelle - en tant que relation dialectique entre l'espace et les sociétés -, de l'urbanisme et de l'aménagement.

L'ambition de cette recherche est d'analyser des modalités de construction des petites villes et de proposer une interprétation des processus en cours faisant de la patrimonialisation un référent de la construction politique de cet objet. Trois parties ont été retenues pour interroger la place du patrimoine et l'usage de ses valeurs dans cette production. La première partie de la thèse revient sur la tentative d'élaboration géographique d'une catégorie « petite ville » au cours des cinquante dernières années, et, en la resituant dans les mutations socio-spatiales contemporaines notamment liées à la métropolisation, souligne l'importance d'une nouvelle conceptualisation de ce qui la caractérise. Le positionnement problématique et méthodologique nous amène à reconsidérer les modalités de l'action sous l'angle patrimonial, à travers la recomposition des jeux d'acteurs et l'élaboration de politiques urbaines à dimension patrimoniale. Cette saisie du champ patrimonial par les acteurs de la petite ville conduira alors à en reconsidérer les modalités de la construction identitaire.

A partir de l'étude de cinq cas, choisis pour leur représentativité au sein d'un échantillon de petites villes, la seconde partie vise à mettre en évidence des modalités d'actions concernant la requalification des espaces publics. Elle nous amènera à considérer l'hypothèse d'une mise en scène particulière des centres-villes autour d'artefacts signifiants et de valeurs temporelles. Exemples d'aménagements et cas concrets permettront d'établir les enjeux de la relation entre la valorisation patrimoniale et la requalification des espaces publics. Cette relation annonce une troisième partie sur l'analyse approfondie du travail d'urbanité réalisé dans les petites villes et ses significations.

¹⁶ Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Ministère de la Culture et de la Communication, Collection Ethnologie de la France, Cahier 5, Paris, 1990, pp.2-3.

PARTIE 1 :
LES CONDITIONS D'UNE INTERACTION
ENTRE PATRIMOINE ET PETITES VILLES

« Au contact de la montagne et de la plaine ; il y avait assurément, en ce point de la vallée, une zone très favorable à un établissement humain. De fait l'agglomération est fort ancienne. [...] Sans doute l'abord de Nyons semble un peu sévère quand on vient de la vallée rhodanienne [...]. Mais voici que pour prévenir ce que pourrait avoir de décevant un premier contact, la ville nouvelle vient faire accueil à l'étranger plus d'un kilomètre avant le centre du pays. De chaque côté de la route, ce sont d'abord des villas séparées par leurs jardins, puis, à partir de la gare, les maisons se rapprochent, se touchent, deviennent des magasins et des cafés jusqu'à ce que l'on arrive à la grande place du Champ de Mars. Dans ces quartiers récents, les rues sont larges et droites, les demeures hautes et bien bâties : assez de neuf, de confort et de solidité ici pour qu'en pénétrant dans la vieille ville, on soit plus disposé à goûter son pittoresque médiéval qu'à déplorer l'état sordide de ses masures et de ses ruelles. Les anciens quartiers : celui des Forts sur les pentes du 'col', celui des Halles à ses pieds, celui des Bourgs vers l'Est, ont-ils d'ailleurs un attrait réel. On passe de l'un à l'autre par de grandes portes et l'on va, entre des maisons toutes vieilles de plusieurs siècles, jusqu'à cet extraordinaire pont en accent circonflexe qui franchit l'Eygues près de 'dix toises' au-dessus d'elle, et que les véhicules modernes ne sauraient aborder sans mille précautions. Il est vrai : Nyons est une petite ville charmante et il serait plaisant d'y vivre quelques semaines. On serait heureux même de répondre à son accueil en lui donnant un peu de son travail, si humble soit-il. »¹⁷

Cette description de la petite ville de Nyons (Drôme) date de plus de soixante ans. La pittoresque présentation qui précède la posture disciplinaire (fortement marquée par la géographie classique) de l'auteur de l'article constitue une entrée en matière intéressante autant qu'originale pour aborder la problématique de la petite ville et la question de sa définition.

A l'analyse démographique succèdent les activités (industrie, agriculture...), puis la description de la société locale et de ses catégories de métiers : industriels, professions libérales, etc. ; sans oublier de souligner les caractéristiques migratoires¹⁸. Andrée Bouvard, décrit ces éléments qui, selon elle, mettent en évidence ce qui fait de Nyons une petite ville. Et d'ajouter : *« qui aurait été tenté, au début, de ne pas prendre très au sérieux ce petit centre de 3 400 habitants, manquerait simplement maintenant de loyauté en ne lui reconnaissant pas tous les mérites d'une ville. En tout cas personne ne doit plus s'étonner de la voir attirer de nombreux migrants. »¹⁹*

¹⁷ Andrée Bouvard, « Une petite ville préalpine : Nyons – 1936 », *Revue de Géographie Alpine*, tome 33, 1945, pp.535-536.

¹⁸ « Il y a aussi dans la ville près de 300 personnes qui sûrement contribuent de façon très notable à faire vivre une population de gens qui travaillent et que sollicite toute la multiplicité des activités urbaines. »

« Mais, caractère plus urbain encore, Nyons a adopté beaucoup d'étrangers : 185 en tout, c'est-à-dire environ 8 % des immigrants, et, comme une grande ville, elle leur réserve des quartiers spéciaux. » (Andrée Bouvard, *ibid.*, p.540 et p.542).

¹⁹ Andrée Bouvard, *ibid.*, p.541.

L'article d'Andrée Bouvard nous en apprend un peu plus sur ce qu'aujourd'hui on appellerait l'« urbanité » du lieu. Au-delà du site, de la personnification de la ville - que l'on retrouve comme on le verra, aujourd'hui encore dans la métaphore organiciste -, c'est bien à travers certaines caractéristiques de la sociabilité (des relations humaines particulières) et dans un rapport particulier au lieu (une territorialité) que se constitue ce qui fait de Nyons une ville²⁰ ; et l'ambiance des rues et des quartiers y prend un rôle singulier. Mais les petites villes ont changé (ont-elles cessé un jour de le faire ?) - et pas seulement en termes de morphologie - ce qui amène à se demander ce qui fait « petite ville » aujourd'hui et, à une autre échelle, ce qu'est l'urbanité. A partir de la mise en évidence de ces mutations, un premier chapitre développera le regard porté sur les petites villes en géographie et la nécessité d'en repenser la catégorie. L'énonciation du positionnement problématique - patrimonial - amènera à justifier des pistes méthodologiques retenues et à définir un terrain d'étude. Un second chapitre abordera, quant à lui, la question des modalités de l'action patrimoniale dont les petites villes sont l'objet, c'est-à-dire les stratégies des acteurs et les procédures mobilisées.

²⁰ Cette pittoresque description d'une cité presque figée dans le temps est-elle si éloignée de la « perdurance » d'une certaine image de la petite ville qui a cours encore aujourd'hui ?

CHAPITRE 1 : LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE LECTURE DE LA PETITE VILLE

Introduction

Les discours pessimistes sur la « crise » de la ville se multiplient²¹. Mais qu'en est-il de la petite ville dans la perte énoncée des valeurs citadines, du déclin social, et un « urbain » galopant ?

Le terme « ville » autorise des contenus très variables. La ville est une entité sociale et spatiale. La discipline géographique la définit traditionnellement par une concentration de l'habitat et des activités, des fonctions variées (administratives, économiques, fonctions rares, pouvoir). Fernand Braudel a insisté sur certains aspects universels de l'émergence des villes : apparition du marché, importance du commerce, des échanges. Dans son ouvrage fondateur sur la ville, Max Weber insiste sur le fait que la concentration de l'habitat, la densité de population constituent un critère remarquable de définition de la ville en tant que « localité »²². La ville serait une forme agglomérée, un regroupement humain, de caractère durable et correspondant à une unité de lieu. Toutes les définitions admettent un certain niveau de densité de population et la concentration comme éléments de qualification des agglomérations urbaines. Pour Paul Claval, la concentration géographique est essentielle à la formation de la ville mais non suffisante, l'interaction sociale et les échanges sont nécessaires²³. La ville est un lieu privilégié de sociabilisation, un lieu où les contacts sont estimés maximisés. Elle se définit ainsi par la coprésence et la mixité est un autre critère de ce qui fait la ville.

« La notion de ville implique l'agglomération d'une population, c'est-à-dire la concentration de l'habitat et des activités ; des activités qui se distinguent de l'exploitation directe du sol, conduisent à la spécialisation des tâches et contribuent notamment aux échanges et à l'encadrement d'une société ; un mode de vie ou des formes de sociabilité

²¹ Cf. notamment : Jacques Le Goff, Louis Guieysse (dir.), *Métamorphoses de la ville. Crise de l'urbain, futur de la ville*, Colloque de Cerisy, Economica, Paris, 1987.

Jacques Donzelot (dir.), *Esprit* (« Quand la ville se défait »), n° 258, novembre 1999, Paris.

Paulette Duarte, *La ville défaite. Les représentations sociales de la dévalorisation urbaine*, Thèse d'urbanisme et d'aménagement, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2, 1997.

Nicole May, Pierre Veltz, Josée Landrieu, Thérèse Spector (dir.), *La ville éclatée*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1998.

²² Max Weber, *La ville*, traduit de l'allemand par Philippe Fritsch, Aubier, Paris, 1982, p.17.

²³ Paul Claval, *La logique des villes*, Litec, Paris, 1982.

particulières ; un aménagement des espaces et des objets urbains qui implique une organisation collective. »²⁴

Les fortifications et les octrois qui définissaient la ville pré-industrielle ont disparu ; ces remparts constituaient une rupture évidente entre la ville et la campagne. Avec l'extension de l'urbanisation - comme « *mouvement de développement des villes, à la fois en nombre et en taille, numérique et spatial* »²⁵ -, il est dorénavant difficile de définir un périmètre à la ville et de la qualifier. Le prolongement et le morcellement de l'urbanisation ont amené à parler de périurbanisation, d'exurbanisation, et même de « contre-urbanisation ». Ces mutations posent la question de l'unité de la ville qui se définissait jusqu'alors par des modes d'organisation spécifiques, l'importance des modèles architecturaux, et qui pouvait être opposée à la campagne. La dilution de la ville dans l'urbain questionne sa nature même. On peut s'interroger sur ce qui « fait » l'urbanité lorsque la ville se transforme et que forme et identité sociale ne coïncident plus exactement. Et qu'en est-il de l'objet « petite ville » dans le contexte de métropolisation ? Derrière la question générique sur la ville se pose celle de catégories particulières de villes. Et comment définit-on, d'abord, la petite ville ? La question est celle de la légitimation de notre objet d'étude, c'est-à-dire « *savoir si les petites villes 'existent' en tant qu'ensembles particularisés avec des 'qualités' et des 'défauts', réels ou potentiels* »²⁶. Existe-t-il dans le champ social, culturel, dans la manière de produire l'« urbanité » et de construire une identité de ville, une manière propre à la petite ville ? Ses habitants et ses acteurs se rattachent-ils à un ensemble de valeurs faisant de la petite ville une entité particulière, différenciable des autres entités urbaines ? Ceci revient à se demander si la petite ville constitue une structure aux caractéristiques urbaines originales, et comment ces caractéristiques sont produites. Ces questions se posent alors que la petite ville n'apparaît plus comme une production savante. Cet objet géographique n'a plus un caractère d'évidence.

Depuis quelques décennies les petites villes sont confrontées à des problèmes identitaires à différents niveaux : problème d'identité mais aussi problème d'identification. Notre problématique se situe au centre de ces questionnements : comment la petite ville se pense, aspire à être reconnue et autour de quels processus catégoriels ? Elle cherche aujourd'hui à se construire une singularité. On observe une intention d'affirmation identitaire nouvelle de la part des décideurs et acteurs locaux. Il faut soumettre à l'analyse cet objectif intentionnel de

²⁴ Marcel Roncayolo, *La ville et ses territoires*, Folio essais, Gallimard, Paris, 1990, p.29.

²⁵ Jacqueline Beaujeu-Garnier, *Géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, [1980] 1995, p.15.

²⁶ Jean-Claude Lugan, *La petite ville au présent et au futur*, Editions du CNRS, Centre Régional de Publication de Toulouse, 1983, p.9.

production identitaire. Nous nous interrogerons sur la construction de cette catégorie et ce qui éventuellement la remet en cause.

Notre hypothèse - celle d'une construction politique de formes d'urbanité qui serait seule valide pour qualifier la petite ville aujourd'hui, le processus de distinction ne pouvant plus, selon nous, être matériel et fonctionnel - nous amènera à positionner notre conception de la petite ville dans une problématique centrée sur les notions d'identité, de patrimoine avec une entrée transdisciplinaire. Enfin, ce chapitre s'attarde sur le positionnement méthodologique (intérêt des discours d'acteurs, justification du terrain d'étude), positionnement qui permettra d'apporter des éléments novateurs dans l'étude de ce qui fait la personnalité de ces territoires urbains.

I. La définition géographique d'une catégorie « petite ville »

Nous allons revenir dans un premier temps sur la façon dont la discipline géographique, depuis quelques dizaines d'années, a analysé les petites villes et a construit une idée de la petite ville posant les bases de l'élaboration d'une catégorie urbaine. Au regard des évolutions socio-spatiales contemporaines (urbanisation, métropolisation, recompositions territoriales), nous verrons, dans un second temps, la nécessité d'un regard renouvelé sur ces centres urbains, notamment autour du référentiel patrimonial qui permet d'appréhender les mutations en cours dans la « fabrique » et l'image de ces territoires.

A. La géographie classique à la recherche de la petite ville

L'évolution de la discipline géographique permet de comprendre la constitution de l'objet « petite ville ». La géographie ne s'est emparée que tardivement des questions urbaines²⁷. D'abord sous un angle monographique. Il faut se tourner vers Raoul Blanchard pour voir apparaître une esquisse d'analyse de géographie de la ville, *Grenoble, une étude de géographie urbaine* (1912), essentiellement descriptive et mettant l'accent sur le site urbain, la situation géographique. Il est encore considéré comme l'un des pères de la géographie urbaine française.

Centrée sur l'étude du site, de la situation, le rapport entre la société et le milieu naturel (avec l'importance du milieu physique, le poids des conditions naturelles), la géographie classique reste cantonnée à l'observation et la description des villes. Par ailleurs, la géographie urbaine n'a généralement pour statut qu'une dimension illustrative de la géographie régionale, expliquant que, pendant longtemps, la géographie urbaine reste dans une approche monographique descriptive.

Elle fait largement appel aux métaphores organicistes (utilisées notamment par Raoul Blanchard et Pierre Lavedan²⁸) qui, on le verra, perdurent aujourd'hui autour d'expressions comme « tissu urbain », « cœur de ville ». L'organicisme structure les discours sur la ville depuis la Renaissance autour de la figure de l'homme comme l'a montré Sylvia

²⁷ Michel Lussault in Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2000, p.21.

²⁸ « *La ville est un être vivant. Comme tout être vivant, elle naît, elle grandit, elle meurt.* » (Pierre Lavedan, *Géographie des villes*, Gallimard, Paris, 1936, p.9).

Ostrowetsky²⁹. La vision organiciste a notamment été prégnante au 19^e siècle avec l'hygiénisme. La notion de « fonction urbaine » renvoie elle aussi aux fonctions physiologiques, l'analogie entre les circulations urbaines et la circulation sanguine constituant un bon exemple. Christine Lamarre souligne l'emprunt par la géographie urbaine des terminologies des sciences de l'univers : « *la géographie, elle-même, ne se sépare que tardivement de l'astronomie. [...] Il est tout de même remarquable que la comparaison entre villes et étoiles n'ait pas disparu de notre vocabulaire, et conserve encore une partie de sa puissance évocatrice et poétique. Ne parle-t-on pas encore de nébuleuses et de constellations à propos des villes ?* »³⁰.

L'ouvrage de Georges Chabot publié en 1948 constitue l'un des premiers livres de géographie urbaine³¹. Comme dans tout précis de géographie urbaine ou étude sur la ville, Georges Chabot n'échappe pas à l'incontournable « définition » de la ville. Pour répondre à la question « qu'est-ce qu'une ville ? », il oppose la ville à la campagne et retient le genre de vie urbain : la ville serait qualifiée par un genre de vie non rural. Il aborde alors les fonctions urbaines (fonctions industrielle, commerciale, militaire, ainsi que les spécialisations des villes religieuses, des villes thermales et de cure) et l'organisme urbain - « La Cité » - (passant en revue le site, le plan, l'esthétique urbaine, le paysage de la ville puis la circulation, les services, la démographie), avant d'esquisser le phénomène de l'extension urbaine qu'est la banlieue. Usant de l'idée que le paysage la définit, il n'hésite pas à faire de la ville une « œuvre d'art »³².

Dans les années 1960, un intérêt certain apparaît chez les géographes pour l'objet ville. Jacqueline Beaujeu-Garnier³³ et Pierre George posent les bases de la géographie urbaine française : à visée typologique, cette géographie académique use fortement de la statistique descriptive. Michel Lussault souligne la désaffection dont font preuve les géographes de l'époque face à la démarche scientifique de théorisation : « *la géographie académique resta ainsi tributaire d'un modèle cognitif descriptif et accumulatif, dont la visée ultime est*

²⁹ Sylvia Ostrowetsky, *L'imaginaire bâtisseur – Les villes nouvelles françaises*, Librairie des Méridiens, Paris, 1983, pp.139-140.

³⁰ Christine Lamarre in Nicole Commerçon, Pierre Goujon (dir.), *Villes moyennes : Espace, société, patrimoine*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1997, p.36.

³¹ Georges Chabot, *Les villes. Aperçu de géographie humaine*, Armand Colin, Paris, 1948.

³² « *Une vieille porte, quelques vieux hôtels évoquant les siècles passés sont pour une ville parure précieuse [...]. C'est par l'harmonie de l'ensemble, comme en toute architecture, que nous pourrions le mieux définir la beauté d'une ville.* » (Georges Chabot, *ibid.*, p.154).

³³ Cf. particulièrement Jacqueline Beaujeu-Garnier, *Traité de géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, 1963.

l'établissement d'une typologie synthétique permettant de classer les villes et les fonctions. »³⁴

L'école géographique française replace la ville dans le poids de l'histoire, puis, peu à peu, dans sa dimension sociale et politique. L'entrée morphologique et fonctionnelle laisse place aux dimensions « cachées » de l'urbain : interrelations et espaces des réseaux inspirés des approches géographiques anglo-américaines, essor des approches cognitives et culturelles issues des connexes sciences de l'homme et de la société.

Des bases de données historiques, comparatives permettent également de se rendre compte, au niveau mondial, de l'ampleur du phénomène urbain et de l'urbanisation comme mouvement de développement des villes tant par la croissance numérique que l'extension spatiale : Paul Bairoch³⁵ en fait par exemple une présentation consistante.

Les publications ne peuvent que nous amener à constater un manque d'intérêt en géographie urbaine pour les plus petites agglomérations. L'image qui domine est celle de la grande ville, de la métropole, assimilée à « La Ville » par excellence. Les ouvrages et précis de géographie urbaine consacrent une place marginale aux petites villes, mais également aux villes moyennes. La situation des petites villes à l'interface rural / urbain n'est probablement pas pour rien dans ce désintérêt. Une observation quantitative de la place des petites villes et de la strate inférieure du maillage urbain dans les ouvrages de conceptualisation montre qu'elles sont habituellement laissées de côté des théorisations sur la ville : **la petite ville apparaît reléguée aux confins de la géographie**. Dans les deux seules pages qu'il leur consacre dans sa *Géographie urbaine* (2000), Jean-Pierre Paulet réduit les « villes petites et moyennes » à une fonction de revitalisation des marges et des périphéries³⁶. Aussi brièvement abordée, la tâche des moyennes et petites villes en est extrêmement réduite, et réductrice ! Quant aux dictionnaires de l'urbain, ce sont les métropoles, mégapoles et terminologies de l'immense qui dominent³⁷.

Dans les années 1950, 1960 et jusqu'au début des années 1970, la petite ville est l'objet d'un mince intérêt scientifique, et, lorsqu'elle l'est, c'est encore généralement sous une forme monographique. Pour autant ces dernières décennies ont connu un certain renouvellement

³⁴ Michel Lussault in Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (dir.), *op. cit.*, p.25.

³⁵ Paul Bairoch, *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Gallimard, Collection Arcades, Paris, 1985.

³⁶ « *Les villes modestes jouent un rôle majeur car elles animent un 'pays', une périphérie plus ou moins oubliée.* » (Jean-Pierre Paulet, *Géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, 2000, p.300).

³⁷ Cf., par exemple, Elisabeth Dorier-Apprill (dir.), *Vocabulaire de la Ville, notions et références*, Editions du temps, Paris, 2001.

problématique amenant à aborder les villes petites et moyennes en tant que catégories : on pense aux travaux de Jean-Paul Laborie et Jean-Claude Lugan sur les petites villes, à ceux de Nicole Commerçon sur les villes moyennes. Récemment les bourgs-centres ont été revisités par Valérie Jousseume à partir de recherches menées en Loire-Atlantique. Des travaux sur l'Europe se sont également saisis de la question comme le rapport *The Role of Small and Medium-Sized Towns (SMESTO)*³⁸ qui s'inscrit dans une problématique d'organisation et de structuration spatiale ainsi que d'identification d'une catégorie.

Quelles sont alors les modalités de l'élaboration de cet objet géographique ? Comment la petite ville a-t-elle été construite comme catégorie ? Elle a été définie, successivement ou conjointement, par la taille et notamment le nombre d'habitants, par le profil économique, fonctionnel et la division spatiale du travail (cf. les travaux de Jean-Paul Laborie et Jean-Claude Lugan), par les formes de polarisation et la hiérarchie urbaine. Chaque positionnement scientifique, centré sur sa problématique et son filtre d'analyse, constitue son objet petite ville et légitime l'existence de cet objet. On abordera successivement ces modes de définition tout en mettant en évidence leurs limites.

1. Premières tentatives de définition : tailles, seuils et optima démographiques

La petite ville est d'abord une agglomération de petite taille. Cette entrée par la taille a, dans l'histoire de l'étude de la ville, souvent été privilégiée. Elle amène à opposer la petite et la grande ville, ce qui n'est pas nouveau³⁹. Parler de « petite ville » c'est mettre la petite ville en rapport avec d'autres villes, une ville n'étant petite qu'en comparaison à d'autres. Cette définition de la petite ville (et *a fortiori* de la ville moyenne) en recourant à la grande ville renvoie à une position dans une hiérarchie urbaine. La définition statistique se retrouve d'ailleurs dans l'élaboration des politiques des villes moyennes et petites : la petite ville en quelque sorte est « ce qui reste », soit une définition par défaut.

³⁸ Ce rapport pose le problème de la définition des moyennes et petites villes au niveau européen puis analyse les rôles joués par ces villes dans le développement territorial (différentes entrées étant utilisées pour qualifier les espaces urbains : morphologique, fonctionnelle, politique et administrative). L'étude vise aussi à proposer des pistes pour l'élaboration de politiques à partir de la diversité des situations et des potentiels. La question de la centralité dans ce qui catégorise les moyennes et petites villes est soulignée ainsi que celle des interrelations entre échelons territoriaux (European Spatial Planning Observation Network, *The Role of Small and Medium-Sized Towns (SMESTO)*, Final Report, Vienne, 2006).

³⁹ Jean Rémy rappelle que l'opposition entre la grande et la petite ville se retrouve par exemple chez Georg Simmel (Jean Rémy (dir.), *Georg Simmel : ville et modernité*, Editions L'Harmattan, Paris, 1995).

Au 18^e siècle, les premières tentatives de définition de la ville apparaissent : l'abbé d'Expilly et le démographe Jean-Baptiste Moheau utilisent le nombre d'habitants comme critère de définition des villes⁴⁰, posant les fondations des recours aux classifications urbaines, tandis qu'Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, dans son *Grand dictionnaire géographique, historique et critique* (1726) tente de définir la ville par la combinaison de fonctions d'échanges et de critères administratifs.

L'une des premières tentatives scientifiques d'approche de la ville par la taille a été celle qui s'est attelée à l'élaboration de seuils et de niveaux optima de villes. Différentes recherches ont tenté d'en définir ; c'est le cas de la méthode développée d'après l'analyse des structures urbaines du Nord et du Pas-de-Calais par le Comité d'Etudes Régionales Economiques et Sociales (CERES) en 1959. Cinq critères - autant que possible accessibles à l'information et à la mesure - sont retenus : le coût du fonctionnement des services municipaux (charges collectives), l'équipement collectif (bâtiments à usage public, voirie, égouts, espaces verts, transports), le confort individuel (logement, emploi, commodités de déplacements, écoles, spectacles), l'ambiance générale (intellectuelle, sociale, sanitaire), et le rayonnement régional. Une hiérarchie est alors établie entre ces critères à laquelle s'ajoutent des paramètres sur les données de densités de population, les structures sociales, les formes des agglomérations.

« Une analyse en fonction des critères et des paramètres permet, pour une région donnée, d'établir les niveaux optima de la grande ville régionale et des petites villes qui vivent dans l'orbite de la capitale à l'intérieur de la région. »⁴¹ Germaine Veyret-Verner essaie elle aussi de circonscrire la petite ville en usant de seuils démographiques, critères quantitatifs qui continueront traditionnellement à être employés pour définir l'objet d'étude. Dans sa tentative de délimitation de la petite ville, elle met en évidence plusieurs seuils démographiques, « seuils dimensionnels qui offrent un critère de classification des villes »⁴² : 10 000, 20 000, 50 000, 100 000 habitants, la « métropole » étant l'organisme urbain dépassant les 500 000

⁴⁰ D'après Christine Lamarre, « l'abbé Expilly [...] dans son 'Dictionnaire des Gaules' inachevé, cite 905 villes françaises, dont 171 seulement sont remarquables à un titre ou à un autre et 82 seulement sont dites 'petites'. Le démographe Moheau affirme de son côté que 'les habitants' des villes et des campagnes forment deux espèces d'hommes différentes. » (Christine Lamarre in Nicole Commerçon, Pierre Goujon (dir.), *op. cit.*, p.38).

⁴¹ Germaine Veyret-Verner, « A la recherche des niveaux optima des villes », *Revue de Géographie Alpine*, tome XLVIII, 1960, p.217.

⁴² « Un premier seuil se place vers 10 000 habitants. En dessous, l'organisme urbain est fragile. [...] De 10 000 à 20 000 habitants, la petite ville peut trouver un équilibre parce que les fonctions se diversifient et que certains investissements d'infrastructures peuvent devenir rentables entre 10 000 et 20 000. [...] Un autre seuil est celui des 50 000 habitants. [...] Le seuil de 100 000 habitants est un autre pas. » (Germaine Veyret-Verner, « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes », *Revue de Géographie Alpine*, tome LVIII, 1969, pp.19-20).

habitants ; selon elle, les villes en dessous du premier seuil de 10 000 habitants sont fragiles, leurs infrastructures n'étant pas rentables, leurs services incomplets. Et de conclure : « à notre avis, la ville régionale optima nous paraît être d'abord celle qui groupe de 20 à 80 000 habitants, et qui peut bénéficier d'infrastructures à usage essentiellement régional »⁴³. Privilégiant l'économie et la démographie, Germaine Veyret-Verner fait donc référence à l'idée d'aire d'attraction à travers l'optimum des villes et l'équilibre urbain. Cette démarche de définition et de classification des villes trouve ses racines dans la hiérarchisation du système urbain.

Ces tentatives de définition de l'objet petite ville par le seul critère de taille et de seuil démographique se révèlent assez vite insuffisantes. D'autres indicateurs fonctionnels vont être utilisés dans l'élaboration de cette catégorie.

2. La caractérisation des petites villes par les fonctions

L'intérêt de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) pour la petite ville conduit, en 1972, à la commande d'une étude au Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines de Toulouse (CIEU, créé par Bernard Kayser à l'Institut de géographie de l'Université de Toulouse Le Mirail). Le CIEU constitue au fil des années une banque de données sur les petites villes françaises : sont privilégiées les entrées économiques (implantations, développements des établissements industriels et commerciaux), démographiques (recensements, évolutions des populations), urbanistiques (structure de l'espace urbain, équipements collectifs), géographiques (enclavement, desserte des petites villes, transports), culturelles et politiques (structures socio-professionnelles des conseils municipaux).

Le programme « Petites Villes » retient pour la constitution de son échantillon de petites villes le critère arbitraire du nombre d'habitants : la fourchette 5 000 / 20 000 habitants cerne 533 agglomérations (recensement 1968), soit 14 % de la population urbaine française, qui constituent « un ensemble d'unités urbaines qui s'individualise assez nettement dans la hiérarchie urbaine française »⁴⁴. Ces entités urbaines sont alors généralement des petits pôles au cœur d'un environnement rural, en marge des aires métropolisées⁴⁵. Cette fourchette de

⁴³ Germaine Veyret-Verner, *ibid.*, p.22.

⁴⁴ Bernard Kayser, « Les petites villes françaises », *Revue de Géographie Alpine*, tome LX, 1972, p.270.

⁴⁵ « Les 533 petites villes sont en effet localisées dans des zones qui échappent à l'attraction immédiate des métropoles : 90 % des petites villes sont distantes de plus de trente minutes de la métropole régionale la plus

5 000 à 20 000 habitants sera par la suite conservée dans les études menées par Jean-Paul Laborie, Bernard Kayser, Jean-Claude Lugan ou d'autres membres du programme.

Si elles ont fait l'objet d'un certain nombre de monographies et d'approches descriptives, les petites villes ont peu fait l'objet d'études poussées sur leur fonctionnement et leur structure socio-spatiale jusqu'aux travaux de Jean-Paul Laborie et Bernard Kayser. Le travail d'analyse effectué par le groupe dans les années 1970 permet un véritable état des lieux des petites villes françaises, alors qu'un certain engouement pour les politiques des villes moyennes laisse de côté les petits centres urbains. Ces travaux⁴⁶ ont montré le dynamisme démographique d'un certain nombre de petites villes dans les années 1960 (supérieur à la moyenne des unités urbaines) et l'importance de la division spatiale du travail dans la manière de les appréhender. L'étude prospective des petites villes ne peut se satisfaire des indices démographiques, dont la disparité des situations a été soulignée, et cet indicateur est alors combiné à d'autres critères comme le dynamisme des activités industrielles et commerciales et le développement des services. Ces indicateurs ne laissent, d'une manière générale, pas présager d'un déclin annoncé des petites villes.

L'idée de caractériser l'espace urbain par ses fonctions met en avant la notion d'activité pour analyser les petites villes, relativisant la pertinence de la définition dimensionnelle et notamment celle du seul filtre démographique. Jean-Paul Laborie construit un portrait de la petite ville à partir de l'espace de production et une typologie à partir de leur place dans la division spatiale du travail. La spécificité de la petite ville réside, selon lui, dans la concentration spatiale des unités de production et des unités de reproduction de la force de travail : « *l'association des trois éléments 'unités de production-résidence-service' ne peut se réaliser qu'à un niveau urbain supérieur à celui du bourg : la petite ville.* »⁴⁷. La petite ville se distingue aussi des grandes par l'impossibilité d'y réaliser de véritables économies d'agglomération. Autre élément mis en évidence dans ces années 1970 : les petites villes se caractérisent par l'intensité de leurs mouvements migratoires. Cette forte mobilité des populations est assez originale par rapport aux centres urbains de taille supérieure : les ruraux seraient majoritaires à migrer dans les petites villes, alors que les personnes qui les quittent vont souvent habiter dans de plus grandes villes. Ce profil migratoire instable des petites

proche, les deux tiers en sont éloignées de plus d'une heure, le quart de plus de deux heures. » (Bernard Kayser, *ibid.*, p.271).

⁴⁶ Schéma général d'aménagement de la France, *Les petites villes en France*, DATAR, La Documentation Française, Paris, 1976.

Bernard Kayser, *op. cit.*

⁴⁷ Jean-Paul Laborie in Schéma général d'aménagement de la France, *ibid.*, p.6.

viles s'explique par la taille et la structure du marché de l'emploi, la difficulté de l'adéquation entre l'offre et la demande : nombre d'emplois réduit, importance de la main d'œuvre d'origine rurale peu qualifiée... La transformation progressive en centres résidentiels : voici l'un des devenirs possibles des petites villes selon Jean-Paul Laborie.

Suivant des critères empiriques basés sur les interrelations entre les villes et leur environnement, il distingue différents types de petites villes :

- les petites villes en situation périurbaine ;
- les villes aux fonctions spécialisées (villes-garnisons, villes thermales, stations de sports d'hiver...);
- les petites villes industrielles, selon qu'elles se situent dans une région industrielle, en zone d'industrie diffuse, en milieu rural ;
- les centres locaux qui « *se définissent par la prépondérance du secteur tertiaire quand l'industrie est notable, par l'absence de domination d'un secteur ou par la forte proportion d'agriculteurs dans les autres cas, ensuite par leur isolement relatif au sein de régions agricoles, enfin par leurs relations privilégiées avec le milieu rural* »⁴⁸.

La remise en cause des modèles industriels amena l'équipe « Prospective et Aménagement » à réfléchir à la capacité de résistance à la crise des petits centres urbains. En effet, le nombre d'emplois industriels dans les petites villes est élevé à l'époque, tout comme le profil mono-industriel de nombre d'entre elles. L'idée est de distinguer les petites villes « stabilisées » (présentant un meilleur potentiel de résistance) et celles « en mutation » : c'est-à-dire « *ayant la capacité de se reproduire, de s'adapter sans remettre en cause complètement les structures (sociales, économiques, etc...) héritées du passé* » ou « *dont le rôle industriel est d'origine récente* »⁴⁹.

Jean-Claude Lugan s'appuie sur la même définition numérique démographique que Bernard Kayser et Jean-Paul Laborie⁵⁰ : les petites villes sont des unités urbaines dont la population est comprise entre 5 000 et 20 000 habitants. Il aborde la ville d'abord comme un lieu de production industrielle, puis comme un lieu d'activités commerciales. Son ouvrage de référence publié en 1983, *La petite ville au présent et au futur*, l'amène à s'intéresser aux spécificités structurelles et fonctionnelles des petites villes. Jean-Claude Lugan met en évidence un « système social Petite ville » composé de quatre sous-systèmes : sous-système

⁴⁸ Jean-Paul Laborie in Schéma général d'aménagement de la France, *op. cit.*, p.36.

⁴⁹ Jacques Durand in Schéma général d'aménagement de la France, *op. cit.*

⁵⁰ Cf. Bernard Kayser, *op. cit.* ; Jean-Paul Laborie, *Les petites villes*, Éditions du CNRS, Paris, 1979.

culturel, intégratif, politique, économique ; les traits principaux en ont été reportés en note⁵¹. Son analyse, d'inspiration marxiste, privilégie une approche systémique reposant sur une conception de l'entité petite ville comme un ensemble d'éléments relativement stables et relativement instables ; avec un principe central : l'inscription des sous-systèmes du « système social Petite ville » dans un système social plus large, un macro-système social. Les interrelations entre les différents sous-systèmes composent la petite ville. Après cette tentative d'élaboration de modèles structuro-fonctionnels des petites villes, il essaie de déterminer les évolutions possibles de ces modèles, dans une démarche prospective. Il établit trois scénarios à partir d'hypothèses d'hyperconcentration ou de déconcentration industrielle ou une remise en cause fondamentale du système productiviste.

Ces différentes **tentatives de définition d'ordre quantitatif et fonctionnel** s'inscrivent dans l'héritage traditionnel de la discipline géographique : « *en vérité, la ville du géographe classique est par excellence la ville de la période industrielle – la plus éloignée du monde rural qui reste l'espace de prédilection de la discipline.* »⁵²

Pendant longtemps, deux directions, la première démographique, la seconde fonctionnelle, sont favorites pour définir les petites villes : elle font émerger une **sous-catégorie de la ville** au sein d'une géographie à prétention théorique. Une remise en cause de l'analyse du fait urbain par l'étude des fonctions économiques bouleverse l'approche géographique : elle est esquissée par Paul Claval en 1968 dans l'article *La théorie des villes*, puis explicitée en 1982 dans son essai d'urbanologie : « *au lieu de partir d'une définition formelle de la cité, [...]*

⁵¹ « *Le sous-système culturel de la Petite ville est composé de l'ensemble des valeurs, des aspirations, des modes de penser, d'agir et de sentir commun à l'ensemble de ses habitants ou du moins à une majorité d'entre eux, ces éléments étant conçus comme relativement particularisés par rapport aux sociétés nationales ou internationales [...]. Ce sont aussi les diverses structures par lesquelles cette culture est proposée et transmise aux acteurs sociaux, intériorisée par eux, pour devenir un facteur important de la motivation de leur conduite sociale.* »

« *Le sous-système intégratif assume en principe la fonction d'intégration par le biais de normes, d'institutions, de groupements, de groupes qui déterminent ou coordonnent les rôles sociaux, règlent plus ou moins efficacement les conflits sociaux, et créent dans une certaine mesure un ordre social qui procède à la fois de l'adhésion et de la coercition. [...] Précisons que nous entendons le terme d'intégration dans un sens à la fois communicatif et normatif, c'est-à-dire la manière dont les acteurs sociaux sont intégrés dans leurs relations réciproques, en référence à des normes dépendant étroitement des systèmes de valeurs.* »

« *Le sous-système politique assume en principe, la fonction de définition et de poursuite des objectifs de la collectivité. Il s'agit de toutes les formes de définition des objectifs, de prises de décisions, d'organisation et de mobilisation des ressources qui revêtent une signification pour l'ensemble de la petite collectivité. Le concept de pouvoir est par excellence le concept opératoire lorsqu'il s'agit du sous-système politique.* »

« *Le sous-système économique doit assumer une fonction vitale dans toutes les sociétés, mais plus particulièrement dans nos sociétés productivistes : l'adaptation de la Petite ville aux réseaux d'échanges avec l'environnement économique, c'est-à-dire avec le macro-système économique. De ce point de vue, le sous-système économique consiste en l'activité de production, de circulation, et de consommation des biens et services requis pour la 'survie' et le 'bien être' des individus membres de la petite collectivité.* » (Jean-Claude Lugan, *op. cit.*, pp.16-18.

⁵² Michel Lussault in Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (dir.), *op. cit.*, p.23.

nous sommes partis de l'idée que la ville est une organisation destinée à maximiser l'interaction sociale »⁵³.

La remise en question des entrées fonctionnelles et quantitatives se développe. Ainsi, dans un article de 1968, Pierre George insiste, en vue d'une méthode de travail sur l'étude systématique des petites villes, sur la nécessité d'un cadre comparatif à l'échelle internationale, cadre reposant sur une définition « dimensionnelle » affranchie des systèmes socio-économiques locaux et des contextes géographiques régionaux. Il remet en cause les analyses strictement fonctionnelles : « *l'existence de la ville est un fait qui s'exprime en surface, en volume bâti, en nombre d'habitants. C'est, en second lieu, une réalité sociale, c'est-à-dire un groupement auquel ses habitants ont conscience d'appartenir* »⁵⁴. Il met l'accent sur l'importance du mode et du niveau d'existence des populations des villes (revenus), les relations inter-villes (intensité, caractère), les particularités de chaque situation urbaine, les dynamiques propres à chacune des situations... Il définit ainsi la petite ville comme « *le groupement dense d'habitations à l'intérieur duquel tous les déplacements, y compris les déplacements fonctionnels, se font à pied, dont les limites peuvent être atteintes, d'un point quelconque de la surface bâtie, en moins de vingt minutes de marche, et où le recours aux transports publics ne concerne que les relations avec l'extérieur.* »⁵⁵

Cette posture nous amène à faire le lien avec les courants de pensée plus récents qui abordent la ville comme un système. Jacqueline Beaujeu-Garnier a par exemple défini la ville comme une « *organisation médiatrice entre les individus et groupes locaux d'une part et le milieu extérieur d'autre part* »⁵⁶.

3. Les petites villes dans l'armature urbaine : polarisation et hiérarchie

Les notions de polarisation et de hiérarchie urbaine ont été appréhendées à travers la mise en place d'un semis urbain, d'un réseau comprenant notamment des bourgs et petites villes. L'étude de la disposition spatiale et du poids des pôles urbains passe généralement par un recours à l'histoire. C'est la position justifiée par Gilbert Armand lorsqu'il s'intéresse à l'organisation urbaine des Alpes du nord dans les années 1970. « *Plus que dans tout autre domaine géographique le retour sur le passé s'impose avec l'étude des villes qui sont un*

⁵³ Paul Claval, *op. cit.*, p.4.

⁵⁴ Pierre George, « Pour une étude systématique des petites villes », *Annales de Géographie*, n°424, novembre – décembre 1968, p.745.

⁵⁵ Pierre George, *ibid.*, p.745.

⁵⁶ Jacqueline Beaujeu-Garnier, *op. cit.*, p.14.

remarquable totalisateur, au moins par leur physionomie. »⁵⁷. Le passé serait indispensable à la compréhension du présent. L'approche chronologique l'amène à étudier successivement l'organisation urbaine jusqu'au milieu du 19^e siècle, les transformations économiques et urbaines depuis le milieu du 19^e siècle et enfin le rôle des villes et l'actuelle structure urbaine régionale (1974). Cette organisation urbaine l'amène à une description ainsi qu'une typologie des centres. Gilbert Armand distingue les centres régionaux, les villes moyennes, puis, plus proches de l'échelle qui nous intéresse, les petites villes – qu'il définit comme de petites cités à fonction sous-régionale affirmée - parmi lesquelles La Mure⁵⁸, les bourgs et petits centres de relations au sein desquels il différencie les villes-bourgs (à l'exemple de Voreppe, Pontcharra) des bourgs, bourgades et autres villages-centres. Sont également distingués les centres spécialisés (avec, parmi eux, les foyers industriels comme Villard-Bonnot et les stations touristiques comme Villard-de-Lans) et aussi les centres mixtes (Alleverd). Sa posture géographique sur le rôle directeur des villes et l'organisation urbaine actuelle repose sur ce constat :

*« Détenant tous les éléments de l'activité urbaine, il est alors possible d'établir une classification fonctionnelle des villes. Mais celle-ci ne mène en réalité pas loin. Pour être complète la ventilation des cités doit tenir compte également de leur situation géographique et de leur poids démographique ; et c'est en définitive sur la combinaison de ces trois données que doit reposer le classement. Celui-ci débouche finalement sur les rapports entre les villes et sur leur rôle dans l'aménagement de l'espace alpin. »*⁵⁹

La mise en évidence de cette relation étroite de la ville avec l'espace environnant est importante. Les petites villes seraient inséparables de leur environnement proche. Une lettre de la DATAR, en avril 1975, insiste d'ailleurs sur « *la particularité des petites villes [qui] est d'être totalement indissociables de leur environnement. Il existe une interaction profonde entre le centre et la zone qu'il commande.* »⁶⁰ La petite ville a une assise sur un espace, souvent rural, dont elle constitue un pôle d'attraction (recours aux services, pôle d'emplois...). Le rôle structurant des petites villes sur leur espace (canton, pays, etc.) renvoie aux notions de polarisation, d'armature mais aussi de hiérarchie urbaine.

Fernand Braudel a décrit l'organisation de l'armature urbaine et ses échelons emboîtés en un « système villages-bourgs-villes ». Pour lui, l'urbain est l'affirmation d'une domination : la

⁵⁷ Gilbert Armand, *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du nord. Le passé et le présent*, thèse de géographie, Grenoble, 1974, p.8.

⁵⁸ Cf. infra pour le terrain d'étude retenu dans notre recherche.

⁵⁹ Gilbert Armand, *ibid.*, p.573.

⁶⁰ Cité in Schéma général d'aménagement de la France, *op. cit.*

ville est domination. Il assigne la même caractéristique aux bourgs⁶¹. Cette assimilation n'est pas très surprenante chez Braudel pour qui « *au sortir du village, le bourg est la première dénivellation sur le chemin de la vraie ville. Pour la société rurale, il représente souvent, à lui seul, le monde extérieur en son entier : l'administration, la justice, le commerce...* »⁶².

Le maillage fait apparaître une hiérarchie urbaine. Il convient de distinguer deux types de relations entre villes : les relations verticales fondées sur la hiérarchie urbaine, impliquant des relations de dépendance (domination de villes sur d'autres) ; les relations horizontales fondées sur une plus grande égalité entre villes, une certaine complémentarité.

Dans les sociétés rurales, paysannes, les petites villes, comme les bourgs-centres, étaient des lieux d'échange, ceci jusqu'à la révolution industrielle : les marchés et les halles le rappellent. Cette fonction était associée dans les petites villes à un rôle politique, religieux, militaire avec des formes d'encadrement sur les campagnes voisines. Si beaucoup de petites villes se confondaient, en termes fonctionnels, avec les bourgs ruraux, qu'en est-il aujourd'hui au vu des mutations en cours ?

S'il y a consensus sur la reconnaissance de la hiérarchie des objets que sont les bourgs (au sein desquels il peut être bon de distinguer villages et bourgs-centres), les petites villes, les villes moyennes, puis les grandes, les opinions divergent sur la délimitation et la définition de ces entités spatiales. Qu'est-ce qu'un bourg et une petite ville ? Quels outils utiliser pour les définir à partir de l'hypothèse de spécificités propres à chacun de ces objets géographiques ? A partir de l'exemple normand, Daniel Noin distingue les petits centres locaux, les centres locaux, les petits pôles, les pôles moyens, le pôle principal⁶³. La petite ville est définie tantôt comme un niveau intermédiaire de la hiérarchie urbaine entre bourgs et plus grandes villes, tantôt comme le niveau inférieur de l'urbanité, celui au dessous duquel l'urbanité ne peut être revendiquée.

Depuis les années 1990, la recherche géographique semble s'emparer du bourg, lui reconnaissant un rôle d'animation de l'espace rural ainsi qu'une fonction commerciale élémentaire. C'est le cas du réseau « Bourgs » coordonné par Bernard Kayser : nombre d'habitants agglomérés et indice d'équipement servent à cerner l'objet.

C'est dans ce contexte de recomposition territoriale, notamment des espaces ruraux, que les recherches de Valérie Jousseau abordent, par l'entrée socio-économique, ces questions de

⁶¹ « *Mais avant tout une ville, c'est une domination. Et ce qui compte pour la définir, pour la jauger, c'est sa capacité de commandement, l'espace où elle l'exerce.* » « *Le bourg est essentiellement domination : il règne sur un canton rural qui a besoin de ses services, mais dont il vit, sans lequel il n'existerait pas lui-même.* » (Fernand Braudel, *L'identité de la France – Espace et Histoire*, Arthaud Flammarion, Paris, 1986, p.159 et p.142).

⁶² Fernand Braudel, *ibid.*, p.141.

⁶³ Daniel Noin, *L'espace français*, Armand Colin, Paris, 1996, p.34.

polarisation : les bourgs et petites villes sont-ils toujours des pôles élémentaires d'échange et de production, comme ils ont pu l'être il y a quelques décennies, structurant l'espace rural ? Les analyses de Valérie Jousseume sur les bourgs-centres de Loire-Atlantique montrent que, concernant le niveau d'équipement (équipements bancaires, services de base) des bourgs-centres, la proximité l'emporte sur la centralité. Elle met en évidence :

- la disparition d'anciennes centralités par concentration au niveau urbain (c'est le cas des lycées⁶⁴, des établissements hospitaliers) ainsi que par diffusion vers les communes rurales (c'est le cas des services de base, des services bancaires, de certains équipements et professionnels de santé). Ce dernier élément, lié au rattrapage tertiaire des campagnes, s'oppose à l'idée - au mythe ? - couramment entretenue d'une désertification des espaces ruraux ;
- le renforcement de nouvelles centralités dont collèges et supermarchés constituent des nœuds.

Le niveau supérieur des bourgs-centres voit se développer les grandes surfaces spécialisées, les hypermarchés et se généraliser un certain nombre de commerces spécialisés, tandis que le lycée marque le changement d'échelon géographique. Selon Valérie Jousseume, « *les bourgs-centres n'ont pas réussi à articuler la mutation industrielle des années cinquante à soixante-dix et le maintien de leur rôle spatial de centres ruraux. Il nous semble que c'est là que se trouve la différence entre le bourg-centre et la petite ville.* »⁶⁵

Les petits centres urbains apparaissent comme le plus petit niveau structurant. Pour comprendre les transformations des niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine, il faut revenir sur l'évolution de la structure urbaine française. L'écrasante majorité des petites villes est antérieure à la révolution industrielle ; les autres sont issues de l'essor industriel, essentiellement dans le nord et le nord-est français, ou de la révolution des transports apportée par le chemin de fer. L'existence des petites villes a donc pendant longtemps été liée à l'économie rurale.

Le réseau urbain français, ancien, n'a subi que peu de transformations. Elles sont issues de l'évolution et du développement économique : agriculture et économie marchande, première vague industrielle (19^e, début 20^e siècle), évolution industrialo-tertiaire récente (seconde moitié du 20^e siècle).

⁶⁴ « *Le lycée d'enseignement général ou technique, actuel centre d'enseignement secondaire de second cycle, ignore l'échelon du bourg-centre pour lui préférer celui de la ville.* » (Valérie Jousseume, *L'ombre d'une métropole, les bourgs-centres de Loire-Atlantique*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1998, p.42).

⁶⁵ Valérie Jousseume, *ibid.*, p.182.

A l'époque médiévale, l'écrasante majorité des villes sont des petites villes, les agglomérations de grande taille font figure d'exception. 99 % des communes comptent encore moins de 5 000 habitants au milieu du 19^e siècle, et 72 % ont moins de 10 000 habitants⁶⁶.

Pendant de nombreux siècles de l'époque préindustrielle et à peu près depuis le Moyen Age, le réseau urbain est constitué d'un grand nombre de petites villes (peu de villes dépassent les quelques dizaines de milliers d'habitants) centrées sur des activités de commerce, d'artisanat et la domination des zones rurales agricoles. Au 19^e et au début du 20^e siècle, le mouvement d'industrialisation conduit à la concentration urbaine, favorisant le développement de grandes unités urbaines, principalement dans des zones privilégiées (nord, est, région parisienne...). Un certain nombre de petites villes, bénéficiant de ressources, matières premières ou main d'œuvre, se spécialisent et connaissent une forte croissance ; à l'opposé, celles qui n'en bénéficient pas restent relativement en marge de ce dynamisme.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'évolution industrialo-tertiaire a profondément modifié le réseau urbain (dispersion géographique d'établissements industriels, déconcentration, exode rural...). Il devient difficile de tracer un portrait générique des recompositions territoriales touchant les petites villes. On le voit, ces différentes phases d'évolution du système urbain et plus particulièrement des petites villes correspondent grossièrement aux mutations économiques et industrielles globales de la société. Il ressort de ce bref portrait de l'évolution de la structure urbaine française que l'idée de système hiérarchique reste valide et que **la majorité des petites villes fonde son existence dans l'histoire**. La petite ville a, en général, une histoire.

René Favier a analysé le fonctionnement du système de villes du Dauphiné des 17^e et 18^e siècles. Il a mis en évidence la modestie du monde urbain dauphinois de l'époque et la difficulté à se structurer en un véritable réseau. « *La longue confiscation du qualificatif urbain par les dix villes qui, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, avaient établi en Dauphiné leur prépondérance politique, recouvrait bien une prédominance de fait.* »⁶⁷

L'observation du classement des petites villes iséroises depuis le 17^e siècle nous montre que la hiérarchie urbaine a peu évolué, impliquant une certaine pérennité des entités urbaines. Effectivement, les villes sont héritées des anciens marchés ruraux ce qui assure une régularité relative dans la distribution et la trame spatiale des centres urbains selon leur niveau. Dans le

⁶⁶ Jean-Claude Lugan, *op. cit.*, p.143.

⁶⁷ René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, La Pierre et l'écrit, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1993, p.431.

cas isérois encore, l'évolution de la structure spatiale nous éclaire sur la pérennité des héritages urbains.

L'entrée par les semis urbains et l'armature territoriale trouve écho dans les études sur les réseaux de villes et l'analyse spatiale. Les travaux menés par Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien s'inscrivent dans cette posture quantitative⁶⁸. Denise Pumain privilégie par exemple l'entrée par les systèmes de villes pour l'étude du rôle des villes petites et moyennes des régions périphériques⁶⁹. L'analyse hiérarchique sert au positionnement de la petite ville dans un rôle de point d'appui aux politiques de développement.

Certains modèles d'explication de la localisation des villes et de la hiérarchie urbaine (Christaller, Lösch, Von Thünen) ont été fondés sur la polarisation de l'espace. Ainsi la théorie des lieux centraux reposant sur une disposition urbaine basée sur l'accessibilité et rendant les zones d'influence des villes proportionnelles à leurs dimensions, confère aux centres urbains un important rôle de structuration de l'espace. Ces modèles reposent sur une maximisation des comportements. Les mutations socio-spatiales, la remise en cause de l'ordonnement géométrique de l'espace avec les mobilités émergentes, la recomposition des flux amènent à s'interroger sur leur pertinence actuelle.

Toutes ces catégorisations ne nous semblent pas suffisantes. Les concepts d'armature et de hiérarchie urbaine doivent être dépassés. Si les approches quantitatives, fonctionnelles et l'analyse spatiale ne nous apparaissent pas exactement en phase avec les réalités de la petite ville, qu'en est-il de la piste d'une sociabilité qui lui soit propre dans sa construction de la différence ?

4. La permanence d'une représentation de la sociabilité « traditionnelle » de la petite ville ?

Les formes de sociabilité constituent une des entrées privilégiées pour qualifier ce qui fait la petite ville. Au niveau de la structure sociale d'abord : des auteurs comme Jean-Claude Lugan ont par exemple étudié le contrôle social et l'importance des notables dans les formes de médiation ; en 1986, Jean-Paul Laborie et Pierre Verges ont montré la domination des classes

⁶⁸ Cf. notamment Denise Pumain, « Pour une théorie évolutive des villes », *L'espace géographique*, n°2, 1997, pp.119-134.

⁶⁹ Denise Pumain, « Quel rôle pour les villes petites et moyennes des régions périphériques ? », *Revue de Géographie Alpine*, n°2, 1999, pp.167-184.

moyennes sur les petites villes⁷⁰. En termes de représentations de la sociabilité ensuite, où les notions de convivialité, de proximité participeraient à l'élaboration de spécificités identitaires communément attribuées à la petite ville.

A l'opposé des grandes villes, les petites présenteraient une sociabilité à taille humaine, avec l'image sous-jacente d'un optimum d'urbanité et de socialité (idée d'une ville équilibrée). On verra plus loin, à partir des discours d'acteurs, comment l'expression de « ville à taille humaine », autour de l'idéologie du « *small is beautiful* », reste une représentation souvent présente dans les mentalités. Cette société d'interconnaissance est présentée comme une spécificité du bas de l'échelle urbaine : on ne la retrouverait pas dans les grandes villes, ou alors sous des modalités différentes. Cette représentation est populaire et consensuelle. En témoigne l'allocution de François Mitterrand prononcée aux Premières assises des petites villes de France à Chinon le 12 septembre 1991 :

*« Il y a toutes vos petites villes qui souffrent souvent de leur isolement. [...] Et j'ai toujours eu, en ce qui me concerne, une sorte de préférence pour les zones de civilisation française où l'on pouvait garder un dialogue, où l'on se connaissait, où, lorsque l'on se parle, on peut situer ceux qui sont originaires du coin à travers les générations, puis ceux qui sont venus plus récemment et sont parfaitement répertoriés, intégrés, dont on connaît le nom mais aussi le prénom. Il y a une relation humaine directe qui donne aux affaires que vous avez à traiter une toute autre signification, un tout autre contenu humain que dans les villes plus importantes. »*⁷¹

Pour autant, les représentations sont ambivalentes : les formes de sociabilité dans les petites villes sont tantôt présentées comme un atout, une valeur positive alors qu'il y aurait déclin du lien social et des valeurs traditionnelles, et tantôt comme un poids, une contrainte lourde pour l'épanouissement des individus, renvoyant à des formes de sociabilité obligatoire. Derrière les mots « petite ville » se trouve alors tout ce que le sens commun met de préjugés et d'images : infériorité, médiocrité, parfois mépris. Ces représentations font écho aux discours nostalgiques sur les liens de type familiaux et renvoient aux allusions à la France profonde, à l'immobilisme, à l'isolement, mais aussi à des jeux de pouvoirs et sociaux particuliers où la petite bourgeoisie est omniprésente⁷². Cette question du pouvoir des notables ne doit pas masquer l'existence de ségrégation sociale dans la petite ville.

⁷⁰ Jean-Paul Laborie, Pierre Vergès, « Les petites villes françaises dominées par les classes moyennes », in CNRS, *L'Esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Editions du CNRS, Paris, 1986, pp.101-125.

⁷¹ Allocution de François Mitterrand prononcée aux Premières assises des petites villes de France à Chinon le 12 septembre 1991, rapportée par Frédéric Giraut in Jean-Paul Laborie, Jean Renard (dir.), *Bourgs et petites villes*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, p.98.

⁷² Cf. notamment Armand Frémont, *France, géographie d'une société*, Flammarion, Paris, 1988, p.263. On pense aussi à la petite ville de Balzac, aux films de Chabrol (*Les fantômes du chapelier*, 1981 ; *La fleur du mal*, 2003).

Nous postulons un lien entre ces référents et l'imagerie de la « petite ville traditionnelle » dont l'idée a été développée par Daniel Behar et Philippe Estebe. Selon eux, l'équilibre (au niveau des fonctions, de l'habitat, équilibre social également), l'autonomie et le rayonnement territorial constituent des indices de la « ville traditionnelle » à partir de leur étude de cas franciliens⁷³. Il est intéressant de lier cette image de la ville « traditionnelle » ou « équilibrée » aux discours des élus qui mettent en avant la qualité de vie de leur ville, le charme et l'identité issus des structures sociales et spatiales « traditionnelles » : société d'interconnaissance (où les contraintes relationnelles sont gommées), confort résidentiel, morphologie urbaine apparaissant compacte et cohérente. La problématique de l'identité des petites villes est pleinement dans cette question de la perpétuation de cette représentation.

Le lien au monde rural (les campagnes d'antan), aux petites villes provinciales (idéologie de la Province, charme de la France rurale dite parfois profonde) ferait l'identité de la France selon Fernand Braudel (système bourgs-villages-villes présenté comme équilibré). Cette idéologie trouve son origine dans la crainte du rural de perdre son identité face à l'homogénéisation des modes urbains prédominants.

L'étalement des espaces urbanisés et la progression des comportements sociaux dits urbains sont souvent avancés comme phénomènes menant à la perte de sens de la notion de ville (cf. infra). La métropolisation et les formes de développement de régions urbanisées en chapelets suggèreraient la disparition de l'idée traditionnelle de ville. Cette nostalgie se ressent dans la préface de Georges Duby de l'*Histoire de la France urbaine* (1980) :

« La ville se décompose, et c'est parce que ses attraits séculaires se trouvent l'un après l'autre mis en question, parce que le sentiment s'avive qu'elle est une prison délétère, où l'on étouffe, dont il faudrait s'évader, et que l'on fuit en effet à chaque occasion. Les vraies richesses ne sont-elles pas ailleurs ? [...] Fusion progressive de la ville et de la campagne. Verra-t-on demain, simultanées, la fin des citadins, la fin des paysans, les uns et les autres mêlés dans un même espace hybride, et les grandes villes achever de se diluer parmi les espaces verts et les parcs naturels ? »⁷⁴

La question de la représentation sociale de la petite ville « traditionnelle » renvoie à un certain équilibre entre une sociabilité très visible et positivée et l'enfermement social voire l'étouffement. L'étude de la perception de la petite ville dans les choix d'installation des populations et des migrations nous amènerait à voir que la petite ville apparaît souvent comme un relais entre le monde rural et la grande ville : ces représentations sociales sont

⁷³ Daniel Behar, Philippe Estebe, « Des petites villes en Ile-de-France : de la cité équilibrée à la ville éclatée », in Nicole May, Pierre Veltz, Josée Landrieu, Thérèse Spector, *La ville éclatée*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1998, pp.109-123.

⁷⁴ Georges Duby, *Histoire de la France urbaine, tome 1*, Seuil, Paris, 1980, pp.34-35.

importantes dans le choix de la petite ville comme étape de vie ou raison professionnelle. Pour autant, les formes de sociabilité « traditionnelle » attribuées à la petite ville tendent à disparaître ; ne subsiste qu'une illusion de ce qui fait la société de la petite ville.

Les tentatives de construction et d'objectivation de la petite ville se sont multipliées en quelques décennies : définition par le nombre d'habitants et la taille, les fonctions, systèmes productifs et profils économiques, les phénomènes de polarisation et de hiérarchisation urbaine, les formes de sociabilité liées aux représentations sociales... Avec les processus d'urbanisation et la métropolisation, les critères morphologiques, quantitatifs et fonctionnels doivent être remis en cause pour décrypter ce qui fait la spécificité de la petite ville.

On retiendra toutefois les analyses importantes de Jean-Paul Laborie sur le dynamisme des petites villes et leur rôle dans la structuration de leur espace environnant, amenant l'auteur à les qualifier de « chance » pour l'espace rural⁷⁵. Dans les années 1960-1970 déjà, l'idée communément admise est que les petits centres urbains, devaient être des pôles moteurs pour enrayer le déclin (notamment démographique) des territoires ruraux.

En introduction, on a souligné que la petite ville faisait l'objet de peu d'analyses géographiques⁷⁶. Il apparaît en fait que c'est souvent une situation de crise qui amène l'intérêt scientifique pour ces petits centres urbains. Ce qui explique que le discours sur la petite ville apparaisse comme un discours pessimiste, sinon catastrophiste. Il pose la question de son devenir au vu de la concurrence exacerbée liée aux recompositions des secteurs industriels, du contexte général d'urbanisation et particulièrement le fait que cette urbanisation bénéficie principalement aux grandes villes.

« L'entrée de la France dans le marché commun pose le problème du destin des petites villes de province. Trop d'entre elles n'ont comme substrat économique, que des industries en difficulté, incapables de retenir leur personnel et appelées à disparaître du fait des opérations de concentration organique et de regroupement géographique des industries. »⁷⁷

En 1969, Germaine Veyret-Verner, soulignant d'abord « l'intérêt mais le danger que présente pour notre pays le développement et la multiplication des grandes agglomérations » lance un

⁷⁵ Jean-Paul Laborie in Bernard Kayser (dir.), *Ils ont choisi la campagne*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996, p.178.

⁷⁶ C'est ce que souligne Pierre George en 1968 : « jusqu'à présent, l'attention des géographes, comme celle des économistes, des sociologues et des urbanistes, s'est surtout portée vers les 'monstres' ou les 'villes modèles' que l'on voudrait développer par compensation. Il existe pourtant d'excellentes monographies de petites villes, Auxerre, Ganges, Mauléon, Saint-Claude. » (Pierre George, *op. cit.*, p.744).

⁷⁷ Pierre George, *op. cit.*, p.743.

véritable « *plaidoyer en faveur des moyennes et petites villes* »⁷⁸. D'autres discours contemporains accompagnent la « crise » actuelle de la petite ville dans le contexte de métropolisation des territoires.

B. La petite ville et la métropolisation

Les processus d'urbanisation et de métropolisation ont bouleversé l'« évidence » de la catégorie « petite ville ». On verra dans cette partie comment la notion d'urbanité peut être interrogée au regard de la remise en cause de la distinction urbain/rural ; puis, comment de nouvelles catégorisations à travers les nomenclatures établies par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) à partir des mutations socio-spatiales et des formes de mobilité, obligent à renouveler la construction de l'objet petite ville. Au constat d'une catégorie qui se cherche aujourd'hui, nous proposerons alors notre hypothèse de recherche fondée sur la construction politique de types d'urbanités.

La mobilité accrue, l'individualisation des pratiques, la transformation des modes de vie, l'élargissement des espaces de vie des individus apparaissent comme des évidences aujourd'hui et ont relativement bien été étudiés, notamment dans leurs traductions spatiales comme l'étalement physique des villes. La nature du fait urbain n'est plus la même comme le souligne Jean Viard : « *la ville n'a pas seulement grandi, elle est devenue autre, quand ce qui la constituait et la différenciait du rural s'est mis à englober le fait social dans sa totalité. Pour le dire autrement, ce que nous nommions hier la ville est devenu le siège d'une urbanité qui a quitté son site originel pour se saisir de l'humanité entière.* »⁷⁹.

Difficile aujourd'hui de raisonner en termes de limites morphologiques, de concentration et de densité, ce qui caractérisait auparavant les agglomérations : ce sont plutôt les notions réticulaires, circulatoires qu'il faut mobiliser pour tenter d'appréhender ce qui ferait la ville. Fragmentation des territorialités, polycentralités, complexité : l'époque est à l'incertitude. Ce qui faisait jusqu'alors la ville n'est plus pertinent pour qualifier le mouvement urbain. La dimension morphologique n'est plus valide pour dire ce qu'est la ville dans la métropolisation.

⁷⁸ Germaine Veyret-Verner, *op. cit.*, p.5.

⁷⁹ Jean Viard in Geneviève Dubois-Taine, Yves Chalas (dir.), *La ville émergente*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1997, p.234.

1. Villes, métropolisation et urbanité

Pour signifier l'extinction des limites spatiales de ce qu'a été la ville durant des siècles et l'existence d'un continuum urbain, le terme « ville » a fait place à de nouvelles terminologies, plus complexes, parmi lesquelles « métropole », « mégapole », « mégalopole », « métapole ». « Mégalopole » est un terme donné à l'origine par le géographe Jean Gottman à la grande conurbation de la côte orientale des Etats-Unis, qui a désormais pris une acceptation plus générale. La mégapole est, plus simplement, une très grande ville. La métropolisation, plus largement, définit les phénomènes de croissance urbaine, de concentration de population dans les pôles, les centres régionaux, avec l'idée d'une domination d'un centre sur sa région, « métropole » signifiant « ville-mère ». Si le terme est très répandu, son utilisation est loin d'être toujours légitime⁸⁰. La grande ville est parfois définie par des fonctions métropolitaines supérieures, à l'exemple de cette liste de onze fonctions supérieures créée après le recensement de 1990 par l'INSEE pour compléter l'analyse classique par secteur d'activités et montrer les caractéristiques des villes les plus grandes : art, banque-assurance, commerce, commercial dans l'industrie, gestion, information, informatique, recherche, services aux entreprises, télécommunications, transports⁸¹.

Observant les dynamiques sociales et économiques contemporaines, François Ascher parle quant à lui de « métropolisation »⁸² pour désigner les mutations des modes de vie, des espaces sociaux : la métapole comme mode de vie urbain, corollaire de plusieurs tendances : « *extension des mobilités, différenciation croissante des pratiques, ancrage résidentiel renforcé mais affaiblissement des voisinages, ségrégations, nouvelles 'urbanités'...* »⁸³ Et, selon Françoise Choay, l'ère des métropoles aurait laissé sa place depuis quelques décennies à un mode de fonctionnement en réseaux⁸⁴. L'urbain, multiforme, est difficilement traduisible en termes de morphologie. Mais la ville existe-t-elle toujours ? En 1982, Paul-Henry Chombart de Lauwe avait déjà évoqué « la fin des villes » ; il s'interrogeait : « *assistons-nous à la fin des villes ou à l'émergence de formes nouvelles de vie sociale qui annoncent peut-être*

⁸⁰ Cf. Stéphane Leroy, « Sémantiques de la métropolisation », *L'espace géographique*, n°1, 2000, pp.78-86. Stéphane Leroy confronte la définition de la métropolisation aux phénomènes de concentration, de sélection, de mise en réseau, de territorialisation, avec des entrées spatiale, économique et sociologique.

⁸¹ Philippe Julien, « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *Insee Première*, n°840, mars 2002, pp.1-4.

⁸² « *Une métapole est l'ensemble des espaces dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire) d'une métropole. Une métapole constitue généralement un seul bassin d'emploi, d'habitat et d'activités. Les espaces qui composent une métapole sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une métapole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants.* » (François Ascher, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Editions Odile Jacob, Paris, 1995, p.34).

⁸³ François Ascher, *ibid.*, p.117.

⁸⁴ Françoise Choay, « De la ville à l'urbain », *Urbanisme*, n°309, 1999, p.6.

une autre conception de la ville, des rapports sociaux et des modes de décision ? »⁸⁵. Antérieurement, Henri Lefebvre, dans *La Révolution urbaine* (1970), a aussi remis en cause la dualité ville/campagne, postulant l'urbanisation complète de la société. La ville s'effacerait, comme la campagne d'ailleurs, au profit de l'« urbain ». Les discours sur la ville se sont depuis multipliés et certains n'hésitent plus à annoncer la « fin des territoires »⁸⁶ ou la prolifération des « non-lieux »⁸⁷. Françoise Choay prédit quant à elle la dissolution de la ville dans l'urbain : dans un article retentissant, elle a évoqué « le règne de l'urbain et la mort de la ville »⁸⁸. Non pas pour signifier, avec une certaine provocation, l'extinction du phénomène d'agglomération, mais pour exprimer « *la disparition – dont on n'a pas assez pris conscience – d'une certaine manière locale de vivre institutionnellement ensemble, qui fut le propre de ces entités dotées d'une identité et qu'on appelait les villes. C'est la disparition d'une culture des limites.* »⁸⁹

Françoise Choay, lorsqu'elle évoque la mort de la ville par sa dissolution dans l'urbain, ou Marc Augé lorsqu'il exprime la multiplication des « non-lieux », sous-entendent l'idée de la fin de la ville comme lieu de cohérence, de structuration et de sociabilité. Face à une ville générique montrée du doigt, c'est la question de son sens qui est posée : perte ou translation de sens ? La ville est-elle le reflet d'une crise sociétale ? Plutôt que s'inscrire dans ce type de discours de l'extinction (mort de la ville, fin du modèle citadin au profit d'un règne de l'urbain, extinction du sens), on opte pour un positionnement qui privilégie la transformation de ce qui fait la ville et les modalités même de l'urbanité : crise des représentations de la ville plus que « mort » de la ville. C'est le sens de l'hypothèse développée par François Ascher d'une troisième solidarité, ou « solidarité réflexive »⁹⁰, et d'une mutation du sens de la ville contemporaine tout en réfutant une quelconque disparition de celle-ci. C'est aussi le positionnement d'Yves Chalas. Il énonce la théorie de la « ville émergente » pour qualifier, dans ce contexte d'étalement périurbain, l'émergence de formes recomposées et variées d'urbanités détachées du support physique de la ville. Il remet en cause l'idée d'un modèle

⁸⁵ Paul-Henry Chombart de Lauwe, *La fin des villes, mythe ou réalité*, Calmann-Lévy, Paris, 1982, p.14.

⁸⁶ Bertrand Badie, *La fin des territoires*, Fayard, Paris, 1995.

⁸⁷ Marc Augé, *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, La librairie du XXème siècle, Seuil, Paris, 1992.

⁸⁸ Choay Françoise, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1994, pp.26-35.

⁸⁹ Françoise Choay, *op. cit.*, p.8.

⁹⁰ François Ascher, Francis Godard in Jacques Donzelot (dir.), *op. cit.*, pp.168-189.

universel de la ville de l'unité formelle caractérisée par la densité, la minéralité et où « le » centre, attractif, s'oppose à la périphérie⁹¹.

La prolifération sémantique pour désigner le champ de la ville et de l'urbain accentue la difficulté à dire et circonscrire le phénomène⁹². Il est nécessaire de reprendre certaines distinctions, notamment celle entre ville et urbanité. Rappelons d'abord l'ambivalence du terme « ville » : le latin *villa* désigne une maison de campagne et ce sont les domaines agraires qui abritaient durant le haut Moyen Age les produits du commerce, de l'artisanat, c'est-à-dire les fonctions urbaines. Plus tard, des luttes ont conféré aux lieux de résidence des bourgeois, les fondateurs des bourgs, un certain nombre de droits à partir d'un mode de gouvernement original fondé sur l'accès à la politique : c'est le sens de la « cité » renvoyant au latin *civitas* et au grec *civis* - les citoyens étant historiquement ceux qui ont le droit de voter. Il existe de réelles différences entre « ville » et « cité » dans les langues européennes⁹³. Jean-Jacques Rousseau avait mis en évidence cette distinction entre les deux termes, amenant à ne pas confondre le citadin en tant qu'habitant de la ville du citoyen qui est un individu doté de droits civiques⁹⁴. La citoyenneté renvoie explicitement à la politique, la cité étant le rassemblement des citoyens.

Historiquement et étymologiquement, le terme « ville » ne se rapporte pas à l'urbain. Mais qu'est-ce que l'urbain ? Originellement le sens de l'*urbs* renvoie : 1/ aux formes bâties, à la matérialité de l'urbain, l'enceinte ayant pendant longtemps symbolisé la distinction avec la non-ville ; 2/ à un état de droit, à une façon de vivre ensemble, de passer contrat, par extension l'urbanité au sens de civilité, de politesse. Ces deux éléments sont bien différents. Les fondements du mot urbanité sont liés à la constitution de l'espace public au 18^e siècle. Il désigne aujourd'hui le rapport entre ville et sociabilité, les relations entre pratiques sociales et formes spatiales. L'urbanité renvoie à la co-présence d'individus et de groupes variés ainsi qu'à la civilité qui réfère, elle, plus strictement à des comportements et des savoir-faire codés dans l'interaction sociale.

⁹¹ Yves Chalas in Bernard Debarbieux, Martin Vanier (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, Datar, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2002, p.72.

⁹² Difficulté que Thierry Paquot a parfaitement soulignée : « depuis une vingtaine d'années, les mots 'villes', 'banlieue', 'urbanisation' et bien d'autres se pressent au portillon comme pour mieux souligner la difficulté qu'il y a à trouver le 'mot' juste pour désigner une 'chose' si difficile à circonscrire. Tandis qu'aux Etats-Unis les nouvelles expressions rivalisent d'originalité à défaut de pertinence [...], en France, c'est le mot 'ville' qui demeure le plus usité, mais sans réelle définition. Ce qui pose problème. Non pas que la polysémie du terme soit gênante, mais qu'elle soit incontrôlée. » (Thierry Paquot in Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (dir.), *op. cit.*, pp.5-6).

⁹³ Yannis Tsiomis, *Ville-cité ; des patrimoines européens*, Picard, Paris, 1998.

⁹⁴ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social - Œuvres complètes, III*, Gallimard, Paris, [1762] 1966, p.361.

Les termes « urbanité » et « citadinité » sont communément employés comme synonymes, souvent à tort. En géographie aujourd'hui, la tendance est à l'assimilation du terme « urbanité » aux caractères de l'espace urbanisé alors que le mot « citadinité » renverrait plutôt aux pratiques des habitants des villes, et à leurs représentations⁹⁵.

La notion d'urbanité reste floue et complexe à conceptualiser. Notre conception de l'urbanité tend à englober l'ensemble de ce champ social et spatial et à l'appréhender sous l'angle de la « culture » urbaine. La notion d'urbanité renvoie ainsi à une dimension matérielle, spatiale mais aussi sociale à travers la civilité et le rapport à l'autre. Cette double dimension qui fonde notre définition de l'urbanité englobe *urbs* et *civitas* c'est-à-dire à fois une réalité physique et une réalité politique (la ville comme « être ensemble » et comme structure spatiale).

L'urbanité correspond pour nous à une manière de se définir, un positionnement par rapport à d'autres villes et d'autres formes socio-spatiales. C'est donc bien dans le champ du symbolique et du discours qu'elle se situe. On adopte ainsi le positionnement pris par Lorenza Mondada en 2000⁹⁶. Ce qui explique que, pour Armel Huet - qui définit l'urbanité comme la « *capacité qu'a la personne humaine de traiter son histoire à l'intérieur d'un système structuré par les relations de conditions et modes spécifiques d'habitat et d'échanges de métiers, c'est-à-dire de contributions sociales.* »⁹⁷ - l'urbanité puisse être rurale également, qu'elle renvoie à la ville, au quartier mais aussi au village et au hameau. Les caractères de l'urbanité ne dépendent pas d'une entité géographique, mais « *l'urbanité est ce qui fait qu'on identifie un espace comme étant urbain et qu'on s'identifie à cet espace urbain* »⁹⁸.

2. Les enjeux des petites villes face à la non-pertinence de la dualité rural/urbain

La petite ville a fréquemment été présentée comme se situant dans une position intermédiaire à mi-chemin du monde rural et du monde urbain. Jean-Claude Lugan la présente par exemple comme un lieu d'affrontement et de combinaison de comportements et valeurs traditionnels

⁹⁵ Elisabeth Dorier-Apprill (dir.), *op. cit.*, p.81.

⁹⁶ « *L'urbanité est moins définie en termes de propriétés matérielles (par exemple en termes de densité de population, de transports, de flux, d'échanges), qu'en termes de propriétés symboliques : le caractère urbain de la ville, ce qui la constitue dans son urbanité, n'est pas réductible à sa morphologie ou à sa concentration d'activités économiques, mais dépend des discours qui portent sur elle et qui, en circulant dans des réseaux de plus en plus étendus, en se solidifiant dans des versions de plus en plus évidentes, se sédimentent dans les représentations et dans la matérialité même.* » (Lorenza Mondada, *Décrire la Ville (La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte)*, Anthropos, Collection Villes, Paris, 2000, pp.38-39).

⁹⁷ Armel Huet, « L'urbanité, comme principe de socialité », in Cynthia Ghorra-Gobin, *Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville ?*, L'Harmattan, Paris, 1994, p.109.

⁹⁸ Guénola Capron in Michèle Jolé (dir.), *Espaces publics et cultures urbaines*, Actes du séminaire du CIFP de Paris, CERTU Lyon, décembre 2002, p.155.

d'essence rurale et communautaire et de valeurs urbaines renvoyant plutôt aux images de modernité et d'innovation⁹⁹. Pour des raisons liées à la mobilité, aux mutations de l'environnement rural, à l'impact des médias, il prévoit que « *les nouvelles générations amplifieront encore ces mutations et que ce balancement entre culture traditionnelle et culture urbaine qui faisait en sorte l'originalité des petites communautés urbaines, tendra à pencher inexorablement du côté de la culture urbaine.* »¹⁰⁰

Certes, les ruraux auraient désormais des attentes similaires à celles des citoyens¹⁰¹. Mais ce rapprochement des modes de vie signifie-t-il pour autant une « urbanisation » généralisée des comportements ? Tout d'abord la sociabilité n'est pas le propre des villes¹⁰². Ensuite, l'urbain ne s'est pas substitué en totalité au rural, les situations démographiques et économiques sont diverses, les rapports au territoire complexifiés avec « *tous les degrés de 'métamorphisme' dans l'espace qui entoure les grandes agglomérations.* »¹⁰³

Pendant longtemps, le rural s'est confondu et superposé au milieu agricole, la division entre le rural et l'urbain était satisfaisante, les critères morphologiques confortaient cette césure élémentaire : la ville était identifiable par ses remparts. La perte de cette frontière spatiale a semé le flou dans la définition de l'articulation des espaces. Cette définition de la ville à travers le rural et l'urbain n'est plus guère valide désormais. Aujourd'hui l'état de l'urbain, multiforme, ne permet plus de se satisfaire d'une division binaire, sauf à y introduire des indices sur les modalités des rapports des centres avec les espaces périphériques et la nature des pôles.

Le nouveau mode d'occupation de l'espace, mi-urbain, mi-rural, mis en évidence dans les années 1970 a été nommé « rurbanisation »¹⁰⁴ avant d'être englobé sous le terme « périurbanisation ». Jean Rémy a souligné la désintégration du « mythe dualiste » qui séparait la ville et la campagne¹⁰⁵. Espace rural et espace urbain sont imbriqués. Alphonse Allais n'avait-il déjà pas consacré l'expression « ville à la campagne » ? Martin Vanier

⁹⁹ Jean-Claude Lugan, « Les petites villes face à la métropolisation », *Espaces et sociétés*, n°73, 1994, p.197.

¹⁰⁰ Jean-Claude Lugan, *ibid.*, p.198.

¹⁰¹ Bernard Kayser (dir.), *op. cit.*, p.130.

¹⁰² En référence à l'ouvrage de François Poulle, Yves Gorgeu, *Essai sur l'urbanité rurale*, Syros, Paris, 1997.

¹⁰³ Daniel Noin, *op. cit.*, p.21.

¹⁰⁴ « *Nos villes ne grossissent plus seulement en absorbant progressivement la campagne immédiatement contiguë à l'agglomération. Elles engendrent, dans un vaste rayon, des extensions disséminées, qui prennent une part croissante des constructions nouvelles. Nous userons d'un néologisme pour qualifier ce phénomène d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées : la rurbanisation.* » (Gérard Bauer, Jean-Michel Roux, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Seuil, Paris, 1976. p.7).

¹⁰⁵ Jean Rémy, « Le rural et l'urbain entre la coupure et la différence : la métamorphose des relations villes/campagne », *Espaces et sociétés*, n°72, 1993, pp.31-46.

réinvestit l'expression « tiers-espace » du sociologue Jean Viard pour désigner l'extension périurbaine :

« Le tiers espace est cet espace mi-urbain, mi-rural, c'est-à-dire en somme ni vraiment urbain ni vraiment rural, qui s'est considérablement développé durant les trente ou quarante dernières années sous les vocables de périurbain, suburbain, rurbain, exurbain, contre-urbain, etc., et qui, contrairement aux espaces de croissance et d'étalement urbain des étapes précédentes, semble devoir conserver durablement des caractéristiques d'organisation spatiale qui ne le feront ni basculer du côté de la ville en bonne et due forme, ni se fondre dans la campagne éternelle et toujours renouvelée. »¹⁰⁶

L'existence d'un « tiers espace » assez indéfinissable fait des termes « urbanité » et « ruralité » des catégories qui, si elles ne se définissent plus pertinemment par des modes de vie opposés ou distincts, renvoient essentiellement à des représentations sociales et aux reliquats des différences paysagères longtemps évidentes. A cet égard *« l'agriculture reste un des éléments symbolisant radicalement la différence du rural avec la ville et le suburbain. Vivre à la campagne suppose un certain type de rapport avec un milieu naturel productif. »¹⁰⁷* « Rural » et « urbain » sont associés à des valeurs différentes selon les groupes qui occupent et mettent en discours l'espace. Et cette distinction reste d'un usage pratique dans la vie quotidienne parce que ces catégories à portée identificatoire renvoient à des représentations couramment partagées.

Le rural est devenu multiforme, sa réalité est plurielle : du rural dynamique au rural délaissé en passant par le périurbain, le rural intermédiaire et le rural en crise dit souvent « profond » (on peut noter ici la connotation de l'éloignement, faisant du rural gagnant celui de la proximité à la ville, à ses services et pôles de développement). Ces processus de différenciation croissante entre espaces et de non homogénéité du périurbain se traduisent dans la distinction entre des campagnes vivantes et attractives et des campagnes mortes renforçant l'image d'une géographie duale¹⁰⁸.

Face à la difficulté apparente des référents socio-spatiaux à faire sens et à la complexité des territoires et de leurs représentations¹⁰⁹, apparaît le besoin de repenser les méthodes et modalités de qualification de ce qu'est l'urbain au cœur des recompositions territoriales actuelles. Jacques Lévy a proposé une conceptualisation originale pour caractériser différentes configurations spatiales urbaines à partir de leur densité et leur diversité : *« la ville est un géotype de substance sociétale caractérisé par la concentration spatiale maximale (densité)*

¹⁰⁶ Martin Vanier, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de Géographie Alpine*, tome 88, n°1, 2000, p.105.

¹⁰⁷ Jean Rémy, *ibid.*, p.39.

¹⁰⁸ Bernard Kayser (dir.), *op. cit.*, p.122.

¹⁰⁹ Bernard Debarbieux, Martin Vanier (dir.), *op. cit.*

du maximum d'objets sociaux (diversité). »¹¹⁰ Les « géotypes » urbains mis en évidence, types d'espaces urbains généraux relevant de niveaux d'urbanité, se déclinent de cette façon : central, suburbain, périurbain, infra-urbain, para-urbain, méta-urbain. Ils soulignent des modes différents d'organisation de l'espace. La baisse de densité (péri-urbain, infra-urbain), tout comme la baisse de diversité (para-urbain, méta-urbain), engendre une diminution du gradient d'urbanité. La ville homogène et compacte appartiendrait désormais à l'histoire. Les travaux sur la ville « émergente »¹¹¹ et le concept de « ville-pays »¹¹² soulignent ce changement d'échelle de la ville. Ces catégorisations qui annoncent un nouvel âge de la ville et sont fondées sur les nouveaux rapports des sociétés à leur espace et l'essor des formes de mobilités, se révèlent-elles négatrices de la petite ville ?

Les phénomènes actuels nous ramènent à une distinction entre espaces métropolisés et non métropolisés. Comment le découpage institutionnel a-t-il pris en compte ces transformations ? **Comment les délimitations de l'INSEE, qui restent des définitions quantitatives, traduisent-elles ces phénomènes ?** Au niveau européen, plus encore au niveau mondial, le seuil minimal de définition statistique de l'urbain varie de 1 000 à plusieurs dizaines de milliers d'habitants ; les critères complémentaires sont très variables : statuts juridiques, formes architecturales, activités, phénomènes migratoires...

La délimitation française de ce qui est urbain reste simple jusqu'en 1954 : une commune est urbaine si son chef-lieu a plus de 2 000 habitants. Par la suite, l'extension urbaine, le phénomène d'étalement de l'urbanisation, la périurbanisation, obligent à formuler « *une traduction statistique du phénomène* »¹¹³. La notion d'unité urbaine élaborée par l'INSEE en 1962 définit un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est en partie ou totalement couvert par une zone bâtie comprenant au minimum 2 000 habitants et dont les constructions sont séparées entre elles de moins de 200 mètres. Depuis le recensement de 1962, les communes dont la population est considérée urbaine sont donc celles ayant 2 000 habitants groupés (au chef-lieu de la commune) ou appartenant à une agglomération multicommunale. Plus tard, le découpage en Zones de Peuplement Industriel et Urbain (ZPIU) intègre d'autres critères liés aux migrations de travail, à la faiblesse de la population

¹¹⁰ Jacques Lévy, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1994, p.285.

¹¹¹ Yves Chalas, *L'invention de la ville*, Anthropos, collection Villes, Paris, 2000.
Geneviève Dubois-Taine, Yves Chalas (dir.), *op. cit.*

¹¹² Jacques Beauchard (dir.), *La ville-pays. Vers une alternative à la métropolisation*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996.

¹¹³ Jean-Pierre Paulet, *op. cit.*, p.17.

agricole ou encore à la présence d'entreprises importantes : un pôle correspond alors à une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et n'étant pas déjà intégrée dans la zone périphérique d'un autre pôle.

La pertinence des critères et des seuils retenus par l'INSEE dans la définition des spatialités est évidemment critiquable, notamment le recours aux arbitraires seuils de migrations alternantes ; il paraît préférable de croiser les critères pour mieux identifier des espaces qui n'accueillent pas uniquement des actifs et dont les migrations pendulaires ne reflètent qu'une partie de la réalité territoriale.

Avec l'extension des aires urbaines (croissance démographique et extension spatiale) et les mutations spatiales liées à la périurbanisation, l'INSEE élabore une nouvelle nomenclature spatiale en 1997 : le zonage en aires urbaines. Il s'agit de préciser les zones d'influence des villes (le territoire qu'elles polarisent) selon que l'on tienne compte de la continuité du bâti ou que l'on intègre les espaces périurbains. 361 aires urbaines sont alors définies, soit près des trois quarts de la population métropolitaine. Comment se présente ce Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER) ? L'INSEE définit :

- L'espace à dominante urbaine : il regroupe aires urbaines - constituées des pôles urbains et de leurs couronnes périurbaines - et communes multipolarisées (également périurbaines). Les pôles urbains correspondent aux villes importantes et à leur banlieue, ce sont les unités urbaines (agglomérations) qui offrent 5 000 emplois ou plus (et qui n'appartiennent pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain). L'INSEE fonde donc sa nomenclature sur l'attractivité en termes d'emplois. Les couronnes périurbaines correspondent aux communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents¹¹⁴ vont travailler dans l'aire urbaine (c'est-à-dire hors de la commune mais dans l'aire urbaine). Les communes multipolarisées correspondent aux communes partagées entre les influences de plusieurs pôles urbains, dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans toutefois atteindre ce seuil dans une seule d'entre elles. Elles représentent un quart de l'ensemble des communes périurbaines (couronnes périurbaines + communes multipolarisées).
- Le reste du territoire est dit « espace à dominante rurale » ; sont concernés 70 % de la superficie totale, les deux tiers des communes métropolitaines, un quart (13 millions d'habitants) de la population totale. Au sein de cet espace sont distinguées :

¹¹⁴ Les actifs résidents sont les personnes ayant un emploi qui sont comptabilisées sur leur lieu de résidence.

-les aires d'emploi de l'espace rural regroupant des pôles d'emploi de l'espace rural (communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus) et des couronnes des pôles d'emplois de l'espace rural (communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural) ;

-les autres communes de l'espace à dominante rurale n'appartenant donc ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural ; cet ensemble, assimilable au « rural profond », comprend plus de 16 000 communes.

L'espace à dominante rurale englobe donc des petites unités urbaines et des communes rurales.

La définition des aires urbaines, des communes multipolarisées, s'appuie sur les modes de vie autant que les dynamiques démographiques réelles : ce sont les migrations alternantes (des actifs ayant un emploi) qui servent de référence. Ce découpage traduit globalement une organisation territoriale de l'emploi. Le zonage en aires urbaines a été actualisé d'après les résultats du recensement de la population de 1999. D'après les nouvelles délimitations, 45 millions de personnes vivent dans une aire urbaine (et 48 millions dans l'espace à dominante urbaine), alors qu'en 1990, elles étaient 41 millions (délimitations de 1990).

Le rythme annuel d'évolution de l'espace à dominante rurale est de 0,20 % (dans le même temps la population des 361 aires urbaines a progressé de 0,40 % par an), grâce notamment à la contribution de la croissance des grandes aires urbaines. Les espaces rurbains (au-delà du périurbain, c'est-à-dire à dominante rurale selon la nomenclature INSEE) bénéficient pleinement de l'étalement spatial de la croissance urbaine. « *Globalement, la moitié de la croissance de l'espace à dominante rurale entre 1990 et 1999 s'est effectuée au sein des communes formant une 'deuxième couronne' autour de seulement trente trois aires urbaines dont celles de Paris, Perpignan, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Rennes, Marseille-Aix-en-Provence, Grenoble et Saint-Etienne.* »¹¹⁵ Les communes non comprises dans les aires urbaines bénéficient de cette croissance ; l'espace de la couronne périurbaine est débordé par ce phénomène qui touche les communes multipolarisées et l'espace à dominante rurale (leur croissance est supérieure à celle de l'aire urbaine *stricto sensu*). Les pôles secondaires en sortent renforcés. Le rural isolé gagne même de la population. On verra (cf. infra) que les petits pôles urbains du département de l'Isère s'inscrivent dans ce dynamisme démographique

¹¹⁵ Philippe Julien, « Recensement de la population 1999. Poursuite d'une urbanisation très localisée », *Insee Première*, n°692, janvier 2000, pp.3-4.

des zones rurales à quelques exceptions près ; ce dynamisme est lié à la proximité des aires grenobloise et lyonnaise.

En 1998, Pascale Bessy et Yann Sicamois dressent un portrait des petites villes pour l'INSEE : ces communes de 3 000 à 20 000 habitants, au nombre de 2 458 en France métropolitaine (1990) et rassemblant plus de 16 millions d'habitants (près de 30 % de la population métropolitaine) présentent un bilan relativement positif : une population jeune (« 28 % des habitants ont moins de vingt ans contre 26,5 % au niveau métropolitain, et les personnes âgées y sont sous-représentées de près de 1,5 point »), des familles nombreuses légèrement surreprésentées ; la population de ces petites villes a augmenté de 0,8 % par an entre 1982 et 1990 (contre 0,5 % pour la France métropolitaine). Ce portrait des petites villes infirme l'idée d'un déclin ou d'une mort des petites villes. Néanmoins ce portrait est à nuancer au regard de la diversité régionale et c'est la pluralité des visages de la petite ville qui s'impose en fait.

La petite ville disparaît dans les découpages de l'INSEE. Néanmoins, parmi les types urbains inférieurs mis en évidence, « *les petites villes pôles ruraux ou communes du rural isolé jouent un rôle essentiel dans la vie locale, en étant l'unique concentration des services et commerces les plus courants sur une vaste portion de territoire* »¹¹⁶. Le niveau inférieur de la hiérarchie urbaine semble n'exister désormais que comme enjeu pour le milieu rural. L'association petites villes / espace rural est récurrente dans les travaux contemporains : pour Jean-Paul Laborie, les petites villes constituent une « chance » pour l'espace rural ; ce rôle constitue pour elles un atout non négligeable. Le sort de l'espace rural français, qui connaît la crise (faiblesse des activités, des services, de la population), serait lié à celui de ces pôles : « *pas de campagnes dynamiques sans villes dynamiques* »¹¹⁷.

Dans le contexte actuel de concurrence, la tendance des petites villes à attirer les résidents des zones rurales alentours et des communes dévitalisées, grâce à ses équipements structurants (établissements éducatifs, équipements sportifs et de loisirs...), est réelle. La petite ville propose donc son offre de services, de commerces à sa propre population et à son environnement proche. « *La valorisation et le développement des espaces ruraux sont étroitement liés à la présence, en leur sein, des pôles d'emploi et d'animation que sont les villes moyennes et les petites villes. Or, ce sont celles-ci qui bénéficieraient le mieux d'une résistance active à la concentration.* »¹¹⁸

¹¹⁶ Pascale Bessy, Yann Sicamois, « Portrait des petites villes », *Insee Première*, n°572, mars 1998, p.1.

¹¹⁷ Bernard Kayser (dir.), *op. cit.*, pp.16-17.

¹¹⁸ Bernard Kayser (dir.), *op. cit.*, p.40.

Que deviennent les petits centres urbains dans l'organisation du territoire ? Les petites villes peuvent-elle constituer le pivot de la réorganisation territoriale ? A condition qu'elles constituent de véritables centralités et qu'elles soient aptes à conduire des projets de développement et d'organisation des services, c'est-à-dire aptes à exister face au phénomène de métropolisation et à la polarisation grandissante par les grandes villes.

La petite ville peut alors s'affirmer comme centralité d'un territoire de projet. C'est le sens de l'intercommunalité : loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République à propos de la procédure de coopération intercommunale qu'est la communauté de communes ; loi pour l'aménagement et le développement du territoire promulguée le 4 février 1995 avec des propositions de redécoupage du territoire national autour du « bassin de vie » défini comme « *l'espace de proximité au sein duquel s'organise le lien social* », eux-mêmes organisés en pays, c'est-à-dire en territoires homogènes et cohérents aux niveaux géographiques, culturels, économiques et sociaux et d'une dimension apte à mener un projet global de développement économique et d'organisation des services. La loi Voynet et la loi Chevènement sur le renforcement et la simplification des coopérations intercommunales s'inscrivent dans cette logique. La réinvention des pays comme espace de projet relève de cette démarche d'établir un lien solidaire entre les villes moyennes et petites et les campagnes. On serait ainsi en présence d'une nouvelle lecture binaire du territoire : à l'ancienne distinction villes / campagnes se substitue une organisation, toujours relativement duale, opposant les aires urbaines, métropolisées, au reste, les pays¹¹⁹. Et la petite ville existe alors essentiellement comme enjeu dans l'organisation de ce monde rural.

A l'analyse des catégorisations géographiques précédentes, il apparaît que la distinction entre urbain et rural n'est plus très pertinente, et que la quête de singularité des petites villes reste infructueuse. Face à la métropolisation, comment aborder les petites villes aujourd'hui ?

C. La construction politique d'une urbanité « petite ville »

Que devient la petite ville dans un espace de plus en plus indifférencié ? La question posée est celle de sa pertinence dans la métropolisation. Au-delà de la difficulté à identifier ce qu'est la ville aujourd'hui, l'interrogation se pose aussi pour ce qui fait « petite ville ». Les méthodes proposées par la géographie nous apparaissent insuffisantes. La crise qui a affecté la discipline dans les années 1960 n'a pas permis de percevoir les grandes mutations en cours. Il

¹¹⁹ Martin Vanier, *op. cit.*, p.107.

faut se tourner alors vers des approches renouvelées en urbanisme et dans les pratiques aménagistes pour faire évoluer le champ disciplinaire et les problématiques sur la ville (intérêt pour le rapport sociabilité/espace, pour l'expérience vécue...).

La sociologie urbaine a peu apporté à la réflexion sur la petite ville. Rappelons cependant que, parmi les théoriciens de la ville, les travaux de Raymond Ledrut, Paul-Henry Chombart-de-Lauwe et surtout Henri Lefebvre¹²⁰ établissent un lien direct entre la forme spatiale et la forme sociale et voient la ville comme le lieu de reproduction des modalités de la production, le reflet de l'organisation d'une société moderne caractérisée par l'industrialisation. L'inspiration marxiste fait de la ville une variable d'expression des rapports sociaux. Des travaux plus récents de sociologues sur l'espace social de la ville, notamment ceux conduits par Sylvia Ostrowetsky (1983, 1988, 1996), mettent aussi en évidence l'urbanité comme mode d'expression paraphrasant l'espace social.

Les petites villes constituent des espaces en forte mutation depuis quelques décennies. Elles ne sont généralement pas déconnectées des phénomènes de métropolisation au regard des mutations physiques et symboliques dont elles sont l'objet¹²¹. La majorité des petites villes sont soumises à la croissance périurbaine. L'étalement urbain contemporain n'est plus en phase avec l'habitat ancien : il est en rupture avec l'implantation traditionnelle des bâtiments, il ne correspond plus forcément aux ambiances paysagères traditionnelles (mitage, déstructuration des espaces). Cet étalement urbain et la complexité croissante à identifier une image spécifique à la catégorie « petite ville » participent au sentiment de sa perte d'identité.

Un certain nombre de petites villes qui se sont développées à partir de leur fonction industrielle ont dû se reconvertir. Avec le déclin de ces activités industrielles, elles se sont orientées vers une fonction de pôle de services qui n'est pas spécifique à cet échelon urbain ; à l'exception de phénomènes localisés de spécialisation. La « reconversion » des petits centres a eu tendance à gommer les semblants de particularismes de cet échelon géographique.

La place des petites villes dans la production industrielle n'est plus la même¹²². Guy Burgel a souligné la mort du fonctionnalisme¹²³. Le modèle traditionnel d'organisation et de polarisation du territoire où les fonctions étaient concentrées dans une seule commune a disparu. La petite ville ne se peut plus se distinguer par les particularités de son système productif, elle n'existe plus par ses fonctions. Les formes de sociabilité de la petite ville dont

¹²⁰ Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, 1974.

¹²¹ Jean-Paul Laborie, Jean Renard (dir.), *op. cit.*

¹²² Jean-Paul Laborie in Bernard Kayser (dir.), *op. cit.*, p.169.

¹²³ Guy Burgel, *La ville aujourd'hui*, Hachette, Pluriel, Paris, 1993, p.97.

on a montré que les représentations les plaçaient habituellement à mi-chemin du rural et de l'urbain sont aussi profondément modifiées, particulièrement avec l'expansion des mobilités individuelles et les recompositions des liens sociaux. Un certain nombre d'habitants issus des métropoles et des grands centres urbains sont venus s'installer dans les petites villes : ils apportent des références de comportements urbains dans un espace environnant à caractère plutôt rural. La combinaison de ces comportements variés modifie les pratiques et le modèle de la société d'interconnaissance et transcende les anciennes catégorisations.

La catégorie « petite ville » n'apparaît plus pertinente. Il n'est plus possible de définir des territorialités en fonction du nombre d'habitants ou de la nature des fonctions de production.

En lien avec l'affaiblissement des analyses statistiques et fonctionnelles, les approches « classiques » de la géographie (cf. supra) ne nous semblent plus répondre avec exactitude aux réalités contemporaines de la petite ville en tant qu'objet géographique ni aux modalités de la production de sa singularité.

La petite ville ne peut plus être appréhendée par ses fonctions, son économie, elle ne se définit plus réellement par sa sociabilité. La question de la petite ville face à la métropolisation est un débat d'ordre essentiellement identitaire. Cette question de la production d'un type d'urbanité renvoie au processus identitaire (cf. infra). Toutes les petites villes sont confrontées aux mêmes questionnements : comment se doter d'une véritable identité ? Quelle place donner au centre dans le mouvement de périurbanisation et d'exurbanisation qui touche même les petits pôles urbains ? Que faire pour rendre la ville attrayante et attirante ? Egalement, comment concilier le passé, l'héritage urbain inscrit au cœur de la trame bâtie, avec le présent de l'action et le futur de la projection ? La problématique est aussi de savoir comment se faire connaître et s'imposer dans le jeu concurrentiel inter-territorial lorsque l'on est une petite ville sans qualités extraordinaires et remarquables. Ces questions sont véritablement celle de la différenciation, comme la pose Benjamin Buffa, architecte :

« Toutes ces petites communes - je les connais toutes - souffrent d'un truc : elles n'ont toujours pas compris quelle était leur identité. [...] S'il n'y a pas d'ambiance, il n'y a rien. S'il n'y a pas d'identité on n'a rien du tout. Une ville qui flotte, le gars lambda a le droit de se sentir mal à l'aise [...]. Et ces petites communes elles souffrent de ça. On le voit bien, même ici, on est sur un axe majeur ; il y a encore cinq ans, on n'avait rien à nos entrées de ville. [...] aujourd'hui toutes les entrées sont foutues ; on a mis un centre Leclerc, et derrière il va y avoir les éléments satellitaires du Leclerc à savoir : je lave ma bagnole, je vais au Mac do, on va tout avoir... Il y a une guéguerre entre les communes ; l'autre commune de l'autre côté fait pareil. [...] On oublie les sous-espaces, les petites places du village, on oublie la hiérarchie des voiries, on ne sait jamais si c'est la rue principale, si ça va mener au centre, si c'est une rue périphérique, si c'est une déviation.

On n'a plus de compréhension, de clé de lecture ; elles sont parties en vrille depuis une trentaine d'années, dans tous les sens. [...] on se rend compte que ces communes là elles souffrent d'un truc : leur morphologie est complètement transformée, leur statut est complètement changé : on est en train de passer d'un statut de rural voire ultra-rural à un statut qui n'est pas encore la ville. Vous voyez le prix des terrains, ça augmente de façon colossale, ça ne se ralentit pas ; et il n'y a aucune augmentation et pas de création de postes. Aujourd'hui l'habitant local, il ne travaille pas et ne consomme pas ici. Ça devient du dortoir. »¹²⁴

Si les petites villes se posent la question de l'identité, c'est bien parce qu'elle ne va plus de soi. L'identité n'émerge pas « naturellement » à partir d'homogénéités socio-spatiales, elle n'existe plus *a priori*. Le processus passe par une construction culturelle nécessitant un travail sur soi, une reconstruction permanente. Notre hypothèse est que, si les structures économiques, fonctionnelles et sociales ne permettent pas de l'appréhender, **la petite ville est aujourd'hui identifiable en tant qu'objet politique : seule semble pouvoir distinguer la petite ville actuellement, dans le contexte de métropolisation que l'on a exposé, la construction politique de formes d'urbanité.**

Les collectivités locales tentent de construire et affirmer leur personnalité, à la fois pour renforcer la cohésion sociale des habitants et le sentiment d'appartenance au territoire et améliorer son attractivité et sa compétitivité dans un contexte concurrentiel lié à la hausse des mobilités, à l'internationalisation et la globalisation des stratégies. Les politiques de communication participent pleinement à cette construction identitaire des territoires¹²⁵. Le besoin d'exister est une obsession des collectivités. Attirer, être attractif apparaît comme un passage obligé du développement de la ville, dans les discours d'élus, pas uniquement pour des raisons économiques. La production d'images publicitaires, les discours de positionnement, le marketing urbain¹²⁶ servent à « vendre » les territoires. La construction d'une image de marque et plus globalement le positionnement identitaire qui associe des valeurs à un lieu sont des signes de phénomènes de concurrence et compétition entre territoires : « *la ville a nécessité de se faire belle, de se rendre différente de sa voisine.* »¹²⁷

Notre hypothèse est alors que cette construction politique de formes d'urbanité passerait par un processus de patrimonialisation. Nous pensons que la patrimonialisation

¹²⁴ Entretien avec Benjamin Buffa, architecte, mardi 13 juillet 2004.

¹²⁵ Hélène Cardy, *Construire l'identité régionale (La communication en question)*, L'Harmattan, Paris, 1997. Michel Coste, « Les images de communication des villes », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, pp.104-114.

¹²⁶ Muriel Rosemberg, *Le marketing urbain en question (Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes)*, Anthropos, Paris, 2000.

¹²⁷ Charles Bové in CAUE des Alpes Maritimes, *Espaces publics : esprit méditerranéen*, Atelier régional pour les espaces publics, 1994, p.20.

« fabrique » de l'urbanité. Ou, plus explicitement, que l'instrumentalisation, par les acteurs locaux, des référents patrimoniaux vise à produire un certain type d'urbanité. On reviendra plus tard sur ce que l'on entend précisément par « patrimonialisation » mais une définition préliminaire la désignerait comme une « mise en patrimoine » mobilisant des objets, des valeurs et des acteurs dotés d'intentions et de stratégies.

La construction identitaire vise à rendre cohérent, à affirmer une singularité. Dans un contexte concurrentiel où les territorialités ne sont plus une évidence, se distinguer pour affirmer son originalité est une nécessité. D'où le besoin de « créer » de l'identité qui n'apparaît plus « spontanément ». Et notre analyse est que cette différenciation passe par la qualité du lieu.

« Autrefois, le lieu était cette présence évidente qui léguait une identité à ses habitants. Il n'était donc pas nécessaire de développer une théorie du lieu, le fait suffisait. Ce sentiment trouvait sa traduction dans l'architecture populaire, même si la théorie de l'architecture s'était éloignée du monde de la vie. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'on commença à parler de perte de lieu, et l'on éprouva alors la nécessité impérieuse d'une nouvelle compréhension du monde de la vie. »¹²⁸

L'architecture est l'art du lieu selon Christian Norberg-Schulz. Avec les migrations démographiques, le « déracinement » et l'installation de nouveaux habitants dans les petites villes, la question de l'identité est d'autant plus épineuse ; il est impossible de séparer mobilité et identité¹²⁹. La démarche d'affirmation identitaire nouvelle de la part des élus et acteurs de la petite ville est importante. Face à la crise des petites villes, l'instrument de cette réponse, de cette production intentionnelle d'identité se situe dans le patrimoine et ses valeurs dérivées. « *L'idéologie du patrimoine local vient en réaction à des phénomènes d' 'anomie' et d' 'atopie' . Autrement dit, c'est la peur de ne pouvoir être nommé, ou de se nommer soi-même, ainsi que la crainte de ne pas pouvoir s'identifier à un lieu qui fait que la conservation et l'utilisation du patrimoine restent des éléments majeurs.* »¹³⁰ Notre problématique est celle du patrimoine en tant que référentiel pour assurer la différenciation.

La petite ville existerait en tant qu'objet politique : notre hypothèse d'une production politique de l'objet petite ville s'inscrit dans un positionnement résolument constructiviste : les territoires sont des construits et l'analyse des modalités de leur construction renvoie à l'intentionnalité des acteurs. Cette hypothèse novatrice d'un nouveau paradigme urbain de la petite ville s'inscrit dans une approche culturelle des territorialités : celle d'une « **fabrique** » **matérielle, symbolique et idéologique du territoire par le patrimoine.**

¹²⁸ Christian Norberg-Schulz, *L'art du lieu (Architecture et paysage, permanence et mutations)*, Le Moniteur, Collection Architextes, Paris, 1997, p.36.

¹²⁹ Xavier Piolle, « Mobilité, identités, territoires », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n°3, 1990, pp.149-154.

¹³⁰ Hélène Cardy, *op. cit.*, p.260.

Notre hypothèse s'appuie sur un constat : la **requalification des centres urbains depuis deux décennies**¹³¹. Les petites villes que l'on étudie (cf. infra pour l'élaboration de l'échantillon) ont des profils différents, aux niveaux sociaux, morphologiques, démographiques... Au-delà du constat de ces disparités et de cette polymorphie urbaine, un point commun rassemble ces petits centres : toutes les petites villes de notre échantillon ont engagé des opérations de requalification de leurs centres ces deux dernières décennies. Toutes ont subi, et subissent, une requalification qui prend des aspects singuliers ; nous analyserons plus loin ses caractéristiques et nous verrons en quoi elle relève d'un processus de patrimonialisation.

Si certaines communes sont pourvues d'un bâti prestigieux, de monuments d'intérêt régional et national, de traditions fortement ancrées dans un lieu qu'elles marquent et singularisent, d'autres communes n'apparaissent pas dotées de ce que la pensée ordinaire considère *a priori* comme patrimonial ; des opérations à caractère patrimonial y sont pourtant réalisées. Toutes les communes réalisent donc des opérations de requalification de leurs centres, indépendamment de leur « patrimonialité » apparente. Ces territorialités visent toutes à raconter quelque chose, créer du récit, du sens. On sera amené à étudier les champs du patrimoine et de l'aménagement urbanistique comme intervention signifiante sur la ville. A cet égard, comme le souligne Cynthia Ghorra-Gobin, « *l'aménagement urbain participe de la formulation ou de la reformulation d'une identité collective.* »¹³²

Les petites villes ont connu en quelques années un changement dans l'expression de leur forme urbaine : le visage de l'urbanité a changé et les années 1980-1990 constitueraient un tournant dans cette nouvelle expression de l'urbanité. Notre hypothèse est que cette requalification s'attache à mettre en scène des espaces centraux sur des figures d'urbanité : on assisterait à **une inscription de temporalités au sein de l'espace urbain et de ce qui fait la petite ville**. Cette mise en scène peut être mise en évidence à partir des transformations des modalités d'intervention sur la ville et d'aménagement des espaces publics. Auparavant l'espace public était marqué par une fontaine ou un monument dont l'utilité n'était pas à démontrer ; aujourd'hui, on conserve des lavoirs qui, s'ils n'ont plus d'utilité fonctionnelle, comportent des dimensions esthétique et patrimoniale. Même constat pour les mobiliers des villes. Ces aménagements urbains ne sont pas nouveaux. Si l'élaboration de règles

¹³¹ La reconquête des centres des grandes villes a été mise en évidence dans les années 1980 ; elle touche également les villes moyennes (Jean-Paul Lévy, *Centres villes en mutation*, Editions du CNRS, Paris, 1987).

¹³² Cynthia Ghorra-Gobin in Vincent Berdoulay, Paul Claval (dir.), *Aux débuts de l'urbanisme français*, L'Harmattan, Paris, 2001, p.231.

d'aménagement n'est pas récente¹³³, leur généralisation actuelle en tant que normes intériorisées en ferait autre chose qu'une simple règle d'urbanisme. D'où notre hypothèse : la combinaison de ces procédures de réhabilitation et actions urbaines participe à une inscription de temps, de signes de temporalités dans l'espace (le centre-ville en l'occurrence). Nous dénommons « patrimonialisation » cette tendance à l'inscription spatiale de signes de temporalités se voulant signifiante. Et cette patrimonialisation des centres-villes participerait à l'émergence de nouvelles urbanités dans les petites villes, et par là à la redéfinition même de la petite ville, à la refondation de cette entité.

Certes cette inscription spatiale de temporalités a pris des formes, des dimensions différentes comme on le verra : réhabilitation de monuments, de l'habitat et des façades, valorisation mémorielle et culturelle, mais aussi mobiliers urbains à valeur symbolique et pavages en accompagnement d'opérations de piétonisation et de réaménagement des espaces publics. Pour valider notre hypothèse, nous étudierons ces aménagements en cherchant à savoir s'ils s'inscrivent dans une logique référentielle de décor urbain. La question posée par la construction d'une catégorie « petite ville » est celle des similitudes dans les références mobilisées. Elle nécessite d'interroger le contenu de cette construction.

Les centres-villes anciens des petites villes constituent des lieux privilégiés pour ces opérations de requalification, plaçant au cœur des stratégies identitaires la valorisation patrimoniale et mémorielle (monuments, muséographie, champ architectural et urbanistique). Les centres font l'objet d'une attention particulière de la part des politiques, ils sont des pivots identitaires et constituent des espaces à enjeux forts, notamment morphologiques et symboliques.

On l'a souligné, la métropolisation rend la catégorie « petite ville » moins pertinente. Néanmoins, **la petite ville comme réalité historique et entité socio-spatiale ne s'est pas intégralement désintégrée au sein de la nappe métropolitaine**. Les mutations ne doivent pas faire oublier la persistance de certains caractères des petites villes. Et si l'opposition centre/périphérie, présentée comme invalide désormais partout, ne conservait-elle pas un minimum de sens dans le cas des structures territoriales que sont les petites villes ? Cette

¹³³ « D'autre part, l'existence de règles permettant de gérer les villes ou édifices auxquels une valeur historique spécifique est accordée ne date pas du XXe siècle. Le cas de Versailles est éclairant où, depuis une ordonnance de 1672, certains genres de construction ne sont pas permis ; où, depuis 1695, les 'places à bâtir' doivent être construites 'suivant la symétrie réglée par Sa Majesté' ; où, depuis 1715, le 'meuble urbain' (bornes, échoppes, auvents, montoirs à cheval) est réglementé par le Grand Voyer. Pour Paris, le Traité de la police, de Delamare (1738), précise dans un chapitre intitulé 'En quels cas l'on peut défendre aux propriétaires de démolir leurs maisons' [...]. » (Pierre Pinon, « Une unique beauté », *Urbanisme*, n°303, novembre-décembre 1998, p.67).

question nous amènera à revenir sur les mutations morphologiques et la question de la centralité : la centralité est-elle toujours au centre ? Qu'est-ce qu'un centre dans une petite ville ? Les centralités s'y multiplient-elles ? La petite ville n'a, d'une manière générale, qu'un centre digne de ce nom ; là où les grandes villes sont devenues multipolaires, notamment avec le développement de centralités secondaires, plus ou moins périphériques (exemple des centres commerciaux et des galeries marchandes transformés en pôles de vie). En 1976, le groupe « Prospective et aménagement » attribuait un certain nombre de caractéristiques à la petite ville d'hier ; parmi celles-ci (l'intégration domicile – lieu de travail, dans laquelle le petit commerce a une part importante, la satisfaction convenable des besoins sociaux de base), une nous semble aujourd'hui être la seule à perdurer : « *un centre-ville homogène, lieu d'animation, de rencontre et d'intégration (et unanimement perçu comme tel)* »¹³⁴.

Enfin cette constance de l'image de la structure du centre-ville est sûrement l'un des éléments les plus significatifs au regard de l'intense urbanisation des quartiers périphériques des petites villes (lotissements, quartiers pavillonnaires) et de l'industrialisation fréquente des faubourgs (seconde moitié du 20^e siècle). Si l'emprise bâtie des petites villes suit le modèle métropolitain, à une échelle moindre, il ne reste pas moins que « *intuitivement la petite ville est perçue comme une unité urbaine, à étendue territoriale relativement bien délimitée et dont les structures et les rôles sont moins complexes que ceux des villes moyennes.* »¹³⁵

Selon nous, la distinction centre-périphérie est encore en partie pertinente pour les petites villes. Les implications de la métropolisation ne sont pas strictement les mêmes pour tous les espaces et les petites villes ne sont pas concernées au même niveau. Il semble que, même dans les espaces en voie avancée de métropolisation, les petits centres ne soient pas dissous par l'étalement urbain. C'est ce que met en évidence Paul Boino pour des petits centres urbains de la périphérie lyonnaise et notamment Crémieu dans le nord de l'Isère¹³⁶. Cette **réalité historique et spatiale de la petite ville** qui perdure est importante à souligner pour notre analyse des processus contemporains de construction identitaire.

La concentration et la densité ainsi que la mixité et les échanges constituent deux dimensions apparemment intangibles de ce qui fait la petite ville ; même si elle s'étale, elle conserve cette qualité de densité. Le couple densité / diversité, dont Michel Lussault a souligné

¹³⁴ Schéma général d'aménagement de la France, *op. cit.*, p.123.

¹³⁵ Schéma général d'aménagement de la France, *op. cit.*, p.125.

¹³⁶ Paul Boino, « Périurbanisation et renouvellement des centres secondaires dans la région lyonnaise », *Géocarrefour*, vol.76, n°4-2001, pp.375-382.

l'importance¹³⁷, constituerait un indicateur géographique de l'urbanité. L'existence d'espaces publics, identifiables dans la trame des petites villes, est un autre indicateur d'urbanité¹³⁸. Ces conditions de l'urbanité sont-elles pour autant suffisantes ? Et cette urbanité n'est-elle pas alors seulement occidentale ?¹³⁹

La reconquête des centres a été particulièrement soulignée pour les grandes villes¹⁴⁰ : valorisation du patrimoine, réhabilitation du bâti, création de secteurs sauvegardés, dynamisme démographique et réinvestissement symbolique. Qu'en est-il des modalités de ces requalifications dans les petites villes ? Peu de publications existent sur le sujet. Il faut néanmoins noter en 1998 la parution d'une étude sur les petits centres urbains : cet ouvrage collectif intitulé *Bourgs et petites villes* est dirigé par Jean-Paul Laborie et Jean Renard. Mais son questionnement central est finalement plutôt de savoir si les petites villes sont en train de voir leur rôle diminuer notablement avec la croissance métropolitaine et le dynamisme des pôles urbains de taille supérieure, ou, à l'inverse, si les niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine assurent le maintien de fonctions vitales pour leurs bassins de vie, à l'époque de la métropolisation, des recompositions territoriales et des nouveaux maillages (pays, intercommunalités). Il ne s'agit pas, pour nous, d'émettre des pistes ou projections s'attendant aux trajectoires d'un objet petite ville inscrit dans un rapport de dépendance vis-à-vis du reste de la hiérarchie urbaine. Il s'agit de partir de l'hypothèse d'une redéfinition de la petite ville par ses acteurs : la petite ville, en pleine incertitude sur son existence, en quête d'affirmation et d'identification, serait en phase de construction d'une personnalité permettant un positionnement identitaire.

¹³⁷ « L'urbain est toujours plus dense que le non-urbain ou l'infra-urbain, si l'on conçoit la densité comme un indicateur de l'intensité de la coprésence d'objets sociétaux (matériels et immatériels) distincts ; en même temps que plus dense, l'urbain est toujours plus divers que le non-urbain, diversité qui exprime la relation entre la quantité d'objets coprésents et la somme des objets 'disponibles' au même moment dans la société. Chaque espace peut être appréhendé en raison du couplage de la densité et de la diversité – l'intensité de l'une pouvant compenser à l'occasion la faiblesse de l'autre. » (Michel Lussault in Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (dir.), *op. cit.*, p.32).

¹³⁸ Jacques Lévy, « La mesure de l'urbanité », *Urbanisme*, n°296, septembre - octobre 1997, pp.58-61.

¹³⁹ Jacques Lévy, « Les trois paradoxes de l'urbanité européenne », *Urbanisme*, n°314, septembre - octobre 2000, pp.56-59.

¹⁴⁰ Gérard-François Dumont in Cynthia Ghorra-Gobin (dir.), *op. cit.*
Jean-Paul Lévy, *op. cit.*

II. La double question du patrimoine et des petites villes : postures méthodologiques

Notre positionnement problématique nous amène à définir maintenant deux notions centrales - et étroitement liées - de cette recherche, celles d'identité et de patrimoine. Nous développerons ensuite la méthodologie d'analyse et les matériaux mobilisés ainsi que le terrain d'étude retenu.

A. Le couple identité territoriale / patrimoine

Si l'identité a été largement abordée en ce qui concerne les individus et groupes sociaux¹⁴¹, elle l'a relativement moins été pour des objets géographiques comme les petites villes. Notion multiforme et polysémique, l'identité est pourtant au centre des problématiques des territoires en géographie.

L'identité personnelle, individuelle ne s'exprime pas de la même manière que l'identité d'un objet géographique. L'identité territoriale est régie par des mécanismes différents ; néanmoins certains processus d'identification peuvent être assez proches et l'on postule que la construction de la « personnalité » d'une ville fonctionne un peu comme celle d'un individu. Au-delà de la connotation corporelle, parler de « personnalité » d'une ville engendre un risque évident : celui de considérer la ville comme un organisme autonome et de ne plus cerner les jeux d'acteurs, les modalités de l'action. Nous essaierons d'éviter les dérives liées à l'attribution d'une subjectivité à l'objet ville, liée à une vision anthropomorphique. Par ailleurs, l'usage même de l'expression « identité urbaine » doit être soulignée. Les termes « image » et « personnalité » peuvent apparaître au moins autant évocateurs que celui d'« identité ». Pour autant, par facilité d'usage, le mot « identité » sera privilégié dans ce corpus.

¹⁴¹ La thématique de l'identité sociale a été largement étudiée dans les sciences sociales depuis les vingt dernières années. Les sciences sociales se sont appropriées la distinction courante entre identité individuelle et identité collective.

Le processus identitaire en tant que mécanisme de constitution de la personnalité a fait l'objet de nombreuses études dans différentes disciplines ; en psychologie notamment autour de la « conscience de soi ». L'identité individuelle y est appréhendée comme l'ensemble des représentations que l'on développe sur soi. Erving Goffman a théorisé cette notion d'identité personnelle (« présentation de soi », regard de l'autre, image de soi donnée à travers le corps, l'habillement, le comportement, le discours... mais aussi la mise en scène et théâtralisation de la vie sociale). L'identité renvoie ainsi autant à la mise en scène de soi qu'à l'image que l'on (individu, groupe, société) a de soi.

1. Le caractère construit de l'identité territoriale

La géographie culturelle et le courant humaniste en géographie ont participé à l'intérêt actuel pour les questions identitaires¹⁴² ; notamment à travers l'importance des notions de génie du lieu, de sens de l'espace, le « lieu » étant appréhendé comme un foyer d'identité¹⁴³. Depuis, la dimension spatiale des identités n'a pas été remise en cause¹⁴⁴.

Les travaux menés sur la recomposition des identités sociales (religions, structures familiales et relationnelles) et territoriales ont fleuri, dans un contexte où l'on parle d'une crise de l'identité nationale. Cette « crise » identitaire est aussi largement associée au discours sur la mondialisation, l'affaiblissement des institutions et le déclin de l'Etat.

L'identité territoriale est l'expression d'une interrelation entre une identité et un territoire avec une relation entre les deux termes qui ne peut être unilatérale ; elle renvoie explicitement à l'articulation entre la production territoriale et ce qui singularise le lieu.

Première distinction importante : le processus identitaire renvoie d'une part à l'identité d'un espace et d'autre part à l'identification à un espace. L'identité d'un lieu est liée à la conscience d'un « *Ici qui est différent d'un Ailleurs* »¹⁴⁵, c'est-à-dire que cet espace peut être distingué d'autres, certaines caractéristiques le particularisant. Les attributs liés à la position, les valeurs et notamment celles issues du passé, figurent parmi les éléments rhétoriques utilisés par les acteurs pour construire l'identité. L'identification à un espace renvoie quant à elle aux relations d'un acteur à l'espace. L'appropriation constitue une autre dimension de l'identification : « *non seulement le lieu possède une identité, reconnaissable, en tout cas par moi et probablement par les autres, mais encore, ce lieu est le mien (impératif territorial).* »¹⁴⁶

« Identifier » et « s'identifier » sont deux dimensions du processus identitaire qu'il faut prendre en compte pour analyser comment se construit symboliquement, socialement, l'identité. La première est liée à la définition, à l'attribution d'une appartenance à une catégorie. La seconde renvoie plutôt à l'identité « pour soi », la façon de percevoir des appartenances, intérioriser et revendiquer des valeurs.

¹⁴² Mathias Le Bossé, « Les questions d'identité en géographie culturelle », *Géographie et Cultures*, n°31, 1999, pp.115-126.

¹⁴³ On pense à la « géographicité » d'Eric Dardel.

¹⁴⁴ Philippe Gervais-Lambony, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains », *Annales de Géographie*, n°638-639, juillet-octobre 2004, pp.469-488.

¹⁴⁵ Abraham Moles, « Vers une psycho-géographie », in Antoine Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, 1992, p.190.

¹⁴⁶ Abraham Moles, *ibid.*, p.191.

Il faut alors souligner cette particularité créée par l'usage de l'identité pour un lieu : elle a ce pouvoir de qualifier en même temps les individus et groupes sociaux qui vivent sur ce territoire et le construisent.

La distinction entre l'identité de la ville, c'est-à-dire ce qui fait sa personnalité (ce qui, à partir d'éléments discursifs ou morphologiques, par exemple, fait qu'elle est ce qu'elle est), et les processus d'identification des individus dans la ville, qui renvoient eux plutôt à l'appropriation de l'espace, est importante : c'est bien de la première que nous traiterons préférentiellement, à savoir l'identité comme construction sociale et politique. Pour ce faire, on interrogera les stratégies des acteurs pour produire un type d'identité urbaine, tout en ayant conscience de l'impact politique du processus identitaire : *« le territoire fournit au pouvoir politique l'occasion d'une mise en scène efficace, celle d'une affirmation de légitimité. Tout simplement parce que le territoire a la propriété de dessiner la figure visible, sensible et lisible de l'identité sociale. »*¹⁴⁷

Si la conception substantialiste de l'identité a pu amener à la concevoir comme une essence, une réalité stable et objectivable, la rupture avec cette approche essentialiste a incité à poser des questions nouvelles. Et notre positionnement est résolument constructiviste. Le phénomène identitaire ne relève pas de l'ordre naturel, universel, mais de constructions discursives, conséquences de conditions historiques et culturelles pouvant revêtir des significations et valeurs symboliques variées. Il s'agit d'analyser, non pas l'identité en tant que telle, mais les modalités de production identitaire, et les logiques liées aux usages qu'en font les acteurs du territoire : quels sont les processus qui, socialement, symboliquement, participent à cette construction ? Quelles sont les stratégies d'identification menées par les acteurs de la petite ville dans la construction territoriale ?

L'identité n'est pas saisissable en tant que telle, mais peut être étudiée à travers ce qu'elle participe à produire dans l'interaction social/spatial. Concevoir l'identité comme l'expression d'une construction souligne l'importance du processus d'identification dans cette conception de l'identité, opposée à l'approche essentialiste.

Pour exprimer une certaine capacité d'action dans ces processus d'appartenance et de positionnement, l'expression « stratégies identitaires » nous paraît particulièrement bien convenir : elle désigne l'ensemble des processus que les acteurs mettent en œuvre en vue d'atteindre des finalités en lien avec une situation donnée. C'est ce processus de construction des identités qui nous intéresse donc. Il renvoie aux modes d'inscription spatiale des acteurs.

¹⁴⁷ Guy Di Méo, « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Annales de Géographie*, n°638-639, juillet-octobre 2004, p.347.

L'identité s'exprime à travers des pratiques discursives et des processus de symbolisation. Notre recherche analysera les discours d'acteurs de la petite ville. Le politique ne fait pas qu'énoncer l'idée que la population se fait de la personnalité de la ville, il est aussi producteur d'un discours projectif tourné vers l'avenir. Le processus identitaire mobilise donc des référents que la collectivité veut montrer et rendre visible ou veut constituer en discours « officiel ». Il existe alors souvent une différence entre l'identité du territoire telle qu'elle est perçue et l'image que les décideurs veulent en promouvoir.

L'identité est ce qui est identique : la ressemblance est le fondement de l'identité. L'identité est aussi ce qui fait l'unicité d'un lieu, d'un objet, relevant cette fois irrémédiablement de la différence : « *l'identité (qu'elle soit individuelle ou collective) s'offre ainsi dans le paradoxe d'être ce qui rend à la fois semblable et différent, unique et pareil aux autres* »¹⁴⁸. Unité, via le rapport à l'identique, et unicité constituent deux piliers théoriques de l'identité ; « *l'identité implique dans sa constitution même l'existence d'un autre auquel la relie des relations d'assimilation et de différenciation* »¹⁴⁹. L'identité renvoie simultanément à l'assimilation et à la différenciation, dit autrement elle combine identification et distinction¹⁵⁰.

Ce double processus rejoint l'idée de « conscience de soi » (le soi, étant dans le cas présent, considéré comme « soi social »). L'identité n'est donc ni subie passivement, ni construite indépendamment de tout regard extérieur ou de toute attribution externe (identité individuelle et identité collective ne peuvent être pensées séparément) ; elle est à la fois endogène et exogène et le processus de « subjectivation » dont parlait Michel Foucault montre bien la fonction ontologique de l'identité. L'identité est un produit du lien social. Elle se construit dans l'interaction entre individus, groupes, sociétés, et leurs valeurs. Que ce soit individuellement ou collectivement, l'homme aspire à se situer par rapport aux autres ; le rapport à l'altérité lui est consubstantiel. Ce qui fait dire à Claude Dubar que « *les identités sont d'abord des attributions par autrui. [...] Elles sont aussi des revendications d'appartenances et de qualités, par et pour soi-même* »¹⁵¹. L'identité sociale s'exprime dans

¹⁴⁸ Edmond-Marc Lipiansky in Jean-Pierre Saez (dir.), *Identités, cultures et territoires*, Desclée de Brouwer, Paris, 1995, p.35.

¹⁴⁹ Edmond-Marc Lipiansky in Jean-Pierre Saez (dir.), *ibid.*, p.35.

¹⁵⁰ Pierre Tap a mis en évidence deux processus complémentaires : l'« identification » c'est-à-dire l'affirmation par la différenciation (démarche pour se différencier) et l'« identification » qui correspondrait à une forme d'affirmation par assimilation (démarche pour se rendre semblable) (Pierre Tap, *Identités collectives et changements sociaux*, Privat, Toulouse, 1980). Au final, la fonction d'identification « *ne crée de relation de similitude que pour atteindre la différence* » (André Green, « Atome de parenté et relations œdipiennes », in Claude Lévi-Strauss (dir.), *L'identité*, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 1995, p.93.).

¹⁵¹ Claude Dubar in Jean-Claude Ruano-Borbolan (dir.), *L'identité (L'individu, le groupe, la société)*, Sciences Humaines Editions, Auxerre, 1998, pp.135-136.

l'interaction. Elle renvoie à l'image de soi que l'on donne aux autres mais aussi à ce qu'ils nous renvoient. L'identité, c'est en quelque sorte savoir qui l'on est par rapport aux autres. Aborder la question de l'identité c'est aborder celle de l'altérité. L'Autre est la condition du processus identitaire. La façon de concevoir l'altérité détermine l'identité et la conscience d'unité, l'identité renvoyant aux traits singuliers d'un groupe socio-culturel (tout groupe social s'inscrit dans une spatialité et une temporalité propres).

L'identité est l'**expression d'une singularité**, un système combinant intériorité et extériorité. Elle exprime une relation entre des acteurs et leur espace. En même temps qu'elle est construite à partir de valeurs, représentations et idéologies, elle donne du sens à l'espace. Alex Mucchieli y voit un « *ensemble de processus de synthèse intégrative, d'interprétation du monde et de mise en forme d'expressions propres* »¹⁵².

L'identité est une notion relative et aucune identité n'est jamais fixe. Elle est une construction idéelle reposant pour partie sur l'imaginaire. On a mis en exergue le caractère construit de l'identité. Il faut avoir conscience de la dimension potentiellement artificielle de ce qui fonde l'identité. Selon Edmond-Marc Lipiansky, « *l'identité a moins alors le caractère d'une 'réalité' (existant comme phénomène social objectif) que d'une représentation sociale relevant du mythe et de l'idéologie, représentation par laquelle une collectivité figure son unité par différenciation des autres.* »¹⁵³ Selon Albert Memmi, « *le plus remarquable dans l'identité culturelle n'est pas sa réalité, mais son efficacité* » dont il décrit ainsi la finalité : « *c'est une machine de survie, qui utilise le passé et le futur pour conforter le présent* ». Et Albert Memmi de conclure que « *dans toute identité culturelle, il y a un remarquable coefficient de croyance. On appartient à un peuple, à un système de valeurs et d'institutions, parce qu'on le croit.* »¹⁵⁴

L'identité collective est liée à deux repères essentiels : l'appartenance à un groupe, l'appartenance à des valeurs communes. Le récit patrimonial peut être un fondement du lien social : être (conscience de soi) et être dans la durée, être un (unité) et reconnaître le même. La notion d'identité est en effet attachée à celle de stabilité, de permanence¹⁵⁵, ce qui explique le besoin d'un ancrage spatio-temporel. La quête de cohésion et d'unité, peut se faire à travers l'utilisation de l'item patrimonial ou de la trace comme témoin significatif d'une forme de

¹⁵² Alex Mucchieli, *L'identité*, Presses Universitaires de France, Paris, 1986, p.119.

¹⁵³ Edmond-Marc Lipiansky in Jean-Pierre Saez (dir.), *op. cit.*, p.39.

¹⁵⁴ Albert Memmi in Hélé Béji (dir.), *Esprit* (« La fièvre identitaire. Equivalence des cultures et tyrannie des identités »), n°228, janvier 1997, Paris, p.102 et p.103.

¹⁵⁵ Cf. certains textes de David Hume et de John Locke présentant la permanence comme indispensable à l'identité.

pérennité (pas seulement sociale). Ce besoin du temps pour s'inscrire dans la permanence met en évidence le **lien entre identité et patrimoine**.

Le processus identitaire s'appuie sur les valeurs de l'héritage, de la durée, des racines et du patrimoine. Mémoire et histoire apparaissent comme le terreau nécessaire à la construction des identités. Joël Candau a montré les liens entre identité et mémoire¹⁵⁶ : la mémoire est nécessaire à la construction identitaire et, inversement, il n'y aurait pas de mémoire possible sans identité. Le patrimoine serait une dimension de la mémoire. La construction de l'identité a habituellement besoin d'un acte fondateur, d'une origine et les exemples où la mémoire participe à l'élaboration du sentiment identitaire abondent. Cette analogie entre valeurs temporelles et patrimoniales et identité est une idée communément admise dans les discours d'acteurs rencontrés, comme on le verra. Le patrimoine permettrait de dire qui l'on est dans le temps, et s'inscrire dans l'histoire¹⁵⁷. Il apparaît fréquemment mobilisé pour participer à la construction des identités et au phénomène de territorialisation des espaces ruraux comme urbains : il est alors abordé comme l'ensemble des éléments qui concourent à maintenir ou produire l'identité.

Le patrimoine et la mémoire, à des niveaux différents, s'inscrivent dans le territoire¹⁵⁸. Les implications des mémoires et des objets de la transmission sont fondamentalement spatiales. Cette question de la nécessaire inscription dans un territoire est fondamentale en géographie. Pour Michel Marié, le territoire « *est quelque chose comme du temps cristallisé* »¹⁵⁹ et, pour Guy Di Méo, il renvoie à une « *lente et patiente structuration de l'espace-temps* »¹⁶⁰. La parenté entre territorialisation et patrimonialisation a été soulignée par Guy Di Méo¹⁶¹. Et les deux concepts possèdent une double nature matérielle et idéelle¹⁶².

L'usage du terme « territoire » est devenu courant dans les années 1980 en géographie avant de se banaliser. Bien développé, on ne s'étendra pas sur ce concept, si ce n'est pour rappeler que, selon l'acception la plus courante, on l'entend ici comme une entité spatiale aménagée

¹⁵⁶ Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Presses Universitaires de France, Paris, 1996.

¹⁵⁷ « *Il y a toujours cette accroche au niveau du patrimoine, puisque c'est l'identité, c'est l'histoire, c'est ce qui fait qu'on peut s'appeler commune de [L'Isle-d'Abeau].* » (Entretien avec Frédérique Viannès, chargée de mission tourisme et patrimoine au CGD Isère Porte des Alpes, Bourgoin-Jallieu, jeudi 4 septembre 2003).

¹⁵⁸ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Presses Universitaires de France, Paris, 1950.

¹⁵⁹ Michel Marié, « Territoire de la vie quotidienne », in Groupe Dupont (Avignon), *Géopoint 82. Les territoires de la vie quotidienne ; recherche de niveaux signifiants dans l'analyse géographique*, Actes du colloque Géopoint 82, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Avignon, 1982, p.229.

¹⁶⁰ Guy Di Méo, *L'homme, la société, l'espace*, Anthropos, Paris, 1991, p.155.

¹⁶¹ Guy Di Méo, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n°78, 1995, pp.15-34. Cet article est l'un des premiers qui aborde le patrimoine en géographie avec une visée théorique.

Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Collection Fac géographie, Paris, 1998.

¹⁶² Ola Söderström, *Les métamorphoses du patrimoine (Formes de conservation du construit et urbanité)*, Thèse de géographie, Université de Lausanne, 1992.

par des groupes humains, appropriée (dotée de sens) et renvoyant à des considérations multiples (sociales, culturelles, juridiques, etc.).

« Le processus de territorialisation semble toujours obéir à des règles uniques : production d'images spécifiques, production d'une structuration idéelle de l'espace, production d'une structuration matérielle destinées à assurer la reproduction des images et, par conséquent, la reproduction socio-territoriale de leurs auteurs. »¹⁶³

Ce sont les enjeux symbolique et politique des territoires qui sont ici notre objet. Après avoir souligné le rôle important du territoire comme symbole structurant de l'identité collective¹⁶⁴ et le fait que le patrimoine soit mobilisé pour « faire territoire », revenons sur cette notion de patrimoine.

2. Le patrimoine comme objet de recherche

Dans le chapitre 2, on reviendra brièvement sur l'évolution de la notion de patrimoine, dont les références sont variables. On veut ici rappeler que, matériel ou immatériel, le patrimoine reste une notion générique et éthique qui est passée de la valeur individuelle à la valeur collective, du sectoriel au global, et dans laquelle le facteur temps a une place capitale. Dans son acception la plus large, le patrimoine désigne un bien commun, matériel ou non, transmis et à transmettre, auquel on associe des valeurs esthétiques, artistiques, historiques, cognitives, sociales, économiques, ou encore l'image de marque¹⁶⁵.

La définition classique du patrimoine est l'ensemble des héritages - matériels et immatériels - qu'une société, un groupe, estime digne d'être transmis aux générations futures (ou aux futurs habitants) ; ce sont les objets hérités qu'une société ne peut omettre de transmettre et en quoi elle se reconnaît. Si les notions d'héritage et de transmission sont fondamentales, celles d'appropriation et d'identification sont importantes également : le patrimoine est ce que le groupe, la société s'approprie, ce à quoi elle s'identifie. Pour Anne-Marie Granet-Abisset, historienne, le patrimoine c'est aussi « *ce qu'une génération conserve de sa vie pour le*

¹⁶³ Bernard Debarbieux, *Territoires de haute montagne, recherches sur le processus de territorialisation et d'appropriation sociale de l'espace de haute montagne dans les Alpes du nord*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 1988.

¹⁶⁴ Jean-Luc Piveteau, *Temps du territoire (continuités et ruptures dans la relation de l'homme à l'espace)*, Editions Zoé, Carouge-Genève, 1995.

¹⁶⁵ Sur les valeurs traditionnelles du patrimoine, cf. notamment Xavier Greffe, *La valeur économique du patrimoine (La demande et l'offre de monuments)*, Anthropos, Paris, 1990.

*transmettre aux générations suivantes. C'est ce qui permet aux générations suivantes de comprendre ce que les générations précédentes ont vécu. »*¹⁶⁶

D'où les critères suivants communément reconnus pour faire patrimoine :

- la notion de bien commun (liée à celle de propriété), autour notamment de la transmission, de l'héritage, ce qui rejoint la notion de solidarité évoquée dans la majorité des conceptions du patrimoine ;
- l'ancienneté des objets (perçus comme témoins de l'histoire) ;
- la perception d'une menace pour ces objets ou du moins la conscience de leur disparition prochaine ; c'est la perte, l'impression d'une perte prochaine qui entraîne généralement une prise de conscience de la valeur patrimoniale d'un objet, d'un lieu, d'une tradition, etc. ;
- la dimension sacrée conférée par le groupe, la collectivité à travers l'intérêt et la valeur accordés à l'objet. Désignation, protection, conservation, valorisation et autres interventions afin d'assurer la perpétuation de l'objet : la patrimonialisation est un processus complexe ;
- l'idée d'un patrimoine vecteur d'identité, de cohésion, d'appartenance ; à ce titre on constate la nécessité de son appropriation sociale.

Autant d'éléments qui soulignent la globalité du phénomène, c'est-à-dire que le patrimoine n'est pas un objet isolé.

Notre problématique amène à se poser la question de ce qu'est le **patrimoine urbain** dans le champ de la patrimonialisation. Si le patrimoine urbain ne se développe en France qu'assez tardivement (par rapport notamment aux autres pays européens¹⁶⁷), à partir des années 1960, l'émergence scientifique de ce concept est pourtant plus ancienne puisqu'il a été formulé et développé dès le début du 20^e siècle par des auteurs étrangers.

A la fin du 19^e siècle, Camillo Sitte produit un ouvrage de référence - *L'art de bâtir les villes* - où il oppose, le premier, tissu urbain et monuments. Et c'est Gustavo Giovannoni qui fait émerger le concept de patrimoine urbain peu après¹⁶⁸. Les analyses morphologiques de

¹⁶⁶ Citation de Anne-Marie Granet-Abisset au *Séminaire professionnel de travail et de réflexion* « Musée et mémoire, sous le regard du géographe, de l'historien, de l'ethnologue, du politologue », 9 et 10 juin 2005, Musée Savoisien, Chambéry.

¹⁶⁷ Françoise Choay in Marcel Bazin, Anne-Marie Grange (dir.), *Les urbanistes et le patrimoine*, Les Cahiers de l'IATEUR n°16, Presses Universitaires de Reims, Reims, 2002, p.24.

¹⁶⁸ Gustavo Giovannoni, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, traduit de l'italien par Jean-Marc Mandosio, Amélie Petita et Claire Tandille, Editions du Seuil, Paris, [1931] 1998.

Giovannoni et ses préconisations sont très importantes dans la constitution de l'objet « patrimoine urbain », dans l'élaboration de principes et normes d'action, l'idée centrale étant que les monuments sont indissociables de leur contexte. Les approches portaient alors essentiellement sur le type d'intervention à mener sur les monuments. Différentes conceptions en matière de restauration des bâtiments perduraient, issues de principes du 19^e siècle. Une première position dérivée de Viollet-le-Duc pour qui « *restaurer un édifice, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné* »¹⁶⁹ : il s'agit de restituer l'état d'origine du monument ; poussé au maximum cela peut aller jusqu'à l'édification d'un monument idéal. Une deuxième position, plus anglophone, est notamment défendue par Ruskin et Morris : la restauration n'est qu'une consolidation où l'on respecte l'édifice et les transformations subies dans le passé. Ces postures diffèrent dans le statut des interventions menées sur le bâtiment et le respect de ce qu'on appelle communément et improprement l'« authenticité » du monument. Aujourd'hui encore, cette question se pose : comment doit-on marquer l'intervention contemporaine sur le monument ?

En France, l'expression « patrimoine urbain » est d'usage récent. C'est André Malraux¹⁷⁰ qui, le premier, a mobilisé l'idée d'un patrimoine historique urbain pour considérer et protéger des quartiers de villes - appelés secteurs sauvegardés dans la loi Malraux de 1962. Le concept de patrimoine urbain est lié au fait qu'on ne considère plus le monument historique isolément mais qu'il s'inscrit dans un environnement urbain à prendre en compte. L'idée est que le monument doit être replacé et intégré dans son paysage ambiant, dans l'ensemble bâti auquel il participe. La prise de conscience se fait notamment avec les profondes transformations sociales et spatiales liées au mouvement industriel, et les répercussions sur les tissus urbains anciens ; celles-ci favorisent un mouvement de défense du patrimoine. La prise en compte du monument ponctuel s'est peu à peu élargie à l'ensemble urbain ; celui-ci correspond à un lieu de vie selon la Charte de Venise (1964). Le patrimoine urbain est un patrimoine souvent habité (les quartiers centraux réhabilités sont des lieux vivants). La notion de valeur d'usage est donc importante. Il faut aussi souligner cette spécificité du patrimoine architectural et urbain : à la différence d'autres patrimoines plus facilement conservables, il est directement menacé de destruction et soumis aux conséquences du vieillissement, de la dégradation.

¹⁶⁹ Définition de la restauration, Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, 1866.

¹⁷⁰ « *Les termes de patrimoine urbain et patrimoine monumental nous viennent de Malraux. Il fut le premier à développer ce concept de patrimoine historique urbain.* » (Raymond Lemaire, « Que conserve-t-on et pour qui ? », *Urbanisme*, n°295, juillet-août 1997, p.55)

La politique française des secteurs sauvegardés avec la restauration à l'identique, les restrictions de modification de l'aspect général, amène à s'interroger sur les dérives possibles de la protection urbaine et le risque de muséification corrélatif à une baisse de la valeur d'usage. « *En tant que figure muséale, la ville ancienne, menacée de disparition, est conçue comme un objet rare, fragile, précieux pour l'art et pour l'histoire et qui, telles les œuvres conservées dans les musées, doit être placée hors circuit de la vie. En devenant historique, elle perd son historicité.* »¹⁷¹

Le patrimoine urbain ne peut être réduit au champ des monuments exceptionnels ; il est l'ensemble des éléments matériels ou non qui participent à la production d'ambiances urbaines. Le patrimoine urbain fait ici l'objet d'une définition large, allant du patrimoine classé au patrimoine vernaculaire en passant par les éléments de la structure morphologique du bâti et les artefacts esthétiques « temporellement » connotés.

B. Méthodologie d'analyse : le discours aménagiste

Pour répondre au questionnement problématique, une méthodologie a été mise en place. Nous avons choisi de privilégier plusieurs outils pour l'analyse des processus identitaires et patrimoniaux : l'acquisition de matériaux théoriques (bibliographie interdisciplinaire), la constitution de corpus de discours d'acteurs et de documents opérationnels. Notre méthode inductive utilise des techniques qualitatives (entretiens semi-directifs et étude des discours, recherche documentaire, observation de terrain).

La méthodologie employée repose essentiellement sur la constitution et l'analyse de deux types de corpus : un premier corpus de discours d'acteurs pour lequel des entretiens ont été effectués, un second de documents d'urbanisme et d'aménagement. Après avoir souligné l'intérêt de l'étude des discours de l'action urbaine, nous développerons notre méthodologie de constitution des corpus.

Des travaux plus ou moins empiriques sur les procédures urbanistiques et les modalités d'action des acteurs existent, tout comme des études sur l'imaginaire, les systèmes de représentation des acteurs urbains¹⁷². Notre volonté est, tout en ne se restreignant pas à une conceptualisation théorique de la ville et de l'urbain, de mettre en évidence les modalités des opérations de requalification et leur symbolique en ce qui concerne la construction identitaire

¹⁷¹ Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, [1992] 1999, p.142.

¹⁷² Cf. Ola Söderström sur les systèmes de représentations.

des petites villes. Cette question de la requalification interroge les champs de l'urbanisme¹⁷³ et de l'aménagement. Le terme « aménagement » correspond ici à l'idée d'intervention sur l'espace, au sens le plus large ; c'est un ensemble d'actions humaines dans le but de modeler l'espace, de produire du territoire en y répartissant et optimisant hommes et activités.

1. De l'intérêt des discours d'acteurs : le discours, matériau de recherche

Derrière les dimensions techniques des procédures urbaines (requalification de l'habitat, ravalement des façades, aménagements urbains ; cf. chapitre 2), la symbolique des opérations s'avère délicate à mettre en évidence ; pour cette raison on a choisi de recourir à des entretiens qualitatifs avec les acteurs de la petite ville. Cette analyse de l'action et des acteurs vise à comprendre comment, dans quelles conditions et avec quelles intentions ils mobilisent l'imaginaire patrimonial.

Il convient de revenir sur le statut particulier du discours comme matériau de recherche en sciences sociales et ses implications dans l'analyse territoriale, le discours des acteurs relevant de stratégies, d'organisations et de pouvoirs. Nous entendons ici par « discours » tout signe produit ou mobilisé par un acteur, individuel ou collectif dont l'une des finalités est notamment de construire son image et/ou celle de son territoire. Notre conception du discours est donc large, englobant les moyens habituels de communication et d'énonciation, mais aussi les aménagements physiques, visuels.

Le discours est une donnée construite ; on admet son caractère performatif¹⁷⁴. Les discours révèlent les conceptions que la société se fait de l'espace. Le discours transparait dans la légitimation, la justification des actes ; il est révélateur de l'intentionnalité des acteurs. Il construit et légitime le territoire. Les « représentations officielles » construisent un récit au sens de discours et d'action, comme manière déjà de se mettre en scène. Le récit est ici employé au sens large de « *corpus textuel homogène et structuré* »¹⁷⁵ et renvoyant, comme l'a montré Paul Ricoeur, à « *l'invention d'une intrigue* »¹⁷⁶. La sémantisation des objets

¹⁷³ L'urbanisme se définit comme une science ou une technique d'organisation spatiale des établissements humains, que l'on appréhende dans son rapport aux objets urbains.

¹⁷⁴ Lorenza Mondada, *op. cit.*

¹⁷⁵ Michel Lussault, *Tours : images de la ville et politique urbaine*, Maison des Sciences de la Ville, Université François Rabelais, Tours, 1993, p.11.

¹⁷⁶ Paul Ricoeur, *Temps et récit, tome 1*, Seuil, Points, Paris, 1991, p.9.

géographiques amène à prendre en compte la dimension idéologique¹⁷⁷ qu'il contient. Le récit de l'action renvoie en effet à de l'idéologie c'est-à-dire un régime discursif particulier.

L'analyse de discours est centrale dans notre recherche. Elle est une grille d'interprétation d'une facette de la vie sociale, le discours étant « *à la fois une création sociale puisqu'il est commun à un groupe [pour lequel il fait sens], et un schéma pertinent de nos perceptions et de nos comportements* »¹⁷⁸. Et l'analyse de discours considère l'objet discursif avec les conditions de sa production.

Par « acteur » - étymologiquement, celui qui agit - on désigne celui qui, individuel ou collectif, impulse des transformations à partir de décisions qui relèvent d'intérêts identifiés et/ou d'une position de pouvoir. L'acteur est un « *actant pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative.* »¹⁷⁹

Plus important que la place d'un acteur, c'est le jeu des acteurs qui nous intéresse, les combinaisons qui résultent des actes et des discours. Il faut concevoir ce jeu comme un système d'actions ne relevant pas d'une rationalité unique de la part des acteurs mais plutôt d'une rationalité limitée qui tend à faire apparaître « *pour chaque problème qu'il a à résoudre, la première solution qui correspond pour lui à un seuil minimal de satisfaction* »¹⁸⁰. Les stratégies des acteurs résultent d'un mélange complexe de choix volontaires, plus ou moins conscients, et de facteurs plus ou moins objectifs liés notamment à des calculs, des raisons économiques.

L'intérêt de l'étude des acteurs se justifie parce que l'on étudie la production territoriale. Italo Calvino a mis en forme le rapport entre les villes et les discours sur ces villes¹⁸¹. Et l'on se retrouve avec un double discours : celui de la production de la ville et le discours accompagnant cette production de la ville. Les acteurs produisent la ville (production matérielle, physique ou idéale) et simultanément un discours sur la ville (production

¹⁷⁷ Hervé Gumuchian, *Représentations et aménagement du territoire*, Anthropos, Editions Economica, Paris, 1991.

« *L'idéologie spatiale est un système d'idées et de jugements, organisé et autonome, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité dans l'espace. S'inspirant largement de valeurs, elle propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou collectivité.* » (Anne Gilbert, citant G. Rocher, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'espace géographique*, n°1, 1986, p.58).

¹⁷⁸ Jean-Paul Guérin, *L'aménagement de la montagne, politiques, discours et productions d'espaces*, Ophrys, Gap, 1984, p.19.

¹⁷⁹ Jacques Lévy, Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la Géographie, et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003, p.39.

¹⁸⁰ Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 1977, p.46.

¹⁸¹ Italo Calvino, *Les villes invisibles*, traduit de l'italien par Jean Thibaudeau, Editions du Seuil, Points, Paris, 1984.

discursive au sens strict), ainsi qu'un discours servant à accompagner, justifier, légitimer la production en actes¹⁸². Ainsi s'établit le rapport entre actes et discours.

Avec l'établissement d'un rapport systématique entre l'acteur et l'espace dans la discipline géographique, l'acteur est pleinement un acteur spatial. Or l'acteur aurait été mis en arrière plan en géographie¹⁸³. « *Il est vrai que, privilégiant dans une large mesure l'analyse des structures plutôt que des processus, la géographie, qu'elle soit empirique ou formalisée, n'est guère préparée à dénouer les fils qui relient la constitution des espaces, à des individus ou des groupes mis en situation de prendre des décisions concernant ces espaces.* »¹⁸⁴ Il ne faut pas négliger l'importance de la décision, le rôle des acteurs dans la construction territoriale, même s'ils n'en maîtrisent qu'une part partielle et variable.

Il existe un lien entre les discours produits sur les espaces urbains et la perception que l'on a de ceux-ci. L'étude des discours d'élus et acteurs de la petite ville permet de mettre en évidence un imaginaire urbain activé dans la constitution de figures identitaires de cet objet géographique. Le discours joue par ailleurs un rôle de définition des objets patrimoniaux.

On a déjà insisté sur la dimension constructiviste de notre positionnement problématique. La ville existe dans les représentations sociales ; elle est un territoire construit, pensé, vécu, avec des caractéristiques de développement propres. Les discours renvoient aux représentations dans la construction sociale de la réalité.

La notion de représentation est liée à l'idée selon laquelle il existe un ordre de phénomènes en position de représenter un réel qui existe en dehors de ces phénomènes. Issue de la psychologie sociale, la notion de représentation sociale a notamment été esquissée par Durkheim en 1895 : elle traduit la manière dont un groupe se projette dans ses rapports avec ses objets. En France, les ouvrages de Serge Moscovici abordent la représentation sociale comme un produit et un processus, incarnés par le langage, d'une construction psychologique et sociale du réel¹⁸⁵. La notion est reprise par Denise Jodelet qui la définit comme « *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* »¹⁸⁶. La représentation implique

¹⁸² Sur les logiques explicatives de l'action et les critères liés aux types d'argumentation, cf. Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991.

¹⁸³ Hervé Gumuchian, Eric Grasset, Romain Lajarge, Emmanuel Roux, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, Anthropos, Paris, 2003.

¹⁸⁴ Richard Kleinschmager, « L'acteur, la décision et l'ambiguïté », in Henri Reymond, Colette Cauvin, Richard Kleinschmager (dir.), *L'espace géographique des villes*, Anthropos, Paris, 1998, p.426.

¹⁸⁵ Serge Moscovici, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France, Paris, 1961.

Serge Moscovici, *Psychologie sociale*, Presses Universitaires de France, 1984.

¹⁸⁶ Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 1989, p.36.

donc un objet, qu'elle rend présent mentalement ou symboliquement. Une représentation, selon la conception qu'en donne notamment Piaget, serait ainsi à la fois l'évocation d'un objet en son absence et le recours à d'autres objets complémentaires à ce qui fonde la perception.

L'intérêt de cette notion est de poser le problème de la place des phénomènes perceptifs des objets, notamment spatiaux, dans le domaine de la géographie. « *Acte instantané de nature physiopsychologique* »¹⁸⁷, la perception serait la « *mise en présence de l'objet temporo-spatial* », alors que la représentation serait une « *graphie, constituant une tentative toujours partielle et déficiente de restitution de l'image* » et l'image mentale un « *processus intérieur de reconstruction de l'expérience* »¹⁸⁸.

Poser la représentation comme une « *création sociale et/ou individuelle d'un schéma pertinent du réel spatial* »¹⁸⁹, c'est aborder la relation spatialité / socialité au travers des rapports imaginaires, affectifs, psychologiques autant que purement matériels. Cette posture conceptuelle a particulièrement été développée par Armand Frémont au travers de l'espace vécu englobant celle d'espace perçu et d'espace de vie. Le regard de l'individu est en effet tributaire du groupe social, de l'environnement culturel dans lequel il est immergé, socialisé ; une telle structuration culturelle ne peut être niée.

Utiliser les représentations c'est travailler sur le sens de l'espace et ne pas se limiter aux formes spatiales. « *Utiliser les représentations, c'est en effet postuler qu'une société (ou un groupe social) spécifique, par ses perceptions et ses pratiques produit des objets spatiaux spécifiques par leur matérialité et par les significations que prend leur usage pour cette société.* »¹⁹⁰.

La notion de représentation a été fortement mobilisée dans le champ de la géographie sociale et culturelle les décennies précédentes, c'est-à-dire « *non pas partout où il est question de l'homme, mais partout où on analyse, dans la dimension propre à l'inconscient, des normes, des règles, des ensembles signifiants qui dévoilent à la conscience les conditions de ses formes et de ses contenus* »¹⁹¹. La notion de représentation apparaît comme un instrument méthodologique pertinent pour décrypter la symbolique aménagiste et les processus en cours dans les petites villes.

¹⁸⁷ Charles Hussy, Dario Lopreno in Jean-Paul Guérin, Hervé Gumuchian, *Les représentations en actes*, Actes du colloque de Lescheraines, IGA, Grenoble, 1985, p.318.

¹⁸⁸ Charles Hussy, Dario Lopreno in Jean-Paul Guérin, Hervé Gumuchian, *ibid.*, p.322.

¹⁸⁹ Jean-Paul Guérin in Jean-Paul Guérin, Hervé Gumuchian, *ibid.*, p.7.

¹⁹⁰ Marie-Claire Guérin in Christian Calenge, Michel Lussault, Bernard Pagand, *Figures de l'urbain*, Maison des Sciences de la Ville, Tours, 1997, p.151.

¹⁹¹ Michel Foucault, *Les mots et les choses (Une archéologie des sciences humaines)*, Gallimard, Paris, 1966, p.376.

2. Elaboration d'un corpus discursif à partir d'entretiens semi-directifs

Les acteurs de l'urbain sont nombreux : urbanistes, ingénieurs des travaux publics, ingénieurs des ponts et chaussées, promoteurs, designers, jardiniers, architectes, éclairagistes, annonceurs, élus, responsables de la voirie, experts du génie urbain ; sans oublier les particuliers aux statuts multiples (usagers de la ville, propriétaires, etc.). Au sein des acteurs identifiables - privés, publics, mixtes - une première distinction permet de séparer les producteurs de la ville, ceux qui formalisent une certaine idée de ce que doit être la ville (associations, spécialistes en architecture, urbanisme, décideurs politiques, experts, professionnels de l'urbain et gestionnaires...), et les utilisateurs (les producteurs étant aussi des utilisateurs).

Il n'y a évidemment pas conformité entre les représentations « officielles », celles des acteurs territoriaux, et les représentations individuelles, celles des habitants. Nous nous attachons ici à la production de la petite ville, et donc aux discours et représentations qu'en ont les acteurs, les « producteurs » de cet objet socio-spatial, aussi nous laisserons de côté les représentations individuelles et les images qu'ont les habitants de la structure urbaine¹⁹² ; le degré d'adhésion des habitants aux projets ne sera pas directement étudié. On ne s'attache en effet pas aux phénomènes de perception, à la « réception » par les habitants des modalités de production urbaine, mais à ce qui, dans les représentations sociales, les idéologies, les stratégies aménagistes, constitue le fondement de la construction d'identités territoriales. L'intérêt est ici pour les référents de la production de territoires plutôt que ceux de l'espace vécu des habitants et usagers.

Le choix de nous intéresser aux discours des producteurs de la ville nous a amené plus particulièrement à nous tourner vers les acteurs politiques notamment ceux de l'échelon communal. La justification d'une entrée communale est double. D'une part, la commune reste un espace de référence des actions d'urbanisme : « *l'urbanisme est le domaine où l'autonomie des élus est certainement la plus large. Dans le dédale des normes étatiques, ils peuvent impulser certaines opérations qui induiront d'une manière plus ou moins fondamentale l'évolution de la texture de la Petite ville, et donc d'une certaine façon le devenir de sa vie collective.* »¹⁹³ Les compétences du maire, du pouvoir municipal sont très importantes dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. La croissance du poids de l'échelon intercommunal reste encore faible : cet échelon a fait l'objet de plusieurs entretiens auprès

¹⁹² Cela ne signifie pas pour autant que les représentations individuelles n'influent pas sur les représentations des décideurs et l'image « institutionnelle ».

¹⁹³ Jean-Claude Lugan, *op. cit.*, p.130.

d'acteurs chargés par exemple des questions patrimoniales au sein de structures telles que des Contrats globaux de développement et syndicats mixtes. D'autre part, les élus municipaux produisent un discours de positionnement qui structure la personnalité de la ville et en cristallise le destin¹⁹⁴. Leur discours idéologique se veut rassembleur, par exemple à travers la formulation des mythes fondateurs de la cité ou l'usage d'images consensuelles pour le plus grand nombre ; ce qui unit l'action municipale à la représentation collective de la ville. Les élus, qui détiennent des rôles moteurs dans les domaines politiques, culturels, etc., sont des constructeurs d'identités : en tant qu'acteurs ils s'approprient l'espace urbain, l'observent, le théorisent. Ils sont des acteurs « localisés ». Les représentants des collectivités locales sont garants de la cohésion de cette collectivité. Ils définissent ce qu'est la petite ville et prennent possession du sens urbain.

Le discours spécifie l'espace en lui attribuant des valeurs, cette définition étant liée aux intentions des acteurs. A cet égard, le discours est aussi une déclaration d'appartenance géographique. Les discours permettent de (re)constituer une image des petites villes.

Les élus formulent une politique d'aménagement, ils élaborent des stratégies décisionnelles. Le discours révèle la double dimension des acteurs : ils agissent sur le réel tout en produisant dans le même temps une image de leur action ; les ébauches de « marketing » urbain ont fait l'objet d'études intéressantes¹⁹⁵, essentiellement dans le cas des grandes villes.

Le maire apparaît donc comme l'un des acteurs principaux pour les questions qui nous préoccupent. Les collectivités locales reposent souvent sur la personnalisation de la vie politique, les petites villes n'y échappent pas, loin s'en faut. D'ores et déjà on peut énoncer l'idée que le dynamisme communal dépend fortement de la personnalité du maire et du dynamisme des adjoints. L'image du maire ayant les pleins pouvoirs reste très présente dans les esprits pour les petites villes. Jean-Claude Lugan a mis en évidence, en 1983, la relative stabilité des équipes municipales des petites villes¹⁹⁶.

La sélection des acteurs dans les communes concernées s'est effectuée en fonction de leur « rôle », de leur aptitude à émettre un discours sur le thème en question, de leur accessibilité et disponibilité : élus et directeurs de services municipaux, techniciens, spécialistes du patrimoine, chargés de l'action culturelle à d'autres échelons territoriaux... Associations (de sauvegarde du patrimoine par exemple), groupes de pressions locaux peuvent être considérés

¹⁹⁴ Michel Lussault a par exemple décrypté le discours du politique dans la construction identitaire de la ville de Tours (Michel Lussault, *op. cit.*).

¹⁹⁵ Cf. les travaux de Muriel Rosemberg.

¹⁹⁶ Jean-Claude Lugan, *op. cit.*, p.111.

comme des acteurs de l'urbain si tant est qu'ils émettent un discours ou des actions sur la ville. Le maire, ou un adjoint, a été l'interlocuteur le plus fréquemment rencontré durant la phase d'investigation de terrain, lorsque cela a été possible. Le maire est un interlocuteur relativement facile à rencontrer, et qui a généralement une bonne connaissance des problèmes locaux.

Nous avons rencontré une cinquantaine de personnes ressources (cf. annexe 1 pour la liste des entretiens) permettant la constitution d'un corpus de discours des divers types d'acteurs c'est-à-dire un ensemble à caractère essentiellement qualitatif. Les entretiens¹⁹⁷ ont été enregistrés et, par la suite, intégralement retranscrits. De façon complémentaire, des contacts ont été pris avec d'autres personnes ressources d'une manière moins formelle (courrier, téléphone, discussion informelle). Ces entretiens constituent une parole relativement spontanée, à connotation forcément subjective.

Des **entretiens semi-directifs** ont donc été réalisés, comportant des questions ouvertes à partir de plusieurs thèmes : l'histoire, la présentation de la commune et ses caractéristiques, en termes de patrimoines notamment (le recours à la présentation du passé de la commune étant choyé par les élus) ; l'action urbaine, à travers différentes procédures, la mise en évidence des choix urbanistiques et d'aménagement et des motivations inhérentes à ces actions ; le positionnement identitaire, ce qui fonde la « personnalité » de la petite ville, l'éventuel positionnement par rapport à d'autres lieux, vis-à-vis de l'extérieur. L'idée étant de faire émerger des conceptions de l'urbanité « petite ville ».

Notre démarche est proche de celle émise par Blaise Galland, Jean-Philippe Leresche, Anne Dentan :

« L'élaboration du guide d'entretien administré à un échantillon de ces élites urbaines s'est principalement articulée autour de deux postulats. En premier lieu, celui que l'identité devait se révéler de façon privilégiée dans la façon dont les diverses élites des deux villes se représentaient le passé, le présent et l'avenir de leur ville. [...] l'histoire de l'histoire laisse entendre que l'on retient volontiers du passé ce qui sert le présent et l'avenir, et que l'on projette l'avenir sur la base de ce que notre interprétation du passé nous permet de percevoir du présent. [...] Un deuxième postulat [...] est celui de l'importance du rôle du territoire et de l'environnement construit dans la fixation de l'identité urbaine. En effet, le rapport au sol, au paysage et à l'espace bâti apparaît comme un élément constitutif de l'identité urbaine, comme si ces éléments étaient en quelque sorte les dépositaires de la mémoire collective d'une communauté. »¹⁹⁸

¹⁹⁷ Sur les 53 entretiens principaux effectués, seuls deux n'ont pu être enregistrés (dans certains cas, deux interlocuteurs ont été rencontrés et interrogés simultanément). A ces 53 entretiens constituant notre corpus discursif, se sont ajoutées quelques interviews complémentaires.

¹⁹⁸ Blaise Galland, Jean-Philippe Leresche, Anne Dentan, « Les identités dans la dynamique urbaine », in Michel Bassand, Jean-Philippe Leresche (dir.), *Les faces cachées de l'urbain*, Peter Lang, Berne, 1994, p.29.

Autant que possible, une adaptation au terrain concerné a été réalisée, avec des interrogations plus spécifiques notamment lors de la présence de périmètres protégés et de patrimoine classé ou l'implication d'acteurs particuliers.

L'**analyse de discours** s'appuie sur l'étude conjointe d'un ensemble de textes ; elle doit théoriquement reposer sur un certain nombre d'invariants, néanmoins les conditions de réalisations et la diversité des personnes ressources oblige à reconnaître une certaine fragmentation des discours (discours politiques, discours scientifiques, discours d'aménageurs, d'expertise, etc.).

L'analyse quantitative¹⁹⁹ (analyse automatique de discours) a été laissée de côté, tout comme l'analyse propositionnelle de discours et l'analyse des relations par opposition. Est privilégiée une analyse thématique, jugée plus pertinente pour mettre en évidence des représentations sociales, des stratégies actérielles et leurs symboliques. Elle s'effectue sur le corpus, ensemble des discours produits durant les entretiens retranscrits de manière littérale. L'analyse du discours englobe l'analyse linguistique des structures formelles du langage ainsi que l'analyse de contenu visant à comparer les sens des discours en vue de mettre en évidence des systèmes de représentations. Trois types d'énoncés peuvent y être distingués : les énoncés narratifs (événements passés relatés), les informatifs (faire part d'opinions), les argumentatifs (organiser avec logique le discours).

Verticale dans un premier temps pour tenir compte de la particularité propre à chaque entretien, l'analyse thématique procède ensuite d'un découpage transversal pour confronter l'ensemble des discours au sein du corpus, à partir de thèmes définis, au détriment relatif de la singularité des discours : c'est donc la cohérence thématique entre les entretiens qui est mise en avant, et la recherche des similitudes dans les formes du langage, l'objectif étant de mettre en évidence une réalité géographique (en l'occurrence représentative des actions menées dans les petites villes). L'objectif est de constituer un métadiscours (en obtenant des indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs) faisant émerger des archétypes urbains (on pourrait voir le métadiscours comme se référant aux mythes) et d'étudier la présence ou l'absence de tel ou tel thème au sein des entretiens. Notre démarche n'est pas comparative. Elle vise à mettre en exergue et analyser un modèle, une trame de constitution de ce qui fait l'urbanité « petite ville », une sorte de profil type.

¹⁹⁹ Une des méthodes serait par exemple d'opérer un simple comptage de fréquences au sein du corpus (à partir de logiciels de traitement de texte), le discours étant préalablement découpé en paragraphes constituant des unités sémantiques pertinentes.

3. Elaboration d'un corpus de sources documentaires

Ce second corpus a été élaboré à partir de sources diverses englobant documents réglementaires, politiques, institutionnels et des données acquises sur le terrain (exemples : documents d'urbanisme, projets d'aménagements, documents d'archives). Tout en reconnaissant sa diversité, ce corpus sera traité de la même façon que les discours issus des entretiens ; notre définition du discours ne se limitant pas aux langages formalisés des moyens habituels d'énonciation. On considère donc les récits accompagnant les projets et aménagements urbains comme des discours.

Pour analyser la requalification dont les petites villes ont fait l'objet, nous avons procédé à l'analyse d'opérations d'aménagement, d'urbanisme, et de procédures à caractère patrimonial. Les documents collectés sont variés : documents d'urbanisme, d'aménagement, de communication territoriale, Contrats de petites villes, documents liés à la protection du patrimoine (réglementations Monuments historiques, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Ces moyens d'action n'ont pas été étudiés pour eux-mêmes mais bien dans les implications liées à leurs combinaisons (cf. chapitre 2). On verra notamment comment le couplage d'opérations a permis de « *changer la physionomie de la ville* »²⁰⁰.

Parmi les difficultés rencontrées pour la constitution de ces corpus de discours, on peut citer : le problème de la mémoire (défaillante) des élus et acteurs ; le renouvellement des personnels et élus qui a entraîné parfois une certaine difficulté à obtenir un discours valide sur les actions et les conceptions urbaines.

Ceci rejoint la question de la dimension diachronique des représentations des acteurs. Pour réaliser une véritable étude diachronique, il faudrait avoir en mains des discours saisis aux différentes époques retenues, ce qui n'est pas le cas : nous n'avons constitué qu'un corpus d'entretiens « contemporains »²⁰¹ ; par contre, l'analyse comparative des documents collectés comme certains Contrats est possible puisque l'on dispose de ceux-ci.

Par ailleurs dans certaines collectivités il n'a pas été possible d'avoir accès à l'intégralité de l'information et de la documentation souhaitée, pour différentes raisons (raisons techniques, accès à l'information, documents égarés, volonté des interlocuteurs). Et on admet dès à

²⁰⁰ Entretien avec Yves Ronot, direction des Politiques territoriales au Conseil régional Rhône-Alpes, Charbonnières-les-Bains, lundi 6 décembre 2004.

²⁰¹ Même si les acteurs rencontrés ont été interrogés sur des actions et des postures catégorisables comme relevant du passé (années 1970, 1980 par exemple), leur discours reste un discours du présent. Les entretiens avec les personnes ressources ont été réalisés entre 2002 et 2005.

présent que l'exhaustivité n'a pu être de rigueur dans cette recherche qui a pour terrain d'étude un échantillon de vingt petites villes (cf. infra).

Il nous est également apparu que notre approche ne devait pas se cantonner à l'élaboration d'entretiens et à l'analyse de discours. Les approches sensorielles et « pragmatiques » du territoire ne doivent pas être négligées, par exemple autour du champ de la description. Nous essaierons de répondre à cette exigence, notamment au travers de quelques études de cas, représentatifs des petites villes étudiées. Des illustrations et photographies, complétées par une cartographie sommaire, ont été insérées lorsque cela nous a semblé nécessaire.

Les champs de l'esthétique et de l'apparence nous semblent importants dans une problématique sur les modalités de mise en scène des petites villes. La dimension visuelle s'avère intéressante dans notre approche sur la constitution d'ambiances urbaines. Des travaux récents, notamment en architecture, sur l'espace sonore ou les ambiances lumineuses ont ouvert la voie²⁰².

Notre travail de terrain, inscrit dans le champ des pratiques sensorielles et descriptives passe par la fréquentation, la visite, le parcours pour « s'imprégner des lieux ». Cette démarche de plus en plus délaissée en géographie ne doit pourtant pas être négligée ; et particulièrement dans un sujet où la symbolique des agencements spatiaux est questionnée.

Omniprésente et immédiatement appréhendable, la forte visibilité des formes urbaines ou des mobiliers urbains n'en constitue pas moins une dimension cachée. L'agencement semble devenu « banal », nous le côtoyons au quotidien sans forcément y prêter attention, sans s'interroger sur sa présence et les fonctionnements socio-spatiaux qu'il induit. Un besoin d'une forme de réflexivité apparaît et il faut se tourner du côté des formes sensibles « *parce que c'est à ce niveau que se produit la conjonction la plus élémentaire et la plus énigmatique (la plus admirable) du sens et des sens* » et que « *dans le sensible, il n'y a pas lieu de séparer le réel et l'imaginaire* »²⁰³.

²⁰² Jean-François Augoyard, « L'environnement sensible et les ambiances architecturales », *L'espace géographique*, n°4, 1995, pp.302-318.

Grégoire Chelkoff, *L'urbanité des sens – Perceptions et conceptions des espaces publics urbains*, thèse d'urbanisme et d'aménagement, Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2, octobre 1996.

²⁰³ Pierre Sansot, *Les formes sensibles de la vie sociale*, Presses Universitaires de France, Collection La Politique Eclatée, Paris, 1986, p.5 et p.39.

C. Justification du terrain d'étude : élaboration d'un échantillon de petites villes

1. Des critères de la petite ville

Quels sont les indicateurs qui permettent d'identifier une catégorie « petite ville » ? On a rappelé que, pour définir la petite ville, les seuils de population, les types d'activités et caractères fonctionnels, la morphologie de l'habitat ont été utilisés, mais que, au vu des recompositions socio-spatiales contemporaines, leur pertinence se voyait remise en cause. On a souligné également que l'interaction sociale constituait le trait commun des réalités urbaines. Quels critères retenir pour que les communes sélectionnées entrent dans la catégorie « petite ville » ? Est-il seulement possible d'en établir ?

Pour l'élaboration de l'échantillon d'étude, différents indicateurs ont été étudiés. Certains ont rapidement été évacués. La morphologie, la forme urbaine ainsi que les critères liés aux secteurs d'activité économique et d'emploi ne nous sont pas apparus discriminants.

Les caractéristiques du patrimoine immobilier et de l'habitat peuvent sembler intéressants. En 1984, l'étude de réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Crémieu stipule que « *si la commune de Crémieu ne compte aujourd'hui que 2 000 habitants²⁰⁴, chiffre comparable à de nombreuses communes rurales, elle conserve en raison de l'importance de son patrimoine immobilier (1 000 logements) et son organisation même, un caractère urbain. On ne peut parler que de ville pour désigner ce centre dense multifonctionnel et hiérarchisé.* »²⁰⁵

Au-delà de la capacité du parc de logement, son profil peut se révéler discriminant : une offre de logement importante en habitat collectif locatif apparaît comme un critère de distinction entre la petite ville et le bourg ; dans les petits bourgs, en zone rurale, les propriétaires sont plus nombreux alors que le nombre de locataires avoisine plus facilement celui des propriétaires dans les petites villes. L'observation du nombre d'habitants locataires peut constituer une donnée intéressante.

La dimension polyfonctionnelle du centre urbain, liée à la concentration de commerces et de services constitue un autre critère à ne pas négliger. Il se retrouve dans ce qui fait l'attractivité du lieu. L'attractivité apparaît comme un indice pertinent pour juger du caractère « petite ville ». Elle peut être mise en évidence à partir du niveau d'équipement de l'inventaire

²⁰⁴ En 1999, Crémieu compte 3 169 habitants.

²⁰⁵ OPAH Crémieu – Etude de réalisation, Atelier Puech, Bonnard-Manning, Morestel, 1984, p.3.

communal de l'INSEE. Celui-ci s'avère intéressant puisqu'il permet de distinguer *in extenso* une hiérarchie urbaine. Etabli par l'INSEE dans l'inventaire communal de 1998, l'indice d'équipement²⁰⁶, qui va de 0 à 36, permet effectivement de mettre en évidence quelles communes bénéficient ou non d'un bon niveau d'équipements, l'addition d'un grand nombre de services étant gage d'un bon équipement. L'observation des valeurs iséroises laisse apparaître une césure correspondant à peu près à l'indice 30. Il paraît pouvoir être utilisé comme indicateur pertinent du passage du bourg peu équipé au pôle urbain attractif. Mais s'il sert à distinguer les petites villes des bourgs-centres, il n'est pas de grand secours pour différencier la petite ville du reste de l'échelon urbain.

Autre indicateur fourni par l'INSEE qui va dans le même sens : le niveau des équipements essentiels qui distingue trois catégories de communes selon qu'elles soient correctement, moyennement, ou pas agencées en produits et équipements de base. La catégorie A, la mieux équipée, nous permet d'isoler des communes urbaines.

L'examen préalable de différents indicateurs nous amène à postuler que le critère est qualitatif. Il nous apparaît qu'il peut être « reconstitué » en quelque sorte et que le seuil démographique des 3 000 habitants (données du recensement 1999) correspond à peu près au passage à la petite ville. On a donc choisi dans un premier temps d'utiliser des seuils démographiques pour constituer notre échantillon de petites villes. Denise Pumain indiquait en 1997 que :

« la variable 'taille démographique' est un excellent (et le meilleur) résumé de très nombreuses propriétés fonctionnelles des villes. Beaucoup de descripteurs quantitatifs, comme le nombre d'emplois, d'établissements ou de logements... mais aussi qualitatifs, comme la diversité ou la rareté des activités et la variété des populations présentes, sont corrélés à la taille des villes. C'est la principale 'dimension', c'est-à-dire le facteur de différenciation essentiel, dans un système de villes. »²⁰⁷.

Pourquoi le choix des 3 000 habitants ? Parce que, a contrario de ceux tels Fernand Braudel qui considèrent que le seuil de l'urbain doit être relevé (10 000 habitants ?), on postule l'existence de formes d'urbanité exacerbées dans les plus petites agglomérations.

²⁰⁶ Le niveau d'équipement d'une commune est le nombre d'équipements dont elle dispose sur son territoire, parmi une série de 36 équipements : Pompiers / Gendarmerie nationale ou commissariat de police / Trésorerie / Notaire / Vétérinaire / Garage / Distribution de carburant / Maçon / Plâtrier, peintre / Electricien / Menuisier, charpentier ou plombier / Supermarché ou hypermarché / Alimentation générale ou supérette / Boulangerie, pâtisserie / Boucherie, charcuterie / Bureau de poste / Banque ou Caisse d'Épargne / Magasin de vêtements / Magasin de chaussures / Librairie, papeterie / Magasin d'électroménager / Magasin de meubles / Droguerie, quincaillerie / Salon de coiffure / Bureau de tabac / École primaire publique ou privée / Collège public ou privé / Etablissement de santé / Ambulance / Dentiste / Infirmier ou infirmière / Laboratoire d'analyses médicales / Masseur-kinésithérapeute / Médecin généraliste / Pharmacie / Salle de cinéma.

²⁰⁷ Denise Pumain, *op. cit.*, p.122.

Le choix des 15 000 habitants comme maximum démographique s'est imposé à nous comme critère le plus pertinent pour séparer ce que l'on qualifie ici de petite ville des entités de taille supérieure : au delà de 15 000 habitants, généralement, les fonctionnements diffèrent, l'on se rend compte que l'on a changé d'échelle urbaine (observations sociologiques, fonctionnelles, stratégies différentes des pouvoirs locaux). Par ailleurs, dans le département de l'Isère, les villes comprises entre 15 et 20 000 habitants ne sont que quatre : Saint-Egrève, Meylan - qui appartiennent à l'agglomération grenobloise -, Voiron et Villefontaine, cette dernière étant le pôle principal de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau.

Le critère démographique renvoie à une définition par la taille. Les seuils démographiques qui présentent une facilité apparente d'utilisation, présentent en fait un certain nombre de difficultés. Et si certaines des communes n'étaient pas des petites villes, mais plutôt de gros bourgs-centres ? Et si, avec la fourchette 3 000 / 15 000 habitants, notre échantillon de communes ne rassemblait pas plus de bourgs-centres tels que les définissent Valérie Jousseau et Jean-Paul Laborie, que de petites villes ?

A cet égard, l'environnement dans lequel se situe l'agglomération est importante : un gros bourg de 2 000 habitants en zone rurale pourra avoir l'aspect d'une petite ville tandis qu'une commune de 5 000 habitants au sein d'un espace urbain dense peut ne pas l'avoir. La césure induite par le seuil retenu (3 000 habitants) est à relativiser au vu de l'existence d'agglomérations de plus de 3 000 habitants qui n'ont rien de communes urbaines : absence d'équipements structurants, faiblesse des services, etc. A l'inverse, certaines agglomérations de moins de 3 000 habitants sont dotées de fonctions de polarisation, d'attraction et ont une physionomie urbaine pouvant sans difficulté les admettre dans la catégorie « petite ville ». Le problème est le même pour le seuil supérieur : à partir de quand passe-t-on de la petite ville à la ville moyenne ? Il faudrait, pour y voir plus clair, faire appel aux facteurs régionaux et aux configurations locales (densités régionales, contexte socio-spatial). Tout au plus peut-on admettre un passage progressif d'une catégorie à une autre et l'existence d'une sorte de continuum entre bourg et petite ville et, à un niveau différent, entre petite ville et ville moyenne.

Notre volonté est d'écarter de l'échantillon les bourgs se référant au monde rural et d'éliminer les villes moyennes iséroises (comme Vienne, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, toutes dépassant les 15 000 habitants). Pour ce faire, la petite ville ne peut se définir uniquement par la fourchette artificielle des 3 000 / 15 000 habitants.

On croise le critère de la taille à celui du niveau d'équipement, révélant le niveau d'attractivité de la commune. Plutôt que retenir les indices d'équipement de l'INSEE nous

avons opté pour le recours à la présence d'un équipement structurant, au vu de ce qui a été dit plus haut (cf. Valérie Jousseau sur la hiérarchie urbaine et le rôle du lycée comme un révélateur significatif de ce qui distingue le bourg-centre de la petite ville²⁰⁸) : la présence sur la commune d'un établissement d'enseignement secondaire. Le lycée est utilisé car il traduit de manière plutôt pertinente les niveaux d'équipements en services de l'inventaire communal établi par l'INSEE. Combiné à la fourchette démographique, ce second critère isole un nombre non négligeable d'agglomérations urbaines qui serviront de terrain d'étude.

Notre définition *a priori* de la petite ville dans le cadre départemental isérois est donc fondée sur la combinaison de deux critères simultanés :

- un critère démographique : seront définies comme petites villes les communes ayant entre 3 000 et 15 000 habitants permanents au recensement de 1999 (les données démographiques sont celles de l'échelle communale puisque nous ne disposons pas de données exploitables à l'échelle des quartiers, des centres-villes) ;
- un critère d'équipement : la présence d'un lycée (de tout type, inclus lycée agricole, lycée privé, etc.).

Ce double indicateur nous a semblé un critère discriminant de la petite ville et suffisamment pertinent. Certes il s'inspire en partie des classiques critères d'analyse des études urbaines, mais il permet d'englober la majorité des agglomérations de ce que les représentations communément admises intègrent dans la catégorie « petite ville ».

L'objectif de notre recherche n'est pas de mettre en place une étude comparative mais de décrypter les modalités de production de territorialités « petites villes ». Pour ce faire, l'échantillon de villes retenues pour l'analyse doit correspondre aux axes problématiques tels qu'ils ont été définis précédemment.

Notre cadre théorique d'analyse est centré sur les processus patrimoniaux et la petite ville des espaces non métropolisés constitue notre objet géographique d'étude. Il était nécessaire d'identifier des pôles qui ne soient pas intégrés dans la continuité d'un bâti aggloméré et de retenir des entités qui correspondent au profil de la petite ville « traditionnelle ». L'un des premiers obstacles auquel on a été confronté fut le fait qu'un certain nombre de petites villes se trouvaient dans l'aire directe d'attraction d'une métropole, avec l'idée plus ou moins explicite que l'urbanisation métropolitaine « faussait » quelque peu le statut de l'entité « petite ville ». Le choix retenu fut donc de supprimer de l'échantillon les communes qui, bien

²⁰⁸ « Le lycée public professionnel ou général souligne l'urbanité. » (Valérie Jousseau in Jean-Paul Laborie, Jean Renard (dir.), *op. cit.*, p.333).

que répondant aux critères précédemment définis (critère démographique + équipement d'enseignement), ne constituent pas une entité urbaine suffisamment distincte et individualisée. C'est-à-dire celles appartenant à l'agglomération grenobloise ou dont on estime que la continuité morphologique avec les communes voisines et l'intégration dans un espace périurbain avec très forte influence métropolitaine ne permet pas de leur conférer le statut de petites villes (c'est le cas de Saint-Ismier, Le Versoud). En effet ces communes ne sont pas identifiables comme des petites villes²⁰⁹. « *Ces communes paraissent trop dépendantes en effet de ces métropoles pour pouvoir conserver une spécificité. Elles sont trop fréquemment des villes-dortoirs, et de ce fait leur modèle culturel et leur système d'intégration et de relations sociales est voisin pour ne pas dire identique aux modèles des métropoles dont elles dépendent.* »²¹⁰

Cette question est d'actualité, étant donné le nombre croissant de petites entités urbaines situées dans l'aire d'attraction de métropoles (les cartes réalisées par l'INSEE sont en ce sens très expressives, les espaces à dominante urbaine polarisés par des métropoles tendant à s'étaler et à grignoter l'espace encore « rural ») alors que « *selon le pourcentage de migrants alternants, on peut estimer qu'en 1968, 44 petites villes de 5 000 à 20 000 habitants étaient situées dans la zone directe d'attraction d'une grande ville* »²¹¹.

On joue donc simultanément sur la taille et le niveau de service pour définir notre échantillon. A deux exceptions près : les communes de Tullins-Fures et Vinay²¹² qui ne possèdent pas d'établissement d'enseignement secondaire. On estime *a priori* qu'elles affichent un profil proche de celui défini par nos critères (cela aurait également pu être le cas de la commune de Beaurepaire), l'absence de lycée dans ces deux communes étant notamment liée à la proximité des pôles urbains le long de la vallée de l'Isère (Grésivaudan sud). On ajoute donc à notre échantillon ces deux communes qui semblent *a priori* rentrer dans la catégorie « petite ville » ; on verra plus tard en quoi ce sont des exemples intéressants - Tullins-Fures pour l'intérêt de ses actions patrimoniales et Vinay pour l'étude de la dialectique patrimoine/modernité dans ses aménagements urbains.

²⁰⁹ Voreppe est conservée : on lui prête *a priori* une certaine forme d'« indépendance » par rapport à l'étalement de l'agglomération grenobloise ; elle s'en individualise pourrait-on dire.

²¹⁰ Jean-Claude Lugan, *op. cit.*, p.25.

²¹¹ Jean-Claude Lugan, *op. cit.*, p.30.

²¹² Respectivement, 7 068 et 3 525 habitants (Recensement Général de la Population, INSEE, 1999).

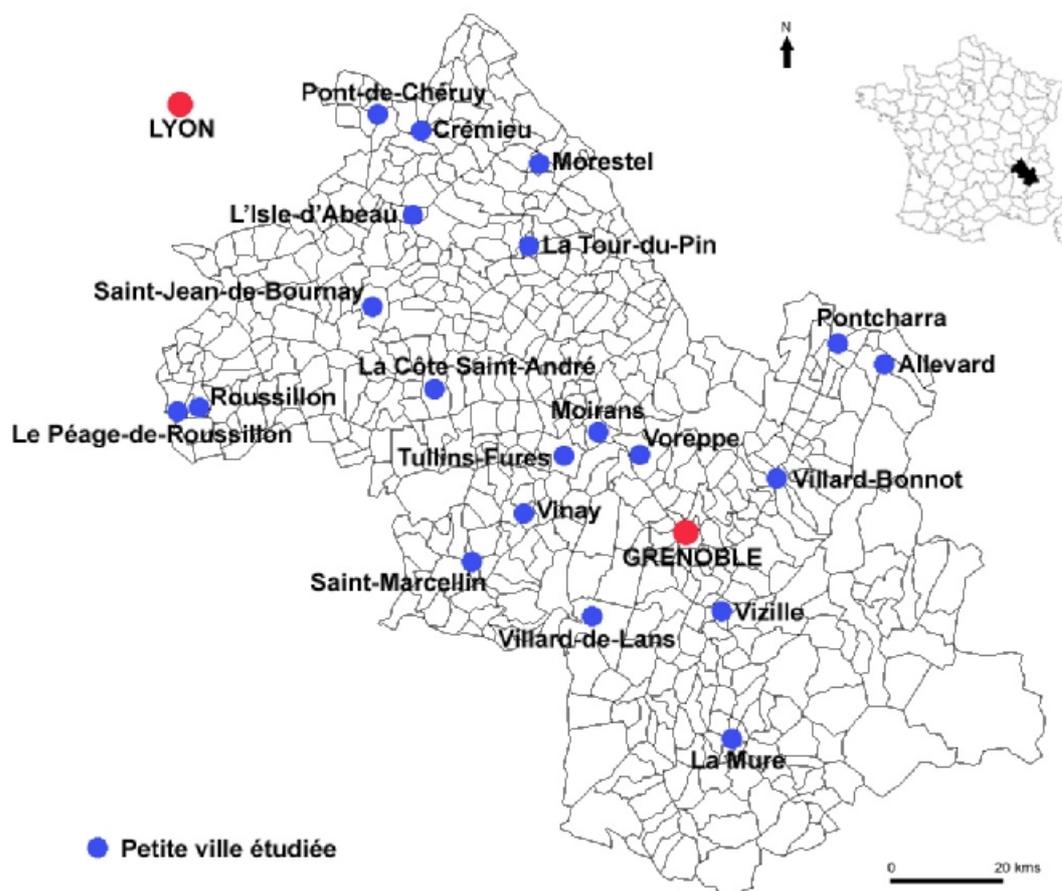
2. Caractéristiques et représentativité de l'échantillon d'étude

Ces éléments nous permettent d'identifier un échantillon de **vingt petites villes du département de l'Isère** (cf. tableau 1 et carte 1). Le tableau 2 renseigne sur l'équipement de ces communes. Si l'on vérifie leur indice d'équipement à partir des résultats INSEE - dont on a conclu que l'indice 30 distinguait les bourgs-centres des villes - on constate que, à l'exception de Crémieu, toutes les communes possèdent un niveau d'équipement supérieur à 30. Et, à l'exception de Villard-Bonnot, toutes se révèlent correctement équipées (catégorie A).

| Communes | Population en 1999 |
|------------------------|--------------------|
| Allevard | 3 081 |
| Crémieu | 3 169 |
| La Côte Saint-André | 4 240 |
| La Mure | 5 190 |
| La Tour-du-Pin | 6 553 |
| Le Péage-de-Roussillon | 6 351 |
| L'Isle-d'Abeau | 12 034 |
| Moirans | 7 495 |
| Morestel | 3 034 |
| Pontcharra | 6 435 |
| Pont-de-Chéruy | 4 540 |
| Roussillon | 7 437 |
| Saint-Jean-de-Bournay | 3 857 |
| Saint-Marcellin | 6 955 |
| Tullins-Fures | 7 068 |
| Villard-Bonnot | 6 904 |
| Villard-de-Lans | 3 798 |
| Vinay | 3 525 |
| Vizille | 7 465 |
| Voreppe | 9 231 |

Tableau 1 : Petites villes d'étude et leur population communale

Source : Recensement Général de la Population, INSEE, 1999.



Carte 1 : Situation des petites villes d'étude dans le département de l'Isère
(Fonds communal)

| | niveau d'équipement | niveau des équipements essentiels |
|------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Allevard | 32 | A |
| La Côte Saint-André | 35 | A |
| Crémieu | 29 | A |
| L'Isle-d'Abeau | 31 | A |
| Moirans | 32 | A |
| Morestel | 33 | A |
| La Mure | 36 | A |
| Le Péage-de-Roussillon | 32 | A |
| Pontcharra | 34 | A |
| Pont-de-Chéruy | 35 | A |
| Roussillon | 32 | A |
| Saint-Jean-de-Bournay | 35 | A |
| Saint-Marcellin | 36 | A |
| La Tour-du-Pin | 35 | A |
| Tullins-Fures | 36 | A |
| Villard-Bonnot | 31 | C |
| Villard-de-Lans | 35 | A |
| Vinay | 35 | A |
| Vizille | 34 | A |
| Voreppe | 32 | A |

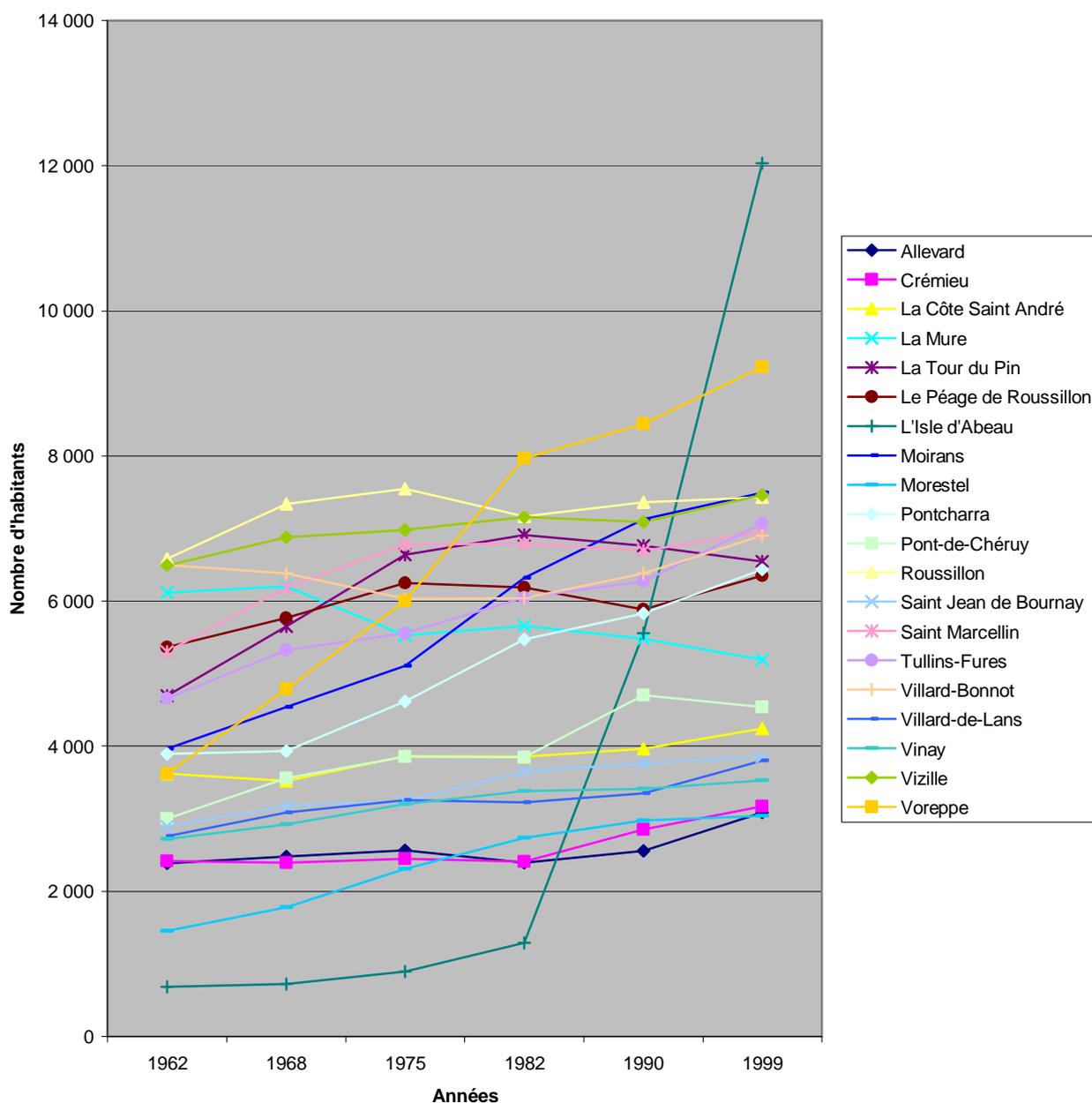
Tableau 2 : Equipement des communes étudiées

Source : Inventaire communal 1998, INSEE.

Parmi ces vingt petites villes, une est intégrée (et a donné son nom) à l'opération d'intérêt national de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, une est sous-préfecture (La Tour-du-Pin), tandis que quinze sont chefs-lieux de canton. Ce dernier élément conforte l'idée d'une fonction de polarisation des petits centres urbains (le chef-lieu de canton comme centre de services dominant un espace rural).

Il est évident que les processus ne sont pas les mêmes entre une petite ville de 4 000 habitants et une autre de 12 000, et il n'est pas question d'un simple effet de taille : la participation politique, les finances locales, les modalités d'action sur l'urbain varient. On peut s'interroger sur la cohésion de l'ensemble des entités retenues à partir de la fourchette démographique définie.

Intéressons-nous à l'évolution démographique de l'échantillon. Parmi les communes retenues, celles qui dépassaient les 5 000 habitants en 1962 étaient peu nombreuses : Vizille, Roussillon, Saint-Marcellin, Villard-Bonnot, Le Péage-de-Roussillon, La Mure. Aujourd'hui sur vingt communes, douze dépassent les 5 000 habitants.



Graphique 1 : Evolution de la population des petites villes de 1962 à 1999

Source : Recensement Général de la Population, INSEE.

Si l'on prend en compte l'évolution démographique entre 1962 et 1999, on constate que dix-neuf communes sur vingt ont gagné des habitants. Seule La Mure connaît une perte de population : de 1968 à 1999, la commune est passée de 6 196 habitants à 5 190, soit 16,2 % de perte.

L'Isle-d'Abeau est la commune qui connaît la hausse démographique la plus spectaculaire : sa population a été multipliée par plus de quinze en trente ans. Le vieux bourg s'est fondu dans une véritable zone urbaine ; s'agit-il véritablement d'une petite ville ? L'Isle-d'Abeau est un

cas très particulier dont l'évolution est issue de la politique volontariste de la ville nouvelle du même nom, et l'on admet qu'il n'est pas révélateur de l'évolution générale des petites villes.

Durant la période 1962-1999, à côté des communes qui connaissent des évolutions démographiques plutôt régulières avec une progression constante ou quasi constante de leur nombre d'habitants (Moirans, Voreppe, Morestel, Tullins-Fures, Saint-Jean-de-Bourney, Pontcharra...), certaines présentent un profil plus chaotique avec des évolutions contrastées :

- Villard-Bonnot qui connaît une baisse significative de 1962 jusqu'en 1982 ;
- La Tour-du-Pin dont la population décroît depuis les années 1980. La Tour-du-Pin est dans une situation particulière : elle s'affiche comme pôle urbain mais sa part dans l'ensemble de son canton décroît ; c'est l'une des rares petites villes iséroises à perdre des habitants sur les derniers recensements successifs ;
- Saint-Marcellin dont les données de recensement de 1982 montrent un fléchissement de la croissance suivi d'une légère diminution de population au recensement de 1990 ;
- Roussillon qui connaît une baisse significative de sa population au recensement de 1982 ;
- Pont-de-Chérury dont la population est à la baisse au dernier recensement après une augmentation significative entre les recensements de 1982 et 1990 (de 3 849 à 4 700 habitants en huit ans) ;
- Le Péage-de-Roussillon avec une perte de population dans les années 1980 (baisse aux recensements de 1982 et surtout de 1990) ;
- Allevard qui voit sa population fléchir au recensement de 1982.

La période de recensement 1975-1982 constitue une période charnière caractérisée par une tendance au ralentissement démographique. En effet, on observe, entre 1975 et 1982, une légère baisse de population à Allevard (-0,99% par an), La Côte Saint-André (-0,03 % par an), Crémieu (-0,24 % par an), Le Péage-de-Roussillon (-0,14 % par an, baisse poursuivie dans la période intercensitaire suivante avec -0,63 % par an entre 1982 et 1990), Pont-de-Chérury (-0,01 % par an), Roussillon (-0,73 % par an), Villard-de-Lans (-0,15 % par an).

Pour certaines communes, cette baisse est décalée dans le temps et n'apparaît que dans les résultats des recensements suivants : -0,18 % par an pour Saint-Marcellin entre 1982 et 1990 ; -0,12 % par an à Vizille pour cette même période ; -0,26 % par an pour la période 1982-90 puis -0,36 % pour la période 1990-99 à La Tour-du-Pin.

Le cas de La Mure est lié au contexte de désindustrialisation, de déclin puis de fermeture des houillères qui constitue une cause principale du déclin démographique : au solde migratoire

fréquemment déficitaire s'est ajouté dans les années 1970 un solde naturel négatif. Petite ville longtemps caractérisée par sa mono-activité, La Mure a tenté, difficilement, de se diversifier.

Certaines communes bénéficient de la proximité des aires métropolisées de Grenoble et Lyon et de l'afflux important de populations comme Voreppe et Moirans dont les soldes migratoires sont élevés. Il est possible de mettre en évidence deux mouvements dans cet afflux de populations :

- une première phase de développement démographique des petits pôles urbains situés à proximité assez immédiate des grandes agglomérations (Voreppe, Moirans), dans les années 1960, 1970, généralement poursuivi dans les années 1980²¹³ ;
- une seconde phase de développement qui touche cette fois, plutôt à partir des années 1990, les petites villes plus éloignées de ces métropoles (Crémieu, Allevard).

L'étude des données démographiques de l'INSEE pour ces vingt communes fait apparaître plusieurs conclusions.

- La corrélation taille de la ville – taux de croissance démographique n'est plus valide aujourd'hui.
- Une distinction est à faire entre, d'une part, les petites villes situées dans les aires urbaines (et bénéficiant du rayonnement de métropoles dynamiques) ou sur d'importants axes de communication, et, d'autre part, les petites villes des marges rurales en déclin²¹⁴.
- Notre échantillon situé dans un espace globalement marqué par le dynamisme et la croissance, fait des petites villes étudiées des pôles relativement attractifs. La croissance démographique de ces villes est à rapprocher du contexte isérois : département à structure démographique jeune, population en augmentation (dans les agglomérations urbaines, les petites villes, et les zones rurales). Les zones rurales de l'Isère apparaissent comme des zones polarisées par l'urbanisation, notamment les centres urbains de second rang, les petites villes. La carte du zonage en aires urbaines réalisée par l'INSEE montre cette emprise des espaces à dominante urbaine (cf. annexe 2).

²¹³ Le solde migratoire est souvent à la source des fortes évolutions : à Voreppe par exemple, entre 1962 et 1968, la hausse démographique est de 4,79 % par an, le solde migratoire étant très majoritairement responsable de la hausse puisqu'il atteint 4,04 % tandis que le solde naturel est égal à 0,75 % par an.

²¹⁴ L'inégalité des chances quant à l'avenir des petites villes a été mise en évidence. Cf. Frédéric Giraut, « Les petites villes françaises, entre métropolisation et France profonde », in Jean-Paul Laborie, Jean Renard (dir.), *op. cit.*, pp.97-107.

Autre révélateur de l'état de santé des petites villes : les données sur le logement, et notamment les prix immobiliers. L'observation de l'évolution des prix de l'immobilier peut se faire à partir de l'Observatoire de l'immobilier réalisé par la Chambre des Notaires de l'Isère depuis 1997 : les données portent sur les ventes de terrains à bâtir, les ventes de maisons individuelles et d'appartements dans l'ancien. Le tableau 3 fournit quelques valeurs indicatives de prix moyen au m² pour les logements collectifs anciens dans quelques villes représentatives. La hausse générale des prix, au-delà des micro-marchés et spécificités de certaines communes, traduit les évolutions structurelles subies par les petites villes depuis quelques décennies. Le dynamisme démographique est aussi une raison de la flambée des prix immobiliers.

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| <i>ISERE</i> | 878 | 890 | 945 | 991 | 1101 | 1182 | 1310 |
| <i>Grenoble ville</i> | 891 | 902 | 960 | 1006 | 1125 | 1190 | 1360 |
| <i>Bourgoin-Jallieu</i> | 610 | 646 | 701 | 762 | 820 | 914 | 1040 |
| <i>Vienne</i> | 696 | 669 | 655 | 762 | 854 | 939 | 1040 |
| Moirans | - | - | - | 808 | 979 | 1117 | 1139 |
| Pontcharra | - | - | - | 793 | 865 | 1245 | 1094 |
| Saint-Marcellin | - | - | - | 701 | - | - | 874 |
| Villard-Bonnot | 736 | 752 | - | 915 | 1013 | 1140 | 1210 |
| Villard-de-Lans | - | - | 1037 | 1098 | 1300 | 1313 | 1350 |
| Vizille | 731 | 752 | - | 869 | 917 | 1101 | 1020 |
| Voreppe | - | - | - | 1052 | 1439 | 1333 | 1458 |

Tableau 3 : Extrait de prix moyens en euros au m² (logements collectifs anciens) pour quelques villes depuis 1996

- : donnée non renseignée. NB : Les prix ont tous été rapportés en euros. Les prix ne tiennent pas compte de la valeur du mobilier. Source : Chambre des Notaires de l'Isère.

Les observations des petites villes de l'échantillon montrent qu'elles ne sont pas restées à l'écart du développement du secteur tertiaire : enseignement, services à l'enfance, santé, médecins spécialistes, agences immobilières et services à l'habitat, banques, agences pour l'emploi, etc. Ce sont aussi les conclusions de Paul Boino qui a étudié l'impact de l'étalement périurbain sur la structure des petites agglomérations situées en périphérie lyonnaise : « l'examen de l'évolution des bourgs et des petites villes dans la région lyonnaise au cours de ces dernières décennies montre qu'ils n'ont pas été dépouillés de toute fonction. Si certaines d'entre elles (commerce et production) ont le plus souvent été mises à mal, ils en ont néanmoins conservé et même renforcé d'autres (les services aux ménages). »²¹⁵.

²¹⁵ Paul Boino, *op. cit.*, p.375.

Nous avons précédemment souligné que la petite ville en tant que réalité historique et entité socio-spatiale ne s'est pas désintégrée totalement au sein de la nappe métropolitaine. Les petites villes iséroises correspondent justement à l'imagerie des petites villes traditionnelles qui portent dans leur structure les traces de l'histoire. Leur morphologie urbaine est héritée de périodes anciennes (le cas de L'Isle-d'Abeau étant un peu particulier)²¹⁶ et l'on verra que ce passé peut être mobilisé et mis en valeur pour constituer un atout en termes d'identité et de cadre de vie.

Il nous semble possible d'esquisser une distinction entre :

- des petites villes dont l'assise territoriale se pérennise ou qui renforcent leur dimension « petite ville » (confortement de l'offre de services, commerciale, phénomène périurbain en marge du centre...), par exemple en s'affirmant comme pôle local incontournable (domination d'une micro-région, d'un canton, d'un micro-territoire) : Pontcharra, Tullins, Vizille, Saint-Marcellin... ;
- des bourgs-centres devenus petites villes ou tendant, du moins, à s'affirmer ainsi (Morestel, Vinay, Allevard, Villard-de-Lans) au gré d'un développement industriel, touristique (Villard-de-Lans, Allevard : développement lié aux activités thermales et touristiques) ou grâce aux retombées démographiques liées à la proximité d'une aire métropolitaine (Crémieu). Dans ces exemples, la progression démographique a permis le passage au-dessus du seuil des 3 000 habitants.

Notre échantillon comprend au total vingt communes, nombre qui apparaît suffisant pour mettre en évidence les processus de construction identitaire. Face aux disparités et à l'hétérogénéité des situations, les petites villes retenues ont en commun certains caractères. La situation iséroise examinée reflète l'analyse générale précédente, soulignant la validité de notre terrain d'étude. Par ailleurs, le choix de retenir le niveau départemental et de se restreindre à l'Isère nous a semblé pertinent. Au-delà de la facilité de reprendre le découpage départemental et de l'accès aisé au terrain lié à sa proximité, la justification de l'Isère comme cadre d'étude pertinent se légitime par l'existence d'une politique patrimoniale

²¹⁶ « [...] presque tous les chefs-lieux de canton du département ont pour origine un bourg castral médiéval : de Bourg-d'Oisans à Crémieu, d'Allevard à La Côte Saint-André, de Roybon à La Tour-du-Pin, de Tullins à Domène, de Pont-en-Royans à Pont-de-Beauvoisin, une certaine ressemblance unit ces agglomérations qui ont conservé, malgré les siècles, dans le dessin général du bourg et souvent même dans son organisation, l'empreinte commune de cette phase essentielle de leur histoire. » (Chantal Mazard (dir.), *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Conservation du Patrimoine de l'Isère, Glénat, 1998, p.133).

départementale exemplaire, avec l'action réalisée par les services patrimoniaux du Conseil général (Conservation du Patrimoine de l'Isère, cf. chapitre 2), la mise en place d'une expérience pilote sur un protocole de décentralisation du patrimoine (2001) ainsi que la réflexion autour d'actions particulières sur des petits centres urbains (et même si elle ne s'est, jusque là, que peu concrétisée)²¹⁷. La diversité des espaces géographiques apparaît également comme un facteur non sans incidence sur les référents identitaires mobilisés.

²¹⁷ « [...] on a des actions sur ces milieux, on travaille beaucoup à Crémieu, à Beaurepaire, mais on n'a pas été de bon conseil dans ces questions qui vous intéressent d'aménagement urbain. [...] Le conseil général, les élus me disaient 'inventez-nous un truc du genre villages remarquables qui nous permette d'avoir des actions sur des ensembles urbains en nous passant de la lourdeur de la ZPPAUP' et à part Pont-en-Royans où on a mis un peu le paquet, où on est en train de restaurer en vitesse des maisons avec des subventions spécifiques – parce que quand on parle de ces méthodes c'est pour mettre de l'argent –, à part Saint-Chef, à part Saint-Antoine où là nous sommes présents, où nous discutons, on n'a pas fait grand-chose ; et pourtant les demandes sont là. » (Entretien avec Jean Guibal, directeur de la Conservation du Patrimoine de l'Isère, Grenoble, jeudi 5 juin 2003).

Conclusion

Morphologie, pratiques urbaines, représentations sociales et mythes, approche systémique (la ville comme système), structuration du réseau urbain et relations entre les villes et leur région... si le spectre des théories de l'urbain a multiplié les analyses, les référents classiques diminuent, et on ne fait plus « urbanité » de la même façon qu'il y a trente ans. Qu'est-ce qui fait « urbanité » aujourd'hui ? A quel référent urbain les petites villes renvoient-elles ? Quels sont les processus de différenciation à l'oeuvre dans la construction identitaire des petites villes ? L'objectif est de décrypter ce qui fait « urbain » et comment il le fait, de comprendre la « fabrique » de la petite ville aujourd'hui et comment on reproduit cette catégorie. Il importe de saisir les paradigmes construits par l'action urbaine et les discours sur l'urbanité tenus par les acteurs de l'aménagement.

Il s'agit donc d'interroger la piste d'une urbanité de la petite ville, celle d'un sens de l'urbain spécifique aux petites villes. Cette piste s'inscrit dans une tradition de géographie culturelle où la différenciation se réalise par la qualité du lieu. Cette thématique de l'identité implique d'autres questionnements : quelles sont les modalités d'élaboration de ces processus identitaires ? Et surtout, existe-t-il une conception de l'urbanité « petite ville », un modèle du « faire ville » qui soit propre à cet objet géographique ? Ou, au contraire, ses modalités de production renvoient-elles à des mécanismes similaires à d'autres ensembles urbains ?

A cet égard, l'hypothèse que nous avons émise est double : d'une part, **les processus de patrimonialisation participent à une nouvelle conception de l'urbanité « petite ville » à travers notamment une mise en scène des espaces centraux** ; nous nous attacherons particulièrement à étudier les modalités de cette mise en scène à travers les décors urbains, la requalification des espaces publics et la dimension esthétique. D'autre part, les acteurs territoriaux utilisent de plus en plus cette mise en scène « patrimoniale » de la ville pas uniquement dans la constitution de discours identitaires qui relèvent d'une différenciation territoriale, mais également en guise de légitimation de l'action (cf. chapitre 2). Dans un système en pleine réorganisation stratégique et politique, les modalités de la production d'urbanité, la construction identitaire des territoires urbains passe par des discours de positionnement, des aménagements urbanistiques et esthétiques, l'instrumentalisation de valeurs patrimoniales et temporelles par les acteurs de la petite ville. On sera amené à étudier la transformation des espaces publics à travers l'hypothèse d'un renouveau contemporain du centre urbain. L'étude des discours des acteurs et des politiques urbaines révèle, selon nous,

une construction politique de l'identité. Une méthodologie d'analyse de discours d'acteurs et stratégies aménagistes a été instaurée pour mettre en évidence la place de la patrimonialisation dans la constitution de nouveaux référents urbains, de nouvelles figures de l'urbanité. Tout en s'appuyant sur des modes classiques de définition pour l'élaboration de notre échantillon, on s'attachera à mettre en exergue un nouveau mode de « catégorisation » de la petite ville à partir des processus socio-politiques de patrimonialisation et de ses modalités particulières.

Notre hypothèse porte sur l'instrumentalisation des patrimoines dans la façon de faire « urbanité » et il nous faut maintenant aborder les projets et procédures de valorisation urbaine et de réhabilitation des centres autour de la constitution d'un discours patrimonial. Nous montrerons dans le chapitre suivant en quoi l'urbanisme participe de la fabrication de cette identité.

CHAPITRE 2 : LA PATRIMONIALISATION DANS LES PETITES VILLES : ACTEURS ET PROCEDURES

Introduction

Le chapitre 1 a montré l'intérêt d'une nouvelle problématisation de l'objet « petite ville » au regard des mutations socio-spatiales contemporaines et des phénomènes de métropolisation. L'hypothèse que l'on a émise est que le patrimoine est mobilisé pour construire un nouveau type d'urbanité « petite ville ». Ce chapitre 2 revient sur les procédures utilisées pour décrypter la « fabrication » de l'urbanité. Le constat de départ de cette réflexion est la multiplication des opérations de requalification des centres des petites villes depuis les années 1980. Notre analyse de la patrimonialisation dans les petites villes renvoie à plusieurs champs :

- le patrimoine traditionnel des Monuments historiques (protection, valorisation, restauration de monuments anciens) ;
- des actions de réhabilitation du patrimoine bâti ;
- des opérations de requalification des espaces publics ;
- des politiques culturelles, identitaires et patrimoniales plus larges, comme la valorisation muséographique, les visites guidées, les labels du patrimoine.

La piste d'un patrimoine au service de l'identité amène à se demander quels acteurs ont compétence à édicter. Après avoir mis en évidence le rôle ancien de l'Etat dans la désignation patrimoniale, nous verrons comment le champ patrimonial est approprié et instrumentalisé par les acteurs locaux et comment il devient une composante importante de l'aménagement urbain et de la construction de l'urbanité des petites villes. Cette prise en main du patrimoine par de nouveaux acteurs, dont la région et le département, implique un remodelage du paysage de décision. Certaines opérations de contractualisation révèlent un changement de conception de la politique des pouvoirs publics en matière d'aménagement et une mutation des rapports entre l'Etat et les collectivités dont le rôle est renforcé : l'époque est à la concertation et non plus aux logiques descendantes.

Si certaines procédures visent explicitement à faire entrer le champ du patrimoine (par exemple à travers la protection, la conservation) dans les actions d'aménagement et d'urbanisme de la ville, d'autres ne le cherchent pas et ce sont des acteurs locaux qui

investissent l'outil en lui donnant une dimension patrimoniale. Il ne s'agit pas d'être exhaustif sur les procédures ou l'histoire des politiques mais de mettre en évidence comment, à côté des législations patrimoniales *stricto sensu*, certains outils d'aménagement sont utilisés à des fins de patrimonialisation par des acteurs toujours plus nombreux. Nous aborderons ces différents éléments en nous attachant à mettre en évidence le système d'acteurs et les procédures d'action sur l'urbain. Ce processus participe-t-il à l'élaboration d'un système de normes - normes de la petite ville - ou renvoie-t-il à des logiques de singularisation ?

La symbolique des opérations d'urbanisme a peu été étudiée. Les politiques de revitalisation des centres urbains sont une manifestation de l'incidence du champ patrimonial et temporel²¹⁸. Nous allons étudier ces opérations en nous attachant particulièrement à leurs implications morphologiques et symboliques, tout en analysant les mécanismes d'instrumentalisation du patrimoine et de ses valeurs dérivées par les acteurs de la petite ville. On montrera comment, d'une conception restrictive initialement liée à la protection des Monuments historiques, le patrimoine se retrouve mobilisé dans l'aménagement urbanistique des territoires et comment il devient un référentiel, un cadre de pensée des acteurs des petites villes.

²¹⁸ Alain Bourdin, *Le patrimoine réinventé*, Presses Universitaires de France, Collection Espace et liberté, Paris, 1984.

I. Le patrimoine saisi par les acteurs locaux

Une politique patrimoniale, impliquant globalité et cohérence de l'action publique, comporte différents niveaux d'action : désignation et définition, inventaire, valorisation... La désignation patrimoniale est l'acte fondateur d'une politique patrimoniale.

Pendant deux siècles, l'Etat a eu le monopole de la désignation et de la protection du patrimoine. Aujourd'hui ce monopole de la désignation se voit remis en cause. Le nombre initialement restreint d'acteurs impliqués dans la désignation tend à s'élargir depuis quelques décennies avec l'implication grandissante des collectivités locales et des associations. Ces acteurs politiques et associatifs de divers horizons, à différents échelons territoriaux, se sont emparés du patrimoine comme outil d'action (politique), d'affirmation identitaire et de pression (lobbies).

A côté des outils traditionnels de protection du patrimoine dont l'Etat reste le garant, les acteurs territoriaux, les collectivités locales se saisissent de compétences et mettent en place des modalités d'action, des instruments de co-gestion touchant au champ patrimonial. Les politiques contractuelles en sont un bon exemple que nous analyserons.

La multiplication des opérations de requalification « patrimoniale » dans les petites villes amène à s'interroger sur les motivations de ces choix d'aménagement et plus globalement sur la relation des acteurs avec leur patrimoine ainsi que le sens du projet patrimonial²¹⁹. Qui porte le patrimoine ? Quelles sont les attentes pour les acteurs qui l'instrumentalisent ? La recomposition du système d'acteurs est inséparable de la mutation des objets patrimoniaux. Après avoir abordé le rôle prépondérant de l'Etat dans l'émergence et l'affirmation d'une conception patrimoniale, nous analyserons les recompositions de l'action patrimoniale avec l'implication croissante des acteurs locaux et nous interrogerons les usages liés à cette instrumentalisation par « *une intervention publique toujours préoccupée d'emblèmes et de symboles* »²²⁰.

²¹⁹ Alain Bourdin, « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°72, 1996, pp.6-13.

²²⁰ Dominique Poulot in Daniel J. Grange, Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux (Le patrimoine et la cité)*, Presses Universitaires de Grenoble, collection La Pierre et l'écrit, 1997, pp.16-17.

A. Le patrimoine, une « affaire nationale » ancienne

1. Du monument au patrimoine

Etymologiquement « héritage du père », le patrimoine a un champ désormais beaucoup plus élargi que dans son acception originelle. « Patrimoine » est un mot ancien et la notion dans son usage courant date de deux siècles environ²²¹.

Les collections, les opérations de restaurations ne sont pas neuves, l'action patrimoniale elle-même n'est pas nouvelle. Dans le monde antique, des restaurations d'œuvres d'art ont existé. Si le patrimoine n'est pas une invention moderne, ce qui change c'est, d'une part, la profonde mutation d'usage des objets et lieux sacralisés et, d'autre part, la modalité « officialisée » et réglementée de la désignation patrimoniale, c'est-à-dire l'invention des Monuments historiques²²². Françoise Choay situe la création du Monument historique comme concept à Rome vers l'an 1420. S'il constitue une invention culturelle occidentale, les mobilisations mémorielles relèvent plutôt d'une constante anthropologique, d'un invariant culturel.

C'est surtout à partir des Lumières qu'une conscience patrimoniale moderne s'affirme. Il est communément admis que la Révolution française a engendré un engouement pour la conservation du passé. Cette époque voit l'élaboration du patrimoine national²²³ autour de la notion de bien commun : la désignation est remplie par l'Etat républicain émergent à la fin du 18^e siècle. La Révolution constitue alors une « épreuve » fondatrice dans l'élaboration d'une mémoire nationale et le rapport à ce qui deviendra patrimoine. D'individuel, le patrimoine devient collectif (bien commun), où tout un chacun a une responsabilité. Pierre Nora a souligné que la commémoration qui était religieuse à l'origine, est devenue laïque et républicaine.

Depuis le tournant artistique de Rome et celui de la Révolution française, la prise en charge par les collectivités locales de cet acte patrimonial constitue un autre grand virage. A la fin du 20^e siècle, l'intervention des acteurs de la décentralisation comme les régions et départements, ébranle quelque peu le monopole de l'Etat dans la désignation et la protection du patrimoine, comme on va le voir.

²²¹ Sur l'évolution de la notion de patrimoine, on pourra se reporter aux travaux d'André Chastel, Jean-Pierre Babelon, Yvon Lamy et Dominique Poulot. Dans l'ouvrage *La notion de patrimoine*, Jean-Pierre Babelon et André Chastel ont identifié six moments de l'histoire de la notion de patrimoine : fait religieux, fait familial et communautaire, fait monarchique, fait national, fait administratif, fait scientifique.

²²² « Monument » renvoie à *monere* dont le sens est « avertir », « rappeler ».

²²³ Anne-Marie Thiesse a souligné le rôle du patrimoine dans la construction des Etats-nations au 19^e siècle (Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales*, Seuil, Paris, 1999).

Dans le même temps, les critères des débuts de la protection se sont vus rejoints par d'autres intérêts, notamment esthétiques, sociaux, économiques. Le patrimoine relève de moins en moins de critères strictement « objectifs » et scientifiques. En même temps, l'ancienneté ou le style des objets ne constituent plus la référence de la patrimonialisation et des objets récents non habitués de ce champ deviennent patrimoines.

Le patrimoine est passé de la sphère privée au domaine public, du national au local ; ce passage d'un patrimoine d'intérêt public au début du 20^e siècle à des enjeux locaux à la fin du siècle laisse entrevoir une sorte de « décentralisation » culturelle de l'objet. Et face au patrimoine élitiste et relevant de l'exceptionnel, s'est affirmé un patrimoine plus ordinaire (on parle beaucoup de patrimoine « vernaculaire »). La prise de conscience d'une responsabilité individuelle et collective à l'égard de biens patrimoniaux multipliés traduit la mutation du rapport au patrimoine qui ne réfère plus à une dimension strictement historique mais devient **enjeu culturel**.

A son élaboration dans le système français, le patrimoine a fait l'objet d'une conception restrictive limitée aux Monuments historiques. Les politiques visaient alors essentiellement à inventorier et protéger des espaces particuliers. Jusque dans la décennie 1970, le patrimoine est resté limité à cette acception « Monument historique » référant à la nation. En trois décennies, la patrimonialisation comme phénomène complexe et multiforme a multiplié les objets et les modalités d'interventions.

Le terme « patrimoine » en serait faussement réduit dans son usage à l'époque contemporaine et récente. Selon André Desvallées qui distingue cinq périodes dans l'histoire française du mot - la première étant ouverte en 1790-1791, soit une constitution terminologique remontant à la Révolution française - le terme s'est substitué à d'autres éléments qu'il englobe aujourd'hui, comme le monument²²⁴. De plus, n'y aurait-il pas un lien étroit entre l'appréhension du patrimoine, son engouement et les grandes ruptures sociales (Révolution, séparation de l'église et de l'Etat notamment) ?

Revenons brièvement sur la transformation de la gestion du patrimoine, ses impacts et les mutations conceptuelles dont il a fait l'objet²²⁵. Nous souhaitons mettre en évidence une double évolution : évolution du sens du concept patrimonial d'une part, et évolution spatiale de l'objet patrimonial d'autre part.

²²⁴ André Desvallées in Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Collection Chemins de la mémoire, Paris, 1998, p.90.

²²⁵ Pour ne pas surcharger le texte, la législation relative à la protection du patrimoine est insérée en annexe 3.

Les premières législations (1887, 1913) consacrent le Monument historique (les Monuments sont inscrits ou classés). L'environnement de ces monuments protégés n'est pris en compte qu'en 1943 avec la loi sur les abords et la notion de co-visibilité.

La loi Malraux (1962) avec les secteurs sauvegardés a permis l'émergence d'un nouveau concept : le patrimoine urbain. Il aura fallu une longue période avant que le champ du patrimoine ne soit plus limité au monument, mais concerne l'urbain comme ensemble spatial. Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), en impliquant davantage les collectivités locales (c'est la commune qui décide de mettre à l'étude une ZPPAUP), ouvrent la voie d'une logique ascendante.

L'étude des lois sur le patrimoine, ou encore la loi Paysage de 1993, montre l'évolution de la notion de patrimoine et l'implication plus grande d'acteurs territoriaux. Les modifications récentes semblent relever de ce processus global de patrimonialisation des territoires urbains. Le constat est celui de la prolifération des objets patrimoniaux et des espaces patrimonialisés. Aux anciennes lois concernant les Monuments historiques et les sites, de nouveaux territoires du patrimoine ont été créés : secteurs sauvegardés, ZPPAUP consacrent l'extension et l'évolution du champ de la gestion et de la protection du patrimoine. On a dit précédemment que le Monument historique qui hier incarnait le patrimoine n'en est aujourd'hui qu'un des multiples éléments. Le patrimoine a changé de nature. Actuellement il flirte avec notre passé le plus récent en gagnant l'époque contemporaine et touche des thèmes variés, des lieux, supports et activités auparavant peu enclins à une valorisation culturelle (patrimoine industriel et minier, patrimoine architectural contemporain). L'évolution du nombre de Monuments historiques et d'espaces protégés révèle d'ailleurs l'importance des canons artistiques et esthétiques d'une époque. Le patrimoine ne se limite plus au bâti, au monumental, ni au patrimoine naturel.

L'autre élément remarquable est le passage d'une protection en termes de monument isolé (ponctuel) à une protection en termes d'ensemble (zonal) avec la prise en considération de l'environnement et l'émergence de la notion de paysage urbain. Cette modification notable - du monument au périmètre et aux abords puis au paysage - conforte cet autre critère de la patrimonialisation qu'est la tendance à étendre spatialement le champ du patrimoine. La législation a confirmé l'idée selon laquelle le contexte dans lequel s'inscrit un Monument historique est fondamental pour sa mise en valeur ; il ne peut être pensé sans son environnement. En procédure ZPPAUP, on ne raisonne pas à partir du monument. Néanmoins, les politiques de protection procèdent toujours par zonage.

L'évolution de l'emprise spatiale du patrimoine nous intéresse particulièrement : en milieu urbain, comme ailleurs, l'extension des espaces protégés et valorisés est incontestable.

Il faut aussi signaler dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (cf. infra) la possibilité récente d'adapter le périmètre de la protection des Monuments en modifiant les cercles de 500 mètres de rayon issus de la loi de 1943. Nous reviendrons plus loin sur cette possibilité.

Les débuts de la législation patrimoniale française visaient des grands types d'espaces assez stéréotypés : espaces naturels (valorisation d'une certaine idée de la Nature, où les formes d'anthropisation, d'urbanisation paraissaient gommées ou absentes, du moins visuellement) et monuments architecturaux par exemple. Jusque dans les années 1960, la protection du patrimoine bâti s'attachait essentiellement à l'objet « monument » ; les années 1960 et 1970 voient émerger la protection d'ensembles urbains. A ce titre les secteurs sauvegardés marquent la consécration du patrimoine urbain : on protège un ensemble urbain tel qu'on aimerait qu'il soit conservé et on essaie de sauver l'apparence d'une ville (de ses quartiers, de ses façades) identifiée, appréciée, reconnue. Cet outil patrimonial émet une certaine idée de la ville « patrimoniale », de son apparence matérielle et de l'image qu'elle doit donner.

La conclusion de ce tableau législatif est la multiplication des outils et modalités de protection et gestion du patrimoine qui engendre par ailleurs des risques de superposition de zonages, les règlements pouvant être contradictoires. Ces outils ne sont pas spécifiques aux petites villes mais ils sont récupérés et appliqués par certaines d'entre elles ; à l'instar de la ZPPAU, créée en 1983 et particulièrement adaptée aux espaces ruraux, oubliés de la loi de 1962. Cette procédure connaît un certain succès dans les villages et petites villes puisque 45 % des ZPPAUP sont créées dans des communes de moins de 2 000 habitants et 23 % dans des communes de 2 000 à 5 000 habitants²²⁶.

La question des législations patrimoniales nous amène à aborder le système décisionnel et notamment le rôle de l'Etat qui apparaît aujourd'hui en partie remis en cause. Voyons maintenant comment s'organise l'action publique patrimoniale.

2. Du monopole de l'Etat à la décentralisation

L'organisation institutionnelle repose principalement sur le Ministère de la Culture et de la Communication et particulièrement la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, chargée

²²⁶ Pierre Chatauret in *La Pierre d'Angle* (« Patrimoine et territoire »), n° 21/22, Colloque européen, Bordeaux, 16-19 octobre 1996, Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France, Quimper, octobre 1997.

de l'étude et de la protection du patrimoine. La Direction de l'Architecture et du Patrimoine est issue en 1998 d'une refonte entre la Direction du Patrimoine²²⁷ et la Direction de l'Architecture, rattachée un long moment au ministère de l'Équipement.

Les services spécialisés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (depuis 1977) et des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine représentent l'État aux échelons régionaux et départementaux. Deux corps de fonctionnaires sont par ailleurs chargés de la conservation et de la restauration des monuments : les Architectes en Chef des Monuments Historiques (ACMH) et les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) relève du ministère de la Culture tandis que la DIREN, qui participe également aux procédures de ZPPAUP est sous tutelle du ministère de l'Environnement. La DRAC exerce un rôle de conseil auprès des collectivités et des partenaires culturels. Elle met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les priorités définies par le ministère. Ses missions concernent la culture, les arts et le patrimoine ; elle intervient par exemple pour des projets de restauration. Ses services sont structurés autour de quatre secteurs : l'archéologie, l'ethnologie, l'inventaire et la conservation des Monuments historiques (service régional de l'archéologie, service de l'ethnologie, service de l'inventaire général et conservation régionale des Monuments historiques²²⁸).

On compte une quarantaine d'Architectes en chef des Monuments historiques (ACMH). Recrutés sur concours, ils ont en charge un ou plusieurs départements dans lesquels ils interviennent sur les monuments classés. Dans le cadre d'un exercice territorial, l'ACMH émet des propositions en vue de la protection des immeubles ; il participe à des missions de contrôle du patrimoine et intervient comme maître d'œuvre de chantiers sur des édifices classés.

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est, quant à lui, le garant de la préservation du patrimoine au niveau départemental. Fonctionnaire de l'État, il est le spécialiste du patrimoine et de l'architecture et a en charge la gestion de différents types d'espaces protégés : abords de Monuments historiques, sites classés et inscrits, secteurs sauvegardés, ZPPAUP. Ses avis conformes y sont nécessaires pour l'autorisation de travaux de démolition, de construction, et toute modification de l'aspect des espaces et des immeubles. Juge des transformations

²²⁷ La création d'une Direction du Patrimoine au ministère de la Culture remonte à 1978. La protection est alors partagée entre la Direction du Patrimoine, la Direction de l'Urbanisme et des Paysages et la Direction de l'Architecture.

²²⁸ Le conservateur régional des Monuments historiques y a en charge la conservation matérielle du patrimoine.

paysagères importantes, l'ABF est doté de pouvoirs conséquents, et de grandes responsabilités.

Nés en février 1946, avec le décret instituant les agences des bâtiments de France²²⁹, en remplacement des anciens architectes départementaux des Monuments historiques, les ABF sont devenus en 1993 des Architectes et Urbanistes d'Etat (AUE). Ils exercent dans des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), services créés en 1979 et placés en 1996 sous l'autorité du ministère de la Culture, regroupant pour l'ensemble de la France environ 700 personnes (ingénieurs, techniciens, architectes, documentalistes, personnels administratifs). Ils ont pour mission la promotion d'« *une architecture et un urbanisme de qualité s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant* »²³⁰.

Le SDAP délivre des avis sur les projets entraînant des modifications dans les espaces protégés et il a un rôle de conservation des Monuments historiques placés sous la responsabilité de la DRAC. Plus récemment le SDAP a été doté d'une mission de promotion de l'architecture, et de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme²³¹.

L'avis de l'ABF est notamment requis dans les secteurs inscrits et classés, les périmètres de protection des Monuments historiques. Aussi, son intervention diffère fortement d'une commune à une autre : par exemple entre Tullins ou La Côte Saint-André où le centre-ville est protégé par des périmètres de protection et Vinay où il n'y a aucun Monument historique et où il reste relativement absent. La mission de l'ABF est confrontée à l'évolution du champ patrimonial, la décentralisation ayant également modifié la donne puisque les collectivités locales s'impliquent de plus en plus dans les actions patrimoniales.

Au sein des acteurs du patrimoine, l'ABF est probablement l'un de ceux dont les positions sont les plus controversées, notamment par les élus locaux. Les décisions de l'ABF sont en effet souvent perçues comme favorisant l'immobilisme ; c'est du moins ce qu'il ressort d'un certain nombre d'entretiens avec des maires. Confronté à des projets contemporains qu'il peut juger inadaptés aux construits existants protégés, la position de l'ABF est fréquemment jugée passéiste par les élus locaux lorsqu'il refuse les projets.

Le pouvoir des Architectes en chef des Monuments historiques, combinant monopole et statut libéral, est contesté. L'ABF est maître d'œuvre chargé de l'entretien des Monuments historiques, prescripteur et il donne des avis. La subjectivité de leurs décisions est l'élément le plus critiqué. Cela est renforcé par les différences de choix bien visibles d'un ABF à un autre.

²²⁹ Transformées par la suite en Services Départementaux de l'Architecture.

²³⁰ Article 1^{er} du décret du 6 mars 1979.

²³¹ Il nous est apparu, au regard des missions qui lui sont attribuées, que le SDAP ne disposait pas forcément de moyens matériels (financiers, personnels) suffisants au bon accomplissement de celles-ci.

Malgré tout, il convient de reconnaître que les interventions des ABF ont pu éviter, de multiples fois, des destructions et erreurs irrémédiables. Certains élus semblent l'oublier parfois, avant de critiquer leur pouvoir et leur mission. « *Le paradoxe de l'architecte des bâtiments de France est là : décrit comme le défenseur du patrimoine, il se révèle l'un des intervenants les plus actifs du projet urbain – aussi bien en centre ancien que dans les périphéries de création récente.* »²³²

L'Etat est le principal décideur en ce qui concerne la protection du patrimoine. Ses agents ont en charge les procédures de classement, d'inscription, la programmation et le contrôle des travaux sur les monuments. Ce monopole étatique pourrait être remis en cause par l'appropriation grandissante par les collectivités (via des moyens humains et financiers) du champ patrimonial (cf. infra).

L'autorité du ministère de la Culture ainsi que ses méthodes conservatrices inchangées sont souvent critiquées. Certains n'hésitent pas à dire que le patrimoine est « confisqué » par le ministère. Le besoin de simplifier la législation apparaît. Certains, comme Jean Guibal²³³, conservateur du patrimoine de l'Isère, se sont fait l'écho de réflexions en ce sens, proposant de confier aux départements la gestion du patrimoine non protégé, le département ayant l'avantage d'être une échelle de proximité, un échelon propice aux missions culturelles ; par ailleurs dans des départements comme l'Isère, le Conseil général apparaît bien sensibilisé à ces questions. Sans modifier la gestion des Monuments historiques, sans passer par un classement *stricto sensu*, l'idée est celle d'une convention liant un propriétaire à la collectivité dans le cas de restauration et de mise en valeur du patrimoine non protégé par la loi de 1913 : le propriétaire qui reçoit des subventions s'engage à maintenir en l'état son bien. Au-delà s'ouvre la possibilité pour les départements de proposer des labels, des opérations de valorisation et de promotion, notamment touristique.

Premier signe concret de changement, l'émergence d'une réflexion de décentralisation culturelle au début des années 2000. Le département de l'Isère a été retenu, avec d'autres départements, pour tester une **expérience de décentralisation du patrimoine** menée par le ministère de la Culture : ces « Protocoles de décentralisation » - signés le 10 décembre 2001 au Musée Dauphinois (Grenoble), par Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication et André Vallini, président du Conseil général de l'Isère - constituent à

²³² François Loyer in *La Pierre d'Angle* (« Patrimoine et territoire »), *op. cit.*, p.92.

²³³ Jean Guibal in *La Pierre d'Angle* (« Patrimoine et territoire »), *op. cit.*

l'origine un dispositif expérimental potentiellement généralisable sur l'ensemble du territoire national à terme ou pouvant aboutir à une modification législative.

Négociée avec le ministère, l'expérience²³⁴ consiste en particulier à séparer un patrimoine d'intérêt territorial d'un patrimoine d'intérêt national, schématiquement les monuments inscrits et les monuments classés, avec l'idée que la démarche concernant la protection des inscrits doit être réalisée avec plus de concertation, l'Etat étant jusque là seul décideur et ordonnateur.

Le patrimoine d'intérêt national resterait de la compétence et de la responsabilité de l'Etat alors que le patrimoine d'intérêt territorial relèverait de la responsabilité des collectivités territoriales (le Conseil général de l'Isère dans le cas de cette expérience pilote) : les décisions doivent, pour ce patrimoine de proximité, y être collectives, impliquant les élus locaux, les populations. Sans qu'il décide lui-même des biens qui méritent une protection, le département se verrait confier dans un premier temps un pouvoir de proposition, puis de suivi des travaux sur ces édifices. D'autres mesures concernent le transfert au département de compétences du patrimoine non protégé ou la reconnaissance des musées départementaux. Si des améliorations en termes de proximité, d'appropriation locale et de responsabilisation sont incontestables, qu'en est-il de la gestion de cette décentralisation au niveau national ? Ces dispositifs expérimentaux répondent au contexte contemporain : meilleure prise en compte du patrimoine par les acteurs de tous échelons territoriaux, demande patrimoniale croissante, mesures de protection issues de la loi de 1913 sur les Monuments historiques de plus en plus mal adaptées, contexte administratif de décentralisation. Il apparaît important de rapprocher les décisions du niveau local, de manière à ce que l'engagement de la collectivité à agir sur « son » patrimoine l'implique plus profondément dans sa sauvegarde, son entretien et sa restauration. C'est en ce sens que Jean Guibal voit l'intérêt du protocole : *« à terme nous nous imaginions que chaque collectivité pourrait désigner son patrimoine, parce qu'il nous semble que c'est à cette échelle là aussi que ça doit se faire, et que c'est chaque collectivité qui décide de ce qui est à soi, et c'était le meilleur moyen à notre avis de faire prendre le vaccin du patrimoine. »*²³⁵ Le processus de décentralisation culturelle ne relève pas d'un conflit ou d'une opposition entre l'Etat et les services concernés des collectivités. Sa philosophie ne consiste pas en une simple redistribution des compétences. Il s'agit de doter les territoires de compétences réelles pour mener des politiques patrimoniales globales (désignation, gestion,

²³⁴ La question des petites villes n'a pas été investie en tant que telle dans le cadre du protocole de décentralisation.

²³⁵ Entretien avec Jean Guibal, *op. cit.*

protection, etc.), et pas uniquement des actions de valorisation. Dans ce cadre expérimental, des moyens sont accordés spécialement au département pour assurer sa mission qui est suivie par un comité national d'évaluation ainsi qu'un comité départemental. Autre mesure de la décentralisation, la vente d'une centaine de monuments appartenant à l'Etat et dont il ne veut plus assurer la charge. Mais la logique n'est pas du même ordre ici puisqu'elle est essentiellement financière (problème d'entretien, mise en valeur...).

La décentralisation culturelle aurait pu permettre vraisemblablement une meilleure intégration du patrimoine dans les projets d'aménagement et dans les pratiques des collectivités locales. Est-ce la réticence venant semble-t-il notamment de la haute administration du ministère de la Culture qui a empêché l'aboutissement de la procédure ? La démarche engagée en Isère autour de ces questions se serait-elle avérée trop innovante et prématurée par rapport à d'autres territoires moins avancés sur ces sujets ? Après trois ans (2001-2003), la procédure expérimentale s'est achevée. L'Etat conserve donc une grande partie de son monopole dans la protection. En compensation, il a été prévu d'accorder aux régions la programmation des travaux sur les Monuments historiques ; il a été également décidé de confier l'inventaire général aux régions. Mais si cet inventaire général leur est confié, l'Etat n'est pas décidé à transférer le reste.

Bien qu'il reste sous tutelle de l'Etat pour une grande partie, le patrimoine peut désormais faire l'objet d'une négociation concertée entre les collectivités et l'Etat. Ainsi une municipalité ou un préfet peut décider de lancer l'étude d'une ZPPAUP (avec l'appui de l'ABF). Deux commissions sont créées pour les aider : les Collèges Régionaux du Patrimoine et des Sites (CRPS) et les Commissions Régionales du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique (COREPHAE)²³⁶ qui permettent à des élus, des associations de participer à des avis sur les inscriptions et classements. Mais la décentralisation, posant les bases d'une nouvelle répartition entre les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et l'Etat, constitue-t-elle réellement une nouvelle redéfinition des rôles et une meilleure collaboration/coordination/co-gestion dans les questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine ? Finalement on constate la mise en place d'un système où l'urbanisme est confié aux communes et le patrimoine reste dans le giron de l'Etat qui voit

²³⁶ Les COREPHAE représentent quatre instances : Commission supérieure des monuments historiques, Conseil supérieur de la recherche archéologique, Commission nationale de l'inventaire, Conseil du patrimoine ethnologique.

son rôle renforcé pour les politiques aux enjeux patrimoniaux importants. L'échec de la démarche pilote de décentralisation culturelle va dans le même sens.

Cette tradition de traitement régalien est liée au poids de l'administration des Monuments historiques, à une conception toujours très prégnante du patrimoine liée au monument national. La décentralisation culturelle est restée limitée. Des dysfonctionnements pourraient être soulevés au niveau de la protection, la programmation et l'exécution des travaux comme l'évaluation des pratiques patrimoniales qui fait défaut, certaines formes rémanentes de concurrence entre services déconcentrés de l'Etat.

Le ministère (et ses services) est l'acteur historique qui a « configuré » la représentation patrimoniale en définissant des règles d'identification et de protection des objets. L'élaboration de cette culture publique du patrimoine est déterminante dans la conception des méthodes et procédures d'action. L'instrumentalisation du champ patrimonial par de nouveaux acteurs amène à une remise en cause du monopole de l'Etat et une recomposition des modalités de « mise en patrimoine ».

B. Le patrimoine saisi par les collectivités locales : la mutation du système d'acteurs

On constate une tendance générale des acteurs à l'utilisation croissante du patrimoine depuis plusieurs décennies. Cette convergence des actions a déjà été soulignée²³⁷. Elle concerne tous les échelons territoriaux : communes, départements, régions, intercommunalités. Les communautés de communes se saisissent par exemple régulièrement de la compétence « culture » en l'intégrant dans une démarche de développement local. De même, si les lois de décentralisation n'ont pas doté les départements de compétences patrimoniales véritables²³⁸, cela ne les a pas empêchés de mettre en place des actions et des moyens en ce domaine : moyens financiers, services spécialisés de conservation et d'inventaire. En Isère, le rôle de ces services patrimoniaux du Conseil général (annexe 4) est important.

Le patrimoine est un thème de plus en plus présent dans le discours des élus et acteurs du territoire. Les petites villes sont concernées par ce fait. Saisi par les acteurs, le patrimoine est devenu un objet politique²³⁹. D'un « patrimoine objet », on serait passé à un « patrimoine

²³⁷ Alain Bourdin, *op. cit.*

²³⁸ Les deux compétences obligatoires attribuées au département par les lois de décentralisation sont les bibliothèques et les archives.

²³⁹ Florence Paulhiac, *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et Montréal*, thèse d'aménagement et urbanisme, Université du Québec, INRS-Urbanisation, Culture et Société, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2002.

projet ». Les acteurs impliqués sont nombreux et variés : ils relèvent des domaines économiques, politiques, marchands, mais aussi de mouvements associatifs et militants (mouvements écologistes, réseaux de solidarité) ou de cercles de propriétaires fonciers.

Les **collectivités territoriales** sont les premières à mobiliser le lien entre patrimoine et production identitaire. Dans les discours d'une majorité d'élus, le patrimoine a pris une place plus importante dans le champ urbanistique. Des réflexions sont, par exemple, menées sur des éléments architecturaux à conserver ou des structures d'îlots caractéristiques. Les acteurs reconnaissent l'importance du traitement de l'espace urbain, de la combinaison des vides et des pleins, de la voirie, du mobilier urbain, des plantations, etc. Ils admettent souvent des lacunes à ce sujet. Une sensibilisation croissante des élus en faveur du patrimoine et du paysage urbain est observable. Elle peut se traduire par la mise en place de services du patrimoine et de la culture dans les petites villes et l'investissement dans des équipements culturels, des structures muséographiques et mémorielles.

Ces processus patrimoniaux passent par une prise en main par les systèmes politico-administratifs locaux et la transformation des relations entre municipalités et services de l'Équipement, comme l'a montré Bruno Herault qui parle de « municipalisation » de la gestion patrimoniale²⁴⁰. Il étudie les étapes de l'affirmation du thème patrimonial dans l'aménagement local et les effets de ces évolutions sur le fonctionnement du système politico-administratif : ainsi en termes d'implications, la prise de distance de certaines municipalités à l'égard de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), des représentations dont elle est porteuse, et le recours aux cabinets privés. Selon Bruno Herault et comme le confirme notre travail de terrain, le thème patrimonial n'a pas été une priorité à la DDE. Par ailleurs, les primes de technicité ont entraîné des conflits entre services ; les systèmes de rémunération sont à prendre en compte dans les choix d'aménagements et la mobilisation des acteurs.

Pour Bruno Herault, la période 1972-1982 est celle de la diffusion des questions patrimoniales dans les moyennes et grandes villes avant d'émerger dans les bourgs et petites villes. Si le patrimoine est devenu un référent de l'action publique, c'est parce que la municipalisation de la gestion locale et la patrimonialisation des territoires communaux se sont mutuellement

²⁴⁰ Bruno Herault, « Aménagements urbains, patrimoine collectif et système politico-administratif », in Yvon Lamy (dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, 1996, p.453.

Il définit l'aménagement patrimonial comme des « programmes d'agencement volontaires de l'espace prioritairement tournés vers la défense du patrimoine existant et/ou vers la valorisation d'un patrimoine en voie de constitution. On a alors affaire à une détermination patrimoniale des procédures et des contenus d'aménagement. » (p.436).

consolidées. Le rôle des élus locaux a été profondément modifié par la politique de décentralisation mise en œuvre dès 1982. Le bouleversement du dispositif institutionnel a attribué aux élus un pouvoir d'urbanisme fort : les maires des communes dotées d'un POS peuvent désormais délivrer les permis de construire auparavant accordés par le préfet.

Dans ces années 1980, le paysage décisionnel se transforme : le patrimoine n'est plus l'apanage des choix de l'Etat, il est peu à peu pris en main par les acteurs locaux. Ce qui marque un changement du rapport au politique, et une mutation du rapport local / global. L'Etat a été amené à déléguer aux collectivités locales des responsabilités en termes d'aménagement du territoire, et les projets de territoires sont désormais fortement portés par les échelons locaux²⁴¹.

Renforcement de l'intercommunalité, affirmation de nouveaux territoires (pays, agglomérations), redéfinition du partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales en ce qui concerne l'aménagement et le développement : la baisse du rôle de l'Etat (notamment de ses prérogatives dans le domaine de l'urbanisme) et la croissance du rôle des collectivités locales aboutissent à ce que l'Etat n'ait plus le monopole de la désignation patrimoniale.

La patrimonialisation, en tant qu'action territorialisée, se réorganise autour de deux phénomènes : le processus de décentralisation (qui a fait naître de nouveaux acteurs de la patrimonialisation) et les nouvelles compétences accordées aux échelons territoriaux en émergence modifiant l'organisation des systèmes d'acteurs ; le contexte concurrentiel accru qui s'accompagne d'un « marketing » urbain croissant et de la multiplication d'opérations de communication autour des référents identitaires visant à différencier les villes et les territoires. La mutation du contexte aménagiste français a réorganisé le système d'acteurs et les responsabilités sont désormais partagées concernant l'aménagement du territoire.

Les acteurs (architectes, urbanistes, promoteurs, habitants, pouvoirs publics...) qui investissent l'espace urbain ont des intentions qui peuvent être divergentes, tendant parfois à une concurrence entre eux. La prise en main par les collectivités entraîne des conflits. On a indiqué précédemment que les prescriptions et avis de l'ABF sont parfois mal vécus par les élus de certaines communes, allant jusqu'à leur faire considérer le patrimoine comme un obstacle au développement et non un atout. Par ailleurs, certaines actions dans des périmètres protégés ne font pas l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Les tensions et

²⁴¹ Daniel Behar, Philippe Estebe, « L'Etat peut-il avoir un projet pour le territoire ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°82, 1999, pp.80-91.

problèmes ne sont finalement pas tant ceux relatifs à la protection des bâtiments historiques que ceux qui ont trait à la gestion de l'espace (la « servitude ») aux abords de ces bâtiments.

La conjonction des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine historique oblige à une nécessaire concertation. Les modifications touchant le bâti du périmètre de co-visibilité peuvent faire l'objet d'une négociation entre propriétaires privés, publics, collectivités et ABF. Et récemment a été mise en place une possibilité de recours contre l'avis conforme des ABF. La loi du 28 février 1997 entraîne une limitation de leurs pouvoirs avec, d'une part, la possibilité de faire appel des décisions des ABF auprès des préfets de région, d'autre part un changement de la structure (des élus sont présents dans la commission) et du rôle de la commission régionale du patrimoine, auprès du préfet.

Cette problématique des conflits renvoie à l'appréciation de l'architecture et du patrimoine. En plus de la légitimité des critères pour la juger, la critiquer, il n'y a pas forcément coïncidence entre l'interprétation de l'histoire faite par les collectivités locales et celle de l'institution étatique. Et si le patrimoine est revendiqué par le local c'est aussi parce qu'un nombre croissant d'acteurs estime avoir une plus grande légitimité pour le désigner et en parler. Le discours qu'ils portent est alors celui d'une patrimonialisation reposant sur l'appropriation locale : comment une gestion d'intérêt national peut-elle faire émerger des signes d'un héritage local ? Ceux présentés comme seuls héritiers « naturels » et directement impliqués dans la vie du lieu seraient aptes à appréhender pleinement le patrimoine.

Alors que l'action étatique s'est pendant longtemps résumée à inventorier, reconnaître et protéger, les nouveaux acteurs diversifient les moyens d'intervention au-delà de la désignation et de la protection, vers une mise en valeur des territoires. Les nouveaux échelons (pays, parcs naturels régionaux, communautés de communes) abordent des questionnements qui n'ont jusque là pas forcément été posés par le niveau communal. Le patrimoine y figure en bonne place (réalisation d'inventaires, réflexions sur les formes de valorisation, sensibilisation des populations, etc.).

Les collectivités ne portent pas seules cette patrimonialisation. Elles s'appuient sur différentes structures, spécialistes du patrimoine, ce qui forge un nouveau système d'acteurs : on y retrouve les services « patrimoine » des Conseils généraux, les ABF, des bureaux d'études, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Les collectivités locales s'appuient, par exemple, sur différents acteurs pour prendre en compte les intérêts patrimoniaux dans l'aménagement. Les méthodes varient selon les communes pour aborder les aménagements ; parfois des concours sont lancés, des spécialistes

sont appelés pour le traitement de l'espace public (paysagistes, architectes, concepteurs, artistes parfois, même si cela est plus rare en espace rural et dans les petites villes) ; souvent ce sont les propres services techniques qui interviennent. Les façons de traiter l'espace et d'appréhender les projets varient énormément, et le choix d'un professionnel n'est pas anodin. Des difficultés apparaissent pour accorder et synchroniser les réflexions et actions des différents services municipaux (services techniques - souvent gestionnaires -, voirie, espaces verts, etc.) ainsi que les intervenants au niveau de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, sans oublier les usagers comme acteurs de la ville.

Mené par les politiques, le développement urbain repose sur deux acteurs importants : **les architectes et les urbanistes**²⁴². L'enjeu nous apparaît nettement plus d'urbanisme que d'architecture dans les problématiques de réhabilitation et de conservation de ces centres anciens. Des régularisations ont eu lieu, comme en 1977, pour les conditions de l'exercice professionnel de la construction et le recours à l'architecte. Aujourd'hui ces spécialistes de la ville travaillent en équipes : paysagistes, géographes, juristes, sociologues, etc.

Dans les petites communes, les compétences modestes des services municipaux ne permettent pas forcément de mener à bien des études poussées en architecture et urbanisme, et les municipalités ont recours à des structures extérieures (agences d'urbanisme, cabinets d'architectes). Pour des opérations d'aménagement, un certain nombre de communes continuent à faire appel aux services de l'Equipement.

Les années 1990 voient aussi l'émergence de véritables réflexions globales des municipalités sur leur devenir identitaire : un grand nombre de communes font appel à des bureaux d'études, à des structures adaptées comme les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement pour porter un regard critique sur leur territoire, les aider à cerner leurs besoins et mettre en œuvre des projets jugés respectueux de l'histoire et du patrimoine. La procédure d'élaboration et de révision d'un Plan Local d'Urbanisme est aussi souvent l'occasion pour les communes d'engager une vraie réflexion et un état des lieux sur ces questions.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont nés de la loi sur l'architecture de janvier 1977. Le financement du CAUE, à l'initiative de l'assemblée départementale, est assuré par une taxe sur les permis de construire. Les revenus fluctuent en

²⁴² Au-delà du niveau d'action et de l'objet, la différence entre architectes et urbanistes réside également dans leurs formations : les urbanistes fréquentent peu les Beaux Arts et les écoles privées, mais viennent souvent de l'université.

fonction du rythme de la construction (il faut noter que l'Isère est un département qui construit beaucoup). Organisme de service public, association de droit privé, sans but lucratif, le CAUE n'intervient pas dans la maîtrise d'œuvre et affiche son indépendance en n'étant pas juge et partie.

Avec un conseil d'administration comprenant des représentants des services de l'Etat (membres de droit), des représentants des collectivités locales, élus (désignés par le Conseil général), des professionnels (désignés par le préfet), tous les acteurs de l'aménagement (des artisans aux chambres consulaires) y sont représentés. Présidé obligatoirement par un conseiller général, ce conseil d'administration veille à ce que les missions soient tenues.

En Isère, les interventions en faveur du paysage, de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et du développement local ont pour objectif la valorisation de la qualité du cadre de vie, à travers différentes missions :

- la sensibilisation (notamment auprès des acteurs locaux), souvent liée à des actions de diagnostic, repérage, inventaire pour assurer la « compréhension architecturale » ;
- la connaissance historique et l'inventaire, en collaboration étroite avec la Conservation du Patrimoine de l'Isère et le musée Dauphinois ;
- des services de conseil aux communes, pour que ces communes aient une attitude plus consciente, plus raisonnée vis-à-vis du patrimoine, les maires ayant la charge de l'instruction des permis de construire : une quarantaine d'architectes conseillers et professionnels formés par le CAUE interviennent chaque mois sur environ trois cents communes du département. Les architectes libéraux recrutés par le CAUE pour leurs compétences ne sont pas impliqués dans de la maîtrise d'œuvre sur leurs territoires de consultance ;
- des animations de formations aux maires mais également aux artisans du bâtiment sur les questions de la construction, l'utilisation de matériaux et techniques, ainsi que des visites d'opérations. Ces actions diverses - stages de formation dans les entreprises, sur les chantiers, réalisation de bâtiments de référence, expositions, etc. - prennent corps également à travers le projet, dans l'enceinte du musée de l'eau à Pont-en-Royans, de centre de formation sur les métiers de la construction et du paysage, destiné aux collectivités locales, aux décideurs et dans lequel peuvent se rencontrer concepteurs, artisans et entreprises.

De plus en plus, le CAUE est impliqué dans des études d'urbanisme et d'analyse paysagère de petites communes et également des réalisations de cahiers de recommandations

architecturales, des projets d'aménagements par exemple pour des entrées de villes, des traversées de villages, des aménagements paysagers. Il intervient dans les réflexions liées à l'urbanisme réglementaire et il peut être associé dans des opérations de revalorisation du bâti : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et « opérations façades », Programmes d'Intérêt Général (PIG), Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce...

Les territoires ruraux et périurbains sont des espaces d'action privilégiés par le CAUE : ils présentent des enjeux patrimoniaux importants au niveau du bâti et du paysage. Ces espaces (parcs naturels, espaces périurbains proches de Grenoble par exemple) se préoccupent du traitement de leur patrimoine, notamment soumis aux effets de l'étalement urbain et pavillonnaire et de la standardisation de l'architecture.

Information, sensibilisation, connaissance, gestion, conseil, montage d'opérations... Les CAUE se sont forgés un corps de référentiels faisant appel à des champs disciplinaires variés pour appréhender le patrimoine : l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'ethnologie, la géographie.

« On est là davantage pour essayer d'appréhender l'intelligence constructive et organisationnelle d'un bâtiment, rentrer dans ses logiques, pour voir comment on peut envisager des transformations qui restent affinitaires avec des caractéristiques fondatrices de ce patrimoine, plutôt que d'essayer de le figer parce qu'on se rend compte que, de toute façon, ce serait une cause perdue. »²⁴³

Ce positionnement bien particulier le différencie des autres acteurs intervenant sur le patrimoine. En termes de conseil, le CAUE joue un rôle capital, notamment dans la conduite de réflexions préalables à des aménagements. Il sait particulièrement bien accompagner les démarches locales et faire ressortir les demandes municipales. Les CAUE sont devenus des partenaires incontournables pour un certain nombre de communes, en particulier des petits centres urbains. Finalement, leur rôle est plus important que celui de l'ABF, à l'exception notable des secteurs protégés, dans cette démarche d'accompagnement de projets et de valorisation territoriale.

Le rôle de l'ABF, coercitif parce que centré sur l'application des réglementations plutôt que le conseil, est très important dans les communes où il y a protection via les périmètres des Monuments historiques. Dans les communes où il n'y a pas de Monuments historiques, il est finalement peu présent. D'où les fortes disparités entre communes quant à son implication selon le contexte de protection.

²⁴³ Entretien avec Serge Gros, directeur du CAUE Isère, Grenoble, mardi 7 mai 2002.

La saisie du patrimoine mobilise des organismes publics ou para-publics, comme les CAUE ou des services spécialisés des collectivités territoriales. Ils produisent des inventaires, mettent en place des typologies, des moyens d'appréhender et analyser ces objets en vue de forger un référentiel de connaissances. Plus globalement, ils contribuent à élaborer de nouvelles représentations du patrimoine, et quelque part à créer de nouveaux territoires.

Mais en amont des élus locaux, qui est porteur de ces aspirations patrimoniales ? Si les acteurs territoriaux se sont appropriés le thème patrimonial, celui-ci a généralement été mis en avant au préalable par d'autres types d'acteurs : particuliers, habitants, érudits locaux, bénévoles regroupés en associations sont couramment à la base du travail de mobilisation de la mémoire collective.

Certaines **associations** qui naissent par exemple avec un objectif ponctuel de sauvegarde d'un monument (la restauration d'une église) s'approprient ensuite plus largement le patrimoine au niveau d'un territoire circonscrit - fréquemment l'espace communal - et multiplient des actions, essentiellement autour du patrimoine culturel : travail d'archives, sensibilisation, animations, expositions, publications...

Que font les associations lorsqu'elles se saisissent du patrimoine ? Une enquête a été menée auprès d'associations de trois départements : Finistère, Haut-Rhin, Rhône²⁴⁴. Cette recherche met à jour les dimensions sociologiques de l'intérêt patrimonial comme activité d'amateurs ; l'investissement de ces amateurs obéirait autant au plaisir de faire qu'à la dette contractée envers les ancêtres et au devoir de transmission auprès des jeunes. La mise en valeur et la sensibilisation apparaissent comme deux actions privilégiées.

Le travail des associations relève plutôt de la constitution et confortation de mémoires collectives à partir de recherches sur le passé ; l'enjeu de « garder un patrimoine pour les générations futures » mobilise des bénévoles, renforcé par l'engouement récent pour les recherches généalogiques, les traditions, le folklore, le patois, la toponymie. Ils sont par exemple plus de cents membres dans l'association Corepha, le Comité de recherches et de promotion de l'histoire et de l'art à Voreppe (association qui existe depuis plus de trente ans), à promouvoir le patrimoine et la culture locale.

Le discours des associations met en avant les questions de « mémoire », d'« histoire », d'« identité » avec d'assez fortes connotations nostalgiques et affectives. L'objectif est la connaissance du passé, de l'histoire locale. Ces activités bénévoles sont importantes dans la constitution d'une conscience patrimoniale sociale plus large. Les associations font bouger les

²⁴⁴ Guy Saez, Hervé Glevarec, *Le patrimoine saisi par les associations*, La Documentation française, Paris, 2002.

collectivités, les responsables politiques et administratifs²⁴⁵. Ce rôle des associations locales comme « lobby » auprès des élus se vérifie dans beaucoup de petites villes, en faveur par exemple de la sauvegarde de lieux de mémoire ou, plus largement, d'une meilleure concertation dans des choix d'aménagements. L'implantation locale de ces associations et leur connaissance du terrain sont un atout.

Autre élément important, le fait que le patrimoine ait été saisi par les « néo » dans les années 1970 et 1980. Qu'ils soient néo-urbains ou néo-ruraux, la revitalisation patrimoniale au niveau local leur a été en partie attribuée.

*« Une des constatations que l'on a fait au niveau de notre association c'est que les gens qui viennent de l'extérieur sont souvent plus intéressés par notre patrimoine que des Voreppins de souche. On voit des gens qui arrivent à Voreppe, qui viennent à l'association 'je suis intéressé par l'histoire, je veux connaître l'histoire de Voreppe', plus des fois que des Voreppins qui sont tous les jours là. »*²⁴⁶

Les « néo » sont parfois jugés responsables de l'apport de nouvelles images (patrimoniales ou autres) en décalage avec les héritages historiques, avec les savoir-faire ancestraux du lieu où ils s'implantent. Aujourd'hui il semble que ce rôle initiateur des « néo », bien que toujours vrai, se vérifie un peu moins, pour plusieurs raisons : le patrimoine s'est immiscé dans l'ensemble des couches (couches sociales, tranches d'âge...) de la population et l'appropriation s'est généralisée ; la sensibilisation des acteurs locaux, notamment des élus, le contact avec des structures porteuses de discours « respectueux » du patrimoine ont permis une généralisation de la prise de conscience patrimoniale, en lien avec la montée de l'intérêt apporté au cadre de vie ; les incitations financières (qu'elles concernent la réhabilitation du bâti, la mise en valeur de monuments, le montage de projets) font du patrimoine au sens large un enjeu économique et budgétaire non négligeable, en tout cas non négligé par les acteurs locaux.

Individus et collectivités s'approprient leur territoire par la patrimonialisation et « *c'est une idée qui est vraiment diffuse dans l'ensemble des couches de la population et reprise par les politiques et les lois actuelles* »²⁴⁷. Le patrimoine s'est démocratisé à différents niveaux :

²⁴⁵ « Disons que le dynamisme de Corepha permet à la maire d'avancer dans les projets, c'est eux qui nous donnent le support et nous on les réalise. Le financement c'est nous qui l'obtenons. » (Entretien avec Brigitte Lannaud, services culturels, Voreppe, jeudi 17 octobre 2002).

²⁴⁶ Entretien avec Paul Girard, président de l'association Corepha (Comité de Recherche et de Promotion de l'Histoire et de l'Art), Voreppe, jeudi 17 octobre 2002.

²⁴⁷ Entretien avec Stéphane Rabilloud, chargé d'études à l'Établissement Public d'aménagement de la Ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau (EPIDA), L'Isle-d'Abeau, lundi 3 novembre 2003.

acteurs, mobilisateurs, incubateurs du patrimoine, visiteurs... Les objets patrimoniaux se sont diversifiés. Certains se sont tournés vers les arts populaires, affirmant une volonté de rupture avec certaines approches jugées trop élitistes. La reconnaissance des patrimoines sociaux, la mutation de l'image des cultures populaires et le fait que le patrimoine touche l'ensemble des populations rendent moins pertinente la distinction culture « savante » / culture « populaire ».

La « demande de patrimoine » impulsée par les collectivités ne doit pas masquer le rôle des particuliers. Cet intérêt pour le patrimoine de la part des individuels et des associations a été repris par le champ politique pour en faire autre chose. Le patrimoine est devenu un enjeu politique. Le rôle des collectivités locales est devenu essentiel dans la gestion et la valorisation du patrimoine. Par ailleurs elles se doivent d'avoir un comportement exemplaire puisque comme le rappelle Serge Gros, directeur du CAUE Isère, « *une commune qui commence à raser son patrimoine comme certaines l'ont fait ou continuent de le faire a assez peu de fondements derrière pour montrer une quelconque exigence vis-à-vis de ses concitoyens et électeurs.* »²⁴⁸

On voit donc que le patrimoine est désormais pris en charge par le local. Sa saisie par les collectivités locales a entraîné une **recomposition du système d'acteurs** qui interviennent dans la désignation et la construction des « objets patrimoniaux ».

Michel Rautenberg distingue, au sein des productions sociales du passé, deux modes de production patrimoniale : le premier, dit « légitime », est une élaboration politique, savante basée sur la loi et le règlement alors que le second est une élaboration plus populaire, plus « sociale ».

*« Ces deux modalités visent à construire un 'bien commun' transmissible, elles convoquent toutes les deux le passé dans le présent ; mais alors que la première tend à construire une catégorie universelle, esthétique et savante, le bien commun devant être le bien de tous, la seconde vise à fabriquer des 'communs particuliers', propres d'abord à des groupes sociaux spécifiques qui, ensuite seulement, voudront les inscrire dans des logiques d'échange et d'exposition. »*²⁴⁹

On serait donc amené à distinguer plusieurs formes de patrimoine : un « patrimoine par appropriation » à caractère social et ethnologique, et un « patrimoine par désignation », labellisé et institutionnalisé.

²⁴⁸ Entretien avec Serge Gros, *op. cit.*

²⁴⁹ Michel Rautenberg, *La rupture patrimoniale*, Editions A la croisée, Bernin, 2003, p.127.

Pour Alain Bourdin, qui a particulièrement traité des politiques patrimoniales en milieu urbain²⁵⁰, trois modes de production du patrimoine pourraient être énoncés :

- une production savante, impliquant amateurs et professionnels ;
- une production politique ou stratégique, où les objets sont investis de valeurs patrimoniales en vue d'objectifs autres (identitaires, concurrentiels) - productions savante et politique se confortant mutuellement ;
- une production spontanée, où la valeur patrimoniale découle « *d'un enchaînement, pur effet de mémoire dans certains cas, résultat d'un investissement qui procède de l'engouement ou du concours de circonstances et que ses protagonistes cherchent ensuite à exprimer, à justifier ou à stabiliser, faisant éventuellement appel pour cela au discours savant.* »²⁵¹

Incontestablement, le patrimoine est devenu une ressource politique. Les différents acteurs qui l'investissent n'ont pas les mêmes intérêts. Au-delà de l'identification d'une production patrimoniale par les pouvoirs locaux, il faut noter la tendance à la revendication de l'acte patrimonial par les élus (Conseil général, maires de petites villes). Se dirige-t-on, sous forme d'une « politisation » de la patrimonialisation, vers un affaiblissement du rôle des professionnels au profit des politiques ? Quel est l'avenir du couple professionnels / élus dans les reconfigurations patrimoniales contemporaines ?

C. Les usages et la symbolique patrimoniale

Au-delà de la question du « qui », il faut interroger le « pourquoi », c'est-à-dire ce qui anime les acteurs du patrimoine. Celui-ci renvoie en apparence à l'affectif et à la passion au sens où l'entend Max Weber²⁵², c'est-à-dire qu'il serait une conviction, une cause. Notre hypothèse est que la patrimonialisation urbaine ne relève pas d'un mouvement artistique et esthétique pur mais d'un fait social. Les enjeux de la conservation, la nécessité de construction de mémoires, la mise en valeur du passé sont souvent avancés. Mais l'intérêt pour le champ patrimonial est ailleurs.

²⁵⁰ Alain Bourdin, *op. cit.*

²⁵¹ Alain Bourdin, *op. cit.*, p.9.

²⁵² Max Weber, *Le savant et le politique*, Plon, Paris, [1919] 1959.

« Discours naïf, ressassé, paré de bonnes intentions (fidélité au passé, besoin universel d'enracinement, etc.). Discours moralisateur ou culpabilisateur, redoublé par le caractère stéréotypé des restes historiques eux-mêmes. Tout cela converge vers une vision naturalisée du patrimoine et joue sur un consensus facile à obtenir. Bien entendu, il s'agit de fausses évidences, qui masquent l'essence, énigmatique, du patrimoine. Les 'vraies' raisons de la mise en place, puis de l'extension récente de stratégies de conservation ne sont jamais présentées ou seulement évoquées dans les discours intentionnels. »²⁵³

La patrimonialisation a une fonction plus profonde, plus existentielle que la volonté plus ou moins désintéressée de conserver des traces et de constituer un bien commun pour qu'il soit approprié. Le patrimoine et ses valeurs sont un prétexte ; sous l'argument de la conservation, de la préservation et de la valorisation patrimoniale, les projets présentent des objectifs et des préoccupations autres : économiques et touristiques, politiques, identitaires et sociales. Le patrimoine viserait en fait à développer de l'activité, promouvoir une image territoriale, conforter le lien social, légitimer l'action. Les intérêts des producteurs de patrimoine, des constructeurs de mémoire, apparaissent multiples et il nous faut interroger les usages politiques et sociaux du patrimoine.

1. Usages politiques et sociaux du patrimoine

Les travaux scientifiques sur le patrimoine ne manquent pas. Mais pendant longtemps ils se sont régulièrement limités à des prises de positions doctrinales (qu'est-ce qui doit être conservé et protégé ? comment doit-on sauvegarder ?) ou à une démarche d'élaboration d'une impossible définition globale de ce que serait « le » patrimoine. Depuis vingt ans, des recherches ont émergé sur le processus même de patrimonialisation et son analyse, renouvelant les entrées sur l'objet.

Première approche qui s'est construite un corps de référentiels dans les années 1980 et surtout 1990, celle qui mobilise le **patrimoine comme une ressource économique du territoire**. Conçu comme valeur ajoutée, le patrimoine peut constituer une ressource économique non négligeable dans les actions de développement local²⁵⁴. Il participe au développement des territoires et à la création d'activités²⁵⁵. Des recherches ont montré comment le patrimoine peut être mis en valeur et utilisé dans la promotion et la valorisation du territoire ; l'une de ces

²⁵³ Marc Guillaume in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Ministère de la Culture et de la Communication, Collection Ethnologie de la France, cahier 5, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1990, p.13.

²⁵⁴ Jean-Daniel Michel, « Patrimoine : les enjeux de la valorisation », *Espaces*, n°110, juin-juillet 1991, pp.23-29.

²⁵⁵ *Montagnes Méditerranéennes* (« Patrimoines, territoires et création d'activités »), n°15, 2002.

voies est constituée par la valorisation touristique et culturelle du patrimoine²⁵⁶. La problématique identitaire surgit dans la relation entre le patrimoine local et les activités touristiques et de loisirs, le premier étant considéré habituellement comme une ressource mobilisable dans la constitution d'une image du territoire.

Cette notion de ressource territoriale est particulièrement développée dans les travaux des économistes. La prise de conscience de la valeur économique du patrimoine l'a investi en ressource territoriale, puis de ressource il est devenu produit ; et en particulier dans l'ingénierie culturelle où sa mise en valeur est devenue un objectif mobilisant des ressources humaines et des moyens financiers²⁵⁷.

Cette entrée pose le problème du rapport entre patrimoine et développement²⁵⁸ : divergences ou connivences ? Malgré l'opposition apparente entre patrimoine et lois du marché, la patrimonialisation se développe. Le patrimoine est devenu un outil de développement économique, un instrument mobilisé pour le tourisme, un argument de promotion territoriale, ainsi qu'un marché (marché des objets immobiliers et mobiliers ; marché indirect des activités de gestion et d'animation).

Autre « usage » mis en évidence, celui du patrimoine et de la mémoire comme constitutifs du lien social, de la cohérence territoriale et de la légitimation des acteurs. Il renvoie au caractère politique du patrimoine et au positionnement identitaire.

Marie-Anne Guérin²⁵⁹ a montré comment la production de biens communs « territorialisés » vise à produire et légitimer des territorialités. Le patrimoine peut être mobilisé pour faire exister la collectivité, la rendre visible et la faire durer. En ce qu'elle « *organise la tradition* »²⁶⁰, la politique patrimoniale permet aux acteurs de s'instituer dans le temps. A l'observation de ses missions et de ses opérations (cf. annexe 4), on peut dire que l'action du service « patrimoine » du Conseil général de l'Isère (Conservation du Patrimoine de l'Isère), est de faire exister l'échelon départemental, au-delà des questions de la sensibilisation et de la

²⁵⁶ Le lien entre patrimoine et tourisme a été plutôt bien abordé depuis deux décennies. Cf. en particulier les travaux de Valéry Patin, Claude Origet du Cluzeau, et les Cahiers Espaces (n°37, juin 1994 ; n°67, novembre 2000).

²⁵⁷ « *Notre patrimoine doit se vendre et se promouvoir avec les mêmes arguments et les mêmes techniques que celles qui ont fait le succès des parcs d'attractions.* » (Discours du ministre français du Tourisme le 9 septembre 1986 rapporté par Françoise Choay, *op. cit.*, note 7, p.244).

²⁵⁸ Régis Neyret (dir.), *Le patrimoine atout du développement*, Collection Transversales II, Presses Universitaires de Lyon, Centre Jacques Cartier, Lyon, 1992.

²⁵⁹ Marie-Anne Guérin, *Action publique locale et patrimoine culturel. Production et légitimation des territorialités politiques : Savoie, Haute-Savoie, Valais, Val d'Aoste*, thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2004.

²⁶⁰ Jean Davallon, André Micoud, Cécile Tardy in Daniel J. Grange, Dominique Poulot (dir.), *op. cit.*, p.203.

valorisation des patrimoines. De la même façon, derrière les politiques de protection et de conservation, l'Etat, qui n'est jamais neutre dans son maniement et son usage de la culture, « *se construit une légitimité, une vertu, une idéologie de service public* »²⁶¹. L'idée d'une démarche d'inscription du pouvoir politique dans l'espace et le temps semble partagée par Alain Becmeur, ABF de l'Isère, pour qui les projets de rénovation des façades (cf. infra) sont d'abord des projets politiques, d'autant qu'ils renvoient, comme on le verra, à des injonctions et incitations financières : les discours municipaux « on pense à notre centre » ne seraient qu'une façade. Sous couvert d'embellissement, de confort, de mises aux normes, l'action sur le patrimoine bâti et l'espace public viserait à ériger l'espace requalifié en espace de la représentation politique : cela nous semble significatif au niveau municipal où le maire est enclin à légitimer par l'action son pouvoir sur l'espace. Le maire inscrit sa trace, il marque l'espace de son empreinte.

Territoires d'intercommunalités, Contrats globaux de développement, Schémas de Cohérence territoriale, Conseils généraux... un certain nombre d'acteurs investissent le champ du patrimoine via des moyens financiers, des services spécialisés, des projets transversaux. La « fabrique » d'un patrimoine (ou d'un discours sur le patrimoine) est un moyen utilisé par ces acteurs ou nouveaux collectifs pour se légitimer. Légitimer de nouveaux acteurs du territoire mais aussi de nouvelles échelles territoriales : le patrimoine est produit et instrumentalisé par les acteurs locaux pour conforter leurs actions - leurs projets de territoire -, leur périmètre d'action, et renforcer leur territoire de projets, au final conforter leur présence en tant qu'acteur. Les nouveaux échelons en quête de légitimité cherchent à se créer un référent - qu'il soit factice ou non - qui serve d'identité et d'image de marque.

La patrimonialisation permet d'**exister en se dotant d'une certaine légitimité**. Elle est alors le processus « *que met en œuvre un collectif qui, par là, s'institue et se rend visible en se référant à ce dont il dit être le dépositaire ou le gardien. Ainsi tous les patrimoines apparus depuis une ou deux décennies sont-ils toujours rapportés à la collectivité qui se propose d'en assurer la sauvegarde. Et en effet, se présenter comme héritier, n'est-ce pas le plus sûr moyen de fonder son existence en inventant sa propre antériorité à soi-même ?* »²⁶² Yves Barel a souligné le lien spécifique et fondamental existant entre ces types de biens et des groupes sociaux déterminés : « *c'est le groupe patrimonial lui-même qui se proclame unique, dans un processus d'autoexaltation au cours duquel il crée la spécificité du patrimoine avant de la lui*

²⁶¹ Marc Guillaume in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *op. cit.*, p.14.

²⁶² Jean Davallon, André Micoud, Cécile Tardy in Daniel J. Grange, Dominique Poulot (dir.), *op. cit.*, pp.202-203.

emprunter. Le groupe patrimonial est la vérité profonde du patrimoine. [...] il arrive que les deux choses se confondent : le patrimoine du groupe, c'est alors le groupe lui-même. »²⁶³

Cette assimilation symbolique entre le groupe et son patrimoine permet une qualification réversible.

Les acteurs créent des traces de l'action sur le territoire qui sont inscrites dans la durée pour faire apparaître l'action comme historiquement ancrée et justifiée dans le temps long. Légitimer ne suffit pas, il importe de **faire durer et unifier**. Le patrimoine a cette caractéristique qu'il permet d'inscrire dans la durée, selon Bernard Reichen : « *le temps et l'histoire produisent des 'îlots de stabilité' qui sont reconnus, en tout cas dans leur forme construite, comme pouvant passer les époques, et constituent ainsi les fondements de l'identité et de la culture urbaine.* »²⁶⁴

Le patrimoine est d'une instrumentalisation consensuelle. Une telle légitimation basée sur l'ancienneté et les valeurs mémorielles permet d'inscrire la communauté, le collectif dans l'espace, et de l'enraciner. On étudiera dans la seconde partie de la thèse les artefacts de la durée et leur symbolique liée à l'ancienneté (valorisation du petit patrimoine, utilisation des pierres apparentes, etc.).

Le patrimoine est mobilisé pour affirmer l'unité (et la continuité) de la communauté locale en la rattachant à un passé estimé unificateur, rassembleur, identifiable. Michel Rautenberg parle de « remythologisation » du collectif à cet effet. A la base de la mise en scène d'un passé commun, il y a bien des questions d'identité (dimension totémique du patrimoine). Pourquoi le patrimoine permet-il d'avancer une identité pour un collectif ? Parce qu'il relie aux origines et justifie le destin du collectif. Ce sont les collectivités territoriales qui usent le plus de la possibilité de cette relation patrimoine - identité : elles sont garantes de la cohésion collective du territoire, de la pérennité de la collectivité.

Les élus locaux sont donc ce qu'Alain Bourdin appelle des « entrepreneurs de localisation », c'est-à-dire qu'ils recherchent l'attachement des individus et entreprises à un lieu. « *Pour eux, le patrimoine doit d'abord attirer, c'est-à-dire rendre la localisation désirable* »²⁶⁵. Or on verra que cette attractivité passe aussi bien par l'embellissement « à l'ancienne » des espaces publics centraux (rues piétonnes) que par des événements culturels ou l'intérêt pour des Monuments historiques.

²⁶³ Yves Barel, *La société du vide*, Seuil, Paris, 1984, p.119.

²⁶⁴ Bernard Reichen, « Méthode pour un urbanisme inédit », *Urbanisme*, novembre-décembre 1998, n°303, p.80.

²⁶⁵ Alain Bourdin in Régis Neyret (dir.), *op. cit.*, p.23.

En plus de légitimer l'action, la patrimonialisation participe donc à la construction de cohésion sociale. Les collectivités produisent un récit collectif pour inscrire la collectivité dans la durée. Ces discours rassembleurs, ces « bricolages » - selon le mot de Crettaz - narratifs peuvent mobiliser des mythes fondateurs de la cité, des rites commémoratifs et événementiels, des présentations et représentations d'un passé valorisant, etc. Ils structurent l'identité des groupes sociaux. Ce cadre d'énonciation participe au renforcement de sentiments d'appartenances.

Le patrimoine relève, selon nous, d'un système fondé sur la croyance (cf. chapitre 1). A partir de ce système collectif de croyances²⁶⁶, un lien social s'établit et fait entrer la patrimonialisation dans le rite à travers sa dimension totémique²⁶⁷. Le patrimoine repose sur la conscience sociale d'un lien entre l'ensemble des membres du collectif patrimonialisant. La patrimonialisation, dans cette dimension de « reliance », est un processus qui définit autrui : l'autre c'est celui qui ne participe pas à la communion patrimoniale. En quelque sorte, la patrimonialisation est un processus d'exclusion. Le patrimoine, instrumentalisé par les collectivités territoriales pour célébrer et renforcer un collectif se révèle également ségrégatif en laissant de côté ceux qui ne se reconnaissent pas à travers lui, ceux qui ne partagent pas l'histoire commune mise en récit.

Nous pensons que la patrimonialisation dans les petites villes ne vise pas, *in fine*, à assurer la conservation physique ou mémorielle du passé. La requalification y apparaît surtout symbolique, autant qu'elle constitue une réappropriation par le pouvoir local de l'espace public. Henri-Pierre Jeudy a souligné la « garantie symbolique » que constitue le patrimoine face à la crise des valeurs²⁶⁸. Il serait le symbole d'un « *réenracinement dans l'espace et le temps* »²⁶⁹. Concrètement, pour un élu, la question n'est pas de savoir quelle est la valeur historique ou esthétique de tel ou tel monument : la question est de savoir si le monument est

²⁶⁶ Les croyances relèvent du champ communautaire puisque « *il est certain qu'il n'y a de rites que collectifs* ». (Michel Maffesoli, *L'instant éternel (Le retour du tragique dans les sociétés postmodernes)*, Denoël, Paris, 2000, p.78).

²⁶⁷ « [...] *l'ensemble de ces pratiques religieuses n'a qu'une fonction véritable : célébrer le clan, susciter chez ses membres de la passion pour lui. Celle-ci monte jusqu'à un paroxysme, quand les individus sont provoqués à représenter les sentiments collectifs sous forme totémique. [...] Ce n'est pas le contenu du rituel qui le rend efficace. [...] l'essentiel est qu'à travers ce rituel, la société rehausse son énergie et vivifie les contacts. Si le rituel a besoin d'une raison d'être, n'importe quelle raison fera l'affaire, pourvu qu'elle s'accorde avec la croyance existante. [...] l'efficacité du rite ne consiste donc pas dans ce qu'il accomplit, mais dans le fait même qu'on l'accomplit, et qu'ainsi chacun se retrempe à la source qu'est le groupe rassemblé* ». (Serge Moscovici, *La machine à faire des dieux*, Fayard, Paris, 1988, p.64).

²⁶⁸ Henri-Pierre Jeudy, « Entre mémoire et patrimoine », *Ethnologie française* (« Le vertige des traces. Patrimoines en question »), n°1, tome 25, janvier-mars 1995, pp.5-6.

²⁶⁹ Michel Rautenberg in Dominique Poulot (dir.), *op. cit.*, p.281.

un bon symbole pour la collectivité. La signification étymologique de « symbole » est bien celle d'une construction de lien.

Le patrimoine vernaculaire est fortement mobilisé dans les opérations de requalification. Il apparaît proche et concret dans l'esprit des acteurs. Formidable outil de proximité et d'une valeur symbolique importante, ce petit patrimoine constitue le pilier relativement « consensuel » de la constitution de politiques locales d'aménagement.

Le patrimoine s'est donc vu investi d'une pluralité de significations : mobilisé en tant que ressource, symbole d'une histoire, expression d'une cohérence sociale, d'un territoire... Ces dernières années, le patrimoine a été largement étudié comme ressource pour le développement local, mais aussi comme médiateur identitaire dans sa dimension sociale « totémique ». Par contre, il l'a beaucoup moins été dans sa mobilisation stratégique en termes de production de types territoriaux. C'est donc une dimension peu étudiée de la patrimonialisation que nous allons analyser. Celle qui en tant que processus, au-delà des aspects traditionnels de la protection et de la valorisation du patrimoine, s'attache à **l'inscription de référents historiques – du moins perçus et utilisés comme tels – dans la construction de ce qui fait l'urbanité des petites villes ; c'est-à-dire l'instrumentalisation de normes, de représentations, d'objets et artefacts dans la constitution d'identités urbaines**. Notre hypothèse, à partir des pistes développées précédemment (cf. chapitre 1) est que la patrimonialisation, en actes et en discours, est, autant qu'un moyen d'asseoir une légitimité politique et institutionnelle, un moyen de transformer le référent identitaire de la petite ville. Ce qui renvoie à la constitution d'une norme « patrimoniale » de l'objet « petite ville ». L'acteur territorialisé produirait alors un discours visant à inscrire sa ville (et à s'inscrire lui-même, en tant qu'acteur) dans le référentiel contemporain de la petite ville. Définissons alors plus précisément ce que l'on entend par « patrimonialisation ».

2. Redéfinition problématique de la patrimonialisation

La patrimonialisation est une « mise en patrimoine », c'est un processus où des objets matériels ou non, élus par un groupe social, un collectif, sont érigés en « objets patrimoniaux », et dont les liens sociétaux, politiques, symboliques, économiques, etc. avec le groupe patrimonialisant sont renforcés.

Le patrimonialisation renvoie à un ensemble d'actions, processus de transformation d'un objet (lieu, pratiques sociales, monument, etc.) amenant à sa revalorisation physique, symbolique,

et parfois économique. Les étapes de ce processus et la mise en valeur d'un bien patrimonial ont déjà été mises en évidence (sélection, sacralisation, mise en exposition).

Elle peut passer par des actes de protection, de conservation, de réinvention, etc. que l'on pourrait plus largement qualifier de « mise en récit ». La patrimonialisation est alors une modalité d'intervention et une appropriation des objets consacrés comme patrimoines. Elle est une construction de sens, une construction de valeur faisant passer un espace banal, sans qualité particulière à un statut exceptionnel, hors du commun ou, du moins, très connoté symboliquement. Elle se traduit par une transformation du regard porté à un lieu, à un objet, qu'il soit matériel ou non. Krzysztof Pomian a décrit la transformation d'un objet en patrimoine : à partir de l'exemple de valorisation d'une ancienne usine, il montre le passage du circuit productif au circuit sémiotique (chose > système de déchets > sémiophore)²⁷⁰.

C'est en accordant une valeur particulière à ces objets qu'ils acquièrent une dimension patrimoniale ; Yvon Lamy²⁷¹ parle d'« alchimie » pour qualifier ce phénomène de sacralisation. On devine ainsi le lien entre les objets patrimoniaux, les sociétés qui « fabriquent » du patrimoine, le temps et l'espace.

L'emprise des collectivités et acteurs publics sur la patrimonialisation a déjà été soulignée : les pouvoirs publics détiennent une forte capacité à transformer les formes de la patrimonialisation²⁷². Ce qui rejoint le principe selon lequel on associe directement et assez systématiquement le patrimoine et son titulaire et nous ramène à la question de l'identité, avec la définition de Henri Ollagnon : « *le patrimoine est l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation en milieu évolutif. [...] Il n'y a pas de patrimoine en soi, sans relation patrimoniale à un titulaire qui l'investit.* »²⁷³.

C'est bien dans la relation entre ces construits socio-spatiaux et les acteurs de cette production - révélateurs, conservateurs, etc. - que nous interrogeons le phénomène patrimonial. Notre problématique conçoit le patrimoine comme une construction sociale négociée. Il convient pour ce faire d'étudier le patrimoine en cours de production ; l'analyse de ses modalités d'élaboration doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

Il convient de ne pas oublier que ce qui a valeur patrimoniale aujourd'hui, à un instant donné, a pu être délaissé ou détruit dans le passé, et inversement. Les objets de la patrimonialisation

²⁷⁰ Krzysztof Pomian, « Musée et patrimoine », in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *op. cit.*, pp.177-198.

²⁷¹ Yvon Lamy (dir.), *op. cit.*

²⁷² Michel Rautenberg, *op. cit.*

²⁷³ Henri Ollagnon, « Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels », *Aménagement et Nature*, n°74, 1984, p.2.

sont mouvants et l'on pourrait s'interroger sur ce qui fait que certains objets deviennent patrimoines à certaines époques, dans certains lieux et pas à d'autres. Le patrimoine est un champ aux contours variables : les critères, notamment esthétiques, du patrimoine se modifient dans le temps ; et le regard politique participe à ces évolutions dans l'élaboration d'un patrimoine national ou local (il produit des patrimoines-types).

Le sens de la mise en patrimoine se constitue dans un rapport au présent. Elle répond à des besoins du moment²⁷⁴. Même si la référence au passé est celle qui fixe le regard, le patrimoine constitue un enjeu dans le présent et pour l'avenir. Pour Ola Söderström, qui voit le patrimoine comme un « traceur », il est « *une modalité de notre rapport au passé. En cela il est un témoignage : il en dit long sur les procédures de territorialisation, mais aussi, plus largement, sur notre modernité et sur la manière dont nous faisons face collectivement à la disparition et à la mort.* »²⁷⁵

Couramment, le patrimoine est ce qui mérite d'être conservé du passé et transmis. Mais le patrimoine n'est plus uniquement ce que l'on a hérité de nos pères, il est aussi ce que l'on crée nous-mêmes et que l'on souhaite conserver et transmettre aux générations futures – ce qui, dans le passé, permet de construire un présent. Il est ce que l'on désire qu'il soit et se « fabrique ». Porteur du sens qu'on lui confère, le patrimoine est incontestablement un construit social et non un donné. C'est un objet reconnu dans un système de valeurs donné ; nous reviendrons sur l'importance du système de valeurs et sur les modes et les normes (cf. parties suivantes). Ce sont les groupes sociaux et les individus qui se représentent un objet comme patrimoine. L'analyse des processus patrimoniaux doit prendre en compte les modalités de cette appréhension et réception par ces individus et ces groupes.

Le détournement par les collectivités locales de la stratégie patrimoniale de gestion et d'incarnation du pouvoir mise en place par l'Etat régalien depuis plusieurs siècles est évident. L'approche de la patrimonialisation dans la façon d'aborder les différentes manières de « faire territoire » et d'énoncer la localité nous semble pertinente. Les pratiques discursives et dispositifs de mise en récit disent ce qui a été, ce qui est ici et ce qui est d'ici.

En abordant le patrimoine comme un fait social et la patrimonialisation comme une construction sociale, nous nous positionnons en continuité avec les travaux menés par Alain

²⁷⁴ « *La société présente est ce qui, à chaque moment, se construit au présent en réinterprétant son passé.* » (André Micoud in Ecole Nationale du Patrimoine, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque des 12 et 13 décembre 1994, La Documentation Française, Paris, 1995).

²⁷⁵ Ola Söderström, *op. cit.*, p.19.

Bourdin, Michel Rautenberg et d'autres, tout en apportant une thèse innovante quant à la mobilisation du champ patrimonial dans la construction de types urbains « petites villes ». La patrimonialisation viserait à renforcer la cohésion par des symboles mais aussi à « faire ville » selon notre hypothèse. Les valeurs patrimoniales et temporelles sont mobilisées pour construire un cadre de vie agréable et attractif (pour les habitants, les entreprises, les touristes) et doté d'une identité propre. Ceci nous amène à analyser la manière dont le patrimoine a été saisi par le champ de l'aménagement et l'urbanisme.

II. Le patrimoine, nouveau paradigme de l'aménagement urbain

Depuis les années 1980 et 1990, les centres des petites villes font l'objet d'opérations tous azimuts. Cette restructuration urbaine passe par une multitude d'actions : réorganisation du tissu urbain en vue d'une hiérarchisation des espaces, réhabilitation du bâti, requalification des espaces publics, piétonisation, revalorisation esthétique des rues et places... Dans le même temps, dans toutes les communes, des monuments importants, civils et religieux (église, hôtel de ville, etc.), sont restaurés. Les petites villes ont été véritablement transformées²⁷⁶, amenant à penser que les années 1980 constituent l'aube d'une nouvelle manière de produire la petite ville autour du référent patrimonial. Selon notre définition, la patrimonialisation urbaine s'attache autant à la valorisation des Monuments historiques, à la réhabilitation du patrimoine bâti, qu'à des opérations de requalification des espaces publics et à des politiques culturelles et identitaires plus larges (musées et labels du patrimoine par exemple).

Le champ patrimonial a été investi par l'urbanisme et l'aménagement du territoire. On a souligné précédemment que l'implication de nouveaux acteurs et de nouvelles modalités d'action faisaient du patrimoine un champ en pleine recomposition. La patrimonialisation des petites villes a été permise par la possibilité pour les acteurs locaux de s'impliquer différemment dans les actions d'urbanisme et de développement des territoires. Jean-Pierre Charbonneau a bien montré la dimension politique des projets urbanistiques²⁷⁷. Bruno Jobert et Pierre Muller ont analysé comment la constitution de « référentiels » oriente l'action publique²⁷⁸.

²⁷⁶ Cette transformation est mise en évidence dans les discours des acteurs rencontrés :

« On a eu cette fameuse opération de réhabilitation des façades sur la N7, avec notamment un contrat de petite ville où l'on a aménagé quelques passages piétons en pavés, sinon ça reste de la route traditionnelle en bitume. » (Entretien avec Louis Jouannaud, adjoint à l'urbanisme, Le Péage-de-Roussillon, lundi 12 juillet 2004).

« On a refait à peu près tout le centre piéton d'Alleverd, enfin tout le centre d'Alleverd, c'est-à-dire la place de la Résistance et les sept rues qui convergent vers elle. On a refait les entrées de ville, enfin l'entrée depuis Grenoble, avec des séparatifs, des fleurs. [...] On a refait tout le mobilier urbain ; on a redessiné tous les bacs à fleurs avec une unité, on a refait tout l'éclairage public du centre-ville, on a enfoui les fils électriques partout. » (Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, maire d'Alleverd, lundi 28 février 2005).

« Oui c'est vrai que l'on a fait un effort au niveau de la remise en état du centre-ville. » (Entretien avec Nicole Nava, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'environnement, Saint-Marcellin, samedi 21 septembre 2002).

²⁷⁷ Jean-Pierre Charbonneau, *Transformation des villes (Mode d'emploi)*, Les Editions de l'Épure, Paris, 2000.

²⁷⁸ Bruno Jobert, Pierre Muller, *L'Etat en action, politiques publiques et corporatisme*, Presses Universitaires de France, Paris, 1987.

Le patrimoine est devenu un paradigme en urbanisme, c'est-à-dire un système de pensée et de réflexion qui définit un cadre d'interprétation servant à cibler des problèmes précis, à définir des concepts et mettre en place une méthodologie. Nous allons montrer ici comment le paradigme patrimonial a envahi le champ de l'urbanisme et de l'aménagement dans les petites villes, la question sous-jacente étant celle des modalités d'une patrimonialisation propre aux petites villes. Pour cela nous détaillerons dans un premier temps comment le patrimoine a été saisi par les collectivités locales à travers différentes procédures (urbanisme, architecture, aménagement, culture). Dans un second temps, nous étudierons comment des politiques territoriales contractuelles - récentes - mises en place par la région et le département se saisissent du thème patrimonial et incitent les petites villes à cette saisie, en faisant émerger des normes procédurales. Les Contrats de petites villes, procédure créée spécifiquement pour cet échelon urbain, sont un outil important à cet égard. Nous avons choisi de traiter séparément ces opérations de contractualisation menées par les collectivités régionale et départementale pour deux raisons principales : les cadres incitatifs et injonctions au patrimoine que l'on y observe ne relèvent pas des mêmes modalités ; et, en plus de leur participation dans la construction des petites villes, ces politiques contractuelles relèvent d'une stratégie supplémentaire de la part de la région et du département : structurer et encadrer le territoire.

A. Des procédures appropriées par la petite ville

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Programmes Locaux de l'Habitat, loi LOV, loi SRU : si les outils d'action sur l'urbain sont nombreux, les moyens propres aux petits centres urbains font défaut. La petite ville n'apparaît pas comme un objet d'action privilégié dans la politique française de la ville. Elle a donc dû se réapproprier certaines procédures issues de la politique urbaine et de l'action sur l'habitat et conçues, sans exception, pour la ville de taille supérieure : ces procédures ont fait, comme on va le voir, l'objet d'une adaptation, d'une transposition aux petites entités urbaines (ainsi qu'aux centres bourgs). La problématique, pour la petite ville, est alors celle de sa qualification.

Etudions les formes prises par la patrimonialisation dans les petites villes à travers l'inscription dans des documents réglementaires d'urbanisme (protection et valorisation du patrimoine), la réhabilitation du patrimoine bâti, les opérations d'aménagement à caractère

patrimonial et actions d'accompagnement (politiques de valorisation culturelle notamment) participant à une mise en scène urbaine.

1. L'inscription du patrimoine dans les documents d'urbanisme

A côté du champ du patrimoine des Monuments historiques, géré par l'Etat, les acteurs locaux se sont saisis de possibilités d'action sur l'urbain : les collectivités ont par exemple inscrit dans leurs documents d'urbanisme réglementaire un certain nombre de recommandations et de prescriptions et la récente loi SRU, notamment au travers des Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) met également en avant cette prise en compte du patrimoine.

Les documents d'urbanisme, Plans d'Occupation des Sols (POS) et désormais Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), constituent des outils communs très utilisés pouvant permettre la définition d'actions en faveur du patrimoine notamment urbain, et plus globalement une politique paysagère. L'article L.110 du code de l'urbanisme stipule d'ailleurs désormais que le territoire est le « patrimoine commun de la nation ». Les années 1960 voient la naissance des Schémas directeurs qui couvrent plusieurs communes ; les Plans d'Aménagement Rural (PAR) concernent eux les zones rurales et agricoles. Les Plans d'Occupation des Sols sont issus de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967. Ils fixent la vocation des terrains, l'utilisation des sols. Des outils spécifiques comme les articles L.123-1 et R.123-18 du Code de l'urbanisme favorisent l'harmonisation du développement des communes. Les POS comportent des prescriptions pour assurer la protection des formes bâties et régir l'aspect extérieur et la hauteur des constructions ; c'est le cas des articles 10 et 11 par exemple. En zone urbaine centrale, dense, la règle est la construction en ordre continu pour conserver le paysage architectural. Le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) fixe quant à lui la surface de plancher hors d'œuvre nette constructible. Par ailleurs, des secteurs détachés ou annexés au POS concernent le patrimoine et les particularités des traitements tels que ceux des Monuments historiques.

La loi n°2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 (loi SRU) a transformé les POS en PLU et les schémas directeurs en Schémas de cohérence territoriale (SCOT). La loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 y a par la suite apporté certaines corrections, sans en modifier toutefois les principes de base.

Si elle ne permet pas pleinement la protection du patrimoine, la loi SRU permet une meilleure prise en compte des ressources et richesses du territoire. Elle affiche un certain nombre de bonnes « intentions » que chaque territoire peut mettre en pratique.

« Bien que la loi SRU ne soit pas porteuse d'une dimension patrimoniale explicite, elle l'est incontestablement dans son titre et dans ses dispositions. La loi SRU a comme objectif de promouvoir des politiques urbaines qui favorisent le renouvellement urbain, elle s'appuie sur un certain nombre d'outils renouvelés en matière d'habitat et surtout en matière de planification urbaine. Par la conjonction de ces deux objectifs on peut attendre beaucoup de choses plus dynamiques autour du patrimoine. »²⁷⁹

Un PLU contient un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable de la commune et un règlement, ainsi que des documents graphiques. Les annexes des PLU peuvent être nombreuses : secteurs sauvegardés, servitudes d'utilité publique, zones agricoles protégées, périmètres de droit de préemption urbain, etc.

Le PLU, inscrit dans un urbanisme de projet, doit, comme le POS, toujours fixer les règles d'utilisation du sol : son règlement établit ainsi la hauteur maximale des constructions, des règles relatives à l'aspect extérieur des constructions, l'aménagement des abords. Il s'agit de « contribuer à la qualité architecturale et à l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant »²⁸⁰. Il s'attache davantage au renouvellement urbain qu'à l'extension périphérique des villes, comme le rappelle Isabelle Cassin²⁸¹. Il doit par ailleurs intégrer de nouvelles préoccupations liées aux déplacements et à l'organisation commerciale des territoires. Au-delà de l'élaboration d'un projet urbain, il s'agit d'apporter de la cohérence, notamment avec la trame urbaine existante. Et de rompre avec un certain urbanisme de zoning pratiqué dans les POS et dont la traduction dans le paysage est critiquable.

Ce rôle des documents d'urbanisme a été renforcé dans le cadre de la loi SRU, notamment dans la définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pouvant « caractériser les îlots, quartiers ou secteurs à restructurer ou à réhabiliter, identifier les espaces ayant une fonction de centralité existants, à créer ou à développer, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne le traitement des espaces et des voies publics, les entrées de villes, les paysages, l'environnement, la lutte contre l'insalubrité, la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers et, le cas échéant, le renouvellement urbain. »²⁸²

²⁷⁹ Catherine Barbe in Marcel Bazin, Anne-Marie Grange (dir.), *op. cit.*, pp.14-15.

²⁸⁰ Code de l'urbanisme, article L.123-1, 4^{ème} alinéa.

²⁸¹ Isabelle Cassin, *Le PLU, Plan Local d'Urbanisme*, Editions Le Moniteur, Paris, 2002.

²⁸² Code de l'urbanisme, article L.123-1, 2^{ème} alinéa.

Le PLU affiche un certain nombre de principes liés au renouvellement urbain : principes d'équilibre, de « développement urbain maîtrisé », d'« utilisation économe des espaces » ; de « mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural », de diversité des fonctions urbaines... La loi SRU qui prône la concertation, permet de faire entrer de nouvelles formes de démocratie participative dans le champ de l'urbanisme. Ces expériences de démocratie participative, de proximité ont lieu, par exemple, dans le cas du passage d'un POS en PLU : à Moirans, en 2004, il a fait l'objet d'une vaste démarche de concertation auprès de la population (réunions avec la population et citoyens intégrés aux réflexions...).

Document de planification stratégique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se situe dans une optique similaire au PLU, mais au niveau intercommunal. Les SCOT ont un rôle de « *sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti* »²⁸³.

Avec ces évolutions législatives récentes, le patrimoine est mieux pris en compte dans la gestion de l'urbanisme au niveau local. Et ces documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la protection et la mise en valeur des paysages telles qu'inscrites dans la loi Paysage du 8 janvier 1993.

Pour l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme, les municipalités et établissements publics compétents peuvent faire appel aux CAUE ; les compétences des agences d'urbanisme, élargies, sont également utilisées.

Pour certaines communes n'ayant pas de Monument historique protégé, de secteur sauvegardé ou ZPPAUP, il arrive que l'intérêt patrimonial de la structure bâtie ne soit pas perçu comme tel et fasse l'objet d'aucune véritable attention ; seuls certains éléments architecturaux (types de tuiles de toitures par exemple) suscitent l'attention et la ville n'est alors pas prise en compte en tant qu'ensemble urbain à part entière.

L'élaboration des documents d'urbanisme est un élément primordial pour une municipalité ; des choix réalisés dépendront notamment les implantations de lotissements, les espaces industriels et commerciaux, la protection du patrimoine naturel et bâti, d'où l'intérêt de faire procéder à une analyse globale du territoire et ses enjeux par une équipe de spécialistes. Dans les faits, les moyens mis en place par les collectivités locales varient énormément²⁸⁴.

²⁸³ Article L.121-1.

²⁸⁴ « Ça dépend vraiment des communes ; il y a des communes qui nous font un PLU avec un POS et un PADD de cinq pages qui finalement est le POS qui existait avant. Et il y a des communes qui ont été beaucoup plus loin dans la réflexion [...]. Un PLU ça varie énormément, de 15 000 € sur les moins chers à 120-130 000 €. » (Entretien avec Grégory Terlin, service planification au Conseil général de l'Isère, Grenoble, mardi 19 octobre 2004).

Par ailleurs, concernant ces relations entre urbanisme et patrimoine, la loi SRU apporte une amélioration notable à travers la possibilité de modifier les périmètres de 500 mètres entourant les Monuments historiques (loi du 31 décembre 1913). Dans le cadre de l'article 40²⁸⁵ de la loi SRU, la possibilité est offerte dans le Plan Local d'Urbanisme d'adapter, en le modifiant, le périmètre de protection des abords de Monuments historiques d'un rayon circulaire de 500 mètres. Ceci constitue une mise en œuvre plus intelligente, plus proche des réalités géo- et topographiques des lieux et donc plus argumentée de la notion de co-visibilité. Cette adaptation du périmètre de 500 mètres dans le cadre de la loi SRU nous semble une bonne chose pour les communes ayant un monument classé environné de secteurs à enjeux (urbanistiques, etc.). Pour les communes aux multiples Monuments historiques ou sites classés, la ZPPAUP se révèle être un meilleur outil car elle prend en compte au sein d'un même périmètre l'ensemble des enjeux patrimoniaux à gérer.

2. La réhabilitation du patrimoine bâti

Les années 1980 et 1990 voient se multiplier des actions de requalification du bâti des centres des petites villes. Les collectivités lancent des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui visent à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de logements locatifs privés et à sa mise aux normes. L'OPAH s'inscrit dans des questionnements d'urbanisme assez globaux dans les petites villes : il s'agit en même temps que réhabiliter le logement, de mener une réflexion conjointe sur les façades, les quartiers... Ces opérations de requalification participent pleinement à la construction d'une image renouvelée des petites villes.

a. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

L'époque de la reconstruction et des Trente glorieuses est dominée par une politique d'urbanisme très volontariste, avec une forte implication de l'Etat et dont deux types d'opérations lourdes sont significatifs : la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre

²⁸⁵ « Lors de l'élaboration ou la révision d'un PLU, le périmètre de 500 mètres mentionné au cinquième alinéa peut, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent à l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. Le périmètre est soumis à enquête publique conjointement avec le PLU. Il est annexé au PLU dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du Code de l'urbanisme. » (Article 1^{er}, alinéa 5).

(RHI), instituée par la loi du 10 juillet 1970, dite loi « Vivien »²⁸⁶ ; la rénovation urbaine, c'est-à-dire démolition-reconstruction, instituée par décret en 1958. Seuls les Monuments historiques sont épargnés par ces opérations lourdes. Dans le même temps, on aménage les centres anciens pour les adapter à la circulation automobile croissante ; ces centres anciens, lieux de concentration de logements inconfortables, pâtissent de ces bouleversements. Simultanément, l'urbanisation « moderne » s'intensifie à la périphérie des villes. Au-delà des objectifs fonctionnalistes, il s'agit aussi, par cette politique de rénovation - véritable *tabula rasa* - d'afficher une image de modernité et de progrès, la modernité passant ici par la rupture avec les constructions anciennes héritées du passé.

Si ce mouvement de rénovation profond touche majoritairement les grandes villes, en particulier leurs centres, les petites n'en sont pas pour autant épargnées. Au nom d'arguments hygiénistes, sécuritaires, on intervient sur l'habitat ancien en démolissant une partie de la trame urbaine. Cette politique de rénovation, impulsée par le besoin de reconstruction, a été fortement critiquée *a posteriori* pour ses conséquences sociales, urbanistiques, « anti-patrimoniales », mais aussi par son coût très élevé²⁸⁷.

Au début des années 1970, le contexte politique et idéologique change : de nouvelles représentations sociales émergent, en même temps que des mouvements associatifs et écologistes. La démolition massive des îlots des centres anciens est remise en cause, devenue presque immorale. La rénovation urbaine est très fortement ralentie au milieu des années 1970.

**L'élaboration d'une politique de réhabilitation*

En 1975, un rapport de Simon Nora et Bertrand Eveno qui porte sur l'amélioration de l'habitat ancien pose les bases d'une politique de reconquête du bâti des centres et des OPAH. La réhabilitation de l'habitat ancien y est notamment associée à la « *redécouverte des vertus du passé, de l'histoire, du droit au particularisme, préférés à la monotonie froide et uniforme du modernisme* »²⁸⁸. L'état du logement ancien est jugé peu acceptable : l'inconfort lié à la vétusté est particulièrement présent dans l'habitat rural et les cœurs de ville.

Il s'agit d'éviter la ségrégation sociale et de privilégier un urbanisme dirigé par la qualité de la vie : « *à travers les modalités techniques et financières de la 'réhabilitation', ce qui est en jeu*

²⁸⁶ Loi permettant l'expropriation et la destruction d'immeubles déclarés d'insalubrité irrémédiable ou ayant fait l'objet d'une interdiction d'habiter.

²⁸⁷ Jean-Paul Lévy (dir.), *La réhabilitation des quartiers anciens et de l'habitat existant*, Collection Villes et territoires, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1990.

²⁸⁸ Simon Nora, Bertrand Eveno, *L'amélioration de l'habitat ancien (rapport, décembre 1975)*, La Documentation française, Paris, 1976, p.17.

c'est donc l'aspect esthétique et architectural de nos villes ; mais c'est aussi, et peut-être surtout, une orientation de la société. »²⁸⁹ Parmi les objectifs cités, la préservation du patrimoine, le sauvetage des cœurs de ville et l'aide aux plus défavorisés, autour de l'idée que la préservation du patrimoine ancien sera une valeur forte de l'urbanisme. Le rapport préconise d'infléchir la politique de soutien à la construction neuve et de privilégier la réhabilitation selon certains critères notamment liés aux besoins de logements et aux coûts induits. Cet intérêt pour la réhabilitation doit passer par les propriétaires privés d'où l'émergence d'une politique pour inciter les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux.

Peu préoccupées par leurs quartiers anciens mais plutôt soucieuses de créer des logements neufs, en périphérie notamment, les collectivités locales commencent à réinvestir la question du patrimoine urbain. Les facteurs d'émergence d'une nouvelle politique en faveur du cadre de vie sont réunis : la protection du patrimoine va alors devenir un pilier de l'urbanisme contemporain.

Au milieu des années 1970 cette politique d'aménagement urbain - impliquant une restructuration du système d'acteurs autour de démarches contractuelles entre l'Etat et les collectivités locales (légère diminution du rôle de l'Etat, implication croissante des collectivités locales, des habitants) - se met en place à partir de deux axes permettant des actions en faveur de la réhabilitation du cadre de vie en quartiers anciens, l'aménagement des espaces publics dans les centres villes :

- l'action ciblée sur des villes centres de taille moyenne : les villes moyennes sont alors considérées comme les moteurs de ces politiques d'amélioration du cadre de vie (c'est le sens de la politique d'Olivier Guichard en 1973) ;
- l'intérêt pour le bâti existant et son amélioration, avec la fin de la primauté donnée à la construction de nouveaux logements : la procédure d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), impulsée par le rapport Nora-Eveno (1975) et la création du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) en 1976 sont fondamentales pour l'objectif premier d'amélioration de l'habitat ancien.

Les OPAH sont donc issues d'une forte réorientation de la politique urbaine²⁹⁰ ; elles succèdent aux opérations lourdes de rénovation dont les conséquences sont connues (coût important, destruction du bâti et du patrimoine, phénomènes de déplacements de populations

²⁸⁹ Simon Nora, Bertrand Eveno, *ibid.*, p.9.

²⁹⁰ Les OPAH ont succédé aux Opérations Groupées de Restaurations Immobilières (1973) et au volet habitat des contrats « villes moyennes ».

et de ségrégation sociale) et aux secteurs sauvegardés de la loi Malraux (dont les effets sont plus limités, ceci sur des périmètres bien circonscrits).

L'OPAH est une procédure contractuelle et incitative créée par circulaire le 1^{er} juin 1977 (complétée par une circulaire du 10 juillet 1980). Elle est destinée à divers types d'espaces, et ne constitue pas à ce titre une politique spécifique en faveur des petites villes ; néanmoins l'espace rural est indiqué comme prioritaire pour ce genre d'actions. Elle est menée sur trois à cinq ans maximum sur un périmètre pouvant être un îlot, un bourg ou ensemble de bourgs regroupés dans une structure de coopération, une petite ville, un quartier de ville.

Les OPAH ont pour objectif l'amélioration de l'offre de logements locatifs privés aux niveaux quantitatif et qualitatif, en privilégiant des actions de réhabilitation et de mises aux normes. Globalement, le but est de requalifier dans son ensemble un quartier ou une ville en améliorant le confort des logements (travaux de sécurité, salubrité, économie d'énergie, isolation) et réhabilitant le patrimoine bâti. C'est une opération incitative qui propose des avantages financiers aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux locataires : taux majorés de subvention, Prime à l'Amélioration de l'Habitat (PAH), Aide Personnalisée au Logement (APL), prêts conventionnés pour les travaux d'amélioration...

Encadré 1 : La procédure OPAH

L'OPAH est une action concertée et négociée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et une collectivité locale (commune ou établissement public intercommunal). Elle fait l'objet d'une convention entre l'Etat, la collectivité et l'ANAH : chacun s'engage à financer au fur et à mesure des demandes, les opérations correspondant au programme. Les financements, nombreux, proviennent donc de fonds publics et de capitaux privés, notamment des propriétaires. La participation des communes est aussi significative. La convention signée pour trois ans, qui précise le périmètre géographique, les objectifs et le montant des aides accordées, peut être précédée d'une phase d'un an de pré-convention où sont expérimentées les hypothèses financières et quantitatives de la future convention. En moyenne une OPAH concerne environ 100 à 150 logements.

L'opération repose sur une équipe d'animation. Le suivi et l'animation sont pris en charge par la collectivité locale, avec un appui financier de l'Etat. Au départ, un diagnostic est réalisé sur l'état du parc de logements et la faisabilité du projet. Les objectifs varient selon l'implication des acteurs, publics et privés, la volonté des élus et des opérateurs mais aussi les caractéristiques des marchés immobiliers (enjeux sociaux et économiques du territoire) ; des disparités existent selon que le marché immobilier est tendu ou peu, avec une dimension spéculative plus ou moins marquée.

La Direction Départementale de l'Équipement a en charge l'instruction du dossier alors que le taux de subvention est fixé par le préfet et le délégué régional de l'ANAH.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, apparue au début des années 1970 a pris le relais du Fond National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH), créé en 1958. L'ANAH est un établissement public à caractère administratif dont la mission est d'accorder et de répartir des subventions aux propriétaires qui modernisent et réhabilitent leur patrimoine immobilier. Ses ressources sont principalement le produit d'une Taxe Additionnelle au Droit

de Bail. Dirigé par un conseil d'administration national, son fonctionnement est décentralisé puisque dans chaque département existe une commission qui instruit les dossiers ; elle se retrouve sous l'autorité de la DDE étant donné que cette commission est animée par un délégué local, nommé par arrêté du préfet sur proposition de la DDE. De nouvelles missions ont été attribuées à l'ANAH dans le cadre de la loi SRU : désormais elle gère l'ensemble des aides aux propriétaires privés (PAH, à destination des propriétaires occupants modestes).

Les OPAH jouent un rôle primordial dans la revalorisation du bâti mais ce n'est pas en tant que dispositif de dynamisation du patrimoine immobilier que les OPAH nous intéressent : c'est plutôt au-delà, dans la politique urbaine de requalification globale, leur participation à la reconquête et la revitalisation des centres et, à travers l'effet de procédure, la manière dont elles ont fait émerger un type d'urbanité.

L'OPAH intègre la question de la mémoire, principalement à travers la notion de continuité dans la structure urbaine et l'idée de sédimentation. Elle permet de conserver le patrimoine urbain, et dans le même temps de limiter la dégradation du bâti, de lutter contre la vacance des centres tout en améliorant le confort des logements. Les OPAH agissent, directement ou non, sur le cadre bâti, sur la structure sociale (l'objectif est d'assurer le maintien sur place des populations modestes) et plus globalement sur le cadre urbain, ce qui constitue l'urbanité. Ainsi, en réhabilitant et remettant sur le marché des logements vacants, elles participent à la revitalisation des centres anciens et à la mutation du visage des villes.

A titre d'exemple, l'année 2001 a vu se lancer 170 nouvelles OPAH en France, tandis que près de 700 opérations étaient en cours, avec l'attribution par l'ANAH de 93 millions d'euros de subventions.

Catherine Chavelet remarque que l'OPAH convient particulièrement bien aux villes moyennes ainsi qu'aux centres bourgs. Elle fait le constat suivant : « *entre 1977 et 1993, 56 % des OPAH ont concerné des villes de moins de 10 000 habitants. Pour les villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants), elles ont été les premières utilisatrices de la procédure et, actuellement, elles accueillent entre 20 et 25 % des opérations – souvent, elles engagent leur troisième ou quatrième OPAH avec une excellente expérience.* »²⁹¹

Si le constat de déqualification des centres anciens a constitué le premier enjeu de la politique d'amélioration de l'habitat, les OPAH ont pourtant été mises en œuvre sur des territoires assez divers, avec des configurations variées : centres anciens historiques, quartiers péricentraux, faubourgs ouvriers, espaces ruraux...

²⁹¹ Catherine Chavelet, « OPAH : refaire la ville sur elle-même », *Diagonal*, n°129, février 1998, p.40.

**Les OPAH dans les petites villes*

Si l'on note l'accroissement notable des OPAH urbaines vers 1985, qu'en est-il des spécificités des OPAH dans les petites villes en termes de problématiques, d'identité, de modalités ? Une comparaison entre des OPAH urbaines, des OPAH de « petites villes » et rurales montre des disparités ; les objectifs, les résultats, les objets spatiaux traités ne sont pas les mêmes. En grande ville, une OPAH urbaine est lancée sur un quartier dont on estime qu'il nécessite un traitement spécifique, alors que pour les petites villes l'OPAH concerne habituellement l'ensemble de la ville. Mais, sans ségréger l'espace communal, il est fréquent que le centre ancien ou un quartier jugé en déclin soit prioritairement visé dans ce type d'opération.

A la différence des espaces ruraux où la réflexion est plutôt limitée à la réhabilitation des lieux d'habitation, les questionnements sur le bâti permettent d'aborder plus globalement l'état de la structure urbaine et sa cohésion dans les petites villes ; autrement dit dans les petites villes les OPAH dépassent les questions du logement pour aborder celles, plus large, de l'urbanisme.

Directeur de Habitat & Développement Isère, opérateur en OPAH, Jacques Blanchet fait ce constat d'un plus grand nombre de niveaux de recherches et de créations urbaines de la part des petites villes par rapport aux communes rurales :

« L'OPAH dans une petite ville doit s'intéresser pas seulement au logement mais à la rue qui passe là, à telle place qu'il faudrait peut-être améliorer, à des embryons de ville, d'urbain, ou d'un quartier où l'on se dit 'il y a tel quartier ça ne va pas bien, il y a beaucoup de maisons, d'immeubles en mauvais état'... dans les grandes villes on va lancer sur ce quartier alors que dans les petites villes le quartier est pris dans l'OPAH au même titre que le reste. Il y a aussi des commerces dans des petites villes qu'il n'y a pas dans les communes rurales par exemple et le maire peut être intéressé à mettre en valeur l'environnement urbain pour que les commerces fonctionnent mieux, c'est une donnée que l'on a pas dans les petites communes rurales. C'est à la mesure de ce que l'on a devant les yeux : une petite ville ça ne ressemble pas à une commune rurale. »²⁹²

Les OPAH se sont multipliées dans les décennies 1980 et 1990 dans les petites villes iséroises étudiées (cf. tableau 6). D'après nos entretiens, la majorité des opérations est une réussite. L'OPAH est une procédure bien acceptée et les élus isérois que nous avons rencontrés sont majoritairement satisfaits de ce type d'opérations ; en nombre de logements, les résultats sont habituellement intéressants. L'un des intérêts pour les collectivités peut également être financier : ainsi les communes comptent sur une baisse de la vacance pour augmenter les

²⁹² Entretien avec Jacques Blanchet, directeur de Habitat & Développement Isère, Grenoble, lundi 24 mai 2004.

retrées fiscales directes, en particulier la taxe d'habitation, payée par les occupants des logements, qui représente une part non négligeable des recettes fiscales communales. Sur l'artisanat également la retombée est intéressante puisque la grande majorité des entreprises mobilisées dans les réhabilitations sont des entreprises locales.

L'opérateur en charge de l'opération a des objectifs, notamment quantitatifs, qu'il doit remplir. Il est rare qu'il y ait de gros problèmes à ce niveau. Par contre l'une des difficultés est de convaincre les propriétaires privés de l'intérêt du logement conventionné à loyer plafonné : le taux du loyer conventionné, fixé par l'Etat au niveau national, est extrêmement bas (2,3 €/m²/mois ; 27,6 €/m²/an), et d'autant plus au regard de l'évolution des loyers libres (loyers de marché) en secteur isérois.

La réhabilitation et la revitalisation d'un centre-ville sont des opérations longues, impliquant une certaine cohérence dans les politiques menées et dans le cas des actions sur le bâti la conjonction d'investissements publics et privés. Les résultats et impacts de l'OPAH dépendent fortement de l'adhésion et de la volonté des propriétaires, financièrement incités à investir dans leurs logements par les subventions de l'ANAH. Le principe du volontariat a été retenu plutôt que la contrainte, d'où l'importance des propriétaires à comportement « patrimonial » dans les OPAH. Souvent, plusieurs OPAH successives sont nécessaires pour qu'une véritable requalification urbaine soit effective, sachant que le parc locatif des centres-villes constitue fréquemment un logement de transit pour différentes populations²⁹³ (population défavorisée, ménages en attente d'accession à la propriété).

Encadré 2 : Les opérateurs de la réhabilitation du bâti

L'OPAH - tout comme le ravalement de façades (cf. infra) - fait l'objet d'une mission d'animation et de suivi confiée par la collectivité locale à un opérateur chargé de la mise en œuvre de l'opération. PACT, H&D, SEM, organismes HLM, bureaux d'études... Parmi ces organismes opérateurs et équipes d'animation, professionnels de la réhabilitation, intéressons-nous brièvement au cas de deux acteurs importants en Isère : le PACT Isère et H&D. Tous deux ont un rôle de conseil au niveau de l'« information logement » ; ces deux organismes font des permanences cantonales, cette action étant financée par le Conseil général de l'Isère. D'emblée il faut noter deux cultures différentes à l'origine pour ces organismes : les actions du PACT visaient essentiellement le milieu urbain (actions de reconstruction des villes fortement endommagées pendant la guerre) ; le second organisme quant à lui s'attachait plutôt à la revalorisation de l'habitat en milieu rural.

Les premiers PACT, à l'origine « Propagande Active Contre les Taudis » datent de 1938 ; la fédération a été créée en 1951. C'est une association privée régie sous la loi de 1901. Les

²⁹³ Sur l'imaginaire des habitants et la perception de ces opérations, cf. Gérard Althabe, Bernard Légé, Monique Sélim, *Urbanisme et réhabilitation symbolique – Ivry, Bologne, Amiens*, Editions L'Harmattan, Paris, 1993. Cet ouvrage aborde la question de la ségrégation dans le cadre des réhabilitations de logements (transformations étudiées à partir des sujets et non des concepteurs).

actions des PACT-ARIM (Associations de Restauration Immobilière) concernent l'amélioration de l'habitat, notamment l'habitat social, et le développement local. Le PACT est aujourd'hui impliqué dans des études préalables pour des projets urbains, Programmes Locaux de l'Habitat, l'animation des OPAH, des interventions ciblées sur des problèmes ponctuels d'habitat, des contrats d'aménagements, contrats de quartier, des « opérations façades »... Dans le cas des OPAH, cet organisme a en charge la prospection des logements, l'information et le contact avec les propriétaires, les études de faisabilité, l'aide au montage de dossiers.

Créé en 1951, Habitat & Développement (H&D) ancien Comité Départemental d'Habitat Rural (CDHR)²⁹⁴, est un organisme associatif régi par la loi de 1901, spécialisé dans les questions d'habitat et de développement à travers l'information, le conseil, le montage de projets pour des collectivités et particuliers. Organisées en un réseau national, ayant l'agrément des pouvoirs publics, les structures H&D regroupent des experts chargés d'études et d'opérations, ingénieurs, architectes et techniciens, formant des équipes pluridisciplinaires de proximité. En Isère, son siège est situé à Grenoble et trois antennes existent sur le département (Le Péage-de-Roussillon, La Tour-du-Pin, Villard-de-Lans). Au-delà de l'activité de suivi de dossiers pour les ménages (3 000 à 3 500 ménages rencontrés par an dans les permanences d'« information logement »²⁹⁵), cette structure intervient sur des OPAH, des « opérations façades », de remise en état de logements touristiques, des études PLH et l'animation de comités locaux de l'habitat, des documents d'urbanisme.

L'évolution de la structure est liée à l'élargissement de l'ensemble des activités sur l'habitat, ce qui lui permet d'être un ensemblier du logement. Pour assurer cette diversification, deux filiales ont été créées : la SICA-HR, Société d'Intérêt Collectif Agricole Habitat Rural, cabinet d'architectes et de maîtrise d'œuvre, et le SIRES, Service Immobilier Rural et Social assurant la gestion locative de logements (notamment à caractère social) de particuliers et de communes. En milieu rural où les services (services techniques et structures professionnelles en particulier) font souvent défaut, H&D intervient en globalité, sur des territoires intercommunaux, pour aider les élus de A à Z.

L'OPAH mobilise généralement un chargé d'étude qui gère l'opération, un ou plusieurs techniciens spécialisés dans le bâtiment ou un architecte, des services administratifs ; l'instructeur de dossier instruit et gère les dossiers jusqu'au bout, le principe de l'OPAH étant d'aboutir à des dossiers d'amélioration de l'habitat. L'animation nécessite donc un personnel qualifié. Les coûts varient fortement selon le nombre de communes concernées, les attentes des élus et les demandes de l'Etat : de 20 000 € pour de petites OPAH à plus de 60 000 € par an sachant que les OPAH urbaines dépassent largement ces chiffres.

Le PACT et H&D, par leurs activités en commun, sont complémentaires sur le département isérois. Pour les OPAH strictement urbaines (grandes villes), où le périmètre est circonscrit à un quartier de la ville, généralement c'est le PACT qui est chargé de mission. Pour les OPAH en milieu majoritairement rural, les territoires concernés ne doivent pas être trop étendus : il existe en effet un risque de dilution de l'OPAH dans le territoire, or l'objectif de l'Etat et des collectivités est que l'opération marque le territoire, que l'action soit visible. A H&D on

²⁹⁴ On trouve également la dénomination Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural (CDHAR).

²⁹⁵ Selon Jacques Blanchet, directeur de H&D Isère.

préconise donc des territoires homogènes. Généralement l'échelon équivalent au canton est retenu.

Dans les petites villes étudiées, le lancement d'une OPAH est souvent la « rencontre » de techniciens ou opérateurs présents sur le territoire et d'élus locaux qui, regroupés en une intercommunalité « communauté de communes » se saisissent de la compétence habitat (au sein d'un panel de compétences) et engagent une réflexion, un diagnostic de l'habitat : peut alors se manifester le besoin d'une OPAH et, s'il y a volonté politique, le programme se met en place avec la DDE. Toute OPAH nécessite l'aval de l'Etat, l'aval de la DDE, et dépend donc fortement de ses budgets et ses priorités.

Quelles évolutions législatives les OPAH ont-elles connues ? Si les aides en faveur de la réhabilitation des logements existent toujours, certaines procédures concernant l'habitat sont apparues : Programmes Locaux de l'Habitat (PLH ; 1983) ; loi LOV, et loi SRU, ainsi que des procédures spécifiquement urbaines comme les contrats de villes et grands projets de villes. Ces procédures, sans exception, ont été créées pour l'action en milieu urbain et ont toujours dû être adaptées aux zones rurales. La loi LOV (13 juillet 1991) est une politique urbaine en faveur des quartiers en difficulté, abordant les questions de ségrégation sociale. Le Programme Local de l'Habitat est un outil intercommunal de programmation de l'offre de logements. Le programme, issu de la concertation entre tous les acteurs d'un bassin d'habitat, établit pour au moins cinq ans : un diagnostic des besoins en logement ; des orientations stratégiques ; un plan de construction et réhabilitation et des moyens d'actions, des outils de suivi et d'évaluation. Parmi ses objectifs : répondre aux besoins en logements, se donner les moyens de gérer et analyser le marché du logement.

Réévaluée par l'Etat il y a quelques années, la procédure OPAH a été relancée avec des priorités plus nettes, mieux affichées : en terme de globalité d'abord, c'est-à-dire l'inscription dans une politique plus globale (comme un Contrat de développement ou un contrat de ville), avec des thématiques mieux définies ensuite ; l'objectif généraliste de réhabilitation des logements ne suffit plus. Ainsi certaines OPAH sont particulièrement tournées vers un type de populations en difficulté²⁹⁶.

Les évolutions récentes des OPAH laissent craindre un certain désengagement financier de l'Etat sur ces procédures. L'Etat paraît de plus en plus réticent à multiplier ces opérations. Des

²⁹⁶ Actuellement, H&D mène plusieurs OPAH thématiques en Isère : c'est le cas de l'OPAH des saisonniers dans le Vercors et l'OPAH des sinistrés de la Valdaine (catastrophe naturelle en 2002). En cas d'OPAH à thématique très ciblée (par exemple en faveur des personnes âgées, handicapées ou des jeunes), on parle désormais plutôt de Programme d'Intérêt Général (PIG).

questions de budget semblent en cause. Or l'Etat a un rôle incitatif évident dans ces procédures, procédures qui elles-mêmes ont un rôle incitatif en ce qui concerne la réhabilitation urbaine. Avec la diminution du nombre d'OPAH, de nouvelles conventions appelées ORAH sont passées avec la région Rhône-Alpes, ciblées sur une priorité. Par exemple, pour les ORAH « personnes âgées », les opérations sur les logements - en rez-de-chaussée - ne peuvent être réalisées que dans les centres-villes et centres-bourgs ; des dossiers sont en cours sur le secteur de Roussillon – Le Péage-de-Roussillon (il faut compter environ 35 à 45 % de subventions [aides de la région et de l'ANAH] pour ce type de dossier).

Des systèmes de priorité pour les opérations ont été mis en place, et il y a désormais peu d'OPAH en Isère comme on en fait le constat à H&D²⁹⁷. Le succès de cette procédure ne s'est pourtant pas démenti et les opérations de réhabilitation du bâti, tout comme celles de revalorisation des façades, ont été multipliées dans les années 1980-1990 dans nos communes d'étude.

b. Ravalements et colorations de façades

En complément aux OPAH, les communes ont recours à des opérations de rénovation et coloration de façades pour embellir le cadre de vie. Après avoir amélioré l'intérieur des immeubles, ce qui ne se voit guère de l'espace public, il faut améliorer les façades, la dimension visible, puis aborder inévitablement l'image que l'on veut donner de la ville, de sa reconquête.

Le ravalement de façades est issu du constat que le manque d'entretien de nombreuses façades nuit à l'image des villes et de leur centre et ne favorise pas l'occupation des logements vacants. Il vise à entretenir le patrimoine bâti et limiter les dégâts dus aux infiltrations d'eau et à la pollution atmosphérique, embellir, améliorer le cadre de vie, redonner une image spécifique et cohérente d'un espace, dynamiser l'économie locale ; et, au-delà, rendre au territoire son attractivité. Des incitations sont mises en place par les municipalités, mais aussi les Conseils généraux ou régionaux, les structures intercommunales : les collectivités territoriales s'approprient cet outil. Des petites villes, comme des grandes, mettent en place des incitations pour le ravalement des façades dans les années 1980 et 1990. L'incitation communale repose habituellement sur la création d'un fonds communal d'aide au ravalement des façades des immeubles donnant sur la voie

²⁹⁷ « Il y a quelques années on avait des dizaines d'OPAH sur le périmètre de l'Isère, cette année il n'y en a pratiquement pas [...]. C'est important de le noter au niveau de la programmation. » (Entretien avec Edith Dumazot, chargée d'opérations, Habitat & Développement, Le Péage-de-Roussillon, mardi 1^{er} juin 2004).

publique. L'aide est plafonnée²⁹⁸ et est calculée en fonction du type de travaux et des matériaux mobilisés (peinture minérale sur enduits extérieurs, enduits avec ou sans piquage à la chaux naturelle, par exemple). L'attribution de l'aide est subordonnée à certaines démarches (contact et avis de l'architecte conseiller chargé du plan de coloration, devis, déclaration de travaux en mairie, respect des conditions...). Habituellement, la façade doit donner sur le domaine public et être comprise dans le périmètre défini (c'est-à-dire se trouver en front linéaire des voies retenues).

Si les opérations incitatives menées par les collectivités se sont multipliées dans les années 1980 et 1990, il existe une procédure de ravalement obligatoire prévue par la loi et régie par les articles L132-1 et L132-2 du code de la construction et de l'habitation, pour remettre en état de propreté les murs extérieurs des immeubles et les accessoires apparents des façades (menuiseries, ferronneries). Cette mesure d'entretien obligatoire est liée à un arrêté préfectoral (la commune demande alors à figurer sur la liste départementale du ravalement obligatoire), la règle étant de raveler les immeubles tous les dix ans.

Les municipalités étudiées se sont saisies de cette double possibilité, contrainte et incitation, pour assurer l'objectif volontaire d'amélioration du cadre de vie dans une démarche patrimoniale (cf. tableau 6).

Pour une petite ville qui conduit une opération impliquant l'attribution d'un budget et la délimitation d'un périmètre, les espaces privilégiés sont :

- les places et rues centrales et/ou commerçantes, celles qui constituent le cœur historique de la ville. Parfois la rue centrale, important axe de transit, est traversée par un grand nombre de véhicules, et constitue en quelque sorte une vitrine de la ville ;
- les rues piétonnes ou semi-piétonnes, tout comme les abords de bâtiments et édifices publics, religieux, de Monuments historiques ; les façades qui s'inscrivent dans le champ de visibilité d'un bâtiment exceptionnel ou d'une ancienne halle, c'est-à-dire les rues abritant un patrimoine local estimé important.

Les opérations de ravalement de façades concernent assez systématiquement les rues à caractère piétonnier. La couleur de la façade s'inscrit en prolongement de la couleur du matériau de sol, renforçant en quelque sorte la continuité entre ambiances verticale et horizontale.

²⁹⁸ Par exemple à La Côte Saint-André, 30 % du montant total des travaux, avec un plafond de 1 200 euros.

Un propriétaire qui refait sa façade valorise son patrimoine. Mais ce n'est pas en ce sens que l'on parle ici de patrimonialisation. Si l'on s'intéresse au ravalement et à la coloration de façades, c'est parce que la valorisation de ces façades, en tant qu'élément visible dans l'espace public, relève d'une dimension volontariste d'action qui utilise des arguments liés à au cadre de vie et faisant appel à des savoir-faire, à des matériaux du passé, le but étant de conférer à l'espace une certaine cohésion urbaine renvoyant à des marqueurs identitaires.

La façade c'est « ce qui se voit ». L'avantage d'une opération de coloration est donc la forte amélioration visuelle qu'elle apporte : le changement d'aspect se voit instantanément, il est significatif. S'il existe une assez grande latitude dans les choix de coloris qui se font au regard des matériaux d'autrefois et des savoir-faire, la volonté est bien d'apporter une certaine cohérence sur l'ensemble des façades d'une rue et de produire une unité bâtie. Ces actions de réhabilitation du bâti, lorsqu'elles sont activement menées (avec des moyens financiers conséquents et suffisants) sont positives : par leurs impacts visuels très nets, elles requalifient l'espace sur lequel elles s'appliquent en le valorisant, qu'il s'agisse des rues et places centrales, des abords de bâtiments classés ou non Monuments historiques. Pour beaucoup d'élus, sensibles à l'embellissement et l'esthétique, elles donnent un « cachet » au centre-ville. Les élus sont conscients que ces opérations incitatives ont souvent un effet « boule de neige »²⁹⁹.

Il est important pour une ville de soigner son aspect général. Les municipalités se sont généralement emparées de ces actions à forte dimension identitaire en apportant des incitations financières. Mais l'un de leurs effets pervers est le risque de dualisation de l'espace : un espace central (ancien) valorisé, un espace périphérique non traité.

Réaliser une « opération façades » conjointement à une OPAH permet de mieux rendre visible cette dernière. C'est souvent l'effet recherché par les élus locaux pour dynamiser le centre-ville et valoriser le patrimoine. Au-delà de ses objectifs sociaux et économiques, cette politique a un impact urbanistique et architectural fort (amélioration du cadre de vie, requalification des centres). L'amélioration de l'habitat ancien s'inscrit dans une action plus globale sur la ville : autant qu'elle répond à une crise du logement, la réhabilitation du bâti constitue une nouvelle manière de penser l'urbain. Ravalements de façades et OPAH sont en

²⁹⁹ « [...] quand vous êtes au centre d'un édifice où les deux voisins de gauche et de droite ont rénové vous vous sentez un peu obligé, donc ça a eu un effet d'entraînement qui a été infiniment salutaire. » (Entretien avec Daniel Chavand, maire de Villard-Bonnot, mardi 22 juin 2004).

effet souvent menés conjointement à des actions d'aménagement. Et on reviendra sur les enjeux identitaires de cette politique globale d'aménagement urbain des petites villes.

3. Aménagements urbains et actions d'accompagnement confortant une mise en scène urbaine

Un certain nombre d'actions de requalification sont menées à partir de la décennie 1970 ; elles sont présentées comme une réponse à un « retard » des petites villes et à des dysfonctionnements urbains. Ces maux de la petite ville³⁰⁰, qui se traduisent par une désaffection du centre, nécessitent une réponse rapide et significative. Les contrats d'aménagement urbain (cf. infra) ont été institués pour répondre au besoin d'équipement et de revalorisation de ces centres urbains. En ce sens, ils répondent à une certaine urgence. Les objectifs des actions menées visent à réinvestir le centre-ville d'une part, améliorer le cadre de vie et l'image de la ville d'autre part. L'image du centre et plus globalement l'image de la ville dépendent toutes les deux de la qualité des espaces publics ; « *une intervention sur l'espace public n'est jamais neutre, tant elle touche l'identité même de la ville* »³⁰¹. La reconquête et la revalorisation du centre passent par une révision des fonctions de ses rues et places. Les modifications sont inscrites dans la structure et les formes urbaines : piétonisation, mobilier urbain, traitement des espaces publics, traitement des façades...

Les petites villes aménagent leurs espaces centraux, que ce soit dans le cadre des contrats d'aménagement urbain ou par le biais de subventions du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU, créé en août 1976) qui permet d'obtenir des crédits pour les centres et les quartiers existants. La multiplication des aménagements piétonniers ou semi-piétonniers avec leur lot de mobilier urbain s'est ainsi faite en lien avec les subventions du FAU. On s'intéressera à la symbolique de ces aménagements dans la partie suivante.

Ces actions sur l'urbain sont généralement accompagnées d'opérations de redynamisation commerciale ou d'incitation à l'implantation artisanale, d'actions de fleurissement et d'illumination (des petites villes se lancent dans des « Plans lumière ») qui participent à la mise en valeur et à l'esthétique. Par ailleurs dans certaines communes, des bâtiments du centre-ville, restaurés ou réhabilités, sont réinvestis pour accueillir des services municipaux,

³⁰⁰ Le constat est le suivant : vétusté de l'habitat et du tissu ancien, insalubrité, paupérisation, abandon de logements ; vieillissement et déclin de la population dans les quartiers anciens ; problèmes de stationnement, de circulation ; stagnation ou déclin de l'activité commerciale traditionnelle en centre-ville ; dégradation et dévalorisation des espaces publics de détente ; manque d'équipements à vocation sociale et culturelle ; difficultés de reconversion des activités en centre-ville...

³⁰¹ Martine Allaman, « Espaces publics : liberté, identité, continuité », *Diagonal*, n°112, avril 1995, p.11.

administratifs, des musées locaux ou l'office de tourisme par exemple. Le façadisme joue pour beaucoup dans les modifications d'usages qui sont souvent plus nombreuses dans les bâtis des centres anciens que ceux des périphéries. Finalement le centre ancien offre une capacité d'adaptation et de transformation parfois insoupçonnée et l'immutabilité des constructions anciennes des centres historiques n'est qu'apparente.

Les communes disposent de divers outils et possibilités de subventions pour ces aménagements urbains³⁰². En plus des aides classiques des Conseils généraux, assez nombreuses pour la voirie³⁰³ et les réseaux, des aides de l'Etat existent à travers la Dotation Globale de Fonctionnement des communes (DGF), la Dotation Globale d'Equipeement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR).

Concernant les actions d'accompagnement aux aménagements urbains, différentes mesures ont été mises en place :

- **Des mesures en faveur du commerce et de l'artisanat :**

Créées par la circulaire du ministère du Commerce et de l'Artisanat du 26 juillet 1988, les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) incitent, à travers des actions concertées et de l'animation, les artisans et commerçants à réhabiliter leurs locaux et à entreprendre des actions de formation et de conseil. Les ORAC combinent des actions de réhabilitation et des actions de revitalisation. Les ORAC peuvent accompagner des opérations de réhabilitation du logement, de développement touristique. Elles s'appliquent notamment sur des bassins d'emplois ruraux ou des bassins polarisés par une petite ville desservant un arrière-pays, des territoires intercommunaux. Généralement à l'initiative des collectivités territoriales, le lancement d'une ORAC fait appel à une structure d'animation contrôlée par un comité de pilotage. Etat, région, département, chambres consulaires, entreprises participant à l'opération sont associés dans la maîtrise d'ouvrage. L'Etat subventionne une partie du montant des formations et des investissements.

³⁰² Les possibilités de financements de projets de territoires impliquent tous les niveaux institutionnels : l'Europe à travers le Fonds Social Européen, le Fonds Européen de développement régional, le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole ainsi que les Programmes d'Initiative Communautaire en faveur des démarches innovantes de développement local (Leader +, Interreg III) ; l'Etat avec le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, la Prime d'Aménagement du Territoire, le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce ; la région à travers le Contrat de Plan Etat-Région (volet régional avec projets d'équipements, investissements structurants ; volet territorial avec financement de programmes de développement local dans le cadre des pays, Parcs Naturels Régionaux, agglomérations) ; le département à travers les partenariats contractuels avec des collectivités locales.

³⁰³ Le budget consacré par les municipalités à l'entretien de la voirie est très important.

Des opérations plus spécifiques aux villages ont vu le jour, comme l'opération « Mille villages » (lancée en 1993 et ayant pris fin en 1999) pour la revitalisation des villages.

Autre recours pour accompagner la requalification des centres urbains, le Fonds Interministériel pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), créé en 1989 et mis en œuvre à partir de 1992 : à l'origine dispositif de sauvegarde de services commerciaux et artisanaux de proximité dans les zones fragilisées, le FISAC a évolué pour devenir aujourd'hui un outil de développement économique, notamment dans les espaces ruraux.

- **Des mesures en faveur du développement culturel :**

Lancés par le ministère de la Culture en 1985, les Pays d'art et d'histoire visent au développement d'une politique de valorisation patrimoniale. Dans le cadre d'une convention passée avec une ville ou un groupement de communes, l'Etat apporte un appui technique mais aussi financier pour la réalisation d'opérations de valorisation historique et artistique à destination des touristes et des résidents locaux. Et les collectivités ont recours à un personnel qualifié, agréé par le ministère de la Culture (guides conférenciers, animateurs du patrimoine). Le réseau national Villes et pays d'art et d'histoire dont le label est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication regroupe 130 territoires aujourd'hui, villes et pays qui valorisent leur patrimoine autour d'actions variées : sensibilisation, animation, expositions, circuits de découvertes, etc.

La politique des Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP), lancée par l'Etat à l'occasion du Comité interministériel à l'aménagement du territoire du 20 septembre 1994, est centrée quant à elle sur une démarche de développement local à partir de ressources patrimoniales. Cette politique locale de développement initiée par la DATAR fait entrer pleinement le patrimoine dans le champ de la ressource : le patrimoine peut constituer un outil de développement économique touchant, au-delà des champs culturel et touristique, les secteurs de l'industrie, des services, de l'agriculture, de l'artisanat, notamment à travers la production et la commercialisation. C'est donc la dimension économique du patrimoine et son potentiel territorial qui sont ici visés, comme le montrent des dizaines de projets menés sur toute la France avec l'appui de l'Etat, avec à la clé activités et emplois. Ni un label, ni une structure, le PEP qui vise à une mise en réseau d'initiatives locales, s'appuie sur les agencements territoriaux existants, comme les pays, les communautés de communes, voire les associations.

Des petites villes optent, enfin, pour des formes de valorisation touristique et culturelle : mise en place de circuits historiques et sentiers patrimoniaux, actions en faveur du patrimoine

culturel non protégé... La labellisation, qui s'est peu à peu répandue, et que l'Etat utilise lui aussi (par exemple via les Parcs Naturels Régionaux, les Villes et pays d'art et d'histoire) se dote d'une connotation qualitative. A l'instar des « plus beaux villages de France », des petites cités de caractère se sont regroupées autour d'un label « plus beaux détours de France » ; pour adhérer, il faut répondre à un certain nombre d'exigences démographiques (avoir entre 2 000 et 20 000 habitants), patrimoniales et touristiques, et se situer à l'écart des grands axes routiers (d'où l'appellation « détours »). C'est le cas de Crémieu dans notre échantillon d'étude.

La mise en valeur de l'héritage bâti est devenue une importante composante des politiques d'urbanisme. Le patrimoine s'est immiscé dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement des petites villes : une certaine convergence des textes réglementaires concernant l'urbanisme et le patrimoine prouve que l'opposition entre les deux domaines tend à disparaître : inventaires patrimoniaux et volets paysagers sont intégrés aux documents réglementaires, la notion de paysage urbain se développe.

Les outils d'intervention urbaine précédemment abordés ne sont pas spécifiques à la petite ville - qui les a appropriés -, contrairement à la procédure des Contrats de petites villes que l'on va aborder maintenant. En plus d'être spécialement conçus pour l'équipement et l'aménagement des petits centres urbains, ils ont fait l'objet d'un investissement par le champ patrimonial.

B. Les politiques de contractualisation avec la région et le département

La montée en puissance du champ patrimonial et son instrumentalisation se retrouvent dans des procédures contractuelles menées par les collectivités territoriales régionales et départementales, impliquées dans des actions d'aménagement et de développement. Intéressons-nous d'abord au Contrat de petite ville, opération contractuelle passée entre la région (Rhône-Alpes en l'occurrence), le département et une commune.

L'étude de ces contrats nous est apparue primordiale pour plusieurs raisons. D'abord c'est une procédure spécifique aux petites villes. A cet égard, on peut même percevoir ce contrat comme la seule exception réelle à l'inexistence manifeste de dispositifs spécifiques aux petites villes, à leurs aménagements globaux (on verra néanmoins que les contrats petites

villes ont été en partie « clonés » de procédures s'appliquant à d'autres échelons urbains, de taille supérieure). En ce sens, cette opération a été l'une des premières véritables élaborations d'un discours sur la petite ville, faisant appel à des équipes pluridisciplinaires : en tant que procédure générique, appliquée à un grand nombre de petites villes, elle permet avec recul de faire émerger un véritable discours sur cette entité urbaine (particulièrement sur l'état des petites villes et leurs mutations spatiales) ; avant ces contrats, aucun discours aménagiste formalisé n'existait véritablement sur ce que « devait être » une petite ville.

Autre raison essentielle, les opérations d'aménagements menées dans ces contrats sont concernées par les problématiques patrimoniales. Enfin, au-delà de la formalisation d'un objet « petite ville » et de l'émergence d'une dimension patrimoniale dans la construction d'une urbanité, ces procédures contractuelles ont peu fait l'objet de production scientifique, le contrat de petite ville ayant étonnamment peu focalisé l'attention des chercheurs, géographes, spécialistes de l'aménagement et autres. Si elle n'a quasiment pas été étudiée dans ses implications territoriales, cette procédure a pourtant remarquablement bouleversé le visage des villes. En Rhône-Alpes, comme ailleurs, un grand nombre de communes se sont saisies de l'opportunité offerte par la politique régionale de contractualisation dont le principe est basé sur un subventionnement partagé, qui a fait le succès de ce type d'opération. D'où le besoin de combler cette lacune, le besoin d'une réflexion sur cette procédure particulière. Avec l'hypothèse que ce cadre contractuel a déterminé la constitution de modèles de la petite ville dans les deux décennies où la procédure a été en vigueur, et l'hypothèse que la procédure des contrats de petites villes a permis l'émergence de nouveaux modes de « faire petite ville ». Cette politique contractuelle contribue-t-elle à la personnalisation des villes ? Contribue-t-elle à l'émergence d'une genericité urbaine, d'un modèle « petite ville » ?

Avec l'arrêt de cette procédure au milieu des années 1990 et l'émergence de Contrats Globaux de Développement, la région Rhône-Alpes a délaissé l'entrée par cet échelon urbain pour privilégier une intervention ciblant les niveaux intercommunaux et la notion de projet de territoire. Cette nouvelle impulsion, qui mobilise toujours (mais différemment) le champ patrimonial, s'attache à une nouvelle structuration de l'espace régional. Nous en étudierons les impacts pour la construction de l'objet « petite ville » et l'instrumentalisation du paradigme patrimonial.

1. Les Contrats de petites villes

Créé par la loi du 5 juillet 1972, l'établissement régional a obtenu son véritable statut de collectivité territoriale par la loi du 2 mars 1982. Son rôle d'aménageur est conforté par la loi du 19 juillet 1982, permettant le développement d'une politique d'aménagement du territoire. Depuis la fin des années 1970, l'échelon régional rhônalpin mène une politique contractuelle d'urbanisme et d'aménagement en faveur des petites villes. L'une des préoccupations de l'Etablissement public régional Rhône-Alpes est de favoriser le développement harmonieux de l'animation locale, d'impulser des actions efficaces dans le domaine de l'aménagement des petites villes. En matière d'urbanisme, les communes qui souhaitent restructurer certains quartiers peuvent solliciter des aides financières auprès de la région : les subventions accordées passent par une convention communément appelée Contrat de petite ville.

a. L'élaboration de la procédure en Rhône-Alpes

Promue par la DATAR dans les années 1970, la politique des villes moyennes a été récupérée par l'Etablissement public régional qui lance en 1975 la procédure des « Contrats de villes moyennes » : elle s'applique aux villes de plus de 10 000 habitants ayant une fonction de pôle de services et qui désirent renforcer leurs fonctions urbaines. L'Etablissement public régional, par l'intermédiaire des contrats, apporte une aide financière aux collectivités locales pour qu'elles réalisent leurs projets d'aménagement et d'équipement. Cette politique d'aménagement du territoire vise à **structurer l'armature urbaine régionale et dynamiser le territoire rhônalpin**.

Une première réorientation a permis d'élargir la procédure de contractualisation aux quartiers anciens (décision du 26 janvier 1978) : c'est la naissance des « Contrats de quartiers » qui seront élargis l'année suivante aux quartiers des agglomérations en croissance par une décision du 4 juillet 1979. Cette même décision élargit également la procédure de contractualisation à des villes de plus petite taille, augmentant sensiblement le nombre de communes éligibles : les petites villes de moins de 10 000 habitants remplissant une fonction de pôle de services par rapport à leur territoire environnant peuvent désormais postuler³⁰⁴ : c'est la naissance des « Contrats de petites villes » (cf. encadré 3). Si la procédure est calquée, dans son application, dans son fonctionnement et ses modalités, sur celle des contrats de villes

³⁰⁴ « Le bénéfice des contrats de villes moyennes est étendu aux villes dont l'effectif démographique est inférieur à 10 000 habitants pour autant que leurs fonctions de centre pourront être clairement désignées et dans la mesure où n'apparaît pas une notion de solidarité intercommunale pouvant donner lieu à une action 'de pays'. » (Décision de l'Etablissement public régional, 4 juillet 1979).

moyennes, la traduction spatiale des actions, des projets va mettre en avant des spécificités ; autant de particularités qu'il est possible de renvoyer à la constitution d'une urbanité « petite ville » (cf. infra : renforcement du rôle d'animation, de la fonction de centre de services, social, économique pour les bassins dont ces petites villes sont des centres). Pour autant, les actions restent dans des thématiques similaires (équipements, aménagements d'espaces publics, etc.). Les objectifs de ces contrats de petites villes sont l'amélioration du fonctionnement urbain (circulation, stationnement) et la mise en valeur, la requalification des espaces publics (création et réaménagement de places, traitement des sols...).

Pourquoi la procédure a-t-elle été appliquée aux pôles urbains de petite taille ? La première raison est une demande croissante de la part des petites villes pour bénéficier d'actions de développement, d'équipement et d'aménagement en vue de faire face à une mutation sociale et spatiale importante (questions de mobilité, d'habitat, de services, d'équipements) : la petite ville apparaît à cette époque relativement moins « équipée » (sous-équipée ?) que ses consœurs de taille supérieure, d'où une volonté d'affirmation et de développement. Seconde raison, l'opportunité de cette procédure pour des entités urbaines de petite taille a été perçue par les acteurs locaux comme un moyen d'accéder à une forme de modernité (modernité d'équipement, d'image...) : les premières actions réalisées dans les contrats sont rapidement visibles, appréhendables, leurs répercussions spatiales, sociales constituent des éléments forts, positifs : le succès de la procédure réside massivement dans les améliorations visuelles rapides que les actions engendrent.

Encadré 3 : Extrait du texte de la décision de l'Etablissement public régional du 4 juillet 1979 sur la nouvelle orientation avec extension aux petites villes de la procédure contractuelle :

« Le Conseil Régional constate que la Région se trouve actuellement saisie par toute une nouvelle série de demandes émanant de villes de taille sensiblement inférieure à celles jusqu'ici considérées. La plupart de ces villes qui se situent dans la fourchette démographique comprise entre 5 000 et 10 000 habitants, font état de motivations très semblables à celles que l'Etablissement Public Régional a encouragées à travers les contrats déjà signés.

Il s'agit de villes bien individualisées, qui jouent un rôle de centre évident et dont la préoccupation dominante consiste à conforter ce rôle, notamment à travers les services rendus à la population, par la mise en place d'équipements répondant à des fonctions précises :

- *centres de marchés ou de commerces traditionnels,*
- *villes administratives ou dont les fonctions sociales et culturelles apparaissent nettement,*
- *ou encore pôles industriels susceptibles de tenir le rôle de centre de fixation ou de développement de l'emploi.*

Toutes ces villes justifient de projets d'équipements – non subventionnables par d'autres voies – qui s'inscrivent bien dans leurs vocations : extensions de services municipaux, centres

sociaux, halles de marchés, usines relais, aires d'activités artisanales, équipements culturels divers, écoles de musique, bibliothèques voire salles d'activités, etc.

Ces demandes restent donc très proches de celles qui ont été précédemment retenues dans les premiers contrats. Leur acceptation permettrait de compléter le réseau de centres urbains sur lesquels la Région pourra s'appuyer. [...] Il convient toutefois de rester exigeant quant à l'argumentation de ces dossiers, et vérifier à la fois le bien fondé du diagnostic qui sera porté localement :

- *non existence d'une entité géographique plus large associant plusieurs communes autour de la ville-centre (notion de 'pays') de telle sorte qu'un contrat de petites villes ne soit pas mené au détriment du pays qui l'entoure ;*
- *définition claire des fonctions dominantes à satisfaire ;*
- *cohérence des programmes proposés. »*

[...]

« La liste des équipements constitutifs du programme d'opérations inscrites se réfèrera ainsi :

- *à la nature des services que la ville est amenée à proposer à la population environnante ;*
 - *au rôle d'accueil économique que peut jouer le centre urbain ;*
 - *à d'autres actions qui influencent l'attractivité de la ville, et qui touchent l'aménagement urbain et l'environnement, susceptibles de modifier 'l'image' de la ville et par là son pouvoir d'attraction. »*
-

En 1991, la procédure est actualisée et devient « Contrat d'Aménagement Urbain » (CAU), regroupant l'ensemble des procédures existantes (contrats de petites villes, contrats de villes moyennes, contrats de quartiers) ; elle est élargie aux agglomérations urbaines, l'objectif étant d'accroître la structuration territoriale à partir d'un réseau urbain hiérarchisé et de positionner Rhône-Alpes dans les grands enjeux européens. Il est alors rappelé que les contrats de villes petites et moyennes (unités urbaines inférieures à 20 000 habitants) ont pour objet de :

« renforcer les services locaux à la population, de concourir à l'amélioration du niveau d'activité et d'animation, d'améliorer le cadre de vie urbain. [...] Le contenu du contrat porte sur les investissements participant à l'amélioration du cadre de vie (espaces publics, logements en l'absence de procédures existantes), et à celle des services culturels ou sociaux, à l'attractivité des villes et à leur dynamisation économique. [...] Les contrats ne sauraient se réduire à des contrats d'équipement ; ils appuient la réalisation d'un projet d'aménagement de l'espace. »³⁰⁵

L'évolution de la procédure des contrats d'aménagement urbain est significative : **si l'objectif de reconquête des centres urbains, de rattrapage des retards en termes d'équipements reste énoncé, l'autre finalité pour la région est l'affirmation d'un réseau urbain hiérarchisé et solidaire, compétitif face aux grands enjeux extrarégionaux**³⁰⁶. Le passage

³⁰⁵ Délibération du Conseil régional, 28 mars 1991.

³⁰⁶ « Les contrats des villes ou de quartiers ont atteint leurs objectifs de dynamisation des centres anciens, de réhabilitation des quartiers trop longtemps ignorés, de rattrapage en équipements d'animation. La procédure actuelle doit être adaptée pour que les contrats d'aménagement urbain soient aussi un outil d'organisation du réseau des villes de Rhône-Alpes, qui comprend certes les petites villes, mais doit s'appuyer sur les principales

à une appellation générique « contrat d'aménagement urbain » gomme d'ailleurs en apparence les spécificités des différents échelons urbains.

Le nombre de communes postulantes augmentant et la taille minimale des communes candidates tendant à s'abaisser, s'est alors posé le problème du seuil minimal : il fallait définir un plancher pour ne pas voir les communes rurales se porter candidates, la règle jusqu'alors étant les 2 000 habitants agglomérés, référent « urbain » utilisé par l'INSEE (ou les communes non urbaines comprenant plus de 3 500 habitants). L'amendement régional du 24 janvier 1992 établit à 500 habitants agglomérés minimum le seuil plancher d'élection pour les bourgs et petites villes qui doivent par ailleurs être situés à au moins quinze kilomètres de tout autre pôle de services : « *certaines parties du territoire régional sont faiblement maillées en villes ; dans ces secteurs, le rôle de pôle de service et d'animation est joué par des bourgs n'atteignant pas la taille de l'unité urbaine. Compte tenu de leur fonction dans l'organisation de l'espace régional, ces petites 'capitales' de territoires ruraux sont désormais éligibles à un contrat d'aménagement urbain.* »³⁰⁷ En Isère, des bourgs de moins de 2 000 et parfois de 1 000 habitants (Pont-en-Royans par exemple) ont ainsi mené des contrats d'aménagement urbain.

Les adaptations de la procédure mêlent conjointement des réponses contextuelles à des besoins et des demandes des communes ainsi que l'affirmation de la région comme acteur territorial irriguant tout le territoire.

Dès l'origine il est prévu que les enveloppes financières des contrats restent de taille raisonnable (5 à 10 MF) et qu'il y ait adéquation avec les possibilités budgétaires des communes. L'Etablissement régional précise l'objectif d'atteindre une aide financière globale équivalente environ à 50 % des dépenses d'investissements engagées par les communes et selon la répartition des subventions suivante : 35 à 40 % pour l'Etablissement public régional et 10 à 20 % pour le département.

La commune qui opte pour cette procédure présente, après concertation avec différents partenaires, un dossier de candidature à la région, laquelle doit le retenir. Après agrément et signature, les travaux suivent ensuite d'après un échéancier financier et technique, échelonné sur cinq ans³⁰⁸.

agglomérations de la région et les villes moyennes les plus importantes. » (Délibération du Conseil régional, 28 mars 1991).

³⁰⁷ Amendement du Conseil régional du 24 janvier 1992.

³⁰⁸ Après le dépôt de candidature, la phase de préparation dure deux ans maximum ; après la signature, le délai d'exécution est de cinq ans (trois pour l'engagement des actions et deux pour la fin des paiements). Se déroule donc habituellement sept ans entre la candidature et l'achèvement de la procédure (contrat soldé).

A l'origine, le délai fixé pour l'engagement des opérations était de trois ans, dans le but d'une meilleure maîtrise de la part des communes du programme de réalisation. Il s'est avéré qu'une forte majorité d'entre elles a demandé à bénéficier d'un prolongement du délai d'engagement (au-delà des trois ans initiaux) ou d'exécution (au-delà des cinq ans) ; également un grand nombre a souhaité un réaménagement financier, une redistribution au sein des actions prédéfinies. Exception à l'origine, l'avenant est finalement devenu une règle à l'usage. 90 % des communes rhônalpines entre 2 000 et 5 000 habitants auraient bénéficié d'avenants, ce qui amène à s'interroger sur la mission de conseil et de suivi de l'acteur régional auprès de ces collectivités.

b. Analyse des opérations des contrats de petites villes de l'Isère

Quelles ont été les modalités et implications de cette procédure contractuelle pour nos communes d'étude ? Sur vingt petites villes étudiées, quinze ont bénéficié de contrats. La commune de Crémieu en ayant mené deux successifs, on totalise seize contrats d'aménagement urbain ; dans les faits, quinze ont été véritablement réalisés car celui de Vizille n'a pas abouti. Sur les communes d'étude, ces contrats ont été agréés entre 1983 et 1991 et leur mise en œuvre a débuté entre 1985 et 1992³⁰⁹.

Tout d'abord, il est possible de mettre en évidence des tendances chronologiques en termes de développement et d'ampleur de la procédure. Le tableau 4 présente le phénomène d'agrément des candidatures au niveau régional global et pour notre terrain d'étude (16 contrats au total). Alors que la procédure des contrats de petites villes est apparue officiellement en Rhône-Alpes en 1979, il faut attendre 1983 pour que la candidature d'une de nos vingt communes soit agréée. Le développement puis l'ampleur de la procédure semble laisser apparaître un cycle : démarrage de la procédure / progression / apogée (vers 1990) / extinction de la procédure (avec moins d'une vingtaine de candidatures agréées par an en 1992 et 1993). Finalement, il semble que son usage par les petites villes d'étude suive le profil global rhônalpin. On note une augmentation du nombre de signatures de contrats vers 1989-1990. Une corrélation avec des enjeux électoraux (périodes pré-électorales) ou les actualisations de la procédure contractuelle peut être avancée pour expliquer, partiellement, les phases d'accélération des candidatures.

³⁰⁹ Parmi les communes d'étude retenues, le montant prévu du contrat a dépassé les quatre millions de francs pour deux d'entre elles : La Tour-du-Pin et Saint-Marcellin.

Tableau 4 : Evolution des candidatures aux contrats agréés chaque année

Globalement, au niveau de la région Rhône-Alpes :

| <i>Années</i> | <i>1976-78</i> | <i>1979-80</i> | <i>1981-82</i> | <i>1983-84</i> | <i>1985</i> | <i>1986</i> | <i>1987</i> | <i>1988</i> | <i>1989</i> | <i>1990</i> | <i>1991</i> | <i>1992</i> | <i>1993</i> | <i>Total</i> |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Contrats de villes | 9 | 6 | 5 | 13 | 9 | 12 | 12 | 14 | 13 | 14 | - | - | - | 107 |
| Contrats de quartiers | 2 | 6 | 4 | 19 | 16 | 12 | 13 | 13 | 9 | 19 | - | - | - | 113 |
| CAU | | | | | | | | | | | 40 | 17 | 17 | 74 |
| Total | 11 | 12 | 9 | 32 | 25 | 24 | 25 | 27 | 22 | 33 | 40 | 17 | 17 | 294 |

Au niveau de notre terrain d'étude :

| <i>Années</i> | <i>1981</i> | <i>1982</i> | <i>1983</i> | <i>1984</i> | <i>1985</i> | <i>1986</i> | <i>1987</i> | <i>1988</i> | <i>1989</i> | <i>1990</i> | <i>1991</i> | <i>1992</i> | <i>1993</i> | <i>Total</i> |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Contrats petites villes | 0 | 0 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 3* | 2 | 2 | 0 | 0 | 16 |

* dont un contrat de quartier (Vizille)

Sources : Archives et documents internes, Région Rhône-Alpes.

Tableau 5 : Tableau synoptique des actions thématiques réalisées dans les contrats d'aménagement urbain

| | | La Tour-du-Pin | Saint-Marcellin | Crémieu (1984) | La Côte Saint-André | Voreppe | Moirans | Morestel | La Mure | Pontcharra | Tullins-Fures | Vizille | Saint-Jean-de-Bournay | Alleverd | Le Péage-de-Roussillon | Crémieu (1991) | Vinay | |
|---|------------------------------|----------------|-----------------|----------------|---------------------|---------|---------|----------|---------|------------|---------------|---------|-----------------------|----------|------------------------|----------------|-------|---|
| Aménagements d'espaces publics | Rues, places du centre-ville | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | |
| | Dont (semi-) piétonisation | X | X | X | X | X | X | | | X | X | | X | | X | | | |
| Réhabilitation de monuments communaux importants et/ou aménagement des abords | | X | | X | X | X | X | X | | X | X | X | X | | | | X | X |
| Equipements (culturels, de loisirs, associatifs, sportifs, scolaires, structures d'accueil) | | X | X | X | X | X | | X | | | X | | X | | | | X | X |
| OPAH | | | | X | | | | X | | | | | | | | | | |
| Opérations lourdes d'amélioration du cadre bâti : restauration, rénovation, démolition | | | X | X | | | | X | X | | | | | | | | | |
| Aides / incitations au ravalement des façades auprès des particuliers | | | | X | | | X | | X | X | X | | | | | | X | X |
| Aménagements de parcs, jardins, espaces verts | | | X | | | X | X | X | | X | | | | X | X | | | X |
| Incitations en faveur des commerces (enseignes, aide à la réhabilitation) | | | | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| Aménagements / marquage d'entrées de villes | | | | | | | | | X | X | | | | | | | | |

Sources : Plaquettes des contrats d'aménagement urbain.

Les contrats donnent lieu à l'édition de plaquettes décrivant le programme d'actions. Elles sont intéressantes à plusieurs titres : elle révèlent une démarche volontariste de projet urbain ; par ailleurs elles constituent un discours sur la petite ville - discours qui peut être décomposé en différentes figures discursives : discours « politique » du maire sur sa ville (souvent en page introductive), le dessein qu'il lui « assigne » ; discours « aménagiste » ou « prospectif » lié aux choix urbanistiques retenus dans le contrat³¹⁰. Nous avons collecté et consulté l'ensemble des plaquettes des contrats de petites villes des communes d'étude³¹¹ pour étudier ces discours et en tirer des conclusions sur la formalisation de l'objet « petite ville ».

Le dépouillement minutieux des plaquettes de contrats a permis de mettre en évidence neuf grands types d'actions privilégiés. Le tableau 5 synthétise ces actions programmées pour chacune des communes étudiées.

1. Aménagement d'espaces publics : opérations de requalification de places et rues des centres villes, pose de mobilier urbain, traitements et revêtements de sols, éclairage, etc. Ces actions de valorisation urbaine s'accompagnent régulièrement d'opérations de piétonisation ou semi-piétonisation.
2. Réhabilitation de monuments communaux importants et/ou aménagement des abords.
3. Création ou aménagement d'équipements : structures d'accueil (par exemple à vocation touristique), équipements culturels, sportifs, de loisirs, associatifs, scolaires et éducatifs (parmi les équipements d'animation : salles des fêtes, maisons des associations, offices de tourisme, etc.).
4. Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.
5. Opérations lourdes d'amélioration du cadre bâti : opérations de restauration ou rénovation, passant notamment par des acquisitions communales, des démolitions, des réaménagements d'îlots.
6. « Opérations façades » : aides (en faveur des particuliers) et incitations au ravalement des façades sur un secteur du centre-ville.
7. Aménagements de parcs, jardins, espaces verts ; aménagements paysagers.
8. Incitations et aides en faveur des commerces (enseignes, réhabilitation de commerces...).

³¹⁰ Selon les communes, l'élaboration des plaquettes de projets a fait intervenir différents acteurs, en collaboration avec les services municipaux : architectes libéraux, services de la DDE, agences d'urbanisme, opérateurs dans l'habitat...

³¹¹ Certaines plaquettes furent difficiles à retrouver, des mairies les ayant perdues ou égarées au fond des archives municipales, ce qui est bien révélateur de l'oubli dans lequel la procédure est tombée.

9. Aménagements et marquage d'entrées de villes (par exemple installation d'un kiosque d'information).

L'analyse de l'utilisation de ces actions urbaines dans les petites villes étudiées permet de déduire que le centre ancien fait l'objet de la majorité des actions : les priorités sont donc la mise en valeur et la requalification du centre-ville. Et trois grands axes sont privilégiés dans le cadre des contrats :

- les aménagements urbains centrés sur les espaces publics ;
- le développement et renforcement des équipements notamment d'animation ;
- l'amélioration du cadre bâti, la sauvegarde du patrimoine bâti architectural, à la fois monuments anciens, bâtiments publics et bâti privé.

Il apparaît que la grande majorité des actions concerne **l'aménagement des espaces publics et les équipements**. Si les actions en faveur des équipements sont omniprésentes les premières années de l'opération, elles semblent être moins nombreuses à partir des années 1986-1987, renforçant encore la priorité donnée aux aménagements d'espaces publics.

Un rapport d'activité sur les contrats d'aménagement urbain est réalisé en 1995 par les services de la région : il établit des éléments de synthèse de cette politique en apportant une vision critique des procédures régionales. Ce rapport développe cette primauté des actions en faveur des espaces publics :

« A partir des années 1983/84, les actions consacrées aux espaces publics deviennent globalement majoritaires et le sont encore aujourd'hui [1995] dans la quasi-totalité des contrats. Ce transfert s'explique (pour partie) par un rattrapage du retard accumulé dans le niveau d'équipement des communes grâce aux premiers contrats, puis par l'élargissement des critères d'éligibilité aux petites communes et aux agglomérations qui, semble t-il, ont donné la priorité aux opérations d'amélioration du cadre de vie. La participation du Conseil général en ce qui concerne le financement de certains équipements contribue à ce que la Région soit davantage sollicitée sur des opérations d'aménagement urbain proprement dites, non subventionnées par ailleurs. »³¹²

Les budgets consacrés aux aménagements d'espaces publics sont les plus importants pour quasiment la totalité des contrats. Les actions d'aménagements d'espaces publics impliquent une plus grande portée de réflexion sur ce qu'est l'urbanité dans ces villes que les actions en faveur des équipements, plus ponctuelles et sectorielles.

Les actions sur l'habitat, le logement sont présentes mais de façon plus variable puisque souvent menées conjointement au contrat elles n'en font pas partie intégrante : généralement

³¹² Nadine Menguy, *Rapport d'activité sur les contrats d'aménagement urbain*, Direction de l'Urbanisme et des Communications, région Rhône-Alpes, janvier 1995, p.11.

le contrat petite ville accompagne une OPAH (ou la construction de logements sociaux) et, dans certains cas, l'OPAH constitue une action propre au contrat et y apparaît avec un budget spécifique. Ces actions en faveur de l'habitat dépendent par ailleurs de l'état du patrimoine bâti, du parc de logements de la commune, de sa politique urbaine ainsi que de la pression foncière plus ou moins grande.

Plus marginales sont les actions en faveur du développement économique et commercial, tout comme celles en direction du tourisme. Néanmoins, les retombées sur les commerces, les activités artisanales ne sont pas négligeables, tout comme l'impact économique sur les entreprises locales du BTP dans le cadre d'actions lourdes sur les espaces publics et les aménagements urbains.

Il semble que les petites communes aient surtout concentré leurs efforts sur un faible panel d'actions (autour des espaces publics et équipements socio-culturels), en conformité avec leur rang dans l'armature urbaine. C'est également un bon moyen pour les municipalités de rendre visibles à assez court terme, pour leurs électeurs, les investissements menés pour ces réalisations.

La politique des contrats petites villes a pour objectif initial l'amélioration des équipements et des fonctions urbaines. L'idée sous-jacente est finalement très fonctionnelle : les villes, les quartiers sont censés remplir leurs fonctions au mieux. En quoi le patrimoine est-il présent, est-il objet d'action dans ces procédures ? Tout d'abord on note la présence d'actions en faveur de monuments, de bâtiments importants (monuments religieux, civils...) qu'il s'agisse de leur réhabilitation ou de l'aménagement de leurs abords ; c'est la valorisation du patrimoine au sens classique. De plus, des actions dites de réhabilitation sont menées sur le bâti ancien et la structure urbaine. Des aides au ravalement des façades, des OPAH sont parfois intégrées au programme du contrat. Enfin, des actions que l'on peut qualifier d'actions d'accompagnement sont effectuées sur les espaces publics et, lorsqu'elles sont menées conjointement aux actions précédemment citées, elles engendrent une mise en scène urbaine qui se réfère à des figures patrimoniales : mobiliers « de style », valorisation du petit patrimoine et instrumentalisation de références aux temporalités passées. Aussi, les travaux lourds de voiries et de réseaux dédiés à la circulation routière ne sont pas en eux-mêmes subventionnables (ils peuvent l'être quand le reste du contrat le justifie) : les aménagements liés aux opérations de piétonisation s'inscrivent dans une logique de requalification urbaine à visée non routière et fonctionnelle mais plutôt esthétique.

c. Un modèle d'urbanité « petite ville »

Le contrat petite ville apporte une vision d'ensemble de la ville, il établit un discours global sur la petite ville. C'est la première fois que l'on problématise l'entité petite ville, que l'on apporte des réponses aux problématiques qui sont les siennes en ayant une conception globale des fonctionnements urbains. Le contrat institue la petite ville en même temps qu'il formalise la crise de l'objet. Il définit la petite ville par des critères quantitatifs, il lui attribue des dysfonctionnements propres, ses opérations fondent les bases de l'existence de la catégorie urbaine. Il fait exister la petite ville. Deux éléments sont significatifs à cet effet : **l'usage croissant de cette procédure contractuelle au fil des années et l'homogénéisation des contenus**. Le constat de faibles évolutions en termes de contenu et d'uniformisation des modalités d'action est essentiel : il renforce la théorie de la constitution d'un modèle d'urbanité « petite ville » qui mobiliserait des référents tels que ceux précédemment mis en évidence (référents morphologiques, piétonisation, équipements...).

Les disparités d'évolutions et d'images entre les communes qui ont pu réaliser ce genre de contrat et celles qui ne l'ont pas fait (que ce soit par choix ou recours à d'autres outils comme la petite ville de Pont-de-Chéruy qui a, par exemple, bénéficié d'un contrat d'agglomération) sont révélatrices de l'existence ou non des « ingrédients » de ce qui fait « petite ville » selon les contrats.

Si la procédure a connu différentes réorientations et a évolué à différents niveaux (juridique, pratique), elle a fréquemment été menée conjointement et simultanément à d'autres opérations de requalification urbaine (réhabilitation du bâti, espaces publics, actions envers le commerce et l'artisanat) ; sa dimension globale et généralement assez cohérente a fait le succès de cette démarche contractuelle auprès des petites villes : *« d'une manière générale, elles s'avouent satisfaites car le contrat a permis d'enclencher une dynamique de revitalisation des centres et des quartiers anciens, ce qui n'aurait pas été possible sans le concours financier de la Région (notamment en ce qui concerne les petites communes). »*³¹³ Les entretiens réalisés avec les élus confirment la vision très positive des aménagements qui ont été réalisés par le biais de ces contrats. Les petites villes de notre échantillon apparaissent représentatives des modalités d'application de la procédure contractuelle en Rhône-Alpes. Crémieu, qui fait souvent figure de pionnière dans la préservation du patrimoine, a signé deux contrats de petite ville avec les instances régionales : elle fait, à ce titre, figure d'exception.

³¹³ Nadine Menguy, *ibid.*, p.15.

Les contrats petites villes n'existent plus aujourd'hui en Rhône-Alpes. La procédure CAU est abandonnée au milieu des années 1990, les dernières candidatures sont retenues en 1993 ; étant donné la période d'élaboration (deux ans) et de réalisation (trois ans pour l'engagement des crédits et deux ans pour le solde des paiements) l'extinction totale de la procédure CAU était alors prévue en 2000. Sur 294 contrats rhônalpins (dont 3 ont été abandonnés), on en totalise 107 sous l'appellation « contrats de villes », 113 sous celle de « contrats de quartiers » (selon la dénomination en vigueur jusqu'en 1991) tandis que 74 contrats sont agréés, à partir de 1991, sous l'appellation globale de « contrats d'aménagement urbain ».

La nouvelle donne socio-spatiale, la perte de pertinence de la traditionnelle distinction urbain/rural, le besoin d'adaptation des territoires d'action à des constructions spatiales (intercommunales) se voulant plus proches du vécu (pays) et des enjeux actuels de développement et d'aménagement ont engendré une redéfinition des procédures contractuelles : les Contrats de développement mis en place par la région Rhône-Alpes au début des années 1990 réorganisent et structurent les aides aux collectivités.

2. Les Contrats de développement

Les Contrats Globaux de Développement (CGD) sont issus du premier Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire, adopté le 30 octobre 1992 par l'Assemblée plénière : ce schéma pose les bases d'une politique d'aménagement du territoire. La région a la compétence en matière d'aménagement du territoire et elle peut mener diverses actions dans les secteurs des transports, de l'économie, de la formation, de l'habitat, de l'environnement, de l'aménagement rural, du tourisme. L'idée d'une mise en œuvre de projets sur des bassins de vie nommés « espaces du quotidien » s'est concrétisée dans la procédure CGD, adoptée par l'assemblée régionale le 23 juillet 1993 ; les premiers contrats ont vu le jour en 1995.

La création de ces contrats est une manière pour la région d'attribuer différemment des crédits par rapport à ce qui se faisait dans les années 1980 et passer de ce que l'on pourrait appeler, dans les années 1980, une logique de guichet à une logique de projet. Avec les CGD c'est la fin d'une politique d'aménagement cloisonnée, de procédures sectorielles. Les Contrats de pays, pour le milieu rural, s'inscrivaient déjà dans cette démarche globale et transversale.

Un CGD est un contrat qu'un territoire signe avec l'Etat, la région, le département et qui donne lieu à diverses enveloppes financières pour mettre en place un projet transversal de

développement local. Transversal parce que la mise en place des CGD répond à une volonté d'association et de concertation des communes ; avec de tels contrats l'obtention des financements régionaux ne passe plus par des projets communaux mais des projets intercommunaux, mieux intercantonaux. Les CGD regroupent généralement quelques dizaines de communes. Le territoire de la région Rhône-Alpes est couvert par une cinquantaine de contrats de développement, à l'exception des agglomérations de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.

Elargissement des territoires d'action, diagnostic, élaboration d'une stratégie de territoire avec choix d'actions puis demandes de subventions : le CGD passe par l'interaction entre des champs d'actions divers (économie, tourisme, habitat, vie sociale, etc.), la concertation et la négociation entre un certain nombre d'acteurs du développement local, à travers la définition d'axes de développement transversaux. Le contrat est un outil financier d'une durée de cinq ans ; c'est durant cette période que doivent être engagées, au niveau opérationnel et budgétaire, les actions. Les initiatives reviennent aux acteurs locaux. Les communes choisissent les actions qu'elles désirent mener. L'animateur du contrat est en quelque sorte le conseiller des municipalités et l'intermédiaire entre les élus locaux et la région ; il contrôle le bon déroulement des procédures, vérifie que les actions se déroulent dans le cadre prévu, dans un esprit qualitatif. Il intervient sur la partie administrative, le financement et le conseil technique mais pas sur la réalisation des actions qui est assurée directement par les communes puisque ce sont elles qui portent les projets.

En 1999 une réflexion de la Région engage une nouvelle génération de Contrats Globaux de Développement : ils deviennent des Contrats de Développement de la région Rhône-Alpes (CDRA), à partir de l'état des lieux des actions réalisées dans les CGD et de la volonté de faire figurer l'appellation Rhône-Alpes dans le nom de la procédure, la région étant un peu pionnière dans ce domaine (des contrats existent sous d'autres formes dans d'autres régions). Le passage à une nouvelle génération de contrats marque une volonté plus affirmée d'actions transversales en faveur du développement économique des territoires et des actions de formation, tout en souhaitant minimiser les actions individuelles des communes³¹⁴. La région

³¹⁴ « *Le Contrat de développement de Rhône-Alpes propose aux collectivités de s'associer pour une durée de cinq ans, afin de porter les intérêts d'un territoire, à une échelle suffisamment large pour représenter une réalité de la vie économique et sociale. L'intérêt réside ainsi dans l'engagement solidaire des communes et la prise en main par celles-ci de leur avenir.* » « *D'une manière plus générale, les projets doivent constituer un apport de richesses pour le territoire et rejoindre les enjeux stratégiques de la Région.* » (Communication région Rhône-Alpes).

aspire à ce que les contrats prennent véritablement en compte la réalité (économique et sociale) de chaque territoire. Sa volonté est d'intégrer la formation au service de l'économie.

Le Conseil régional souhaite un rapprochement avec les bassins d'emplois (au sens INSEE) : pour ce faire, il a été décidé d'offrir une incitation financière (majoration de l'apport financier de 5 %) aux territoires qui redéfiniront leur périmètre en fonction des bassins d'emplois.

Les pays définis par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), inspirés des bassins d'emploi, affichent ainsi des similitudes avec la nouvelle génération projetée des contrats. Il est possible, pour les territoires qui le souhaitent, de fusionner les périmètres des nouveaux contrats avec ceux des futurs pays.

A la fin d'un contrat, lorsque le périmètre « colle » au bassin d'emploi, le territoire a le choix entre :

- l'engagement en Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes (aide financière régionale) ;
- la démarche de pays (lien privilégié avec l'Etat) ;
- la démarche de Contrat de développement de pays de Rhône-Alpes avec région et Etat (et donc aide cumulée).

Le choix est aussi laissé quant à la structure porteuse du CDRA : syndicat mixte, Etablissement public de coopération intercommunale (à condition qu'ils correspondent au périmètre), Groupement d'intérêt public. Des conseils locaux de développement regroupant des représentants d'acteurs économiques, associatifs, sociaux sont associés à la réflexion et régulièrement consultés.

Si les CGD affichent généralement l'objectif de dynamiser l'emploi et d'accroître l'attractivité de leur territoire en développant la qualité des services et de l'environnement (par exemple en faveur des entreprises avec le développement de zones d'activités), des actions concrètes sont menées en faveur du cadre de vie urbain, du patrimoine, et plus largement de la culture.

Etant donnée la diversité des actions des différents contrats, il est difficile de donner une vision globale de la prise en compte du patrimoine par ces territoires contractuels. Aussi, pour appréhender plus concrètement la formulation de ces problématiques et montrer l'importance consacrée au patrimoine, on se reportera à l'annexe 5 qui développe le cas de trois contrats du territoire isérois.

L'observation de différents contrats nous amène à plusieurs remarques. Tout d'abord, les actions en faveur du patrimoine sont généralement distillées dans différents axes

contractuels ; il est d'ailleurs difficile d'appréhender globalement le budget qui lui est consacré. De plus, les actions privilégiées dans le domaine culturel et patrimonial sont la sensibilisation, les inventaires patrimoniaux, la valorisation essentiellement sous l'angle du développement culturel et touristique du territoire, les actions de formation auprès des acteurs du territoire. Les élus désirent justement être accompagnés dans l'élaboration et la révision des PLU. Les structures intercommunales constituent un échelon important dans la mise en place de conseil en urbanisme et d'accompagnement sur la gestion de l'habitat et du foncier.

Dans les programmes des CGD, l'entrée patrimoniale se révèle majoritairement thématique, à l'exemple du bâti en pisé³¹⁵. Le patrimoine en pisé est rarement protégé au sens législatif (il est rarement inscrit ou classé) : les actions menées par les structures intercommunales et les contrats régionaux permettent une prise de conscience de la part des multiples acteurs et des habitants de la valeur de ce patrimoine. Les CGD se révèlent être un moteur de connaissance puis de reconnaissance patrimoniale puisque, dans certains cas, cela peut aller jusqu'à la reconnaissance institutionnelle Monument historique : c'est le cas de la ferme des Bonnettes (Viriville), dont la grange a été inscrite aux Monuments historiques après l'inventaire réalisé sur le territoire Bièvre-Valloire et les actions de valorisation (cf. annexe 5).

Certains secteurs sont très protégés au niveau patrimonial et des communes, comme Crémieu, Morestel, revalorisent leur patrimoine d'elles-mêmes ; sur le territoire Isère Porte des Alpes par exemple, les actions des municipalités en faveur du patrimoine sont peut-être moins visibles et la structure qui gère le contrat doit pallier d'une certaine façon cette faiblesse. Finalement on pourrait émettre l'hypothèse que les actions - et les crédits qui vont avec - en faveur du patrimoine au niveau des contrats régionaux sont d'autant plus élevés que les communes et territoires partis prenant ne sont pas des moteurs de la valorisation patrimoniale ; dit autrement, plus les municipalités valorisent leur patrimoine au niveau communal, moins les territoires de contrats auxquels elles appartiennent ressentent le besoin de mener d'imposantes actions de sensibilisation et de valorisation.

L'intérêt porté pour le patrimoine et les aménagements urbains est variable d'un territoire à un autre. Si certaines actions en faveur du développement touristique sont bien rôdées, les actions transversales qualitatives en faveur de l'architecture des petites villes et des bourgs-centres se révèlent parfois complexes, particulièrement quand le réseau d'acteurs n'est pas assez structuré ou qu'il manque de leader.

³¹⁵ « On n'a pas fait de distinguo entre patrimoine protégé et ce qui est dit petit patrimoine rural. » (Entretien avec Frédérique Viannès, *op. cit.*).

On a pu constater l'existence d'actions en faveur de la requalification des bourgs-centres, de l'aménagement des centres-villes des petites villes. Les possibilités sont vastes dans ce type d'opérations, de l'acquisition foncière aux aménagements lourds, en passant par le mobilier urbain et la pose d'éclairage (seule action exclue : la voirie lourde et les réseaux). Pour ces opérations d'aménagements urbains les taux de subventions sont les plus bas des contrats : à hauteur de 20 % pour la région et 10 % pour le département seulement. Tandis que sur les autres opérations le niveau de subventionnement de la région varie plutôt entre 25 et 40 % et le département entre 15 et 20 %. Ce niveau faible des taux révèle la frilosité de la région quant à ce type d'actions : effectivement, il s'agit généralement d'opérations communales, peu globales et qui parviennent difficilement à regrouper leurs intérêts en termes de développement.

Ce constat que la petite ville n'est pas privilégiée comme objet d'action dans les contrats renvoie à une tendance qui apparaît nettement avec le passage des CGD aux CDRA : les projets d'aménagements urbains ne sont acceptés par la région que s'ils s'inscrivent dans une démarche de développement commercial, artisanal ou touristique. Requalification d'espaces publics, de places, parkings, pose d'éclairage, rénovation des façades : autant d'actions qui, si elles veulent bénéficier de crédits dans le cadre des contrats régionaux, doivent être appuyées par un discours sur l'accès aux services, aux commerces, le développement du tourisme, l'installation d'activités telles que l'artisanat.

Autre réorientation liée à l'actualisation de la procédure avec la création des CDRA : l'affirmation d'objectifs plus économiques privilégiant une optique de « développement » plutôt que d'« aménagement », comme le résume Vincent Cleux, animateur du CDRA Haut-Rhône Dauphinois :

« La région insiste sur le mot développement et l'oppose au mot aménagement. Le développement, l'aménagement sont deux choses différentes : quand on fait de l'aménagement on est plus dans un esprit urbanisme descendant, une logique descendante ; le développement c'est profondément ascendant : on se base sur les besoins d'un territoire et on fait du développement quelque chose qui est à la fois identitaire, original et qui correspond aux besoins d'un territoire. L'aménagement c'est un peu plus calqué sur des choses qui se font ailleurs ; ce n'est pas ce qui les intéresse. Dans le passage CGD - CDRA la région nous dit 'vous arrêtez de nous barber avec vos projets d'aménagements urbains', [...] ce qui fait du développement dans l'esprit de la région à cette époque c'est la création d'emplois, création d'activités.»³¹⁶

³¹⁶ Entretien avec Vincent Cleux, animateur au CDRA Boucle du Rhône, mercredi 4 août 2004.

Par ailleurs, le retard pris dans la réalisation de certains des projets d'aménagement urbain (c'est le cas sur le territoire du nord-Isère dans le contrat Haut-Rhône Dauphinois) conforte la région dans son souhait de ne pas intégrer les projets communaux d'aménagement urbain qui n'ont pas fait l'objet d'une démarche réfléchie de développement.

Avec la nouvelle génération de contrats, la région souhaite privilégier les actions de développement économique au détriment des opérations d'aménagement urbain pouvant faire l'objet d'autres modes de subventions. On peut penser, au vu du nombre d'aménagements ayant été effectués dans le cadre des contrats petites villes, que la « mise à niveau » des centres urbains a été en bonne partie réalisée antérieurement. Ceci explique peut-être la relégation partielle de ce type d'action jugé moins prioritaire aujourd'hui. Autre élément, la politique rhônalpine, décidée par les élus régionaux, est sensible aux changements de majorité. Une étude plus poussée à ce sujet ferait entrevoir des tendances associant enjeux géographiques et décisions politiques. La politique régionale connaît et connaîtra diverses réorientations quant au sort des petites villes et des territoires.

Le passage des contrats de petites villes aux contrats de développement marque donc un changement dans l'approche territoriale retenue, un changement d'objet de la politique régionale : **la petite ville formalisée dans les contrats d'aménagement urbain est délaissée par la région au profit de territoires plus vastes.** Si dans le cas des contrats de petites villes il s'agit de renforcer une dimension urbaine, les contrats de développement visent surtout à réorganiser et restructurer le territoire sur des complémentarités autres. On a montré comment le CGD constitue un nouveau modèle d'aménagement accompagnant la mise en œuvre de projets de territoires à l'échelle du bassin de vie. Si ces contrats de développement intègrent parfois des actions en faveur de la requalification des petites villes et de la valorisation de leurs centres, la petite ville n'y fait pas l'objet d'une véritable formalisation.

Malgré l'absence d'une véritable politique culturelle affirmée au niveau régional, le recours à la culture et au patrimoine architectural (comme l'architecture traditionnelle en terre) est privilégié dans les contrats pour faire émerger une identité et fédérer le territoire. Le marquage du territoire, en particulier à travers les actions de communication, vise à affirmer l'entité géographique et politique.

3. La politique départementale et la structuration du territoire

La saisie du patrimoine dans le champ urbanistique et aménagiste n'est pas réduite à l'action de l'échelon régional. Depuis quelques années, le département de l'Isère mène plusieurs types d'initiatives, notamment en faveur de l'aménagement des petites villes. On distingue :

- des aides pour des études d'urbanisme et une implication dans des contrats territoriaux ;
- une politique volontariste et innovante en matière de patrimoine.

Le département attribue actuellement des subventions aux communes pour des études globales d'urbanisme : cela concerne des études urbaines et paysagères faites par des communes iséroises pour des opérations de requalification d'un espace public par rapport à l'insertion d'un nouveau projet, l'implantation d'un équipement public ou l'insertion de logement social dans un environnement déjà bâti. Pour être subventionnée, l'étude doit être globale c'est-à-dire amener une réflexion complète sur le quartier ou le secteur concerné, sur les équipements et espaces publics. Le montant de l'aide attribuée - 20 ou 40 % de l'étude - est corrélé à un indicateur de richesse communale. Les communes dont l'indicateur de richesse est inférieur à 20 ne sont aidées qu'à hauteur de 20 %. Ces études sont indépendantes³¹⁷. Fin 2004, ce sont une quinzaine d'études qui ont fait l'objet de demandes ; mais peu de subventions ont été accordées dans ce cadre là aux petites villes telles que nous les avons définies précédemment : aucune des vingt communes d'étude n'a bénéficié de subventions dans ce cadre ; néanmoins une réflexion³¹⁸ avec une étude en maîtrise d'ouvrage départementale est menée sur la ville de Crémieu.

Ce système de subventions existe en l'état depuis avril 2003. Avant 2003, existait un système d'aide « centre bourg » avec des finalités proches du système actuel mais uniquement sur des centres-bourgs ; il a depuis été inclus dans les études globales d'aménagement. Il concernait des petites communes, essentiellement des bourgs ruraux, l'étude devant alors porter « sur le tissu urbain d'une commune à caractère rural », « inférieure à 7 500 habitants ». Le plafond était moins élevé que celui actuellement en vigueur s'élevant à 40 000 euros pour la subvention des études. Depuis 2003, le seuil de population a été supprimé et toutes les villes peuvent en bénéficier : seul l'indicateur de richesse communale est pris en compte.

³¹⁷ Dans de rares cas il est arrivé que le Conseil général ait lancé des études en maîtrise d'ouvrage propre.

³¹⁸ Projet de réalisation d'une « Maison du département » et, de façon beaucoup plus incertaine, une éventuelle gare d'arrivée du tramway de l'est lyonnais, accompagné d'une étude d'urbanisme sur le quartier.

On peut s'interroger sur la pertinence de mener - et de subventionner - de telles études globales aux coûts souvent élevés³¹⁹ pour des petites communes, et sur la capacité financière de ces communes à réaliser ensuite les programmes d'actions. Le subventionnement proposé par le département est un moyen pour lui de s'imposer en tant qu'acteur impliqué sur ces questions. Sur le même principe, le département de l'Isère subventionne également les études de PLU ; ce qui permet à certaines communes de réaliser des études complémentaires, paysagères ou urbaines dans le cadre de leur PLU.

Le Conseil général s'est également doté d'un service « planification et urbanisme », créé pour faire face à la croissance des questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire, d'une part avec la mise en place des SCOT (trois dans le nord-Isère, le SCOT du Trièves ainsi que le Schéma directeur de la région urbaine grenobloise), d'autre part avec la croissance des dossiers de communes confrontées à la révision de leurs documents d'urbanisme (POS, PLU). Ce service urbanisme essaie d'ailleurs de ne plus se limiter à l'avis officiel (compétences propres du département) et d'apporter des conseils et des recommandations sur les projets urbains. Les appuis techniques des services culturels et patrimoniaux ou du service de l'environnement au Conseil général vont en ce sens. Le département cherche à s'impliquer auprès des communes en amont des projets et dans l'élaboration des PLU. Cette démarche peut être relayée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise notamment pour l'aire du schéma directeur et le CAUE pour les communes hors schéma directeur, hors de l'aire d'influence de l'agence.

Grégory Terlin (service planification au Conseil général de l'Isère) regrette que les communes ne se tournent pas forcément spontanément vers le département pour une aide technique : « *le département – et c'est ce que l'on essaie de changer - a depuis très longtemps une connotation guichet bancaire [...] C'est vrai que hors de la demande de subvention elle-même, les communes ne se tournent pas vers le département et à mon avis c'est dommageable, enfin ils se privent d'une ressource intéressante.* »³²⁰ Pour pallier les inconvénients de cette politique de guichet, le Conseil général cherche une implication supérieure à travers le conseil, la coordination voire la contractualisation, c'est-à-dire la mise en place d'une politique de projet.

La CPI a par exemple réalisé un important travail de recherche et de collecte de données sur le département. L'idée est de mettre en œuvre une méthode pour que les communes puissent

³¹⁹ De quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

³²⁰ Entretien avec Grégory Terlin, op. cit.

accéder aux informations collectées, notamment dans le cadre des inventaires patrimoniaux, et qui restent souvent méconnues des municipalités. La volonté affichée est celle qui, dans une démarche qualitative, se penche sur les projets urbains des PLU : réfléchir sur des volumes bâtis plutôt que sur l'actuelle formulation de l'article 11, supprimer les références aux COS, à des prospects par rapport aux limites, etc. L'intégration des enjeux patrimoniaux au sein des questions d'urbanisme est ici encore évidente.

Le département s'investit également dans la mise en place de contrats territoriaux³²¹ : il a mis en place cinq territoires expérimentaux avec contractualisation des projets de chaque territoire. Vinay a fait l'objet d'un contrat expérimental, les communes proposant plusieurs projets pouvant par exemple être des projets d'équipements communaux ou intercommunaux, et les financements étant négociés avec chaque commune. L'idée est de ne plus financer ligne par ligne comme cela existe au niveau des études d'urbanisme.

Ces contrats, en phase d'expérimentation sur cinq territoires, pourraient dans un avenir proche être généralisés à l'ensemble du territoire départemental, le but étant d'accorder aux communes un peu de souplesse quant à leurs financements, et d'obtenir une programmation pluriannuelle réfléchie de l'aménagement de ces territoires (avec beaucoup d'actions et de financements croisés).

Le Conseil général de l'Isère mène également une politique volontariste et innovante en matière de patrimoine³²². Le département subventionne la restauration du bâti ancien et des patrimoines architecturaux comme les toitures : des aides sont accordées aux particuliers en faveur des toitures traditionnelles du Dauphiné (subventionnement des toitures en lauzes ou en tuiles écaille par exemple). Il mène par ailleurs une politique active et ambitieuse en matière de patrimoine non protégé, notamment bâti : en 2000, sept millions de francs ont été employés en faveur du patrimoine non protégé, notamment en aide aux propriétaires privés et publics pour la restauration de leur patrimoine. Ces réhabilitations du patrimoine bâti sont au centre d'initiatives plus nombreuses qui associent les élus et acteurs locaux, la population, les artisans...

Une tendance à la spécialisation des acteurs peut être mise en évidence : pour les communes, l'angle privilégié est celui de la valorisation du petit patrimoine, la requalification du bâti et des espaces publics des centres-villes ; pour les intercommunalités et opérations contractuelles

³²¹ Le département apporte des financements au niveau des structures intercommunales, des contrats de pays.

³²² L'action des services départementaux du patrimoine est développée en annexe 4.

de développement de la région, la valorisation est plus tournée vers le développement touristique.

Conclusion

Les politiques publiques ont été envahies par le référentiel patrimonial. La patrimonialisation a été encadrée par une certaine conception de l'aménagement. On a montré comment l'Etat, la région ou le département construisent du patrimoine. Son appropriation par les acteurs issus de l'urbanisme et de l'aménagement nous apparaît fondamentale. Les acteurs de la petite ville se sont saisis du champ patrimonial, l'ont remodelé, l'ont intégré à des projets de diverses natures et l'ont utilisé à diverses fins. Cette instrumentalisation du champ patrimonial (il s'agit plutôt de modalités d'action que d'objets habituellement désignés comme « objets patrimoniaux ») remonte à quelques décennies seulement.

Le portrait des procédures et outils saisis par les collectivités locales nous renseigne sur les modalités de la requalification des petites villes qui correspond à une conjonction de politiques nationales et de volontés locales. Le tableau 6 synthétise les opérations menées dans les petites villes iséroises étudiées. Il montre la combinaison et la simultanéité des procédures : en parallèle d'une intervention de réhabilitation du bâti, les collectivités locales choisissent souvent de réaliser des opérations d'aménagement urbain et de revalorisation des espaces publics, essentiellement dans les centres-villes anciens. Un certain nombre d'effets induits ne peut s'analyser que par cette combinaison des procédures qui a favorisé l'émergence de figures urbaines - que l'on a posées comme patrimoniales. Si le tableau 6 montre des disparités dans la saisie des outils, on remarque que, quelque soit l'importance de leur héritage historique et leur « potentiel » patrimonial, les petites villes effectuent toutes une requalification par le biais d'opérations de plus ou moins grande envergure.

A travers les procédures, nous avons vu que **si l'intérêt patrimonial n'est pas présent et explicite, les petites villes le construisent. Elles se saisissent de compétences et d'outils qui vont permettre de « faire » du patrimoine.** Impulsée par l'Etat, relayée par les régions dans le cas des procédures de contractualisation, la politique des petites villes a été utilisée par ces entités, en y impliquant progressivement, au cours des années 1980-1990, une dimension patrimoniale. Le passage d'une logique d'équipement à une démarche en termes de politique culturelle a été permis par l'existence de **cadres incitatifs à la saisie du patrimoine** mais aussi d'**injonctions au patrimoine**. Nous avons analysé comment une offre administrative a été élaborée, notamment une offre régionale, et comment celle-ci a reconfiguré le système d'action mais également la conception même des patrimoines et leurs usages. Cette offre a

constitué une injonction à l'autodéfinition et l'autogestion des valeurs patrimoniales. Le contrat petite ville procure par exemple une certaine autonomie à la petite ville pour ce qui est patrimoine.

L'importance des cadres incitatifs et injonctions se fait a plusieurs niveaux : à destination des collectivités (subventionnement des projets par la région et le département...) mais aussi à destination des particuliers comme les propriétaires pour qu'ils réhabilitent leurs biens immobiliers ou rénovent leurs façades (OPAH, périmètres de ravalement de façades ; aides temporaires, périmètres obligatoires...). Les financements accordés dans le cadre de ces actions constituent un attrait pour les communes et les poussent à s'investir dans la valorisation de leur patrimoine, non par conviction stricte mais par intérêt financier. Les procédures contractuelles, en tant que démarche de transformation profonde à partir d'un projet urbain, ont été utilisées comme des opportunités de subventions. Leur attrait a parfois pu générer une demande communale non fondée sur une réflexion préalable définie par une véritable politique d'aménagement. C'est là l'une des dérives connues des procédures contractuelles.

On a mis en exergue un certain nombre de compétences choisies par les acteurs locaux. La question du « libre choix » de telle ou telle procédure par les élus des petites villes est centrale : certaines compétences, consensuelles et aisées à saisir, sont appropriées facilement par les municipalités. Dans le même temps, l'effet d'imitation - comme celui qui a conduit au recours aux contrats de petites villes - ne doit pas être négligé ; cette quasi-obligation à s'y soustraire (« on ne peut pas ne pas utiliser telle procédure ») régit une partie du processus de patrimonialisation saisi par les acteurs locaux.

La patrimonialisation dans les petites villes relève d'un effet de procédures. Normes, opportunités, incitations et injonctions à la saisie du patrimoine et transformation des rapports de pouvoirs ont fait du patrimoine un paradigme urbain. Ce nouveau paradigme dans l'offre aménagiste a une conséquence directe : aménageurs et protecteurs-gestionnaires du patrimoine ne peuvent plus être opposés. Les relations entre les différents acteurs se renforcent. Elles font émerger de nouvelles représentations du patrimoine, de nouveaux objets et de nouvelles méthodes.

Certains outils de gestion non spécifiques aux petites villes ont été récupérés et utilisés par elles. Les implications des différentes procédures dans la constitution du référent « petite ville » ne sont pas les mêmes. Si le contrat petite ville engendre une conception relativement normative de ce que doit être l'urbanité de la petite ville, la politique régionale menée avec les

CGD puis les CDRA vise plutôt à fédérer et structurer un territoire rhônalpin. La politique du département de l'Isère montre quant à elle une appréhension plus urbanistique de la procédure. On ne peut pas dans ce cas parler d'une politique véritable de la petite ville.

| | CONTRATS D'AMENAGEMENT URBAIN | | REHABILITATION DU BATI | | OPERATIONS DE REQUALIFICATION A CARACTERE PIETON | PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE |
|------------------------|--|--|--|---|---|---|
| | Date d'édition des plaquettes | Date de signature des contrats | OPAH | Opérations façades et campagnes de ravalement | | |
| ALLEVARD | 1989 | 15 mars 1991 | 1986-1988 ; 1995-1997 | aide à la rénovation des façades (centre-ville élargi, quartier des thermes) depuis 1989 (association Embellir Allevard) | 1986 : piétonisation rue Charamil ; 1991 : semi-piétonisation de rues centrales (dont rue Chenal) ; 2004 : requalification de la place de la Résistance | |
| LA COTE SAINT-ANDRE | septembre 1986 | 12 novembre 1986 | 1990-1992 | 1999-2002 : opération commune + syndicat mixte Pays de Bièvre-Valloire (centre-ville ancien) | | 3 Cl MH, 8 Inv MH ; plaquette circuit historique |
| CREMIEU | 2 contrats : février 1985 et septembre 1990 | 26 novembre 1985 ; 21 décembre 1992 | 1985-1988 ; 1991-1993 (simultanément aux CPV) ; 1997-1999 (district de l'Isle Crémieu) | 1985-1988 ; 1991-1993, aides communales pour la restauration des façades (simultanément aux CPV et OPAH) | aménagements d'espaces publics et piétonisation durant les deux CPV | 8 Cl MH, 15 Inv MH, 1 Site Ins ; ZPPAUP ; circuit patrimonial |
| L'ISLE-D'ABEAU | x (opération nationale ville nouvelle) | | OPAH quartier Triforium dans les années 1990 | | | 2 Inv MH |
| MOIRANS | 1987 | 16 mars 1987 | 1985-1988 ; 1990-1992 ; 1993-1996 ; 1997-1999 ; 2001-2003 (Pays Voironnais) | 1987-1993 : campagne de ravalement dans le centre ancien (simultanément au CPV et OPAH) ; aide étendue à la réfection des vitrines des commerces en 1988 ; 2003-2007 : opération avec aide communale pour les façades du centre-ville | 1988-1989 : aménagement des places centrales (CPV) | 1 Cl MH, 2 Inv MH |
| MORESTEL | décembre 1986 | 4 mai 1987 | OPAH simultanée au CPV ; 1994-1996 | | 1997-2000 : aménagement et pavage des rues et places de la vieille ville | 2 Inv MH, 1 Site Ins ; plan lumière ; circuit patrimonial |
| LA MURE | janvier 1988 | 11 août 1988 | 1985-1988 ; 1993-1996 (OPAH de la Matheysine) | aide au ravalement (centre ancien) durant le CPV ; 1994 : campagne de ravalement | 1989 : traitement des sols de l'axe principal (rue du Breuil) | |
| LE PEAGE-DE-ROUSSILLON | 1990 | 4 juillet 1990 | 1993-1995 ; 1996-1998 ; 2001-2003 | 1994 : inscription sur liste départementale de ravalement obligatoire avec subventions | 1992-1993 : aménagement de la rue de la République et place Paul Morand (action CPV) | |
| PONTCHARRA | mars 1989 | 4 juillet 1989 | 1988-1990 ; 1999-2001 | 1990 : aide municipale pour les façades du centre (action CPV) ; 1993 : extension du périmètre ; opération ravalement avec subvention prolongée depuis 2000 | 1991-1992 : aménagement de l'axe central (rue Laurent Gayet, rue Docteur Charvet, place Bayard) (action CPV) | 1 Cl MH |
| PONT-DE-CHERUY | x (contrat d'agglomération, contrat de ville en 1994) | | 1999-2001 (SIVOM) + opération vitrines commerciales | 1999-2001 : opération façades simultanément à l'OPAH | 1994 : semi-piétonisation de la rue Centrale | |
| ROUSSILLON | x (contrat de ville avec une convention de quartier "le château" en 1990, CGD Rhône Pluriel) | | 1993-1995 ; 1996-1998 ; 2001-2003 | 1999 : opération façades avec aide communale (périmètre centre ancien) | | 1 Cl MH, 2 Inv MH |

Tableau 6 : Synthèse des principales actions patrimoniales et de requalification des petites villes d'étude

CPV : Contrat petite ville ; OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ; Cl MH : Classement aux Monuments historiques ; Inv MH : Inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ; Site Cl : site classé ; Site Ins : site inscrit ; ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Sources : synthèse des documents de travail et des entretiens réalisés.

| | CONTRATS D'AMENAGEMENT URBAIN | | REHABILITATION DU BATI | | OPERATIONS DE REQUALIFICATION A CARACTERE PIETON | PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE |
|-----------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|--|---|---|
| | Date d'édition des plaquettes | Date de signature des contrats | OPAH | Opérations façades et campagnes de ravalement | | |
| SAINT-JEAN-DE-BOURNAY | mai 1990 | 27 juillet 1990 | 1984-1986 | | 1986 : semi-piétonisation de la rue de la République ; 1992-1993 : aménagements de la rue Ferrachet et place Paul Bignon (action CPV) | |
| SAINT-MARCELLIN | octobre 1985 | 4 mars 1986 | 1987-1989 ; 1997-1999 | 3 campagnes successives de ravalement obligatoire des façades des immeubles du centre ancien dans les années 1990 avec subventionnement communal | 1986 : piétonisation de la Grande rue (action CPV) | 1 Inv MH ; inventaire patrimonial du centre annexé au POS (2000), circuits patrimoniaux "Saint Marcellin, ville d'histoire" créés en 2005 |
| LA TOUR-DU-PIN | septembre 1985 | 2 janvier 1986 | 1988-1990 (centre-ville), 1997-2000 (OPAH intercommunale ; action poursuivie jusqu'en 2005) | 1997 : opération façades reconduite chaque année (centre-ville) | 1986-1988 : aménagement de la place Antonin Dubost, rue de la République, place de la Nation et place Prunelle (action CPV) | 3 Inv MH, 1 Site Ins |
| TULLINS-FURES | 1989 | 2 avril 1990 | 1985-1988 ; 1990-1992 ; 1993-1996 ; 1997-1999 ; 2001-2003 (Pays Voironnais) | 1990-1992 : opération façades avec subventions (centre ancien) ; depuis 1998 : ravalement obligatoire (centre-ville) avec subventions municipales | aménagement de la rue Victor Hugo au milieu des années 1980 ; 1992 : aménagement des rues du Général de Gaulle et Bayard et abords de l'église Saint-Laurent (action CPV) | 3 CI MH, 11 Inv MH, 1 Site ins ; circuit patrimonial |
| VILLARD-BONNOT | x (actions urbaines dans le CGD) | | 1985-1987 ; 1999-2001 | 1999 : inscription sur liste départementale de ravalement obligatoire ; 1998-2002 : opération d'aide au ravalement (CGD du Grésivaudan) | | 1 Inv MH |
| VILLARD-DE-LANS | x | | 2001-2004 (OPAH des saisonniers du Vercors) | 2003 : aide au ravalement pour bâti intéressant de "tradition Vercors" (communauté de communes) ; 2002 : premiers pignons lauzés neufs subventionnés | 1977 : piétonisation de la rue de la République ; 1985 : aménagement de la rue des Pionniers ; 2002 : piétonisation temporaire estivale | 5 Sites Ins |
| VINAY | novembre 1992 | 22 décembre 1992 | OPAH au début des années 1980 ; OPAH simultanée au CPV | 1994-1998 : opération avec subvention (simultanément à l'OPAH et au CPV) | 1994-1996 : requalification d'espaces publics centraux (places du 11 Novembre, de l'Hôtel de ville et place du Vercors) | |
| VIZILLE | 1992 (contrat de quartier) | 22 décembre 1992 | 1991-1993 (centre ancien) ; 1996-1998 ; OPAH commerciale en 2000 | 1996 : opération d'aide au ravalement des façades du centre-ville (conjointement à la seconde OPAH) renouvelée chaque année jusqu'en 2004 | 1989 : semi-piétonisation de la rue du Général de Gaulle | 3 CI MH, 2 Inv MH ; circuit historique |
| VOREPPE | décembre 1985 | 1986 | 1985-1988 ; 1990-1992 ; 1993-1996 ; 1997-1999 ; 2001-2003 | aide communale pour le ravalement depuis les années 1990 (centre ancien et secteur du vieux Chevalon) | 1987 : semi-piétonisation de la Grande rue (action CPV) | 2 CI MH, 3 Inv MH, 1 Site CI ; inventaire patrimonial annexé au POS ; circuit patrimonial du vieux bourg créé en 2001 |

Tableau 6 : Synthèse des principales actions patrimoniales et de requalification des petites villes d'étude

Sources : synthèse des documents de travail et des entretiens réalisés.

Le patrimoine n'est plus strictement une affaire nationale. On a montré des transformations dans les rapports de pouvoir et dans le rôle de l'Etat. On assiste à une prise en charge par les acteurs territoriaux de tous niveaux des questions patrimoniales : des communes aux structures territoriales émergentes³²³ en passant par le département et la région, les acteurs du territoire se saisissent du patrimoine. Cette mise en lien des politiques culturelles, patrimoniales avec la politique urbaine et les aménagements menés par les collectivités révèle une requalification « patrimoniale » globale des petites villes.

Pendant longtemps, la conception de l'urbanisme et de l'aménagement était fortement cloisonnée, avec une spécialisation des services municipaux ; elle ne se préoccupait pas de patrimoine. Personne ne disposait d'un pouvoir synthétique ou ne détenait une culture globale permettant de concilier des besoins jugés apparemment autonomes, tandis qu'aujourd'hui existe une approche plus globale pour penser ces aménagements. Dans les années 1980, sous l'impulsion des élus, spécialistes du patrimoine et acteurs du territoire, l'aménagement patrimonial s'affirme comme un thème transversal aux catégories aménagistes et cadres de pensée en vigueur (urbanisme, voirie, logement...). Le décroisement qui en est issu favorise une vision renouvelée de la conception de la petite ville. Il y a passage du paradigme fonctionnaliste d'équipement (« modernité urbaine ») à un paradigme culturel ou patrimonial. Celui-ci se traduit, par exemple, dans la tendance à la substitution d'un urbanisme de zonage (POS, schémas directeurs, ZAC, lois de décentralisation, ZPPAUP) à un urbanisme centré sur le projet (lois Pasqua, Voynet, Chevènement, loi SRU).

Les problématiques et préoccupations patrimoniales engendrent un système de production et des cadres de pensée différents. Le changement de paradigme aménagiste s'accompagne d'une mutation de l'organisation institutionnelle et des systèmes d'acteurs. On a insisté sur les effets de la décentralisation.

Egalement, si les petites villes se sont tournées vers ce que l'on peut génériquement qualifier de « valorisation de la qualité de vie » et de patrimoine au sens large, c'est en partie parce qu'elles ont réalisé leur « rattrapage » : on a vu que le contexte explicité dans certaines procédures relevait d'une nécessaire amélioration de ce qui faisait la ville, de la remise à niveau pour combler un certain retard par rapport aux grandes villes (cf. notamment les contrats d'aménagement urbain). Ceci révèle également que la crise est un élément de justification de la procédure délibérément construite par celle-ci.

³²³ Les lois Pasqua (1995) et Voynet (1999) reconnaissent le patrimoine comme un élément producteur de spécificité territoriale.

Face à la perte d'évidence de la catégorie « petite ville », les enjeux de la mobilisation du patrimoine sont aujourd'hui ceux de la production d'une identité qui n'est plus morphologique. On a étudié le processus de publicisation du champ patrimonial et mémoriel et la façon dont les petites villes se sont saisies du patrimoine. Il nous faut alors aborder les interrogations soulevées à l'analyse de ces jeux d'acteurs : quelles sont les modalités spatiales de la requalification et leurs référents symboliques ?

PARTIE 2 :
LES DIMENSIONS SYMBOLIQUES
DES OPERATIONS DE REQUALIFICATION

Les petites villes connaissent d'importantes opérations de réaménagement durant les décennies 1980-1990-2000. Cette partie de notre recherche vise à mettre en exergue et analyser les éléments signifiants du travail de composition mené par les acteurs de ces petites villes. A partir du travail de terrain et des entretiens réalisés, on s'attachera particulièrement aux aspects formels et à la symbolique des aménagements. L'intérêt pour ces éléments formels fera tout d'abord l'objet d'une étude de cas, à partir de petites villes représentatives (cf. chapitre 3). Aménagements réalisés, discours d'accompagnement et de justification seront décryptés pour comprendre les mutations spatiales qu'ont connues les petites villes en quelques décennies, les choix morphologiques, les référents de l'action. Le champ visuel sera privilégié, en particulier grâce à l'usage de photographies et documents de projets. Le recours à des photographies « comparatives » est intéressant à cet égard : il met plus facilement en évidence les évolutions urbaines dans le temps, et les modalités de construction de l'image des petites villes que l'on cherche à décortiquer.

Les réflexions menées sur la qualité de l'espace, l'importance donnée aux places publiques nous amèneront à aborder la problématique de l'espace public qui apparaît saisi par les acteurs locaux. L'image des territoires est une préoccupation croissante et l'espace public est un élément fondamental dans la construction des identités urbaines. Il révélerait en quelque sorte l'« âme » de la ville. Cette partie s'attache donc à l'étude d'objets urbanistiques habituellement non travaillés sous l'angle patrimonial (comme le mobilier urbain devenu un élément signifiant et qui interpelle le passant). Cette analyse sous le prisme de la patrimonialisation se justifie, d'une part, par le fait qu'ils renvoient à des images temporelles ancrant le temps dans le lieu autant que le lieu dans le temps – via des signes d'ancienneté que l'on mettra en évidence (cf. chapitre 4) – et, d'autre part, que leur usage s'inscrit dans une démarche plus globale d'aménagement, mobilisant des politiques mémorielles, des logiques de réhabilitation du bâti et de valorisation du patrimoine vernaculaire.

CHAPITRE 3 : DES OPERATIONS URBAINES REQUALIFIANTES : ETUDES DE CAS ISEROIS

Introduction

Pour mettre en évidence les modalités de l'action urbaine et appréhender les processus de requalification en cours depuis quelques décennies, nous avons choisi de développer cinq cas parmi les vingt petites villes constituant notre terrain d'étude. Ces cinq cas – La Tour-du-Pin, Crémieu, La Côte Saint-André, Vinay, Vizille – nous ont semblé représentatifs de la catégorie « petite ville » telle que notre problématique a permis de l'esquisser (cf. partie 1). Soumises aux mutations sociales et spatiales, elles s'interrogent sur leur image et leur devenir. Confrontées à la métropolisation, elles se cherchent une voie originale en vue de se singulariser.

A partir de l'étude des discours comme récits et comme actes, l'objectif est de mettre en évidence des tendances dans le processus de construction de l'image de ces petites villes depuis plusieurs décennies. Si pour chaque cas, on axe notre étude sur quelques aspects représentatifs de la cité, il s'agit plus globalement de mettre en évidence des évolutions dans les modalités de construction de ce qui fait la petite ville aujourd'hui, à travers les procédures mobilisées, les stratégies retenues et les choix formels³²⁴. On abordera ainsi, de manière concrète, la question de la mise en scène à travers l'exemple de la petite ville médiévale de Crémieu et de la politique patrimoniale volontariste de sa municipalité. La dimension scénographique de l'espace relève de ce qui compose l'« art du lieu ». Elle fait la part belle à la perception, au rapport au sens et renvoie aux terminologies de la représentation et du dispositif théâtral. Les exemples de La Tour-du-Pin et La Côte Saint-André montrent, eux, que les centres anciens, caractérisés par un héritage morphologique dense et contraignant, ont à faire face à un certain nombre de dysfonctionnements liés aux usages de la ville et aux attentes des populations. Le cas de Vinay apporte quant à lui une réponse originale aux questions de positionnement de ces villes, confrontées à un certain déficit identitaire. Ces cas expriment des figures de la petite ville, des expressions différentes, tant dans les modalités de leur production que dans la diversité de l'implication et la culture des acteurs. En cela, ils amènent à considérer la question du décor urbain et le rapport du politique et de l'aménageur avec le patrimoine.

³²⁴ Les photographies, cartes et documents ont été regroupés à la fin du développement de chaque étude de cas.

I. La Tour-du-Pin, une sous-préfecture confrontée aux dysfonctionnements urbains

Située entre Lyon, Chambéry et Grenoble, La Tour-du-Pin est une sous-préfecture de 6 553 habitants (recensement 1999), proche de l'agglomération de Bourgoin-Jallieu et de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau et desservie par d'importants axes de communication (autoroute A43, RN6, RN516, gare ferroviaire). Sa configuration spatiale et le périmètre communal restreint de 473 hectares limitent fortement l'extension possible de la ville, au profit des communes limitrophes (Saint-Jean-de-Soudain, Saint-Didier-de-la-Tour, La Chapelle-de-la-Tour, Sainte-Blandine). La Tour-du-Pin appartient à une structure intercommunale depuis les années 1960 - à l'origine district des Vallons de La Tour-du-Pin devenu communauté de communes - regroupant sept puis neuf communes (environ 19 000 habitants) et dont elle constitue le pôle principal.

« La Tour-du-Pin c'est évidemment une ville moyenne avec une problématique on va dire urbaine tout en restant quand même à mentalité rurale. [...] La problématique est semi-urbaine mais quand même à mentalité rurale. Alors la ville de La Tour-du-Pin c'est LA ville, et autour ce sont des villages ; c'est une ville de services avec des commerces, un centre-ville assez fréquenté [...]. »³²⁵

Le déclin des activités industrielles locales (tissage, confection, chaussure) dans les décennies 1970 et 1980 a entraîné d'importantes pertes d'emplois et a bouleversé le paysage local. La petite ville est alors confrontée à la problématique de la revalorisation de son image. L'étude de ce cas vise à analyser les références qui sont utilisées pour la requalification urbaine, en particulier les modalités de réaménagement du centre-ville et le recours au patrimoine.

Au 13^e siècle les seigneurs de la Tour étaient dauphins et ils ont dirigé la province jusqu'à sa réunion à la couronne. L'importance historique de La Tour-du-Pin a surtout été militaire et politique. Le bourg médiéval, cœur historique de la cité était situé au bout du promontoire rocheux (ancien château féodal), avant que l'extension de la ville se fasse vers l'ouest dans la vallée en gagnant sur les marais et la Bourbre. L'endiguement de la Bourbre en 1871, a permis, près d'un siècle plus tard, sa couverture par le boulevard Gambetta, doublant ainsi le nombre de voies pour faire face à l'accroissement du trafic automobile. Les époques marquantes de la construction du centre, qui se situe donc aujourd'hui entre la Bourbre et la colline du Calvaire où est construite l'église, vont du 16^e au 19^e siècle.

³²⁵ Entretien avec Valérie Malfant, adjointe à l'urbanisme, La Tour-du-Pin, mercredi 5 novembre 2003.

La formation et l'histoire de la ville permettent l'identification d'un centre ancien dans le paysage. Il se caractérise par une certaine unité architecturale où l'on trouve nombre de petites rues et passages, ponctués de places (place Dubost, place de la Nation, place Prunelle) et dont l'une des caractéristiques est une double influence en termes de toitures : influence de la vallée du Rhône (toitures plates ou à faible pente en tuiles canal, avec un débord de toiture garni de génoises) et du Dauphiné (toits pentus, à deux ou quatre pans, en pavillon, et couverts de tuiles écailles). La rue d'Italie, ancienne voie de circulation reliant Lyon, Chambéry et l'Italie, et ses abords concentrent par exemple un certain nombre de ces toitures dauphinoises. Elle constitue avec la rue de la République l'un des deux axes les plus intéressants en termes d'architecture, d'animation et de vie urbaine. Les toitures en tuiles écailles ont généralement conservé leur volume et leur forme caractéristique de ce territoire bas dauphinois. « *La construction est en pierre, moellons enduits ou non. La couleur des enduits est à dominante grise, beige ou blanc cassé tirant vers le jaune.* »³²⁶

Parmi les constructions intéressantes, on recense la Maison des Dauphins qui date de 1504, la Maison de la Nation datant de 1750, l'église Notre-Dame de l'Assomption du 19^e siècle de style romano-gothique qui abrite un triptyque du 16^e siècle et le retable réalisé par le peintre Arcabas en 2001. Le centre ancien a été inscrit à l'inventaire des sites (loi du 2 mai 1930) le 10 septembre 1975 et trois périmètres de protection de monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques concernent la commune : le château de Cuirieu (inscrit à l'inventaire le 22 janvier 1985 et qui se trouve pour partie sur les communes de Saint-Jean-de-Soudain et Sainte-Blandine tout en générant un petit périmètre sur la commune de La Tour-du-Pin), le château de Tournin, la Maison des Dauphins. Le centre-ville est donc concerné par un périmètre où toute action ou transformation de nature à modifier l'aspect de cette zone est normalement soumise à la consultation de l'ABF.

A. Requalification du centre et production d'« urbanité »

Historiquement concentré dans la vallée, l'habitat - ainsi que des administrations - s'est étendu vers le nord dans les années 1960 puis sur la colline de Saint-Roch et le plateau de Chatanay dans les années 1970 et 1980, devenu ZAC de Chatanay. De plus, 330 logements sont devenus vacants en centre-ville entre 1975 et 1982. Par ailleurs l'existence de friches

³²⁶ Robert Bouteille, *La Tour-du-Pin, Etude architecturale du centre ancien – Cahier des recommandations architecturales*, Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, Direction de l'Architecture, Commune de La Tour-du-Pin, septembre 1980, p.15.

industrielles (site de l'usine de chaussures Clerget, friche Pommier) en centre-ville ou à ses marges oblige la commune à se poser la question du devenir de l'espace urbain.

A partir du milieu des années 1980, la municipalité cherche à requalifier plus activement son centre-ville pour enrayer le déclin de la population, de l'activité économique et commerciale. Dans ce but, elle établit en 1985 un contrat de petite ville, premier outil pour cette requalification, dont elle a eu l'agrément régional en 1983.

1. Le Contrat de petite ville

Voici comment le maire de La Tour-du-Pin présente en 1985 le contexte local amenant à l'élaboration d'un contrat pour sa ville, privilégiant la redynamisation et la requalification du centre :

« Riche de son passé, La Tour-du-Pin, sous-préfecture de l'Isère, joue un rôle politique, administratif, commercial essentiel pour le Nord-Isère. Au cours des dernières décennies, suivant un schéma désormais classique, le développement de la cité s'organise ailleurs : l'économie se déplace, l'habitat se disperse. Le centre-ville délaissé, déserté par ses habitants, vieillit. Conscients de cette dégradation dont ils redoutent les effets et refusent le caractère inéluctable, les élus réagissent, les volontés s'affirment. Le centre-ville doit retrouver sa vitalité, jouer pleinement le rôle social, économique qui est le sien : il doit retrouver son âme. Le cadre existe : il faut l'adapter. Les expériences réalisées au cours de ces dernières années : construction de logements, animations et rencontres culturelles, sont des réussites ; elles témoignent de l'attachement de tous les Turripinois à ce quartier. Le projet de restauration du centre-ville inscrit dans le contrat de petite ville résulte de cette analyse, procède de cette volonté. Des opérations complémentaires l'accompagnent : une opération programmée d'amélioration de l'habitat, un plan de circulation, la création d'une ZAD en centre-ville. Certaines sont déjà engagées. Restructurer le centre-ville, redonner un nouvel élan à notre cité : voilà notre ambition. »³²⁷

Les actions du contrat petite ville, qui portent uniquement sur le centre-ville (cf. carte 2), sont les suivantes :

1. aménagement de la place du Lycée ;
2. aménagement de la place Antonin-Dubost (cf. photographies 1 et 2) : réfection de la façade et de la toiture des halles, aménagement de la place et mise en valeur de la fontaine.

« Cœur de la ville au XIXe siècle, la place Antonin-Dubost n'est plus qu'un carrefour automobile d'usage peu aisé pour les piétons, restant malgré cela un lieu à vocation de rencontres, les jours de marché et lors de manifestations culturelles. Après modification du sens de circulation, une grande partie de la place sera aménagée en zone piétonne mettant ainsi en valeur la fontaine néo-renaissance et le bâtiment de la Halle dont la façade et la

³²⁷ Jean Bourdier, maire de La Tour-du-Pin, in *Projet de contrat petite ville*, Ville de La Tour-du-Pin, Région Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Direction départementale de l'Équipement de l'Isère, septembre 1985, p.3.

toiture seront rénovées. Cet aménagement fera de la place Antonin-Dubost un espace favorisant sa vocation première et le premier maillon du cheminement mixte de la rue de la République. »³²⁸ ;

3. création de rues mixtes (cf. photographies 3 à 6) :

« création d'un espace urbain qui affirme la priorité piétonnière (suppression des trottoirs, chaussée roulante réduite pour limiter la vitesse). L'attraction de la rue côté des places sera affirmée par des bacs à fleurs, des arceaux croisés support de végétation aérienne, un éclairage et un mobilier urbain de qualité. »³²⁹ ;

4. désenclavement du square de la Nation (cheminements et circulations) ;

5. construction d'un centre festif et culturel pour l'accueil de manifestations ;

6. restauration de la Maison des Dauphins (cf. infra et photographie 11).

Premier constat, on retrouve bien les objectifs classiques de ce type de contractualisation tels que définis dans la partie 1 : équipements publics et d'animation, aménagements urbains et requalification d'espaces publics, valorisation du patrimoine bâti. Dans le cadre d'un ensemble d'actions urbaines (OPAH, ZAD, création d'équipements, plan de circulation) le contrat de petite ville, signé avec la région le 2 janvier 1986, constitue le « *point central du dispositif. Il vise à doter La Tour-du-Pin des équipements culturels qui lui manquent et à redonner au centre-ville son caractère attractif (aménagement de rues et places) et faciliter les échanges (aménagement des arrêts de cars).* »³³⁰

2. Aménagements piétonniers et requalification des espaces publics : « faire urbain »

Dans le cadre du contrat de petite ville, au milieu des années 1980, il est donc décidé de revaloriser l'un des principaux axes du centre-ville (axe commercial notamment) et de réaménager les trois places qui ponctuent le centre en lieux de rencontres.

Le postulat de l'époque est que la qualité urbaine des lieux apparaît inversement proportionnelle à la place de la circulation automobile et au stationnement. Le choix est donc de semi-piétonner la rue de la République ainsi que requalifier les sols des places (places Antonin Dubost, Prunelle, de la Nation) pour leur affecter une dimension plus piétonne et moins automobile : pose de pavés, fleurissement, éclairage « de style », etc. Il y a donc une révision des fonctions des rues et places (cf. supra et photographies 1 à 10).

³²⁸ *Projet de contrat petite ville, ibid., p.15.*

³²⁹ *Projet de contrat petite ville, ibid., p.19.*

³³⁰ *Projet de contrat petite ville, ibid., p.11.*

Déjà en 1980, pour faire face à ce qu'il estime être un manque de personnalité des places et un déficit d'ambiance urbaine, Robert Bouteille, architecte, dans une étude architecturale de la ville, préconisait la requalification des sols de ces espaces centraux : « *la rue de la République et les deux places de la Nation et la place Prunelle n'ont pas de points de repère qui puissent orienter le passant. Il conviendra probablement par un aménagement des sols et une coloration des façades de créer une ambiance spécifique à chacune de ces deux places pour les caractériser.* »³³¹

« *Une des manières de valoriser cette rue [rue d'Italie], en liaison avec le quartier de la place Antonin Dubost, serait de traiter le revêtement de sol de manière légèrement colorée, et dans un autre matériau que l'asphalte, voie de circulation, s'il doit en rester une, et trottoirs.* »³³²

Il est à noter que ces discours sur les aménagements de sols ne sont pas explicitement porteurs d'identité patrimoniale ; ces premières opérations urbaines de requalification des sols (années 1980) visent plus sommairement à modifier l'aspect des rues. La constitution d'ambiances plus « patrimoniales » se fera progressivement, principalement dans les années 1990 et 2000. Néanmoins, l'objectif est bien d'accompagner le renforcement de la dimension historique de la morphologie urbaine, de ne pas imposer de rupture dans cette continuité historique : aussi l'éclairage public a constitué un élément d'accompagnement de ces actions de semi-piétonisation et des lanternes « de style » ont été installées dans les rues requalifiées en remplacement d'anciens lampadaires sans style et « basiques » (rue de la République, rue d'Italie, place Antonin Dubost, et petites places entre autres ; cf. photographies 2, 4, 6, 10).

La requalification des sols et ses actions d'accompagnement visent ici à substituer à une logique routière une logique « urbaine » fondée sur de la semi-piétonisation, une ambiance plus minérale et le marquage de la centralité. Pour autant, la place de l'arbre dans la mise en décor ne doit pas être oubliée. La végétalisation que l'on observe à La Tour-du-Pin et dans d'autres communes, participe à l'élaboration d'une nouvelle manière d'aménager les espaces publics.

La place Dubost constitue un bon exemple de ce processus d'amélioration de l'esthétique urbaine (cf. photographie 2) : elle présente une masse bâtie imposante et les immeubles situés autour de cette place ont un certain cachet. La façade à arcades monumentales de l'ancienne halle, construite en 1826, en constitue l'élément le plus singulier. La fontaine à vasques superposées a été conservée et mise en valeur par la minéralisation de la place. Les places publiques sont plutôt nombreuses dans la ville (places de la Nation, Prunelle, du Champ de

³³¹ Robert Bouteille, *op. cit.*, p.11.

³³² Robert Bouteille, *op. cit.*, p.26.

Mars, Carnot, Dubost, du 8 mai 1945...). Issues d'époques différentes (présentant des caractères médiéval et néoclassique) et de formes diverses, elle contribuent à une certaine variété du tissu urbain, à l'affirmation d'une personnalité urbaine et cette succession « rue - place - rue » créé un rythme urbain, une séquence intéressante. Dans l'hypercentre, l'échelle du piéton peut être valorisée en lien avec l'étroitesse de la chaussée, la faiblesse de hauteur des constructions (R+2, R+3 en général).

Par ailleurs, l'une des difficultés dans un centre ancien, aux rues étroites, est d'organiser la circulation automobile et le stationnement. La commune de La Tour-du-Pin compte pourtant plus de 600 places de stationnement en centre-ville ou à proximité immédiate.

« Il y a eu une grosse polémique qui n'est toujours pas résolue : c'était de savoir est-ce qu'on fait des rues piétonnes, semi-piétonnes, et on a fait un compromis qui n'est pas toujours idéal : la première partie est circulaire, la deuxième est semi-piétonne, et de nouveau circulaire ; parce que les commerçants avaient voulu que ce soit tout piéton, d'autres pas, donc on peut passer en voiture, on a essayé de mettre des éléments qui dissuadent au maximum le passage automobile mais il n'est pas interdit. »³³³

Ces aménagements piétonniers ont un rôle important dans la construction d'une identité urbaine. Récemment, un projet de mise en place de stationnement payant est né. Des parcmètres d'un genre nouveau, sans tickets, sont mis en service en novembre 2004 dans le centre : le rang de ville de la commune se voit en quelque sorte conforté par l'installation de ces objets régulateurs propres aux grandes villes.

3. Opérations de requalification de l'habitat et du commerce

En même temps que le contrat de petite ville, une OPAH est lancée. Le constat fait alors état d'un fort taux de vacance dans les logements du centre-ville, ce qui « *représente une influence négative évidente au niveau de l'attractivité économique et commerciale. Mais ce phénomène va en s'aggravant.* »³³⁴. La commune abrite un fort taux de logements sociaux, et le niveau de la population est globalement moins aisé que la moyenne. L'objectif de l'OPAH est le renforcement de l'offre locative privée dans le centre-ville, et plus globalement la revitalisation du centre de La Tour-du-Pin³³⁵. Cette OPAH menée de 1988 à 1990, a pour périmètre le centre de la ville (cf. carte 2). 82 logements locatifs sont réhabilités.

³³³ Entretien avec Laurence Baijot, service urbanisme, La Tour-du-Pin, jeudi 22 janvier 2004.

³³⁴ PACT Isère, *Ville de La Tour-du-Pin : Etude de réalisation, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rapport de synthèse, analyse du bâti*, juin 1986, p.107.

³³⁵ « *Renforcer le centre-ville de La Tour-du-Pin comme centre de services à l'échelle cantonale pour la mise en valeur de la trame urbaine.* » (PACT Isère, *ibid.*, p.50).

Une étude d'OPAH menée en 1996 amène à la réalisation d'une seconde OPAH, démarrée en 1997, les missions d'assistance et d'animation du PACT Isère pour la réhabilitation du bâti étant, depuis, reconduites année par année. Cette OPAH intercommunale (district de La Tour-du-Pin) a contribué pendant les premières années à la réhabilitation de 79 logements, dont 70 à destination locative et 13 uniquement sur le centre-ville de La Tour-du-Pin.

Pour accompagner la mise en valeur du bâti, la municipalité a démarré une opération de ravalement et coloration de façades incitative, en partenariat avec le PACT Isère : elle subventionne à hauteur de 20 % les particuliers qui décident de mettre en valeur leurs façades dans un périmètre central (cf. carte 2). Le tableau 7 présente un bilan annuel de ces opérations subventionnées de requalification du bâti pour la période 1997-2003.

| Années | Opérations locatives (nombre de logements) | | | Opérations de ravalement de façades | |
|--------|--|---------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| | Réalisées | Mise aux normes partielle | Mise aux normes totale | Dossiers déposés | Dossiers soldés |
| 1997 | 17 | 12 | 5 | 19 | 16 |
| 1998 | 15 | 9 | 6 | 11 | 6 |
| 1999 | 34 | 12 | 22 | 16 | 14 |
| 2000 | 36 | 16 | 20 | 13 | 8 |
| 2001 | 27 | 7 | 20 | 10 | 4 |
| 2002 | 25 | 15 | 10 | 12 | 8 |
| 2003 | 8 | 3 | 5 | 3 | 2 |
| Total | 162 | 74 | 88 | 84 | 58 |

Tableau 7 : Bilan des opérations de requalification du bâti

Sources : PACT Isère, ville de La Tour-du-Pin.

Sur la période 1997-2003, 84 dossiers de ravalement de façades ont été déposés, hormis les commerces, pour un montant de subventions communales s'élevant à plus de 77 000 euros. Fin 2003, 58 façades situées dans le périmètre retenu sont réalisées. Début 2006, on compte 67 dossiers soldés.

Conjointement à l'amélioration du bâti et à l'image de la ville, pour revitaliser le tissu commercial, la ville dépose un dossier de candidature à la procédure « Cœur de pays » (fonds FISAC) en juin 1996. L'opération a duré trois ans, de 1996 à 1999. Le manque d'attractivité est souligné lors de l'élaboration du projet : « image vieillotte », « manque d'animation (commerciale, culturelle) », « problème de circulation », « absence de communication ». Les réponses jusqu'alors apportées ont concerné l'urbanisme (signalisation, aménagements, semi-piétonisation, parkings), l'habitat (OPAH), l'aménagement de zones artisanales et d'un centre culturel.

L'opération « Cœur de pays » a inventorié de nombreuses actions : création d'une maison du commerce et de l'artisanat, recrutement d'un agent de développement, mise en place de séminaires, sonorisation de la commune de La Tour-du-Pin, fleurissement, amélioration de l'éclairage public, élaboration d'un outil de fidélisation, manifestations ponctuelles notamment durant les périodes de fêtes, etc. La commune centre concentre une forte proportion des commerces de l'agglomération : 52 % des commerces pour 30 % de la population cantonale.

Si une redynamisation partielle du petit commerce a eu lieu - l'action de l'Union des commerçants, artisans et professions libérales pour dynamiser le centre a été essentielle - l'opération « Cœur de pays » n'a pas eu les effets attendus ; des fermetures de commerces et des transformations de locaux commerciaux en habitations ont eu lieu. Néanmoins, l'accumulation des actions énumérées visant à la reconquête du centre-ville n'est pas restée sans effets : selon les acteurs locaux rencontrés, l'amélioration est perceptible en termes de qualité de vie et d'esthétique urbaine.

B. La difficile valorisation du patrimoine local

L'étude urbaine faite par Robert Bouteille en 1980 mettait en évidence les qualités du centre-ville : « *le centre historique de La Tour-du-Pin possède, malgré des destructions radicales jusqu'à la fin du XVIème siècle et partielles au-delà, un caractère lié à la configuration des rues, à leur alternance avec des places, à l'implantation de bâtiments architecturaux en points de repère au sein d'un bâti original par l'alternance des toitures dauphinoises et de la Vallée du Rhône.* »³³⁶

Sans être d'un intérêt exceptionnel, quelques éléments architecturaux méritent une valorisation patrimoniale, selon l'avis des spécialistes du patrimoine ; certains bénéficient déjà d'une protection.

1. Une ZPPAUP avortée

Inscrit à l'inventaire des sites (loi du 2 mai 1930), le centre est concerné par un périmètre où toute transformation de nature à modifier l'aspect de cette zone est soumise à la consultation de l'ABF.

³³⁶ Robert Bouteille, *op. cit.*, p.35.

Dans le POS, un secteur UAa bénéficie de contraintes supplémentaires : « *la totalité du secteur UAa est située à l'intérieur d'un cercle de 500 mètres depuis la Maison des Dauphins inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques.* ». Le secteur UAa induit des prescriptions particulières concernant l'aspect extérieur des bâtiments (toitures, ouvertures, enduits de façades, magasins et enseignes, couleurs), des recommandations de construction concernant l'alignement, la hauteur maximum des constructions ainsi que l'enfouissement souterrain des réseaux téléphoniques électriques. Comme cela arrive parfois, les procédures sont plus ou moins respectées : ainsi en 1994, deux maisons situées rue d'Italie sous l'église sont rasées sans autorisation du SDAP.

Au début des années 1990 est réalisée une étude en vue d'établir une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) multicommunale³³⁷ regroupant trois communes : La Tour-du-Pin, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Jean-de-Soudain. Sont élaborés un rapport de présentation faisant le diagnostic des particularités paysagères, historiques, architecturales et urbanistiques de la zone ainsi qu'un document graphique délimitant la zone d'étude et les secteurs particuliers soumis à des règles spécifiques. Le chargé d'étude du projet souligne la forte identité dauphinoise du centre et des hameaux en l'opposant au « *caractère indifférencié de la périphérie* », sans oublier de rappeler que « *les associations pensent que la restauration de la Maison des Dauphins serait garante du consensus des habitants en matière de protection du patrimoine* ». Cet intérêt des associations pour la Maison des Dauphins doit être confronté avec l'émergence plus tardive d'une conscience patrimoniale des décideurs politiques à l'égard du monument (cf. infra).

Si l'étude de ZPPAU a été menée (ZPPAU achevée en 1995, au moment des élections municipales) et si le projet a été accepté au niveau régional, elle n'a jamais été approuvée et appliquée depuis. Les contraintes semblent avoir fait reculer les élus.

2. La Maison des Dauphins, entre déni et récupération patrimoniale

Comme à Vinay (cf. infra) un monument cristallise un certain nombre de paradoxes patrimoniaux : la Maison des Dauphins (cf. photographie 11). Grande bâtisse Renaissance datant de 1504, située dans un virage de la rue d'Italie, elle constitue l'un des rares édifices historiques porteur de l'identité turripinoise. Pour la petite histoire, François 1^{er} y aurait séjourné en 1516, au retour de Marignan. La Maison des Dauphins est inscrite à l'inventaire

³³⁷ Georges Clerc, *ZPPAU Multicommunale – 1990/1995. La Tour-du-Pin, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Jean-de-Soudain*, Direction Régionale de l'Environnement, Service Départemental de l'Architecture.

supplémentaire des Monuments Historiques au titre de la loi du 31 décembre 1913 depuis 1926 ce qui pose un droit de regard de l'ABF sur les travaux modificatifs à ses abords. La commune de La Tour-du-Pin est devenue propriétaire de cet immeuble en 1984.

La Maison des Dauphins est l'un des rares bâtiments en très mauvais état au début des années 1980, or il s'agit d'un des monuments les plus intéressants et les plus emblématiques de la ville. Son état de délabrement suscite l'inquiétude dans les années 1980. Le fait qu'il soit le seul monument réellement protégé du centre-ville tend à faire préférer l'utilisation publique plutôt que privée. La restauration de la Maison des Dauphins fait l'objet d'une opération inscrite dans le contrat de petite ville (1985) où des travaux urgents de réfection de toiture et de remise en état de la façade sont annoncés pour la sauvegarde du monument. Par ailleurs est prévu l'aménagement d'une salle d'exposition dans les caves de la maison avec possibilité d'installation d'ateliers d'artisans d'art ; des salles de réception sont aussi prévues pour l'accueil de manifestations culturelles importantes. Pour autant, les bonnes intentions ne sont pas suivies des actes annoncés, et la dégradation du bâtiment s'accroît.

Des associations de défense du patrimoine se saisissent du sujet, notamment l'association historique turripinoise « La Tour prend garde », très active. Devant l'état de dégradation de la maison, les institutions du patrimoine insistent auprès de la municipalité pour qu'elle réalise des travaux confortatifs, en l'attente d'une solution pérenne de réutilisation du bâtiment (rapport de l'Architecte en chef des Monuments Historiques de février 1987, courrier du conservateur régional des Monuments Historiques du 3 mai 1990). Les institutions s'inquiètent, le SDAP presse la municipalité de réagir. Pourtant, les travaux indispensables ne sont pas réalisés et en décembre 1990 d'importantes chutes de neige entraînent l'effondrement d'une partie de la toiture. Le maire en place avance alors que « *des difficultés financières n'ont pas permis de réaliser cette opération comme prévu. Divers travaux sur la toiture et les cheminées ont néanmoins été réalisés mais ils n'ont pas empêché la détérioration de cet édifice. Parallèlement des solutions étaient recherchées, et le conseil municipal s'est prononcé le 26 septembre 1990 pour engager dans tout ce secteur une opération de Résorption de l'Habitat insalubre, en collaboration avec la SA HLM de Voiron, opération incluant la sauvegarde de la Maison des Dauphins.* »³³⁸

Puis la municipalité ne projette pas moins que la démolition pure et simple du bâtiment, ce à quoi l'ABF et le conservateur régional des Monuments Historiques s'opposent. Des solutions de sauvegarde et de réutilisation sont recherchées. Finalement les Monuments Historiques

³³⁸ Courrier du maire, Jean Bourdier, 24 décembre 1990.

proposent de subventionner une partie des travaux de sauvetage. Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, dans un courrier du 10 juillet 1991, demande l'aide du Préfet de l'Isère car « *la menace qui pèse sur ce monument est très réelle* » et « *l'opinion n'admettrait pas la disparition de cet élément du patrimoine et en imputerait la responsabilité, sans distinction, à la collectivité et aux services de l'Etat* ».

Les travaux de sauvetage concernant la toiture et les maçonneries ont débuté en mars 1992. La seule solution trouvée pour la réutilisation du bâtiment consiste à faire du logement social. En fait le maire de l'époque cherchait des partenaires financiers pour trouver une solution qui coûte le moins cher possible à la commune et qui tente de remplir ces objectifs. Les réglementations liées à ces types de logements sont contraignantes, et s'opposent parfois à la conservation de tels édifices et de leurs caractères. Le PACT, chargé de l'opération, a en effet demandé le démontage des plafonds à la française. Les travaux sont réalisés en 1994. Si les étages sont réservés à l'habitation (Pluralis), l'office de tourisme a investi le rez-de-chaussée du bâtiment qui accueille également un espace d'exposition ; le rez-de-chaussée est propriété communale, tout comme la cave. Les photographies 11 et 12 montrent à vingt ans d'intervalle l'état de ce monument.

L'ABF de l'Isère rappelle au maire de La Tour-du-Pin, dans un courrier du 18 novembre 1996, les modalités de cette contrainte « patrimoniale » et les engagements que la ville doit respecter à propos du démontage des plafonds :

« Notre ministère a accepté cette contrainte très forte uniquement pour sauver le monument à la condition que celui-ci soit relevé, numéroté dans tous ses éléments et stocké, car il est à souhaiter que ce plafond avec ses éléments authentiques, soit un jour apprécié dans un programme public plus conforme à cette maison, lorsqu'il aura été remis in situ pour la plus grande joie d'une population plus avertie qu'actuellement de l'intérêt de son patrimoine. La commune s'est engagée à mettre en sécurité cette partie du monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques comme demandé. Aussi, la pérennité de la qualité de ce stockage est de la responsabilité de la commune bien au-delà évidemment des échéances électorales et reste la condition à honorer conformément aux engagements pris avec la DRAC. »

La protection institutionnelle des Monuments Historiques constitue un frein à des décisions peu respectueuses du patrimoine et une garantie contre des visions à court terme notamment des collectivités. Au-delà de la question de la destination du bâtiment et son usage, cet exemple souligne également la déterritorialisation des objets patrimoniaux : quel est le devenir des plafonds à la française de la Maison des Dauphins qui sont entreposés dans des endroits successifs ? Se pose aussi la question de la gestion, notamment financière, de ces

lieux de stockage. Quelle est la valeur de ce patrimoine « délocalisé » ? Peut-on raisonnablement espérer et croire qu'ils réintègrent à l'avenir, *in fine*, le site ? D'après la municipalité, ils devraient être entreposés et exposés dans un bâtiment communal qui aura une vocation publique. Quel crédit accorder à des discours qui pendant longtemps n'ont accordé qu'un faible intérêt pour ce patrimoine, voire l'ont nié ?

Cet exemple de la Maison des Dauphins, abandonnée dans les années 1980 et aujourd'hui réappropriée, montre la transformation du regard sur le patrimoine. La photographie de la Maison des Dauphins figure d'ailleurs aujourd'hui en bonne place sur les documents de promotion et de communication de la ville (plans, site internet de la municipalité). Les élus ont désormais une meilleure conscience des enjeux du monument, et plus globalement de leur patrimoine.

A la fin des années 1990, un plan de mise en lumière a été élaboré sur une partie de l'hypercentre pour remettre à niveau l'éclairage public, et dont a bénéficié également la Maison des Dauphins ; par ailleurs une signalétique urbaine a été créée. Enfin, situés à l'arrière de la Maison des Dauphins (alors restaurée), les jardins Humbert II et l'espace Bastille ont été aménagés (cf. photographies 13 à 16) : le bâti dégradé a été supprimé (volonté municipale de mettre en place une procédure de résorption de l'habitat insalubre) et la municipalité a lancé un concours avec des paysagistes et urbanistes vers 1995-97 : « *l'option a été de mettre en valeur cette Maison des Dauphins, de créer ces jardinets à l'arrière parce que la commune était propriétaire et de faire un espace un peu... une ouverture, quelque chose qui soit un peu aéré, il fallait un peu du stationnement, il fallait que les gens qui veulent rentrer à la Maison des Dauphins puissent avoir le recul nécessaire pour la voir, ils avaient pris en considération l'église, etc.* »³³⁹ Le parti pris d'aménagement, à travers le mobilier retenu, vise à apporter une dimension « moderne » dans un cadre historique. Cette combinaison de styles liés à la tradition et à la modernité renvoie à un autre paradigme de l'aménagement des petites villes. Après la requalification du centre-ville, l'attention est portée sur les entrées de ville. La rue Pierre Vincendon a été réaménagée en 2003 avec une participation financière du contrat global de développement. Les aménagements sont ici plutôt de facture contemporaine - lampadaires bleus élancés, légèrement inclinés (cf. photographie 17) - pour « *redonner à cette rue qui s'appelle la rue Pierre Vincendon un caractère plus affirmé de boulevard urbain* »³⁴⁰. D'autres axes de circulation nécessiteraient également un réaménagement comme le

³³⁹ Entretien avec Laurence Baijot, *op. cit.*

³⁴⁰ Entretien avec Maurice Durand, maire de La Tour-du-Pin, mardi 27 juillet 2004.

boulevard Victor Hugo ou le boulevard Gambetta qui constitue un espace assez fortement déqualifié (cf. photographies 18, 19) : « *une des volontés de cette municipalité, à travers le PLU, c'est de recalibrer ce boulevard Gambetta, on a quelques friches et le règlement du PLU permettra des reconversions de friches industrielles ; on a quelques commerces qui viennent mais on sent bien qu'on a beaucoup de trafic, c'est passant et il faudrait la rendre un peu moins vulnérable, un peu moins austère, parce qu'elle a du trafic.* »³⁴¹

En 2002 (délibération du 6 mai 2002), le conseil municipal a décidé la mise en révision du POS, approuvé en 1984 puis révisé et modifié plusieurs fois, et sa transformation en PLU, confiée au bureau d'études URBA2P de Lyon. Les études ont mis en évidence différentes unités paysagères : la zone urbanisée de la vallée et du centre-ville, les plateaux urbanisés et agricoles (Hauts de Saint-Roch, Chatanay), une zone agricole intermédiaire. Dans le cadre du porter à connaissance de cette révision du PLU de la commune de La Tour-du-Pin, le SDAP préconise le recours à des techniques particulières de mises en enduits pour des raisons esthétiques et de durabilité, ainsi que la matérialisation sur les plans du PLU des périmètres de protection des Monuments Historiques. La possibilité de transformer le périmètre de protection de 500 mètres en périmètre plus « intelligent » a été proposée par les Bâtiments de France.

Enfin, en 2005, le conseil municipal a décidé de lancer une étude en vue de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager. Ce bilan patrimonial pourrait aboutir à l'élaboration de propositions concrètes, intégrables par la suite au PLU, et à l'élaboration d'un document pédagogique et accessible au public.

Les aménagements réalisés ces vingt dernières années à La Tour-du-Pin montrent l'intérêt porté aux espaces publics centraux. L'objectif principal est de faire du centre un lieu revalorisé et vivant. Sa requalification en vue de produire une nouvelle urbanité est notamment une réaction face aux logiques métropolitaines et à la périurbanisation. Ainsi les opérations mobilisées par la municipalité visent à enrayer le déclin de l'habitat ancien du centre, son dépeuplement et sa perte d'attractivité économique et commerciale³⁴².

³⁴¹ Entretien avec Laurence Baijot, *op. cit.*

³⁴² La perte d'habitants, engagée entre 1982 et 1990, s'est poursuivie entre 1990 et 1999. Ce sont les communes voisines de La Tour-du-Pin qui ont surtout profité de l'implantation de nouvelles populations. Sur les trente dernières années, le poids démographique de la commune centre a diminué dans l'agglomération, le district et le canton.

*« Aujourd'hui la problématique elle est toute simple, c'est ce que je vous disais dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville : notre souhait serait de ramener de la population en centre-ville et on sent bien que c'est le moment aujourd'hui, c'est la tendance aujourd'hui, et donc on a un projet de la création quasiment d'un nouveau quartier : c'est la rue Viricel. »*³⁴³

Les réalisations en termes d'animation, d'esthétique et d'équipements culturels constituent un potentiel d'attraction pour assurer le développement territorial. La municipalité mène depuis récemment une politique d'acquisition foncière, possible grâce à différentes opportunités, l'objectif de la collectivité étant de maîtriser le devenir de l'hypercentre. La problématique est celle du rôle du centre-ville de la commune centre au sein d'un bassin de population et d'emploi.

L'exemple de La Tour-du-Pin montre bien que les actions de valorisation spatiale et d'amélioration esthétique réalisées depuis la fin des années 1980 sont combinées à la réduction de l'emprise automobile et à la « reconquête » du centre par les piétons. L'ornementation conjointe des espaces centraux révèle une certaine rupture avec un cadre urbain fonctionnel. Cette énonciation d'une certaine idée de la ville passe par une transformation de la conception patrimoniale et une reformulation de ce qui fait l'identité du lieu³⁴⁴. L'histoire récente de la Maison des Dauphins a justement montré l'évolution du regard porté sur les monuments et l'héritage bâti. Elle interroge l'évolution de la définition et de la conception du patrimoine par les acteurs politiques, ses valeurs étant mobilisées dans la construction identitaire du territoire.

³⁴³ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

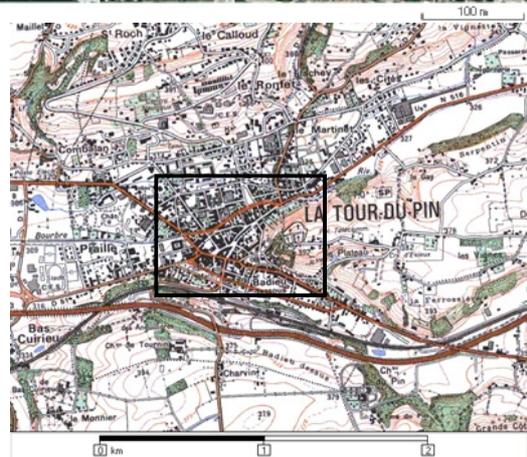
³⁴⁴ « L'identité se fait un peu par la qualité ou la diversité du bâti aussi. C'est un ensemble une ville, il n'y a pas que ce qui se passe au sol, quelquefois on lève la tête et on s'aperçoit qu'une maison qu'on n'avait jamais remarquée, une fois que la façade aura été ravalée, qu'un certain nombre d'enjolivures ont été mises en valeur, on s'aperçoit que c'est un peu un tout. On a un certain nombre de maisons un peu remarquables dont la façade a été réhabilitée, on ne les remarquait pas et je crois que c'est ça qui a redonné un peu d'esthétique à la ville. [...] c'est tout ça qui fait qu'au bout d'un moment ça redonne de l'éclat, de la vie. » (Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*).



- Périmètre OPAH (1988-1990)
- Périmètre opération de ravalement de façades (délimitation 2001)

- 1 : Aménagement de la place du Lycée
- 2 : Requalification de la Place Antonin Dubost
- 3 : Création de voies mixtes
- 4 : Square de la Nation
- 5 : Centre culturel
- 6 : Maison des Dauphins
- 7 : Aménagement de l'espace Dauphins-Bastille

- Semi-piétonisation (rue de la République et places Dubost, Prunelle, de la Nation)



Carte 2 : Les opérations à La Tour-du-Pin

Sources : PACT Isère, Projet de contrat petite ville. Fonds photographiques et cartographiques de l'IGN.



Photographies 1 (Source : Projet de contrat petite ville) et 2 : La Tour-du-Pin, place Antonin Dubost en 1984 et 2004. Marquage de la centralité et passage d'une logique routière à une ambiance « urbaine ».
 « Le parvis de la place centrale, très minéral, est relativement bien réussi, devant les halles, donc il n'est pas question de le détruire ; je crois que c'était l'idée de rendre cet espace complètement dédié aux piétons, c'est bien. » (Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*).



Photographies 3 (Source : Projet de contrat petite ville) et 4 : La Tour-du-Pin, la rue de la République en 1984 et 2004 : semi-piétonisation de la rue centrale de la ville (noter le mobilier urbain, les lampadaires « tradition »). Les actuels bacs à fleurs (photographies 4 et 8) ne datent pas de l'époque du contrat de petite ville, leur installation s'est faite sous la municipalité suivante.



Photographies 5 (Source : Projet de contrat petite ville) et 6 : La Tour-du-Pin, entrée de la rue de la République en 1984 et en 2004.



Photographies 7 (Source : Projet de contrat petite ville) et 8 : La Tour-du-Pin, place Prunelle, en 1984 et 2004 : aménagement de la place avec semi-piétonisation, mobilier urbain, végétalisation.



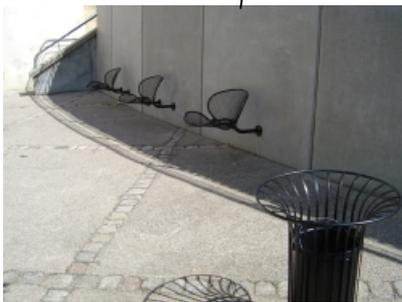
Photographies 9 (Source : Projet de contrat petite ville) et 10 : La Tour-du-Pin, place de la Nation, en 1984 et 2004 ; noter le pavage des sols, l'implantation de mobilier urbain, de lampadaires « tradition », le fleurissement, la requalification du bâti et des façades.



Photographies 11 (Source : Projet de contrat petite ville) et 12 : La Tour-du-Pin, la Maison des Dauphins, rue d'Italie, en 1984 et 2004.

En 1980, Robert Bouteille, architecte, souligne la « nécessité du sauvetage immédiat de la Maison des Dauphins, bâtiment inscrit à l'inventaire, en tant que rare témoin du passé historique de la ville mais, aussi et surtout, comme participant de manière unique au caractère architectural du centre ancien. » (Robert Bouteille, *op. cit.*, p.35).

Photographie 13 : La Tour-du-Pin, espace Dauphins-Bastille et jardins Humbert II ; à gauche la Maison des Dauphins coté jardin, sur le promontoire l'église.



Photographies 14, 15, 16 : La Tour-du-Pin, détails espace Dauphins-Bastille.

« L'objectif c'était d'effectivement dégager la perspective sur la Maison des Dauphins, aménager toute la colline qui surplombe cet espace et qui va jusqu'à l'église. Je crois que globalement ce n'est pas trop mal réussi, créer des promenades pour que les gens s'approprient un peu l'espace. Et la fontaine, on avait une fontaine ancienne à proximité, on a choisi plutôt de faire une fontaine contemporaine, en contrepoint en quelque sorte, c'était une idée comme une autre. On a mis du mobilier urbain, notamment des sièges à côté de la maison des Dauphins très contemporains, je crois qu'on a essayé de mêler les techniques modernes et le design un peu moderne avec la pierre des murs de soutènement qui ont pu être conservés. » (Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*).



Photographie 17 : La Tour-du-Pin, rue Pierre Vincendon : aménagements de facture contemporaine.



Photographie 18 : Entrée est de La Tour-du-Pin ; à gauche la rue de la République, à droite le boulevard Gambetta.



Photographie 19 : La Tour-du-Pin, le boulevard Gambetta, un espace déqualifié.

II. Crémieu, « galerie commerçante depuis 1315 » : l'archétype de la petite ville patrimoniale

Le cas de Crémieu est intéressant parce qu'il représente une figure de la petite ville patrimoniale par excellence. Bourg médiéval fortifié, chef-lieu de canton du nord-Isère, Crémieu (3 169 habitants en 1999) a multiplié, comme nombre de villes, les actions de requalification urbaine depuis deux décennies. S'il est possible de mettre en évidence certains processus similaires dans d'autres petites villes, l'intensité de la mise en scène et son aboutissement font de Crémieu un cas assez particulier. Pour montrer la combinaison des figures de valorisation utilisées, nous privilégierons les aspects formels de certains aménagements.

L'une des spécificités de Crémieu est la richesse et l'importance de son patrimoine, notamment bâti : par exemple une enceinte urbaine fortifiée du 14^e siècle de deux kilomètres en faisant l'un des remparts les plus longs de France, comprenant neuf portes et quatorze tours et englobant le château delphinal (12^e-13^e siècles), la ville haute ancienne, les falaises Saint-Hippolyte, la ville récente qui s'étale près du couvent des Augustins ; une halle du 15^e siècle³⁴⁵ de soixante mètres de long qui continue à abriter le marché tous les mercredis ; un certain nombre de chapelles, églises et couvents que l'on doit à l'installation de plusieurs ordres religieux (Visitandines, Ursulines, Augustins, Pénitents, Capucins). L'architecture urbaine de la fin du 15^e et du 16^e siècles est particulièrement bien représentée. La période médiévale, les 17^e, 18^e et 19^e siècles ne sont pas en reste.

Crémieu est un centre urbain doté d'une riche histoire ancienne³⁴⁶. Une relative léthargie au 19^e siècle et au début du 20^e a préservé l'héritage bâti médiéval. Cet « assoupissement » lui a permis de conserver l'image d'une cité moyenâgeuse (cf. photographie 20).

³⁴⁵ « La halle actuelle au centre de la ville basse a vraisemblablement succédé au marché vieux à la fin du 15^{ème} siècle. De fait, elle constitue le monument le plus représentatif de la ville marchande. » (Gilles Seraphin, *Ville de Crémieu, Zone de protection du patrimoine architectural et urbain - Rapport de présentation*, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, mai 1989, p.17).

³⁴⁶ Cette histoire de la bourgade est résumée dans le document de création de la Zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) de la commune :

« Crémieu apparaît dans l'histoire au 12^{ème} siècle. A cette époque, un prieuré bénédictin s'établit sur les falaises de Saint-Hippolyte. Toutefois, la première ville s'implantera à distance, tout au cours du 13^{ème} siècle, sur les pentes sud de la colline Saint-Laurent, dominée par les murailles du château delphinal réédifié à partir de 1282 par les Dauphins de La Tour. En 1315, une charte de franchise accorde de nouvelles libertés aux habitants ainsi que d'importants privilèges commerciaux. C'est pour la ville le signal d'une période de prospérité installée pour deux siècles. La construction d'une nouvelle halle est entreprise en 1317 ainsi que l'édification d'une vaste enceinte fortifiée de près de deux kilomètres, armée de neuf portes et de quatorze tours et qui englobera à la fois le château delphinal, la ville ancienne et les falaises de Saint-Hippolyte mais aussi l'emplacement d'une

De par sa proximité au pôle urbain lyonnais, le canton de Crémieu a connu une forte progression démographique depuis les années 1980. Crémieu subit la métropolisation et le mouvement s'accompagne de la multiplication de zones pavillonnaires, d'une pression immobilière forte, et d'un besoin accru en services et équipements en lien avec les mutations de la population. L'exemple de Crémieu permet d'examiner la mutation de la place et du statut du patrimoine au regard des évolutions urbaines ; les témoins du passé toujours présents, conservés, y ont été mis en valeur. Il pose donc la question de l'utilisation de ces différents patrimoines, d'intérêt communal, départemental, régional et national.

A. Une politique patrimoniale volontariste

Dans les années 1970, le centre ancien de Crémieu est à la dérive. « *Sur les 36 immeubles du faubourg des Moulins, 24 peuvent être classés comme insalubres. Sur 285 logements visités dans le reste du centre en 1972, près de la moitié (un peu plus de 130) étaient alors caractérisés comme insalubres.* »³⁴⁷ Le centre ancien, où 95 % des logements sont antérieurs à 1948, est un lieu de concentration de populations défavorisées. La population d'origine étrangère (Portugais, Algériens, Turcs, Marocains, Italiens, etc.) qui représente 18,5 % de la population crémolane en 1962 atteint 24,5 % en 1975. Vétusté de l'habitat, progression de l'insalubrité, désertion des immeubles anciens et des espaces publics, problème de circulation : le centre-ville, par le manque de confort de son cadre bâti, est en déclin. L'urgence d'une intervention est alors notée à plusieurs reprises dans les travaux du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (*Crémieu : des espaces à vivre*, 1979 ; *Crémieu : ouverture et aménagement du jardin des Ursulines*, 1981 ; *Crémieu : un diagnostic*, 1979-80 ;

*nouvelle ville implantée en contrebas au contact du nouveau couvent des Augustins. En 1357, la création d'un atelier monétaire à Crémieu consacre l'essor économique de la ville. A partir du règne de Louis XII, Crémieu bénéficie de la position stratégique qu'elle occupe sur l'itinéraire des expéditions françaises vers l'Italie. La ville consolide son rôle de centre du commerce des grains entre la France, la Savoie, la Suisse et l'Italie. Distribuée par le percement de nouvelles portes (1535), la réalisation de la ville basse sur le tracé régulièrement planifié des villes neuves médiévales prend forme à la charnière des 15^{ème} et 16^{ème} siècles. Le 17^{ème} siècle est à Crémieu le siècle des couvents qui prennent alors possession d'une ville en perte de vitesse sur le plan commercial. Les Capucins s'installent en 1615, les Pénitents-Blancs en 1619, les Visitandines en 1627, les Ursulines en 1633, l'Hôpital Notre-Dame du Reclus en 1675. A la fin du 17^{ème} siècle on achève l'édification de l'église Saint-Jean. Sanctionné en 1702 par la suppression des foires annuelles instaurées au 14^{ème} siècle, le déclin économique de la ville incite les habitants à développer au 18^{ème} siècle l'industrie textile et du cuir. En 1710, les tanneries, les cordonneries, les filatures, carderies de laine et de chanvre, occupent près du quart de la population de la ville. Avec le siècle suivant, le plateau de l'Isle Crémieu et sa capitale endormie au pied des ruines de son château et de ses remparts, commence déjà à séduire les paysagistes autour de Corot ainsi que les voyageurs, excursionnistes et amateurs de pittoresque. » (Gilles Seraphin, *ibid.*, p.2).*

³⁴⁷ CETE, *Crémieu : un diagnostic*, 1979-80.

plan de circulation) ou encore dans l'*Etude architecturale du Centre ancien* (1980) menée par l'architecte Robert Bouteille qui souligne la richesse du patrimoine de la ville.

L'arrivée d'une nouvelle municipalité en 1983 permet l'émergence d'une politique plus volontariste prenant en compte ces problèmes. Dans le même temps, l'élaboration d'un POS, la création d'une ZAD en centre-ville (1983), l'étude d'une OPAH amènent à la mise en œuvre d'une réflexion globale sur de nécessaires aménagements urbains.

La commune de Crémieu a recours aux procédures contractuelles avec la région et le département : elle bénéficie d'un premier contrat petite ville en 1985 puis un second en 1992, ce qui est assez exceptionnel. Le constat réalisé lors de l'élaboration du premier contrat est simple : « *si la structure urbaine et la qualité architecturale du cadre bâti témoignent des splendeurs passées, la ville souffre aujourd'hui des assauts du temps* »³⁴⁸. Les actions visent donc à requalifier l'habitat (une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est alors entreprise parallèlement au contrat petite ville) et les façades du centre ancien, à valoriser les espaces publics, et à améliorer les équipements (culturels et sportifs). L'objectif visé est le repeuplement et le développement du centre-ville, notamment par l'augmentation du nombre des logements, simultanément à la préservation du patrimoine architectural et l'amélioration du cadre de vie.

La première OPAH (1985-1988) sur le centre ancien (cf. carte 3), a permis la réhabilitation de 121 logements, la rénovation de 90 façades. La réhabilitation des logements aurait très bien pu être limitée à une remise à niveau en termes de confort et à la résorption de l'insalubrité, d'autant que la proportion de logements sans confort est très importante à Crémieu : au début des années 1980, si la moyenne française des logements disposant des normes minimales d'habitabilité est de 44 % elle tombe à 26,5 % à Crémieu et à près de 8 % dans le centre ancien de Crémieu. Pourtant la démarche qualitative de valorisation patrimoniale du cadre urbain est d'emblée affichée. La mise en valeur des façades est complémentaire à l'OPAH : après avoir requalifié l'intérieur du bâti, on s'attache à la valorisation de la façade, ce qui se voit. Ici encore, le centre ancien est privilégié, et particulièrement ses entrées, les rues centrales (les plus animées et fréquentées), celles offrant des perspectives sur des monuments remarquables comme la halle médiévale.

Dans le même temps, les espaces publics font l'objet d'aménagements : cheminements piétons, requalification de ruelles, places avec pavages ou dallages des sols, pose de mobiliers urbains, création de voies semi-piétonnes.

³⁴⁸ *Contrat Petite Ville, Crémieu*, Etablissement Public Régional Rhône-Alpes, Crémieu, département de l'Isère, février 1985, p.3.

Si le premier contrat de petite ville a été centré sur le quartier des halles, c'est-à-dire le centre ancien commercial, peu d'actions ont été menées sur la vieille ville du 14^e siècle perchée sur les hauteurs. Pour tenter d'y remédier, le second contrat s'accompagne d'une deuxième OPAH dite « OPAH sauvegarde du patrimoine » en faveur des quartiers les plus anciens et dégradés (cf. carte 3), de la réhabilitation de certains bâtiments, ainsi que d'un projet de réouverture d'une carrière de lauzes et de formation de lauziers. Les résultats du premier contrat et le succès des opérations alors réalisées permettent à la petite ville d'afficher de plus grandes ambitions et la volonté de devenir « *un centre de rencontres et d'échanges, une ville d'art au sein de la région Rhône-Alpes [...]. Tous les atouts sont réunis pour que revive la vieille cité médiévale et que Crémieu devienne au sein de la région Rhône-Alpes et dans le cadre de l'Europe, une ville active et une cité ancienne attractive, capable d'attirer un nombre grandissant d'investisseurs, de résidents et de touristes.* »³⁴⁹

Crémieu fait également l'objet d'une protection importante de ses bâtiments les plus remarquables : huit éléments classés Monuments Historiques, quinze à l'inventaire des Monuments Historiques, un site inscrit (ville et colline Saint-Hippolyte). Ces protections institutionnelles qui permettent une sauvegarde du patrimoine sont confortées en 1992 par la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, révisée en 2002. La municipalité de Crémieu a alors bien compris l'intérêt et la beauté de son patrimoine architectural. Parallèlement à la ZPPAU est mise en place une réglementation stricte sur la publicité. Par ailleurs la commune a choisi de valoriser ses monuments par un Plan Lumière (mise en lumière du cloître et de l'église Saint-Jean-Baptiste dans les années 1990).

La ZPPAUP impose des prescriptions réglementaires strictes et des recommandations en particulier sur la partie ancienne de la cité (cf. carte 3) concernant :

- l'implantation, le volume et la hauteur des constructions (dont la pente des toitures) ;
- les matériaux de couverture : seules sont autorisées la lauze³⁵⁰, la tuile mécanique et la tuile écaïlle ;
- les éléments de toiture : charpente, avant-toits³⁵¹, corniches ;
- les façades³⁵² ;

³⁴⁹ *Contrat de petite ville – sauvegarde du patrimoine*, Région Rhône-Alpes, Crémieu, département de l'Isère, septembre 1990.

³⁵⁰ « *La conservation de ce matériau, devenu rare, doit être une règle impérative pour tous les bâtiments classés ou inscrits. Pour certains bâtiments situés dans des axes de visibilité spécialement importants, la conservation de la lauze pourra être demandée par l'Architecte des Bâtiments de France.* » (Ville de Crémieu, ZPPAUP).

³⁵¹ « *La structure existante sera conservée chaque fois que possible ou restituée à l'identique.* » « *Les lucarnes, couvertes de lauzes, devront être conservées dans leur aspect d'origine.* » (Ville de Crémieu, ZPPAUP).

- les devantures commerciales, très contraintes également ;
- les menuiseries ; les ferrures ; les clôtures ; les antennes, etc.

Les années 1980 et 1990 ont vu se multiplier les actions sur l'urbain : plusieurs OPAH³⁵³ dont la troisième lancée en 1997 dans le cadre du district de l'Isle Crémieu et ayant permis à 76 logements de bénéficier d'une aide, des incitations financières pour la réhabilitation des façades, des toitures ; la restauration de la couverture des halles en 1992-1994³⁵⁴ ; la restauration des remparts (peu ou pas entretenus depuis plus de cinquante ans) au début des années 1990³⁵⁵ ; la revalorisation des monuments remarquables.

« Sur la cinquantaine d'édifices couverts de lauzes recensés en 1980, la perte enregistrée en 1985 est de dix pour cent. »³⁵⁶ La lauze, pierre calcaire débitée dans une roche stratifiée, cristallise un certain nombre de problématiques liées au patrimoine, autour notamment de la question du choix et du « sacrifice ». En effet, la conservation des lauzes existantes, souhaitée par les acteurs du territoire et du patrimoine, est confrontée aux difficultés de leur entretien (protection, contraintes et prescriptions), de la formation de professionnels compétents (problème des savoir-faire) et de la possibilité d'approvisionnement en matériaux (problème de la fermeture des carrières) : « la réfection des toits en lauzes crée un problème non résolu : toutes les carrières locales produisant des lauzes ingélives sont fermées, il faut donc détruire trois toits pour en refaire un ; les lauziers, très peu nombreux ne peuvent satisfaire la demande, et les délais d'intervention (parfois plus de deux ans) découragent les maîtres d'ouvrages. »³⁵⁷

Les caractéristiques géologiques du plateau de l'Isle Crémieu, la nature des matériaux locaux ont amené des techniques de construction qui forment le patrimoine d'aujourd'hui : couvertures des toits en lauzes et constructions en pierres sèches constituent ainsi deux éléments importants de l'architecture vernaculaire locale. Ils ont marqué le paysage et sont aujourd'hui remobilisés par les acteurs locaux dans la construction identitaire de l'urbanité crémolane.

³⁵² « Les façades traitées en pierre apparente sont à exclure sur les immeubles des rues commerçantes de la ville basse [...] exceptés sur les façades traitées en pierre de taille appareillée. » « Les matériaux étrangers à ceux qui composent la façade existante sont à exclure (linteaux bois, métalliques, béton) s'ils doivent rester apparents. » (Ville de Crémieu, ZPPAUP).

³⁵³ De 1990 à 1995 par exemple c'est une centaine de logements qui ont été réhabilités à Crémieu.

³⁵⁴ Faute d'un approvisionnement qualitatif et quantitatif local (Isle Crémieu) suffisant en lauzes, le matériau provient d'une carrière de Beaune en Bourgogne.

³⁵⁵ Notons à ce sujet l'action de l'Association pour la Restauration des Remparts de Crémieu (ARRC).

³⁵⁶ Gilles Seraphin, *op. cit.*, p. 9.

³⁵⁷ *Crémieu médiéval, OPAH bilan*, Equipe opérationnelle Bonnard Manning Puech, mai 1989.

Le centre-ville, calqué sur le centre ancien, bénéficie de la combinaison de ces actions issues d'une politique volontariste de la municipalité autour des notions d'embellissement de la ville, de valorisation du patrimoine architectural. Il s'agit de conserver les caractères originaux et spécifiques des constructions tout en assurant une harmonie d'ensemble, une unité du cadre bâti, respecter l'histoire de la ville et conserver la lisibilité du parcellaire (par exemple, le respect du lien entre les matériaux et le traitement des façades).

B. La constitution d'un décor urbain

La municipalité s'est donc saisie d'opérations urbaines, véritables opportunités d'action, pour transformer profondément la cité : les actions réalisées dans le cadre de la politique municipale volontariste de valorisation urbaine ont permis l'affirmation d'une figure patrimoniale de la petite ville. La mise en scène joue sur plusieurs éléments :

- Le bâti, les façades : remplacement d'ouvertures par d'anciennes fenêtres à meneaux, retrouvées sous des enduits dégradés, modifiées aux 18^e ou 19^e siècles ; valorisation d'éléments architecturaux, de pigeonniers, de décors peints, à partir de l'observation et l'étude des matériaux d'autrefois (cf. photographie 23). En fait une certaine latitude existe concernant les enduits de façades « *parce que en fait les couleurs aujourd'hui on met les couleurs qu'on veut ; mais autrefois ce n'était pas du tout comme cela* »³⁵⁸.

« *Ces travaux ont été entrepris avec l'appui des Bâtiments de France et la règle générale a été de redonner à chaque immeuble l'aspect le plus marquant qu'il a eu au cours des siècles passés : fenêtres à meneaux caractéristiques de la période renaissance, 15^e siècle, baies à linteau cintré 18^e - début 19^e siècle, baies rectangulaires 19^e - début 20^e siècle.* »³⁵⁹

La restauration d'immeubles place des Quinsonnas devant la halle constitue un bon exemple (cf. photographies 21 et 22) : remplacement des ouvertures par des fenêtres à meneaux, typiques de la Renaissance, rénovation des façades avec enduits colorés (appel à une échelle colorimétrique).

- Les toitures et le soin qui leur est apporté, notamment avec la conservation et réfection de certaines toitures en lauzes. Mais on installe des lauzes sur les bordures des toits, sur les

³⁵⁸ Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, architecte ; architecte conseiller CAUE, mercredi 17 décembre 2003.

³⁵⁹ *Crémieu médiéval, OPAH bilan, op. cit.*

parties visibles (un peu de la même manière que dans beaucoup de communes on subventionne les enduits uniquement pour les façades visibles de la rue et de l'espace public) à l'exemple de la maison du Colombier (cf. photographie 26). L'objectif est de « *conserver l'aspect et la mémoire de la lauze, [...] garder l'impression que c'était une toiture en lauzes depuis le bas.* »³⁶⁰ : c'est bien, ici encore, le signe d'une mise en décor.

- Les enseignes commerciales : « *nous avons fait un concours pour des enseignes typiques, et on a aidé également ces enseignes* »³⁶¹. Les enseignes typiques en fer forgé se sont multipliées dans le centre ancien (cf. photographie 24).
- Les aménagements d'espaces publics : murets de pierre sèche, mobiliers urbains de facture « traditionnelle » (lampadaires « de style », bornes en fonte), pavages et dallages voulant susciter une certaine historicité et conforter la dimension patrimoniale des monuments alentours (cf. photographies 25 et 27) ; c'est par exemple le cas des espaces publics aux abords de la halle et de la place de la Nation dont la piétonisation renvoie à une volonté de « faire urbain » (cf. photographie 35). L'objectif est d'accompagner une certaine production d'« authenticité », démarche pour rendre le site pittoresque. Ceci est complété par des jeux de visibilité - non visibilité : locaux à poubelles et sanitaires « maquillés », création de parkings urbains (pour résoudre les importants problèmes de stationnement) « cachés » en intérieur d'îlots, hors de la vue des touristes (cf. photographies 29 et 30).

Cette politique s'accompagne d'une volonté de requalifier les entrées de ville un peu « sales » : comme la requalification lourde s'avère impossible dans certains cas, le choix s'est alors porté sur des décors architecturaux temporaires à travers l'implantation de flammes, de montants avec des drapeaux pour décorer : « *ça rejoint un peu aussi cette volonté d'architecture temporaire qui vient masquer à des moments donnés ce qui n'est pas beau, qui ne doit pas être vu, et qui n'a pas de pérennité dans le temps, sur laquelle on peut jouer.* »³⁶². C'est le cas faubourg des Moulins avec l'installation temporaire de porte-bannières verticales supportant des bâches imprimées de trois mètres de hauteur avec reproduction photographique d'éléments architecturaux et paysagers de la ville (cf. photographies 31 et 32). Le fleurissement - avec l'objectif d'une troisième fleur au concours « ville fleurie » - et les actions d'accompagnement et d'embellissement participent à la mise en scène du centre-ville. A quelques centaines de mètres du centre

³⁶⁰ Entretien avec Estelle Couchouren, animatrice du patrimoine, Crémieu, mercredi 12 novembre 2003.

³⁶¹ Entretien avec Alain Moyne-Bressand, maire de Crémieu, vendredi 30 juillet 2004.

³⁶² Entretien avec Patricia Moyne, conseillère municipale, présidente de la commission aménagement communal, Crémieu, vendredi 30 juillet 2004.

ancien, des lotissements pavillonnaires tranchent par leur manque d'identité et de qualité (cf. photographie 28).

L'attention portée aux espaces publics a amené en 2002 à l'élaboration d'une charte des espaces publics³⁶³ (2002). Elle préconise notamment de privilégier un mobilier « de style », des matériaux « urbains » dans le centre ancien, et des matériaux et référents différents pour la périphérie, signe encore une fois que la centralité constitue un référent dans ces aménagements de petites villes.

- La valorisation culturelle et touristique avec la présence d'une animatrice du patrimoine à Crémieu, des visites guidées et la création d'un parcours urbain historique ; ce cheminement patrimonial participe à la découverte de la ville autour d'une signalétique et de panneaux explicatifs (cf. photographie 33). Autre élément, la création d'un site internet et le processus de labellisation, avec l'inscription spatiale, le marquage en entrée de ville de labels tels que « les plus beaux détours de France » attribué à de petites cités de caractère (cf. photographie 34). Par ailleurs en 1989, six communes de l'Isle Crémieu dont Crémieu s'associent pour devenir Pays d'Art et d'Histoire ; mais le label est perdu en 1999.
- L'événementiel : manifestations culturelles comme la fête annuelle des « Médiévales » où la population est costumée et participe à des animations pour faire revivre une époque.

La mise en scène devient véritablement mise en décor à Crémieu. Elle a entraîné un changement de l'attitude vis-à-vis du patrimoine, un changement de l'image de la ville : la population a redécouvert sa richesse patrimoniale, longtemps délaissée. Le fait d'avoir inscrit ces actions urbaines dans une démarche de valorisation patrimoniale n'est pas anodin. L'enjeu identitaire est important, d'autant que la municipalité a souhaité favoriser le développement touristique. Dans le même temps, l'émergence de structures intercommunales, de projets territoriaux à une échelle supérieure, rajoute un échelon d'action qui se saisit lui aussi des questions patrimoniales et identitaires (Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Rhône Dauphinois, Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes).

³⁶³ Albert Constantin Architecte, *Charte des Espaces Publics, ville de Crémieu*, mars 2002.

Le discours du maire explicite bien la mise en concurrence interurbaine et le besoin de réponse en termes de positionnement identitaire :

*« C'est là où il faut rechercher, parce que nos petites communes sont concurrencées également par l'activité économique commerciale extérieure, avec des centres commerciaux importants. La vie d'une petite ville c'est le commerce, c'est l'artisanat. Donc si on attire le client par un meilleur accueil, par une organisation qui soit agréable, sympathique, où il se sente bien, on peut jouer une autre carte de proximité et d'amélioration du commerce dans les cités. »*³⁶⁴

Mise en scène pour être attractif, pour attirer des visiteurs et des habitants - la commune a gagné 20 % d'habitants entre 1982 et 1990 puis 11 % entre 1990 et 1999 - notamment des Lyonnais : la commune mise sur la carte commerciale et artisanale³⁶⁵. Une Opération Urbaine a été lancée en 2003, avec pour but de développer le commerce local (convention liant la commune, l'union commerciale, les chambres consulaires, l'Etat et le Conseil général ; l'opération urbaine participe au financement de manifestations culturelles comme les « Médiévales », la « semaine du goût »). Autre exemple récent, fin 2004, une campagne publicitaire sur une radio musicale lyonnaise promouvant « *Crémieu, galerie commerçante depuis 1315* » (dans le cadre des fêtes de Noël des bons de réduction en écus sont offerts par les commerçants). Cette campagne de communication présente donc Crémieu comme une galerie marchande médiévale. Pourquoi 1315 ? Parce qu'une charte de franchise accordée par le dauphin Jean II à cette époque a permis la création des foires et la prospérité économique locale³⁶⁶. Mise en scène urbaine, mise en récit et communication « patrimoniale » se confortent dans la formalisation d'un « mythe des origines ». L'ensemble des opérations urbaines vise à perpétuer un aspect médiéval à la cité de Crémieu et à développer des ambiances de sociabilité qui renoueraient avec celles d'époques anciennes telles qu'elles sont imaginées.

Le centre ancien de Crémieu fait l'objet d'une politique de requalification depuis les années 1980. Les opérations mettent en valeur la trame urbaine médiévale et on a vu l'importance conférée au minéral dans le centre ancien. Minéralité et ancienneté constituent deux référents de ces opérations qui visent à la production d'une centralité urbaine. Cette abondance de la

³⁶⁴ Entretien avec Alain Moyne-Bressand, *op. cit.*

³⁶⁵ « *Vous ne supportez plus le stress et l'anonymat des grandes surfaces... A Crémieu, 70 professionnels vous accueillent et vous conseillent. Venez prendre soin de vous et profitez des produits de qualité des commerçants et artisans crémolans.* » (http://www.commerces-cremieu.com/commerce_actu.php3).

³⁶⁶ Les contrats de petite ville et documents municipaux racontent que la création de la ville de Crémieu remonte au 12^e siècle.

Pierre particulièrement revendiquée doit être interrogée à partir des valeurs temporelles qu'elle mobilise mais aussi dans le rapport supposé à l'« authenticité ». La persistance des modes de construction ancrée dans le local (utilisation de pierres sèches, toitures de lauzes) révèle une démarche d'affichage de traces de temps long, une volonté de se perpétuer dans le temps. Elle est présente dans les opérations sur le bâti, les espaces publics mais aussi les démarches de communication pour favoriser l'activité commerciale et artisanale.

La patrimonialisation passe ici par la production d'un discours sur l'origine. Le fait que la mairie soit installée dans le couvent des Augustins n'est pas anodin en ce qui concerne l'incarnation de la figure politique au sein de la nouvelle image urbaine. Situé au cœur du centre ancien revalorisé, le lieu de pouvoir exprime la coïncidence entre la requalification urbaine et l'image du politique³⁶⁷ et ceci appuie le fait que la mise en valeur du patrimoine local relève d'une stratégie politique réfléchie. La ville de Crémieu s'est saisie des mêmes procédures que les autres petites villes ; dotée d'un potentiel patrimonial important, la municipalité a su, peut-être mieux que les autres, les mettre à profit efficacement pour une réelle mise en valeur de son centre ancien. L'utilisation par les acteurs d'un inventaire réalisé par le Ministère de la Culture sur l'Isle Crémieu en est un exemple : l'inventaire apparaît comme une source relativement pertinente en termes de reconnaissance et de qualité patrimoniales. Il sert d'appui et de caution à l'utilisation des ressources dans les politiques locales. A Crémieu, le recours à l'argument patrimonial pour appuyer des projets est supérieur aux autres communes étudiées ; dans un certain nombre de cas, il ne s'agit pas seulement d'accompagner l'action mais de la légitimer et le patrimoine se retrouve être la justification principale du projet. Cette politique a fait du site une « ville musée ». Parmi les risques engendrés par cette muséification d'un tel centre « de scène », celui de la dénaturation des « objets patrimoniaux » au profit d'un récit « arrangé » pour plaire aux visiteurs et satisfaire les attentes touristiques... Le patrimoine crémolan est en effet fortement utilisé comme un vecteur de développement touristique.

En agissant pour que le cœur de la ville soit habité (aménagement de parkings, stationnement facilité pour les riverains, aides aux réhabilitations, etc.), la municipalité vise à ce que Crémieu ne soit pas qu'une « ville musée » et une coquille vide ; pour être attractive, il faut qu'elle soit vivante, habitée... d'après les acteurs rencontrés, ce serait un pari réussi. Et les discours locaux font appel à la fierté : fierté d'être de Crémieu, fierté d'y habiter³⁶⁸. Cette fierté est liée à la transformation de l'image de la ville et au regard nouveau porté sur le bâti

³⁶⁷ Alain Moyne-Bressand est maire de Crémieu depuis 1983.

³⁶⁸ « [...] les gens sont très fiers d'habiter cette commune. » (Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*).

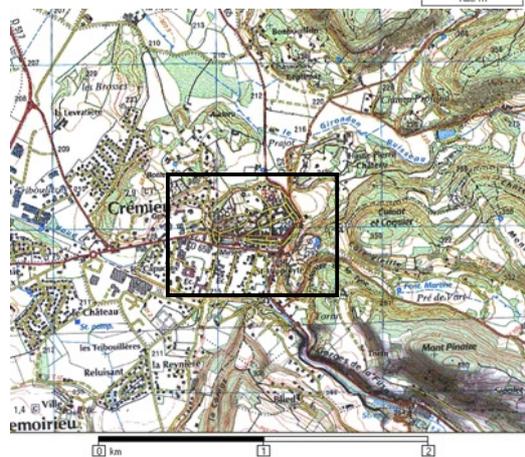
ancien. Comme dans le cas de La Tour-du-Pin, Crémieu met en évidence la question de la redécouverte du patrimoine par les habitants et les politiques. Ce changement d'attitude constitue une redéfinition du champ patrimonial au sein de la petite ville. Dans cette commune particulièrement, l'apport de nouveaux résidants venant de la (grande) ville transforme le rapport local au patrimoine.

Nous avons noté la présence d'une forte population d'origine étrangère. Un diagnostic réalisé par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) en 1979-1980 soulignait, dans un contexte de nécessaire réhabilitation du centre, que la politique de restauration de l'habitat ne devait pas conduire à la « *mise en place d'un autre ghetto mais de luxe cette fois* »³⁶⁹. Le risque est réel : le centre-ville est désormais attractif, les prix immobiliers sont en hausse, une partie notable des nouveaux résidents et des visiteurs viennent de l'agglomération lyonnaise (la publicité et la communication sont ciblées vers les Lyonnais) ; ce sont essentiellement des cadres et des catégories socioprofessionnelles supérieures. La valorisation patrimoniale et les aménagements esthétiques réalisés soulèvent le problème de l'usage des espaces requalifiés, ainsi que la question de la ségrégation.

³⁶⁹ CETE, *op. cit.*, p.25.



- Périmètre OPAH (1985-1988) et opération façades (premier contrat petite ville)
- Périmètre OPAH (1991-1993) et opération façades (second contrat petite ville)
- ZPPAUP Zone 1, centre ancien
- Remparts de la vieille ville
- 1 : Château delphinal
- 2 : Halle
- 3 : Couvent des Augustins
- 4 : Place de la Nation
- Semi-piétonisation



Carte 3 : Les opérations à Crémieu

Sources : Contrats de petite ville, ZPPAUP de Crémieu. Fonds photographiques et cartographiques de l'IGN.



Photographie 20 : Crémieu depuis la colline Saint-Hippolyte. A gauche le faubourg des Moulins, à droite la vieille ville, surplombée par le château delphinal, au centre le cours Baron Raverat, important axe de transit. Les différentes périodes d'urbanisation, l'essor de la ville militaire, commerciale (13, 14, 15^e siècles) et religieuse se lisent assez bien dans le paysage. Au sein de cette remarquable cohérence architecturale, la vue générale permet de distinguer dans l'organisation de la ville : une partie plus ancienne entre les deux collines (la ville médiévale et les côtes : rues escarpées, jardins en terrasses ; calades et galets y sont privilégiés comme matériaux de sols, les couvertures sont en lauzes) et une partie neuve au sud (la ville basse, autour de la halle, avec son parcellaire planifié, son architecture d'enduits, ses tours d'escaliers en vis, le rythme de ses façades, etc.).



Photographies 21 (Source : Contrat de petite ville) et 22 : Crémieu, la place Quinsonnas à vingt ans d'intervalle. Noter le remplacement des ouvertures par des fenêtres à meneaux, la rénovation des façades avec des enduits colorés à partir de l'observation et l'étude des matériaux d'autrefois ; immeuble de droite : façade 15^e-16^e siècles, escalier à vis saillant, corniches horizontales, baies 16^e siècle, génoise trois rangs.



Photographies 23 et 24 : Crémieu, décors architecturaux et mise en scène des façades : enduits et ornement en trompe l'oeil du 19^e siècle (photographie 23), enseignes commerciales de style « traditionnel » typique en fer forgé favorisées par la municipalité avec une aide pour leur installation.



Photographie 25 : Crémieu, mobilier urbain cours Baron Raverat.



Photographie 26 : Crémieu, maison du Colombier : demeure urbaine devenue lieu d'exposition ; façade enduite à la chaux, fenêtre à meneaux en angle du 15^e siècle. La bordure de la toiture est en lauzes mais le reste que l'on ne voit pas d'en bas est en tuile : « on a de la tuile et simplement une bordure de lauze qui permet de se souvenir que c'était une toiture en lauzes et de garder l'impression que c'était une toiture en lauzes depuis le bas. » (Entretien avec Estelle Couchouron, op. cit.).



Photographie 27 : Murets de pierre sèche et décors architecturaux à Crémieu.



Photographie 28 : Lotissement pavillonnaire en périphérie du centre de Crémieu.



Photographies 29 et 30 : Jeux de visibilité - non visibilité à Crémieu : parking « caché » en intérieur d'îlot ; il s'agit ici d'un parking privatif, la municipalité ayant préempté et l'ayant aménagé pour les habitants.



Photographies 31 et 32 : Crémieu, faubourg des Moulins, flammes et décors architecturaux temporaires installés pour requalifier les entrées de ville dégradées et où la requalification lourde s'avère impossible.



Photographie 33 : Crémieu, plaque explicative du circuit patrimonial.



Photographie 34 : Crémieu, processus de labellisation en entrée de ville.



Photographie 35 : Crémieu, place de la Nation, un ancien parking. Aujourd'hui mise en valeur, la fontaine de la Nation n'est plus entourée de véhicules. Au fond, la mairie installée dans une partie de l'ancien couvent des Augustins.

III. La Côte Saint-André, en quête d'une image de marque

Située sur le flanc d'un coteau dominant la plaine de la Bièvre sur un site occupé depuis le Moyen Age, La Côte Saint-André est un centre urbain de 4 240 habitants (recensement 1999), pôle dynamique grâce à ses commerces et services. Chef-lieu d'un canton majoritairement agricole³⁷⁰, c'est un centre bien doté en équipements scolaires, sportifs et administratifs, mais qui tente de se singulariser.

Une démarche de communication visuelle menée pour transformer l'image de la ville à la fin des années 1990 justifie notre intérêt pour son étude. Si, comme pour les autres petites villes étudiées, le discours des acteurs à la fin du 20^e siècle est celui d'une requalification nécessaire du centre urbain, la spécificité de ce cas est liée à sa structure spatiale caractéristique, la trame morphologique du centre s'étant perpétuée sans grande modification (cf. carte 4). La part des quartiers anciens (antérieurs à 1948) de La Côte Saint-André par rapport à l'ensemble du bâti est plus grande que dans nombre de petites villes. Pendant plusieurs siècles, l'urbanisation est restée cantonnée dans le périmètre des anciens remparts. La morphologie spatiale, la structure du parcellaire et de l'habitat du centre ancien, dense, ont assez peu évolué au fil du temps, même si on peut noter dans la seconde moitié du 20^e siècle une extension des équipements vers le sud, dans la plaine. Cette permanence de la physionomie urbaine constitue une partie de l'identité côtoise. L'intérêt de l'analyse de cette petite ville se justifie donc dans les processus de requalification, physique et symbolique, dont bénéficie le centre urbain depuis les années 1970, contraint par sa morphologie, les nouveaux besoins des populations, et soumis à des enjeux patrimoniaux croissants.

Le centre présente une certaine homogénéité dans les volumes des constructions (R+2, R+3 en général) et une architecture intéressante et variée (16^e, 19^e siècles notamment) : habitat traditionnel avec ses constructions en briques, galets roulés et pisé, hôtels particuliers de la Renaissance et maisons d'artisans du 18^e et 19^e siècles. S'affirme une importante identité architecturale par exemple à travers l'utilisation de matériaux locaux. Les savoyardeaux, briques de grande taille, qui ont servi à la construction du château et des remparts ont été réemployés comme matériau pour bâtir dans le quartier du château, suite aux destructions dont celui-ci a fait l'objet, ce qui explique que l'on recense plus de savoyardeaux dans ce quartier.

³⁷⁰ En 1961, les conseils municipaux de seize communes du canton de La Côte Saint-André décident la création d'un district qui devient le premier district rural de France, rejoint par la suite par quatre communes d'autres cantons. En 2002, le district est devenu communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers regroupant plus de 18 000 habitants.

De nombreux bâtiments sont inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments Historiques : l'ancien château dit Louis XI (arrêté de classement Monument Historique du 21 mars 1983), édifice médiéval détruit durant les guerres de religion, reconstruit au 17^e et remanié au 18^e siècle ; la halle du 13^e siècle - l'une des plus vastes de France pour l'époque médiévale - (arrêté de classement du 23 avril 1925) abritant marchés et foires et qui rappelle le rôle commercial important de La Côte les siècles précédents ; l'église Saint-André du 11^e siècle (arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques du 5 février 1982) et son clocher d'origine romane ; la maison natale de Hector Berlioz (arrêté de classement du 24 février 1942) ; l'Hôtel de Bocsozel (arrêté d'inscription du 23 avril 1981) ; l'hôtel de ville (arrêté d'inscription du 3 octobre 1983) et plusieurs maisons urbaines anciennes. Le centre est intégralement concerné par les périmètres de protection ; tous les permis et déclaration de travaux sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. La commune est par ailleurs propriétaire d'importants monuments patrimoniaux comme le château et la halle, ce qui représente un coût important pour la collectivité.

A. Une nécessaire requalification urbaine

La Côte Saint-André, comme d'autres petites villes à la fin des années 1970, souffre particulièrement de problèmes de dégradation de l'habitat et du patrimoine bâti, de circulation et de stationnement, de dévalorisation des espaces publics centraux.

Des engagements contractuels de l'établissement public régional ont permis aux moyennes et petites villes d'assurer leur développement et leur aménagement à travers le financement et la réalisation d'un certain nombre d'opérations à la fin des années 1970. Un contrat pour la ville et le district de La Côte Saint-André préconise, en 1977, trois axes d'actions à mener :

- « une action socio-culturelle et de sauvegarde du patrimoine (Château Louis XI),
- de nouveaux efforts pour un service public de qualité,
- une action pour conserver la vie de la cité en rénovant la vieille ville. »³⁷¹

³⁷¹ Un contrat pour la ville et le district de La Côte Saint-André, Etablissement public régional, 16 mai 1977.

Ce même contrat dresse un état du centre cotois :

« Le centre-ville est formé d'un tissu urbain doux, fort ancien, avec des rues et des ruelles très étroites. Le parc immobilier se trouve, pour une part importante, en très mauvais état. Pour éviter l'abandon du centre par la population, et permettre une réutilisation rationnelle de ce patrimoine immobilier, la ville a décidé d'inscrire au contrat une étude d'urbanisme très 'fine', portant surtout sur le quartier Nord des Halles, document indispensable pour le choix des actions futures. Coût de l'opération : 80 000 F (valeur 1976). »³⁷²

Pour assurer une gestion raisonnée de l'urbanisation, la ville s'était préalablement dotée d'un Plan Directeur d'Urbanisme (1971) tandis qu'un Plan d'Aménagement Rural³⁷³ était lancé quelques années plus tard. Le POS de La Côte Saint-André est quant à lui approuvé en 1982 et plusieurs fois modifié et révisé depuis. Concernant le patrimoine bâti, une étude préalable à la réhabilitation du centre a été réalisée, par le Groupe d'Etude et de Recherche sur le Travail et l'Urbain (GETUR), en 1981-1982 faisant un état des lieux du logement en centre ancien où se concentrent des immeubles vacants, à l'état d'abandon et des espaces dévalorisés.

1. Le contrat de petite ville

La commune élabore son projet de contractualisation en 1984 et dépose un dossier de candidature auprès de l'Etablissement public régional le 27 septembre 1984, candidature agréée par celui-ci le 25 janvier 1985. Suite à la décision du Conseil régional en date du 26 septembre 1986, le contrat de petite ville est finalement signé avec la région Rhône-Alpes le 12 novembre 1986.

« Le centre de La Côte Saint-André a perdu une partie de son identité »³⁷⁴ : le contrat de petite ville fait le constat d'une dévitalisation du centre et d'un manque d'unité du tissu urbain entre le centre-ville et les quartiers périphériques. Son objectif est d'unifier la ville en renforçant son centre. Le programme contractuel comporte dix opérations que l'on peut synthétiser en quatre objectifs prioritaires (cf. carte 4) :

³⁷² *Un contrat pour la ville et le district de La Côte Saint-André, ibid.*

³⁷³ *Plan d'Aménagement Rural : La Bièvre*, Direction Départementale de l'Agriculture de l'Isère, Ministère de l'Agriculture (Plaine de Bièvre, Liers et Valloire, Coteaux des Terres froides, Bonnevaux et Chambarands), septembre 1978.

La Loi d'Orientation Foncière (loi n°67-1253 du 30 décembre 1967) a introduit dans le code de l'Urbanisme et de l'Habitation de nouvelles règles : « dans les cantons dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants, la mise à l'étude des POS entraîne la mise à l'étude des Plans d'Aménagement Rural ». L'objectif du PAR étant de « définir les perspectives souhaitables du développement et de l'équipement des territoires à vocation rurale » (décret du 8 juin 1970).

³⁷⁴ *La Côte Saint-André – Un contrat de petite ville avec la région Rhône-Alpes*, septembre 1986, p.5.

1. Accompagner la restauration en centre ville, autour de deux actions : l'aménagement de l'espace public du nord des Halles, la réhabilitation de bâtiments communaux dont le syndicat d'initiative.

Concernant l'opération d'aménagement de l'espace des Halles : à partir de 1972, la municipalité a décidé de racheter les terrains et bâtiments mis en vente dans le secteur nord des Halles sur ses fonds propres. La réhabilitation d'une cinquantaine de logements de l'îlot (1987) a été entreprise dans le cadre d'une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre, c'est l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de l'Isère qui intervient comme maître d'ouvrage. Les actions de requalification de l'espace public intérieur à l'îlot, inscrites dans le contrat de petite ville, visent à créer des cheminements piétonniers : traitement du sol, éclairage, escaliers, bassins, mobilier urbain (cf. document 1, photographies 37 et 38).

2. Mettre en valeur le château Louis XI et ses équipements publics, en agissant sur l'entrée principale, la rue des Remparts et la salle de l'aile nord du château.

3. Aménager les entrées de la commune, particulièrement la place Berlioz et le quartier de la rue du Lion d'Or : « *un traitement général de cette ceinture permettra de valoriser la façade de la ville ancienne, de la structurer en mettant en évidence ses entrées, et de favoriser l'accueil des véhicules, dont le stationnement est peu souhaité dans les ruelles du centre* »³⁷⁵. Dans le quartier de la rue du Lion d'Or, l'opération de la place des Récollets (cf. document 2, photographies 41 et 42) vise à réaménager cet espace envahi de véhicules en stationnement et ce qui tient lieu de rond-point : création de cheminements piétons, réorganisation de l'espace attribué aux véhicules, améliorations esthétiques grâce à la végétalisation et au traitement du sol. L'utilisation de pavés valorise la fontaine et ses abords (cf. photographie 43).

4. Améliorer les déplacements des habitants, en ciblant la rue de l'Hôtel de ville, le côté ouest de la place de la Halle ainsi que le traitement de l'espace public devant la poste (et une action de signalisation).

Le traitement projeté de la rue de l'Hôtel de ville en voie mixte usant d'« *un revêtement donnant l'illusion d'une voie piétonne* »³⁷⁶ vise à privilégier les espaces du piéton et à conférer un cachet supplémentaire au carrefour entre la rue de l'Hôtel de ville et la place de la

³⁷⁵ *La Côte Saint-André – Un contrat de petite ville avec la région Rhône-Alpes, ibid., p.23.*

³⁷⁶ *La Côte Saint-André – Un contrat de petite ville avec la région Rhône-Alpes, ibid., p.36.*

Halle où la réhabilitation des façades est engagée. Il s'agit de mettre en valeur la halle et sa fontaine ancienne en pierre ainsi que l'Hôtel de ville, ancien hôtel particulier du 16^e siècle, dont la restauration par tranches successives a été engagée dans les années 1970. En 1990, les aménagements prévus pour cette rue de l'Hôtel de ville n'ont pas été réalisés, à l'exception d'un remodelage du sol limité devant l'Hôtel de ville, et un certain nombre d'actions du contrat n'ont pas abouti (place Berlioz et rue Bayard ou action de signalétique par exemple). En octobre 1990, un avenant projette de remplacer des actions initiales par trois opérations nouvelles, ce qui prolonge le délai d'exécution du contrat (les opérations doivent être engagées avant octobre 1992 et les travaux achevés en octobre 1993) ; ces opérations nouvelles sont la revalorisation de l'Hôtel de ville et des Halles (cf. photographie 44), la mise en valeur de l'église et ses abords, la mise en place d'une circulation piétonnière entre le château et le centre-ville. Les actions de cet avenant visent à « *répondre aux besoins exprimés par les habitants de réappropriation du patrimoine existant et contribueront à l'amélioration de l'image et du cadre de vie de la commune* »³⁷⁷. Ces opérations s'inscrivent dans la lignée des actions menées dans les autres communes : la requalification consiste en une production d'espaces publics centraux (cf. photographies 38, 43, 44).

2. OPAH et opérations de ravalement de façades

Une OPAH est réalisée de 1990 à 1992, dans le cadre du contrat de pays, avec d'assez bons résultats : 79 logements locatifs subventionnés dont 34 conventionnés (94 % des logements étaient vacants avant les travaux) ; concernant les propriétaires occupants, 13 dossiers de Prime à l'Amélioration de l'Habitat (PAH) ont été subventionnés³⁷⁸. En 1991, le district de La Côte a lancé l'étude pour un Programme Local de l'Habitat. Le nombre de logements vacants est passé de 70 en 1968 à 183 en 1982 ; il a été abaissé à 169 en 1990 pour redescendre à 126 en 1999. Les contraintes liées à la requalification du bâti sont fortes : le parcellaire caractéristique du centre avec ses parcelles longues et étroites a de fortes répercussions sur les possibilités d'aménagements, et le vieillissement de la population a des impacts sur la structure des besoins en logements.

³⁷⁷ Ville de La Côte Saint-André - Contrat de petite ville, projet d'avenant, octobre 1990.

³⁷⁸ PACT, *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Bilan des trois années d'animation, 1990, 1991, 1992*, Département de l'Isère, District de La Côte Saint-André, Commune de La Côte Saint-André, janvier 1993.

Pour dynamiser son centre-ville et valoriser son patrimoine architectural, la ville se devait d'inciter au ravalement de ses immeubles en élaborant un plan de coloration des façades, opération qui s'est réalisée dans le cadre du syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire. L'opération est lancée en 1999 avec une étude spécifique pour le ravalement. Auparavant les opérations s'effectuaient au coup par coup.

Le constat est alors que « *les restaurations effectuées depuis une trentaine d'années tendent à gommer toutes les particularités architecturales des façades et, de ce fait, banalisent l'aspect des immeubles et uniformisent les rues.* »³⁷⁹ Or l'architecture présente des caractéristiques intéressantes comme des décors en cimenterie (encadrements, chaînes d'angles, faux appareils de pierres) des 19^e et 20^e siècles, et des façades témoignent de l'utilisation de la brique et des galets roulés (cf. photographie 39), ou encore du pisé.

Une étude de coloration est établie en concertation entre la commune, le Service départemental de l'architecture et du patrimoine et l'architecte responsable de l'étude. Après définition d'un périmètre, un inventaire détaillé a été réalisé pour chaque immeuble du périmètre indiquant les éléments dignes d'être conservés ou non, et suggérant une teinte pour la façade. Pour les quartiers hors périmètre, une palette de couleurs a été créée. Des permanences en mairie permettent aux propriétaires de collecter un avis technique sur les travaux à entreprendre. Le périmètre est constitué des rues du centre-ville. Le périmètre a par la suite été agrandi à des façades situées en front linéaire bâti de voies menant au centre-ville, de manière à ce qu'un plus grand nombre de façades soient réalisées correctement, dans de meilleures conditions (cf. carte 4). L'aide, plafonnée à 30 % du montant total des travaux et à 1 200 euros varie selon le type de travaux et les matériaux mobilisés³⁸⁰. Les matériaux choisis pour la subvention le sont pour leur qualité et la durabilité des travaux qu'ils permettent.

Si en 2000, 12 dossiers de demandes de ravalement ont été déposés, ce nombre est monté à 26 en 2002. Pour revaloriser le bâti du centre, des prescriptions architecturales sont également prises concernant les ouvertures, les menuiseries, ferronneries, débords de toiture, enduits, peintures et devantures de commerces. En effet, des enduits récents à base de ciment ou de chaux artificielle appliqués sur des maçonneries anciennes aux mortiers poreux peuvent engendrer d'importantes pathologies (humidité, décollements). L'objectif est l'harmonisation des façades et le renforcement de la dimension attractive du centre.

³⁷⁹ *Plan de coloration de façades*, ville de La Côte Saint-André, Bonnard-Manning.

³⁸⁰ « Elle est calculée en fonction du type de travaux effectués : peinture minérale sur enduits extérieurs : 6 €/m² ; enduits de finition sans piquage à la chaux naturelle : 8 €/m² ; enduit avec piquage à la chaux naturelle : 14 €/m². » (document municipal, service urbanisme, plan de coloration de façades).

Pour le maire actuel, l'intérêt pour le patrimoine, son réinvestissement - par les habitants et les politiques notamment - s'est réalisé dans les années 1980 : *« je pense que ce patrimoine il est resté dans l'ombre, personne ne s'en est occupé pendant une forte période ; où vraiment le patrimoine on commence à en parler, à s'en occuper c'est dans les années 1980 et plus tard surtout. »*³⁸¹ Cette question de l'appropriation renvoie à la définition donnée au patrimoine par les acteurs locaux ainsi qu'aux outils de gestion qu'ils sont prêts à utiliser. L'intégralité du centre de La Côte Saint-André est en périmètre de protection dépendant de l'avis de l'ABF. Or une procédure de protection comme la ZPPAUP pourrait être plus adaptée à la gestion du centre de la ville. A La Côte Saint-André, si l'idée d'une ZPPAUP a vu le jour - *« parce qu'on est quand même la quatrième ville de l'Isère en termes de patrimoine »*³⁸² - elle est restée à l'état de projet comme le souligne le maire : *« aujourd'hui c'est resté un projet. Il est bon de savoir les avantages qu'il peut y avoir pour la protection d'une certaine partie du domaine, mais il y a des contraintes aussi. Il faut savoir exactement où l'on va avec. [...] A mon avis pour une bonne protection du patrimoine oui il faudra qu'on y arrive un jour. Mais il faudra qu'on l'adapte ; parce que ce sera une gêne perpétuelle. »*³⁸³

Les contraintes découlant de cette protection patrimoniale sont perçues comme un frein à l'évolution urbaine et au développement de la ville. Elles configurent en quelque sorte les modalités de définition et d'usage du champ patrimonial par les élus. Enfin, il faut rappeler que des erreurs ont été commises dans les aménagements antérieurs, avec ou sans protection patrimoniale ; la salle des fêtes accolée au château en constitue un bon exemple (cf. photographie 47).

3. Circulation et fréquentation du centre : l'épineux problème du stationnement

Les problèmes urbains de voirie sont bien présents à La Côte Saint-André : problèmes de circulation, stationnement sauvage en centre-ville, étroitesse des trottoirs comme c'est le cas rue de l'Hôtel de ville (cf. photographie 40) où cohabitent difficilement piétons, circulation automobile et places de stationnement. Le stationnement sauvage est accentué par l'impossibilité fréquente pour des logements du centre ancien, même réhabilités, d'accueillir un garage privatif.

³⁸¹ Entretien avec Joseph Manchon, maire de La Côte Saint-André, mardi 15 juillet 2003.

³⁸² Entretien avec Sarah Esclanguin, chargée de la communication et du patrimoine, La Côte Saint-André, mardi 29 avril 2003.

³⁸³ Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

On ne compte pas de voie strictement piétonne dans le centre-ville mis à part des passages et ruelles étroites - appelées trines - inaccessibles aux véhicules : ruelle du Lion d'Or, passage de la Halle (cf. photographie 46). La rue de la République (cf. photographie 45) qui est l'axe automobile le plus fréquenté du centre ancien et soumis à de fréquents problèmes d'encombres, a fait l'objet de quelques aménagements routiers pour faire ralentir, réorganiser le stationnement, protéger les passages piétons. Il convient de souligner que cette forme d'« animation » par les flux (automobiles et piétons) participe également à la constitution d'une ambiance urbaine.

Même s'il existe une déviation de La Côte Saint-André qui contourne le centre à plus d'un kilomètre au sud, le plan de circulation ne permet pas aujourd'hui la piétonisation de la rue de la République car celle-ci reçoit le trafic de transit des véhicules traversant la ville d'est en ouest, le flux inverse étant reporté sur la rue Tourtain, elle aussi en sens unique, et le boulevard de Lattre de Tassigny (cf. photographie 36).

Le plan de circulation qui définit des rues à sens unique n'a pas véritablement résolu le problème. Il existe par ailleurs plus de 400 places de stationnement public en centre-ville, ainsi qu'un système de zone bleue. Propriétaire de terrains et bâtiments en centre-ville, la municipalité a essayé de réaliser des parkings, notamment la création de stationnement en marge du centre, par exemple au sud, place Berlioz, réaménagée en 2001. La volonté est de donner plus de place aux piétons, avec des parkings en marge du noyau central et sur l'extérieur pour que les gens puissent y venir à pied.

Face à cette difficulté de concilier l'héritage urbain et les besoins actuels de la population, la municipalité a démarré une consultation de la population (2003) sur le stationnement et la circulation et a mis en place une commission à cette occasion. Egalement, la rue Bayard, lien entre la place Berlioz et l'hypercentre, a été en partie requalifiée dans ce sens (élargissement des trottoirs pour favoriser les déplacements piétons) au début des années 2000.

Cette difficulté de la municipalité à réduire la place de la voiture dans le centre ancien et à gérer les flux a une influence directe sur l'économie locale qui repose sur les services et le commerce. Le petit commerce est principalement concentré dans les rues de la République et de l'Hôtel de ville ; la déclivité liée à la topographie constitue une contrainte au développement des axes nord-sud. Une étude récente recensant 191 locaux commerciaux montre que la structure commerciale a le profil d'une commune de taille supérieure. Pour favoriser cette activité, une opération « Cœur de pays » a vu le jour en 1998 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère, le secrétariat d'Etat aux PME, la Chambre des

Métiers de Vienne-La Tour-du-Pin et le groupement Economie Côtise (union locale des commerçants).

B. Communication visuelle et renouvellement de l'image municipale : l'élaboration d'un logo

A la fin des années 1990, La Côte Saint-André souhaite renouveler l'identité visuelle de sa charte graphique. L'identité visuelle, en plein essor chez les collectivités territoriales dans les années 1990, est importante en ce qu'elle définit des référents d'identification et oriente une politique de communication.

« *La municipalité a souhaité se moderniser j'allais dire, et avoir un logo au lieu d'avoir ce que l'on avait auparavant et depuis fort longtemps, ce qu'on considère les armoiries de la ville de La Côte Saint-André c'est-à-dire la croix de Saint-André avec une fleur de lys.* »³⁸⁴

Jusqu'alors les armoiries de la ville servaient de support de communication, et par extension de logo (cf. document 3).

En 1999, l'agence de communication Point Com' retenue à la suite d'un concours a donc défini les axes et fondements de la qualification de la ville. Dans son enquête préliminaire, la petite ville y est présentée comme calme, agréable, bien enracinée dans son passé et assez conservatrice ; son immobilisme et sa trop grande discrétion sont soulignés. La ville est appréhendée comme ayant une mentalité rurale, mais avec un potentiel patrimonial à valoriser.

« *L'identité visuelle qui existe actuellement (blason et typographie en gris) est à l'image de la communication de la ville : discrète, timide, modeste, dans l'ombre, tournée vers son passé, basée sur des actions de qualité mais anciennes. [...] La Côte Saint-André n'est pas une ville moderne : c'est une ville ancienne qui a déjà vécu une longue histoire, une ville fortement ancrée dans son passé et sa ruralité, dans l'environnement géographique et économique qui existe depuis des années.* »³⁸⁵.

Cet « endormissement » se retrouve également dans le dynamisme démographique : si à la fin du 18^e siècle (1790) La Côte Saint-André se classe au cinquième rang des villes de ce qui constituera le département de l'Isère³⁸⁶, elle approche aujourd'hui la cinquantième place des communes iséroises.

³⁸⁴ Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

³⁸⁵ Brigitte Sarazin, *Identité visuelle de la ville de La Côte Saint-André – Enquête préliminaire, présentation des créations de logotype*, Point com', 23 juin 1999.

³⁸⁶ René Favier, *op. cit.*, p.441.

L'ouvrage renseigne sur la population de La Côte Saint-André : vers 1690, environ 2 600 habitants ; vers 1760, environ 3 100 habitants (p.437).

L'agence de communication recommande une traduction visuelle simultanée de la stabilité côtoise et de ses potentialités d'évolution et préconise un « *logo aux lignes modernes sans être pour autant futuristes.* »³⁸⁷ Le nouveau logo (cf. document 3), créé par Point Com' et utilisé sur les supports de communication de la ville (papiers à lettres, cartes de visite, etc.), mobilise les références suivantes : la topographie du coteau et de la plaine, le pisé avec les deux couleurs de la terre et l'allusion historique aux Dauphins.

*« Alors on avait ces couleurs orange, c'était pour le pisé, la terre, le côté aussi ville un peu déjà du sud. C'était important. La ligne ici c'était le coteau. Là on a des dauphins stylisés, contemporains qui se font face et en même temps sortent de terre : c'est l'idée du dynamisme, de la ville qui sort un peu de son territoire, du moins qui essaie. Et le bleu, traditionnellement c'est le côté sérieux, le côté rigoureux et stable. »*³⁸⁸

La création du logo met en évidence la combinaison de signes de dynamisme et de signes de stabilité. La combinaison des valeurs du patrimoine et de la modernité se retrouve dans les discours dialectiques mobilisant tradition et avenir.

Le logo de la petite ville (i.e. le discours municipal) affiche une volonté de conserver des signes ou symboles de traditions : c'est l'attachement à l'imagerie traditionnelle et patrimoniale. Mais en plus de l'omniprésence du passé, il y a recours quasi-systématique à une « touche » calligraphique - au-delà des constantes liées à l'usage des couleurs comme le vert pour signifier la nature, le bleu l'air pur et/ou l'eau - qui représente la modernité, autour des rhétoriques suivantes : dynamisme, esprit d'entreprise.

Il est intéressant de noter que le logo fait apparaître explicitement les termes « Ville de » La Côte Saint-André comme s'il y avait besoin de signifier La Côte Saint-André en tant que ville, de lui asseoir un statut urbain (peu évident ou insuffisamment explicite alors) : « *c'était très important que l'on garde le 'ville de', on voulait donner un côté plus noble, un statut plus fort. [...] Effectivement c'est une façon de se grandir.* »³⁸⁹

Le passé côtois est mis en avant dans la constitution d'une image urbaine et d'une « réputation » côtoise. Le dépliant produit au début des années 2000 à l'occasion de la création d'un parcours de découverte du patrimoine à vocation touristique décrit « *un cadre de qualité, lieu de vie et d'échange, que nous avons pris à cœur de valoriser et de faire découvrir. Prenons le temps de flâner et d'apprécier à sa juste valeur, un centre ancien où foisonnent les constructions dignes d'intérêt. Mille ans d'une histoire riche en événements ont*

³⁸⁷ Brigitte Sarazin, *op. cit.*

³⁸⁸ Entretien avec Sandra Henry, graphiste, agence de communication Point Com', Grenoble, jeudi 7 octobre 2004.

³⁸⁹ Entretien avec Sandra Henry, *ibid.*

*façonné un paysage de caractère [...]. Certes, ville d'architecture et d'histoire, La Côte Saint-André est tout autant forte des composantes passées, présentes et futures de son identité que sont les commerces, les transports, l'enseignement, les savoir-faire artisanaux et industriels. »*³⁹⁰

La construction d'urbanité repose pleinement sur l'héritage patrimonial. La démarche de production identitaire utilise également volontiers les références au peintre hollandais Jongkind venu passer sa fin de vie à La Côte Saint-André et surtout celles à Hector Berlioz. La maison natale de Berlioz abrite, en plein centre-ville, un musée retraçant la vie du musicien. Inauguré en 1935, le musée Berlioz est confié en 1996 à la Conservation du Patrimoine de l'Isère, service du Conseil général. Il fait depuis partie du réseau départemental des musées associés au Musée dauphinois de Grenoble. La Côte Saint-André a fortement bâti son image sur celle de la notoriété de Berlioz et le festival de musique qu'elle organise. La difficulté pour la ville est de faire coïncider l'exploitation de cette image patrimoniale du personnage avec les discours sur la qualité de la vie commerçante et le patrimoine bâti. Les capacités d'accueil et d'hébergement constituent, il est vrai, une contrainte non négligeable en termes de tourisme. La création d'un nouveau logotype - élément de la démarche de positionnement - montre que les valeurs patrimoniales sont importantes dans la construction identitaire de ces petits centres urbains, mais surtout que les modalités utilisées restent assez conventionnelles et ne facilitent pas la différenciation.

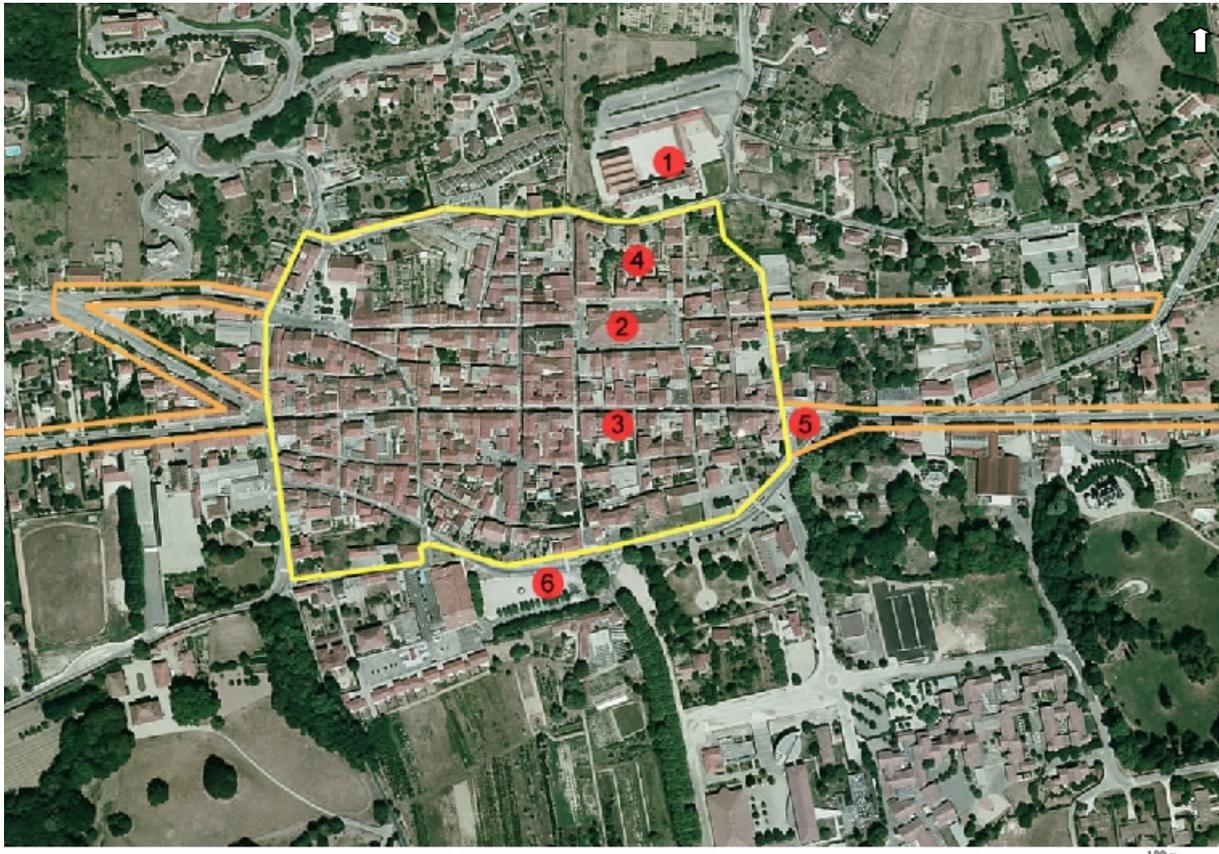
Contrat de petite ville, OPAH, opération façades... La Côte Saint-André manie des procédures communément utilisées dans les petites villes depuis les années 1980. Ici encore, la priorité est donnée à la requalification du centre. Les valeurs patrimoniales et temporelles sont instrumentalisées dans ce but. Durant les décennies 1990-2000, la valorisation du patrimoine est devenue un référent de la petite ville.

Pour le maire, *« l'avenir c'est quoi ? C'est une mise en valeur du patrimoine tout en permettant une restructuration. »*³⁹¹ La question du devenir urbain apparaît dans le discours de cet élu comme un compromis entre un champ de la protection du patrimoine et un champ du renouvellement urbain. La nécessité affichée de concilier la gestion et mise en valeur du patrimoine avec des aménagements lourds pour adapter le centre ancien aux pratiques et

³⁹⁰ Plaquette du parcours de découverte du patrimoine, Ville de La Côte Saint-André.

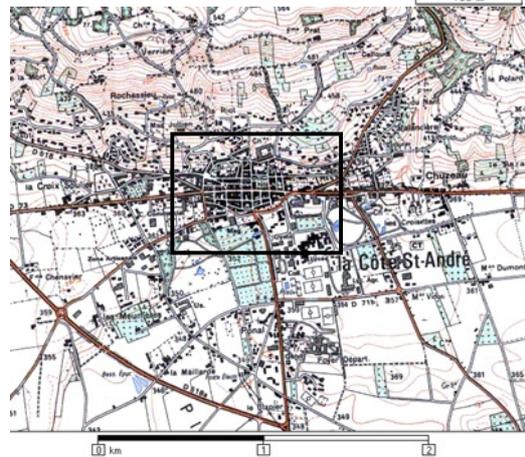
³⁹¹ Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

usages actuels (activités résidentielle et commerciale notamment) n'est pas sans rappeler la dualité tradition - modernité. Elle rejoint l'idée d'équilibre entre la temporalité du long terme et celle du court et moyen terme à travers les réponses fonctionnelles à des besoins présents. Le stationnement représente ainsi l'un des problèmes majeurs de la difficile adaptation du centre-ville aux usages modernes ; ces problèmes liés à l'évolution des pratiques et de la conception des objets urbains persistent. Pour les acteurs locaux, le contrat petite ville a constitué une amélioration mais une amélioration temporaire. Apparaît une certaine difficulté à poursuivre les opérations dans une logique urbaine globale et cohérente.



 Périmètre opération façades (1999) et extension

- 1 : Château Louis XI
- 2 : Halle
- 3 : Musée Berlioz
-  4 : Requalification quartier nord des Halles et Terrasses du Douaire
- 5 : Réaménagement de la place des Récollets
- 6 : Place Berlioz



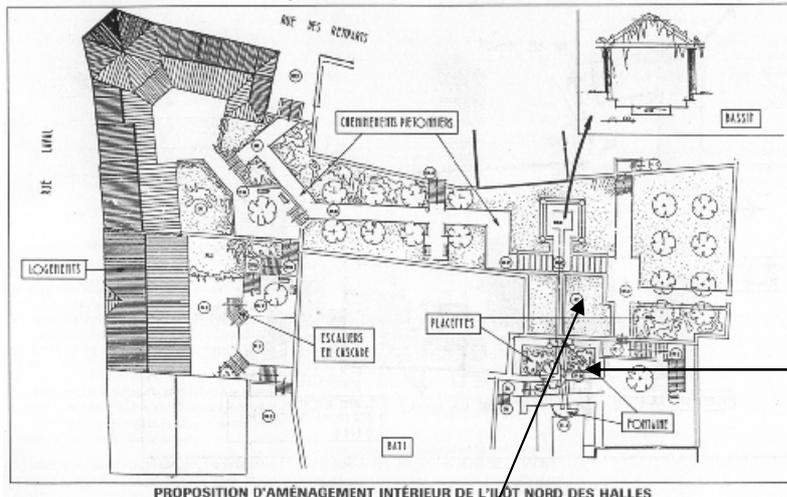
Carte 4 : Les opérations à La Côte Saint-André

Sources : Contrat petite ville, ville de La Côte Saint-André. Fonds photographiques et cartographiques de l'IGN.



Photographie 36 : La Côte Saint-André, boulevard de Lattre de Tassigny : traitement de la placette et mise en valeur d'un pavillon. Anciennement situés sur des terrains à vignes, les pavillons, habituellement construits en pisé avec un soubassement en galets roulés et à toiture à quatre pans, constituent un élément typique du patrimoine et du paysage côtois.

Document 1 : La Côte Saint-André, l'aménagement de l'espace public du quartier nord des Halles dans le contrat de petite ville (Source : Contrat de petite ville).



Photographie 37 : La Côte Saint-André, les Terrasses du Douaire, fontaine.



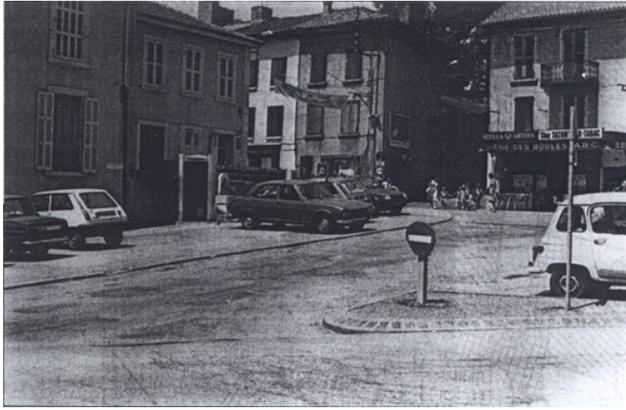
Photographie 38 : La Côte Saint-André, les Terrasses du Douaire, création de cheminements piétons, espaces verts, placettes, terrasses, bassins, éclairage...



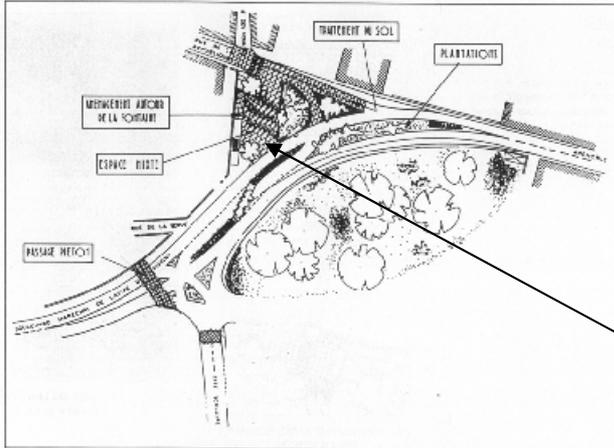
Photographie 39 : Architecture typique de galets roulés à La Côte Saint-André.



Photographie 40 : La Côte Saint-André, rue de l'Hôtel de Ville. Noter la tourelle et la façade recolorée de l'hôtel d'Argout ainsi que l'étréitesse des trottoirs.



Photographies 41 (Source : Contrat de petite ville) et 42 : La Côte Saint-André, place des Récollets au début des années 1980 et en 2004.



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES RÉCOLLETS



Photographie 43 : La Côte Saint-André, place des Récollets, revalorisation de la fontaine.

Document 2 : La Côte Saint-André, plan d'aménagement de la place des Récollets dans le contrat de petite ville (Source : Contrat de petite ville).



Photographie 44 : La Côte Saint-André, la place de la Halle : traitement du sol en pavés et de la fontaine, pose de mobilier « de style » ; mais le lieu est encore envahi par du stationnement sauvage.

« Place de la Fontaine : installation de mobilier urbain (en particulier des bancs sur les parties ensoleillées) pour donner au site l'esprit de place publique. Place de la Halle côté Sud et côté Est : élargissement des trottoirs pour créer des terrasses nécessaires à l'animation de ce quartier. » (Ville de La Côte Saint-André - Contrat de petite ville, projet d'avenant, octobre 1990).



Photographie 45 : La Côte Saint-André, la rue de la République, l'axe principal du centre-ville, commerçant.



Photographie 46 : Passage de la Halle, La Côte Saint-André.



Photographie 47 : La Côte Saint-André, la salle des fêtes construite dans la continuité du château Louis XI : une difficile cohabitation jugée comme une erreur regrettable par le maire [« je trouve aberrant qu'on ait laissé construire une salle des fêtes à côté du château, où on a défiguré... » (Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*)].



Document 3 : Ancien blason et nouveau logo de La Côte Saint-André (Source : ville de La Côte Saint-André).

IV. Vinay et le travail d'urbanité : une « modernité » revendiquée

La commune de Vinay est un cas intéressant au regard des modalités prises par les actions d'aménagement. D'abord parce que, comme à La Tour-du-Pin, la pérennité d'un édifice historique porteur d'une identité locale a été en jeu - mais contrairement à la commune turripinoise, la destruction a bien eu lieu à Vinay. Ensuite, parce que la ville s'est dotée d'un mobilier urbain assez atypique, et ses formes inscrivent la morphologie urbaine dans une démarche et un contexte assez en retrait des autres communes étudiées³⁹².

Traversée par la RN 92, dotée d'un échangeur sur l'autoroute Grenoble - Valence, à mi-chemin de Tullins et Saint-Marcellin, Vinay est le chef-lieu d'un canton de 7 000 habitants. Sa population qui ne cesse de progresser depuis les années 1960 atteint 3 525 habitants au recensement de 1999. La ville, développée le long de la RN 92 au débouché du vallon du Tréry, s'est par la suite étendue vers le sud, dans la plaine : c'est ici que se sont implantés les équipements publics (écoles, gymnase, collège, poste...).

Contrairement à la grande majorité des communes de notre échantillon, Vinay ne dispose pas d'un patrimoine d'intérêt particulier reconnu par les spécialistes du patrimoine. La commune ne compte aucun monument inscrit ou classé aux Monuments Historiques. En dehors du traditionnel patrimoine communal (église, mairie, écoles), le maire de Vinay constate le déficit patrimonial de sa commune : « *il n'y a rien. Il reste quelques vestiges de remparts qui sont rue du Nord, rue des Boutons, mais qui sont des murs contreforts de l'espace du château. Non, nous n'avons rien de remarquable.* »³⁹³ La problématique du positionnement urbain et la démarche identitaire se posent ici d'une façon particulière.

A. Une nécessaire restructuration du centre

L'état de la commune au début des années 1980 laisse apparaître le déclin du centre ainsi qu'un déséquilibre profond dans la répartition des fonctions urbaines entre le centre ancien où sont implantés des petits commerces et les quartiers résidentiels récents où ont été installés des équipements publics.

³⁹² Le « prix citron » de l'urbanisme a même été attribué au maître d'œuvre pour la forme assez atypique de ces actions urbanistiques, ce qui n'est pas une reconnaissance très flatteuse.

³⁹³ Entretien avec Jean-Claude Coux, maire de Vinay, lundi 22 septembre 2003.

Le château de Montvinay qui surplombe la ville appartient à un propriétaire privé (maison sacerdotale appartenant au diocèse).

Le trafic de transit sur la RN 92 dans la partie étroite de la rue principale engendre des problèmes de circulation et rend difficile la cohabitation piétons - circulation automobile. L'étroitesse des trottoirs et leur caractère mal commode rendent difficile la fréquentation des commerces de ces rues centrales, même si les problèmes de stationnement ont été résolus partiellement par des démolitions d'îlots du centre ancien dans les années 1970.

Les actions sur l'habitat n'ont pas pu empêcher la hausse du nombre de logements inoccupés et à la fin des années 1980, on recense dans le centre ancien une soixantaine de logements vacants (un quart du total) et une dizaine d'immeubles totalement vacants. Les priorités sont donc l'entretien et la mise en valeur des immeubles du centre, la réduction de la vacance et l'amélioration de l'espace commercial. Une opération « commerce 90 » animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et les commerçants de Vinay a été réalisée en ce sens.

La commune compte par la suite sur un contrat petite ville pour remédier à ces problèmes et l'idée d'accompagner ces actions par une OPAH fait son chemin assez vite ; sachant qu'une première OPAH avait été lancée au début des années 1980 mais n'avait eu que peu de retentissements, jugée comme un demi-échec.

Les réflexions pour la mise en place d'un contrat de petite ville mettent l'accent sur la « réutilisation du cœur de Vinay ». En 1989 un dossier de candidature pour un contrat de petite ville est déposé ; comme dans la plupart des contrats de l'époque est soulignée « *la volonté vinoise de créer, d'embellir et de rénover* »³⁹⁴. Ce projet ne passera pas. Les intentions de la ville peuvent paraître quelque peu utopistes lorsque l'on parle d'« *affirmer ses vocations économique, résidentielle, mais aussi touristique* »³⁹⁵.

La candidature est finalement approuvée par la Commission permanente du Conseil régional le 18 décembre 1992. Le contrat d'aménagement urbain de Vinay est signé le 22 décembre 1992 ; les derniers travaux seront réalisés en 2000, après plusieurs avenants en 1994, 1996, 1997 et 1999. Les actions retenues dans le contrat sont les suivantes :

- Action 1 : aménagement de la salle polyvalente à vocation sociale et culturelle. Bâtiment assez marquant, la salle des fêtes est une ancienne église, rénovée une première fois en 1968 ; dans le cadre du contrat petite ville « *elle a été reconditionnée d'une façon un peu plus moderne et plus fonctionnelle pour les nombreuses associations locales* »³⁹⁶ :

³⁹⁴ Ville de Vinay, dossier de candidature pour un Contrat petite ville, 1989. p.3.

³⁹⁵ Ville de Vinay, dossier de candidature pour un Contrat petite ville, *ibid.*, p.5.

³⁹⁶ Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*

restructuration des volumes intérieurs, réfection de l'entrée côté mairie et des façades avec reprise des piliers (cf. photographies 51 et 52).

- Action 2 : aménagement du parc et Champ de Mars, passage des Frères Torri. Pour le parc, « *poumon vert du centre de la ville* », « *une pièce d'eau donnera un caractère romantique au parc* ». Dans le cas du Champ de Mars, « *des bornes avec chaînes conforteront ce caractère de place ancienne et arrêteront les véhicules à l'extérieur de l'esplanade* ». Le passage des Frères Torri fait quant à lui l'objet d'un « *pavage de la circulation* »³⁹⁷ et d'un éclairage.
- Action 3 : restauration de la halle (cf. infra).
- Actions 4, 5, 6 : requalification des rues centrales (rue Auguste Favot, place du Vercors, rue Gabriel Péri, rue du Général de Gaulle) par une réduction symbolique autant que physique de la dimension automobile.

Rue Favot : « *nous proposons la suppression des trottoirs avec leur différence de niveaux actuelle, de créer un plateau unique de façade en façade avec récupération des eaux au centre, un élargissement visuel des trottoirs par une différence de matériaux (dallage), la circulation véhicule restant en enrobé.* »

Place du Vercors : « *nous lui ôtons ce caractère routier en dallant l'ensemble de la place de façon urbaine, en rattrapant la différence de niveaux par des gradins pour rendre cet espace aux piétons. Nous plantons des arbres pour créer des zones d'ombre et des arbustes accompagnent cette composition.* »³⁹⁸

- Action 7 : requalification des places du 11 Novembre et de l'Hôtel de ville : les aménagements visent à « *créer une véritable place urbaine* » : pour ce faire, du mobilier urbain est mobilisé, une fontaine est créée ainsi qu'un parvis devant l'entrée principale de la mairie et de la salle des fêtes ; « *l'éclairage sera particulièrement soigné par l'implantation de candélabres de facture contemporaine* », « *quelques parkings seront repoussés légèrement vers l'église et judicieusement dessinés pour ne pas camoufler le monument aux morts situé en fond de place* »³⁹⁹ (cf. carte 5, document 4 et photographies 49 et 50).
- Action 8 : traitement des façades. Le premier arrêté de subvention en date du 4 mai 1994 concerne une première tranche de travaux, puis une deuxième tranche est demandée en 1998. Des subventions sont accordées aux propriétaires privés désireux de refaire leurs

³⁹⁷ Ville de Vinay, *Contrat petite ville*, 1992.

³⁹⁸ Ville de Vinay, *Contrat petite ville*, *ibid.*

³⁹⁹ Ville de Vinay, *Contrat petite ville*, *ibid.*

façades, à hauteur de 30 % et s'appliquant sur un alignement prioritaire déterminé lors de la signature du contrat petite ville : quai Sénozan (cf. photographie 48), une partie des rues du centre dont la Grande rue, c'est-à-dire la traversée de la ville et le noyau le plus ancien (cf. carte 5).

L'objectif des opérations du contrat petite ville est celui de la production d'une nouvelle urbanité. Ciblons maintenant notre étude sur deux éléments importants qui caractérisent le cas de Vinay : le mobilier urbain et la destination de la halle. Ces deux éléments révèlent le positionnement retenu par les acteurs locaux dans la transformation de l'image de la petite ville ainsi que les modalités particulières prises par le travail d'urbanité.

B. Le choix d'un mobilier urbain

Faible largeur des trottoirs, insécurité pour les piétons, étroitesse des rues centrales rendant délicat le croisement, multiplication des accidents, parfois mortels : le constat de la dangerosité de la traversée de Vinay est mis en évidence dans les années 1980 et la commune est retenue par l'Etat pour bénéficier d'un contrat de mise en sécurité de la traversée de ville. Il est établi en même temps que le contrat de petite ville (appelé aussi contrat d'aménagement urbain). Les études de sécurité menées par la DDE dans la traversée de la ville par la RN 92 entraînent des travaux importants : les entrées de ville ont été aménagées (entrée chicane pour faire ralentir ; giratoire à l'entrée nord de la commune) ; des travaux en infrastructures (canalisations, branchements, assainissement) sont réalisés ; la traversée de la partie centrale fait l'objet d'un intérêt particulier en collaboration avec le contrat petite ville : mise en place d'un passage alterné avec feux tricolores au carrefour qui traverse la commune (RN 92 - RD 22) (cf. photographie 56).

Des aménagements d'accompagnement sont réalisés, dans une volonté de renforcement de la dimension piétonne du centre : pavages et mobilier urbain, suppression des hauteurs de trottoirs et mise au gabarit, implantation de plots de protection pour bien matérialiser la partie piétonne par rapport à la chaussée, ce qui facilite également l'accès et la circulation des personnes à mobilité réduite par exemple. « *On a supprimé tout ce qui était obstacle, pour justement rendre la traversée de Vinay aux piétons ; avant les gens n'osaient plus passer, il est vrai qu'on avait une population du centre vieillissante et les gens n'osaient plus sortir.* »⁴⁰⁰

⁴⁰⁰ Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*

Le mobilier implanté en centre-ville dans le cadre du contrat petite ville (1994) est de facture contemporaine à partir de propositions faites par un architecte paysagiste (cabinet Baudot, Saint-Marcellin). Les couleurs proposées pour la partie centrale du bourg, dans les tons fuchsia – violet, ont été validées dans le cadre d'une commission : *« c'est venu avec le fil du temps, au cours des discussions. Autant l'âge des personnes qui faisaient partie de la commission était très très étendu, des jeunes générations aux anciennes ; tout ce qui a été présenté ça a été pratiquement accepté à l'unanimité. »*⁴⁰¹

Les aménagements de sols sur les places de l'Hôtel de ville et du 11 Novembre (cf. supra : action 7 du contrat de petite ville, cf. document 4, photographies 50, 53, 54 et 55) comportent des dallages autour d'une trame géométrique. Le mobilier se compose d'arcades, de potelets et de luminaires de couleur fuchsia (les portants des panneaux indicateurs directionnels ont aussi adopté la couleur). Une fontaine carrée a également été dessinée par l'architecte urbaniste. La description des travaux dans le contrat d'aménagement urbain est assez significative de l'objectif des concepteurs de créer une place urbaine :

*« Sur ces espaces qui bordent la RN 92, s'ouvrent la Mairie, l'Eglise et la Salle des Fêtes. Les deux espaces publics seront réunis dans le même aménagement pour créer une vaste place traversante dans laquelle s'intégrera la RN 92. Traitement des sols, plantations, fontaine, mobilier urbain, éclairage public permettront de créer une véritable place urbaine. Les travaux consistent en une reprise complète de l'espace au droit de la RN 92 de façon à créer visuellement une véritable place urbaine : démolition de l'enrobé existant, transformation de l'espace par un revêtement en pavés de couleur avec trames pour architecturer l'ensemble, plantation de neuf arbres de forte taille et d'arbustes à fleurs. Le point fort de l'aménagement sera composé d'une petite fontaine créant l'animation au cœur des arbres, et de structures métalliques supports de jardinières permettant le fleurissement estival de la place. [...] Sur la place, un nombre important de parkings est conservé ; toutefois le nouvel agencement de la place dégagera des vues et des espaces pour les piétons. L'ensemble de l'éclairage est repris pour donner à l'espace un caractère urbain et non routier. »*⁴⁰²

Les préoccupations sont, ici encore, celles de la production d'une centralité. La volonté de faire du centre un lieu animé passe par un réaménagement physique de l'espace. Si le maire de Vinay ne voit pas spontanément dans les aménagements et mobiliers urbains une volonté de modernité, notre analyse va bien dans le sens d'une démarche moderniste. L'objectif est la constitution d'une nouvelle image du centre dans une stratégie de rupture avec l'image négative qu'avait la petite ville :

⁴⁰¹ Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*

⁴⁰² Contrat d'aménagement urbain du 22 décembre 1992 avec la région Rhône-Alpes : action 8, places du 11 novembre et de l'Hôtel de ville.

« Dans le cadre des rencontres que j'ai pu avoir avec différentes personnes, Vinay - ça plaît ou ça ne plaît pas, les couleurs plaisent ou ne plaisent pas - mais l'idée des arcs ça a quand même apporté un caractère, quelque chose de voulu, de voulu par les élus ; quand on traverse Vinay les gens disent 'c'est beau, ça a changé', avant c'était relativement grisonnant, c'était difficile. [...] C'était neutre je vous dis, avant il n'y avait pas... on traversait les rues, un village-rue, avec des maisons avec très peu de trottoirs, double sens de circulation, des camions, des voitures... C'était un espace commerçant, mais le commerce ayant également évolué, on a quand même permis en mettant des trottoirs circulables de maintenir une certaine forme de commerce de proximité qui ne sont pas partout, malheureusement. »⁴⁰³

Par certains aspects, le mobilier urbain de Vinay peut faire penser au mobilier de banlieue : arcades, bornes dont l'expression ne se rattache à aucun passé local (implantation *ex nihilo*), mobilier très coloré pour donner de la couleur à un espace jusque là dévalorisé. Ce qui rappelle l'utilisation fréquente dans les années 1970-1980 de ces couleurs vives dans les banlieues. Pour autant, si le style de ces aménagements se veut moderne, la démarche est bien celle d'une nouvelle hiérarchie des espaces et elle s'inscrit dans une logique de « défonctionnalisation » (cf. photographies 49 et suivantes).

C. Une halle encombrante : la question de la conception du patrimoine

Une question cristallise les problématiques aménagistes et patrimoniales : la halle⁴⁰⁴. Vinay possède une halle en pierres dont la construction remonte à la fin du 19^e siècle (cf. photographies 57 et 59). Dans les années 1980, à différentes reprises, son devenir fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal. Si la municipalité hésite un long moment entre conservation-réhabilitation et démolition, le choix de la destruction de la halle est acté en 1996, et à l'emplacement de l'édifice sera érigée une placette qui apparaît aujourd'hui sans véritable vie. Comment est-on arrivé à cette décision et que signifie-t-elle en termes de mémoire et de construction urbaine ?

Au-delà de sa fonction commerciale hebdomadaire (le marché s'y déroule) la halle sert de lieu de stationnement. Mais les années 1980 sont celles des logiques piétonnes, de la création d'espaces de vie marqués par des mobiliers urbains, du renouveau urbain « visible ». Et l'avenir de la halle devient incertain.

⁴⁰³ Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*

⁴⁰⁴ « Il y a eu un autre gros point important, c'est l'aménagement de l'ancien quartier de la halle qui est un espace urbain ; on a démoli des vieilles halles qui n'avaient pas de classement au niveau du patrimoine sensible, donc on a démonté, on a fait une place urbaine, on a aménagé un petit peu des parkings ; ça par contre les Vinois n'ont pas pris possession de cet aménagement. » (Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*).

Le premier document de travail sur le contenu du contrat de petite ville (1988) pose cette réflexion sur le devenir de la halle - alors qualifiée d'« *édifice défraîchi* » - autour de deux hypothèses selon que l'on choisisse sa destruction ou sa conservation-restauration :

Première hypothèse : « *La démolition de la halle autoriserait une placette agrémentée de plantations ou d'une fontaine. Mais elle priverait Vinay d'un édifice qui, sans présenter un caractère exceptionnel, contribue à l'identité architecturale de la ville.* »

Deuxième hypothèse : « *Restaurer la halle et la mettre en valeur par un aménagement de ses abords en espace à priorité piétons, avec quelques places de stationnement minute.* »⁴⁰⁵

L'enjeu lié à l'existence de la halle est réduit à des logiques strictement aménagistes. Les mêmes interrogations sur son devenir apparaissent dans le dossier établi fin 1989 : « *la halle, édifice sans style et insuffisamment entretenu, n'assure plus sa fonction d'origine. Faut-il la démolir... ou la réhabiliter ?* »⁴⁰⁶

Le document du contrat de petite ville signé en fin 1992 avec la région prévoit alors une conservation et une requalification de la halle, avec 150 000 F. H.T. de travaux⁴⁰⁷. Mais en 1996 un avenant au contrat d'aménagement change la donne. La municipalité remet en cause la conservation et la rénovation de la halle : « *cette halle construite à la fin du 19^e siècle n'a pas un caractère patrimonial et architectural bien affirmé, et le coût de sa rénovation pour répondre aux normes sismiques actuelles serait plus que doublé par rapport à l'estimation initiale. La commune souhaite démolir la halle et réaménager l'ensemble du quartier en donnant aux piétons des espaces plus importants et en rendant ainsi le centre plus convivial.* »⁴⁰⁸. Ce discours - nous sommes en 1996 - rappelle les termes utilisés dans le cadre des opérations lourdes de rénovation et de destruction du bâti des centres anciens quelques décennies plus tôt.

L'avenant reporte alors les crédits de cette action vers celle qui concerne le réaménagement de la place du Vercors incluant désormais « *l'aménagement de l'ancienne halle avec un revêtement en dalles de pierres, bordées du côté de la rue Favot, d'arceaux et de garde-corps métalliques en alternance avec des jardinières plantées. Sur cette place sont installés d'une*

⁴⁰⁵ Ville de Vinay - *Quel contenu pour un contrat petite ville avec la région ?*, document de travail, atelier B. Paris, A. Korn, urbaniste, décembre 1988.

⁴⁰⁶ Ville de Vinay, *dossier de candidature pour un Contrat petite ville*, op. cit.

⁴⁰⁷ « [...] les travaux consistent en une reprise de la charpente actuellement en mauvais état, et la toiture. L'ensemble des murs sera repris par un nouveau crépi, les soubassements en pierre seront sablés. » (Ville de Vinay, *Contrat petite ville*, op. cit.).

⁴⁰⁸ Avenant n°3 au contrat d'aménagement urbain de Vinay, Charbonnières le 26 juillet 1996.

*part une fontaine, et d'autre part un sanitaire. Le mobilier urbain, l'éclairage public ainsi que les plantations sont également pris en compte. »*⁴⁰⁹

N'y a-t-il pas incompatibilité entre le choix de destruction de la halle et la volonté de rééquilibrer les fonctions urbaines au profit du centre, sachant que de tous les équipements publics seule la halle est implantée dans le centre-ville ? La volonté de détruire la halle, ni inscrite ni classée aux Monuments historiques, a suscité des réactions hostiles, particulièrement de la part des acteurs du patrimoine, ABF, CAUE, le préfet s'est également déplacé... Ceci n'a pas empêché le conseil municipal de voter pour la destruction.

Il convient alors d'aller plus loin dans l'étude du discours légitimant le choix de non-conservation de la halle. Pour ce faire un courrier du maire daté du 3 avril 1996 et adressé au président du Conseil régional en vue de l'obtention de cet avenant au contrat d'aménagement peut nous éclairer. Il met en exergue l'argumentaire servant d'appui au choix municipal de la destruction :

« Le bâtiment actuel a remplacé, à la fin du 19^{ème} siècle (1875), une ancienne halle trop petite. Cette construction s'est donc faite au détriment d'une halle qui avait, elle, une histoire. Elle a aussi entraîné la destruction de plusieurs maisons de riverains qui ont permis son implantation. A l'époque, la commune de Vinay a connu beaucoup de difficultés financières pour réaliser cet agrandissement après une trentaine d'années de délibérations municipales diverses. Le projet, au cours des années, a évolué notamment sur le plan architectural : trois architectes sont intervenus en particulier au moment de la réalisation - le deuxième architecte est décédé, un troisième a dû remanier les plans considérés comme incomplets par l'entrepreneur. En cours de construction, une pétition-souscription des riverains a demandé et obtenu la création d'une nouvelle arche. Cette construction n'a jamais été réceptionnée car le dernier architecte était en conflit avec la commune. Cet ensemble de données indique que ce bâtiment ne traduit pas une volonté architecturale affirmée ou originale d'une époque. Cette halle a été construite avec les 'moyens du bord' et de sérieux problèmes de financement. Elle n'a connu, depuis 1875, aucun moment historique, même pendant les heures difficiles de certaines périodes de l'Histoire de France récente (guerres de 14-18 ou 39-45, Résistance).

*Par ailleurs, il ne répond pas aux normes sismiques et se trouve, sur ce plan, très exposé. La dépense qu'il faudrait y consacrer dépasserait, dans ces conditions, l'enveloppe prévue puisqu'elle se situerait au delà de 400 000,00 F. H.T. et ce pour des seuls travaux de confortation et de réhabilitation. En conséquence, le Conseil Municipal, soucieux de revitaliser le centre bourg en l'animant et en le réservant aux piétons, juge préférable, dans ces conditions, d'enlever la partie haute du bâtiment de la halle pour ne conserver que son socle afin de donner à l'ensemble du secteur un espace de vie où les véhicules n'auraient pas accès, contrairement à ce qu'il en est actuellement. Cet aménagement ne nuira pas à l'effet d'ensemble et, au contraire, accentuera le caractère convivial de cet espace que la Halle, modestement, était seule à donner jusqu'à présent. Il permettra non seulement de le préserver, mais aussi de le développer et de l'améliorer. »*⁴¹⁰

⁴⁰⁹ Avenant n°3 au contrat d'aménagement urbain de Vinay, Charbonnières le 26 juillet 1996.

⁴¹⁰ Courrier du maire de Vinay au Président du Conseil régional Rhône-Alpes, daté du 3 avril 1996.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés. D'abord historique : l'édifice a succédé à une halle plus ancienne - déjà le 19^e siècle participait à la reconstruction de la ville sur elle-même. En quelque sorte on n'est pas à une seconde destruction près... L'argument de la mise aux normes sismiques est peu convaincant : combien de monuments répondent actuellement à ces normes ? Le discours politique participe ici d'un dénigrement de l'édifice, il réduit l'intérêt du bâtiment en faisant appel aux contextes historiques, urbains, aux contraintes et à la qualité de vie : l'édifice ne « mérite » pas la conservation. Les contraintes financières ne sont pas en reste. La justification par une démarche de piétonisation n'est quant à elle guère convaincante : avancer l'idée que la suppression de la halle et la création d'une place interdite aux véhicules animera le lieu peut laisser sceptique, mais il convient ici de souligner l'importance de ce modèle de la piétonisation dans les référents aménagistes de cette époque. Dernier argument, lié à une sorte de devoir moral de rendre la luminosité et l'espace pris aux riverains, ce qui n'est pas sans rappeler les arguments hygiénistes des époques de la rénovation et des destructions lourdes. « *C'est vrai que pour les riverains ça a été très intéressant, on leur a ouvert le soleil si vous voulez, ils avaient ce grand bâtiment devant leurs yeux.* »⁴¹¹. Cette démarche s'inscrit pleinement dans un discours hygiéniste, fonctionnaliste, « moderne » (ici dans le sens idéologique). Au-delà, on peut se demander si le choix n'exprime pas, à l'inverse, un regard distancié sur ce qui est signifiant localement : face à la tendance contemporaine à tout patrimonialiser, on pourrait y voir une certaine lucidité concernant ce qu'il est valable de mobiliser. Ceci rejoint le problème de la destination nouvelle que l'on peut conférer à un bien dont on ne sait que faire.

Avec le recul, le maire actuel émet quelques regrets par rapport à l'aménagement de l'espace de la halle :

*« Même si les gens qui sont autour pensent que c'est une bonne chose, moi je pense que là on a peut-être fait une connerie ; mais bon c'est comme ça, c'est parti dans une gestion et puis voilà. [...] Peut-être que ce bâtiment il aurait fallu le voir autrement ; soit l'aménager, le consolider parce qu'il y avait des fentes de partout, il commençait à devenir dangereux ; alors on a gardé la partie horizontale et on a démonté tout ce qui dépassait. Là je vous dis avec un peu de recul j'ai un peu plus de regrets. C'est personnel. [...] Mais ce bâti de ville s'il était resté, on aurait pu faire je ne sais pas, d'autres choses, le faire vivre autrement, c'est un peu le regret que j'ai avec du recul ; mais en 1992 je n'avais pas beaucoup de recul puisque j'ai été maire en 1989, ça a été plus compliqué. »*⁴¹²

⁴¹¹ Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*

⁴¹² Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*

Si la situation se posait aujourd'hui, la destruction n'advierait peut-être pas. D'autant plus que le constat est dur pour l' élu : « *les Vinois n'ont pas pris possession de cet aménagement* »⁴¹³. C'est ce même élu qui déplore aujourd'hui l'absence de réel patrimoine dans sa commune.

Cet exemple de la halle interroge sur le rapport à l'histoire ainsi que la définition du patrimoine. On a vu quel était le discours de justification de la démolition. Derrière les arguments, il apparaît que la mémoire locale est celle d'un bâtiment non intégré ; il n'est pas reconnu en tant que patrimoine. C'est bien ici du processus d'élection patrimoniale dont il s'agit : que doit-on conserver, pour quels usages ? Une autre interrogation consiste à savoir qui est apte à décider de ce qui a valeur patrimoniale. Et quels compromis doit-on faire entre la conservation, la réhabilitation et les usages quotidiens de l'espace urbain et ses dysfonctionnements ?

L'histoire de cette halle et de la place du Vercors ne s'arrête pas là. La halle a effectivement été démontée, et la base a été gardée au sol. Des arcades ont été installées - toujours dans cette logique d'instituer des référents urbains, de meubler l'espace - dans le même style que celles de la place du 11 Novembre devant la mairie mais en couleur blanche. L'implantation de ces arcades rappelle l'existence de la halle, elles s'inscrivent effectivement dans la continuité des anciennes arcades de la halle (cf. photographies 57 à 60) : « *on avait trouvé ce système d'arcades avec des jardinières suspendues ; qu'on retrouvait d'ailleurs sur la halle, c'est un clin d'œil, elles sont pratiquement au même endroit que ses arcades qui existaient, c'est pour cela que l'on a eu cette idée* »⁴¹⁴.

A l'objet historique⁴¹⁵ on substitue des signes d'historicité, des traces censées rappeler l'existence passée de l'édifice. Ceci nuance l'idée première de *tabula rasa* dans le cas de la halle et de cette place. Il semble que dans certains cas on préfère le signe à l'objet... On reviendra plus loin sur cette substitution des « objets patrimoniaux » par des signes qui viennent rappeler leur existence, ne serait-ce que par un clin d'œil, et quelque part signifier le temps.

⁴¹³ Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*

⁴¹⁴ Entretien avec Christian Baudot, architecte, mardi 13 juillet 2004.

⁴¹⁵ Peut-on parler d'objet « patrimonial » dans ce cas étant donné que l'édifice en question, s'il est l'objet d'une réflexion, ne passe pas avec succès le processus d'élection ? Il n'est pas sélectionné par la municipalité pour faire partie des objets patrimoniaux conservés.

L'objectif des opérations menées à Vinay est bien d'encourager au réinvestissement du centre. Mais si, comme dans les autres petites villes, les actions portent essentiellement sur le centre, les références modernes mobilisées à Vinay la placent dans une position assez originale par rapport à ses voisines. Les options retenues pour l'aménagement du centre de Vinay laissent entrevoir une difficulté certaine de positionnement de cette petite commune⁴¹⁶.

Les choix formels des agencements réalisés et les couleurs utilisées conduisent à considérer le problème de la temporalité de ces aménagements. On se situe dans des effets de mode de court terme.

« Bon il y a le choix des couleurs qui est un petit peu bizarre, ce fuchsia ce n'est pas... il y a dix ans on était un peu dans ces tons là, dans ces couleurs à l'époque ; comme toujours il y a des modes qui se forment, or maintenant si c'était à refaire ça ne se ferait certainement pas comme cela, d'ailleurs je ne pense pas qu'on remette des arcades ; par contre au niveau de la couleur la commune nous avait déjà demandé de changer les couleurs des bornes : elles sont déjà différentes ; on est retombé dans des gris, des bleus foncés qui sont quand même moins agressifs que ce fuchsia, et en plus ce fuchsia actuellement passe de couleur. Si c'était à repeindre il faudrait les repeindre comme les bornes qui ont été repeintes là, comme le garde corps du pont du Tréry. »⁴¹⁷

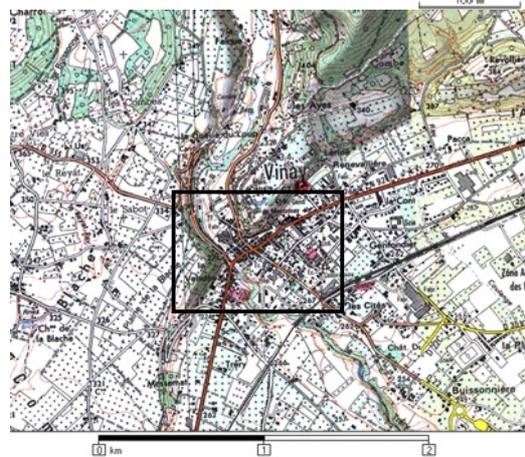
Il semble qu'aujourd'hui cette modernité d'apparence soit dépassée, comme en témoigne la quête de sobriété recherchée dans le remplacement actuel de certains mobiliers (cf. photographie 56). L'un des problèmes de fond est celui de la difficile adéquation des temps de l'action : celui des modes et des temps courts, exprimé notamment à travers les mobiliers urbains, et celui du patrimoine et du temps long. Cette problématique de la temporalité nous apparaît très importante et nous reviendrons sur la question des normes et des modes. La problématique des modes et des temporalités renvoie également à la question de l'expertise, et notamment celle des propositions d'architectes dont le rôle est capital dans l'aménagement des espaces publics et la mise en place de formes urbaines.

⁴¹⁶ Vinay mise aujourd'hui sur l'ouverte récente (2005) de la Maison du Pays de la noix, espace muséographique de mise en valeur du patrimoine local, des coutumes et savoir-faire liés à la noix, installé dans un corps de ferme, « le Grand Séchoir » (originellement prévu pour accueillir également le syndicat d'initiatives et le siège de la communauté de communes). Le canton de Vinay revendique la première place dans la production de noix de Grenoble et Vinay s'affiche comme la capitale de la noix. Pour autant cela permettra-t-il de transformer l'image d'une petite ville que certains disent « encore enkystée dans son raisonnement local » (Entretien avec Serge Gros, directeur du CAUE Isère, Grenoble, lundi 13 septembre 2004) ?

⁴¹⁷ Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*



- Périmètre opération façades (Contrat de petite ville, 1992)
- 1 : Salle des fêtes
- 2 : Places du 11 Novembre et de l'Hôtel de ville réaménagées
- 3 : Champ de Mars
- 4 : Halle démolie et place du Vercors réaménagée
- ● ● ● Semi-piétonisation (places du Vercors, du 11 Novembre et de l'Hôtel de ville)



Carte 5 : Les opérations à Vinay

Sources : Contrat de petite ville, ville de Vinay. Fonds photographiques et cartographiques de l'IGN.

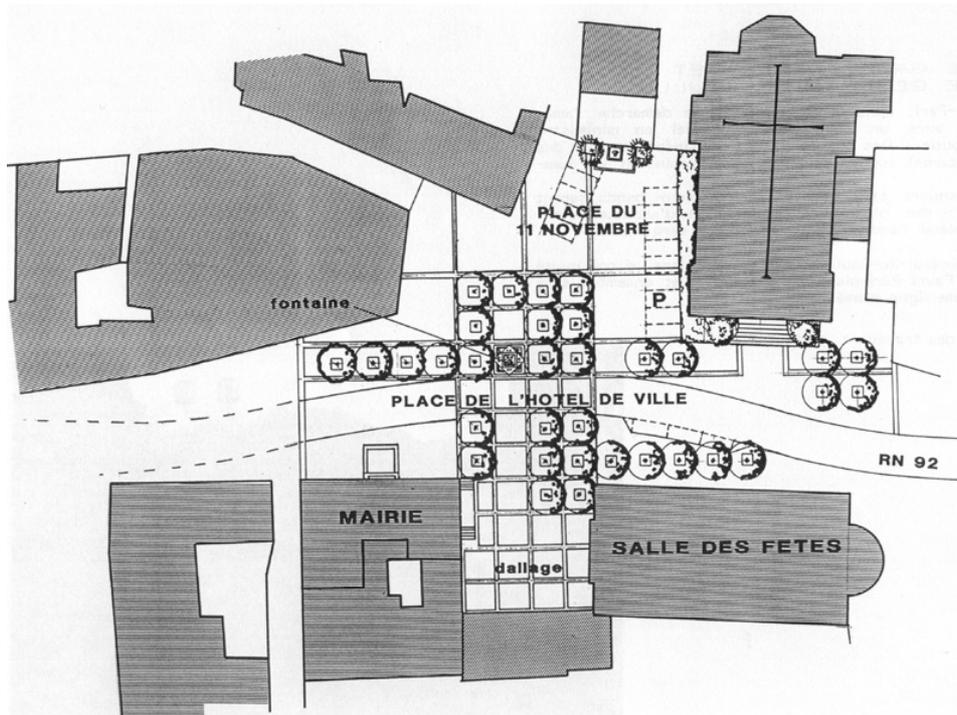


Photographie 48 : Vinay, le pont du Tréry. A gauche les façades rénovées du quai Sénozan.



Photographies 49 (Source : Contrat petite ville) et 50 : Vinay, places de l'Hôtel de ville et du 11 Novembre à vingt ans d'intervalle ; à gauche de la RN 92 la mairie.

« [...] tout cela était un peu restreint et serré, ça a permis de dévier légèrement la route nationale de façon à créer un vrai parvis devant la mairie, et de créer de vraies terrasses et de redonner au pied de l'église une allure de vraie place de village, en venant replanter des arbres, tout en gardant une partie de parking mais en limitant quand même le stationnement des véhicules. » (Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*.)



Document 4 : Projet d'aménagement des places de l'Hôtel de ville et du 11 Novembre à Vinay (Source : Contrat petite ville).



Photographies 51 (Source : Contrat petite ville) et 52 : La salle des fêtes de Vinay à vingt ans d'intervalle, rénovée aux couleurs fuchsia et violette. Colonnes, couleurs voyantes : un mélange des genres hors du commun.



Photographies 53 et 54 : Vinay, aménagements des places de l'Hôtel de Ville et du 11 Novembre : fontaine et mobilier urbain fuchsia de facture contemporaine.

« Alors la fontaine c'est parce qu'il y avait déjà sur cet espace un point d'eau, il y avait une vieille fontaine qui existait, ronde, circulaire, [...] avec un petit jet d'eau au milieu ; elle est presque au même endroit d'ailleurs celle qui est faite [...]. Après c'est de facture contemporaine avec des espèces de pyramides et des boules au-dessus avec l'impression que les boules sont suspendues dans l'eau ; c'est parce qu'il y avait déjà un point d'eau dans le secteur, donc on a voulu le retrouver, et sur une petite place c'est intéressant d'avoir cet aspect un peu vivant, un peu d'eau... Quant au mobilier, alors les arcades c'était à la fois une volonté de trouver des éléments qui - on avait les façades qui s'écartaient à certains endroits - de retrouver un peu de écriture de façades mais transparente, et la possibilité d'avoir des jardinières suspendues parce qu'il y avait une volonté politique de fleurissement sur la commune ; on s'apercevait que les jardinières au sol généralement sont dégradées, abîmées, ou poussées par les véhicules, donc on avait trouvé ce système d'arcades avec des jardinières suspendues. » (Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*.)



Photographie 55 : Entrée de la salle des fêtes de Vinay.



Photographie 56 : Vinay, la Grande rue, au niveau de l'alternat de circulation. La couleur fuchsia des bornes a laissé sa place à des teintes grises plus sobres.



Photographies 57 (Source : Contrat petite ville) et 58 (en haut), 59 (Source : Contrat petite ville) et 60 (en bas) : Vinay, la place du Vercors à vingt ans d'intervalle, et la halle démolie.

On substitue le signe à l'objet patrimonial, au monument : l'implantation des arcades métalliques rappelle l'existence de la halle, elles s'inscrivent dans la continuité spatiale des anciennes arcades en pierres de la halle.

« On a gardé quand même sa plate-forme, on a gardé un peu la mémoire puisqu'on a gardé le soubassement. Cette place est devenue plus un lieu festif, plutôt qu'un lieu de marché et on a recréé... là aussi ça nous a permis d'éliminer un peu les places de voitures parce que tout ce centre ancien était recouvert de parkings, de voitures, tout le monde se garait n'importe où, là encore on avait très peu de trottoirs, très peu de cheminements piétons, donc on a recréé des cheminements piétons, des escaliers, des rampes pour les personnes handicapées et les poussettes, on a amené un peu plus de vie à l'intérieur de ce cœur ; on est venu replanter également des arbres qui dans l'avenir donneront à ce centre ancien une allure plus végétale. » (Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*).



Photographie 61 : Vinay, minéralisation de la place du Vercors et création d'une fontaine-bassin.

V. Vizille, à l'ombre de son château

Petite ville du sud de l'agglomération grenobloise et porte d'accès à l'Oisans, Vizille, 7 465 habitants (1999) est le chef-lieu d'un canton de 28 000 habitants en forte croissance démographique. Constituée de deux pôles - Vizille et Le Péage-de-Vizille – la commune subit l'influence d'une agglomération grenobloise en extension.

Vizille est née sur l'éperon rocheux qui abrita un camp romain puis un château fort au 7^e siècle, puis à la construction du château au pied du rocher (17^e siècle), c'est autour de ce dernier, dans la plaine vers l'ouest, que s'est développée l'urbanisation, après la maîtrise des eaux de la Romanche, par endiguement. Au 19^e siècle, forges, papeteries, manufactures (toiles peintes), tissages et filatures favorisent la croissance de faubourgs. Vizille est restée une ville de tradition industrielle et manufacturière.

La ville a connu une diminution notable de l'emploi industriel, mais elle reste marquée par un héritage encore fortement ouvrier. L'intérêt de ce cas réside dans la conjonction d'éléments identitaires de natures variées (identité ouvrière, poids de l'image du château) qui influent sur la construction d'une identité de petite ville soumise à des dynamiques métropolitaines. La problématique de la requalification est, pour Vizille, celle du choix du type de valorisation à mener aux abords d'un monument d'intérêt national situé au cœur de la ville (cf. photographie 63).

Rappelons que c'est le connétable de Lesdiguières, François de Bonne (1543-1626), qui fait construire le château au début du 17^e siècle. Ses descendants le vendent vers 1780 à Claude Périer, négociant dauphinois qui y installe sa manufacture de toiles peintes. Le 21 juillet 1788, la salle du jeu de paume du château accueille « l'assemblée de Vizille », prélude à la réunion des Etats généraux et à la Révolution. A la fin du 19^e siècle, le château est vendu et passe de main en main. Acquis par l'Etat en 1924, empêchant alors le lotissement du parc, il est aménagé en résidence présidentielle. Doumergue, Coty, De Gaulle... Vizille devient résidence d'été des présidents de la République. En 1973, l'Etat cède le château au Conseil général de l'Isère qui souhaite le valoriser et y crée un musée de la Révolution française en 1984. L'ancien château du duc de Lesdiguières présente l'histoire de la Révolution française sur 3 000 m². Le musée accueille 50 000 visiteurs par an et le parc de 100 hectares 200 000 visiteurs par an.

Le parc, la cour d'honneur et le château de Lesdiguières sont classés Monuments Historiques, ainsi que l'église prieurale Notre-Dame et ses vestiges situés dans le cimetière, ce qui engendre un vaste périmètre de protection⁴¹⁸ dépendant de l'avis de l'ABF pour les travaux modificatifs et les permis : l'essentiel de la commune est concerné et tout le centre-ville.

A. Opérations urbaines et requalification du bâti

La nécessité de réhabiliter le patrimoine bâti du centre apparaît à Vizille comme dans beaucoup de villes dans les années 1980 : le patrimoine bâti est délaissé par les propriétaires, faute de pression foncière suffisante, le centre est dévalorisé, certains immeubles font l'objet d'enquêtes d'insalubrité. 80 % du parc ancien (antérieur à 1948) est aggloméré au centre de Vizille, soit environ 800 logements. Le niveau d'inconfort est important ; environ 10 % des logements sont en situation d'insalubrité, et près de 40 % sont susceptibles d'une mise aux normes d'habitabilité. Par ailleurs la commune abrite un taux de logement social élevé, supérieur à celui du sud de l'agglomération grenobloise (27 % de logement social sur la ville aujourd'hui) et elle est confrontée à la diminution de l'emploi industriel.

Dans les années 1990, la municipalité mène une réflexion sur l'habitat, avec des actions sur le parc existant du centre-ville et sur d'anciennes cités ouvrières (exemple de la copropriété Le Grand Trou au Péage-de-Vizille), notamment avec une politique de préemption. Pour améliorer l'image de la ville et rendre son centre plus attractif, la ville lance une OPAH sur le centre ancien en 1991 (cf. carte 6). L'étude préalable à l'OPAH souligne l'importance des objectifs : 200 logements locatifs, 100 logements vacants et une soixantaine occupés par leurs propriétaires sont susceptibles d'être réhabilités. Menée de 1991 à 1993, elle a permis la réhabilitation de 123 logements en trois ans dont 60 logements vétustes et vacants qui ont retrouvé le chemin de la location.

La municipalité estimant que la dynamique créée se devait d'être poursuivie, elle décide de lancer en 1995 une seconde OPAH. Menée de 1996 à 1998 (toute la commune est concernée par la convention), cette OPAH est complétée par une campagne de ravalement de façades sur les rues principales du centre avec des mesures incitatives : quelques rues commerçantes du centre-ville (rues du Général de Gaulle, Aristide Briand, Jean Jaurès) sont retenues pour cette opération de ravalement des façades, lancée en mai 1996, et renouvelée chaque année

⁴¹⁸ Le périmètre de protection de la Chapelle Saint-Firmin ou des Templiers (commune de Notre-Dame-de-Mésage) concerne également une petite partie du territoire communal vizillois.

jusqu'en 2004. La carte 6 présente le périmètre de ravalement obligatoire. L'aide municipale (délibération municipale du 14 mai 1996) est plafonnée à 20 % du montant total des travaux et à 180 et 360 F/m² des surfaces visibles ou situées directement sur la voie publique. En janvier 2003 on dénombre 69 façades réalisées sur les 105 à faire. Hors du périmètre de ravalement obligatoire, une aide est proposée pour assister les propriétaires dans les choix de coloris. Cette mission est remplie par le PACT.

Les deux OPAH successives qui ont permis de réhabiliter plus de 230 logements, ainsi que l'opération façades, ont été animées par le PACT. Même s'il reste encore à faire, le bilan est plutôt positif : curetage de points noirs, réhabilitations, baisse du nombre de logements vacants (322 en 1975 ; 250 en 1990 ; 181 en 1999). Le lancement d'une nouvelle OPAH est prévu fin 2006 sur le périmètre de la Communauté de communes du Sud Grenoblois (CCSG) qui a la compétence en matière de logement.

Face à la désertion des rez-de-chaussée et aux menaces de transformation des locaux commerciaux de rez-de-chaussée en habitations, une réflexion est menée pour des OPAH commerciales :

« la ville souhaite ne pas les [rez-de-chaussée commerciaux] transformer en logements pour deux raisons : souvent c'est des trames étroites d'immeubles et vous avez des logements qui ne sont pas très confortables ensuite, vous êtes à ras la chaussée, éclairage, etc., on ne souhaitait pas trop transformer ces rez-de-chaussée commerciaux en logements ; puis la deuxième raison : c'est évident que si Vizille veut rester un bourg centre par rapport à l'ensemble des petites collectivités et avoir un cœur de bourg qui vit, il faut arriver à maintenir le commerce sur place et à rendre un peu les rues du centre-ville animées. »⁴¹⁹

En 2000, un règlement de la zone UA du POS interdit la transformation en logement des commerces de rez-de-chaussée sur un périmètre UAc composé des espaces où la densité commerçante est la plus forte, c'est-à-dire essentiellement la rue principale - rue du Général de Gaulle - semi-piétonne et les abords de la place du Château⁴²⁰ (cf. périmètre UAc sur la carte 6). Renouvelé légalement une seule fois, ce règlement n'est plus valide aujourd'hui. Si les résultats sont plutôt mitigés, une réflexion est menée dans le cadre de l'intercommunalité sur ce sujet, Vizille étant engagée dans deux intercommunalités : la communauté de

⁴¹⁹ Entretien avec Jean-Pierre Darsac, adjoint à l'économie, l'urbanisme, l'environnement et l'intercommunalité, Vizille, vendredi 18 octobre 2002.

⁴²⁰ « Article UA.2 : Occupations et utilisations du sol interdites. [...] en zone UAc, la transformation en logements ou en garages des commerces situés en rez-de-chaussée des rues, places et portions de rues délimitées sur le plan, sauf dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une rénovation portant sur l'ensemble de l'immeuble et faisant l'objet d'un permis de construire. » (Plan d'occupation des sols, titre II : dispositions applicables aux zones urbaines).

communes du Sud Grenoblois, et le CDRA Alpes Sud-Isère englobant le sud du département de l'Isère⁴²¹.

Les OPAH s'inscrivent dans une volonté d'intervention globale sur le centre-ville. Le projet de quartier neuf sur le secteur Jean Jaurès (cf. photographie 65) où une ZAD a été mise en place en 1982 en constitue un autre exemple : il s'accompagne d'une restructuration de l'îlot dans le cadre du programme Europan⁴²². Pour compléter ces actions sur le foncier ainsi que l'aménagement semi-piéton de la rue du Général de Gaulle (cf. photographie 68) et la création d'équipements publics, un contrat de quartier est à l'étude en 1990 avec l'objectif de « *participer à la transformation de l'image du centre, à sa remise en valeur à partir des éléments forts de son paysage : la place du Château, les canaux, l'entrée de Vizille en venant de Grenoble.* »⁴²³. Le projet met l'eau au cœur de la réflexion. Il ne s'agit pas, comme dans les autres communes étudiées, d'un contrat dit « de petite ville » mais d'un contrat de quartier, définissant quelques espaces privilégiés autour d'une action.

« *Dans ce processus de reconversion l'eau, autrefois élément moteur des manufactures, doit pouvoir jouer à nouveau un rôle majeur. Partout présente, souvent cachée, elle doit permettre, sortant de l'enceinte du château et de son parc de 100 hectares, de réorganiser puis redécouvrir la ville.* »⁴²⁴

Cet axe de valorisation repose sur le constat que la ville et ses activités (tanneries, filatures, papeteries, moulins, lavoirs...) étaient autrefois organisées, structurées autour de l'eau : ruisseaux, canaux (cf. photographie 62)... De nombreux canaux ont été recouverts au fil des aménagements de voirie et de l'urbanisation. Les canaux de la place du Château ont ainsi été masqués au 19^e siècle. Certains canaux devinrent des évacuations d'eaux usées.

« *L'objectif est de saisir chaque occasion pour faire réapparaître, revivre cette eau oubliée* »⁴²⁵ Il s'agit alors de remettre à jour les canaux qui sillonnaient la ville en partant du parc du château, lancer l'assainissement pour purifier l'eau de ces canaux, requalifier le paysage urbain autour de l'eau (canaux, moulins, etc.), notamment vers le château côté centre-ville, vers le quartier Jean Jaurès, ainsi que l'espace des Martinets situé à l'entrée grenobloise de la ville. Ces actions sur les canaux visent à « *réhabiliter, petit à petit, l'ensemble du réseau hydraulique, en lui redonnant son rôle structurant dans la réalisation de la trame urbaine, en*

⁴²¹ A noter également la mise en place d'un PLH via l'intercommunalité (CDRA).

⁴²² *Concours Europan 2. Habiter la ville, requalification de site urbain – Vizille (Proposition de site urbain, quartier Jean Jaurès)*, juin 1990.

⁴²³ Alfred Gryelec, conseiller général, maire de Vizille, in *Contrat de quartier, Ville de Vizille*, région Rhône-Alpes, département de l'Isère, novembre 1990.

⁴²⁴ *Contrat de quartier, Ville de Vizille*, région Rhône-Alpes, département de l'Isère, novembre 1990, p.1.

⁴²⁵ *Contrat de quartier, Ville de Vizille, ibid.*, p.6.

*en faisant un support de la vie sociale et culturelle de la cité. »*⁴²⁶ A travers la réappropriation de cet élément dont on reconstitue l'histoire, l'objectif est de se doter d'un référentiel apte à restructurer l'espace public et porteur de sens pour la requalification de la ville.

Parallèlement à la valorisation du patrimoine hydraulique, un second axe est privilégié dans le contrat : il s'agit du patrimoine historique bâti à travers les abords du château côté centre-ville, c'est-à-dire la question du lien entre la ville et le château.

B. Les projets de requalification de la place du Château : les stratégies de valorisation urbaine aux abords d'un monument d'intérêt national au centre de la ville

Des projets de réaménagement de l'espace public situé devant le château (place du Château, place du Centenaire) émergent à la fin des années 1980. L'espace en question, l'hypercentre vizillois au contact du château, concentre des enjeux de centralité et d'urbanité.

*« Espace d'une importance vitale pour la ville, c'est le lieu central de la vie à Vizille, c'est également pour les touristes et plus généralement l'ensemble de la population locale le lieu d'accès au château et aux cent hectares du parc. Comme de bien entendu, c'est donc un lieu de conflit important entre circulations locales, touristiques, stationnements de toutes sortes, vie de quartier et activités du centre ville. C'est également la rotule de tout un ensemble de places, espaces de vastes dimensions aux fonctionnements très interdépendants et nécessitant une réflexion globale, même si dans un premier temps les contraintes budgétaires obligent à restreindre le champ opérationnel à la seule place du Château. »*⁴²⁷

Historiquement, cette place constitue le centre de la ville. Les contours actuels de la place du Château remonteraient aux années 1860⁴²⁸. Les anciens remparts démolis (1860), un nouveau mur est construit dans le prolongement de la place du Centenaire. Sur la place du Château, arasée, les canaux sont recouverts. L'eau, un des symboles du développement de la cité, et les canaux, éléments constitutifs de l'histoire, ont été rendus peu visibles. Cette démarche de rupture n'est pas récente. Les projets d'aménagements visent à retrouver l'inscription historique de la ville à travers la redécouverte de son patrimoine.

Si des aménagements urbains - semi-piétonisation de la rue du Général de Gaulle, révision du plan de circulation, plan d'assainissement - ont été réalisés à la fin des années 1980, la place du Château offre un paysage urbain assez déstructuré, déqualifié (cf. photographies 66 et 67).

⁴²⁶ *Contrat de quartier, Ville de Vizille, ibid., p.7.*

⁴²⁷ *Contrat de quartier, Ville de Vizille, ibid., p.10.*

⁴²⁸ *Contrat de quartier, Ville de Vizille, ibid., p.15.*

Pourtant elle a un rôle essentiel et sa requalification constitue un enjeu stratégique pour l'image, interne et externe⁴²⁹, de la ville, étant le lieu de convergence des axes principaux.

Le contrat de quartier (1990) décrit la situation du centre-ville :

« Actuellement les cheminements piétons sont 'chichement' répartis le long des façades commerciales. Les activités importantes pour l'animation de la place (bars, restaurants...) sont peu mises en valeur et bien souvent disputent le peu de place réservée aux piétons. »

« Actuellement l'espace situé devant le château offre une image médiocre, confuse, morcelée. C'est en cet endroit que devrait être privilégiée la fonction piétonne dans le cadre d'un réaménagement paysager dégageant visuellement l'entrée du château, mettant en valeur la relation parc/ville tout en faisant ressortir les canaux actuellement recouverts, et recomposant l'espace autour de ceux-ci. D'autre part, ce lieu devrait être compris comme le débordement du parc sur le centre ville, favorisant des transparences sur celui-ci (grille à la place des murs) et aménagé pour satisfaire les fonctions repos, contemplation, promenade, rencontre, fête... »⁴³⁰

Engagée dans la revalorisation de son centre⁴³¹, la ville, à travers ce contrat, souhaite faire de la place du Château « un lieu fort, un lieu spectacle, l'amorce de la nouvelle image de Vizille »⁴³². Le projet consiste à faire réapparaître les canaux sur la place du Château en réaménageant les sols et les circulations (cf. document 5). Les ingrédients morphologiques mobilisés rappellent les opérations de réaménagement réalisées dans les autres petites villes.

Le projet de contrat établi en 1990 n'ayant pas abouti, un second contrat est projeté en 1992. Des projets urbains (équipements : gendarmerie, 1990 ; poste, 1989 ; rénovation du rez-de-chaussée de la mairie et du Centre communal d'action sociale, 1991) ayant été réalisés (depuis que le dossier de candidature de ce second contrat de quartier a été approuvé par le Conseil régional) à l'exception des aménagements des abords du château, côté centre-ville, c'est ce dernier point qui fait l'objet du projet, réalisé par le cabinet d'architectes Jean Lovera.

Cet espace urbain central n'ayant fait l'objet d'aucune amélioration, les dysfonctionnements relevés sont les mêmes : flux automobiles et stationnement anarchiques, insécurité des cheminements piétons, morcellement de l'espace. L'objectif affiché est une mise en scène du château à partir du centre-ville, en améliorant et augmentant les espaces piétons propices à la

⁴²⁹ Par ailleurs, une réhabilitation du parc du château et des conditions d'accueil a été effectuée.

⁴³⁰ *Contrat de quartier, Ville de Vizille, op. cit., p.17.*

⁴³¹ Les objectifs énoncés renvoient, comme pour les autres petites villes, à la problématique de la centralité à requalifier : « transformation des espaces forts de la ville, là où l'impact d'un aménagement de qualité sera le plus important en termes : de valorisation de l'image de la ville ; de réanimation du centre ; de dynamisation de l'activité économique et touristique locale ; de mise en valeur du cadre de vie. » (*Contrat de quartier, Ville de Vizille, op. cit., p.5*)

⁴³² *Contrat de quartier, Ville de Vizille, op. cit., p.18.*

déambulation : « créer une osmose entre le château, le parc et la Ville. Privilégier la fonction visuelle. Créer une mise en scène spectaculaire du château par un appel vers le parc. »⁴³³

La place qui n'a fait l'objet d'aucune réfection des sols, est plus que jamais un important lieu de convergence des flux (cf. photographie 66).

*« Aujourd'hui, la place du Château ne présente pas une image satisfaisante [...]. La place du Château est le lieu de convergence de tous les flux automobiles et des flux piétons. Malheureusement, ce qui pourrait être une force pour la place, la défavorise aujourd'hui : les automobilistes circulent à grande vitesse, les surfaces piétonnes sont trop exigües et découpées par les rues et les places de stationnements. A ces barrières physiques s'ajoute une mauvaise lecture de la place : celle-ci est perturbée par de nombreux écrans visuels tels que les arbres, la statue, le stationnement des bus qui accentuent la séparation entre le château et la ville. Cette place morcelée manque aujourd'hui de sécurité et de confort. Il est important d'en simplifier la lecture et de retrouver unité et convivialité. »*⁴³⁴

Ce projet a pour fonction de reconstituer un parvis, « élément fédérateur et structurant des espaces » (cf. documents 6, 7 et 8). Parmi les éléments qui seraient mobilisés pour la requalification du lieu, des pavés ou dalles de pierres naturelles (Hauteville ou porphyre), des candélabres décoratifs et des bornes esthétiques. Le projet, qui paraît assez « pompeux », vise, au-delà de la reconfiguration du lieu, à rehausser l'image de Vizille et lui conférer un statut urbain peut-être au-dessus de ses moyens...

Si le conseil municipal du 3 novembre 1992 approuve le projet de plus de neuf millions de francs établi par Jean Lovéra, et par ailleurs bien accueilli par les autres acteurs concernés (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Service Départemental de l'Architecture, Conservation du musée de Vizille, Service patrimoine du département de l'Isère), le réaménagement de la place du Château ne se concrétise pas. La municipalité n'a pas donné suite, le maire actuel n'y étant pas favorable. Le coût élevé de tout réaménagement de cet espace du château pour une commune pas particulièrement riche est à mettre en lien avec le périmètre total de l'espace public concerné (places du Château, du Centenaire, de la Libération, montée du château) représentant une superficie de plus de 10 000 m².

La non requalification de cet espace central montre aussi la disjonction qui existe dans l'esprit des décideurs locaux entre un monument perçu comme catalyseur des valeurs patrimoniales et la difficile énonciation et appropriation d'un patrimoine local vizillois.

En octobre 2001, une décision municipale engage une révision du POS pour le transformer en PLU. Les orientations du PADD concernant le patrimoine visent à valoriser les éléments du

⁴³³ *Contrat de quartier, Ville de Vizille, région Rhône-Alpes, département de l'Isère, septembre 1992, p.4.*

⁴³⁴ *Contrat de quartier, Ville de Vizille, ibid., p.6.*

patrimoine industriel et du patrimoine bâti comme les lavoirs, et à fixer des règles architecturales. Soulignons que l'article 11 du POS est jusqu'alors peu contraignant. Le diagnostic sur l'habitat fait état d'un parc de 3 400 logements (on compte 49 % d'occupants propriétaires). La volonté municipale est de ne pas dépasser le seuil des 9 000 habitants pour les quinze ans à venir. Des contraintes d'urbanisation liées à des risques naturels majeurs existent⁴³⁵.

Le projet d'aménagement et de développement durable confirme le rôle d'animation du centre-ville (commerces, services, tourisme), la valorisation des friches industrielles, le réaménagement du quartier Jean Jaurès (cf. photographies 64 et 65). Dans la réflexion du PLU, les canaux constituent un élément important du patrimoine, un potentiel à valoriser. Une étude du PACT Isère de juin 2001 soulignait à nouveau ces enjeux : « *La présence forte d'un château majeur au plan départemental pourrait faire oublier que la ville de Vizille possède aussi un caractère architectural et urbain qui, s'il n'est sans doute pas encore assez valorisé, n'est certainement pas sans intérêt. L'eau a forgé la ville et la ville s'est adaptée à l'eau.* »⁴³⁶

La pertinence de l'impact symbolique des ressources mobilisables pour rendre lisible une centralité urbaine est ici en question.

Simultanément à l'élaboration du PLU, un projet de déplacement des services techniques et administratifs de la mairie créé un vaste débat au sein de l'équipe municipale, l'objectif étant de privilégier l'accueil d'associations dans cet « hôtel de ville et du citoyen ».

Le problème du statut des rues centrales se pose constamment. Si la rue de la République et la rue du Général de Gaulle, toutes deux à sens unique, accueillent un trafic automobile assez proche (estimation des flux : rue du Général de Gaulle : 4 400 véhicules par jour ; rue de la République : 4 730 véhicules par jour), la première, bordée d'un canal, paraît dévalorisée par rapport à la seconde, semi-piétonne et commerçante (cf. photographies 68 et 69). De la même façon, le vieux quartier du Château du Roi aux rues étroites ne permettant pas la création de trottoirs, nécessite une attention particulière, d'autant qu'un circuit historique avec une signalétique a été mis en place en 2000. Ce type de valorisation est de plus en plus utilisé par les petites villes ; si le but habituel est de faire connaître le patrimoine et l'histoire aux touristes, dans le cas de Vizille il s'agit aussi de montrer qu'il existe un petit patrimoine intéressant dans les vieux quartiers, c'est-à-dire autre chose que le château et son parc. Ce

⁴³⁵ Depuis 2000, un arrêté préfectoral classe le site au titre des risques naturels et empêche toute construction. La commune est en effet menacée par une crue centennale potentielle de la Romanche ainsi que l'éboulement annoncé des Ruines de Séchilienne, en amont de la ville, qui pourrait entraîner un bouchon dans la vallée et, à sa rupture, une importante lame d'eau.

⁴³⁶ Bruno Virot, *Vizille, une ville construite par la force de l'eau – Repères architecturaux*, PACT de l'Isère, Ville de Vizille, juin 2001.

circuit constitue en quelque sorte l'ébauche d'une stratégie de positionnement face à l'image patrimoniale monopolisante du château.

Les projets élaborés dans les années 1990 ont visé à créer une morphologie urbaine, notamment à travers la redécouverte des canaux. Le lien entre ces canaux et la restructuration de la ville est récurrent dans les discours de projets. Mais il pose le problème de la pertinence de cette orientation. Apparaissant comme un dernier recours, elle révèle la faiblesse d'éléments structurants réels. La ville éprouve de la difficulté à requalifier son centre. L'état de l'espace public devant le château montre l'échec de la restructuration. Cette incapacité à se restructurer est occultée par le poids du château. Cela n'est pas sans rapport avec la configuration même de la trame urbaine : on retrouve une situation finalement assez classique dans ces petites villes de juxtaposition d'un espace central ancien compact, filamenteux et souvent linéaire (rue ancienne et ses abords immédiats) et d'ajouts postérieurs aux tissus plus lâches. Ainsi, à Vizille, la rue du Général de Gaulle affiche une certaine densité (cf. photographie 68) alors que la rue de la République, qui lui est parallèle, a moins cet aspect urbain (cf. photographie 69). Et comme pour d'autres communes, on constate que l'axe central (commerçant, requalifié pour être fréquenté) concentre les opérations de requalification tandis que les espaces péricentraux et périphériques sont délaissés (cf. carte 6).

Vieille ville ouvrière, Vizille a grandi au pied de son château. Et son identité s'est construite dans un rapport de dépendance vis-à-vis de cet élément patrimonial d'intérêt national.

« C'est vrai que l'identité de la ville c'est le château de Vizille et l'histoire du château de Vizille, liée notamment aux événements de la Révolution, les Etats Généraux [...]. A la fois on veut donner cette image de ville étape avec un tas de choses à faire autour, mais on a un peu du mal à créer cette identité ; ça c'est plutôt du point de vue touristique. Du point de vue du quotidien, au niveau patrimoine, je ne sais pas trop comment identifier la ville. En dehors du château... encore faudrait-il définir ce qu'on entend par patrimoine, l'identité d'une ville ce n'est pas uniquement son patrimoine. Mais de l'extérieur, Vizille c'est le château [...]. »⁴³⁷

Le rôle du domaine départemental se révèle donc important en termes de positionnement et d'image du territoire. Si la place du Château constitue un espace symbolique pour la ville, son état actuel n'apparaît pas à la hauteur de ce lieu chargé d'histoire.

La construction de l'image de la ville reste donc tiraillée entre la domination de l'identité ouvrière et la célébrité de l'image du château. Cette question est essentielle pour une

⁴³⁷ Entretien avec Michel Laloë, service communication, Vizille, vendredi 20 septembre 2002.

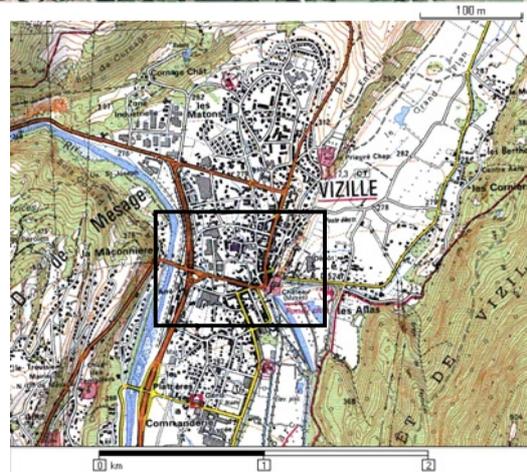
commune confrontée à la métropolisation et qui subit la proximité de l'agglomération grenobloise. L'apport migratoire provenant de l'agglomération grenobloise n'est pas sans influence sur la recomposition de sa personnalité⁴³⁸, Vizille devant assumer des fonctions importantes de pôle centre⁴³⁹. La relation entre patrimoine et identité telle qu'elle apparaît cantonne Vizille à un statut de quasi-ville de banlieue qui n'arrive pas à se restructurer autour de son patrimoine.

⁴³⁸ « Dans une période plus récente, [...] par rapport aux gens de l'agglomération de Grenoble, c'était une ville un peu quelconque, un peu éloignée, qui n'avait pas beaucoup d'intérêts ou ne semblait pas en avoir à part son parc. [...] aujourd'hui il y a un phénomène un peu nouveau depuis une dizaine d'années, où les gens de l'agglomération se mettent un peu au vert dans des communes comme Vizille, s'éloignent de la grosse agglomération mais n'ont pas envie de couper avec tous les services. » (Entretien avec Michel Laloë, *ibid.*)

⁴³⁹ Entretien avec Jean-Pierre Darsac, *op. cit.*



- Périmètre OPAH (1991-1993)
- Périmètre opération façades (1996)
- Périmètre UAc : transformation en logement des commerces de rez-de-chaussée interdite (2000)
- 1 : Château de Vizille
- 2 : Place du Château
- 3 : Opération Jean Jaurès – Europan
- 4 : Quartier Château du Roi (circuit patrimonial)
- Semi-piétonisation (rue du Général de Gaulle)



Carte 6 : Les opérations à Vizille

Sources : PACT Isère, ville de Vizille. Fonds photographiques et cartographiques de l'IGN.



Photographie 62 : Vizille, les canaux en centre-ville.



Photographie 63 : Le château au cœur de Vizille.



Photographie 64 : Vizille, avenue Aristide Briand et rue Jean Jaurès.



Photographie 65 : Vizille, habitat dégradé rue Jean Jaurès.



Photographie 66 : Vizille, la place du Château : un espace déqualifié, une ambiance plus routière qu'urbaine. Noter l'existence d'au moins trois types de lampadaires différents.



Photographie 67 : L'entrée du château de Vizille. Noter le stationnement sauvage.



Document 5 : Projet d'aménagement de la place du Château de Vizille, valorisation des canaux (Source : Contrat de quartier).

PROJET

La place, aujourd'hui non organisée, se doit de faire l'osmose entre la ville, le château et le parc. Le parvis se propose comme élément fédérateur et structurant des espaces.

- La voirie (1) unique à la périphérie de la place simplifie sa lecture.
- Les passages piétons (2) sont visualisés grâce à un marquage au sol et à un éclairage encastré.
- La voirie est très nettement séparée du parvis par un engazonnement (3) et un clièvernement (4) qui font du parvis un espace protégé et sécurisé.
- Des arbres taillés (5) de faible hauteur ponctuent cet alignement, ils permettent de dégager la vue depuis les abords de la place vers le château.
- Le canal (6) remis à jour et son accompagnement végétal (7) prolongent le canal (8) du parc et invitent le spectateur à l'intérieur de l'enceinte. De nuit, il est éclairé de l'intérieur et perçu comme une ligne lumineuse.
- La grille (9) insérée dans le mur crée la transparence nécessaire à cet effet.
- Les balustrades XVII identiques à celles du château et les arbres de forme conique rappelant le jardin à la française du parc et les toits des tours, créent une symétrie de part et d'autre du mur d'enceinte.
- Canal, grille, balustrades et arbres contribuent ainsi à renforcer l'identité et la cohésion du lieu des abords du château.
- La nouvelle configuration du mur d'enceinte (10) ouvre l'espace et dégage la vue à partir de la Place du Centenaire.
- Le tracé (11) rayonnant (et son éclairage encastré) centré sur la porte du château (12) souligne des axes de vue privilégiés : les perspectives depuis la rue Jean Jaurès, la Place du Centenaire et la Place de la Libération, et focalise l'attention sur le château. La nuit, il est souligné par un éclairage encastré au sol.

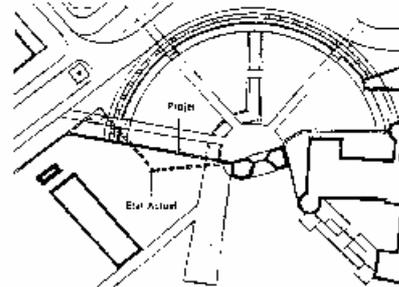
Les axes franchissent la voirie, alors que le parvis se ferme en un arc protecteur bordé d'un banc de pierre (13) faisant converger les regards vers le château et le parc.

L'éclairage par candélabres, en périphérie, devient plus discret sur le parvis (encastrage au sol) et la rampe (potelets). Les arbres et la statue sont valorisés par un éclairage directionnel, encastré au sol.

La mise en scène du château est réalisée grâce à cet éclairage discret qui donne toute son ampleur à l'éclairage dramatique du château et des remparts.

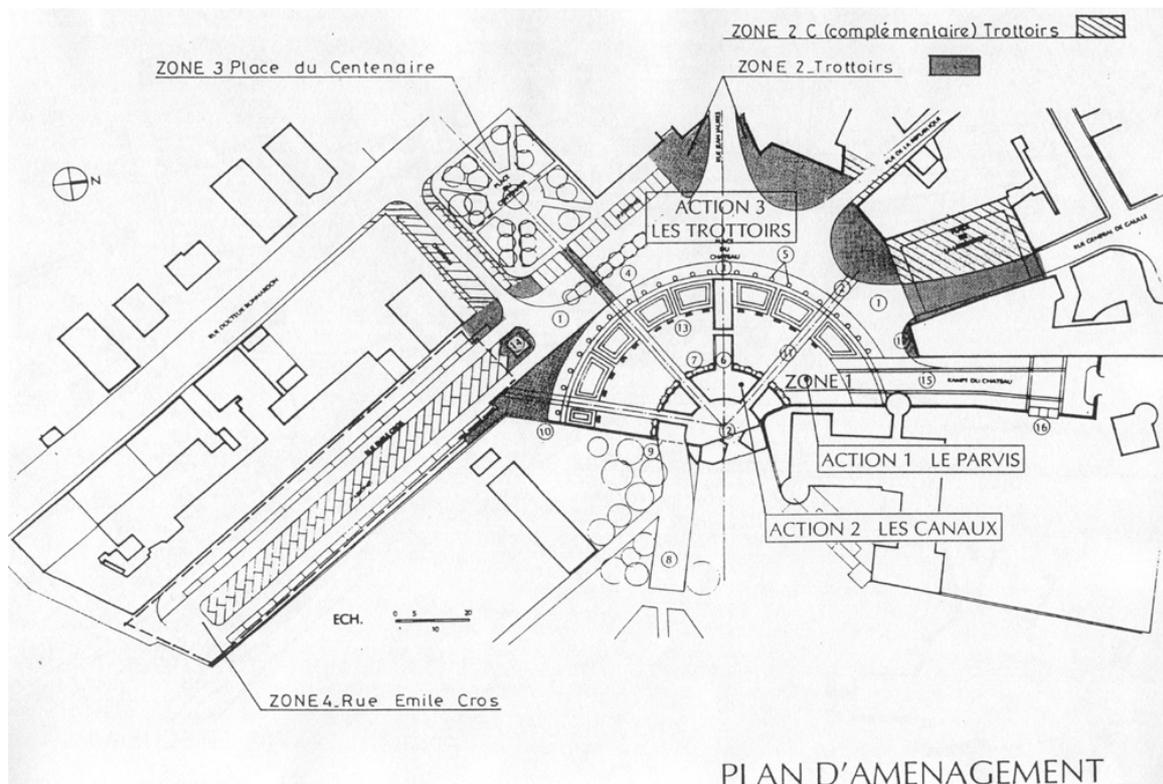
La statue (14) est déplacée, elle est implantée dans un espace dégagé de toutes parts. A l'arrière de la statue, une haie peut être plantée afin de constituer un fond.

La piétonisation de la rampe (15) accompagne l'accès à la porte desdigères (16), partie la plus importante des remparts. Cependant, il sera souhaitable de supprimer l'ilot qu'occupe la BNP (17), afin d'accompagner le mouvement de la place vers la rampe à l'aide d'un dispositif de gradins, d'escaliers, de jardins ères. La ville et la BNP sont en cours de négociation. Les aménagements relatifs au déplacement de la banque ne concernent pas le présent contrat.



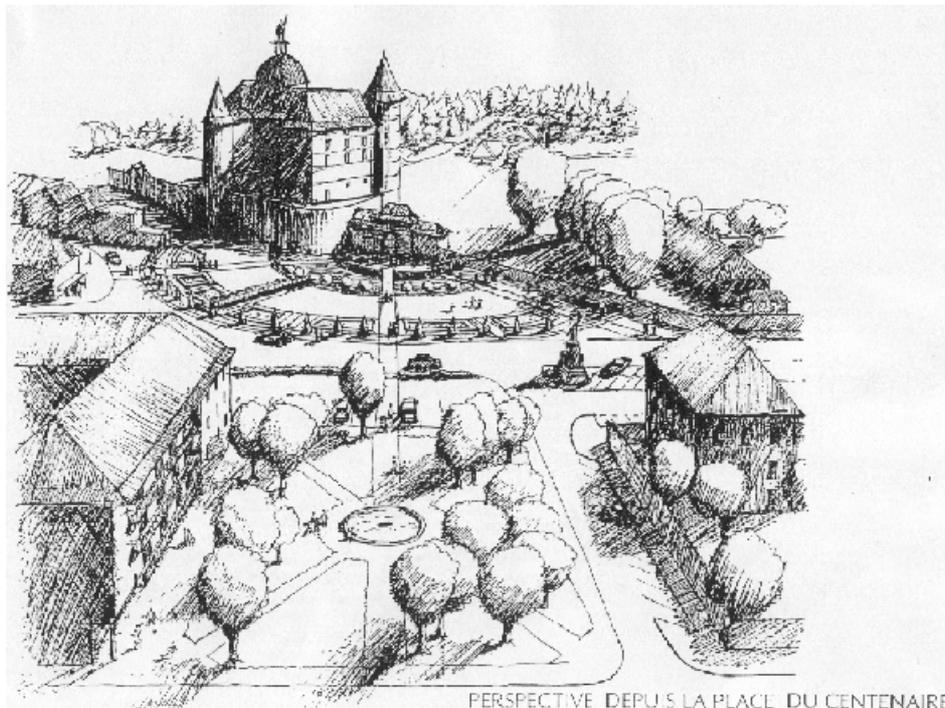
IMPLANTATION DU MUR D'ENCEINTE

12

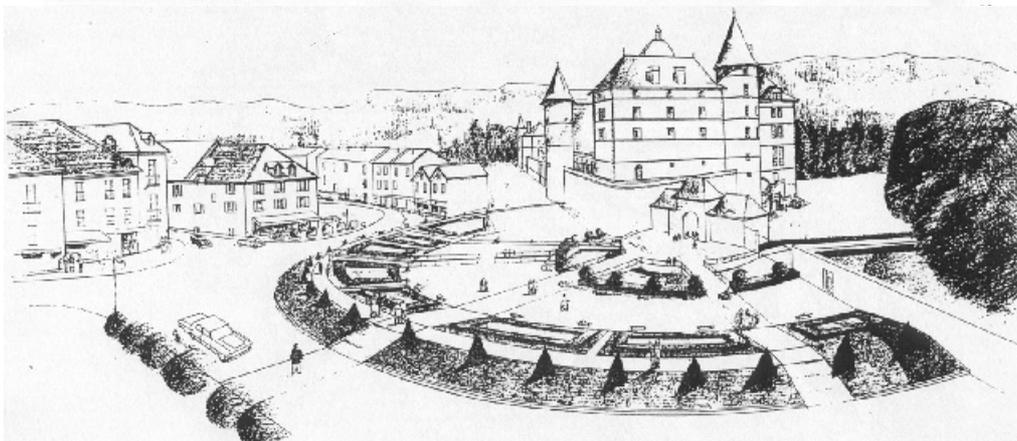


PLAN D'AMENAGEMENT

Document 6 : Vizille, projet d'aménagement de la place du Château (Source : Contrat de quartier).



PERSPECTIVE DEPU S LA PLAC E DU CENTENAIRE



Documents 7 et 8 : Vizille, projet d'aménagement de la place du Château, perspectives (Source : Contrat de quartier).



Photographie 68 : Vizille, la rue du Général de Gaulle, semi-piétonne.



Photographie 69 : Vizille, la rue de la République.

Conclusion

Malgré l'hétérogénéité des terrains, des situations et des formes de l'action, des modalités communes aux petites villes étudiées sont apparues. Les opérations de requalification s'apparentent à une mise en scène des centres mobilisant le patrimoine et les valeurs temporelles. Les aménagements physiques réalisés dans les communes étudiées visent en particulier à conférer des signes de minéralité. Nous serons amenés à en analyser la portée dans les modalités de production d'une urbanité, d'un statut urbain de la petite ville.

La complémentarité et la simultanéité des actions doivent être soulignées. A partir du moment où l'on incite à la réhabilitation du bâti et des façades, on décide de requalifier les rues centrales, de revaloriser les sols...⁴⁴⁰ (cf. tableau 6, partie 1) En quelque sorte les actions en appellent systématiquement d'autres.

Dans tous les cas, un intérêt particulier est accordé à la mise en scène de l'espace central et au paysage urbain. L'analyse spatiale des opérations menées dans les petites villes fait effectivement apparaître que les centres sont les lieux privilégiés de l'action. On l'a vu avec les zones concernées par les opérations de requalification du bâti et des façades. Ces opérations ne sont pas les seules à avoir le centre pour objet spatial : restauration ou réhabilitation de bâtiments remarquables, de monuments historiques, réappropriation du petit patrimoine.... Si l'opération se définit dans le centre, c'est d'une part, parce qu'un certain nombre de procédures utilisées sont des outils d'action qui privilégient les centres-villes (contrats de petites villes, OPAH et opérations façades dans certains cas, opérations à destination des petits commerces...), et, d'autre part, parce que les acteurs territoriaux portent spontanément leurs efforts sur la revalorisation de ces espaces centraux. Il y a combinaison d'une volonté locale de requalifier les centres et d'un effet de procédure.

La terminologie du « périmètre », du « zonage » dualise l'espace (un est requalifié, un ne l'est pas), faisant émerger une sorte de géographie prioritaire de la ville. L'entrée de ces secteurs requalifiés est rendue visible par des aménagements particuliers (équipements de sols, mobiliers de frontière) ou une signalisation. Ces marquages témoignent d'une logique de renforcement de la centralité : elle nous est apparue transversale aux cas étudiés. Cette importance de la question du centre est validée par l'analyse des autres communes de notre échantillon où existent par ailleurs des réflexions sur les lieux de centralité autour de la

⁴⁴⁰ « Enfin on a essayé de mener conjointement la sauvegarde du commerce, l'amélioration du patrimoine, l'image de la ville, etc. » (Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*).

création de nouvelles mairies et du transfert des services municipaux (comme dans les petites villes de Voreppe et Vizille). L'analyse des opérations montre, à travers des aménagements et restructurations spatiales, des stratégies de renforcement des dimensions symboliques d'un hypercentre dont la valorisation et la mobilisation en termes d'identité sont fortement contraintes par la configuration et l'emprise du tissu urbain (cf. cartes 2 à 6).

Si l'instrumentalisation de valeurs patrimoniales et temporelles est commune aux petites villes étudiées, les modalités ne sont pas identiques. Pour certaines communes, l'action s'avère fondée sur une institution de type musée ou des procédures contraignantes de protection (c'est partiellement le cas à Crémieu et à La Côte Saint-André), pour d'autres elle est dépendante de la présence d'un haut lieu patrimonial (à l'exemple du château de Vizille, et même si l'on a montré l'inachèvement de la requalification de la ville), enfin pour la plupart elle privilégie la transformation visuelle des espaces publics avec mise en valeur du patrimoine vernaculaire. Cette capacité de mobilisation de ressources s'est, dans certains cas, accompagnée d'actions touristiques, plus ou moins élaborées, comme on l'a vu pour Crémieu.

Des logiques différentielles apparaissent entre des villes peu pourvues en patrimoine et qui doivent afficher une ancienneté, et des communes qui ont un potentiel mais éprouvent certaines difficultés à le mobiliser. Se pose alors le problème de l'échelle : le château de Vizille, qui est apparu comme un patrimoine très important, n'est pas à l'échelle de la ville et des stratégies mises en place par celle-ci pour tenter de se restructurer, physiquement et symboliquement. La municipalité éprouve des difficultés à mobiliser le château et son image dans la requalification globale du territoire urbain.

Les exemples analysés font apparaître différents types, en termes de stratégies et de référentiels. Le premier est celui de la « ville patrimoine » ou « ville musée ». Il se caractérise par une convergence d'actions en vue d'exacerber l'inscription dans l'histoire et le temps de l'organisation de la ville et de sa visibilité. Les visées de cette affirmation volontariste d'un caractère patrimonial peuvent être touristiques et économiques avec les recours conjoints à des images discursives de communication, une production icono-médiatique mobilisant la tradition et des politiques événementielles à connotation patrimoniale. Si Crémieu en constitue le meilleur exemple⁴⁴¹, c'est notamment grâce à l'impression d'unité et de cohésion

⁴⁴¹ « Ce qui est intéressant à Crémieu d'abord c'est cet aspect de ville qui a conservé la majeure partie de ses remparts [...]. Ici on a toujours le cœur de la ville qui est à l'intérieur de la vieille ville c'est-à-dire que la vieille ville n'a pas été désertée au profit d'un bâti plus récent. Je dirais aussi que ce qu'il y a d'intéressant à Crémieu c'est que c'est une ville vivante, on n'est pas dans un centre-ville figé, dans un aspect pseudo-médiéval ou pseudo-historique, c'est encore une ville qui vit, où les gens habitent toujours, il y a toujours une vie

urbaine dans l'espace et le temps ; elle est le résultat d'une bonne combinaison d'une architecture d'exception, d'intérêt régional et national, et d'un patrimoine vernaculaire fortement mis en valeur par les politiques. Ce type de la « ville musée » se définit ici essentiellement à travers les aspects formels du décor urbain, la perception de l'ambiance produite.

Un autre type est constitué par des villes qui, si elles n'ont pas ce profil très affirmé en ce qui concerne la mobilisation du patrimoine, valorisent un ou plusieurs référents du passé mais dont la vocation n'est pas de servir de pilier à la construction de l'image du territoire. L'ancienneté y apparaît mise en scène pour signifier autre chose, relevant d'une identité de ville. Ces communes sont, par exemple, des pôles à vocation administrative, commerciale et de services comme la sous-préfecture de La Tour-du-Pin.

Un autre type est, enfin, constitué par des villes qui tendent à se détourner du registre patrimonial ou transcendent les référents de la temporalité. Les discours et les logiques de positionnement peuvent être hétéroclites ; la « ville nature »⁴⁴² en constitue une modalité.

Les petites villes étudiées sont toutes apparues en quête d'une requalification de leur image et se sont inscrites dans des problématiques de positionnement et d'affirmation à un moment ou un autre de ces trois dernières décennies. Mais les volontés politiques, les matériaux mobilisables ainsi que les modalités de la mise en scène urbaine ont abouti à des résultats différents, tout comme la capacité locale à mobiliser un certain nombre de référents en vigueur et à se saisir de procédures. Celle-ci pointe par ailleurs la problématique de la dimension intentionnelle de l'identité. En ce sens, l'identité voulue de Crémieu fondée sur le « tout patrimoine » tranche avec l'identité subie de Vizille.

Les évolutions urbaines se sont accompagnées d'une transformation du regard sur le passé et le patrimoine, amenant à des démarches de désignation et à son appropriation croissante dans les années 1990. Le statut du patrimoine s'est modifié, en même temps que les modalités de son instrumentalisation. Leur étude a permis de mettre en évidence les intérêts divergents concernant le patrimoine, les conceptions différentes des objets (la halle à Vinay, la Maison des Dauphins à La Tour-du-Pin) et la complexité des relations entre acteurs d'horizons variés

économique, il y a d'ailleurs beaucoup de commerçants pour une petite ville de 3 000 habitants [...]. Ensuite pour le patrimoine bâti, ce que je trouve intéressant, il y a beaucoup de choses : on a à la fois beaucoup de patrimoine religieux, du patrimoine civil type commerces dans le centre, on retrouve bien l'évolution de la vie économique à travers les âges, à travers l'histoire depuis le moyen âge. » (Entretien avec Estelle Couchouron, *op. cit.*).

⁴⁴² L'Isle-d'Abeau en constitue un exemple.

Sur la « ville nature », cf. Geneviève Dubois-Taine, Yves Chalas (dir.), *op. cit.*

(élus, aménageurs, institutionnels du patrimoine et services de l'Etat). Elle montre également que les aménagements réalisés renvoient particulièrement aux questions de goût, de modes et par extension de temporalités. Le fait pour ces petits centres urbains de mobiliser de nouveaux référents à partir des années 1980 alors que les problématiques urbaines persistent⁴⁴³ est révélateur d'une transformation des modalités de la conception de ce qui « fait » la petite ville. Nous y voyons une appropriation qualifiante et les pistes à analyser sont alors celles du rapport entre patrimoine, urbanité et centralité, et de la construction de l'identité à travers la norme.

⁴⁴³ Le problème du stationnement et de la circulation apparaît comme un problème majeur pour toutes les petites villes. Sans faire un bilan « quantitatif » des actions réalisées, les discours des acteurs interrogés font apparaître un résultat assez mitigé : un certain nombre de problèmes qui ont motivé des procédures contractuelles perdurent et sont toujours autant d'actualité.

CHAPITRE 4 : LES VALEURS SYMBOLIQUES DE L'ANCIENNETÉ DANS LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Introduction

Les acteurs du territoire se sont emparés de l'espace public. L'analyse de cinq cas isérois a permis de mettre en évidence l'intérêt porté depuis les années 1980 aux espaces publics et particulièrement à ceux des centres-villes. Le vocabulaire s'y rapportant est fortement utilisé dans les projets d'aménagement⁴⁴⁴.

Les espaces publics apparaissent comme le fondement de ce qui fait la ville selon les urbanistes actuellement. Aménagements et requalifications de centres-villes ont été animés par la mise en évidence d'une crise de l'espace public et de la civilité. Durant les années 1960 et 1970, les municipalités auraient abandonné les espaces publics aux logiques routières. Le discours dominant est alors le suivant : la substance de l'espace public s'est réduite, il est devenu ce qui n'est pas privé. L'élargissement de la notion à celle de « lieu public » en témoignerait. L'espace public, les lieux civiques de convivialité, de rencontre et de proximité seraient en danger, d'où le besoin de les réhabiliter. Les aménagements entraînant une mutation de la forme urbaine en sont la conséquence.

La complexité et l'incertitude de la notion engendrent une difficulté à élaborer une définition conceptuelle et opérationnelle de ces espaces publics qui apparaissent si nécessaires aux acteurs de la ville et aux habitants. L'espace public est un espace de débats et de controverses inspiré du principe de « publicité » en tant que dispositif démocratique et communicationnel tel que l'a défini Jürgen Habermas dont l'œuvre constitue une référence ; la conception de l'urbanité y est corrélée à l'usage public de la raison.

⁴⁴⁴ « [...] ce qui me semblait important après c'est effectivement le traitement de l'espace public et tout ce qui touche au cadre de vie on va dire, donc le ravalement c'est une chose, je crois qu'après la mise en valeur elle se fait à travers ce type d'aménagement » (Entretien avec Gilles Lancelon, service urbanisme, Voreppe, vendredi 13 septembre 2002).

« [...] on a mis en valeur les places publiques, les rues, les passages piétons, tout ce qui est de la voirie, du cadre de vie a été mis en valeur, la zone commerciale aussi. » (Entretien avec Jean-Pascal Vivian, maire de Saint-Jean-de-Bournay, vendredi 16 juillet 2004).

« On a refait des espaces publics que l'on a ouverts ; le problème de nos villages c'est que chacun construisait en se fermant des autres. » (Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*).

« Ça nous a permis d'avoir une réflexion d'ensemble sur la sécurité, le sens de circulation sur Crémieu, étant accompagné par les contrats de petite ville parce que c'était un tout. Ça a permis de restaurer et d'aménager des stationnements, de valoriser des espaces publics et des espaces autour d'édifices classés. » (Entretien avec Alain Moyne-Bressand, *op. cit.*).

Le concept pluridisciplinaire (urbanisme, architecture, géographie, sociologie, philosophie) actuellement usité d'espace public est créé au début des années 1970, succédant, selon François Tomas, à l'expression « centre civique » utilisée dans les années 1950-1960⁴⁴⁵. Réaction probable au courant de pensée de la modernité, le concept est créé en vue d'agir sur l'espace et faire face à une supposée perte de sens des lieux publics. Cette dernière ne serait pas une nouveauté : Camillo Sitte au 19^e siècle en regrettait déjà la désaffection.

Les espaces publics vont au-delà de la notion d'espaces collectifs, simultanément cadre physique urbain, espace économique, lieu d'interaction sociale. Si les lieux de rencontre et de mixité des citoyens se sont multipliés – on pense aux centres commerciaux, aux espaces de loisirs – et si leur succès est incontestable, pour autant parler d'espace public à leur égard ne serait pas entièrement juste. L'espace public combine une dimension spatiale et une dimension plus immatérielle liée aux relations et à l'interaction sociale de la vie démocratique. Il est espace de la représentation, de l'exposition et de la coprésence. Erving Goffman a particulièrement étudié les comportements dans ces situations d'interaction sociale dans *La mise en scène de la vie quotidienne* où il décrit les attitudes des individus en présence d'autrui et la règle d'inattention polie⁴⁴⁶. Pour Louis Quéré, l'espace public agit comme « puissance formante » : « *il informe les manières de se comporter, les manières de se rapporter les uns aux autres, ainsi qu'aux lieux et à ce qu'ils contiennent, tout en étant produit et rendu sensible par ces manières.* »⁴⁴⁷

« *L'espace public des géographes, urbanistes, aménagistes ainsi que des architectes apparaît comme un lieu spatialement défini et construit dans lequel des échanges sociaux peuvent se dérouler mais sans nécessairement conduire à une plate-forme de la vie démocratique.* »⁴⁴⁸

Avec la dimension spatiale et la récupération par les urbanistes, le concept d'espace public est intimement lié à celui d'urbanité. Incontestablement, il existe différents degrés dans la dimension publique d'un lieu. Notion urbanistique et politique à la fois, l'espace public est généralement abordé à travers les attributs suivants : discussion, mise en scène et accessibilité. La dimension scénographique des espaces est importante dans la constitution d'une ambiance.

⁴⁴⁵ François Tomas (dir.), *Espaces publics, architecture et urbanité (de part et d'autre de l'Atlantique)*, XIIe Entretiens Jacques Cartier, Chambéry, décembre 1999, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2002, p.13.

⁴⁴⁶ Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne – 2. Les relations en public*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Les Editions de Minuit, Collection Le sens commun, Paris, 1973.

⁴⁴⁷ Louis Quéré in Isaac Joseph (dir.), *Prendre place (Espace public et culture dramatique)*, Colloque de Cerisy, Editions Recherches, Plan Urbain, Paris, 1995, p.98.

⁴⁴⁸ Gilles Sénécal in François Tomas (dir.), *op. cit.*, p.53.

L'aménagement de l'espace public participe à l'image de la ville. Parmi les acteurs du territoire, les collectivités considèrent de plus en plus le mobilier urbain comme un objet de communication, ou du moins une vitrine reflétant leur identité et leur dynamisme⁴⁴⁹. Si la question de l'habitat a été traitée précédemment, nous nous attacherons particulièrement dans ce chapitre aux opérations d'aménagement de ces espaces publics. L'étude des mobiliers urbains et de leur symbolique sera privilégiée pour comprendre comment se réalise la « fabrique » de l'espace public. Notre approche novatrice voit en l'espace public un artefact sémantique, une catégorie de la pratique. Elle répond, par ailleurs, à une lacune concernant la faiblesse des études sur ces dimensions de l'espace public dans les petites villes.

Depuis les années 1980, les mobiliers urbains se multiplient dans les petits centres urbains. Les quartiers anciens font effectivement souvent l'objet d'une attention particulière, qui se traduit par une surabondance de mobiliers et artefacts divers. Marqueur de l'identité d'une ville, d'un quartier, le mobilier est utilisé dans les requalifications d'espaces publics.

Les politiques patrimoniales au sens strict sont ici laissées de côté. Est privilégié ce qui en tant qu'aménagement urbain complète et prolonge le processus de patrimonialisation : l'utilisation d'objets qui instrumentalisent le temps comme référent. A cet égard, les notions d'« artefact » et de « signe » sont importantes : ils sont des construits qui rendent possible la formalisation d'une représentation de la réalité, tout en permettant de distinguer la transformation de l'espace de sa symbolique. L'étude approfondie de petites villes iséroises fait apparaître une requalification des centres-villes anciens et l'inscription, dans l'espace, de signes mobilisant un certain nombre de valeurs ; ce chapitre est l'objet de leur analyse. Parmi celles-ci, les valeurs symboliques de l'ancienneté sont fortement utilisées dans la construction de référents urbains.

⁴⁴⁹ Franck Paquette, *Le mobilier urbain*, Observatoire des entreprises, Coface, Paris, 2003.
Béatrice Loyer, « Mobilier urbain. Du signe à l'espace », *Techniques et Architecture*, n°410, novembre 1993, pp.122-125.

I. « Faire ancien »

Bornes et potelets en fonte, fontaines, candélabres « de style »... un certain nombre d'objets ont envahi l'espace public des centres anciens. Le mobilier urbain⁴⁵⁰ - expression récente désignant l'« ensemble des objets ou dispositifs, publics ou privés, installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert aux usagers »⁴⁵¹ - ne se contente pas d'être fonctionnel : indissociable du lieu de son implantation, il participe également, à travers ses formes, à l'esthétique du lieu et au décor urbain. Jean-Claude Galléty a bien montré l'impact de deux approches opposées dans la fabrication des espaces publics, l'approche fonctionnaliste basée sur l'apport de réponses assez monofonctionnelles correspondant à des besoins définis, et l'approche environmentaliste qui « considère que la vision environnementale, que l'image que renvoie l'espace, que le plaisir du regard ont la préséance »⁴⁵².

Le choix des mobiliers et des revêtements de sols relève de critères techniques (mise en œuvre, solidité, entretien, résistance, facilité d'utilisation et efficacité), économiques et budgétaires, mais aussi esthétique - au sens où l'objectif est l'adhésion populaire pour y reconnaître le « beau » - et normatif - au sens où il s'agit de puiser dans des modèles, des figures, des référents socio-spatiaux consensuels, et notamment des référents renvoyant aux temporalités, à l'inscription dans l'espace de signes de temporalités.

Les petites villes sont dans leur majorité plutôt réticentes à recourir à des mobiliers urbains « design » ou de facture contemporaine. C'est là une de leurs spécificités, par rapport aux grandes villes. Elles privilégient majoritairement pour leurs centres – et plus largement l'ensemble de la commune – des mobiliers non contemporains comme les bornes et potelets en fonte et les candélabres « tradition » ou « rustiques ». Ces éléments d'attachement aux signes de tradition doivent être questionnés. Dans le même temps, bitumes et enrobés des rues centrales laissent la place à des pavages en granit ou porphyre dont l'apparition est liée à la

⁴⁵⁰ Les types de mobiliers sont variés : mobilier d'exploitation, de confort, d'information et publicité, de propreté, etc. Les mobiliers répondent à des besoins d'intérêt général multiples : informer, signaler, assurer la propreté et l'hygiène, éclairer, protéger les usagers... Habituellement on sépare le mobilier urbain publicitaire du mobilier non publicitaire. S'il est possible de distinguer un mobilier urbain « obligatoire » dont les possibilités d'implantation et de choix sont limitées (exemple des installations techniques des distributeurs d'énergie, de services) et un mobilier « facultatif » (exemple des bancs, jardinières, corbeilles, panneaux d'affichage), les éléments d'éclairage et de signalisation oscillent entre les deux catégories.

⁴⁵¹ Annie Boyer, Elisabeth Rojat-Lefebvre, *Aménager les espaces publics (Le mobilier urbain)*, Editions Le Moniteur, Paris, 1994, p.13.

⁴⁵² Jean-Claude Galléty in Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, INSA Lyon, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2001, p.212.

multiplication des rues à caractère piétonnier – avec l'idée déterministe que les revêtements de sols signifient les pratiques de la ville⁴⁵³, bitumes et revêtements noirs étant associés à la voirie automobile.

Au-delà de leur dimension fonctionnelle, ces objets et aménagements par le mobilier et les matériaux utilisés, participent à la création d'ambiances particulières renvoyant à une mise en scène de la ville. Cette question sera abordée ici à travers, d'une part, l'utilisation normative de référents et représentations visant à inscrire du temps dans l'espace public, confortant la prolifération des actes patrimoniaux et mémoriels (inventaire, conservation, protection, valorisation, ouverture du champ à des objets nouveaux), et, d'autre part, la multiplication de signes qui se substituent, dans des démarches volontaires et affichées, aux « objets patrimoniaux ».

A. Les artefacts de la mise en scène des centres-villes

1. Le sol et ses revêtements (cf. photographies⁴⁵⁴ 70 à 74)

Le sol constitue un élément fondamental des réaménagements urbains : « *perçu obliquement et par séquences enchaînées, le sol occupe 30 à 50 % du champ de vision.* »⁴⁵⁵ Le sol et ses revêtements mettent en valeur l'architecture, le cadre bâti. Ils contribuent fortement au caractère du lieu. Au-delà de la praticabilité du revêtement, la dimension esthétique et l'ambiance créées sont capitales. La taille des éléments et matériaux mobilisés peut modifier la perception d'un espace, notamment concernant sa surface.

Toutes les petites villes étudiées ont repensé leurs espaces publics centraux avec l'optique d'une limitation de l'emprise routière, ceci au profit d'espaces consacrés aux piétons. Une grande majorité d'entre elles a privilégié à un moment, particulièrement dans le cadre de contrats de petite ville, la transformation d'espaces viaires (espaces de circulation et de

⁴⁵³ Comme le montrent ces projets de réaménagement dans deux petites villes durant les années 1980 : « *Les zones de circulation, comme les zones d'utilisation polyvalente, se distinguent par la nature différente des revêtements.* » (Contrat pour une petite ville, Tullins-Fures, 1989, p.19).

« *Il apparaît cependant opportun de souligner l'importance que pourrait revêtir un changement de nature dans le revêtement du sol, qu'il y ait circulation ou non de véhicules [...]. D'un carrefour et d'un stationnement, il s'agit de faire à nouveau un lieu de rencontre pour l'usager de la ville. L'abandon de l'asphalte noir ou gris au profit d'un revêtement moins triste quant au traitement de la surface et à la couleur est au moins aussi important que la valorisation des façades périphériques.* » (Robert Bouteille, *op. cit.*, p.30).

⁴⁵⁴ Les planches photographiques ont été regroupées en fin de chapitre.

⁴⁵⁵ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines, *Choisir les meilleurs revêtements de sols pour les espaces collectifs extérieurs*, Versailles, 1988, p.12.

stationnement) en espaces à caractère piéton ou la création de cheminements et parcours urbains piétonniers. Si Villard-de-Lans se dote d'une première rue semi-piétonne dès 1977⁴⁵⁶ (cf. photographie 83), il faut attendre le milieu des années 1980 pour que Saint-Marcellin, Voreppe, La Tour-du-Pin, Crémieu, Saint-Jean-de-Bournay, Alleverd et d'autres y viennent elles aussi. Ces aménagements ont des impacts importants en termes de superficie concernée et de modification du paysage urbain, ceci à quelques exceptions près comme Villard-Bonnot qui, de par la configuration de ses espaces publics et la linéarité de son organisation urbaine, ne privilégie pas ce type d'aménagement.

Les expressions « rue piétonne », « espace piéton » sont ici utilisées dans une terminologie dépassant l'usage : nous employons ces expressions pour qualifier les espaces publics où les réaménagements visant à faire primer le déplacement piéton sur l'automobile sont matérialisés par des formes spatiales et urbanistiques particulières et des équipements spécifiques (revêtements de sols et mobiliers urbains). Pour éviter des lourdeurs de vocabulaire, sous l'appellation « piétonisation » sont donc regroupés ici un ensemble d'aménagements qui ne relèvent pas exclusivement de la stricte interdiction de circulation automobile mais concernent aussi des espaces où les déplacements piétons et en mode doux sont privilégiés (cf. chapitre 5).

Les années 1980 correspondent à une nouvelle manière de produire la petite ville autour du référent patrimonial. Cette démarche vise à apporter une dimension urbaine, un caractère urbain à l'espace : aux formes matérielles relevant d'une logique routière (parkings, voies larges, omniprésence de l'enrobé) succèdent des signes répondant à une logique plus urbaine (pavages, dallages, réduction du gabarit des voies, inscription visuelle de signes de piétonisation avec son lot de mobilier urbain). On a vu précédemment les aménagements réalisés en ce sens à La Tour-du-Pin (cf. photographies 1 à 10) :

« Il apparaît cependant opportun de souligner l'importance que pourrait revêtir un changement de nature dans le revêtement du sol, qu'il y ait circulation ou non de véhicules, ceci en relation avec la rue d'Italie jusqu'à la Maison des Dauphins. D'un carrefour et d'un stationnement, il s'agit de faire à nouveau un lieu de rencontre pour l'usager de la ville. L'abandon de l'asphalte noir ou gris au profit d'un revêtement moins triste quant au traitement de la surface et à la couleur est au moins aussi important que la valorisation des façades périphériques. »⁴⁵⁷

⁴⁵⁶ Le fait qu'il s'agisse d'un centre touristique peut expliquer la dimension pionnière de cette action de piétonisation et sa précocité par rapport aux autres petites villes.

⁴⁵⁷ Robert Bouteille, *op. cit.*, p.30.

La démarche de marquage des sols s'avère être un élément important dans cette phase d'aménagement des petites villes. Il y a volonté de signifier par des revêtements différents, une centralité donnant plus de place aux piétons et aux circulations non automobiles. Pavés et dalles autobloquants plutôt basiques, pavés et dalles en granit (et équivalents volcaniques du granit), grès, calcaire et porphyre ou autres pierres naturelles : les matériaux, divers, varient selon les moyens financiers des collectivités.

Les jeux de revêtements, la mixité des pavages, dallages et autres enrobés colorés (résines de couleur), ou encore les avaloirs d'eaux pluviales créent, avec plus ou moins de goût, une ambiance particulière – avec parfois certains excès dans la multiplicité et la diversité des matériaux de sols mobilisés (cf. photographie 74).

Les espaces privilégiés pour ce type d'aménagement sont les rues et places centrales les plus fréquentées (les plus « passantes »), les plus commerçantes, où sont situés des monuments et lieux symboliques (hôtel de ville, église). Les espaces concernés par ces aménagements coïncident dans un certain nombre de cas avec les périmètres de ravalement des façades, ce qui aboutit à une forte dualisation de l'espace urbain : des rues à l'abandon à plusieurs titres (état des façades, de la voirie, de ses aménagements et mobiliers) jouxtent d'autres rues qui se démarquent en termes de confort urbain, de propreté, d'animation...

Les aménagements réalisés depuis deux décennies mettent en exergue un rejet des éléments trop réguliers (en termes de morphologie, de matériaux) dans les tissus anciens : pavés autobloquants et dalles de style « moderne » sont délaissés au profit des pavés en granit ou en grès. Désordre (relatif) et irrégularités – à travers la pose de pavés en granit par exemple – sont privilégiés, artifice utilisé pour « faire ancien ». De plus, on observe le recours à des matériaux donnant une impression de noblesse : granit, porphyre, pierres naturelles apparaissent comme des matériaux nobles, robustes, et cristallisant une image de solidité et de pérennité ; les formes massives sont privilégiées. L'usage des pavés (grès, granit) renforce donc le caractère ancien, et leurs formes d'agencement et les types d'appareillages (« à la parisienne », « en queue de paon ») renvoient à des représentations urbaines. Les pavements comme les mosaïques de pavés (cf. photographies 70 et 71) sont devenus un traitement privilégié du paysage urbain, avec généralement des dessins au sol et des trames (cf. photographies 72 et 73) qui mettent en valeur le caractère des lieux, dont les singularités sont autant voulues que spontanées.

De plus, les sols pavés de certains centres sont mal commodes à pratiquer, assez inconfortables, ce qui loin de dévaloriser l'image du lieu, participe au contraire plutôt à la

constitution d'une image positive du centre fondée sur une représentation d'ancienneté. A noter également, les clous utilisés pour matérialiser au sol des espaces piétons ou des éléments et cheminements historiques redeviennent à la mode.

2. Luminaires « de style », bornes et potelets « tradition » (cf. photographies 76 à 89)

Simultanément aux sols, l'éclairage fait l'objet d'un soin particulier dans le cadre du réaménagement des villes. « *Éclairer, c'est aussi diversifier l'éclairage. A côté d'un éclairage fonctionnel, il y a un éclairage d'ambiance considéré comme de plus en plus nécessaire. Il tient compte de ce que chaque lieu est plus ou moins investi d'une valeur psychologique personnelle ou sociale, d'où la nécessité de connaître les besoins réels de la population.* »⁴⁵⁸

Le candélabre, le lampadaire « de style », dont l'esthétique est capitale autant de jour que de nuit, est un élément important du décor urbain. Ce développement des luminaires « de style » s'est fait avec la réhabilitation des centres et l'essor des espaces et quartiers piétonniers.

*« La relance de l'éclairage de ce genre en France s'est effectuée au début des années 60 alors qu'André Malraux créait une commission des sites. Jean Faure, ancien directeur commercial de la société Lenzi s'exclame : 'En 1962, les places des cathédrales étaient éclairées avec les mêmes candélabres que l'autoroute du sud !'. Les villes étaient alors avides de modernisme. Mais Paris a fortement contribué à relancer le style. Ainsi, les luminaires subsistant sur ses sites les plus prestigieux ont été copiés à son initiative, après y avoir apporté quelques astuces pour les moderniser. [...] Ce mobilier parisien s'adapte bien à toutes les villes marquées par l'urbanisme d'Hausmann : Lyon, Bordeaux, Marseille. »*⁴⁵⁹.

Supprimés dans nombre de villes depuis longtemps, les candélabres faisant « ancien » ont fait leur réapparition, d'abord dans les plus grandes villes dès les années 1960-1970 ; par la suite, des petites villes qui n'en étaient pas dotées dans le passé adoptent elles aussi ce style en vue de créer un décor urbain. Les gammes « de style » se sont alors multipliées chez les fabricants qui puisent dans des modèles précis des 18^e et 19^e siècles, et notamment les luminaires créés pour le Paris d'Hausmann : « *leurs collections sont créées à partir d'archives ou d'anciens modèles et reprennent les formes des lampes à huile du 18^e siècle, des becs de gaz du début du 19^e ou celles créées par Hittorff pour Hausmann.* »⁴⁶⁰

⁴⁵⁸ Centre d'Assistance Technique et de Documentation, *Les aménagements extérieurs : voies piétonnes, mobilier urbain, clôtures*, Editions du Moniteur, Paris, 1981, p.22.

⁴⁵⁹ Edith Helleu, « Le retour du luminaire de style », *La gazette des communes, des départements, des régions*, n°1199/5, 1^{er} février 1993, p.24.

⁴⁶⁰ Edith Helleu, *ibid.*, p.24.

Le mobilier en fonte s'inscrit dans une filiation ou une interprétation du mobilier parisien traditionnel. Dans un ouvrage (1994) de Marie de Thézy consacré à l'œuvre photographique de Marville, il est possible de constater les profonds bouleversements du Paris du Second Empire et de l'urbanisme haussmannien.

« *Le Second Empire, par ses démolitions massives, a doublé la largeur moyenne des voies et installé partout de vastes trottoirs. Le mobilier urbain vient à la fois orner cet espace libre et remplir les fonctions qu'exige la ville moderne. Créé de toutes pièces, il est l'œuvre de Gabriel Davioud [...].* »⁴⁶¹ A cette époque se développent les vespasiennes, fontaines Wallace, kiosques et colonnes Morris ; un soin particulier est accordé aux réverbères qui sont adaptés à leur environnement (monuments par exemple), au site et ses contraintes. Une partie de ces éléments sont devenus par la suite des symboles parisiens puis des symboles d'urbanité, c'est-à-dire une urbanité plus générique.

Ces mobiliers « de style », créés les siècles passés dans des contextes historiques, urbanistiques et architecturaux bien précis, sont réutilisés aujourd'hui comme caution d'historicité, d'ancienneté. Mobilisant aluminium moulé, cuivre, bronze, acier, fer forgé, les luminaires « de style » ne se contentent pas d'être décoratifs : ils adoptent les évolutions techniques. Le mobilier « de style » est censé avoir un cachet qu'a plus difficilement un mobilier contemporain. Phénomènes de mode, effet d'imitation et le fait que l'esthétique moderne puisse être dépassée et périmée rapidement renforcent l'emploi de ce style : celui du *simili* ancien.

Certains fabricants se positionnent sur un marché haut de gamme très technique, à l'exemple de Lenzi, un des spécialistes français de l'éclairage public « de style » qui compte plus de cent modèles de lanternes de fonderie et de ferronnerie : « *Dans un premier temps, restaurateurs de ces lanternes historiques, nous sommes devenus les premiers fabricants de luminaires de style qui donnent au patrimoine toute son authenticité.* »⁴⁶² Les déclinaisons sont variées - lanternes, candélabres, consoles, crosses, bouquets -, les matériaux aussi - lanternes en aluminium moulé, en bronze, fonte, acier, fer forgé. Ces lampadaires aux formes traditionnelles inspirées des 18^e et 19^e siècles sont installés dans de nombreuses villes.

L'observation des centres fait apparaître que les éclairages d'aspect ancien et lampadaires « de style » sont fortement privilégiés dans les petites villes (cf. photographies 76 à 89). Si l'on peut noter quelques différences de formes dans les candélabres, les consoles et les

⁴⁶¹ Marie de Thézy, *Marville – Paris*, Editions Hazan, Paris, 1994, p.26.

⁴⁶² Catalogue Lenzi, début des années 2000.

bouquets, les lanternes renvoient toutes à une forme très standardisée à quatre faces - ressemblant par exemple aux lanternes « Beauregard » du fabricant GHM ou encore au modèle « Montmartre » de chez Lenzi. Trois quarts des petites villes étudiées ont recours, dans des quantités significatives, à ces lanternes pour leurs centres anciens. C'est là une spécificité des petites villes : tandis que les modèles auxquels ont recours les grandes villes sont plus diversifiés (dans les couleurs, les formes ou l'impression de luxe...), les petites adoptent un modèle plus basique, relativement sobre et apparaissant finalement assez peu luxueux ou ostentatoire.

Les bornes et potelets en fonte (ou matériaux assimilés) sont utilisés dans toutes les villes. Une ligne dite « tradition » existe dans beaucoup de catalogues de mobiliers urbains comme c'est le cas pour le concepteur et fabricant ATC. Des variantes existent mais avec une certaine similitude dans la forme des objets : bornes et barrières à sceller, avec ou sans chaînes (cf. photographies 25, 44, 73 et 74). Ces bornes de style « tradition » sont présentes dans des quantités significatives dans plus de la moitié des petites villes d'étude. Pour les autres, des lignes plus « atemporelles » sont utilisées (cf. photographies 2, 60, 95). La tendance constatée dans les petites villes nous amènera à considérer la symbolique liée à ces styles anciens ainsi que les jeux normatifs qui président à leur utilisation.

3. Fontaines, œuvres d'art, et autres artefacts « urbains » (cf. photographies 90 à 99)

« Le parti d'aménagement : Le traitement des espaces au sol traduit les usages diversifiés de la place en ménageant notamment un parvis ombragé devant la Maison du troisième âge, et un espace central orné par une fontaine placée dans l'axe des escaliers. L'escalier est reconstitué à l'existant, avec de nouveaux revêtements des paliers en galets ronds éclatés. » [...] « une fontaine et une colonne d'information contribueront à l'animation de cette place »⁴⁶³

Ces descriptions de projets urbains concernant respectivement l'aménagement de la place et montée de l'ancienne halle et de la place de l'église Saint-Laurent-des-Prés à Tullins-Fures sont révélatrices de l'importance qu'occupe l'eau dans la ville.

En accompagnement des aménagements de sols, les espaces centraux requalifiés font l'objet de mise en valeur de points d'eau, fontaines, bassins et lavoirs, qu'il s'agisse de la reprise et mise en valeur d'éléments existants (souvent anciens) ou de l'installation par création de nouvelles fontaines (cf. photographies 15, 16, 44, 53, 61, 91, 92). Parmi les créations deux

⁴⁶³ *Contrat pour une petite ville, Tullins-Fures, op. cit., p.10 et p.13.*

tendances ou styles sont privilégiés : apparence d'un héritage du passé ou inspiration plus moderne voire design.

A Voreppe au milieu des années 1980, la requalification de l'hypercentre fait l'objet d'une opération importante dans le cadre du contrat de petite ville :

« L'opération prioritaire du contrat Petite Ville est : la reconquête de la Grande Rue par les piétons, véritable épine dorsale dans le fonctionnement et l'animation du centre. [...] Sans imposer de solution brutale du type rue piétonnière, le remodelage de la Grande Rue apparaît la seule solution réaliste. La suppression des trottoirs et l'aplanissement des dénivelées, le traitement du sol par des matériaux nobles permettra aux piétons de reconquérir peu à peu l'espace, sans pour autant condamner l'accès au centre pour la circulation automobile. »⁴⁶⁴

La requalification passe par l'aménagement des sols (pavés, revêtements), la pose de mobilier urbain et d'éclairage « de style ». Pour renforcer l'ambiance et l'attractivité du lieu, une fontaine-bassin style 18^e siècle en pierre est implantée sur cet espace public hypercentral (cf. photographie 90) : installée en 1987, elle porte l'apparence de la patine du temps et donne l'impression d'être là depuis toujours. Elle rend les traces du passé et les signes d'urbanité visibles.

Installer un point d'eau ne vise pas à redonner vie à la fonction et au modèle traditionnel de la fontaine – la distribution collective ayant été supplantée par l'eau courante domestique depuis longtemps – mais plutôt à constituer une ambiance particulière autour du rôle esthétique et décoratif, et/ou simuler l'empreinte du temps dans l'espace⁴⁶⁵.

La végétalisation et le fleurissement participent également au paysage urbain, relevant d'un besoin d'implanter des éléments naturels (du moins des traces d'éléments naturels) au cœur des villes : on l'a vu avec l'eau à travers les fontaines, c'est le cas avec les arbres et végétaux (cf. photographies 7 à 10)⁴⁶⁶.

Autres éléments du décor urbain, les statues et œuvres d'art, plus ou moins ostentatoires et plus ou moins adoptées par la population ; par distinction, elles marquent assez fortement le paysage urbain (cf. photographies 92, 93, 100). C'est le cas également des fresques et murs peints, aux multiples objectifs : esthétique (masquer des bâtiments dégradés), artistique (création contemporaine), commercial et économique (promotion de commerces), historique

⁴⁶⁴ *Contrat petite ville, Voreppe, 1985, p.47.*

⁴⁶⁵ « La fontaine Wallace fait partie de ces choses qui nous semblent être là depuis toujours. Défiant le temps, traversant les modes, elle séduit par sa présence et enchante par son murmure. » (GHM, *Catalogue de fontaines. Présence et fraîcheur*, 2000, p.2.)

⁴⁶⁶ Un certain nombre de travaux ont été conduits sur la « Ville nature » (cf. en particulier ceux menés par Yves Chalas), et l'on ne s'étendra pas ici sur cette question de la place du végétal dans la ville.

(cf. photographies 96 à 99). Ces décors peints visent à rendre les traces du passé et les signes d'urbanité visibles. Ils complètent dans certains cas les formes de valorisations muséographiques, mémorielles et commémoratives (cf. photographies 93 à 95), les cheminements historiques et circuits patrimoniaux. A Voreppe, par exemple, le circuit patrimonial du vieux bourg a été inauguré en septembre 2001. D'autres parcours existent à Crémieu, Morestel, Tullins, Vizille, Saint-Marcellin. Inaugurés ces dernières années, ils permettent de découvrir le patrimoine et l'architecture des centres. La mise en valeur du patrimoine est parfois complétée et renforcée par un Plan lumière comme à Morestel où les remparts de la vieille ville sont illuminés depuis 2002.

On constate dans les années 1980 et 1990 une forme croissante de récupération de petits éléments patrimoniaux, mis en scène dans des contextes différents. Les exemples de cette valorisation du petit patrimoine sont nombreux dans les petites villes étudiées : aménagements de lavoirs, fontaines, kiosques... (cf. photographie 36). Ils s'inscrivent souvent dans l'accompagnement de la valorisation et la reconstitution de formes architecturales locales. La ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau ne fait pas exception puisque sur la place de l'ancien village et à ses abords, noyau historique de la commune centre de la ville nouvelle, la municipalité a souhaité faire ressortir les vieilles pierres.

L'événementiel, les activités festives et culturelles ne sont pas en reste : au service de la vie urbaine ils participent à la mise en scène de la ville.

« Les rues du centre de nos villes ont vu se développer, vers le début des années 70, une forme d'événements festifs en espace ouvert appelés aujourd'hui couramment "Arts de la Rue". A l'origine, ces manifestations renvoyaient, plus ou moins explicitement, à un mode d'investissement de l'espace urbain existant dès le Moyen-âge. Cette sorte de tradition, avec la pantomime, les bateleurs, les saltimbanques, se manifestait dans la rue, autour des foires mais aussi dans des fêtes plus particulières, sur les parvis d'église, dans les processions. [...] ces nouveaux spectacles, ces nouvelles manifestations, prennent en charge, c'est du moins une de nos hypothèses, leur époque tout en se référant à un passé historique. Cette prise en charge se condense alors dans une idée nouvelle consistant à vouloir réanimer la rue, renouer avec l'idée de la polis, c'est-à-dire avec une fin, déclarée ou non, de politique. En tant que telle, elle a comme objectif fondamental de redonner sens à la notion d'animation urbaine, de vie urbaine. »⁴⁶⁷

La réapparition de ces formes d'expression artistique correspond à un besoin d'animation, mais également une démarche de positionnement identitaire. A l'exemple de la fête des

⁴⁶⁷ Philippe Chadoir, Sylvia Ostrowetsky (dir.), *La Ville en scènes. Discours et figures de l'Espace Public à travers les « Arts de la Rue »*, Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports, DAU, Matet, Paris, 1996, pp.3-4.

« Médiévales » à Crémieu : un week-end chaque année, la cité revit l'ambiance des foires et marchés médiévaux. A l'origine, l'idée est la création d'un marché médiéval inspiré de l'expérience de la ville de Chinon (Indre-et-Loire) : « *la population participe à ces deux jours de fête en se costumant* »⁴⁶⁸. Chevaliers, troubadours animent l'événement qui a attiré 30 000 personnes en 2004 (200 bénévoles pour l'organisation ainsi que les commerçants) autour d'un village d'artisans, d'une parade costumée et d'un grand banquet médiéval sous la halle.

Les événements organisés autour de producteurs locaux, d'artisans et d'artistes connaissent généralement un certain succès, ils véhiculent l'image de traditions gardées vivantes. Des projets en ce sens, plus ou moins utopistes, ont vu le jour dans un certain nombre de petits centres urbains, comme à Morestel :

*« 'Une journée à la campagne' : recréer l'ambiance début de siècle de Morestel quand les Lyonnais s'échappaient de la ville par le train de l'Est pour passer une journée à la campagne dans le canton ; se servir de cette base historique pour proposer des animations pédagogiques et un approfondissement de l'histoire contemporaine (première moitié du 20^e siècle. »*⁴⁶⁹

Toutes les petites villes étant confrontées au problème du dynamisme commercial de leur centre, ces démarches d'animation événementielle se multiplient avec le risque d'une baisse de leur succès comme le remarque Paul Girard de l'association patrimoniale Corepha à Voreppe :

*« Il y a des tentatives, à Voreppe comme dans beaucoup de communes, d'essayer de faire revivre le centre-ville, avec des brocantes, des choses pour ramener des gens mais c'est un peu fictif, c'est tous les dimanches ; aujourd'hui ils essaient de faire revivre leur centre-ville par des manifestations, que ce soit des brocantes, ou à certains endroits de faire venir des gens, des relieurs, des livres, c'est devenu un peu à la mode aussi les livres. Comme maintenant je pense que c'est toutes les communes qui font ça, il commence à y avoir du monde, quand il y en avait pas beaucoup c'était peut-être une solution mais aujourd'hui c'est partout, des brocantes il y en a dans tous les patelins, les samedis, les dimanches et elles deviennent permanentes. »*⁴⁷⁰

La mise en place de ce type d'événement vise à agir sur les formes de sociabilité dans les petites villes tout en valorisant la dimension scénographique de l'espace public. Ces opérations réfèrent elles aussi à des valeurs du passé.

⁴⁶⁸ CETE, *op. cit.*

⁴⁶⁹ Ernst & Young, *Commune de Morestel : Etude de faisabilité pour l'implantation d'activités sur la Vieille Ville de Morestel – Rapport phase 2*, p.22.

⁴⁷⁰ Entretien avec Paul Girard, *op. cit.*

Cette tendance à l'artefactualisation au sein du processus de mise en scène urbaine utilisant de façon croissante des éléments génériques (mobilier urbain, candélabres « de style »), pour « sur-signifier » l'inscription dans une temporalité longue, s'accompagne d'un phénomène complémentaire de substitution des « objets patrimoines » par des signes venant rappeler, de manière plus ou moins explicite, l'existence d'éléments faisant écho au passé ou à l'histoire locale et utilisés pour la construction contemporaine de l'identité.

B. Substitution de signes à des « objets patrimoines » : truchements patrimoniaux

Dans la petite ville iséroise de Vinay, les anciennes halles en pierre, lieu de stationnement et de marché hebdomadaire, sont démolies en 1996 et laissent place à un espace minéral réaménagé donnant plus de place aux piétons et « *rendant ainsi le centre plus convivial* »⁴⁷¹ (cf. chapitre 3 et photographies 57 à 60). Du mobilier urbain y est implanté, et comme le confirme l'architecte, l'implantation d'arcades métalliques rappelle, sous forme de « clin d'œil », l'existence de la halle (son socle est également conservé), elles s'inscrivent dans la continuité spatiale de ses anciennes arcades en pierres. On a donc substitué un signe au monument. Dans ce cas, il apparaît même que c'est la démolition de la halle et le truchement du monument par un « clin d'œil »⁴⁷² rappelant l'existence passée de la halle qui confèrent à cette dernière le véritable statut de patrimoine.

A cette même époque, un ancien lavoir est démoli à Voreppe et lui est substitué une fontaine artistique évoquant la présence de l'eau : sur la place toujours dénommée « place du Vieux Lavoir », une évocation de nymphe surplombe donc un parking réaménagé – et par ailleurs flanqué de candélabres « de style » (cf. photographie 100).

En 1986, à Morestel, pour l'aménagement d'une place de la vieille ville est préconisé le « *marquage du puits par un dallage au sol* » pour rappeler l'existence passée de ce puits aujourd'hui disparu⁴⁷³. Dans le cas de l'aménagement d'une autre place, pour « *exprimer l'entrée de la vieille ville* » il est prévu d'aménager de larges emmarchements en dallage de pierre « *ponctués de bornes en pierre, pointillés visibles exprimant les traces virtuelles des*

⁴⁷¹ Avenant n°3 au contrat d'aménagement urbain de Vinay, Charbonnières, le 26 juillet 1996.

⁴⁷² Il faudrait s'interroger sur la réception et la perception de cette dimension signifiante par les habitants.

⁴⁷³ *Morestel, Contrat de petite ville*, département de l'Isère, région Rhône-Alpes, 1986, p.19.

*limites de la ville ancienne. Elément de composition joignant différents côtés de la place, renforçant son unité. »*⁴⁷⁴

Concernant les points d'eau, les exemples peuvent être multipliés. Ainsi, ce projet d'aménagement paysager d'une place centrale à Villard-de-Lans : « *la place de la Libération sera assez nue, avec pour seul ornement une fontaine telle que celle qui existait auparavant sur cette place* »⁴⁷⁵ ; toujours dans les années 1980, un projet de réaménagement de places centrales à Moirans « *comporte la réalisation de fontaines publiques en remplacement de l'ancien lavoir* »⁴⁷⁶.

Plus récemment, en accompagnement d'une aide au ravalement, la municipalité de Villard-de-Lans a fait le choix de subventionner les pignons à redans, tant en réfection que neufs, avec l'idée que cette figure de l'architecture traditionnelle du plateau du Vercors joue un rôle identitaire fort.

*« Comme un cachet faisant foi, les pignons lauzés collent à l'identité de Villard-de-Lans et caractérisent l'architecture traditionnelle du plateau. Si l'aspect esthétique est indéniable, leur vocation initiale permettait de protéger le toit du vent grâce aux pignons surélevés et de la pluie grâce aux lauzes de calcaire sur lesquelles l'eau ruisselait sans s'infiltrer. Si de nombreux propriétaires ont su restaurer cet héritage du passé grâce à l'aide de subventions, personne n'avait encore pu en bénéficier dans le cadre d'une construction neuve. En 2002, un dossier est lancé, c'est celui de monsieur et madame Beaudoin pour leur future maison au hameau des Blachons. Résultat : c'est la première fois qu'une subvention municipale est accordée à la création de pignons lauzés neufs. Pour monsieur Beaudoin : 'les pignons lauzés sont plus qu'un simple décor architectural, ils sont le symbole de mes origines ! Tous mes ancêtres habitaient Villard ! Intégrer des pignons lauzés dans une construction neuve est un clin d'oeil à une architecture, à une identité et à une histoire...'. »*⁴⁷⁷

Ces pignons lauzés neufs subventionnés constituent un autre exemple d'une démarche visant à conférer du sens au territoire ; ils apparaissent comme un signe construit et mobilisé par les acteurs politiques et approprié par les habitants.

A Villard-Bonnot, ce sont des fresques peintes qui, tout en masquant des murs et façades dégradés, viennent raconter de façon allégorique et figurative des fragments historiques locaux (houille blanche et industrie du papier, cf. photographie 99).

Le marquage des entrées de vieilles villes, le rappel de l'existence d'un rempart, d'un ancien puits ou d'un monument relèvent fréquemment de ce processus d'ancrage temporel dans

⁴⁷⁴ Morestel, *Contrat de petite ville*, *ibid.*, p.13.

⁴⁷⁵ Louis Demonssand, *Commune de Villard-de-Lans – Plan de référence*, Bureau d'Etudes de Paysage, Chambéry, juin 1981.

⁴⁷⁶ Moirans, *Contrat pour une petite ville*, 1987, p.19.

⁴⁷⁷ *Rapport Annuel d'Activité 2002*, Villard-de-Lans.

l'espace urbain : il y a remplacement de l'objet patrimonial par un artefact, un simulacre qui vient signifier le temps long, le patrimoine en son absence (matérielle). C'est bien de ce truchement⁴⁷⁸ – le signe se substitue à l'objet patrimoine – dont il s'agit ici, et dont les exemples abondent.

Dallages, pavages et revêtements de sols, mobiliers, fontaines... à travers leurs matériaux, leurs morphologies, ces artifices sont employés pour évoquer une présence passée faisant sens, pour matérialiser, rendre visible « du » passé – ou une représentation et reconstruction du passé – et ancrer ces traces de passé dans l'espace urbain. Il est possible de distinguer ces actes de production de signes selon que l'objet patrimoine est présent, la volonté pouvant être d'en pérenniser la mémoire sous une forme requalifiée, ou selon que ces actes répondent à une absence de l'objet, « volontaire » (action humaine destructrice) ou « involontaire » (action « irréversible » du temps ou, quelque part, inaction humaine pour sauvegarder l'objet).

La multiplication de ces substitutions, les modalités de l'artefactualisation amènent à se demander si ces truchements relèvent véritablement d'actes que l'on peut qualifier de patrimoniaux. La démolition de monuments anciens, le bouleversement de la trame urbaine ancienne ont pu relever d'attitudes modernistes (c'est-à-dire souvent anti-patrimoniales) issues des conceptions urbanistiques et architecturales en vigueur les décennies précédentes. Cela a été le cas concernant les destructions de la halle à Vinay et du lavoir à Voreppe, attitudes non patrimoniales critiquées par les associations de sauvegarde du patrimoine et les acteurs institutionnels comme le CAUE : « *c'est un projet contre lequel on s'est bagarré, mais quand même on a eu recours à un artiste* »⁴⁷⁹. On verra plus loin que les aménagements piétonniers des années 1980 relevaient d'une démarche également très moderniste (suppression des emmarchements, destruction d'éléments architecturaux vernaculaires) même si on a implanté des signes d'historicité dans ces espaces restructurés.

Mais dans bien des cas, il s'agit d'une appropriation du passé et d'une inscription de traces du passé dans les formes urbaines, ce qui nous fait associer ces actes signifiants au processus global de patrimonialisation des centres des petites villes. Ces actions urbaines et œuvres d'art visent généralement, dans un contexte esthétique, à évoquer la présence, l'existence passée (ou supposée, reconstituée, ré-inventée) d'un élément suffisamment important pour entrer dans le champ de la mémoire.

⁴⁷⁸ Ce phénomène de truchement est différent de la phase de changement de statut du lieu dans le processus patrimonial.

⁴⁷⁹ Entretien avec Serge Gros, *op. cit.*

Quelles implications ces substitutions ont-elles pour le processus patrimonial ? Les municipalités sont confrontées à l'épineux problème qui consiste à concilier la conservation du patrimoine avec les contraintes de l'époque actuelle et les usages de la ville. L'exemple de la destruction de la halle de Vinay (cf. chapitre 3) nous semble suffisamment emblématique de ce genre de situations, des paradoxes et des compromis qui en résultent, pour qu'il serve de support à une réflexion sur le sens de cet acte de substitution d'un signe à l'« objet patrimoine ». Hésitant entre la conservation de la halle et sa destruction, la municipalité a fait le choix - par essence subjectif - de rappeler l'existence ancienne de la halle par le biais d'un mobilier urbain assimilable à un « clin d'œil » (arcades) et par la conservation du socle en pierre. Nous nous sommes intéressés aux arguments employés, très fonctionnalistes et hygiénistes dans ce cas (cf. chapitre 3). Nous avons décelé également un problème de reconnaissance de ce monument ; il n'est pas perçu par les acteurs locaux comme patrimonial. La halle est détruite en tant que monument, mais la place garde encore, en filigrane, une trace de son existence passée ; on pourrait d'ailleurs s'interroger sur l'appropriation de ce « clin d'œil » et son niveau de signification auprès des habitants. *A priori* c'est un peu comme si l'on n'assumait pas totalement la démolition. Mais cette action peut être interprétée sous l'angle de la valeur. Des objets, des lieux sont, aux yeux des individus et groupes sociaux, plus patrimoniaux que d'autres et le problème posé est celui de la hiérarchie de ces items. Si tout est potentiellement patrimoine, certaines choses le sont plus que d'autres et pour certaines le choix est fait de conserver la mémoire alors que pour d'autres on garde l'objet.

Par ailleurs, n'est-ce pas la prise de conscience de la destruction qui fait entrer le monument vinois dans le champ patrimonial ? Comme si, aujourd'hui, la municipalité⁴⁸⁰ se rendait compte que l'absence de l'objet, de sa « réalité » matérielle d'objet, est une perte regrettable pour la collectivité. D'où ce paradoxe apparent qui fait qu'un monument détruit parce que considéré comme insuffisamment porteur de valeur, devienne en quelque sorte patrimonial *a posteriori* parce que n'étant plus là. Ceci n'est pas très éloigné de la question de la conscience et de la responsabilité morale. L'importance de la notion de mémoire dans cet exemple amène à une distinction nécessaire entre patrimoine et commémoration. Le problème soulevé par le « clin d'œil » de la halle est celui de la conservation de la mémoire et des supports pour l'incarner.

⁴⁸⁰ Les acteurs institutionnels du patrimoine (Conservation du Patrimoine de l'Isère par exemple) conféraient, eux, une dimension patrimoniale au monument et se sont opposés à sa démolition. On a vu que le maire émettait quelques regrets depuis la suppression de la halle.

Combien de monuments et lieux de mémoire sont volontairement détruits et remplacés par une plaque commémorative, par un « clin d'œil » quasi-insignifiant (au double sens de peu visible et peu chargé de sens) ? Et si notre société ne parvenait plus à évincer des objets du champ patrimonial ? Elle tend actuellement de plus en plus souvent, lorsqu'elle décide de détruire des monuments (pour diverses raisons), des traces et des objets urbains, à leur substituer - au nom du « devoir » de mémoire, du besoin de conservation, au nom d'inventaires patrimoniaux, au nom de la science, etc. - un signe, une plaque commémorative, un « rappel » matériel censé signifier l'existence passée - réelle, supposée, inventée, fabriquée... - du lieu ou de l'objet. L'objet est-il alors patrimonial puisqu'on le supprime en tant qu'objet mais qu'on le réincarne dans un « autre chose » que l'on désire signifiant ?

Sans esquisser une typologie élaborée des différents niveaux d'inscription spatiale, il est possible de distinguer plusieurs types d'artefacts et truchements, en fonction des modes de leur production, des formes matérielles auxquels ils renvoient ainsi qu'en fonction des rapports au temps et de son instrumentalisation sociétale.

- L'artefact peut être un simple signal⁴⁸¹, visant à renforcer la visibilité d'éléments patrimoniaux ou présentés comme tels.
- Il peut prendre une dimension commémorative, avec l'objectif de rappeler (ranimer une mémoire ou la faire émerger), à travers une trace physique (matérialisation dans le sol via des pavages, statue, plaque commémorative [cf. photographies 93 à 95]), l'existence d'un élément passé ou ayant existé en ce lieu. Aux signes qui se substituent aux « objets patrimoniaux », il est possible d'associer les objets liés à la toponymie, comme les plaques de noms de lieux : une place de la Halle existe à Tullins alors que les anciennes halles ont été détruites à la fin du 19^e siècle ; à Voreppe, la place garde l'appellation « du vieux lavoir ». Cette dimension commémorative peut être associée à une démarche globale de mise en sens historique : les espaces muséographiques *in situ* constituent un autre lieu de mise en scène de la mémoire. Des musées existent dans plus de la moitié des petites villes de notre échantillon⁴⁸², révélant l'intérêt de ces centres urbains pour le patrimoine culturel.

⁴⁸¹ A l'exemple du projet d'aménagement du parvis de l'église Saint-Symphorien et de la promenade de la Tour à Morestel : « le projet : Repérer et relier deux éléments forts de la Vieille Ville par un parvis rigoureusement dessiné. Un dallage de pierre intègre la rue et se prolonge dans la cour d'accès de la Tour. Pierre blanche, pierre rouge, enrobé noir, par leur impact, signalent la présence des deux édifices. » (Morestel, *Contrat de petite ville*, *op.cit.*, p.17.).

⁴⁸² Musée Matheysin à La Mure, musée Bayard à Pontcharra, musée de la Houille blanche à Villard-Bonnot, musée Hector Berlioz à La Côte Saint-André, musée Jadis Allevard à Allevard, Maison Ravier à Morestel, Maison du patrimoine de Villard-de-Lans, etc. En général, les musées participent fortement à l'image de la petite ville, et peuvent constituer des hauts lieux à l'égal des Monuments historiques. Par exemple, la maison de la

Cette démarche qui construit des lieux de mise en scène de la mémoire s'inscrit selon notre hypothèse dans un objectif identitaire : posséder tel équipement (culturel en l'occurrence) pour acquérir un statut.

- Dans un certain nombre de cas, la vocation de l'artefact est essentiellement décorative et peut relever du pastiche : basé sur les grandes figures renvoyant aux représentations sociales populaires (le village par exemple), il peut être a-territorial comme la figure de la fontaine d'« autrefois » installée *ex nihilo* dans un centre-ville. Il ne relève pas dans ce cas d'un travail de mémoire.
- Autre type, transversal, celui de la reconstitution.

L'objet de ces actions diffère sensiblement : si les formes les plus abouties visent simultanément à la valorisation et la perpétuation de la mémoire, et quelque part à la constitution de lien social, les formes les moins élaborées comme les « clins d'œil » s'inscrivent surtout dans la constitution de figures urbaines⁴⁸³. Plus que strictement patrimonial, leur objet est urbain avant tout - il s'agit de « faire (petite) ville » - et le patrimoine, prétexte, y est mobilisé à d'autres fins que sa valorisation. Quoi qu'il en soit l'objectif de donner du sens à l'espace et aux relations sociales qui s'y déroulent est commun aux deux. La multiplication de ces bricolages et formes de commémorations n'est pas spécifique aux petites villes. Mais les modalités de la mise en scène, la dimension décorative de cette patrimonialisation, nous amèneront à étudier l'hypothèse qu'elle participe à l'acquisition d'un statut urbain, en particulier à travers l'affichage d'une ancienneté sans référence très précise. L'objectif des artefacts est essentiellement de faire (ré)apparaître des signes du passé. Le fait qu'il s'inscrive dans une conception très peu historicisée de l'ancien (un « avant » assez incertain et flou) amène à se demander s'il s'agit encore de patrimonialisation.

La patrimonialisation est un processus sacrificiel. Or, dans un certain nombre d'exemples, ce sacrifice n'a plus vraiment lieu et la solution de compromis retenue (on supprime l'objet et on installe un « clin d'œil ») transforme les mécanismes mémoriels et patrimoniaux. Finalement cette action « clin d'œil » de Vinay - pouvant apparaître *a priori* comme entrant dans le champ du patrimoine - se révèle anti-patrimoniale puisqu'elle fait perdre à l'acte patrimonialisant de son sens, de sa valeur et aussi un peu de sa crédibilité. Ne pas assumer jusqu'au bout le processus de sélection, le choix patrimonial, c'est quelque part mettre à mal

Noix est, pour le maire de Vinay, promotrice d'une nouvelle image de marque, presque un label pour la commune et ses environs.

⁴⁸³ « On a mis des petits dessins au sol pour rappeler un peu l'histoire de la ville, etc. avec au milieu une espèce de jet d'eau. » (Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*)

le processus même de patrimonialisation. Si la société contemporaine, à travers ce syndrome de la réincarnation, n'est plus capable de faire des choix, de sélectionner des objets dignes d'être patrimonialisés en laissant certains d'eux dans l'oubli, alors tout devient patrimoine et ce « tout patrimoine » fait perdre de son sens et de sa valeur au processus patrimonial. Avec le risque qu'au final plus rien n'ait valeur patrimoniale.

II. Production de signes et patrimonialisation

Notre hypothèse est que la lisibilité urbaine ne se suffit plus des objets patrimoniaux, des témoignages du temps « naturellement »⁴⁸⁴ hérités, conservés, mis en valeur. Les actions sur ce territoire mettent en scène des artefacts qui instrumentalisent le temps pour donner du sens à la fois à l'acte d'« édification » et à la construction identitaire du territoire urbain. Pour « mieux » signifier le centre de la petite ville, un ensemble d'artefacts est rendu nécessaire. Il meuble l'espace public en jouant sur une mise en scène liée à des normes et des modes.

L'image du centre-ville se constitue autour de ces artefacts urbains (mobilier « de style », pavages et dallages, formes architecturales recréées, restaurées, etc.), comme si le centre-ville de la petite ville ne pouvait se passer de ces signes confortant son existence de centre ancien.

L'objectif est de faire comme si ces candélabres, *simili* ancien, avaient toujours été là, alors que leur implantation remonte à quelques décennies ou à quelques années. Si certaines petites villes n'ont pas opté pour des formes suscitant la tradition et l'ancienneté, elles utilisent des formes classiques, plutôt neutres dans leur facture (ni réellement « passéistes », ni véritablement contemporaines). L'époque des lampadaires « globe » de facture contemporaine, symbole de modernité, semble dépassée dans les centres-villes (cf. infra et photographies 55, 94 et 102 à 109).

Revêtements de sols, types de dallages et pavages, mobilier urbains et autres artefacts de l'espace public participent à la structuration de l'espace urbain et servent à signifier le lieu : ils confortent l'ambiance et contribuent à la construction identitaire du lieu et à son caractère. Si cette ambiance n'est pas suffisamment perceptible, appréhendable « naturellement » (sans artifice), alors à grands renforts de candélabres « tradition », de bornes en fonte, on vient rappeler que l'endroit est inscrit dans l'« histoire », dans le temps long ; on vient insister sur le fait qu'ici c'est ancien – ancien et « beau » à la fois !

Parler de décor signifie que sans ces artefacts et ces signes d'ancienneté, l'appréhension, la perception et la compréhension de l'historicité de l'espace urbain central ne serait pas suffisante, pas réalisée pleinement par les individus (citoyens mais aussi visiteurs, touristes). En clair, le mobilier urbain et les figures mobilisées complètent le dispositif architectural de

⁴⁸⁴ La patrimonialisation est une construction sociale et relève pleinement de considérations culturelles. « Naturellement » indique ici l'idée d'une élaboration liée à la dimension « sédimentaire » du temps long, à la durée.

construction de l'image urbaine « petite ville ». Ils participent à la constitution du décor urbain.

A. Une nouvelle forme de patrimonialisation ?

Il apparaît légitime de s'interroger sur l'évolution de la patrimonialisation au regard des observations réalisées plus haut. Le processus est-il aujourd'hui toujours le même ? N'assiste-t-on pas à l'émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation ? Traditionnellement, plusieurs phases peuvent être distinguées dans le processus de patrimonialisation⁴⁸⁵ : une phase de révélation-distinction, relevant d'un processus de sélection et faisant entrer un événement ou un objet dans le champ patrimonial ; une phase de transformation de la destination d'usage qui est corrélée au changement de la valeur du lieu ; enfin, un processus de sacralisation-réification passant notamment par le classement, la reconnaissance institutionnelle d'un lieu, parfois sa restauration, sa mise en exposition : il s'agit de faire sens en produisant un discours de valorisation et de mobiliser la transmission.

A côté de ce processus traditionnel de patrimonialisation, les réaménagements de villes nous font pencher pour la thèse de l'émergence d'une artefactualisation du processus où l'objet érigé en patrimoine semble être produit directement en tant que patrimoine (processus de révélation, de sélection, de transmission parfois omis) - dans le même temps on a vu que l'on supprimait des « objets patrimoines » et on leur substituait des signes matériels. C'est-à-dire que cette forme de patrimonialisation ne réfère pas directement au souvenir, au travail de mémoire mais à la production, signifiante, de référents territoriaux, de figures territoriales. Cette deuxième tendance, qui complète le processus traditionnel de patrimonialisation, vise à inscrire le collectif dans l'histoire, dans l'impression d'histoire, à produire des formes, des conditions palpables, visibles, matérielles, et surtout immédiates d'ancienneté. Les artefacts ainsi utilisés court-circuitent le processus traditionnel de révélation, sélection, sacralisation et transmission. Dans un contexte de distorsion temporelle (temps long - temps court), cette forme de patrimonialisation remet aujourd'hui en cause la légitimation de la durée pour jouer son rôle de mise en récit et en sens.

Ce qui ne change pas c'est que la patrimonialisation reste une mise en relation d'une société, d'un espace, de valeurs au travers d'une mémoire commune ; « *toute société localisée s'efforce d'ancrer son rapport spatial dans la longue durée, réelle ou mythifiée* », et, pour ce

⁴⁸⁵ Cf. notamment Marc Laplante in Régis Neyret (dir.), *op. cit.*, pp.49-61.

faire, elle « mobilise des éléments forts variés qu'elle érige en valeurs patrimoniales »⁴⁸⁶. La mémoire collective a besoin de s'appuyer sur des repères spatiaux pour se perpétuer⁴⁸⁷ et la parenté entre territorialisation et patrimonialisation a déjà été mise en évidence⁴⁸⁸. Le « lieu de mémoire », popularisé par Pierre Nora, est la matérialisation de la mémoire, son inscription spatiale, ayant pour but de figer, ou plutôt d'ancrer le temps et « enfermer le maximum de sens dans le minimum de signes »⁴⁸⁹. Si les lieux dont le but est de remémorer, de rappeler à la mémoire collective, constituent une constante anthropologique de nos sociétés, les modalités de mise en œuvre de ces territoires de l'inscription temporelle et l'instrumentalisation du temps ont profondément changé en quelques décennies. Pour pointer le passage du circuit productif, utilitaire au circuit sémiotique, Krzysztof Pomian parle de « sémiophores », « objets porteurs de caractères visibles susceptibles de recevoir des significations »⁴⁹⁰. Il apparaît qu'aujourd'hui le processus de transformation de « déchets » en systèmes de « sémiophores » - composant le patrimoine culturel selon Krzysztof Pomian - est modifié. A cet égard la notion de signe est importante.

B. La notion de signe

Plusieurs auteurs ont permis l'élaboration d'une « sémiologie » (« *semiosis* », en grec correspond à l'action de signifier) - dont Saussure est présenté comme le père - faisant du signe un concept utilisé en linguistique, anthropologie, sociologie, psychologie.

« Un signe, ou representamen, est quelque chose qui tient lieu pour quelqu'un de quelque chose sous quelque rapport ou à quelque titre. Il s'adresse à quelqu'un, c'est-à-dire crée dans l'esprit de cette personne un signe équivalent ou peut-être un signe plus développé. Ce signe qu'il crée, je l'appelle l'interprétant du premier signe. Ce signe tient lieu de quelque chose : de son objet. Il tient lieu de cet objet, non sous tous rapports, mais par référence à une sorte d'idée que j'ai appelée quelquefois le fondement du representamen. »⁴⁹¹

La sémiotique de Peirce est centrée sur une trilogie du signe. Peirce définit effectivement trois types de signes (triades), selon la relation qu'ils entretiennent avec leur « référent ».

- L'icône (signe) qui est dans un rapport de ressemblance, de similarité avec la chose qu'elle représente (l'icône « ressemble » à ce qu'elle représente). Par ailleurs les icônes

⁴⁸⁶ Guy Di Méo, *op. cit.*, p.62.

⁴⁸⁷ Maurice Halbwachs, *op. cit.*

⁴⁸⁸ Guy Di Méo, *op. cit.*

⁴⁸⁹ Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, I*, Quarto, Editions Gallimard, Paris, [1984] 1997, p.38.

⁴⁹⁰ Krzysztof Pomian in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *op. cit.*, p.179.

⁴⁹¹ Gérard Deledalle, *Charles S. Peirce – Ecrits sur le signe*, Editions du Seuil, Collection L'ordre philosophique, Paris, 1978, p.121.

sont, selon Peirce, des analogies détachées des objets représentés : « *une icône est un signe qui posséderait le caractère qui le rend signifiant, même si son objet n'existait pas.* »⁴⁹².

- L'indice est un signe qui entretient un rapport physique et matériel avec ce qu'il désigne. Directement lié à la chose elle-même, l'indice est, à l'inverse de l'icône, « *un signe qui perdrait immédiatement le caractère qui en fait un signe si son objet était supprimé, mais ne perdrait pas ce caractère s'il n'y avait pas d'interprétant.* »⁴⁹³.
- Le symbole est en rapport plus arbitraire avec l'objet qu'il représente : « *un symbole est un signe qui renvoie à l'objet qu'il dénote en vertu d'une loi, d'ordinaire une association d'idées générales, qui détermine l'interprétation du symbole par référence à cet objet.* »⁴⁹⁴ ; le symbole n'est donc pas dans un rapport de ressemblance et de contiguïté avec ce qu'il exprime.

Selon les objets étudiés et l'approche disciplinaire retenue, les catégories de signes s'avèrent plus ou moins satisfaisantes. Umberto Eco, pour qui les tentatives de typologies du signe sont vaines, opte pour l'élaboration d'un projet de « mode de production des fonctions sémiotiques ».

Rappelons que l'on entend communément le signe comme l'association d'un signifiant et d'un signifié⁴⁹⁵, le premier étant la partie matérielle et physique du signe, le second étant sa partie immatérielle et conceptuelle.

Le signe est quelque chose qui se substitue à autre chose en faisant sens. Différent du signe du langage, le signe « patrimonial » est une forme d'inscription spatiale suscitant un ancrage historique, une cristallisation temporelle. L'articulation patrimonialisation - signe postule que le processus implique systématiquement des objets (dont on ne peut à l'époque actuelle que constater la diversification) et une volonté délibérée d'avoir une action à visée patrimoniale⁴⁹⁶. Le signe est un élément qui fait sens et renvoyant à de l'intentionnel. Comprenant à la fois la dimension matérielle (visible) et la dimension symbolique, la notion de signe dépasse celle de « trace », la trace n'étant pas forcément mobilisée par les acteurs, contrairement au signe. Elle renvoie directement à la question de la mise en scène - le signe

⁴⁹² Gérard Deledalle, *ibid.*, p.139.

⁴⁹³ Gérard Deledalle, *ibid.*, p.139.

⁴⁹⁴ Gérard Deledalle, *ibid.*, pp.140-141.

⁴⁹⁵ Roland Barthes, *Mythologies*, Editions du Seuil, Paris, 1957.

⁴⁹⁶ Quid de l'explicitation de cette visée patrimoniale ? A partir de quand la volonté peut-elle être qualifiée de « patrimoniale » ? Une action à valeur patrimoniale à ce jour alors qu'elle ne l'était pas aussi explicitement il y a vingt ans, est-elle qualifiable de « patrimoniale » ?

comme ce qui est fait pour être perçu -, le signe pouvant être mobilisé pour exprimer quelque chose non nécessairement avéré⁴⁹⁷. Le terme renvoie, plus qu'« indice », à la dimension volontariste d'une action de production de sens. Il exprime bien le passage d'un territoire « naturellement » porteur de temporalités inscrites dans sa morphologie à un territoire qui consacre des lieux spécifiques à la mise en scène du temps (mobiliers urbains, « artefacts » patrimoniaux, certains lieux de mémoire).

C. La valeur d'ancienneté

Dans son étude sur l'attrait moderne pour les monuments et le « culte » qui leur est voué, Aloïs Riegl pointe une multiplicité de valeurs en action. Nous n'accordons pas la même valeur à toutes les époques, certaines périodes, certains siècles étant privilégiés à d'autres. Aloïs Riegl a ainsi parfaitement bien montré qu'à côté de la valeur historique existe une valeur artistique. Est-elle « *donnée objectivement dans le passé* » comme la valeur historique, ou plutôt « *une invention subjective du spectateur moderne, changeant au gré de sa faveur, et qui n'aurait donc sa place dans le concept de monument en tant qu'œuvre dotée d'une valeur de remémoration ?* »⁴⁹⁸. Riegl analyse la dimension subjective et relative de cette valeur au travers des siècles.

L'empreinte du temps paraît fondamentale dans la production des artefacts urbains, qu'elle soit issue d'une véritable « sédimentation » historique ou qu'elle soit l'objet d'une reconstitution où l'homme a voulu lui donner l'apparence d'ancienneté. En ce sens, ces artefacts sont mobilisés pour faire apparaître, et rendre évidente, dans la construction de l'urbanité, la valeur d'ancienneté telle que la définit Aloïs Riegl :

*« La valeur d'ancienneté d'un monument se manifeste au premier regard par son aspect non moderne. [...] La façon dont la valeur d'ancienneté s'oppose aux valeurs de contemporanéité réside plutôt dans l'imperfection des œuvres, dans leur défaut d'intégrité, dans la tendance à la dissolution des formes et des couleurs, c'est-à-dire dans les traits rigoureusement opposés aux caractéristiques des œuvres modernes, flambant neuves. »*⁴⁹⁹

Renvoyant directement à la perception optique, à la sensibilité, Aloïs Riegl la distingue de deux autres valeurs de remémoration que sont la valeur historique et la valeur de remémoration intentionnelle. Selon lui « *le 20^{ème} siècle semble devoir être celui de la valeur*

⁴⁹⁷ Cf. les travaux de Umberto Eco, notamment *Le signe*, Labor, Bruxelles, 1988.

⁴⁹⁸ Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments (Son essence et sa genèse)*, traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek, Editions du Seuil, Paris, [1903] 1984, pp.39-40.

⁴⁹⁹ Aloïs Riegl, *ibid.*, p.64.

d'ancienneté »⁵⁰⁰. Valeur d'ancienneté et valeur historique s'opposent concernant la conservation des monuments. L'ancienneté est perceptible par la différence d'apparence supposée entre l'état originel et l'état actuel. Les traces du temps censé s'être écoulé depuis l'élaboration de l'objet expriment cette ancienneté. A cet égard, le vieillissement des matériaux utilisés dans les opérations de requalification des villes est un élément important, notamment pour certains matériaux naturels : la patine du temps qu'ils évoquent et symbolisent, même neufs, se renforce à l'usage.

Le caractère de ce qui est patrimonialisé est d'être « représentatif » de la ville ; c'est le degré de représentativité qui fait qu'une figure est patrimoniale ou non. Le signe doit donc être suffisamment représentatif s'il veut remplir sa fonction. Les temporalités inscrites dans l'espace ne sont pas des temporalités datées, ce sont plutôt des figures de temporalités, c'est-à-dire des signes spatiaux (visibles, matériels, appréhendables) qui suscitent une impression d'ancienneté, qui renvoient socialement, à travers des processus de normalisation, à ce qui fait « ancien ».

La volonté de faire « intemporel » s'exprime par exemple chez cet élu qui explicite la démarche de réaménagement de la place centrale de sa ville (cf. photographies 105 à 107) : « *on a surtout cherché à faire sobre dans cette affaire là. On a voulu ne pas marquer le paysage, ne pas marquer l'espace d'une empreinte qui la daterait trop. Peut-être que l'on s'est trompé et qu'effectivement comme vous dites on est comme tous les autres et que dans les années 1980 à 2000 on a fait comme cela et peut-être que dans trente ans on dira 'ça c'est typique des années 2000'*. »⁵⁰¹

Le but de la mise en scène n'y est pas la présence, la présentation de l'histoire en tant que telle mais son recours – sur le mode allusif – pour dire autre chose que de l'histoire. Elle participe à la mise en récit territorial sans constituer une finalité du récit. « *Ce qui est recherché, dans ce cas, c'est moins le jeu de référence au local que l'efficacité sociale globale de l'usage de l'histoire et sa capacité à stimuler l'imaginaire du plus grand nombre des individus.* »⁵⁰² D'ailleurs parmi les habitants de centres historiques par exemple peu parviennent en réalité à énoncer véritablement les époques de construction. Le patrimoine architectural et urbain est plutôt un décor dont le sens est de signifier un idéal d'urbanité, de

⁵⁰⁰ Aloïs Riegl, *ibid.*, p.56.

⁵⁰¹ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

⁵⁰² Michel Lussault, *op. cit.*, p.124.

civilité, un « vivre ensemble »⁵⁰³ autour d'une forme spatiale et d'une ambiance historique idéalisée (traduite spatialement en signes). Ces actions de constitution et reconstitution de décors sont justement une des finalités des élus.

Dans un contexte de développement périurbain et de centralités périphériques (de type commercial notamment)⁵⁰⁴, cette figure spatiale du centre-ville patrimonialisé (où les formes patrimoniales sont un prétexte mobilisé pour construire l'identité urbaine) constitue l'un des rares piliers sur lesquels peut s'appuyer l'identité de la petite ville : symbole de continuité, de stabilité, de convivialité et de rencontre, c'est-à-dire d'interaction sociale. Elle renvoie aussi aux mythes des figures historiques des centres urbains dans l'histoire : représentations de l'agora et du forum dans les histoires grecque et romaine ; imaginaire de la ville médiévale avec ses rues étroites, sinueuses, ses constructions sans symétrie, ses échoppes, artisans et confréries ; ville Renaissance, etc.

L'inclinaison sociale contemporaine pour ces figures urbaines amène à reconnaître l'attractivité du modèle du centre-ville patrimonial. Les morphologies urbaines aux tracés non linéaires (rues courbes, tortueuses, déformées, biscornues, excroissances viaires, succession d'espaces clos et ouverts) donnent une impression de spontanéité et renvoient à l'image du dédale, du labyrinthe... Rues et places viennent mettre en valeur les monuments et souligner les points forts de l'architecture. La continuité spatiale des constructions, sur un, deux ou trois niveaux sur rez-de-chaussée, participe à la qualité et l'harmonie des centres anciens, ambiance que l'on retrouve dans beaucoup de centres de petites villes.

Parmi les figures architecturales populaires et positives employées : la maison ancienne à colombages, les échoppes à façades enduites (c'est le cas dans le nord Isère). De façon similaire, les figures architecturales utilisées en stations touristiques de montagne relèvent de ce processus de constitution de modèles⁵⁰⁵.

La requalification des lieux vise à apporter au promeneur, à offrir au spectateur une sorte de rétrospective historique de la ville, qui peut être mise en récit à travers la création d'un circuit patrimonial ; en ce sens l'espace public du centre est décor. Il faut rendre les traces

⁵⁰³ Cf. Serge Moscovici sur la dimension « totémique » du signe (notamment *La machine à faire des dieux*, Fayard, Paris, 1988)

⁵⁰⁴ Le développement périurbain et les centralités périphériques de type commercial, bien que populaires, ne suscitent pas une adhésion aussi forte que les centres anciens « patrimonialisés », du moins dans les représentations.

⁵⁰⁵ Marie Wozniak, *L'architecture dans « l'aventure des sports d'hiver » : stations de Tarentaise (1945-2000) – L'image de la montagne en construction : s'inscrire dans le temps, s'ancrer dans l'espace ?*, thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 2004.

patrimoniales plus flagrantes pour ancrer l'espace central urbain dans une dimension historique, même s'il s'agit d'un « *passé de pacotille* »⁵⁰⁶.

La figure de la ville médiévale n'a rien à voir avec nos petites villes, son recours ne permet pas de parler d'une continuité socio-spatiale, le contexte étant différent et les villes ayant profondément changé. Les automobiles n'existant pas au Moyen Age, parler aujourd'hui de piétonisation dans la continuité de la ville médiévale est une aporie.

L'objectif des actions urbaines actuelles sur l'habitat (OPAH, opérations façades) et le petit patrimoine est de maintenir ou de conforter l'aspect général des vieilles villes. Dans les documents d'urbanisme, la transformation des constructions existantes et la réalisation de constructions nouvelles y sont souhaitées avec une densité proche des constructions traditionnelles. Néanmoins concernant les constructions neuves, les études architecturales indiquent couramment que « *tout pastiche de l'ancien serait une erreur* »⁵⁰⁷. Dans les parties agglomérées anciennes les plus denses des communes, qui correspondent aux zones UA des POS, la volonté est à l'harmonisation des constructions neuves ou restaurées avec le bâti ancien : continuité du bâti, volumétrie, aspect des façades et notamment des couleurs, matériaux de couverture... Les prescriptions concernant la conservation des ouvertures caractéristiques et des matériaux originaux sont reprises dans les PLU. Cette volonté de ne pas changer les aspects du bâti se retrouve dans les communes qui ont au fil du temps préservé leur parcellaire et qui cherchent à conserver leur tissu urbain ancien.

L'état des immeubles (dont la dégradation et la vétusté) des rues centrales prouve l'ancienneté des constructions, ce qui participe au signifiant « vieille rue », mais cela n'est pas suffisant. Les artefacts sont mobilisés pour produire des signes de continuité, c'est-à-dire produire les conditions de la reproduction sociétale, de la perdurance territoriale. Et certains matériaux, certaines formes apparaissent plus aptes, plus propices à exprimer cette continuité⁵⁰⁸.

Les éléments de décor urbain sont nombreux et « *chaque forme doit contribuer à développer un sens esthétique et à accentuer la convivialité de l'espace.* »⁵⁰⁹ La patine du temps éveille quelque chose chez l'habitant, enchante le regard du promeneur et du touriste avide de quartiers anciens. Une certaine nostalgie pour des formes urbaines que l'on ne produit plus aujourd'hui (si ce n'est dans quelques lieux simulacres, reconstitués et factices) interroge sur la place du modèle culturaliste dans la constitution de mythes et de représentations pour des

⁵⁰⁶ Sylvia Ostrowetsky, *Villes Neuves, Villes Nouvelles ?*, Colloque Haus der Architektur, Graz, février 1994.

⁵⁰⁷ Robert Bouteille, *op. cit.*, p.34.

⁵⁰⁸ « *Avec GHM, la fonte est belle, la fonte est éternelle.* » (GHM, *Formes et lumières*, catalogue éclairage de style en fonte, p. 7).

⁵⁰⁹ GHM, *ibid.*

époques révolues et sur les modalités actuelles de notre compétence d'édifier⁵¹⁰. Elle rejoint l'idée très prégnante, dans la société « populaire » que l'on ne sait plus construire « comme avant », que l'on n'est plus capable de bâtir aussi bien – autant en ce qui concerne la capacité à innover et produire de nouvelles formes architecturales et urbaines que l'aptitude, sans tenir compte des questions de coûts et de durée de construction, à réaliser des édifices imposants comme ont su en bâtir nos ancêtres (la cathédrale par exemple).

Les requalifications visent donc essentiellement à l'évocation de l'« ancien » et non forcément de l'histoire. Ainsi, on a vu dans un certain nombre de cas comment l'ambiance créée s'avère uchronique, c'est-à-dire qu'elle ne renvoie pas à une temporalité réelle, datable, mais constitue un semblant d'incarnation de la sédimentation historique. La fidélité à l'histoire n'apparaît pas prioritaire et le problème posé est celui, plus large, de la reconnaissance sociale. Les signes produits doivent pouvoir être lus facilement, même par des individus n'ayant pas de clés de compréhension de la mémoire du lieu. Les artefacts présentent des formes simples pour pouvoir être assimilés aisément, les discours s'avèrent être relativement triviaux pour être vite décryptés. Aussi, dans un certain nombre de cas où la complexité est réduite, l'artefact s'avère même a-historique. Le signe est associé à une valeur. L'absence de « vérité » et la déformation de l'origine renvoient à l'idée de pastiche. Toutefois, il convient d'être prudent en maniant ce terme, car ce qui est pastiche pour certains suffit à d'autres pour lesquels le signe importe plus que l'inscription dans la « vérité » historique ou l'« authenticité »⁵¹¹. Au-delà de la distinction entre le discours profane et le discours savant, la question posée est celle de la définition d'une catégorie d'objets que l'on appelle patrimoine. Les aménagements réalisés dans les petites villes renvoient selon nous autant à l'instrumentalisation d'un référentiel d'aménagement qu'à une logique de « dépatrimonialisation », selon le sens donné habituellement au patrimoine par les historiens.

⁵¹⁰ Françoise Choay, *op. cit.*

⁵¹¹ Ceci montre la difficulté à appréhender le non recours aux coloris traditionnels du Dauphiné et aux matériaux locaux, ou encore l'usage généralisé du lampadaire « tradition » dans les petites villes, non inscrit dans le génie du lieu et élément générique d'un passé devenu générique.

III. Styles, normes et modes

Par les opérations menées dans les centres urbains, la rue devient décor. La question de la mise en scène est celle, plus générale, du style. L'inscription spatiale de signes de temporalités, à travers ses aspects formels, nous amène à la problématique des effets de modes et des normes.

« Le marbre est 'tendance' ; le bois fait une percée ; le granit se maintient, s'il est en camaïeu de gris, ou rose dans les régions méridionales. Les centres de villages ont droit aux petits pavés venus du Portugal qui remplacent le bitume, maintenant honni. Les murs d'eau, plus mystérieux que les fontaines classiques, ont fait leur apparition. Partout en France, les villes se lancent dans la reconquête de leurs espaces publics, se font belles pour séduire les habitants, éventuellement les touristes. »⁵¹²

A. Patrimoine et modernité : deux périodes dans la requalification des centres-villes ?

Il convient d'être prudent dans l'énonciation des impacts « patrimoniaux » des requalifications urbaines. Effectivement, les principes fondateurs des aménagements préconisés dans les années 1980, et en particulier dans le cadre des contrats de petite ville de cette décennie (ainsi que, ponctuellement, au début des années 1990), s'inscrivent dans une pensée fonctionnaliste ; et ces contrats d'aménagement urbain peuvent être plutôt vus comme un discours de modernisation des villes, de remise à niveau et non un travail patrimonial. Apparaît alors une distorsion entre l'argumentaire patrimonial et le travail de modernité.

« Je crois qu'il est un peu abusif de dire que cette période a vu les débuts de la patrimonialisation, dans le sens où elle serait un des éléments de la constitution de cette urbanité. Je crois que au contraire, de mon expérience, cette première période liée aux contrats petite ville a été encore liée à une modernité d'apparence très 'high-tech' et donc ne laissait pas beaucoup de place au patrimoine. [...] Et la première campagne liée aux contrats petite ville est ravageuse ; je vous assure qu'on a vu passer beaucoup de choses ; le patrimoine... on n'était pas encore dans la mobilisation et l'urbain se désignait par la modernité pure, des bancs design... »⁵¹³

Comme le souligne Jean Guibal de la Conservation du Patrimoine de l'Isère, les actions menées dans les premiers contrats de petite ville des années 1980 n'ont pas la même « fibre » patrimoniale, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, que celle des actions menées plus

⁵¹² Martine Allaman, *op. cit.*, p.10.

⁵¹³ Entretien avec Jean Guibal, *op. cit.*

récemment, par exemple au milieu des années 1990 (il existe toujours des exceptions, on l'a vu à Vinay par exemple).

1. Modernité et tradition

Les références à la modernité ou à la tradition obligent à une définition des termes. Il convient d'établir une distinction entre la modernité comme courant de pensée et mouvement, et la modernité comme style. Si la première est un état d'esprit, une posture intellectuelle (avant-garde, Gropius, Le Corbusier, Charte d'Athènes) fondée sur une idéologie du progrès autour de principes tels que la rationalité, la fonctionnalité⁵¹⁴, la seconde relève plutôt d'une forme (d'expression) spatiale (la ligne droite par exemple). Ici c'est plutôt sur le style moderne que se porte notre intérêt. Cette modernité de style est fondée dans le cas des objets urbains (mobilier urbain, fontaines, etc.), sur l'esthétique, la forme, l'aspect ; l'apparence et les connotations qu'elle porte créent une ambiance particulière (cf. le mobilier urbain de Vinay). L'étude des gammes de mobilier urbain à partir de catalogues est intéressante à cet égard. Actuellement trois types d'ambiances peuvent globalement être distingués : les formes traditionnelles « de style » avec ornements d'« époque » renvoyant pour partie à des perceptions du temps passé ; les formes plutôt atemporelles des gammes classiques, sans ornement particulier (le plot est limité à un strict et unique usage de limitation automobile) ; les lignes plus contemporaines et de facture « design » (susceptibles de mobiliser un rapport au futur).

La conception du rapport tradition - modernité évolue selon les conceptions de la patrimonialisation : au début des années 1980, au vu des aménagements urbains réalisés dans les villes, l'opposition relevait de ce qui distingue le neuf (assimilé au progrès) du vieux et de l'ancien (ce qui donne l'impression d'être conservé, transmis) ; plus récemment les oppositions tradition - modernité et contemporain - ancien (qui sont du même ordre que les grandes dualités urbain - rural, végétal - minéral) entretiennent une tension où les deux termes apparaissent indissociables.

⁵¹⁴ On pense à la modernité incarnée dans certains films de Jacques Tati (*Playtime*, *Mon oncle*).

« Cette montée en puissance du patrimoine comme source de politiques nouvelles est une rupture forte avec le concept de modernité comme fondement de toute évolution, de tout changement. Car loin de chercher sa ressource dans le passé, la modernité se veut autofondatrice. C'est-à-dire que l'essentiel de son action se situe dans une attitude de négation de tous les héritages. L'aménageur qui porte un projet moderne situe sa logique à partir de prémisses qu'il a établies en rupture avec le passé. [...] Toute référence aux héritages est malvenue dans la mesure où ceux-ci sont censés avoir amené des situations que l'on veut changer, voire nier. D'où ce paradoxe qui veut que pour atteindre la modernité on soit obligé de considérer, comme dans le patrimoine, ce qui a été fait et légué par nos pères. La modernité impose la rupture, le patrimoine une réinterprétation. »⁵¹⁵

La modernité est initialement fondée sur une rupture, une césure de la continuité historique. Elle est, d'après Baudrillard, « un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles »⁵¹⁶. La rue piétonne des années 1980 s'inscrit bien dans une logique de rupture : une logique « moderne » d'accession à un type d'urbanité où les aménagements visent à conférer un statut urbain, à « faire ville » :

« Le choix des matériaux après je me rappelle qu'à l'époque en 1985 quand il s'agissait de poser des pavés c'était la discussion : on allait faire tomber tel enduit, c'était quelque chose de moderne le pavé autobloquant, c'était quelque chose de relativement moderne ; c'est pratique parce que quand on ouvre la chaussée on peut reposer, c'est bien. C'est vrai que maintenant peut-être on passerait par d'autres solutions mais à l'époque ça avait déjà une notion de modernité. [...] Alors si vous voulez à l'époque quand on commençait, c'est long c'est un programme de vingt ans, quand on démarre on fait un choix déjà, c'était déjà quelque chose de noble, dans la ville elle-même c'était déjà un plus considérable. Si on prend la rue centrale il y avait des marches d'escalier à l'extérieur, des bouts de trottoirs, c'était affreux, la chaussée était bombée. Quand il y a eu cette notion de réhabilitation déjà c'était un plus. Alors c'est vrai que l'on n'est peut-être pas allé plus loin pour tel type de matériaux, donner une personnalité, ça serait peut-être à revoir dans quelques temps. »⁵¹⁷

On constate que s'il est admis que les modèles génériques « modernes » ne répondent pas à des ancrages territoriaux, ne renvoient pas aux particularités des lieux, les modèles « de style » (bornes tradition, candélabres « de style », etc.) renvoient à une « historicité » finalement très générique et standardisée. L'uniformité, la répétitivité, la genericité de ces modèles « tradition » en font quelque part des éléments très « modernes » (pas au sens d'un style contemporain ici) !

⁵¹⁵ Jean-Paul Guérin, « Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques », in Jean-Marc Fournier, *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Presses Universitaires de Caen, Les documents de la maison de la recherche en sciences humaines de Caen, Caen, 2001, p.42.

⁵¹⁶ Jean Baudrillard, « Modernité », in *Encyclopædia Universalis, Corpus 15*, Paris, 1994, p.552.

⁵¹⁷ Entretien avec Jean-Pascal Vivian, *op. cit.*

Pour mieux comprendre les imbrications des composantes modernes et traditionnelles, retraçons l'évolution des aménagements urbains depuis trente ans, à partir d'exemples de revêtements de sols (pavés, autobloquants), de mobiliers urbains (jardinières, bornes) et autres artefacts urbains (enseignes). La terminologie utilisée dans les contrats de petite ville est révélatrice de cette combinaison, à la fin des années 1980, d'une conception fonctionnaliste (« *améliorer le fonctionnement du centre ancien* ») et d'une conception patrimoniale et esthétique (« *nouvelle image de la ville* »).

L'histoire de la ville et de ses aménagements se lit aisément : il est possible de déduire la chronologie des aménagements et de dater les actions de piétonisation à partir des types de matériaux et des formes produites. Prêtons-nous à l'exercice à travers trois exemples d'aménagements piétonniers dans le centre de la petite ville d'Allevard (cf. photographies 110 à 116).

- Les années 1980, la rue Charamil (cf. photographies 110 et 111) :

Première rue d'Allevard à être rendue piétonne, la rue Charamil a été réalisée en 1986 : suppression des petits trottoirs existants, pose d'autobloquants selon une mosaïque tricolore, le tout accompagné de lanternes « de style » suspendues et de bacs à fleurs maçonnés en béton lavé. A l'époque, elle est un « événement », elle marque l'entrée d'Allevard dans la « cour des grands » en quelque sorte, et surtout l'affirmation d'une « modernité » urbaine.

- Les années 1990, la rue Chenal (cf. photographies 112 et 113) :

Les années 1990 marquent un changement dans les formes urbaines et les partis pris d'aménagement dans les petites villes. Elles affirment l'essor du recours aux pavés en granit et porphyre dans la requalification des sols des rues et places centrales. Réalisés en partie dans le cadre du contrat de petite ville d'Allevard, un certain nombre d'aménagements de rues à caractère piétonnier, comme la rue Chenal (1991) affichent une mixité entre pavements et revêtements (enrobé) renvoyant à la traditionnelle voirie urbaine.

Cette mixité dans les matériaux mobilisés - le revêtement enrobé automobile vient cohabiter au centre de la voie avec les pavements - s'explique de plusieurs manières : par souci d'économie d'abord (on n'a pas forcément les moyens de tout paver) ; par contrainte technique ensuite (certains pavages supportent difficilement le passage répété de véhicules qui altèrent les matériaux mobilisés) ; autre raison, plus « identitaire », parce que la petite ville privilégie la semi-piétonisation à la rue piétonne *stricto sensu* (cf. infra) et cette mixité des matériaux vient exprimer cette piétonisation relative (c'est-à-dire adaptée à la taille de la ville).

Ce type d'aménagement piétonnier, avec pavés (en granit ou matériau assimilé), devient une sorte de norme de la rue piétonne « classique » des centres de petites villes.

- Les années 2000, la place de la Résistance (photographies 114 à 116) :

Pour le réaménagement de sa place centrale (2004), la commune a fait appel au cabinet d'architecture grenoblois Jean Lovéra. La volonté a été la constitution d'un espace minéral très ouvert passant par une restriction de la circulation automobile.

Le sol a été entièrement requalifié : son revêtement paysager combine des dalles en pierres italiennes (Luserne, Italie) et une trame dallée en pierre « porphyre » rouge, symbole d'une affirmation d'une minéralité de type patrimonial. De grandes jardinières (plus d'un mètre de hauteur) en matériau composite d'aspect terre cuite ont été placées sur cet espace. Une fontaine remplace l'ancien jet d'eau et quelques arbres ont été plantés, en alignement.

« Ce que l'on a fait c'est qu'on a repris tout ça, tout ça est piéton ; c'est devenu un grand espace. On a mis des petits dessins au sol pour rappeler un peu l'histoire de la ville, etc. avec au milieu une espèce de jet d'eau [...], on a fait tout un espace complètement vide, complètement vierge. »

« Place de la Résistance, 1945, libération d'Allevard : il n'y avait rien dessus, elle était complètement plane. Donc on lui a redonné ça – bon maintenant il y a de la couleur en façade –, on lui a redonné cet aspect vide qui était le sien avant ; en revanche ici tous les trottoirs ça a disparu, maintenant on est sur du piétonnier partout dans le centre-ville. »⁵¹⁸

L'ambiance créée par la requalification minérale participe à la refondation de l'urbanité. Elle a recours à des matériaux « contemporains » de style « high-tech » (acier, aluminium, bois Iroko) et des formes travaillées et très soignées (corbeilles, bancs) (cf. photographie 116).

L'étude des opérations de requalification menées dans les petites villes ces dernières décennies fait apparaître des phases différentes avec leurs symboliques propres au sein du processus aménagiste. Peu d'aménagements urbains sont réalisés dans les petites villes dans les années 1970, comparativement aux deux décennies suivantes. Les premières années de la décennie 1980 voient les préoccupations urbaines augmenter, d'abord en termes d'approches fonctionnelles (problèmes de circulation, problèmes d'habitat) puis en termes d'esthétique et de conservation - valorisation du patrimoine. Le mobilier urbain installé dans ces années 1970-1980 répondait alors essentiellement à une logique de fonctionnalisation de l'espace (autour des circulations notamment).

Ainsi, les aménagements piétonniers et d'accompagnement des années 1980 relèvent d'une démarche finalement très moderniste : suppression des emmarchements, destruction

⁵¹⁸ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

d'éléments architecturaux vernaculaires, gommage des rugosités du sol pour les remplacer par des pavages et dallages - qu'ils soient de facture moderne, en béton, ou de style traditionnel comme les mosaïques de pavés en pierres naturelles -, tout a été mis à niveau, et ce sol plan constitue finalement une négation de la forme historique. Dans cet espace arasé, aplani (logique de la *tabula rasa*) où le petit patrimoine local est nié (les contraintes de la protection des Monuments Historiques font qu'ils ne sont pas autant affectés), on reconstitue des artefacts urbains « stéréotypés », on implante des signes d'ancienneté : historicité « générique » fondée sur des symboles censés faire sens socialement c'est-à-dire s'appuyant sur des représentations sociales consensuelles et partagées (fontaines, lampadaires « tradition », etc.), qu'il s'agisse de formes urbaines, de types de matériaux ou de couleurs. Le type de matériau employé (faisant ancien) vise à « naturaliser » l'aménagement en l'inscrivant dans une historicité et une ancienneté reconstituées.

A la création des rues piétonnes, on a rarement tenu compte des formes de sol, des anciennes pierres : on a donc simultanément fait acte de modernité (*tabula rasa*) et de patrimonialisation, mais d'une patrimonialisation « légère » ou « light ». Selon la forme, le référent esthétique, pourrait-on parler dans certains cas de « modernisation patrimoniale » ? Cet oxymore exprime l'idée que l'acte aménagiste de modernisation se dote d'une apparence d'ancienneté et simule un héritage d'éléments du passé qui ne s'avèrent être que des reconstitutions. Ces aménagements piétonniers consistent effectivement, dans une démarche de modernisation, à greffer des matériaux et objets neufs sur des lieux ayant une histoire. Tout comme dans les grandes villes dans les années 1960-1970, la piétonisation y est un acte de modernité. Le remplacement du petit patrimoine local, nié, par des signes d'ancienneté relève également d'une démarche de normalisation.

2. Une requalification des centres-villes en deux temps ?

Si durant les années 1970 et 1980 il s'agissait d'une (re)mise à niveau de la petite ville et d'une politique d'équipement, le paradigme urbain depuis les années 1990 semble plutôt être celui de la mise en valeur par la patrimonialisation, c'est-à-dire l'inscription de signes de temps dans l'espace.

En effet, au début des années 1980, la modernité morphologique est synonyme, dans les représentations et les cultures aménagistes, d'un type d'urbanité : la grande ville, lieu d'innovation et de nouveauté, est copiée. Le repli sur soi, le poids du passé ne sont guère en vogue dans la constitution de figures urbaines positives et dynamiques. Durant les années

1990, le changement de paradigme aménagiste s'exprime dans le fait que les signes historiques et patrimoniaux sont un gage de qualité urbaine ; ils renvoient à des normes, des représentations véhiculant des images positives. La dimension qualitative des opérations et le respect des démarches patrimoniales sont aussi liés à une prise de conscience plus globale qui se fait chez les décideurs.

Les années 1980-1990 correspondent, pour les petites villes, au passage d'une phase de modernisation urbaine à une autre privilégiant le recours aux références historiques et aux traces physiques du passé. Le fonctionnel serait-il remplacé par l'identitaire ? C'est en ce sens que nous qualifions de patrimonialisation l'action de requalification touchant les centres-villes : certains lieux référents sont mis en avant, des modèles urbains sont mobilisés, est produite une mise en scène de l'espace, une certaine idée de ce qu'est et de ce que doit être l'urbanité.

La diversification des types de mobiliers urbains en est révélatrice. Au-delà de la fonction anti-circulation automobile, ils sont, de façon croissante, appréhendés comme des éléments esthétiques et constitutifs de l'identité urbaine. Le bac à fleurs peut, par exemple, symboliser une image de nature dans un contexte urbain et minéral et ce rôle peut supplanter sa fonction anti-stationnement. Répondant à l'origine à une logique fonctionnelle (limiter le stationnement, les circulations) et d'amélioration du bien être et du confort, les mobiliers sont dotés d'enjeux identitaires de plus en plus importants. Cette transgression des usages des objets témoigne de la mutation « modernité > patrimoine ».

Il nous paraît nécessaire de distinguer deux périodes au sein de cette phase de requalification des petites villes et de profusion d'aménagements urbains (années 1980 à 2005). La première serait finalement assez peu respectueuse du patrimoine tandis que la seconde prendrait vraiment mieux en compte les enjeux du patrimoine, en termes de protection, de gestion, et surtout d'impacts des actions dans la construction des identités locales. Si ces deux périodes ne sont pas forcément et systématiquement distinguables par une césure chronologique, on peut admettre une dimension qualitative plus grande aux actions de la fin des années 1990 par rapport à celles du début des années 1980. Malgré leur postériorité par rapport aux aménagements urbains de Tullins-Fures, les aménagements réalisés à Vinay relèvent incontestablement de la première génération tandis que ceux de Tullins sont de la seconde.

Des entretiens avec des divers acteurs ont permis de valider cette hypothèse d'une requalification des petites villes en deux temps.

« Oui un dallage de pierres, fût-il maladroit et en pavé autobloquants - auquel cas c'est vraiment anti-patrimonial -, dans l'esprit de ceux qui ont conçu sans doute y a-t-il ce que vous appelez patrimonialisation c'est-à-dire mise en scène à la façon des grandes villes, et plutôt des quartiers anciens des grandes villes : ce n'est pas la grande autoroute de la Villeneuve, c'est plutôt la place Saint-André. Mais dans le même temps il n'y a pas de conscience patrimoniale au sens où on va l'entendre dix ans plus tard à Tullins, où les mecs vont se mettre au travail, vont faire un circuit de visite, on va restaurer ici et là [...]. Vous pouvez effectivement étendre la patrimonialisation jusque là, à condition que vous fassiez bien la part des choses ; il y a quand même un mouvement de patrimonialisation un peu plus dur qui suivra plus tard et qui, lui, portera sur les objets de patrimoine et pas simplement l'église et la cathédrale, mais qui portera sur le ravalement de rue, le choix des couleurs. »⁵¹⁹

Auparavant limité à des objets classiques à vocation symbolique (restauration de l'église), le patrimoine est de moins en moins pensé comme un objet isolé et abordé de façon sectorielle. Les années 1990 marquent l'entrée du centre-ville ancien dans un processus de patrimonialisation plus lourd et plus généralisé, avec des procédures globales et réfléchies. La première période, connotée négativement avec recul, ne signifie pas pour autant l'absence d'une volonté de bien faire et la bonne volonté des acteurs : c'est plutôt dans la traduction spatiale, la matérialisation dans l'espace de ces requalifications que des critiques peuvent être avancées.

Le recul (relatif) que les acteurs ont aujourd'hui sur ces aménagements permet de mettre en évidence un certain nombre de principes des aménagements de l'époque, jugés négativement aujourd'hui : destruction, aménagements standardisés, généricité des choix. Ainsi ce regard critique d'un spécialiste du patrimoine vis-à-vis des aménagements réalisés dans le centre de la petite ville de Pontcharra :

« On a détruit énormément de belles choses, on a vraiment ouvert tous les catalogues, tous les poncifs sont là, on n'a pas du tout mis en scène les éléments premiers du territoire, le franchissement de l'Isère, le pont, tout cet espèce de vocabulaire, de code symbolique, la gare, etc. qui était vraiment très marquant, la fruitière, les cités-jardins, tout ce patrimoine historique considérable, avec la tour dans l'axe. Et on est venu mettre au premier plan des bâtiments d'une indigence et d'une prétention tout à fait accablante. [...] des cités néo-romaines avec des petites tourelles, des petits trucs un peu Disney qui ne sont pas à l'échelle de l'histoire de Pontcharra. »⁵²⁰

De la même façon, une évolution quantitative est ressentie au niveau des OPAH et des actions sur le bâti, les matériaux mobilisés :

⁵¹⁹ Entretien avec Jean Guibal, *op. cit.*

⁵²⁰ Entretien avec Serge Gros, directeur du CAUE Isère, Grenoble, lundi 13 septembre 2004.

« Le patrimoine en Isère, le patrimoine traditionnel, le patrimoine quotidien, le patrimoine mineur – qui est pour nous essentiel mais que l'on appelle mineur - a été très malmené en général en Isère, qui n'a pas véritablement reconnu ses caractéristiques parce qu'il est lié finalement à des micro-régions et du coup sur le plan de son appréhension quantitative il est souvent considéré comme étant assez peu identitaire, ce qui est une erreur puisqu'il est au contraire très riche et la plupart du temps très abouti mais sur des micro-sites ; ce qui le fragilise en plus de la nature des matériaux qui le constituent puisque l'on a en Isère, de par la géologie de notre département, une espèce de conservatoire de l'ensemble de la diversité des matériaux, des ressources matériaux premiers du patrimoine. Et il y a en particulier une très grosse partie qui est en terre, en pisé, en terre crue, ou en molasses ou en schistes qui sont des matériaux très fragiles et qui vivent assez mal la rencontre ou la mise en œuvre de matériaux contemporains parfois beaucoup trop durs, assez peu affinitaires avec ces systèmes souples, microporeux [...]. Bien souvent, par les procédures d'amélioration de l'habitat, en Isère on a accéléré le processus non seulement de dénaturation des caractéristiques architecturales en les mettant aux normes finalement - des fenêtres isolantes, ou des isolants thermiques - mais en plus de ça on a même créé des pathologies et accéléré aussi leur destruction parfois. C'est une analyse un peu dure, qui a été je pense très vraie il y a quelques années. Aujourd'hui, les acteurs que je ne citerai pas forcément, les organismes qui participent à la mise en œuvre de ces opérations d'amélioration de l'habitat ont un petit peu modulé leurs interventions et essaient d'appréhender un peu mieux l'approche qualitative de ces interventions, ce qui n'était pas le cas précédemment. »⁵²¹

S'il est bien délicat de définir le qualitatif, ses critères variant sensiblement selon les acteurs, il est néanmoins possible de noter une évolution récente tendant vers une plus grande recherche de qualité. Elle s'appuie sur un travail d'inventaire, de renforcement des modes de gestion et de protection du patrimoine, un travail sur les savoir-faire et les techniques en vue de se les réapproprier et les réutiliser, une prise de conscience renforcée notamment chez certains maîtres d'œuvre, architectes, paysagistes, acteurs de la ville.

Un certain nombre de professionnels qui se sont spécialisés sur le marché lucratif de la conception et la gestion de ces mobiliers, et qui initialement proposaient des produits bas ou milieu de gamme très uniformes et très génériques, savent aujourd'hui apporter des solutions techniques plus originales en meilleure conformité avec le souci d'esthétisme et de valorisation du paysage urbain. Il s'agit désormais de ne plus transformer les villes en patchwork ou en déclinaisons de catalogues de mobiliers, de lutter contre la gratuité des actes, veiller à une bonne insertion paysagère des produits contemporains et réduire l'amalgame qui associe l'ancien à la qualité et le neuf à la non qualité.

On constate également un retour aux matériaux traditionnels de qualité et aux matériaux locaux, ou affichant une implication locale un peu plus visible, exprimant un rapport supposé

⁵²¹ Entretien avec Serge Gros, directeur du CAUE Isère, Grenoble, mardi 7 mai 2002.

au lieu : les pavés autobloquants en béton des débuts « modernes » de la piétonisation des centres des petites villes (symboles d'une accession à l'urbanité et à la modernité pour les petites villes dans les années 1980) ont progressivement, et de plus en plus, laissé la place à des matériaux plus naturels, porphyre, granit, qui offrent de meilleurs résultats en termes de résistance, d'entretien, et surtout d'esthétisme. Ces matériaux renforcent la dimension symbolique et l'impression « patrimoniale » des aménagements⁵²². Pour autant, s'ils ne sont pas toujours inscrits dans le local (matériaux liés à la géologie par exemple), ils jouent d'une représentation duale qui oppose des matériaux de synthèse à portée universelle à des matériaux, plutôt bruts, spécifiques à la région.

Cette seconde phase est marquée par l'influence de nouveaux acteurs, opérateurs publics et privés, et l'apport de nouvelles réflexions autour de démarches transdisciplinaires, concernant les aménagements d'espaces publics mais aussi de voirie en zone urbaine :

« A partir du moment où il y a d'autres apports que le bureau d'études routier, il y a de nouvelles idées qui viennent. Elles peuvent être diverses et variées, mais c'est clair que l'on ne fait plus uniquement de l'enrobé et des bordures de trottoirs en T2. On fait d'autres choses. Quand c'est possible on arrive à faire autre chose. Il y a eu une évolution tout à fait nette : les aménagements de traverses faits maintenant sont nettement plus intéressants que ce qui s'est fait il y a quinze ans, on a fait des efforts d'imagination. Il y a un peu le fait de travailler en équipe peut-être, peut-être que les gens qui font de l'urbanisme ont dit aux techniciens routiers que ce n'était plus eux qui devaient commander, il y a une lutte, il y a toujours des disputes entre les routiers et les urbanistes. »⁵²³

Cette évolution des réseaux d'acteurs, allant jusqu'aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, modifie également la culture des territoires. Les petites communes où les compétences des services techniques sont modestes, ont recours à des structures extérieures (agences d'urbanisme, cabinets d'architectes et urbanistes). Durant les années 1990, les municipalités sont également plus demandeuses de véritables réflexions globales sur leur devenir identitaire et un certain nombre d'entre elles font appel à des bureaux d'études ou aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour les aider à identifier leurs besoins, les accompagner dans leurs projets. La phase d'élaboration et de révision d'un Plan Local d'Urbanisme est aussi souvent l'occasion pour ces communes d'engager une réflexion

⁵²² « Les matériaux bruts établissent une référence directe au pays d'où ils proviennent. La pierre, issue du sol de la région, constitue un lien, immédiatement perçu, entre l'espace traité et la géographie du site, car il fait affleurer la nature du sous-sol. L'identité du site est ainsi renforcée. » (Thérèse Delavault-Lecoq, *Pratique de l'aménagement des bourgs*, Editions Apogée, Rennes, 2000, p.59).

⁵²³ Entretien avec Joël Jeanne, chargé de secteur, DDE de Vienne, Service Aménagement Nord-Ouest, mercredi 28 juillet 2004.

sur ces questions et de porter un regard critique sur leur territoire. Les compétences nouvelles ont participé au passage d'un paradigme fonctionnaliste à un paradigme patrimonial à connotation esthétique.

L'analyse des opérations réalisées dans les communes étudiées met en évidence un changement de paradigme entraînant le passage d'une petite ville « moderne » (référents de la modernité) à une petite ville « patrimoniale » autour d'une nouvelle forme d'urbanité. Cette forme de patrimonialisation assimilable à de la décoration et de l'ornementation pose la question de l'obsolescence croissante de la valeur des signes mobilisés. Elle renvoie aux usages des modes et des normes, comme l'a esquissé l'exemple du réaménagement du centre de Vinay (couleur fuchsia du mobilier urbain et choix d'aménagements que l'on ne referait probablement pas aujourd'hui).

B. Normes et modes

On admet *a priori* la mode comme ce qui relève plutôt d'une expression éphémère de l'esthétique, du goût communément admis à un moment donné concernant la morphologie d'objets urbains qui plaisent ou ne plaisent pas. La mode renvoie à un effet d'appartenance et elle est donc soumise aux changements. La norme désigne quant à elle des principes ou référents fondamentaux régissant les aménagements. La distinction mode – norme ne peut se contenter d'une différence d'implication temporelle (la norme relevant du générique, les modes étant très variables dans le temps). A titre d'exemple : si la minéralité est plutôt une norme, les pavés autobloquants de couleur rosée relèvent plus d'une mode.

Pour aborder de façon illustrée la question des modes et normes, très prégnante dans les aménagements urbains, partons de l'exemple du centre de Pont-de-Chéruy (cf. photographies 117 à 121).

La première rue du centre qui a été réaménagée est la rue de la Liberté, en 1992. Elle bénéficiait d'une image particulièrement négative : « *on l'avait faite parce que pendant longtemps on l'appelait la rue Noire, il n'y avait pas d'éclairage, c'était un peu dégueulasse. On a du refaire mais ça n'empêche pas les gens encore de l'appeler la rue Noire.* »⁵²⁴ Pavés standardisés, jardinières à fleurs de style « brique » et lampadaires « globe » de style

⁵²⁴ Entretien avec Alain Tuduri, maire de Pont-de-Chéruy, mercredi 23 juin 2004.

« moderne » ont été retenus (cf. photographie 117). Ici encore, c'est bien d'équipement et d'accession à une certaine forme de modernité urbaine dont il s'agit.

Deux ans plus tard, c'est au tour de la rue Centrale (1994), première rue commerçante du centre de Pont-de-Chéruy. Si le réaménagement a recours aux mêmes types de lampadaires et de mobiliers (jardinières « brique » notamment), les aménagements de sol combinent des pavés autobloquants et des pavements en pierres de type mosaïque (cf. photographie 118). *« On a refait la rue de la Liberté, et après la rue Centrale, les deux voiries, d'ailleurs vous avez vu qu'elles ont une similitude au niveau des pavés, c'est un choix. [...] Et puis les lampadaires sont les mêmes. Alors que l'hôtel de ville... toute la place sera faite [...] pour avoir des sols un peu différents. »*⁵²⁵

La requalification de la place de l'Hôtel de ville (cf. photographie 119) s'inscrit dans une démarche de valorisation du bâtiment municipal. Les matériaux de sols retenus sont différents ; des lampadaires « design » sont installés. Ce traitement est également privilégié pour la requalification de la place des écoles, à proximité de l'Hôtel de ville : le revêtement routier du parking laisse sa place à des marquages de sols matérialisés par des pavages (cf. photographies 120 et 121). Arborée et ornée d'une fontaine, elle affiche les signes d'une minéralité plus urbaine (cf. chapitre 3, La Tour-du-Pin).

Interrogé sur les aménagements des deux rues mixtes (rues de la Liberté et Centrale), le maire reconnaît le manque de projection en ce qui concerne les partis pris de ces aménagements et leurs impacts en termes d'ambiance et d'image urbaine : *« à l'époque on n'avait pas le recul nécessaire, on l'a fait comme on le sentait et tel qu'on le pensait. C'est un peu arbitraire mais on a dit on va mettre des pavés, des lampadaires d'une certaine esthétique ; on n'avait pas eu de repères particuliers, [...] on ne s'était pas posé les mêmes questions que l'on est en train de se poser depuis un an et demi. »*⁵²⁶

1. Effets de modes

Les entretiens menés avec des acteurs des petites villes font apparaître des remises en question ou du moins des réflexions critiques vis-à-vis des réalisations de facture moderne, contemporaine et au style atemporel, tant au niveau des mobiliers urbains que des aménagements et revêtements de sols.

⁵²⁵ Entretien avec Alain Tuduri, *ibid.*

⁵²⁶ Entretien avec Alain Tuduri, *ibid.*

« Il y a dix, quinze ans, il y a eu un aménagement [La Mure], on ne peut pas appeler ça paysager mais enfin... si il y avait des architectes qui avaient travaillé dessus pour aménager des zones pavées, des bacs qui se trouvaient en porphyre au centre de la chaussée, ce qui n'est pas toujours facile à gérer d'ailleurs ; à l'époque ça paraissait très bien, puis petit à petit on s'aperçoit que ça vieillit aussi. »⁵²⁷

« A une époque il y avait une mode des pavés – c'est un peu le cas à St Marcellin d'ailleurs - en béton qui souvent... on a l'impression qu'ils sont là depuis dix ans, ça se salit, ça s'entretient difficilement, [...] les matériaux en béton ça absorbe l'eau, ça laisse des taches d'huiles. »⁵²⁸

Le vieillissement (au propre comme au figuré) prématuré de certains aménagements urbains à caractère « moderne » réalisés dans les années 1980, en particulier dans le cadre des premiers contrats de petite ville, est souligné par nombre d'élus : couleurs, formes des mobiliers ne répondent parfois plus aux modes actuelles.

« [Vinay] Bon il y a le choix des couleurs qui est un petit peu bizarre, ce fuchsia ce n'est pas... il y a dix ans on était un peu dans ces tons là, dans ces couleurs à l'époque ; comme toujours il y a des modes qui se forment, or maintenant si c'était à refaire ça ne se ferait certainement pas comme cela, d'ailleurs je ne pense pas qu'on remette des arcades. Par contre au niveau de la couleur la commune nous avait déjà demandé de changer les couleurs des bornes [...]. »⁵²⁹

De la même façon, l'esthétique des éclairages a évolué en quelques années, particulièrement pour les luminaires non « traditionnels » : les lampadaires « globe » ont laissé la place à des éclairages plus « design » (cf. photographies 102 à 109). Les aménagements « modernes » des années 1980 en pavés autobloquants ont assez mal vieilli. Ces autobloquants des années 1980 (symboles de modernité à l'époque de leur pose) apparaissent aujourd'hui souvent périmés, dépassés, démodés et ne renvoient guère aujourd'hui à cette « modernité » d'accession à l'urbanité de rang supérieur – cet élément souligne d'ailleurs la difficulté à situer cette modernité morphologique dont on parlait plus haut. Leur perception aujourd'hui n'est plus positive, comme le reconnaît le maire d'Allevarde :

« Oui moi je les regrette ces dallages de la rue Charamil, ces autobloquants, c'est les années 1985 ; 1985-1986 si j'ai bonne mémoire. C'est cheap. C'est sûr qu'à l'époque on n'avait pas beaucoup de moyens. Aujourd'hui on est plus riche qu'on était à l'époque. On a fait comme on a pu. C'est la première rue que l'on a rendu piétonne. [...] C'est quand même un aménagement de pauvre. C'est mieux qu'avant ; avant il y avait des petits trottoirs, donc c'est beaucoup mieux. Mais moi je n'aime pas, je trouve que vraiment les autobloquants c'est le truc qu'il faut proscrire. Je crois que tout ce qu'il restait on a tout vendu. »⁵³⁰

⁵²⁷ Entretien avec Albert Claret, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, La Mure, mercredi 26 mars 2003.

⁵²⁸ Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*

⁵²⁹ Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*

⁵³⁰ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

Aujourd'hui, la difficile cohabitation de ces styles d'aménagements d'époques différentes paraît problématique (variété des formes issues d'aménagements successifs et souvent mitoyens). A Allevard par exemple, la première rue du centre rendue piétonnière (1986) (cf. photographie 110) débouche sur la place centrale récemment requalifiée (2004) (cf. photographie 114). Le mélange des genres pose de graves questions d'identité : identité inter-urbaine et identité intra-urbaine. En ce qui concerne la seconde, il faut noter l'écart important entre la volonté affichée - dans les discours - d'uniformité et de sobriété et les formes et artefacts urbains trop disparates pour assurer cette cohésion identitaire tant recherchée.

« C'est un vrai débat de savoir si on doit identifier chaque secteur d'une ville ou si toute ville doit s'identifier avec un seul mobilier. Moi je plaide pour la deuxième hypothèse ; je pense qu'une ville de notre taille ne mérite pas d'avoir son quartier de la Défense, son quartier de l'Opéra et son quartier de la place de la Concorde sans compter Belleville et les autres. Notre théorie c'est d'unifier et faire en sorte que l'ensemble du territoire grosso modo ait la même prestation ; dans les lotissements on met les mêmes lampes que ce que l'on met en centre-ville, les bornes progressivement on met des bornes qui sont uniformes partout. »⁵³¹

Pour une municipalité, l'uniformité des mobiliers urbains est un objectif complexe : sauf à modifier l'ensemble du mobilier du territoire communal, il est difficile, pour des raisons financières, techniques et esthétiques, d'afficher cette unité identitaire. Néanmoins une certaine cohésion est maintenue autant que possible dans les quartiers bien identifiables, comme le centre ancien. Les urbanistes doivent composer avec les contraintes liées à l'existant.

« Le problème des mobiliers urbains quand on est dans des villes, déjà ils ont de temps en temps du mobilier existant, donc si on ne veut pas transformer les villes en patchwork ou en catalogues de mobilier urbain, on est obligé un peu de suivre ce qui a été plus ou moins fait ou élaboré ; sinon quand il n'y a strictement rien on a d'autres positions. Le mobilier urbain, à la limite, moins il y a en a, mieux ça vaut en termes d'aménagements. Il vaut mieux créer des aménagements bien calculés, bien réalisés pour éviter de mettre une borne, une jardinière pour pas que les voitures passent ; ce n'est plus du tout la même chaîne d'aménagement. Il vaut mieux avoir un parking de proximité bien étudié, avoir de vrais cheminements piétons sur lesquels les voitures ne peuvent pas circuler, ça limite ce genre d'artifices urbains parfois un peu gênants ; quand on a une alignée de bordures ou de quilles on sent très bien que c'est pour empêcher... »⁵³²

Si le mobilier urbain répond à des normes et à des modes, les modalités de mise en œuvre des matériaux des façades sont également révélatrices de ces questions. Il existe en effet des pierres qui sont destinées à être enduites et d'autres qui sont destinées à être laissées en vue.

⁵³¹ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

⁵³² Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*

L'une des représentations sociales communément admise est celle qui inscrit dans la pierre un label d'historicité, d'« authenticité » et de qualité et sacralise en quelque sorte la maison en pierres apparentes, alors qu'historiquement dans les petites villes de notre territoire d'étude les façades étaient majoritairement faites pour être enduites, la qualité de certaines pierres gélives n'étant pas forcément adaptée pour résister sans enduit.

L'impression de typicité recherchée par certains habitants n'est pas forcément en accord avec les modalités architecturales, les matériaux ou techniques mises en œuvre. La pierre apparente, souvent assimilée à une mise en valeur patrimoniale, s'avère dans certains cas être un leurre dans les centres urbains. La question posée aux acteurs est alors de savoir ce qui doit être privilégié. Ils sont soumis simultanément aux effets des modalités traditionnelles de construction et aux représentations sociales des habitants et leurs aspirations. Le problème de perception entre le spécialiste et l'habitant lambda se retrouve dans la distinction entre savoir profane et savant.

« C'est bien un problème de perception parce que l'ABF, pour lui, une façade en pierres, ce n'est pas forcément un signe patrimonial, alors que le Voreppin il trouve ça superbe, il se reconnaît à travers la pierre, ce qui n'est pas le cas au niveau historique. D'où les difficultés. Je vous dis, le ravalement à l'échelle d'un centre bourg comme ça c'est difficile. [...] Concrètement dans la Grande rue il y avait une étude colorimétrique qui avait été faite, avec une palette complémentaire d'une dizaine de couleurs qui était utilisée après sur le reste du bourg. De la même manière, vous refaites la même étude aujourd'hui, il y a des effets de modes ; [...] vous prenez le bourg, vous allez à Voiron ou autre, vous retrouvez les mêmes couleurs parce que c'est des choses qui ont été faites dans les années 1980-1990, qui ont été faites à une époque - sans critiquer - par le PACT ; on avait travaillé avec le PACT Isère là-dessus. Comme tout le monde travaillait avec l'AURG beaucoup travaillaient avec le PACT et tout le monde avait les mêmes couleurs. Et aujourd'hui on est en train de retravailler sur la place à l'arrière [...]. Et là ce qu'ils proposent dans un premier lieu, c'est autre chose. La mode a évolué, les couleurs aussi, et c'est très difficile de faire le lien. »⁵³³

Nombre de constructions affichent fièrement en façades des pierres apparentes se voulant le signe d'une identité. La question des modes et normes est très prégnante dans le cas des ravalements de façades et des types d'enduits mis en œuvre. Et cette mode dite de la pierre apparente a provoqué des dégâts aujourd'hui mieux connus. *« Accessoirement, l'attrait exercé par la richesse des formes propres à l'architecture rurale a provoqué par contamination l'intrusion en paysage urbain du phénomène de la pierre apparente dont les architectures d'enduit ont souffert tout particulièrement. »⁵³⁴*

⁵³³ Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*

⁵³⁴ Gilles Seraphin, *op. cit.*, p.9.

Si à une époque on a favorisé la pierre apparente, depuis on est revenu à l'enduit. Pour Patricia Moyne, conseillère municipale et présidente de la commission aménagement communal à Crémieu, « *la pierre apparente c'est les effets de la loi Malraux, où on faisait ressortir les pierres de partout. Et puis on s'est vite aperçu que c'était triste et qu'en fait les pierres, notamment les pierres gélives, la qualité de pierre qu'on avait, n'étaient pas du tout adaptées au fait de ne pas avoir d'enduit posé dessus. Ça les abîmait. Donc on a remis de l'enduit, et on s'est aperçu qu'au cours des siècles, au moyen âge non seulement les cathédrales étaient peintes mais les façades aussi.* »⁵³⁵ En nord-Isère, la mode des enduits est assez flagrante. Les enduits à la chaux, mélanges d'argile, de sable et de calcaire, étaient fréquemment utilisés pour protéger et décorer les façades en pierre des maisons médiévales. Néanmoins, d'après plusieurs architectes, un certain nombre d'anciennes constructions de centres-villes faites pour être enduites gardent leurs façades en pierres apparentes (cf. photographie 122). Et le travail d'explication envers les populations reste important pour faire prendre conscience de ce qu'étaient les façades autrefois.

*« C'est toujours très difficile d'expliquer aux gens, il y a encore des tas de gens qui ne comprennent absolument pas pourquoi on fait ça. Alors la raison elle est technique, c'est que d'abord on esquinte énormément la pierre en la laissant apparente [...]. On arrive à expliquer aux gens mais ce n'est pas facile, c'est un point de litige, encore aujourd'hui. [...] On savait qu'il y avait des enduits. Ceux qui veulent la pierre apparente d'ailleurs ne le nient pas, mais ils pensent que ce n'était pas d'origine, ils pensent que c'est des enduits qui ont été mis à une époque mais ils pensent que ce n'était pas d'origine ; quand on leur explique vraiment ils comprennent que c'est vrai, parce que c'est évident. »*⁵³⁶

L'exemple de la pierre apparente et de l'enduit entre bien dans ces jeux de normes et de modes mais il montre parfaitement l'un des revers de ce processus qu'est la perte de culture, la dénaturation et la mauvaise interprétation du patrimoine. Ainsi les maisons enduites étaient souvent celles possédées par des propriétaires urbains riches.

Le choix des couleurs d'enduits et des intensités varie selon les époques. Selon Marie-Françoise Bonnard, architecte, il se fait

« en regardant les matériaux d'autrefois. Parce que en fait les couleurs aujourd'hui on met les couleurs qu'on veut ; mais autrefois ce n'était pas du tout comme cela, on prenait des couleurs qui avaient quand même un rapport avec certaines choses ; donc par exemple par ici [Isle Crémieu] on avait une prédominance dans les couleurs un peu de terre parce que la terre est marron, alors que dans des villes où on a une terre qui est rouge on a beaucoup plus de rouge [...]. Parce que autrefois il y avait des façades qui étaient très colorées, par rapport à aujourd'hui ; enfin pas par rapport à aujourd'hui parce que

⁵³⁵ Entretien avec Patricia Moyne, *op. cit.*

⁵³⁶ Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*

aujourd'hui on est revenu à une coloration qui est assez forte mais par rapport à il y a vingt ans, les façades étaient grises, beiges ou noires, il y avait très très peu de couleurs. »⁵³⁷

La justification de ce retour à l'enduit s'appuie sur un travail historique. A Crémieu, les recherches menées sur l'architecture dans le cadre de l'élaboration de la ZPPAUP ont permis de donner des indications nouvelles pour la restauration des constructions.

Cette importance des modes et des normes en ce qui concerne les enduits et les pierres apparentes relève de représentations sociales, culturelles sur ce que l'on imagine avoir été le passé, et la manière dont on doit le restituer aujourd'hui. Les matériaux du bâti et formes architecturales locales sont également sujets à ces interprétations changeantes et à ces modes. C'est le cas des pignons à Villard-de-Lans, des toitures en lauzes et autres matériaux de couvertures de toitures.

Autre contexte où les normes et les modes s'exercent particulièrement : les périmètres protégés de Monuments Historiques, d'une part parce que ces lieux constituent des espaces privilégiés d'aménagements de la part des acteurs locaux, d'autre part parce que le rôle de l'ABF et des services concernés dans les choix d'aménagements et dans les types de matériaux est capital ; il est d'ailleurs parfois à la source de conflits et d'enjeux de pouvoir avec les représentants des municipalités.

Architectes des Bâtiments de France et acteurs institutionnels du patrimoine participent à la production de normes et modes. Les mesures de protection du patrimoine contraignent fortement les aménagements et implantations de mobilier urbain, en centre-ville principalement. Force est de constater que, habituellement, en cas d'aménagements touchant les abords d'un monument inscrit ou classé, un soin particulier est accordé à l'ambiance du lieu (exemple du parvis de l'église Saint-Laurent-des-Prés à Tullins, cf. photographie 101). L'aménagement doit s'inscrire en concordance avec l'ambiance du monument ; l'homogénéité et la sobriété sont de rigueur. Les décisions des ABF, des spécialistes du patrimoine apparaissent comme un garde-fou : les travaux d'aménagement des halles de Crémieu par exemple ne sont pas anodins comme en témoignent ces orientations faites par l'Architecte en chef des Monuments Historiques en 1987 à propos du projet de dallage des sols :

⁵³⁷ Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*

« Les halles de Crémieu sont un exemple rare d'un monument de ce type qui nous soit parvenu dans cet état de conservation, et il est tout à fait essentiel de ne pas en dénaturer le caractère, même par une intervention bien intentionnée qui risquerait de donner l'impression de ces coquets arrangements de sols auxquels on recourt ici ou là pour donner un peu de saveur à des villes qui n'en ont pas. Un habillage de sol assez luxueux par des dalles de pierres risque d'être une appréciation superfétatoire dans le choix de matériau pouvant compromettre la qualité d'ambiance et l'allure d'authenticité de cet imposant édifice. [...] La révision des sols périphériques devrait se faire par approvisionnement de galets soigneusement triés en échantillons semblables aux galets anciens. »⁵³⁸

Les spécialistes du patrimoine, en particulier les Architectes en chef du patrimoine, Architectes des Bâtiments de France, préconisent fréquemment de privilégier un style « traditionnel », sobre, et d'éviter l'accessoire, le superflu et les aménagements trop ostensibles pour rester dans l'ambiance « historique » du monument. La normalisation des mobiliers en centres anciens et aux abords des monuments, avec le recours assez systématique aux objets « de style », apparaît renforcée par les positions de ces acteurs du patrimoine. En ZPPAUP par exemple, tout le mobilier doit être accepté par l'ABF et les choix opérés tendent à privilégier les aménagements « passe partout ». Le phénomène de normalisation est ainsi entretenu et alimenté par les institutions. A travers leurs avis et leurs prescriptions, les acteurs institutionnels participent à la production de normes et de modes qui deviennent des références dans l'aménagement des espaces publics⁵³⁹.

2. La standardisation des artefacts urbains, l'exemple du mobilier

L'étude des projets menés dans les petites villes dans les années 1980 et 1990 fait apparaître un certain nombre de similitudes particulièrement en ce qui concerne les formes d'inscription spatiale, les artefacts urbains utilisés pour donner du sens étant les mêmes dans nombre de ces centres-villes : mêmes pavés, mêmes styles de candélabres, mêmes jardinières... Ces similitudes entraînent une monotonie des espaces publics.

Alors que des manières diverses de mettre en scène le mobilier dans l'espace public existent, comment se fait-il que l'on retrouve une grande similitude dans les formes adoptées en petites villes ? Pour quelles raisons ?

La première explication relève des concepteurs et fabricants de ces objets urbains. Les vendeurs de mobiliers, bureaux VRD, services urbanisme de l'Équipement s'inscrivent dans

⁵³⁸ Courrier de l'Architecte en chef des Monuments historiques, Paris, à l'Architecte des Bâtiments de France, Grenoble, 28 juillet 1987.

⁵³⁹ Ces règles s'ajoutent à celles du code de l'urbanisme, du code des communes, des règlements sanitaires et dispositions spécifiques à l'aménagement de l'espace.

des normes et références culturelles très prégnantes, ces normes étant elles-mêmes reproduites au niveau des cultures d'élus et de décideurs locaux. Les vendeurs de mobiliers incitent à la vente et ces objets peuvent se retrouver à occuper l'espace sans que la nécessité de leur installation et leur efficacité soient prouvées, que leur usage puisse être satisfaisant et sans que l'entretien et l'usage soient pérennes. Quoi de plus dévalorisant qu'un mobilier en béton dégradé, des bacs de jardinières désespérément vides (cf. photographies 123 et 124) ?

On constate également un manque de réflexion dans les communes pour décider du choix ou de l'implantation des mobiliers urbains⁵⁴⁰ ; pas de réelle réflexion non plus sur la symbolique engendrée par les mobiliers et les aménagements urbains mais plutôt une action au coup par coup, au cas par cas, dans une logique fonctionnelle - « un problème à résoudre, une solution apportée » (limiter le stationnement ou les circulations par des bornes, permettre le repos par des bancs) - et ceci dans des contextes budgétaires qui ne permettent généralement pas de grandes innovations, ainsi que le constate Valérie Malfant, adjointe à l'urbanisme à La Tour-du-Pin, pour le mobilier urbain de la rue semi-piétonne de la ville : « là il n'y a pas de recherche particulière. C'est malheureusement au coup par coup, au feeling, et dans un esprit d'économie. Ça se voit d'ailleurs, c'est tout à fait représentatif. »⁵⁴¹ La question de la mécanique économique et des possibilités financières soulève le problème de la soumission des collectivités pour ces aménagements.

Le choix du mobilier dans les petites villes fait l'objet d'un délicat compromis entre critères fonctionnels, financiers, esthétiques et identitaires en vue de la valorisation urbaine, sans oublier les aspects techniques qui constituent des contraintes parfois mal estimées. L'exemple des aménagements de revêtements de sols réalisés dans les années 1990 à La Tour-du-Pin montre bien la difficulté à concilier ces contraintes :

« Techniquement ça a posé pas mal de problèmes : on avait par exemple des caniveaux qui étaient en ce qu'on peut appeler des pierres roulées, c'était du pavage en cailloux comme ça qui manifestement n'ont pas tenu la route, qu'on a du démonter progressivement parce que les cailloux s'en allaient et qu'on ne pouvait pas les resceller au coup par coup, etc. donc ça ne va pas dans le sens de l'esthétique mais ça va plutôt dans le sens du pratique. [...] Il me semble que l'on a investi beaucoup d'argent dans des choses qui étaient peut-être esthétiquement parlant et du premier coup, pas inintéressantes mais qui auraient pu se régler différemment. On avait par exemple rue d'Italie un caniveau central qui était en pierres, or cette rue d'Italie est toujours ouverte à la circulation des poids lourds [...] mais le seul fait que l'on admette la circulation poids lourds sur du dallage qui était mince, pas fondé, a fait que deux ou trois ans après il a fallu enlever ces pavés et les remplacer tout simplement par un caniveau en enrobé qui n'est pas esthétique du tout mais

⁵⁴⁰ Sur le manque fréquent d'une réflexion sur la fonction des mobiliers, cf. Catherine Sabbah, « Du mobilier urbain, pour quoi faire ? », *Urbanisme*, n°258, novembre 1992, pp.40-43.

⁵⁴¹ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

en tout cas est plus apte à résister à la pression quoi. Donc il y a eu plein de trucs comme ça qui font que les matériaux utilisés n'étaient pas forcément adaptés. »⁵⁴²

Manque de coordination entre les services concernés, absence de projet d'ensemble, implantation ponctuelle et en urgence répondant à un problème technique... Les petites villes ont majoritairement recours à des catalogues pour choisir leurs mobiliers : son coût est plus faible, son renouvellement et sa maintenance sont facilités mais l'inconvénient principal est la banalisation. La décision relève couramment d'un processus assez informel où le maire, le directeur des services techniques et les services concernés (voirie, propreté et entretien, espaces verts...) sont plus ou moins impliqués ; ils s'appuient parfois sur des études de la DDE. Si les constructions, le bâti sont régis par des règles d'urbanisme détaillées dans les documents d'urbanisme (POS, PLU), rien n'est inscrit pour l'aménagement des « vides » et des espaces publics. Le mobilier urbain échappe au permis de construire, mais est soumis au code des marchés publics⁵⁴³. La maîtrise d'ouvrage a donc une certaine latitude dans les options qui s'offrent à elle. Ici encore est en cause la question de la culture commune des acteurs du territoire.

Du contemporain au mobilier « tradition » en passant par quelques variantes néo-rétro... si le risque de banalisation est avéré, la dimension « passe-partout » de ce genre de référents en fait une valeur sûre, presque un gage de qualité, ce qui explique l'utilisation de référents ayant fait leurs preuves en quelque sorte dans d'autres types d'espaces.

« Moi je dirais qu'il y a un effet très mode sur le mobilier urbain ; on arrive à reconnaître, à dater des aménagements urbains grâce au mobilier. Il y a des choses très tendances. [...] le problème des bornes en fonte c'est que ces bornes en fonte vous allez les trouver aux Sables-d'Olonne, dans le sud-ouest, dans le sud-est. On ne tape pas du tout dans le régional ; ici [Crémieu] on est quand même dans un pays de la pierre et on aurait pu jouer à fond cette carte là, on ne peut malheureusement pas la jouer pour des raisons financières et puis je pense aussi par une méconnaissance : on est dans une petite ville, on a des services techniques qui sont encore centralisés [...]. De ce fait par méconnaissance de matériaux, par méconnaissance de l'esthétisme et je vous dis des services techniques qui sont très faibles aussi, on en arrive à faire ça. [...] Et même dans les couleurs ; nous on a une base de coloris normalement liée à l'époque par le voyage des compagnons, si on veut jouer cette carte là on aurait presque deux coloris, et vous allez n'importe où en France vous retrouvez exactement les mêmes types de coloris. C'est dommage que cette carte régionale personne ne la joue vraiment. »⁵⁴⁴

⁵⁴² Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*

⁵⁴³ Jérôme Campra, « Les contrats de mobilier urbain, une variété de marchés publics », *Maires de France*, n°50, octobre 1998, pp.24-28.

⁵⁴⁴ Entretien avec Patricia Moyne, *op. cit.*

Même dans des communes comme Crémieu, où la qualité du paysage urbain est fortement prise en compte, la banalisation et standardisation des mobiliers se fait sentir, et l'on ne compose pas avec le *genius loci*. Les projets des municipalités passent quasi-systématiquement par des catalogues de mobiliers qui proposent des gammes très formatées, très convenues. Il est donc normal que les aménagements se ressemblent. Le marché des objets de mobiliers vendus sur catalogue s'est constitué au cours des deux à trois dernières décennies ; les déclinaisons de gammes avec leurs modes sont assez récentes somme toute. Elles renvoient généralement à la dualité modernité-patrimoine. « *Mais le choix des catalogues reste consternant de banalité. Des boules ou des cubes au bout d'un piquet en alu prétendent être du design et n'en sont pas. "Le beau, c'est une question subjective", vous dit-on. C'est avant tout l'affaire de professionnels : les designers.* »⁵⁴⁵

Finalement il apparaît que la couleur des mobiliers constitue l'un des rares moyens de différenciation pour une municipalité. Là encore, entrent en compte les modes, le goût des décideurs et un certain effet d'imitation, comme le reconnaît cet adjoint à l'urbanisme du Péage-de-Roussillon :

*« Il n'y a pas eu de création, c'est des catalogues qui ont défini cette couleur là, est-ce que les autres communes sont aussi dans ces teintes-là, c'est fort possible. C'est vrai que certaines communes mettent des lampadaires bleus ou des barrières bleues. C'est un petit peu un style régional parce que la ville de Vienne est dans ces teintes là aussi : plutôt du bordeaux ou du gris que des couleurs bleues de style plutôt provençal. D'ailleurs nos panneaux de signalisation de mairie, de cimetière sont aussi en fond bordeaux. »*⁵⁴⁶

La couleur peut être mobilisée pour affirmer une cohésion identitaire, c'est la volonté à Villard-Bonnot, commune à l'urbanisation linéaire à centralités multiples : « *on essaie je vous dis d'uniformiser, de ne pas faire du disparate ; les couleurs de Villard-Bonnot sont le jaune et le bleu, vous verrez il y a pas mal de choses qui sont jaune et bleu.* »⁵⁴⁷

Sur les matériaux de sols, Thérèse Delavault-Lecoq fait le constat suivant : « *le pavage industrialisé a beaucoup été utilisé par réaction au matériau routier. On s'est alors limité à le choisir systématiquement avec une couleur compensatrice. Ces réflexes réducteurs sont à proscrire.* »⁵⁴⁸

Face à la monotonie et la standardisation des mobiliers, notamment des bornes et luminaires « de style » que l'on retrouve dans beaucoup de villes, la possibilité est désormais offerte par les fabricants de personnaliser ces candélabres et bornes en fonte en y intégrant des blasons,

⁵⁴⁵ Edith Helleu, « Les luminaires s'intéressent au design », *La gazette des communes, des départements, des régions*, n°1166/20, 18 mai 1992, p.38.

⁵⁴⁶ Entretien avec Louis Jouannaud, *op. cit.*

⁵⁴⁷ Entretien avec Daniel Chavand, *op. cit.*

⁵⁴⁸ Thérèse Delavault-Lecoq, *op. cit.*, p.61.

des écussons ou les armoiries de la ville. Pour contrer cette tendance à banaliser, standardiser et uniformiser les mobiliers, on recrée dans le même temps de l'identité et de la distinction à travers l'inscription de blasons sur ces artefacts. Les tendances vers plus d'uniformité sont suivies de stratégies pour contrebalancer cette uniformité et permettre de se différencier autrement. Néanmoins, si la croissance des mobiliers sur mesure est une réalité, elle touche pour l'instant encore peu les petites villes.

La conception des mobiliers a connu une évolution conséquente en une quinzaine d'années, allant vers plus de qualité dans les matériaux mobilisés et les finitions, plus d'innovation également.

« Il nous arrive de dessiner éventuellement des mobiliers urbains spécifiques aux communes. Bon ça se fait de moins en moins parce qu'on a des industriels qui font de la qualité maintenant, alors qu'à l'époque – il y a dix ans - ce n'était pas artisanal mais ce que l'on trouvait n'était pas très élégant. Maintenant on a quand même un certain design qui apparaît, qui transparait dans le mobilier urbain ; en plus il y a des gens qui sont spécialisés dans les recherches de formes, de gestions de mobilier parce qu'il y a des endroits il faut l'enlever, il faut le remettre sans arrêts... soit c'est des gros pour éviter que les voitures passent, soit c'est plus fin quand c'est piéton, il y a toute une démarche au niveau du mobilier urbain qui est intéressante. »⁵⁴⁹

Si les moyens financiers des communes ne permettent pas toujours d'opter pour des matériaux originaux et d'une qualité optimale, il apparaît que la formation des décideurs, l'empreinte des normes de la culture de l'Équipement encore très forte dans les petits centres urbains, limitent une véritable inscription du mobilier dans une démarche qualitative et respectueuse du patrimoine.

La tendance actuelle, relayée par le discours d'urbanistes, architectes et acteurs de la ville est celui d'une plus grande mixité des styles dans les centres-villes et d'une cohabitation harmonieuse entre des styles et des époques complètement différentes :

« On peut mélanger, même en centre ancien, c'est ce que l'on voit souvent maintenant avec les élus dans ce domaine : ce n'est pas parce que l'on est dans un centre ancien qu'il faut systématiquement venir mettre des lanternes Empire. On peut parfaitement mélanger du contemporain d'autant plus que le matériel électrique est très compétitif en terme de luminosité, de lumière, et on peut avoir en plus des choses beaucoup plus discrètes que des lanternes Empire : soit des éclairages indirects, on éclaire les façades, soit on a des projecteurs qui éclairent les arbres, les monuments, les fontaines. Et puis on peut mélanger du très contemporain dans l'ancien. »⁵⁵⁰

⁵⁴⁹ Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*

⁵⁵⁰ Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*

Pour autant la tendance à attribuer des mobiliers rustiques ou de facture traditionnelle aux centres anciens va-t-elle s'effacer au profit de mobiliers plus diversifiés dans leurs implications stylistiques et temporelles ? Car il existe un réel déterminisme « temporel » en termes de formes. Comme l'avance Thérèse Delavault-Lecoq, « *en exagérant, et sans autre forme de réflexion sur l'usage technique, nous pourrions dire que le fait de mettre simplement et de façon uniforme un pavage de pierre dans un lieu de patrimoine, suffit à en assurer la qualité visuelle.* »⁵⁵¹

Le poids des normes et modes, la standardisation des aménagements participent à une sorte de « naturalisation » du processus de requalification urbaine et des modèles d'aménagements : les discours d'acteurs impliqués laissent en effet apparaître comme une évidence l'emploi de certains types de matériaux, de pavés aux sols, de mobiliers « de style » dans le parti pris de certaines requalifications en centre ancien.

Le discours du maire de Morestel commentant les aménagements de sols de la rue Ravier et de la rue Blanche, réalisés en deux fois en 1997 et en 2000 et où « *on s'est interdit d'y mettre du goudron tout bête, parce qu'on a voulu faire ça en pierres apparentes* », est éloquent :

*« C'était une volonté municipale. La vieille ville est un site trop important, trop beau pour qu'on fasse de la demi mesure. On savait ce qu'on faisait, [...] on a considéré que c'était un devoir. On l'a fait tout seul, on n'est pas allé demander l'avis de l'ABF soyez tranquille, sinon on y serait encore. [...] on avait un cabinet avec qui on avait l'habitude de travailler, un bureau d'études qui est un bureau local donc il connaît parfaitement, [...] il a su très vite que ça serait comme ça et pas autrement, que ça serait... en pierres, ça serait des pavés. A partir de là les plans qu'il nous a soumis étaient en complète phase avec ce qu'on attendait puisque c'était une telle expérience commune qu'il n'y a pas eu de débat, de conflit là-dessus, c'était naturellement ça parce qu'il n'a rien inventé, et qu'on n'avait rien inventé nous-mêmes. On savait depuis longtemps que ça serait ainsi. »*⁵⁵²

Cette « naturalisation » du processus est corrélée parfois à une sorte d'« intimité » existant entre l' élu et sa commune, le maire étant habituellement jugé à travers la qualité, le confort et le bien-être des espaces publics de sa ville. Aussi, pouvoir et savoir allant de pair, le maire est apte à savoir « ce qu'il faut faire », « ce qui doit être réalisé ». Ce qui apparaît comme une évidence, par le biais d'un processus de « naturalisation » des choix relève bien de normes et modes.

La réussite d'un aménagement, d'une politique de valorisation urbaine se repère finalement assez bien, comme à Crémieu où l'impression dominante est que les aménagements d'espaces

⁵⁵¹ Thérèse Delavault-Lecoq, *op. cit.*, p.59.

⁵⁵² Entretien avec Christian Rival, maire de Morestel, mercredi 5 novembre 2003.

publics, de sols et de mobiliers urbains, sont sans grand excès, avec un rendu assez « naturel ». Si la part de subjectivité est importante dans tout jugement concernant la réussite d'un aménagement, un consensus minimum semble exister en ce qui concerne les partis pris de certains choix urbains. Ainsi le centre-ville de Crémieu sera majoritairement jugé réussi par les acteurs interrogés dans le cadre de nos entretiens tandis que les aménagements réalisés à Vinay par exemple seront plus sujets à controverse. Autre critère révélateur pour juger de la qualité et de leur réussite, la fréquentation de ces espaces aménagés : les espaces délaissés, vides parce que non appropriés, peuvent être estimés non réussis. Une étude de fréquentation pourrait poursuivre cette réflexion et apporter des résultats intéressants.

La question des standards aménagistes renvoie à la culture des acteurs du territoire. Les stéréotypes patrimoniaux apparaissent intériorisés par les acteurs de l'aménagement. Leur usage nous semble essentiel dans la constitution de la mise en scène des centres-villes et les modalités de production de figures urbaines.

Aménagements de sols



Photographies 70 et 71 : Mosaïque de pavés à Voreppe et à Crémieu : un traitement privilégié du paysage urbain.



Photographie 72 : Aménagements pavés à Saint-Marcellin.



Photographie 73 : Aménagements de sols et mobilier « de style » à Tullins.



Photographie 74 : La Mure : mélange des styles, patchwork d'enrobés routiers colorés, de pavages géométriques en autobloquants aux coloris variés, de mosaïques en pierre et borne « tradition ».

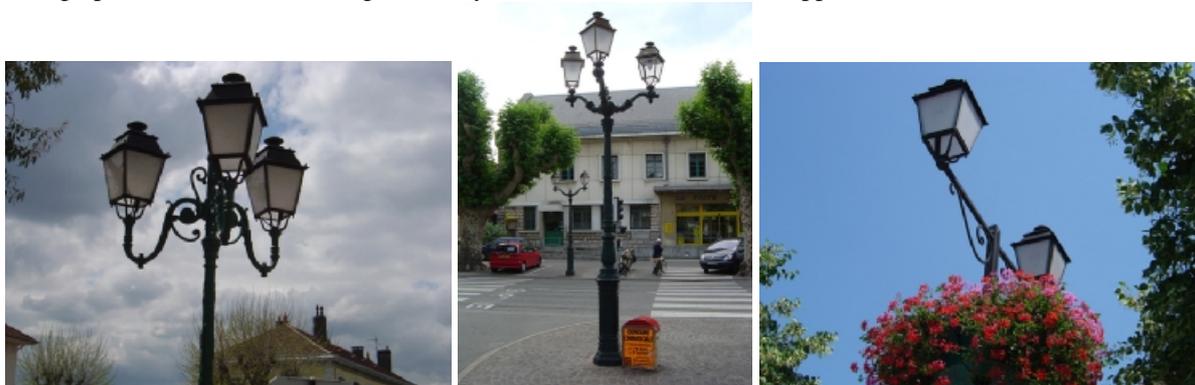


Photographie 75 : Ancien passage pavé à La Côte Saint-André ; les pavés ayant également été utilisés comme appareillage dans les constructions. Ne subsistent aujourd'hui que quelques rares passages pavés traditionnels, enrobés et bitumes les ayant supplantés.

Eclairages et lampadaires « de style » (lanternes, bouquets, candélabres, consoles...). Trois quarts des petites villes étudiées ont recours à une forme très standardisée de lanterne à quatre faces pour leurs centres anciens.



Photographies 76, 77, 78 : Eclairages « de style » à Allevard, Tullins, Voreppe.



Photographies 79, 80, 81 : Eclairages « de style » à Moirans, Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin.



Photographies 82 et 83 : Eclairages « de style » à Roussillon, Villard-de-Lans.



Photographies 84 et 85 : Eclairages « de style » à La Mure, Saint-Jean-de-Bournay.



Photographies 86 et 87 : Eclairages « de style » à Crémieu, La Côte Saint-André.



Photographies 88 et 89 : Eclairages « de style » à Morestel, Pontcharra.



Photographie 90 : Voreppe, la Grande rue et la place de la Fontaine.

La fontaine style 18^e siècle en pierre (modèle Chateaufort du catalogue Urbaco) a été installée dans le cadre de la semi-piétonisation de la rue en 1987 : bassin octogonal en pierre naturelle, patinée, avec déversoirs en fonte.



Photographie 91 : Moirans, la place de l'Hôtel de ville.



Photographie 92 : Fontaine artistique à Saint-Marcellin.



Photographie 93 : Pontcharra, la statue de Pierre Terrail, chevalier de Bayard.



Photographies 94 et 95 : Lieux de commémoration à Villard-Bonnot : monument à Alfred Fredet et monument à Aristide Bergès (Lancey, berceau de la houille blanche).



Photographies 96 et 97 : Peinture murale contemporaine à Crémieu et façade en trompe-l'œil à L'Isle-d'Abeau.



Photographies 98 et 99 : Fresques à Vizille et à Villard-Bonnot.



Photographie 100 : Voreppe, place du Vieux Lavoir : fontaine réalisée par un artiste et évoquant la présence de l'eau en substitution de l'ancien lavoir démoli.



Photographie 101 : Tullins, le parvis de l'église Saint-Laurent-des-Prés. L'aménagement qualitatif du parvis avec ses bornes et dallages en pierres met en valeur le monument.

Evolution des modes esthétiques des éclairages non traditionnels durant les années 1980-1990 : des lampadaires « globe » aux éclairages « design ».



Photographies 102, 103 et 104 : Eclairages à Pont-de-Chéruy, Moirans, La Côte Saint-André.



Photographies 105 et 106 : Eclairages à Vizille, Tullins.



Photographies 107, 108 et 109 : Eclairages à L'Isle-d'Abeau, Le Péage-de-Roussillon et mobilier « design » à La Tour-du-Pin.

Allevard



Photographies 110 et 111 : Les années 1980 : l'affirmation d'une « modernité » urbaine (sol en autobloquants). Allevard, rue Charamil, première rue à caractère piéton. La photographie ne présente pas les bacs à fleurs d'origine, éléments maçonnés en béton lavé, mais les bacs carrés qui leur ont succédé dans le centre-ville vers 1989-1990 (les mêmes que l'on trouve encore aujourd'hui dans le centre-ville de Grenoble).



Photographies 112 et 113 : Les années 1990 : mixité entre pavements et revêtements. Allevard, rue Chenal.



Photographies 114, 115 et 116 : Les années 2000 : une urbanité retrouvée à travers une requalification minérale. Allevard, place de la Résistance.



Photographie 117 : Pont-de-Chéruy, la rue de la Liberté.



Photographie 118 : Pont-de-Chéruy, la rue Centrale.

Pont-de-Chéruy



Photographie 119 : Pont-de-Chéruy, la place de l'Hôtel de ville.



Photographies 120 et 121 : Pont-de-Chéruy, la place des écoles avant et après 2004 : d'une logique routière à une logique plus « urbaine ».



Photographie 122 : Façades à Crémieu, rue Lieutenant Colonel Bel. A gauche façade enduite, à droite les pierres ont été laissées apparentes alors qu'elles n'ont pas vocation à le rester : les pierres d'encadrement des ouvertures, irrégulièrement taillées, l'attestent.

« Jamais un maçon n'aurait pu laisser un gros linteau et là pas de linteau du tout ; quand il taillait les pierres, s'il avait su que c'était resté apparent jamais il ne l'aurait taillé comme ça. Et les maisons qui étaient enduites étaient les maisons des gens les plus riches. Très curieusement dans la campagne les maisons n'étaient pas enduites, et effectivement on a un appareillage de pierres qui est beaucoup plus régulier. On n'a pas toutes ces anomalies qui sautent aux yeux quand on regarde ça. » (Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, op. cit.).



Photographies 123 et 124 : Saint-Jean-de-Bournay, la dégradation et l'« abandon » des mobiliers urbains participant à la dévalorisation du centre-ville.

Conclusion

Conjointement à la réhabilitation de leur patrimoine bâti, les collectivités locales étudiées multiplient les opérations de requalification de leurs espaces publics depuis les années 1980, notamment par le biais du Fonds d'Aménagement Urbain ou de contrats de petite ville. Signifiantes, ces opérations nous renseignent sur la conception de l'objet petite ville. Les places et rues centrales se transforment, amenant au constat d'une mise en scène croissante de l'espace urbain ; auparavant les aménagements répondaient à un besoin, dans une démarche fonctionnelle et utilitaire, construite sur une politique d'équipement avec la modernité pour référent.

Le passage d'un paradigme « fonctionnel » (traduit notamment dans les discours par les métaphores organicistes, cf. chapitre 5) à un paradigme « patrimonial » nous amène à distinguer deux périodes dans ce mouvement de patrimonialisation : le mouvement, plus faible dans les années 1980 qui voient encore des destructions de monuments importants, devient plus poussé, plus abouti durant la décennie 1990, notamment suite à la prise de conscience de la destruction irrémédiable d'éléments du patrimoine architectural pour répondre aux exigences du développement urbain. Si à la fin des années 1970 et durant les années 1980 il s'agissait d'agir sur l'espace public pour résoudre un certain nombre de problèmes, c'est-à-dire un aménagement urbain à visée fonctionnelle et utilitaire, les années 1990 laissent entrevoir une action d'un autre ordre, relevant de jeux de mise en scène à caractère patrimonial.

La mise en scène urbaine n'est certes pas une nouveauté, le façadisme⁵⁵³ et les trompe-l'œil en témoignent⁵⁵⁴. Mais elle mobilise aujourd'hui des codes différents. Depuis deux décennies, elle se structure autour de politiques globales et volontaristes de requalification des centres où image de marque et identité territoriale sont mises en avant ; elle fait appel à des

⁵⁵³ Le façadisme est « une intervention sur le bâti historique qui ne conserve de celui-ci que les façades au mépris de l'espace intérieur, démoli intégralement pour faire place à une nouvelle construction neuve répondant aux impératifs du programme architectural contemporain » (François Loyer, Christiane Schmuckle-Mollard (dir.), *Façadisme et identité urbaine*, Actes du colloque Façadisme et identité urbaine, 28-29-30 janvier 1999, Editions du patrimoine, Paris, 2001, p.12). Le façadisme n'est pas nouveau et il n'est pas l'apanage des espaces urbains ; il a existé aux siècles précédents, mais avec des enjeux esthétiques différents (urbanisme haussmannien). Issu en partie des spéculations liées à l'évolution du marché immobilier, il touche les monuments patrimoniaux importants mais aussi le tissu vernaculaire. A l'interface entre sphère privée de l'habitat et espace public, il est une mise en scène de l'architecture qui fait primer l'image de la ville, son ordonnancement au détriment de l'usage du bâti et de sa structure interne. Action controversée renvoyant à une (fausse ?) image de compromis, il répond d'abord à un objectif d'harmonie du paysage urbain, d'apparence de l'ensemble architectural et d'identité urbaine.

⁵⁵⁴ Les mobiliers urbains eux-mêmes, s'ils ne s'appelaient pas encore ainsi, ne sont pas une invention de la ville contemporaine.

professionnels de divers horizons et est instrumentalisée, non plus seulement par les spécialistes du patrimoine mais par les acteurs locaux qui veulent ainsi donner du sens à leur territoire d'action ; surtout elle se caractérise par le recours à des formes urbanistiques particulières. On assiste alors à une « artefactualisation »⁵⁵⁵ croissante de la mise en scène urbaine. L'usage du terme signifie l'amplification d'un phénomène : la non-inscription dans un processus d'héritage, de filiation, au sens où des lieux, spécialement faits pour l'exercice de la mémoire, sont mis en scène avec pour but premier de signifier le temps, l'histoire, la mémoire - à la différence fondamentale des hauts lieux devenus patrimoniaux dans l'histoire. Si un certain nombre d'objets s'appuient sur des formes héritées du passé, ré-interprétées en vue d'être mises en scène (comme la valorisation d'éléments ponctuels anciens, la restauration de bâtiments et la coloration des façades), depuis une vingtaine d'années la tendance est à la création de toutes pièces d'éléments de décor urbain et dont l'objectif est de donner l'impression d'un passé, de susciter une historicité plus ou moins ré-inventée. A cet égard, on a mis en évidence une double tendance : une tendance à l'artefactualisation au sein du processus de mise en scène urbaine ou, pour schématiser, le recours croissant à des objets, des signes, purs construits qui viennent « sur-signifier » l'inscription dans une temporalité longue du centre en suscitant de l'ancienneté ; une tendance à la substitution des « objets patrimoniaux » par des signes venant rappeler, de manière plus ou moins explicite, l'existence d'éléments faisant écho au passé ou à l'histoire locale. Si la première tendance relève d'artefacts génériques, non inscrits dans un héritage local, non ancrés dans le *genius loci*, la seconde s'appuie sur des éléments trouvant un fondement dans la construction contemporaine de l'identité et sur une récupération de l'histoire locale ; même s'il reste souvent mince, il y a généralement, dans ce second cas, un processus d'ancrage au lieu.

En abordant la symbolique des mobiliers et des artefacts urbains et en les confrontant au prisme de la patrimonialisation, notre approche est novatrice (le mobilier est en général abordé dans sa dimension technique). Ces artefacts s'inscrivent dans un processus global, volontaire et stratégique de requalification des centres qui passe par une inscription de traces d'ancienneté dans les formes urbaines et une instrumentalisation de signes référant à des représentations du passé. Complémentaires à la réhabilitation des façades et du bâti, à la valorisation des monuments, aux politiques culturelles, ces actes signifiants peuvent être associés au processus global de patrimonialisation des centres des petites villes. Il ne s'agit

⁵⁵⁵ Le terme semble préférable à celui d'« artificialisation », plus teinté de subjectivité et empreint d'une connotation moraliste.

pas d'un héritage *stricto sensu* mais d'une démarche de filiation par une réinterprétation de styles qui évoquent le temps long et une mise en exergue de l'« ancien », immédiatement visible et aisément appréhendable. L'intérêt est finalement moins dans le souvenir, dans ce que les objets témoignent, que dans ce que les signes nous disent.

Ce processus révèle le passage d'un « objet patrimoine » (territorialisé) à un signe (prêt à être consommé). Il interroge également la manière dont les petites villes redéfinissent la catégorie « patrimoine ». C'est cette tendance à l'inscription spatiale de signes de temporalités se voulant signifiante, que nous avons dénommé patrimonialisation. Mais il ne s'agit pas d'une reconstitution d'historicité ; le processus est plus complexe car il s'inscrit plutôt dans une dialectique modernité / tradition. Cette dialectique du patrimoine et de la modernité nous renseigne sur la structuration de l'espace et la manière de produire la centralité. Elle imprègne les choix aménagistes et partis pris urbanistiques qui répondent à des normes et des modes (ne pas faire moderne, susciter l'ancienneté, valoriser les pierres apparentes...). Les conventions sont doublées d'un important effet d'imitation. Dans les petites villes étudiées, le mobilier, doté d'une dimension esthétique et identitaire, est choisi par imitation et par habitude. Les stratégies de la requalification des espaces publics témoignent de modalités d'un « faire urbain » que le chapitre 5 va interroger.

Les actions menées sur l'espace public central dans toutes les communes visent à une transformation qui ne s'inscrit pas strictement dans une logique de valorisation économique ou une transformation sociale. Ce qui importe c'est la transformation de l'image même des lieux, c'est-à-dire la charge symbolique et identitaire afférente à la mutation morphologique de l'espace urbain. La requalification menée est de l'ordre du changement d'image. Ces aspects qualitatifs, difficilement mesurables, restent appréhendables à travers les discours des acteurs, essentiellement politiques. Pris parmi de multiples exemples, ces citations mettent en évidence une transformation, à la fois matérielle et symbolique, des petites villes et de leurs centres depuis vingt ans :

« *Cette rue Centrale je trouve qu'elle a un certain cachet.* »⁵⁵⁶ [rue requalifiée en voie mixte avec pavages et mobiliers]

« *Regardez simplement la mise en valeur du patrimoine par le plan des colorations de façades, moi j'estime que c'est une mise en valeur, parce que l'on donne un cachet à la ville.* »⁵⁵⁷

« *L'agglomération s'est faite belle pour entrer dans le 21^e siècle grâce à un contrat petite ville.* »⁵⁵⁸ [Vinay]

« *[...] on est en train de remettre à plat tout ça, pour essayer d'avoir d'abord une ville plus belle à voir quoi, puis une signalétique plus homogène plutôt que ce truc complètement cacophonique.* »⁵⁵⁹

« *[...] avant c'était vraiment sordide, la traversée de Villard-Bonnot était une désolation, il faut le savoir. Je ne dis pas qu'il n'y a pas encore des secteurs qui sont sensibles, mais ça n'a pas du tout le même visage que cela avait jusqu'à un passé récent. Toutes les façades étaient lugubres, sales, noires : dieu merci cela a changé.* »⁵⁶⁰

L'impact symbolique des aménagements physiques est fortement remarqué et souligné par les élus. Parmi ces aménagements, les opérations de mise en valeur des façades s'avèrent particulièrement efficaces. Au Péage-de-Roussillon, l'opération, centrée sur la RN7 qui constitue le principal axe commerçant, a pour but de « *dynamiser Le Péage parce que c'était tristounet, c'était sale, ce n'était pas très joli, donc pour redynamiser un peu le commerce et rendre cet axe plus attrayant il avait été décidé cette opération* »⁵⁶¹. L'idée d'une ville « propre » est associée à la visibilité des tonalités du bâti, le paysage urbain doit exprimer cette ambiance colorée.

⁵⁵⁶ Entretien avec Alain Tuduri, *op. cit.*

⁵⁵⁷ Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

⁵⁵⁸ http://archives.grenoble-isere.com/ami/communes/resultat_commune.asp?Ninsee=213805591

⁵⁵⁹ Entretien avec Jean-Pierre Darsac, *op. cit.*

⁵⁶⁰ Entretien avec Daniel Chavand, *op. cit.*

⁵⁶¹ Entretien avec Louis Jouannaud, *op. cit.*

« On retrouve beaucoup de vieilles façades, la couleur on va du vert, du vert d'eau au gris, au brun en passant par les beiges, moi je trouve que ça égaie, ça donne une vie. »⁵⁶²

« Pour les voyageurs qui la traversent, La Mure est une ville grise, voire noire comme le charbon que l'on extrait du sol de sa région, et ses façades originales par leur aspect architectural, n'offrent au premier abord qu'une impression de tristesse et de mélancolie peu propice à fournir une image accueillante. Dans la logique de son développement et des opérations touristiques d'aménagement en cours, il est nécessaire de changer l'image de la ville, afin de renforcer son attractivité. »⁵⁶³

Cet état des lieux dressé dans le contrat de petite ville de La Mure montre également le besoin énoncé de transformer l'image négative de la ville et lui faire opérer une mutation d'ordre symbolique. Pour changer l'image du centre urbain, un certain nombre d'aménagements formels de voiries et espaces publics sont lancés : ainsi à La Mure, présentée comme une ville noire⁵⁶⁴, on met des pavés roses lors de la requalification du centre (cf. photographie 74). « L'idée elle est quand même là : c'est que les gens viennent à La Mure et aient une autre image de la Mure parce qu'elle est compliquée l'image de La Mure, elle est fausse mais elle est compliquée à gérer. Voilà, il y a quand même cette idée là dans l'embellissement. »⁵⁶⁵

Si l'usage du terme n'est pas systématique, c'est bien une démarche d'embellissement qui transparaît à travers les actions d'aménagement et de mise en valeur menées dans les petites villes ces dernières décennies. Le cachet, la beauté, l'animation : telles sont les références mobilisées dans les discours d'élus. L'objectif est de repositiver l'image urbaine. Les centres anciens et les entrées de villes constituent les lieux privilégiés de ces actions. La notion d'embellissement renvoie à la Loi Cornudet de 1919, relative aux plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes et qui forme l'ébauche d'une politique de planification urbaine. Cette loi constitue une réponse aux transformations économiques, sociales et spatiales (prolongements de la révolution industrielle) ; les problématiques de la circulation, de l'hygiène se retrouvent particulièrement dans l'importance accordée aux tracés. L'embellissement en tant que préoccupation esthétique n'est cependant pas une nouveauté dans l'aménagement des villes si l'on observe les actions réalisées au 18^e siècle⁵⁶⁶ et les règles

⁵⁶² Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

⁵⁶³ *Contrat de petite ville de La Mure*, Région Rhône-Alpes, Ville de La Mure, janvier 1988, p.34.

⁵⁶⁴ Cette image sombre de la ville, au propre comme au figuré, n'est pas totalement effacée. La Mure a vécu douloureusement la fermeture de la maternité de son hôpital en janvier 1995, puis ce fut le tour de la mine. La ville redoute de devenir une cité dortoir.

⁵⁶⁵ Entretien avec Frédéric Lafond, chargé des relations avec le public au musée Matheysin ; membre de la commission d'urbanisme, La Mure, mercredi 26 mars 2003.

⁵⁶⁶ Jean-Louis Harouel, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle*, Picard, Paris, 1993.

d'urbanisme sous Haussmann et ses successeurs. Ce retour en force d'une terminologie qui semblait délaissée (en lien avec l'idéologie fonctionnaliste et moderne) est révélateur des modalités de production territoriale dans les petites villes. Elle mobilise ici une rhétorique du cadre de vie, de la qualité urbaine, du paysage.

*« Donc cette vieille ville là qui présente un cachet, l'idée c'est de pouvoir conserver ce cachet là, faire quelque chose de joli. Je vous dis, on est complètement dans la perspective de l'embellissement de la ville, la rendre attractive, c'est ça l'objectif ; donc à partir de là on a mis en place un petit groupe de travail visant à définir les contraintes à annexer au POS [...], que les façades, les enseignes commerciales soient conformes au cachet de ce quartier là. Voilà le travail qui est fait, ça passe par une étude quasiment bâtiment par bâtiment de ce quartier, ça passe par des décisions très simples en matière de stationnement, en matière de façades, de couleurs de façades, de choix de matériaux pour arriver à ce que l'on ait une certaine cohérence. »*⁵⁶⁷

Le discours du changement met en évidence que transformations physiques et symboliques sont corrélées. Les aménagements jouent avec les valeurs temporelles pour en faire des traces signifiantes dans l'espace central et participent à l'élaboration d'une nouvelle identité qui « *correspond à du temps physiquement inscrit dans l'espace et dans ses lieux* »⁵⁶⁸. Ceci nous amène à interroger le lien entre la mise en scène par embellissement et les valeurs de l'ancienneté mobilisées dans les modalités de construction d'une image urbaine de petite ville.

⁵⁶⁷ Entretien avec Fabrice Marchiol, maire de La Mure, vendredi 18 avril 2003.

⁵⁶⁸ Guy Di Méo, *op. cit.*, p.349.

PARTIE 3 :
LES ENJEUX DU TRAVAIL D'URBANITE
DES PETITES VILLES

L'urbanité, dans le sens de ce qui fonde la ville, se définit communément dans un rapport entre des dimensions physiques et sociales - expressions d'une dualité ville visible / ville invisible - renvoyant aux représentations d'un mode d'« être en ville », c'est-à-dire celles du « vivre ensemble » et d'une certaine qualité de vie.

Les processus en cours dans les petites villes nous amènent à concevoir l'urbanité à un double niveau : l'urbanité comme culture urbaine (sa production, liée aux mutations socio-spatiales, étant une réaction à la supposée désubstantialisation de la cité) ; l'urbanité comme rang, la question étant, à travers la quête d'une image de ville, celle du statut et de la catégorie. Pour analyser le travail d'urbanité des petites villes, on interrogera dans un premier temps les stratégies des acteurs pour se doter d'un caractère urbain (cf. chapitre 5). L'étude de la portée identitaire des opérations amènera ensuite à se demander ce que révèlent les usages de la prolifération des récits sur le passé par ces acteurs. On s'intéressera aux mutations sociales et aux transformations de nos rapports au temps et à l'espace pour interpréter les enjeux de cette patrimonialisation. En analysant le besoin qui existe derrière cette production de sens, on proposera une interprétation sur la virtualisation où le champ patrimonial et ce qui caractérise l'urbanité de la petite ville se reconfigurent et se redéfinissent simultanément (cf. chapitre 6).

CHAPITRE 5 : LA CONSTRUCTION D'UNE URBANITE REFERENTIELLE

Introduction

Les opérations de requalification participent à la construction d'un type d'urbanité. Les petites villes ont recours à des artefacts signifiants dans leur démarche identitaire ; elles visent ainsi à accéder à un rang urbain et à être reconnues en tant que villes à part entière. Nous allons analyser le travail identitaire mené par les petites villes en montrant comment elles mobilisent des référentiels génériques et instrumentalisent les valeurs patrimoniales. Notre hypothèse est que la sélection de ces référentiels vise à se doter d'un statut en même temps que se construire une identité. On analysera les figures de l'urbanité mobilisées dans le processus identitaire, une figure étant une forme réelle ou imaginée pour une démonstration, une interprétation. La première stratégie est celle qui utilise la dimension performative du discours pour « se dire » ville. Les discours des acteurs de la petite ville, les référents de communication utilisés (images et médiateurs de communication) permettent de la mettre en évidence. La seconde relève d'une dimension plus morphologique : celle de la production d'une urbanité spatiale par mobilisation d'artefacts et formes urbanistiques qui renvoient à la constitution de centralités urbaines. On verra notamment comment cette stratégie de renforcement de la centralité pour « faire urbain » mobilise les références au temps long et à l'ancienneté telles qu'elles ont été mises en évidence dans la partie précédente (cf. chapitre 4). L'espace public y est un lieu privilégié de la production sophistiquée d'artifices. L'idée est que le centre fait la ville, qu'il est le lieu privilégié où se construit l'urbanité.

Or, avec les mutations de nos rapports à l'espace, à la mobilité, il est acquis que la centralité n'est plus toujours au centre. Longtemps définie par la morphologie urbaine et l'histoire, la centralité se caractérise aujourd'hui de multiples manières : accessibilité, concentration de pouvoirs et de fonctions (habitat, commerce, équipements de loisirs, fonctions administratives, etc.), flux et interaction sociale, dimension symbolique, etc. Les centres-villes anciens n'ont plus le monopole de la centralité et les petites villes, confrontées dans une certaine mesure à ces mutations, ont réalisé des actions de requalification urbaine, conscientes de la dimension symbolique et identitaire de leurs centres anciens. Cette revalorisation du centre est apparue comme une démarche transversale aux études de cas (cf. chapitre 3).

La problématique de l'inscription dans une catégorie et de la qualification en tant que ville est celle des modèles mobilisés ; elle renvoie à la question de la singularité affichée. A travers les stratégies de la construction d'une identité urbaine, dans une logique de reconnaissance, on éprouve la validité de modes communs constitutifs d'un moyen de faire « petite ville ».

I. Les stratégies de construction d'une urbanité de petite ville

La mise en évidence des stratégies mobilisées pour produire une urbanité de la petite ville consiste à montrer comment le processus fait intervenir des références habituelles de l'urbain. Avec l'hypothèse que les petites villes s'inscrivent dans un modèle d'urbanité forgé par la grande ville. Pour analyser cette construction, le choix a été fait de distinguer des stratégies de type discursif, morphologique et symbolique.

A. La présentation de soi

1. La dimension performative du discours et la communication visuelle

La première stratégie pour « faire urbain » est de se dire comme tel. L'importance de la dimension performative du discours a déjà été soulignée⁵⁶⁹ ; à tel point que, parfois, le simple discours d'action sur le patrimoine et sur le centre ancien suffirait par exemple à valoriser l'image de la ville. Le recours à la communication territoriale et aux outils qui participent à la constitution d'images intentionnelles est un moyen de « se dire » pour les petites villes. Elles se dotent aujourd'hui de moyens de communication tels que des journaux d'information, panneaux d'affichages électroniques dans les espaces publics, sites internet, logotypes.

Alors que les bulletins municipaux se sont banalisés, la tendance que l'on constate dans les petites villes de l'Isère est la création de sites internet et de « portails citoyens »⁵⁷⁰. Courant 2006, ce sont quinze communes sur les vingt de notre échantillon qui ont créé leur propre site internet⁵⁷¹. Elles étaient moins de la moitié à en être dotées deux ans auparavant. Ces sites internet et médias municipaux participent pleinement à la construction et la diffusion d'une image des villes véhiculée par les décideurs locaux. La multiplication de ces outils de communication et de promotion a un impact très concret : les petites villes font appel à des services spécialisés et des professionnels et tendent à renforcer les services de communication internes aux mairies.

⁵⁶⁹ Muriel Rosemberg, *op. cit.*

⁵⁷⁰ Ces portails constituent des lieux plus ou moins dématérialisés de médiation entre les citoyens, les collectivités et les administrations. Reposant sur l'interactivité offerte par internet, ils constituent des espaces d'informations privilégiant la proximité. Les forums de discussion en sont une modalité.

⁵⁷¹ Allevard, Crémieu, Moirans, Morestel, La Mure, Pontcharra, Pont-de-Chéruy, Roussillon, Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin, Tullins-Fures, Villard-Bonnot, Villard-de-Lans, Vizille, Voreppe.

Les acteurs locaux des petites villes étudiées se posent depuis peu des questions identitaires qu'ils ne s'étaient pas forcément posés jusqu'aux années 1990. Le recours à ces stratégies de communication, voire de marketing était jusqu'alors généralement réservé aux grandes villes⁵⁷² ou cantonné à des sites touristiques importants. Le phénomène est émergent sur les petites villes iséroises. Le besoin de communication et de promotion n'est pas toujours bien perçu par les petites collectivités⁵⁷³, mais il se développe significativement. Ce que l'on constate pour l'Isère relève d'une tendance plus générale d'affichage des petites villes. Elles ont dans ce domaine emboîté le pas aux grandes.

Ces politiques de communication s'inscrivent dans un positionnement du territoire sur un marché concurrentiel mais aussi s'intègrent de plus en plus dans des démarches de développement économique, en lien avec la croissance de l'ambition des municipalités. Cette question du positionnement est étroitement dépendante de celle de la vocation de chaque ville. A Crémieu par exemple, on a vu l'existence de campagnes de communication pour dynamiser le lien entre le tourisme comme moteur du développement et la construction d'une image positive fondée sur la « ville musée » et le patrimoine (cf. chapitre 3).

Pour autant, toutes les petites villes ne voient pas l'intérêt de l'usage d'une telle mise en récit. Selon Sandra Henry, graphiste à l'agence Point Com', « *La Côte Saint-André ils savaient qu'il fallait le faire. Par contre ils avaient une réelle difficulté à se tourner vers l'extérieur justement ; pour eux quelque part le festival Berlioz suffisait à drainer du monde...* »⁵⁷⁴ D'importants écarts en termes de communication et promotion identitaire externe, et aussi interne, existent. La culture des acteurs locaux et les choix politiques liés à l'image municipale sont un élément fondamental d'explication de la capacité ou non à user de ces outils.

Parmi les petites villes qui se lancent dans ces stratégies, la communication visuelle est privilégiée et en particulier le logo. Logotypes et discours iconographiques constituent en effet un matériau de production de territorialité assez aisément appréhendable, ce qui explique qu'ils sont parmi les plus employés. Le logo est une image officielle construite servant à

⁵⁷² Muriel Rosemberg, *op. cit.*

⁵⁷³ « *Et c'est vrai qu'il n'y a pas de besoin économique derrière, ce n'est pas comme une marque où c'est le logo qui va amener du monde et faire vendre quoi. Souvent ils ne sentent pas trop l'utilité de cela : 'ça sert à quoi, on a nos blasons ça va bien'. C'est assez délicat sur ces petites communes.* » (Entretien avec Sandra Henry, *op. cit.*).

⁵⁷⁴ Entretien avec Sandra Henry, *op. cit.*

spécifier un lieu, le différencier, l'identifier et le signifier. Symbole et signature⁵⁷⁵, il participe activement au processus de territorialisation comme le rappelle Michel Coste : « *un signe simple qui entraîne une reconnaissance immédiate, et pourtant une représentation unique et inimitable de cette ville particulière. [...] Un message contemporain, adressé vers l'extérieur, mais cependant une image de modernité durable qui puisse inscrire le projet de la ville dans les lignes de force de son histoire, dans sa continuité. Une image pérenne de la ville alliant sur le plan visuel la dynamique et la tradition.* »⁵⁷⁶

Des petites villes comme La Côte Saint-André en 1999 et Tullins-Fures en 2003 se sont lancées dans l'élaboration d'un logo et d'une charte graphique⁵⁷⁷. L'élaboration d'un message graphique consiste en un travail intellectuel, relevant des champs du sensoriel et de l'émotif pour s'imprégner des lieux et faire émerger symboliquement un génie du lieu. Elle passe par des entretiens auprès de personnes ressources, éventuellement un « portrait chinois »⁵⁷⁸. La cohérence évoquée dans les réponses apportées par les personnes ressources permet de faire ressortir une ou plusieurs idées fortes constituant des référents identitaires. Le message graphique constitue alors une sorte de synthétisation de la représentation de l'entité territoriale par des acteurs individuels et collectifs. On reviendra plus loin sur la tendance forte, dans les supports de communication, logos et discours, à la mobilisation des références à l'histoire et l'instrumentalisation du passé.

Mais comment affirmer une image spécifique (ici plutôt de type municipal) dans un territoire plus large constitué des mêmes références ? Quelle est la pertinence de l'utilisation de certaines ressources naturelles (exemple de la noix pour les communes des cantons de Vinay, Tullins) et références architecturales (exemple du pisé, mobilisé dans l'imagerie de La Côte Saint-André, mais qui concerne l'ensemble du nord-Isère) lorsque l'on dit faire appel à un patrimoine qui nous est propre, alors que d'autres le partagent, et sur lequel on peut soi-disant revendiquer quelque chose ? On voit bien la difficulté à légitimer son territoire par un

⁵⁷⁵ François Perroy, Pierre Frustier, *La communication touristique des collectivités territoriales*, La Lettre du cadre territorial, Voiron, 1998.

⁵⁷⁶ Michel Coste, *op. cit.*, p.113.

⁵⁷⁷ Pour des petites villes, en tenant compte des contraintes et limitations techniques liées aux types d'exploitation et de supports d'utilisation (coûts, couleurs d'impression), la création de ces outils peut varier en moyenne de 3 000 à 10 000 euros.

⁵⁷⁸ « *Le 'portrait chinois' c'est un petit guide qui nous permet de poser des questions qui sont bien ciblées du genre 'si pour vous Tullins c'était une couleur qu'est-ce que ce serait ? Si pour vous Tullins c'était un personnage célèbre qu'est-ce que ce serait ? Si pour vous Tullins c'était un objet, une forme géométrique... ?' En fait on pose des questions à des personnes bien ciblées, le maire, un adjoint et quelqu'un de la population ; et on arrive à trouver une cohérence très forte dans chacune des réponses, quand les gens font le jeu et ne répondent pas par rapport à eux, mais vraiment par rapport à la ville.* » (Entretien avec Sandra Henry, *op. cit.*).

matériau de construction traditionnel qui s'est généralisé sur une partie de l'espace environnant et que d'autres territoires, tout autant concernés, peuvent mettre en avant.

A posteriori, la question de la crédibilité de cette image doit être posée : quel est le rapport entre la réalité et l'image construite et diffusée ? L'image n'est-elle pas trop réductrice ? « *Le télescopage, entre la dynamique de l'espace et la fixité temporelle de l'image, produit un 'appel du dehors' qui transforme l'un et l'autre support si l'on peut dire. Un combat titanesque entre l'image et l'espace semble s'engager.* »⁵⁷⁹ Plus largement, c'est le langage des collectivités, jugé trop médiatisé qui a pu être dénoncé, et le recours à des discours de type entrepreneurial⁵⁸⁰.

La volonté des centres urbains étudiés est d'afficher une image urbaine. Et ce positionnement se retrouve dans les démarches de communication, notamment visuelle ; ainsi, sans le cas de l'élaboration d'une charte graphique et d'un logo pour la commune de Tullins-Fures, la question de l'affirmation en tant que « ville » s'est posée :

*« Et cela ça dénote aussi un état d'esprit : c'était très important que l'on garde le 'ville de', on voulait donner un côté plus noble, un statut plus fort. [...] Tullins-Fures on s'est posé la question ; on leur a demandé clairement 'Tullins vous considérez que c'est vraiment une ville, est-ce que de l'extérieur on voit ça comme une ville ou plutôt comme un grand village, est-ce que ça mérite dans le logo que l'on ait ville ?', et finalement on a écarté : on n'a pas mis 'ville de Tullins-Fures'. Alors que là pour eux c'était primordial. Effectivement c'est une façon de se grandir. [...] et sans non plus être estampillé ville-dortoir. Parce que cela aussi ça revient beaucoup : on n'est pas ville-dortoir, les gens sont issus de Tullins-Fures, de La Côte Saint-André qui sont là et qui font vivre la ville. »*⁵⁸¹

Le logo de La Côte Saint-André quant à lui affiche clairement les termes « Ville de La Côte Saint-André ». Il est possible d'émettre l'hypothèse d'une différence de besoin de positionnement entre des villes de banlieue ou dont l'identification est complexe et des communes qui ont une entité réelle, bien assise - par exemple une structure urbaine bien identifiable en termes de morphologie. Les communes de banlieue et périurbaines ne sont-elles pas plus en quête d'une identité (visuelle, expressive, discursive) qu'elles ne peuvent pas traduire dans leur statut spatial ?⁵⁸²

⁵⁷⁹ Alain Mons in EIDOS, *Dans la ville, l'affiche*, Maison des Sciences de la Ville, Tours, 1993.

⁵⁸⁰ « *Trop de collectivités locales se prennent pour des entreprises, en adoptent le langage et les arguments dans leur 'compétition' et le jeu médiatique. Devrait-on rappeler que la finalité d'une collectivité locale n'est pas le profit, et n'est même pas la croissance du nombre de ses habitants, mais leur bien-être et la bonne gestion du territoire ?* » (Roger Brunet in Nicole Commerçon, Pierre Goujon (dir.), *op. cit.*, p.16.)

⁵⁸¹ Entretien avec Sandra Henry, *op. cit.*

⁵⁸² Cf. les travaux de Michel Rautenberg sur Echirolles et Saint-Martin d'Hères.

Se dire pour être, acquérir un statut à travers la communication et les images : de plus en plus, les petites villes se mettent en scène et en récit : elles s'affichent.

2. Auto-désignation et construction d'une catégorie valorisante

La dénomination attribuée par les élus à leur territoire est révélatrice des représentations et des perceptions. Ils tendent à privilégier les références à la ville plus qu'au bourg pour s'auto-définir. Etudions quelques citations, révélant les qualifications utilisées par les élus :

« Crémieu ne sera jamais une grande ville, et on ne le veut pas. »⁵⁸³

« Surtout dans le secteur du nord-Isère, la pression est élevée, ils savent où il faut aller. C'est pour cela qu'il faut qu'on soit très attentif ; la population pour moi ce n'est pas l'essentiel, il faut progresser de manière cohérente, que les équipements suivent, et surtout la qualité de vie. »⁵⁸⁴

« On ne voudrait pas devenir une cité-dortoir mais on veut conforter l'activité que l'on a sur la ville aujourd'hui qui est une activité commerçante et une activité de services, vous trouvez le centre des impôts, la perception, la trésorerie. »⁵⁸⁵

« On a une très forte population d'immigrés, on a un parc de logements sociaux qui est quand même assez important ; on peut dire aussi que ce n'est pas une cité-dortoir mais il y a quand même une très grosse population qui travaille sur Lyon voire sur Valence, avec une gare SCNF qui est très importante, qui a un trafic relativement important. »⁵⁸⁶

Ce qui qualifie d'abord la petite ville dans les discours d'acteurs c'est la petitesse, la taille. Conjointement, on tire partie du rejet de la grande ville. La volonté exprimée par les élus est de ne pas faire « grande ville » ou ville-dortoir. Si leur objectif est d'accueillir de nouveaux habitants, ces communes cherchent à maîtriser les constructions nouvelles. Cela se vérifie particulièrement pour les petites villes situées dans l'aire d'influence directe d'une grande métropole ; ces communes des périphéries métropolitaines ne veulent pas être des communes-dortoirs. Pour ne pas être perçu comme tel, on observe que certaines de ces municipalités visent à faire exister un centre ancien (même factice) pour s'inscrire dans une histoire longue faisant du territoire un pôle bien individualisé.

La qualification effectuée par les acteurs locaux est importante dans l'analyse de ce qui fait la petite ville aujourd'hui. Celle-ci est communément présentée dans une position intermédiaire, à mi-chemin du rural et de l'urbain :

⁵⁸³ Entretien avec Alain Moyne-Bressand, *op. cit.*

⁵⁸⁴ Entretien avec Alain Tuduri, *op. cit.*

⁵⁸⁵ Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

⁵⁸⁶ Entretien avec Louis Jouannaud, *op. cit.*

« La Tour-du-Pin c'est évidemment une ville moyenne avec une problématique on va dire urbaine tout en restant quand même à mentalité rurale. Pourquoi : parce qu'aujourd'hui La Tour-du-Pin c'est une ville qui est sous-préfecture certes, qui fait à peu près 6 688 habitants – on n'est pas encore à 7 000 – qui s'insère dans une intercommunalité aujourd'hui de neuf communes et 20 000 habitants. On voit quand même que la plus grande commune après La Tour-du-Pin c'est Saint-Clair-de-la-Tour qui fait 2 600 habitants ; tout le reste, les autres communes font entre 500, 600 et 1 500 habitants. La problématique est semi-urbaine mais quand même à mentalité rurale. Alors la ville de La Tour-du-Pin c'est LA ville, et autour ce sont des villages ; c'est une ville de services avec des commerces, un centre-ville assez fréquenté puisqu'il regroupe les banques, les assurances, les pharmacies [...]. On a un centre urbain, ou un centre-ville, un noyau, tout est concentré ici. »⁵⁸⁷

« On est une ville mi-rurale mi-urbaine, c'est une petite ville... une population qui vient à Saint-Marcellin, là le marché c'est caractéristique. »⁵⁸⁸

« Alors la commune du Péage-de-Roussillon c'est une commune assez particulière parce que c'est une commune qui est quand même mixte : qui est rurale mais qui est aussi très urbanisée, notamment le long d'une route la nationale 7, une rue très circulante. »⁵⁸⁹

« L'identité de la commune, elle a deux visages : le caractère rural parce que l'on a encore un peu plus de quarante-cinq agriculteurs, on va dire une cinquantaine, mais un caractère urbain en ce sens que l'on a signé le plan local d'urbanisme en octobre 2001, et depuis il y a une poussée démographique, un développement urbain, des terrains s'ouvrent à la construction. Le souci de la population c'est de vivre à la campagne - c'est une formule consacrée - avec tous les atouts de la ville. Il semblerait que ça corresponde à leur attente parce que ceux qui arrivent de la région lyonnaise trouvent un cadre agréable, assez bucolique et trouvent tous les équipements publics, ça va jusqu'au cinéma, il y a plus de quatre-vingt-dix associations. Ça correspond bien à ce qu'ils souhaitent rencontrer ici. Donc le caractère rural et un caractère urbain, un développement sur le plan culturel et tout, ça correspond plus à des couches sociales qui viennent de la ville, les attentes ne sont pas les mêmes. [...] C'est vrai que l'on a une notion de bourg à l'ancienne ; il y a une trame, mais je ne sais pas si les gens la perçoivent bien, [...] il y a une mutation mais on garde un équilibre, aspect de bourg quoi, de commune rurale. »⁵⁹⁰

« Tullins c'est à la fois une ville à la campagne, à la fois un pays de production de noix [...] »⁵⁹¹

Cette hybridation des références rurales et urbaines, si elle est évidente, laisse apparaître des degrés d'urbanité. Dépendante du poids démographique, la qualification varie également selon que le pôle se situe en zone majoritairement rurale (il joue alors pleinement le rôle de chef-lieu de canton d'un espace rural qu'il domine et structure ; exemple : Morestel, La Côte Saint-André) ou qu'il se situe dans un espace fortement polarisé par une métropole et de laquelle il dépend grandement dans sa construction identitaire (exemple : Voreppe), ou encore

⁵⁸⁷ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

⁵⁸⁸ Entretien avec Nicole Nava, *op. cit.*

⁵⁸⁹ Entretien avec Louis Jouannaud, *op. cit.*

⁵⁹⁰ Entretien avec Jean-Pascal Vivian, *op. cit.*

⁵⁹¹ Entretien avec Guy Baussart, directeur des services techniques, Tullins-Fures, vendredi 11 octobre 2002.

qu'il appartienne à une agglomération urbaine (Pont-de-Chéruy, Roussillon et Le Péage-de-Roussillon).

La dénomination « ville à la campagne » renvoie alors à des représentations particulières liées aux paysages environnants, à l'existence d'une activité agricole ou l'expression d'une dimension végétale, c'est-à-dire la perception d'un espace non entièrement anthropisé. Dans certains cas, la combinaison des référents⁵⁹² (ruralité, citadinité/urbanité, logique métropolitaine) semble brouiller les pistes ; pour autant l'idée d'une dimension humaine des petites villes est présentée comme une spécificité⁵⁹³.

Derrière l'idéologie de la « petite ville à la campagne » se trouve probablement la qualification de ce qui fait la spécificité de la petite ville : une ville « où il fait bon vivre », « où les rapports ne sont pas impersonnels », c'est-à-dire un espace de convivialité empreint d'une supposée qualité de vie.

« Aujourd'hui la population a évolué, ses sujets d'intérêts sont autres et sa manière de vivre est autre mais il y a cette nostalgie de petit village qui se tenait, où tout le monde se connaissait. »⁵⁹⁴

« [...] c'est peut-être un retour au calme et c'est peut-être aussi une recherche de bénéfices entre guillemets dans la mesure où les prix explosent quand même sur la région grenobloise. Les gens cherchent peut-être à avoir quelque chose plus en rapport avec leur budget, quitte à faire des déplacements ; après c'est une autre qualité de vie. »⁵⁹⁵

« Il y a des gens qui quittent la ville : la ville est devenue trop grosse, c'est dur à vivre, c'est devenu un monstre. C'est agréable de vivre en ville dans des grandes villes comme Grenoble, Lyon ou Paris mais il faut avoir les moyens d'y vivre ; sinon la ville vous étouffe. C'est pour cela qu'ils quittent ces zones, ces banlieues qui ont été faites. Et par contre maintenant il y a une recherche des petites villes comme Saint-Marcellin qui ont gardé un certain art de vivre, de calme, loin du stress, loin des problèmes de pollution et ça les gens recherchent. On n'est pas loin non plus : maintenant on raisonne en temps, on est à vingt minutes de Grenoble, ce n'est pas un problème. Il y a un retour effectivement dans ce genre de villes, de petites villes qui ont gardé un caractère humain. [...] Peut-être aussi parce que dans ces grandes villes on a peut-être perdu notre identité. C'est devenu impersonnel, on ne se connaît plus, il y a du bruit. »⁵⁹⁶

Ces discours d'acteurs locaux révèlent la perception, parmi les représentations existantes, d'une perte de sens, d'une crise de la sociabilité... Le modèle de la petite ville symbolise l'idéologie du « small is beautiful ». On érige en idéaux les modes de vie de type villageois

⁵⁹² « Crémieu, c'est une vraie petite ville à la campagne, une cité-phare de tradition rurale, dans l'orbite de la métropole rhônalpine. » (Alain Moyne-Bressand in *Crémieu, tout près du cœur*, plaquette municipale, novembre 1994).

⁵⁹³ « [...] elle entend à travers l'adhésion de chacun de ses habitants, préserver cet art de vivre où la dimension humaine est à chaque instant préférée [...] » (Alain Moyne-Bressand in *Crémieu, tout près du cœur*, *ibid.*).

⁵⁹⁴ Entretien avec Brigitte Lannaud, *op. cit.*

⁵⁹⁵ Entretien avec Sarah Esclanguin, *op. cit.*

⁵⁹⁶ Entretien avec Nicole Nava, *op. cit.*

dans une forme urbaine renvoyant à la petite ville, à une urbanité « minimum » ; on masque les contraintes en termes de qualité et modes de vie (contrôle social et communautaire, difficulté à une sociabilité choisie, rôle de l'individu, difficultés liées au travail, à l'environnement au sens large, etc.). L'une des spécificités de la petite ville est en effet l'existence d'un type de société d'interconnaissance. « *Le moins d'urbanité de la petite ville est donc qu'on en a vite fait le tour et qu'on y voit toujours les mêmes têtes.* »⁵⁹⁷

La petite ville promue se retrouve présentée sans les problèmes de la grande ville. Cette représentation d'une urbanité de la petite ville intègre une imagerie très conventionnelle, des représentations fondées sur plusieurs paradigmes : la Nature, la sociabilité de proximité, et surtout l'histoire et le patrimoine.

Les discours des responsables politiques locaux visent à doter leur commune d'un statut urbain : dire « on est ville » mais sans les inconvénients de la grande ville. Et tout en voulant garder un côté « ville à la campagne », rester une petite ville de proximité. « *Si demain matin monsieur le maire disait 'je veux 10 000 habitants dans dix ans', nous, en urbanisme, services techniques, on sait faire. Mais il ne veut pas, il veut que l'identité locale du village, 'la ville à la campagne' reste.* »⁵⁹⁸

Si l'objectif est de se donner une image de ville, il ne s'agit pas d'un strict phénomène d'imitation : la présentation discursive de soi requalifie les caractères de ce qui fait la ville. Les petits centres urbains définissent eux-mêmes les critères de leur désignation : ils utilisent un discours convenu sur la grande ville tout en s'en différenciant et en se dotant d'attributs positifs. Cette constitution d'un discours de l'urbanité « petite ville » répond à d'importants enjeux identitaires. Les communes étudiées connaissent des évolutions démographiques positives, une pression foncière en hausse et elles sont confrontées à des mutations socio-spatiales. Les discours mobilisent alors l'idée d'équilibre à travers la diversité des populations, la régulation de la croissance, et le développement de services locaux et de certains types d'emplois, qui permettent d'être un pôle territorial.

Les références à une catégorie valorisante et les démarches discursives pour évacuer les contenus négatifs révèlent une stratégie d'auto-désignation des petites villes, qui se révèle être complexe. Ce processus d'autoréférence vise à l'accession à un rang de ville sans en posséder les attributs négatifs. Cette affirmation à travers le discours est complétée par une autre stratégie, plus morphologique celle-là, d'acquisition d'un statut urbain.

⁵⁹⁷ Samuel Bordreuil in Michèle Jolé (dir.), *op. cit.*, pp.53-54.

⁵⁹⁸ Entretien avec Guy Baussart, *op. cit.*

B. La production d'une centralité : les lieux d'incarnation de l'urbanité

La mobilisation d'artefacts et de formes urbanistiques renvoyant à la constitution de centralités constitue une autre stratégie capitale dans la construction de l'urbanité des petites villes. Les discours, en actes et en récits, mettent en évidence le fait que la centralité serait une condition de l'urbanité. Le centre est mobilisé par les petites villes et, depuis deux à trois décennies, la volonté de « signaler » et/ou de renforcer la centralité se retrouve à différents niveaux, ce qui nous amène à comprendre comment on « fabrique » le centre en petite ville. Après avoir mis en exergue les enjeux identitaires de la centralité dans la construction urbaine, notre démarche consistera à analyser les modalités de l'affirmation d'une centralité urbaine à travers différentes figures, signifiantes, mobilisées par les petites villes.

1. Les enjeux de l'investissement du centre dans les petites villes

a. Le centre : un référent de l'urbain et un outil d'urbanité

Le rapport intime entre centre et identité nécessite un retour sur la notion de centre en sciences humaines. La notion de centre peut être abordée sous deux aspects différents : le centre comme fondement d'un système d'opposition dual centre versus périphérie, marge ; le centre comme référent socio-spatial qualifiant, et non plus comme dimension uniquement spatiale renvoyant à l'idée de position. C'est bien dans cette problématique de la centralité que nous nous situons. Elle renvoie à la figure anthropologique du centre⁵⁹⁹. Pour Jean Viard, « le centre est une figure imposée qui nous en apprend plus sur le projet du politique que sur la ville elle-même. A chaque époque et dans chaque culture, va au centre ce qui est primordial, en fonction des visées politiques de ceux qui détiennent le pouvoir sur un territoire donné. »⁶⁰⁰. Le centre est un lieu de pouvoir, ou plutôt un lieu de représentation des relations de pouvoir.

⁵⁹⁹ Françoise Paul-Lévy, Marion Segaud, *Anthropologie de l'espace*, Edition du Centre Georges Pompidou, Paris, 1983.

⁶⁰⁰ Jean Viard in CERTU, *Centralités dans la ville en mutation (Quelles perspectives d'action pour les pouvoirs publics ?)*, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, CERTU, Lyon, 2003, p.103.

Sans développer les approches philosophiques dont le centre et la figure du centre ont fait l'objet, notons l'association du sacré à la centralité⁶⁰¹. Le centre ancien apparaît comme l'âme de la ville⁶⁰² et cette identification d'une personnalité urbaine à un marqueur spatial nous renvoie à l'analyse de la dimension symbolique et signifiante de la centralité menée par Jérôme Monnet lorsqu'il parle d'« *impératif culturel de la centralité* »⁶⁰³ dans la culture européenne. « *Il existe un très fort attachement, dans les villes européennes, dans celles d'Europe continentale en particulier, et notamment en France, à ce que signifie la centralité matérielle de la ville comme lieu, encore une fois, d'expression d'une certaine centralité fonctionnelle, sociale et politique.* »⁶⁰⁴

Le centre-ville a été constitué en objet d'étude durant le 20^e siècle, mais la problématique s'est renouvelée surtout à partir des années 1970 autour de la symbolique urbaine, du déclin du fonctionnalisme et dans un contexte de ralentissement de la croissance économique ; elle est alors marquée par un intérêt grandissant pour le culturel, au sens large.

Si le centre est considéré comme un espace sacré, il est intéressant de voir que l'existence même de la centralité fait l'objet de remises en cause, notamment d'ordre politique ; citons à cet égard Alain Touraine : « *ce qu'il faut remettre en cause, ce qu'il faut supprimer, c'est le centre, l'idée qu'un ensemble doit avoir un centre. Qu'est-ce qu'un centre sinon la présence matérielle, apparemment au milieu de la société, mais en fait au-dessus d'elle, de l'ordre auquel est soumise la société ?* »⁶⁰⁵

Le centre-ville n'existe pas en soi. Il est un construit social. Expression de besoins, de rapports sociaux et de conditions économiques, politiques, idéologiques, la dimension symbolique du centre s'avère capitale⁶⁰⁶. Lieu d'expression privilégiée de l'appartenance et de l'adhésion des habitants⁶⁰⁷, le centre est le miroir et le reflet de la société ; en plus d'être un espace du pouvoir.

⁶⁰¹ Mircea Eliade, *Images et symboles*, Gallimard, Paris, [1952] 1997.

⁶⁰² « [...] l'âme de la ville s'identifie au centre et, lorsqu'il existe, au centre ancien ; lui seul mérite d'être protégé, magnifié. » (Jean-Pierre Sueur, *Changer la ville (Pour une nouvelle urbanité)*, Editions Odile Jacob, Paris, 1999, p.80).

⁶⁰³ Jérôme Monnet, *La ville et son double (La parabole de Mexico)*, Nathan, Paris, 1993, p.189.

⁶⁰⁴ Guy Burgel in François Loyer (dir.), *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*, Actes des Entretiens du Patrimoine, Théâtre national de Chaillot, Paris, 24, 25, 26 janvier 2000, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Fayard, Paris, 2001, pp.101-102.

⁶⁰⁵ Alain Touraine, *Lettres à une étudiante*, Seuil, Paris, 1974, p.219.

⁶⁰⁶ « [...] c'est cependant au-delà du fonctionnel qu'il apparaît dans sa véritable dimension. » (Jean-Paul Lévy, *op. cit.*, p.53.)

⁶⁰⁷ Jacques Beauchard (dir.), *op. cit.*

L'idée du centre ancien comme âme de la ville se retrouve dans sa personnification dans les discours aménagistes :

« Le Bourg Ancien est, et doit rester, le cœur de la commune de Voreppe. Un cœur d'où jaillissent les vaisseaux de l'histoire et du passé dans leurs dimensions culturelle et architecturale. C'est aussi le poumon où se concentre la quasi-totalité de l'appareil commercial, le lieu de rencontre, d'échange et de rapprochement. Conforter le Centre de Voreppe, maintenir et amplifier sa vitalité et sa fonction de pôle principal, c'est - tout en conservant l'identité du bourg - entreprendre les aménagements qui permettront d'adapter la ville aux réalités d'aujourd'hui. Les propositions contenues dans le dossier de contrat de Petite Ville sont donc une réponse à la nécessité. »⁶⁰⁸

Le bourg ancien constitue le « cœur » de la commune « parce qu'il abrite encore la quasi-totalité de l'appareil commercial » et « parce que la qualité de la composition urbaine existante en fait un élément attractif important »⁶⁰⁹. Le centre fait l'objet de métaphores organicistes assez connues. Anciennes, elles révèlent l'importance de la centralité dans ce qui fait la ville. Le centre apparaît comme une figure vitale pour la ville. Ces métaphores, renvoyant à des actions fonctionnelles, sont plus poussées et beaucoup plus nombreuses pour le centre-ville que l'ensemble de la petite ville.

« [...] le poids du passé imprègne les projets, quand il ne les bloque pas : le centre-ville, constitué du Vieux Pontcharra, s'il est indéniablement l'épine dorsale de la commune, risque à terme, de périr étouffé... ou abandonné. [...]. C'est donc un défi lancé par le passé aux édiles : sauveront-ils Pontcharra ? »⁶¹⁰.

Cette dimension personnifiée et humanisée de la petite ville - de son centre-, correspond à une projection sur elle des propriétés de l'individualité humaine. Elle s'inscrit dans une géographie mythique développée notamment par Jean-Paul Bozonnet, c'est-à-dire « *un agrandissement merveilleux du corps humain, et les différentes parties en sont idéalisées, ou au contraire dévalorisées de la même manière* »⁶¹¹.

La personnification du centre-ville par la métaphore corporelle (« cœur », « poumon », « cerveau », « nerf », « artères », « tissu », « cellules », etc.) accompagne particulièrement les projets de réaménagement des centres anciens⁶¹² : elle est utilisée pour dire la petite ville malade et elle vise à justifier la requalification en faisant prendre conscience de la dévitalisation du centre. Si cette métaphore du « vivant » renvoie à l'image récurrente de la

⁶⁰⁸ Michel Hannoun, maire de Voreppe in *Contrat petite ville, Voreppe*, 1985, p.3.

⁶⁰⁹ *Contrat petite ville, Voreppe, ibid.*, p.11.

⁶¹⁰ Charles Bich, maire de Pontcharra in *Contrat de petite ville de Pontcharra*, 1989.

⁶¹¹ Jean-Paul Bozonnet in Yves André, Antoine Bailly, Robert Ferras, Jean-Paul Guérin, Hervé Gumuchian, *Représenter l'espace, l'imaginaire spatial à l'école*, Anthropos, Paris, 1989, p.79.

⁶¹² Un lien peut être fait avec l'hygiénisme et la conception de la discipline urbanistique comme une pratique de guérisseur.

mort annoncée des centres urbains de rang inférieur, elle exprime dans le même temps la complexité de comprendre la ville.

Une partie des métaphores utilisées pour qualifier les centres anciens des petites villes (mais pas seulement) à la fin des années 1970 et au début des années 1980 relèvent du vocabulaire médical, voire chirurgical (« asphyxie », « embolie », « cœur malade », « étouffement », « paralysie », « congestion », « gangrène ») ; elles renvoient à une situation de déclin et de dévalorisation de ces espaces centraux, elles traduisent des maux et signes pathologiques du centre ancien auxquels la réponse apportée à l'époque se nomme « curetage », « amputation », « greffe », « régénération »⁶¹³. L'état des lieux de l'époque met en exergue le déclin des centres anciens, or ces centres-villes sont vus comme un élément indispensable à la vie sociale locale, d'où le recours à la métaphore organiciste assez systématique.

b. Les représentations des enjeux du centre dans les petites villes

Cette valeur symbolique est mise en exergue par les acteurs des villes étudiées pour impulser les projets de réhabilitation et de revalorisation « patrimoniale » depuis une quinzaine d'années. Le centre ancien est considéré comme un pilier, un creuset de l'identité urbaine, comme le révèlent les discours aménagistes et politiques récoltés⁶¹⁴. La patrimonialisation est un moyen de redéfinir ou de construire la centralité dans les petites villes : c'est à partir du centre-ville que se fera la synthèse de l'identité de la petite ville, c'est lui qui sera érigé en référentiel territorial.

Dans les centres-villes anciens, la dimension historique et les marques patrimoniales sont présentes, visibles, à la différence des périphéries urbaines ; ce sont elles qui permettent au centre ancien de perdurer comme référent identitaire de la centralité urbaine. Plus qu'associés, centralité et patrimoine vont même jusqu'à être amalgamés.

⁶¹³ Pour résoudre cette « crise des centres », un certain nombre de solutions ont été envisagées, avec différentes dénominations, différentes modalités d'application (secteurs sauvegardés, résorption de l'habitat insalubre, programmes d'intérêt général).

⁶¹⁴ « [...] L'identité ça revient aussi à une question de centralité, et savoir si il y a une réelle centralité ou pas. Quand on est sur une commune de huit kilomètres de long, avec des quartiers assez forts, avec très peu de liens entre les quartiers, la question est intéressante. Après il y a quand même une volonté de conserver ce centre et d'avoir une image qui se rattache à ce centre et au village et je crois qu'on le retrouve à travers différentes publications ; à travers l'esprit village qui est attaché aussi au centre bourg et l'image patrimoniale que l'on peut en avoir. » (Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*)

« C'est vrai que le centre de Péage qui est plein de petites ruelles, qui est un peu typique quand même, on ne va pas lui passer un coup de bulldozer pour le remplacer par des immenses buildings ; on tiendra compte quand même de la spécificité du Péage : spécificité village-rue, petit centre un peu ancien même si ce n'est pas très historique. » (Entretien avec Louis Jouannaud, *op. cit.*)

« [...] on a le rempart qui fait tout le tour et qui marque d'une façon très forte, même quand on voit la carte : Crémieu, on sent la force de ce centre historique avec tous les remparts tout autour. [...] Crémieu il ne faut pas oublier que le rempart fait tout le tour de la ville, on le retrouve complètement de l'autre côté. C'est la première chose que l'on voit. » (Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*)

Les actions menées dans les petites villes depuis les années 1980 témoignent de l'intérêt pour les centres-villes. Les opérations s'y sont multipliées dans des proportions significatives⁶¹⁵. Cette action sur le centre est commune à l'ensemble des cas que nous avons étudiés (cf. tableau 6, partie 1). On a montré comment certaines procédures tels les contrats de petites villes en faisaient des espaces privilégiés d'opérations. L'effet de procédure renforce la dimension normée du choix porté sur le centre.

Quels en sont les enjeux ? Si la petite ville travaille sur le centre ancien, elle utilise ses dimensions symboliques, comme si sa requalification et sa reconquête déterminaient l'évolution de l'image globale de la ville entière⁶¹⁶, en plus de son développement. Si les actions privilégient les centres c'est notamment en lien avec leur capacité de mise en scène de la ville. Le centre polarise les enjeux urbains : enjeux tertiaires, enjeux résidentiels, fonciers et immobiliers. Le centre se caractérise communément par son accessibilité, son attractivité et l'intensité des échanges. La requalification, l'embellissement et les actions pour conférer du cachet à la ville se veulent producteurs d'animation, de vie. L'animation⁶¹⁷ constitue une première condition de la centralité urbaine, elle-même fondement de l'urbanité. Pour que l'espace soit animé, vivant, fréquenté, approprié, il faut qu'il soit agréable pour l'habitant, le passant, le visiteur, etc., d'où les notions d'esthétique, de cadre de vie. L'objectif des acteurs est de faire de beaux espaces, qui plaisent (au double sens de l'adhésion et du plaisir), qui soient conviviaux (favoriser l'interrelation, la sociabilité). Mais surtout, l'espace fabriqué, produit, mis en scène doit répondre à une autre nécessité : donner des signes d'urbanité et, pour ce faire, un certain nombre d'artefacts sont mobilisés renvoyant à des valeurs sociales, spatiales et temporelles.

Comment créer de la vie, et *in fine* de la ville ? La première partie de notre réponse se trouve dans la constitution de dispositifs spatiaux. L'élaboration d'une urbanité petite ville consiste 1/ à **créer des lieux de vie censés synthétiser des formes de sociabilité et d'animation**

⁶¹⁵ Des études ont aussi été menées par le CAUE Isère à la demande des communes : à Pontcharra (juin 1996), Saint-Marcellin (décembre 1996), Beaurepaire (novembre 1999), Bourg d'Oisans (juin 2002)...

⁶¹⁶ « *Le centre ancien de Pontcharra représente une pièce maîtresse dans le développement de la Commune. Le devenir de Pontcharra, passe par la réussite de la revitalisation de son centre.* » (*Contrat de petite ville de Pontcharra*, 1989, p.25).

« *Le pari du projet de contrat petite ville pour Moirans est celui de la réussite de son recentrement. Ce pari semble jouable si l'on parvient à cumuler les effets des divers facteurs susceptibles de modifier l'image de marque du bourg ancien de Moirans [...].* » (*Moirans, Contrat pour une petite ville*, 1987, p.5).

⁶¹⁷ Les notions d'animation, de convivialité sont des valeurs fortes des discours politiques et aménagistes : « *en 1995 par exemple, dans ce qu'on peut considérer le centre-ville – qui n'est pas très grand –, il y avait plus de quarante boutiques qui étaient fermées. [...] l'important dans une ville c'est que ça vive quoi, peu importe ce que soit l'activité.* » (Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*).

urbaines et 2/ mobiliser des référents morphologiques pour donner un aspect, une apparence de ville.

2. Les figures de centralité mobilisées

a. La figure de la rue piétonne

Imitée des grandes villes qui l'adoptent dès les années 1970, la rue piétonne - ou semi-piétonne - fait son apparition dans nos petits centres urbains au milieu des années 1980⁶¹⁸. Si la rue piétonne⁶¹⁹ paraît banale dans les représentations urbaines, il convient de rappeler la profonde transformation morphologique qu'elle a engendrée. Elle constitue une véritable révolution dans les petites villes à cette époque. L'analyse du phénomène de piétonisation va nous permettre de mettre en évidence les significations qui lui sont données par l'action aménagiste.

Des analyses ont été menées sur les mécanismes de la piétonisation des villes. Pour les urbanistes, la rue ferait la ville. Il est couramment affirmé que les rues vivantes sont une nécessité pour l'urbanité : « la qualité d'urbanité d'un lieu se définit, pour nous, relativement à des espaces incitant à la halte, à l'échange, à la coexistence effective de groupes différents, éventuellement antagonistes, quelle qu'en soit l'harmonie. »⁶²⁰ Pour en faire un lieu de représentation sociale, le parti pris retenu par les aménageurs et les concepteurs est celui de la valorisation du déplacement piéton.

*Le phénomène de piétonisation et ses valeurs

De manière générale, les justifications de la rue piétonne sont historiques, fonctionnelles et humanistes. Dans les villes, la notion d'espaces réservés aux piétons n'est pas une nouveauté ; on pense aux squares, jardins et aux lieux de promenade de certaines villes italiennes dans l'histoire. Ce qui constitue un événement nouveau, c'est

« la mise en œuvre volontaire un peu partout, dans les sociétés développées, et à un rythme de plus en plus rapide, de zones réservées à la circulation piétonnière, en tant qu'éléments d'une politique d'aménagement urbain. La prise de conscience de l'existence, puis de la nécessité de ce type d'aménagement par une partie de plus en plus importante de la

⁶¹⁸ Principalement entre 1985 et 1995.

⁶¹⁹ L'expression pourra être employée pour désigner également des aménagements semi-piétons dans les petites villes.

⁶²⁰ Alain Plantrou in Isaac Joseph, Jeanne Levasseur-Raulet (dir.), *Espaces publics*, Actes des journées des 25 et 26 novembre 1992, Plan urbain, Direction de l'Architecture et de l'urbanisme, 1993, p.24.

population citadine. En fait, c'est seulement vers les années soixante que l'idée de libérer les zones urbaines du trafic automobile a gagné une audience réelle. Les conflits auto-piéton ont en effet atteint une telle ampleur que les techniciens et certains groupes de pression ont proposé de les réduire lorsque cela était possible. »⁶²¹

Parmi les desseins de la piétonisation on recense notamment la sauvegarde des sites historiques, la régulation de la circulation urbaine et l'amélioration de la sécurité des déplacements piétons, la valorisation commerciale du centre... Avec les problèmes de sécurité des déplacements (piétons ou motorisés) et la gestion du partage de l'espace, ont émergé des réflexions sur les traversées d'agglomérations ainsi que, plus tard, les entrées de ville.

Comment ces aménagements d'espaces piétons sont-ils devenus un paradigme aménagiste ? La décennie 1960 voit le développement d'une idéologie piétonne en Europe en lien avec la crise des centres. Né aux Etats-Unis, le mouvement « rues-piétons » s'inscrit dans des actions pour contrer ce qui est alors décrit comme une crise des centres.

Plusieurs analyses et études ont ponctué le développement de l'idéologie piétonne : le rapport Buchanan, *Traffic in town* (1963) privilégiant une réflexion sur les modes de circulation et les sites propres ; le congrès de Stockholm, sur l'avenir commercial des centres villes ; le congrès ICOMOS de Prague (1966) prenant acte de la dévitalisation des centres historiques. « *L'année suivante, au congrès de Cacères les délégués estiment nécessaire de tenter des actions de rénovation de ces ensembles. L'idée est posée d'une interdiction de la circulation automobile dans les centres historiques, parce que les voitures en trop grand nombre altèrent l'atmosphère et l'aspect des places et des rues des villes anciennes, parce que le passage répété des automobiles dégrade le patrimoine historique urbain par les trépidations émises, par l'écrasement des pavages, par un degré de pollution atmosphérique insupportable dans les rues sinueuses.* »⁶²² C'est l'émergence d'un discours justifiant en partie la restriction automobile par la dégradation du patrimoine.

En France le rapport sur les villes moyennes ainsi que la circulaire d'Olivier Guichard sur les rues réservées aux piétons s'ajoutent à une littérature qui constitue le terreau d'une prise de conscience plus large des enjeux de mobilité. Des expérimentations ont lieu dans les pays nordiques, anglo-saxons mais aussi en Allemagne dans les années 1950 et 1960. En France, Grenoble et Rouen (1963 à 1965) font l'objet d'expérimentations temporaires. Elles sont

⁶²¹ Dynamique urbaine, *Piétons et espaces piétons*, Compte-rendu de fin de contrat d'une recherche financée par la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique, Paris, 1973, p.6.

⁶²² Dynamique urbaine, *ibid.*, p.13.

parmi les premières à s'être dotées d'un espace véritablement piétonnier⁶²³. La France a peu à peu suivi dans les années 1970 les modèles piétons des pays nordiques, des Pays-Bas, de l'Allemagne... : pour les villes grandes et moyennes d'abord ; puis les petites ont cédé à la « mode » par la suite.

Les enjeux fonctionnels que l'on a énoncés précédemment ne doivent pas masquer l'importance de ceux, symboliques et sociaux, qui ont motivés la piétonisation. Parmi les impacts symboliques de la requalification urbaine, l'espace piéton a bénéficié assez rapidement d'une image positive. Les valeurs mobilisées dans les discours de piétonisation sont celles qui réfèrent à la qualité de vie, à l'environnement...

Drapée de valeurs humanistes, par exemple autour de la rhétorique de la santé (sécurité, absence de pollution automobile, de pollution sonore), la rue piétonne serait ainsi en quelque sorte un lieu privilégié de quiétude, de sérénité, de ressourcement et d'épanouissement, « *un lieu où l'individu peut projeter ses propres représentations du monde* » ; elle constituerait un lieu-refuge, « *propice à la réflexion et même à l'introspection, propice au rêve : c'est une rue-oasis, isolée du fracas du reste de la ville.* »⁶²⁴. Ceci pas uniquement pour les hommes mais aussi pour les monuments, le patrimoine :

*« Instaurer une rue-piétons dans un cadre ancien, c'est réaliser l'appropriation d'un espace par le passé, par la sacralisation des œuvres dont l'homme a marqué son passage sur la terre. La rue-piétons devient témoignage et message : c'est la Rue-Histoire, prenant parfois allure de Rue-Musée, lorsque l'espace très archéologiquement marqué demeure figé dans son passé. »*⁶²⁵

La dimension qualitative qui lui est conférée explique en partie l'attachement notable des usagers aux rues piétonnes (les discours d'utilisateurs collectés en France lors d'études sur les impacts de la piétonisation, évoquent globalement le fait qu'il est agréable de flâner dans ces espaces⁶²⁶). Par ailleurs, en termes de valorisation, le pouvoir d'entraînement de l'espace piéton dans des espaces centraux requalifiés a été souligné.

La requalification piétonne a donc des impacts qui ne sont pas que fonctionnels et circulatoires. Elle établit une relation différente entre le citadin et l'espace public en incitant plus à la (re)découverte de sa ville (le passant prend plus le temps de regarder...). La piétonisation pourrait même être associée à l'idée de « respect » de la ville : l'individu non

⁶²³ En 1972 est mise en place une zone blanche à Grenoble.

⁶²⁴ Dynamique urbaine, *ibid.*, p.40 et p.42.

⁶²⁵ Dynamique urbaine, *ibid.*, p.43.

⁶²⁶ Il serait intéressant de voir plus exactement à quoi est due cette image positive de la rue piétonne dans les discours d'usagers.

motorisé, l'habitant qui se déplace à pied paraît plus « petit » face à l'architecture ; il est, par opposition à une attitude prométhéenne, en situation d'infériorité, de respect. La configuration des lieux et la question de l'échelle apparaissent très importants dans la perception de ce type d'aménagement. Les rues étroites des tissus médiévaux, les artères où la circulation automobile constitue un handicap se prêtent particulièrement bien aux actions de piétonisation.

Il convient de distinguer d'un point de vue pratique, deux profils de piétons : l'un est piéton par choix et par plaisir, l'autre par nécessité. La revalorisation de ces lieux vise d'abord le premier profil – en lien avec la dimension commerciale de l'espace en question. Ses principaux motifs de fréquentation des espaces piétonniers sont l'achat, pouvant être associé à la promenade (« lèche-vitrine »), et la flânerie. Promenade et flânerie constituent des moments de loisirs, liés au plaisir, au désir de passer le temps. Ces actions bénéficient donc via la piétonisation, d'une revalorisation sociale de leur image.

Les espaces publics sont transformés en lieux de rencontre, de promenade ; le terme flânerie semble plus adapté, il intègre la déambulation à caractère commercial et consommatoire. Aménagement résultant d'un désir de mieux vivre en ville, les espaces piétonniers favoriseraient le sentiment de convivialité, et cet imaginaire de la flânerie constituerait un moyen de renouer avec l'urbanité... Rappelons les travaux de Henri Lefebvre sur l'importance de la rue comme espace inducteur de sociabilité :

« Dans la rue, théâtre spontané, je deviens spectacle et spectateur, parfois acteur. Ici s'effectue le mouvement, le brassage sans lesquels il n'y a pas de vie urbaine, mais séparation, ségrégation stipulée et figée. Lorsqu'on a supprimé la rue (depuis Le Corbusier, dans les 'nouveaux ensembles') on a vu les conséquences : l'extinction de toute vie, la réduction de la 'ville' au dortoir, la fonctionnalisation aberrante de l'existence. La rue contient les fonctions négligées par Le Corbusier : la fonction informative, la fonction symbolique, la fonction ludique. »⁶²⁷

Sylvia Ostrowetsky a mis en évidence l'importance de l'animation dans les espaces centraux, et « surtout que celle-ci est consommée, appréciée pour elle-même, comme une valeur propre à ces espaces »⁶²⁸. L'animation est un élément fondamental de ce qui fait l'urbanité de ces espaces centraux. Les espaces publics centraux aménagés deviennent des lieux de promenade. La piétonisation est née pour faire face à une crise de la civilité (dispersion urbaine, nouvelles mobilités et transformation des modes de vie) et l'idée de l'émergence d'une sociabilité d'un

⁶²⁷ Henri Lefebvre, *La révolution urbaine*, Idées, Gallimard, Paris, 1970, pp.29-30.

⁶²⁸ Sylvia Ostrowetsky (dir.), *La civilité tiède (recherche sur les valeurs urbaines dans les « nouveaux centres »)*, groupe de travail permanent Espaces Publics, rapport final, Aix-en-Provence, 1988, p.98.

autre ordre de ce qu'elle était auparavant. La perception d'un déclin de la vie collective renvoie à la notion de « culture urbaine » qui appréhende des modes d'être en ville (sociaux et spatiaux) anciens, et sous-tend l'idée que le mode d'être urbain n'est plus optimal. Le discours sur une crise des modalités traditionnelles de socialisation et la nécessaire revitalisation de la sociabilité n'est pas neuf ; il est en plein essor dans les années 1970 dans les grandes villes⁶²⁹.

**La rue piétonne dans les petites villes*

Qu'en est-il pour les petits centres urbains ? Plutôt que de piétonisation il s'agit habituellement de semi-piétonisation. La rue semi-piétonne est une variante de la rue piétonne qui apparaît particulièrement adaptée aux petits centres urbains. Elle autorise une circulation automobile restreinte, à faible vitesse. A cet égard elle constitue un compromis. Dans les grandes villes elle concerne fréquemment le tissu ancien avec ses rues étroites alors qu'elle vise généralement l'axe principal du centre ancien des petites villes.

Ces aménagements en voie mixte constituent donc une première distinction entre petites et grandes villes. Il convient également de noter la différence d'enjeux selon la taille des centres urbains : les grandes villes doivent gérer la congestion et les problèmes de flux automobiles alors que les petits centres urbains souffrent surtout d'une baisse d'attractivité.

Dans les petites villes, la piétonisation a constitué une réponse à la baisse d'attractivité notamment commerciale des centres anciens⁶³⁰. Les années 1970 voient des aménagements de trottoirs et d'allées piétonnières sur les principaux axes routiers se multiplier dans les petites villes. La rue piétonne ou semi-piétonne apparaît comme un besoin nouveau dans les centres des petites villes dans les années 1980 alors que les interventions privilégiaient les centres commerciaux des espaces périphériques. Son développement est lié aux recherches menées sur le développement des activités commerciales.

« Avec le ralentissement démographique et la reconquête des centres, est apparue la voie piétonne, un nouveau type d'aménagement urbain plus orienté sur la satisfaction de besoins

⁶²⁹ « Créer une zone piétonne au cœur d'une grande ville, c'est avant tout lutter contre la déshumanisation de la cité, tenter de retrouver l'essentiel : le contact humain et le plaisir de se mouvoir au gré de son humeur, sans contrainte, au calme. » (Odile Arnould, « Grenoble : les commerçants face à la zone blanche », *Perspectives alpines*, n°19, Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, octobre 1973, p.25).

⁶³⁰ « Oui c'était un début de dire 'si on enjolie le centre indirectement on favorisera le petit commerce local' puisqu'on a la chance d'avoir beaucoup de petits commerçants. Alors c'est sûr qu'on n'a pas de retour chiffré là-dessus : est-ce que ça les a vraiment aidés, un petit peu ou pas du tout ? » (Entretien avec Francis Dauchez, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, Pontcharra, mercredi 1^{er} octobre 2003).

qualitatifs. Elle n'est apparue en France que très tard (1970/71) et est devenue un équipement spécifique et permanent, nécessaire pour la revitalisation des centres-villes. »⁶³¹.

Imitant les grandes villes, les petites adoptent cette réponse face à l'engorgement de leurs centres, lieux de convergence des fonctions et des flux. Dans les petites villes, la circulation automobile, si elle n'atteint pas les mêmes crispations que dans les grandes, reste problématique, notamment en termes de stationnement et de congestion des rues anciennes. Une circulation automobile intense est effectivement peu appropriée dans les centres anciens, étant donnée la configuration de la trame viaire. Les rues, étroites et sinueuses, sont mal adaptées aux flux des voitures. Le contexte est clairement celui du rejet de l'automobile dans l'hypercentre. Et la présence de commerces a une forte incidence sur le choix des aménagements à caractère piétonnier.

« Alors le problème que l'on avait effectivement dans ces petites villes c'est qu'on s'aperçoit que ces villes n'ont jamais été aménagées et qu'elles ont été vouées aux voitures, aux parkings. Et dans ces petites villes il y a des petits espaces sympas, le piéton n'y a pas sa place ; il fallait que chacun retrouve un peu son domaine c'est-à-dire que la voiture est sur la route et pas ailleurs, ou elle se gare et c'est tout, elle ne va pas prendre l'espace du piéton, justement pour revitaliser un peu ces rues, ces façades, ces commerces, pour que les gens puissent circuler en toute sécurité, ce qui n'était pas le cas : les trottoirs étaient étroits, on avait des matériaux dangereux. La vie interne des communes était complètement modérée parce qu'il y avait des voitures partout. Ça a permis de réfléchir un peu sur ce problème de sécurité et en même temps de patrimoine, revaloriser la mairie, mettre en valeur l'église, le centre ancien pour Vinay, avoir des ouvertures sur les façades, des ouvertures piétonnes, faire qu'on puisse circuler en toute tranquillité, alors qu'avant on circulait sur des trottoirs de soixante centimètres. Et puis il y avait cet aspect de retrouver un petit peu de convivialité. [...] Il y a des gens dans les petites communes, sur Moirans, Vinay, Saint-Marcellin, qui travaillent à Grenoble et qui sont habitués à être dans les grandes villes, et qui viennent le soir simplement, le week-end, qui habitent dans ces petits villages. C'est surtout revitaliser les centres anciens, voir des commerces de nouveau s'ouvrir de façon à ce que les gens ne prennent plus leur voiture pour faire vingt kilomètres, aller au centre commercial ; même s'ils le font il y a quand même une vie interne plus intéressante. »⁶³²

Pour les aménageurs, urbanistes et paysagistes, les places du centre-ville qui sont occupées par le stationnement ne remplissent pas leur rôle de place urbaine. Si les municipalités laissent les rues du centre accessibles, l'objectif est bien de réduire la place de l'automobile, en circulation et en stationnement, et de rendre l'espace public plus agréable et confortable aux piétons. Les aménagements piétonniers répondent à la combinaison de problèmes de

⁶³¹ CETE, *Crémieu : des espaces à vivre*, Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, Ministère des transports, 1979, p.1.

⁶³² Entretien avec Christian Baudot, *op. cit.*

circulation, d'esthétique mais aussi de consommation commerciale : « *vous pouvez le remarquer, on a quand même deux supermarchés à La Côte Saint-André et les deux ont été intégrés dans la vie de la ville. [...] l'avenue Aristide Briand a été réaménagée pour que le piéton puisse aller au supermarché.* »⁶³³

Si la piétonisation en petite ville privilégie les secteurs commerçants, ces commerçants se sont souvent présentés au départ comme des opposants à ce type d'aménagement. Et la voiture reste tolérée en particulier parce qu'ils s'opposent à la piétonisation complète des rues centrales, ce qui explique que les aménagements semi-piétons ou voies mixtes soient privilégiés par rapport aux voies strictement piétonnes dans les petites villes. Cette adjointe à l'urbanisme souligne cette résistance au changement :

*« La piétonisation complète c'est la levée de bouclier de l'ensemble des commerçants. Aujourd'hui comme c'est fait là cela va très bien, comme ça avait été piétonisé et finalement la bagnole rentre quand même dans le centre, c'est un des gros problèmes aussi. Aujourd'hui si on laisse comme cela ça va bien. »*⁶³⁴

La confrontation de groupes de pression aux desseins et motivations contradictoires, notamment le refus de ce type d'aménagement par des groupes de commerçants craignant une baisse de leur fréquentation, renforce l'idée de compromis dont on a parlé pour qualifier la semi-piétonisation réalisée dans les petites villes. Elle souligne l'une des spécificités de la petite ville qui ne peut pas avoir d'espace à fonction unique.

La circulation automobile constitue un signe de la fonctionnalisation de la petite ville. La piétonisation permettrait en quelque sorte de retrouver une urbanité, notamment par le biais d'une transformation physique de l'espace. Car les formes induites par les opérations de piétonisation sont signifiantes. L'impact physique premier en est la suppression des trottoirs, étroits et trop petits (ou a minima la modification de leur aspect), l'aplanissement de la rue et la pose de pavés ou dalles ainsi que les éléments de collecte des eaux (souvent un petit caniveau central). Jusqu'alors le principe qui régnait était que le trottoir matérialisait la séparation des types de circulations et d'utilisations de l'espace : pour montrer l'espace où les voitures n'étaient pas autorisées existait un bout de trottoir mais insuffisamment large pour accueillir convenablement et confortablement le piéton, exprimant, selon ce maire de petite ville, « *le contraire même de l'aménagement urbain raisonné* »⁶³⁵.

⁶³³ Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

⁶³⁴ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

⁶³⁵ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

Parallèlement à la suppression de places de stationnement et à l'essor du mobilier urbain et notamment des bacs à fleurs, l'éclairage public est habituellement refait et parfois est instauré un éclairage spécifique de monuments et de lieux à mettre en valeur. La logique esthétique pousse aussi à l'enfouissement des réseaux électriques. Les espaces à caractère piéton modifient donc profondément les centres urbains.

Dans les petites villes étudiées, les rues semi-piétonnes ont fait leur apparition au milieu des années 1980 (Saint-Marcellin, Voreppe, La Tour-du-Pin, Crémieu, Saint-Jean-de-Bournay, Allevard) (cf. tableau 6 et partie 2), à l'exception de l'exemple précurseur de Villard-de-Lans en 1977 ; mais l'idée de limiter la circulation automobile et favoriser les déplacements piétons dans les centres est légèrement plus ancienne dans les stations touristiques comme les stations de sports d'hiver. L'opportunité de création d'une voie piétonne est parfois offerte par la déviation de l'axe central et le report de la circulation automobile sur un boulevard extérieur de la petite ville.

Les petites villes iséroises attendent de la rue piétonne des retombées similaires à celles ayant présidé à la création de ces rues dans les grandes villes. Derrière la piétonisation est sous-tendue une « requalification » de la vie sociale : les espaces à caractère piétonnier renvoient à l'image d'une sociabilité reconstituée. La piétonisation, les opérations de requalification des sols ont pour objectif, plus ou moins explicite, de revitaliser la vie sociale, de créer des conditions de sociabilité. La réactivation de la fonction de rencontre se fait par des aménagements formels : les espaces publics requalifiés du centre-ville doivent (re)devenir des lieux d'animation, de rencontre ; la place de l'automobile est repensée pour privilégier le rôle du déplacement piétonnier et les lieux d'animation. Ils visent à faire vivre le centre en l'animant, le rendre très fréquenté, en misant sur l'image du « social localisé » (différent du social itinérant) centré par exemple sur des formes d'animations et de relations plus intenses durant les week-ends dans les petites villes et la conservation d'attaches familiales. Aussi, dans ces petites villes, les abords des lieux de rencontre et des espaces de proximité (hôtel de ville, bureau de poste, école, commerces, etc.), de par leur rôle essentiel, sont très souvent aménagés.

« La rue principale, la rue Laurent Gayer et la rue Docteur Charvet, l'axe qui correspond à la D523 qui traverse Pontcharra nord – sud, c'est lui qui a fait l'objet de la rénovation : on a supprimé des trottoirs, on a refait l'éclairage complet, on a fait de l'enfouissement de réseau aérien, on a fait de la déco, du mobilier urbain, on a essayé de redonner un peu de vie, et on a mis à sens unique. L'idéal aurait été de pouvoir disposer d'un itinéraire de contournement complet pour pouvoir mettre ça totalement piéton. Ca sera possible le jour où on réalisera la déviation nord – est. [...] débarrasser le centre des voitures, le faire 100 % piéton, je pense que ça permettrait de mettre davantage de mobilier urbain, redonner davantage de vie à un quartier vieillissant. »⁶³⁶

« La Grande Rue est à la fois l'axe structurant du Centre et la principale rue commerçante de la Ville. Elle a retrouvé depuis le report de la circulation de transit sur le Boulevard Gambetta, des conditions plus favorables à l'activité commerciale et à l'animation. Elle reste cependant une voie où la circulation des voitures prédomine, aux dépens des autres fonctions de la vie urbaine. L'aménagement en voie semi-piétonne de la portion la plus commerçante doit favoriser le commerce traditionnel, en faciliter l'accès et permettre à la Grande Rue de mieux remplir son rôle de 'lieu de vie et d'animation'. La remise en valeur de la Grande Rue nécessite le retraitement des sols et des façades. »⁶³⁷

Comme l'exprime bien la démarche menée à Saint-Marcellin dans le contrat de petite ville, la piétonisation et ses actions d'accompagnement ont pour objectif la redynamisation simultanée des petits commerces et de la vie sociale. La participation de l'activité commerciale est soulignée dans les projets en vue de l'animation des rues centrales. La perception de la succession des vitrines commerciales est importante dans l'animation du centre-ville : un grand nombre de boutiques crée d'une certaine façon une ambiance plus animée.

Les dispositifs d'animation mis en place font donc appel à la (semi-)piétonisation et à la succession de vitrines commerciales (par exemple à La Tour-du-Pin, Saint-Marcellin, à profil plutôt « commercial ») et/ou la succession de formes architecturales remarquables (par exemple à Crémieu, Morestel, au profil plutôt « muséal ») : la rue requalifiée, vitrine de la ville, s'offre au regard en renouant avec un certain esprit que l'on pourrait qualifier de « rue Royale ».

Les années 1980-1990 ont vu des efforts se mener au niveau de l'esthétique des commerces, longtemps délaissée⁶³⁸, en vue de leur meilleure intégration dans le bâti. La structure bâtie des constructions abritant des locaux commerciaux a engendré des problèmes d'usage dans un grand nombre de centres anciens, qui restent confrontés à la vacance des étages d'habitation situés aux dessus des commerces :

⁶³⁶ Entretien avec Francis Dauchez, *op. cit.*

⁶³⁷ *Contrat petite ville de la région Rhône-Alpes – Saint-Marcellin*, 1985, p.12.

⁶³⁸ « Le rez-de-chaussée est composé de vitrines commerciales dont l'aspect a été traité en général sans rapport avec la structure du bâti de l'immeuble et l'ordonnance de la façade. De plus, fréquemment, l'entrée de l'immeuble est intégrée au commerce. » (Robert Bouteille, *op. cit.*, p.15).

« Le gros problème des commerces c'est que les gens sont assez vieillissants, enfin il y a un renouveau qui se crée ; les fonds de commerces étaient liés au premier étage - ça apparaît dans l'OPAH -, généralement c'est des personnes soit âgées, ou alors la structure fait que le bâtiment est tellement étroit que s'il fallait créer en plus un passage pour desservir les appartements c'est compliqué, donc on a un certain nombre de logements qui restent vacants. Nos commerces, il n'y a pas une rotation excessive, ils tiennent bon avec les trois, quatre supermarchés qu'on a aux environs ; pour le moment ils essaient de se démarquer par ce qu'ils peuvent proposer qu'on ne trouve pas dans un supermarché, tout ce qui est le conseil. »⁶³⁹

Mais la difficulté à gérer l'adaptation des bâtis et les usages liés à l'occupation de ces bâtis dans des trames urbaines anciennes constitue un frein à l'objectif de requalification, tout comme le problème du dynamisme des petits commerces, confrontés au développement des grandes surfaces. Concernant ceux-ci, les supermarchés ne sont pas seuls responsables ; c'est également le mode d'habiter, de fréquenter et de « consommer » la ville qui est en cause.

La piétonisation a justement des répercussions sur la nature des commerces : commerces franchisés, bars y trouvant un terrain plus propice que certains commerces alimentaires de proximité. Par ses impacts sur les commerces, la piétonisation a participé à l'uniformisation des rues et places centrales : d'une ville à une autre, et *a fortiori* d'une petite ville à une autre, les commerces sont devenus les mêmes. Ceci semble encore plus accentué dans les grandes (commerces touristiques ou de flânerie plutôt que commerces de première nécessité pour résidents) que les petites villes.

Le recentrement des commerces sur les axes centraux valorisés crée des « hypercentres », marqués par la piétonisation et les aménagements esthétiques. On constate également un syndrome de « bancarisation », c'est-à-dire la multiplication dans les petites villes des enseignes bancaires et agences d'assurances en remplacement de commerces ayant généralement fermé. Or les vitrines « fermées » des établissements bancaires et enseignes d'assurances ne favorisent pas l'animation comme le font les bars et restaurants ; c'est du moins la perception qu'ont les acteurs de la ville. Certaines municipalités comme Vizille (cf. chapitre 3) ont ainsi pris des mesures pour interdire ou retarder la transformation des rez-de-chaussée commerciaux en habitations.

Ce constat du rôle capital de la présence commerciale dans ces espaces piétons amène à s'interroger sur les mutations liées à la symbolique des places et espaces publics : la dimension commerciale croissante de ces espaces engendre-t-elle une transformation voire une perte de sens ? Dénonçant voilà plus de trois décennies la « colonisation de l'espace

⁶³⁹ Entretien avec Laurence Baijot, *op. cit.*

urbain opérée dans la rue par l'image, par la publicité, par le spectacle des objets »⁶⁴⁰ et l'envahissement de la ville entière par la marchandise, Henri Lefebvre a mis en évidence la transformation de l'espace public en espace publicitaire : la piétonisation a finalement eu tendance à transformer la rue en un réseau organisé par et pour la consommation⁶⁴¹. Dans les petites villes d'étude, les commerçants constituent une sorte de lobby tendant à énoncer des demandes censées renforcer la fréquentation du centre : plus de fleurissement, d'éclairage, d'aménagements d'accompagnement. La voiture n'est pas vraiment rejetée du centre, l'espace consacré aux piétons y étant restreint (une ou deux rues semi-piétonnes en général) ; il n'y a pas de plateau piétonnier comme dans les grandes villes.

Une fois les mentalités favorables à la piétonisation, les commerçants se montrent plus enclins à de tels projets pour revaloriser les centres et parfois même tentent d'impulser ces aménagements. D'après les entretiens que nous avons menés, les jours de marché avec l'interdiction de circulation automobile en centre-ville favorisent la vente et une hausse du chiffre d'affaires des commerçants.

Récemment pourtant, un coup de frein a été porté à la piétonisation : il n'y a quasiment plus aucun projet de piétonisation lourde en centre-ville dans les villes petites et moyennes⁶⁴². Ceci pour plusieurs raisons : les espaces piétonisés déjà réalisés apparaissent suffisants étant donné la taille des centres, et après la mode de la piétonisation antérieure aux années 2000 pour les petites villes, de nouvelles formes de mise en valeur sont apparues comme la piétonisation temporaire et événementielle (festivités, villes touristiques et thermales : Crémieu, Alleverd⁶⁴³, Villard-de-Lans).

Parmi les significations qui sont données à la piétonisation par les acteurs qui l'instrumentalisent, la constitution d'une centralité visible est essentielle pour les petites villes. La requalification effectuée participe au réinvestissement symbolique de la rue. La piétonisation s'inscrit alors dans un tissu urbain différent de celui qui l'a fait naître. Et la fonction de la rue piétonne n'y est pas la même que dans les grandes villes.

⁶⁴⁰ Henri Lefebvre, *op. cit.*, p.32.

⁶⁴¹ Henri Lefebvre, *op. cit.*

⁶⁴² L'exemple de Crémieu contredit ce constat. En 2002, une réflexion menée dans le cadre d'une charte des espaces publics souligne la nécessité de poursuivre la piétonisation de l'hypercentre pour la mise en valeur du patrimoine : « *La piétonisation du centre : l'échelle des rues est inadaptée à une circulation automobile intense. La multitude de voitures masque la qualité des espaces et des architectures. La voiture doit être contenue. Si elle ne peut être éliminée, son passage sera restreint et son stationnement éliminé.* » (Albert Constantin Architecte, *op. cit.*, p.32).

⁶⁴³ Une zone de silence fermée la nuit à partir de 19 heures a été créée temporairement dans le secteur central de la commune d'Alleverd.

La mobilisation de cette figure dans les petites villes renvoie à des problématiques de réappropriation des centres similaires à celles des grandes. Et la requalification qu'elle engendre y participe également à une reconfiguration globale de l'espace environnant, mais à une échelle moindre. Dans la petite ville, la piétonisation s'inscrit dans une logique de compromis entre enjeux fonctionnels, sociaux et symboliques plus marquée que dans les grands centres urbains. Elle affiche au final une certaine difficulté à atteindre ses objectifs.

Mais surtout, l'analyse de ces enjeux marque une volonté de se doter d'une figure fondamentale dans la construction de l'urbanité. La rue piétonne est devenue un élément incontournable du paysage urbain, un signe quasiment d'urbanité, de l'accession de la collectivité au rang des villes. Depuis les années 1980, quasiment tous les discours d'élus de villes petites et moyennes expriment ce désir de posséder un tel aménagement, lorsque la morphologie s'y prête. La dimension normative de celui-ci renvoie au symbole d'urbanité qu'il porte dans la constitution d'une image de la petite ville.

b. Les ambiances

L'affirmation d'une centralité se réalise dans l'élaboration d'un décor urbain. La constitution d'ambiances⁶⁴⁴ est une figure de centralité mobilisée par l'action aménagiste. Elle a recours à des référents morphologiques relevant notamment de formes minérales, de matériaux « urbains », et constitue une démarche de structuration de l'espace.

**La hiérarchisation de l'espace*

Un exemple nous semble intéressant pour aborder la question des ambiances à travers les éléments du décor : celui du projet de réaménagement du centre de la petite ville de Crémieu et notamment l'élaboration d'une charte des espaces publics en 2002. Cette charte distingue trois « villes » emboîtées : la « ville rouge » pour le centre ancien, la ville historique, médiévale au tissu dense, à forte minéralité ; la « ville bleue » pour la ville « jeune », qui s'est étendue au-delà des remparts ; la « ville verte » pour la ville périphérique principalement identifiable par ses espaces végétalisés. Pour ces trois « villes » emboîtées, la charte préconise de mettre en avant des ambiances spécifiques : le mobilier « de style » est préconisé dans la ville rouge alors que le mobilier de la ville bleue doit « trancher sur celui de la ville rouge par

⁶⁴⁴ La notion d'ambiance est « *la synthèse perceptive pour un individu des impressions multiples et parfois contradictoires qu'il reçoit d'un lieu ou d'un paysage qui l'environne.* » (Jacques-Marie Loiseau, François Terrasson, Yves Trochel, *Le paysage urbain*, Sang de la terre, Paris, 1993, p.116).

*son aspect plus moderne, simplement contemporain sans être 'design' »*⁶⁴⁵. Pour la zone verte, un mobilier de type « parc naturel » - par exemple usage du bois - est préconisé, avec une utilisation parcimonieuse.

Que révèlent les préconisations urbanistiques pour le centre ancien, et plus globalement la production urbaine ? D'abord, une volonté de singulariser les quartiers et de faire apparaître des emboîtements urbains transparents. La distinction entre le centre (ou l'hypercentre) et la périphérie renvoie à l'identification d'une « urbanité de centre » - dont on verra qu'elle est une urbanité d'ambiance et de style – et une urbanité périphérique ou péri-centrale dont l'exemple de Crémieu montre qu'elle relève de styles plus « modernes », sinon design.

Dans les documents d'urbanisme, les procédures patrimoniales (par exemple les règlements de ZPPAUP) ainsi que dans les projets urbanistiques, la centralité morphologique est souvent soulignée et recherchée. Les discours de l'action sont révélateurs à ce sujet, à l'exemple de La Tour-du-Pin :

*« L'ensemble sera traité de manière à suggérer l'approche du centre-ville et la proximité de la Maison des Dauphins, point fort de la rue d'Italie. »*⁶⁴⁶ (1980)

*« Alors on a choisi au niveau des couleurs plutôt ce bleu des lampadaires de l'entrée de ville, je pense qu'on a encore du travail à faire sur les entrées de ville ; on a le boulevard Gambetta par exemple qui assure la couverture de la rivière dans la traversée de la ville qui est à remettre au goût du jour, donc je pense qu'on continuera un peu sur le même style d'éclairage pour tout ce qui est périphérique si vous voulez, entrées de ville, périphérie, et essayer de travailler sur un style plus intégré pour ce qui concerne l'hypercentre si on a des choses à faire là dedans, complètement différent quoi. »*⁶⁴⁷ (2004)

Cette différence de matériaux et référents morphologiques entre ce que l'on souhaite « faire centre » et ce que l'on désigne comme périphérie, est essentielle. Faire ressortir le centre du reste de la ville, le distinguer de la périphérie passe, d'après l'étude des discours urbanistiques (les actes étant considérés comme discours) par l'affirmation de son unité : unifier pour distinguer. Aussi, si les matériaux caractéristiques préconisés pour la « ville bleue », péri-centrale de Crémieu sont les enrobés et les dalles en béton, un mobilier « de style » et des matériaux faisant « urbains » sont recommandés pour le centre ancien.

La vieille ville (« ville rouge ») se caractérise, au niveau visuel, par le contraste entre les vides et les pleins et l'usage de la pierre (on a souligné les actions en faveur de la valorisation des murets de pierre sèche dans le chapitre 3), et « il est important de perpétuer cet usage afin de

⁶⁴⁵ Albert Constantin Architecte, *op. cit.*, p.46.

⁶⁴⁶ Robert Bouteille, *op. cit.*, p.28.

⁶⁴⁷ Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*

conserver et de renforcer l'identité du Vieux Crémieu. »⁶⁴⁸. A cet effet, l'utilisation de la pierre locale est recommandée.

*« Les matériaux utilisés dans la ville rouge doivent être avant tout adaptés à la vocation touristique du centre-ville, c'est-à-dire à une circulation semi-piétonne quasiment partout. Le vocabulaire mis en place par la Ville est tout à fait approprié à cet usage : traitement de façade à façade en pavés de porphyre en queue-de-paon avec caniveau central en dalles calcaire. Les profils peuvent être adaptés (stationnement, nécessité de trottoirs,...), mais les matériaux doivent être reconduits : le porphyre se marie bien à la pierre tout en marquant sa différence, les lignes de calcaire guident le regard. Le calcaire pourrait être utilisé pour certains lieux comme les places et les terrasses. »*⁶⁴⁹

Les préconisations pour les matériaux de sols sont de grands modules de dalles rectangulaires en calcaire et de petits modules de pavés en porphyre. L'objectif apparent dans la charte est de faire ressortir une cohérence et une sobriété, tant pour les mobiliers de sols que l'éclairage nocturne (sources lumineuses, couleurs d'éclairage, consoles « de style ») :

*« Le mobilier 'de style' de la ville rouge est cohérent et adapté au caractère de l'architecture. Au fil des remplacements, on pourrait arriver à une gamme plus restreinte et plus homogène : bornes, corbeille à papier, banc, lampadaire. La couleur du mobilier sera un gris très sombre mat ou un noir mat. Les jardinières doivent totalement être supprimées. La signalétique mise en place est très réussie et doit être poursuivie. En ce qui concerne l'éclairage, la ville rouge connaît aujourd'hui une certaine cohérence nocturne. Une simple adaptation des matériels existants avec de nouvelles lampes peut induire une plus grande lisibilité nocturne et un rendu de couleur nettement meilleur. »*⁶⁵⁰

L'objectif des opérations est l'affichage d'une hiérarchie du tissu. L'exemple de la charte des espaces publics de Crémieu montre bien la mise en œuvre de gradients spatiaux. La restructuration du centre sur un modèle urbain vise à pallier les faiblesses de la hiérarchie du tissu hérité ; mais surtout, elle organise l'espace de la petite ville en fonction et à partir du centre. Les petites villes que l'on a étudiées s'inscrivent dans la constitution d'une centralité qui structure l'ensemble de l'espace urbain.

*La minéralité

La minéralité constitue un des recours utilisés pour « faire urbain ». A travers de multiples opérations menées depuis deux décennies, on a analysé ces stratégies pour conserver aux espaces centraux ou conférer à ceux qui ne l'ont pas, un caractère minéral. Les exemples de minéralisation ou reminéralisation de places ne manquent pas : on pense, entre autres, à la place de la Nation à Crémieu (cf. photographie 35), aux places de la vieille ville de Morestel, à la place de la Résistance à Alleverd (cf. photographie 114).

⁶⁴⁸ Albert Constantin Architecte, *op. cit.*, p.42.

⁶⁴⁹ Albert Constantin Architecte, *op. cit.*, p.43.

⁶⁵⁰ Albert Constantin Architecte, *op. cit.*, p.43.

La prégnance des imaginaires associés aux matériaux et à leurs propriétés physiques [« *L'architecte refuse par exemple tout ce qui est bois, on veut faire des efforts sur des choses comme ça. Par rapport à d'autres villes, je ne sais pas si vous êtes allé dans la vallée du Grésivaudan, à Saint-Ismier par exemple il y a le même nombre d'habitants mais ça fait village, tandis que là ça fait plus ville, donc à l'intérieur d'une ville on ne veut pas de bois.* »⁶⁵¹] combinée à des usages et à une culture aménagiste qui recourt à des normes et modèles [« *Il y a aussi une culture de l'urbaniste, de l'architecte qui est une culture du minéral. Il y a aussi une demande...* »⁶⁵²] aboutissent à des formes stéréotypées d'urbanité.

Le type et l'aspect des matériaux utilisés se révèlent primordiaux dans le type d'identité produite. C'est pour les significations qui leur sont conférées que certains matériaux sont mobilisés dans la requalification des centres. Ainsi, la texture du bois, sa patine symbolisent la qualité, dans les représentations. Mais si le bois est lié à un imaginaire de l'ancienneté et du savoir-faire, il connote un caractère majoritairement rural ; pour la ville verte, il est question de « *caractère rustique* » et de « *vocabulaire champêtre de matériaux naturels* »⁶⁵³ dans la charte des espaces publics de Crémieu.

Les éléments de fantaisie (trames, rosaces, damiers) sont utilisés pour constituer des ambiances. Les dessins au sol peuvent accentuer le caractère d'une place. Les pavements sont un traitement du paysage privilégié, en fonction des évocations des matériaux : si le bitume est associé à l'automobile, les matériaux de type pavé sont associés au mode de déplacement piétonnier. Et le recours contagieux aux pavés en granit ou porphyre constitue en quelque sorte une allusion aux rues des grandes villes (pavés parisiens), sachant que ces pavements n'étaient pas utilisés dans les petites villes jusqu'aux années 1980-1990. Ces pavages et revêtements de sol « piétonniers » auraient pour fonction de rendre l'espace « urbain ». Ils répondent dans le même temps à un rôle de marquage de l'espace par distinction : l'espace est dualisé entre un espace central requalifié et un espace qui ne bénéficie pas de la mise en valeur.

Si l'omniprésence de la pierre confère un caractère minéral à l'ambiance du lieu, il apparaît qu'elle est mobilisée pour participer, on l'a vu à Crémieu, à une certaine forme d'homogénéisation de l'espace urbain. La démarche est bien d'afficher l'unité du tissu, l'ordre continu par un ensemble de détails liés aux formes de voies, aux éléments de séparation, de marquage, d'échelle, etc. Les discours aménagistes mettent en évidence que

⁶⁵¹ Entretien avec Amandine L'Evêque, responsable du service juridique et urbanisme, Vizille, vendredi 20 septembre 2002.

⁶⁵² Entretien avec Yves Ronot, *op. cit.*

⁶⁵³ Albert Constantin Architecte, *op. cit.*, p.48.

c'est l'impression de densité et l'ambiance minérale qui donnent ce caractère à la ville. Pour autant, si l'ambiance minérale générale est de rigueur, les cœurs d'îlots peuvent être végétalisés mais cela ne se voit pas de l'espace public.

**La densité*

Si la minéralité apparaît comme une condition de la centralité urbaine, l'expression d'une densité spatiale en constitue un élément complémentaire, c'est-à-dire l'occupation ou plutôt la « sur-occupation » de l'espace, sa vacuité ne reflétant pas l'urbain. Des artefacts sont alors produits pour lutter contre l'impression de vide spatial.

Des espaces centraux vides, au sens d'espaces plans, non construits, non aménagés, non équipés, peuvent-ils être des espaces publics « urbains » ? Le mobilier n'est-il pas là pour équiper, sur-équiper l'espace et lui donner l'image d'un espace public ? L'ambiance étant capitale dans ces lieux de flânerie, l'urbanité n'est-elle pas synonyme de densité d'objets, de signes ? L'occupation pléthorique de l'espace public par le mobilier n'est-il pas également une façon de contrecarrer l'impression de vide de certains types d'espaces, non occupés par l'automobile ? La représentation d'une rue piétonnière sans aucun mobilier explicitant sa propre présence de mobilier (jardinières, lampadaires) est négativement connotée. Déjà dans le Paris haussmannien, « *dans les vastes percées, où triomphe la notion de 'vide', où règne la ligne droite, le mobilier urbain constitue le décor de la vie, il introduit la fantaisie.* »⁶⁵⁴

Rien que l'acte d'aménager, de transformer l'espace - acte signifiant - ne suffit-il pas à « faire ville » ? Il existe une représentation faisant que plus l'espace est aménagé et sur-occupé, plus il est empli d'une dimension urbaine. Cette convention explique les stratégies pour se doter de ce qui constitue LA ville, la « vraie ». Derrière ceci se profile aussi une volonté d'affirmation, de renforcement de pouvoir (politique, territorial) sur un territoire plus vaste (qui peut être celui de l'intercommunalité, du pays, etc.).

L'identité urbaine « petite ville » est donc associée à l'existence d'espaces publics centraux matérialisés, minéralisés, aménagés, censés être rendus ainsi appropriables... Le directeur des services techniques de Tullins décrit en ces termes le contexte et l'enjeu de l'élaboration du contrat de petite ville :

⁶⁵⁴ Marie de Thézy, *op. cit.*, p.206.

« Il y avait surtout une volonté de redonner une identité à certaines rues, redonner un cachet et une identité, même pas qu'à certaines rues, à certains emplacements notamment je pense à la place de Fures : c'était une place complètement dématérialisée, sans identité, sans force propre ; là maintenant on voit qu'il y a une place à Fures, et cette place sert tous les jours aux boulistes, aux promeneurs, elle est éclairée, elle est très utilisée, alors que si on avait rien fait peut-être qu'il n'y aurait eu pas d'identité à Fures, et pas d'identité à Tullins non plus ; c'est un peu une remise en valeur des secteurs. Ça sert à ça aussi les contrats petites villes, à renforcer le caractère des petites villes justement. »⁶⁵⁵

L'urbanité apparaît, dans l'imaginaire aménageur, associée à l'ornementation tandis qu'un sol peu sophistiqué (ou en terre battue) s'identifie plutôt au caractère rural. C'est là un élément qui distingue la production territoriale des petites villes et des bourgs : pour ces derniers, on n'est pas en présence de ces démarches de complexification de l'espace, de sur-occupation de l'espace. Le caractère (morphologique) villageois et rural est associé à l'absence de sophistication.

Les actions de requalification des centres des petites villes visent à répondre à la représentation faisant qu'un espace public urbain est, forcément, un espace sur-aménagé, sur-équipé. Le rôle du mobilier semble à cet égard primordial. Avec toutes les dérives que cela peut induire, notamment la prolifération injustifiée des objets dans l'espace⁶⁵⁶. On a souligné précédemment le problème de la cohérence des aménagements. Souvent du mobilier de type jardinière est rapporté après coup, et ne coïncide pas avec le style de revêtement de sol sur lequel il est « posé ». Il y a par ailleurs une notion d'échelle à prendre en compte : des lampadaires monumentaux ne sont pas forcément du meilleur effet dans les centres de petites villes à architecture modeste. Certains discours volontaristes d'élus affichent la recherche de sobriété.

« On pense que plus le mobilier urbain est sobre et mieux il s'intègre au territoire. Je ne comprends pas les villes qui mettent du bleu, du rouge, du vert : ça agresse, tu es contribuable tu en as eu pour ton pognon. Nous [Allevard] on a essayé de faire quelque chose de très sobre, c'est un parti pris [...]. »⁶⁵⁷

Cette sobriété n'est pas toujours en vigueur dans les actes, et le travail d'urbanité morphologique reflète une autre démarche, celle qui consiste pour les municipalités à gagner en prestige. Se profile une certaine course à l'équipement, notamment à travers les aménagements de sols :

⁶⁵⁵ Entretien avec Guy Baussart, *op. cit.*

⁶⁵⁶ « [...] c'est simple je veux lutter contre la gratuité des actes, c'est ça qui m'insupporte. Vous en voyez plein, baladez-vous, vous voyez des squares, il y a des bancs ils sont toujours vides. Alors pourquoi est-ce qu'on a foutu trois bancs ici ? C'est ridicule. » (Entretien avec Benjamin Buffa, *op. cit.*).

⁶⁵⁷ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

« Là on s'achète des sols qui font un petit peu nouveaux riches, un peu clinquants. Quand on a les moyens on va chercher du porphyre, du granit, des pierres qui n'existent bien sûr pas en Isère, et quand on a moins les moyens on utilise de la pierre reconstituée ou du pavé autobloquant. Là il y a une vraie campagne de colonisation et de banalisation de ces centres villages à la manière de Grenoble [...]. On est aussi sur des villes qui sont des villes rurales qui ont rarement eu des matériaux de qualité pour leurs sols. »⁶⁵⁸

La concurrence et la course à l'équipement reflètent aussi un moyen d'accéder à une forme d'urbanité, en mobilisant des matériaux « clinquants » pour faire des espaces centraux des lieux de prestige. Quand les moyens manquent, l'imitation de matériaux perçus comme nobles et attrayants est une solution puisqu'« il existe des procédés permettant de réaliser des murs, murets et piliers à partir d'éléments creux préfabriqués reproduisant le granit. Ces éléments sont constitués de béton architectural composé de roches naturelles et de résine polyester. »⁶⁵⁹ Il s'agit de se positionner sur le marché de la collectivité locale, et de faire étalage de ses moyens, à peu près sur le même mode que celui de l'équipement en carrefours giratoires, comme le regrette Serge Gros : « c'est presque un indicateur de richesses je dirais. Une commune qui n'a pas son giratoire est presque ridicule aujourd'hui, c'est une commune qui n'a pas réussi. »⁶⁶⁰

Lorsque les villes ont les moyens, elles s'offrent du mobilier urbain sur mesure. Les autres, c'est-à-dire la majorité des petites villes françaises, optent pour des catalogues plutôt uniformes. Mais là encore, la quête de standing transparaît dans les gammes de mobiliers utilisées puisque les concepteurs et industriels baptisent leur production de noms à consonance clinquante ou pseudo-historique qui n'ont en réalité que peu ou pas de rapport avec le lieu ou son passé. Ceci interroge sur la grandiloquence souvent revendiquée comme gage de qualité des aménagements d'espaces publics.

L'une des volontés des politiques est de créer des espaces luxueux ou de standing pour des populations que l'on aimerait aisées : faire des centres urbains des lieux plus « bourgeois », faire clinquant. La volonté de privilégier un bâti luxueux, un certain standing doit être conciliée avec les besoins existants en logements sociaux (il existe une demande forte dans les petites villes) et la nécessité d'assurer la mixité et de renouveler et augmenter la population, d'où l'impossibilité de ne réaliser qu'une architecture de ce type.

⁶⁵⁸ Entretien avec Serge Gros, *op. cit.*

⁶⁵⁹ Centre d'Assistance Technique et de Documentation, *op. cit.*, p.55.

⁶⁶⁰ Entretien avec Serge Gros, *op. cit.*

« Aujourd'hui à La Tour-du-Pin il y a 1100 logements sociaux, il y a un parc locatif de 1100 logements sociaux, il y a plus de 40 %. Ce qu'on souhaiterait aujourd'hui pour faire face aux demandes que l'on a, c'est bien évidemment de conserver ce patrimoine social - il n'y a pas photo là-dessus - essayer de le rénover un peu, de l'améliorer, mais c'est surtout aujourd'hui on s'aperçoit que de nombreux investisseurs privés s'intéressent à la ville, ce serait un peu changer la sociologie, la typologie des personnes qui recherchent des logements. Parce que aujourd'hui nous on s'aperçoit que les gens aux revenus aisés vont sur les communes aux alentours, parce qu'elles ont du terrain. Et nous ce qu'on souhaiterait, et on sent la demande qui arrive aujourd'hui, c'est par exemple des personnes âgées ou des couples – qui arrivent de Lyon, Grenoble, Chambéry, parce qu'on est dans un triangle bien placé - c'est de pouvoir permettre d'avoir une offre de locatif ou d'accession à la propriété qu'on n'a pas aujourd'hui dans des immeubles de moyen standing, grand standing : c'est un produit qu'on n'a pas aujourd'hui sur La Tour. Et en centre-ville de préférence. »⁶⁶¹

Sur un plan touristique, la petite ville de Crémieu, qui connaît une installation notable de lyonnais des catégories socioprofessionnelles supérieures, aimerait attirer le touriste haut de gamme : « on n'a pas de restauration hautement gastronomique pour Crémieu qui a quand même été la capitale de la dinde. On a eu des restos, il y a une trentaine, quarantaine d'années, des restos qui marchaient forts, qui attiraient un certain type de population qu'on aimerait bien revoir venir ici en terme de tourisme parce que ce sont de gros consommateurs. »⁶⁶² Pour faire des centres et des quartiers résidentiels des espaces de standing, les municipalités jugent nécessaire d'aménager un environnement paysager de qualité. Derrière la démarche, notamment morphologique, pour afficher un standing, la stratégie consiste à se doter d'un statut urbain et afficher une position.

Le processus de production d'urbanité passe par l'acte de centralité, et pour produire cette centralité, différents éléments sont mobilisés, renvoyant à l'*urbs* et à la *civitas* : des lieux censés favoriser la sociabilité de proximité dans un cadre « à taille humaine » et où « il fait bon vivre », des ambiances particulières renvoyant à une hiérarchie spatiale et des productions morphologiques qui associent minéralité et ornementation de l'espace. Si cette construction d'urbanité passe par des aménagements qualitatifs visibles, c'est notamment parce que l'existence d'espaces publics non aménagés, ou perçus comme tels, tendrait à dévaloriser l'image du centre et à en réduire la symbolique.

Comme l'a souligné Roland Barthes, « conformément au mouvement même de la métaphysique occidentale, pour laquelle tout centre est le lieu de la vérité, le centre de nos villes est toujours plein : lieu marqué, c'est en lui que se rassemblent et se condensent les

⁶⁶¹ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

⁶⁶² Entretien avec Patricia Moyne, *op. cit.*

valeurs de la civilisation [...] : aller dans le centre, c'est rencontrer la 'vérité' sociale, c'est participer à la plénitude superbe de la 'réalité'. »⁶⁶³

La constitution d'une centralité qui relève du décor, à travers l'aménagement et la requalification, vise à produire un plein spatial et à en faire un espace signifiant. Elle n'est pas éloignée d'une certaine idée de la ville exprimée par certains sociologues ou encore dans la théorie de la ville des géographes autour des notions d'accumulation, de foisonnement et de diversité.

3. L'ancrage dans le temps de l'espace central

Les stratégies de constitution d'ambiances précédemment mises en évidence visent à donner une certaine consistance physique, matérielle au centre de la petite ville. Elles sont en partie liées à la représentation qui admet que la densité (ou du moins l'impression de densité) d'un espace central minéral fait l'urbanité. Mais le centre ne doit pas seulement être un décor. Il se doit de porter l'histoire et de durer. Comment donner de la consistance temporelle au centre et lui conférer une certaine cohérence ? La problématique est celle de l'affichage du temps et de l'inscription dans une durée longue.

a. La fixation de l'espace central

Pour exprimer le temps, plusieurs démarches complémentaires sont utilisées : celle qui réfère aux éléments de constitution du décor urbain et qui « disent » le patrimoine et le temps long ; celle qui consiste à faire des centres, dont la valeur structurante a été soulignée, un espace immuable.

Un certain nombre de petites villes étudiées sont d'anciens bourgs fortifiés et une majorité a des origines anciennes dont le tissu urbain porte la trace (tissu médiéval, par exemple à Crémieu ou La Mure). Mais si cet héritage morphologique est important dans la constitution du paysage urbain, il s'avère souvent limité en taille, les noyaux anciens étant peu étendus. Face à la difficulté, voire l'impossibilité de reproduire les centralités anciennes en termes de morphologies, des stratégies sont mises en place, notamment par les municipalités, pour conserver la dimension historique de ces centres, en fait conserver ce que l'on estime être la meilleure ambiance pour ces lieux. Pour fixer l'espace central, des stéréotypes d'urbanité

⁶⁶³ Roland Barthes, *L'empire des signes*, Flammarion, Paris, 1970, p.43.

mobilisant des signes d'ancienneté sont utilisés. Certains matériaux, certaines formes et couleurs mis en œuvre symbolisent les valeurs temporelles ; la fonte pour le temps long par exemple. On a développé précédemment la symbolique de l'ancienneté dans les candélabres « de style », les bornes « tradition » et les fontaines rustiques (cf. chapitre 4). Cette évocation du passé et du temps long à travers des artefacts et formes spatiales sert à renforcer les signes d'enracinement. Le mobilier « de style », utilisé dans une grande majorité des petites villes étudiées, est ainsi une façon d'ancrer le centre dans le temps long et de susciter son inscription dans la continuité de l'histoire.

Dans les petites villes, la rue piétonne elle-même évoque l'ancienneté : ses aménagements font « ancien », comme si elle avait toujours été là. Aussi, son inscription dans l'espace urbain paraît « naturelle »⁶⁶⁴. La mise en avant des temporalités longues et l'inscription dans un système de signes à valeur mémorielle, patrimoniale ou plus simplement d'ancienneté apparaissent, pour beaucoup de concepteurs et d'élus, comme un gage de qualité des espaces publics. On prête aux formes et valeurs anciennes une meilleure capacité à résister à la dissolution de l'espace public et à faire urbanité durablement. Le fait que l'architecture du 20^e siècle soit souvent niée dans les petits centres urbains en est également révélateur. Pour autant, la sensibilisation menée auprès des acteurs de l'aménagement et des politiques par des structures comme les CAUE tend à une transformation des perceptions.

La seconde démarche observable dans les petites villes est celle qui vise à faire « durer » l'affichage d'un centre dont on a montré précédemment les enjeux en termes d'identification et de délimitation. L'objectif est d'en faire un espace d'apparence immuable. Pour exacerber l'image de stabilité du centre, les opérations menées ces deux dernières décennies dans les petites villes accordent une importance particulière à la conservation de son unité architecturale. Lors de l'élaboration du projet de PLU de Vizille par exemple, la requalification du centre urbain est, avec l'amélioration du cadre de vie et de l'image de la ville, un des objectifs inscrits dans le PADD. Le PLU confirme la nécessité de perpétuer le rôle d'animation du centre. On peut rappeler que la problématique de la centralité est une composante importante de la loi SRU.

Pour l'opération façades à La Côte Saint-André, « *grosso modo le périmètre défini sur le plan correspondait aux remparts de la commune, c'est vraiment le noyau ancien, ça s'étendait*

⁶⁶⁴ Durant nos entretiens, on a pu observer une difficulté d'un nombre significatif d'acteurs à situer chronologiquement les aménagements réalisés dans leur commune, ce qui, malgré la profonde transformation engendrée, est significatif de l'effet de cette symbolique.

autour du château et ça faisait tout le tour »⁶⁶⁵. L'inscription de cette action en continuité, spatiale et temporelle, du centre ancien a pour objectif de faire perdurer la centralité morphologique. Et certaines actions visent par exemple à éviter, par l'incitation, le conseil ou l'interdiction, le changement de destination des commerces du centre en habitations de rez-de-chaussée. Elles complètent les prescriptions architecturales des documents d'urbanisme et des procédures patrimoniales telles que les ZPPAUP, ainsi que les incitations faites aux propriétaires de ne pas donner des signes d'une transformation trop flagrante de l'espace central, l'argument utilisé étant alors celui de sa « dénaturation ». De telles opérations, qui expriment la volonté de ne pas changer la nature des lieux, ne sont pas toutes considérées comme patrimoniales dans l'esprit des élus, néanmoins elles font partie d'une stratégie globale de requalification des centres.

b. L'inscription dans un modèle normatif : la « centralité de scène »

Le centre-ville apparaît comme le lieu privilégié d'expression de la continuité temporelle de l'urbanité⁶⁶⁶. Le centre raconte, exprime l'urbanité « qui a toujours été », la perdurance d'un mode d'être urbain. La qualité de vie est une valeur sous-jacente à l'ancienneté, d'où le besoin d'exprimer matériellement l'empreinte temporelle dans l'espace central. Cette mise en scène de la durée correspond à un type de « *centralité de scène* », qu'Alain Bourdin distingue des « *centralités de flux* » et des « *microcentralités* » :

*« La centralité de scène, elle, est construite autour de l'ambiance, de l'événement, du spectacle. C'est celle des festivals, des arts de la rue, de la mise en valeur des centres historiques et du réaménagement des friches portuaires, celle qui privilégie l'intervention des producteurs d'ambiance : paysagistes, éclairagistes ou spécialistes de la sécurité. Les centres traditionnels recourent à cette centralité de scène pour faire renaître une certaine animation, tout comme le font par exemple les aménageurs d'espaces publics pour la construction de lignes de tramway. »*⁶⁶⁷

Pour « dire » le temps, on a montré comment la réhabilitation du bâti et des façades mobilise des matériaux ou des techniques rappelant ceux d'autrefois et comment des dispositifs événementiels, par exemple liés aux arts de la rue, utilisent les siècles passés pour faire du centre un récit (cf. chapitre 4). Conjointement à la valorisation des Monuments historiques à

⁶⁶⁵ Entretien avec Sarah Esclanguin, *op. cit.*

⁶⁶⁶ Selon Bernard Reichen, « *la ville-centre condense le principe de stabilisation et d'historicisation urbaine, alors qu'alentour la vie et le mouvement priment sur la notion de permanence. Les villes ont besoin de cette double logique. C'est en tout cas une donnée fondamentale dans la formation des villes européennes. Mais ce principe ne vaut que s'il y a continuité historique entre la 'ville stabilisée' et la 'ville en formation'.* » (Bernard Reichen, *op. cit.*, p.80).

⁶⁶⁷ Alain Bourdin in CERTU, *op. cit.*, p.86.

connotation symbolique et fédératrice, la mise en scène de la mémoire participe à ce processus. La conception de circuits historiques et de sentiers patrimoniaux en est un bon exemple. Petites et grandes villes s'activent à la création et/ou au renforcement de ces centralités, essentiellement représentées par les quartiers historiques lorsque l'architecture ancienne est de qualité. La requalification qui rend visible la présence du passé et inscrit dans la durée est fondée sur le recours à un modèle normatif - celui de la « centralité de scène » - parce qu'il la naturalise.

Par leur taille, l'importance de la notion de proximité dans le rapport aux lieux, les « centralités de scène » des petits centres urbains constituent aussi, quelque part, des microcentralités. La centralité de scène condense un certain nombre d'enjeux : enjeux politiques (c'est là où le politique se doit de légitimer son action, son existence ; c'est le lieu de la représentation), enjeux identitaires (c'est le lieu privilégié de construction de la personnalité et de l'image de la ville), enjeux sociaux (le centre fédère, suscite l'adhésion à la collectivité, crée du lien social, de la cohésion ; c'est le lieu de l'attachement et de l'appropriation).

Même s'ils sont concurrencés pour certaines fonctions, la perpétuation des centres « traditionnels » comme référents identitaires privilégiés des petites villes ne devrait pas être fondamentalement remise en cause. Sociologues, géographes qui se sont penchés sur les mutations auxquelles les centres sont l'objet, affichent une relative confiance en la perpétuation des centres-villes anciens comme les espaces privilégiés de la construction de l'identité urbaine :

« Malgré les atouts majeurs des zones commerciales de périphérie, le centre-ville reste la référence principale dans la représentation des usagers. Il a perdu son côté luxueux mais s'est spécialisé dans l'équipement de la personne, les loisirs, la culture, les services et la restauration. Se regroupent également en son sein les principales administrations, les services publics, les bureaux, mais aussi et surtout les monuments et les musées... Nous assistons également à une nouvelle répartition des rôles et à une complémentarité des fonctions, le centre-ville étant plutôt réservé à l'exceptionnel, et les centres commerciaux de périphérie ciblant plutôt le quotidien. [...] Remarquons que si les centres-villes ont chacun leur spécificité et leur identité propres – qui attirent ou déplaisent - ce sont eux que l'on fait visiter aux amis de passage. [...] le centre-ville est toujours considéré comme le centre principal. Il reste une référence, un lieu de vie par excellence ; c'est traditionnellement le centre géographique et historique de la ville. »⁶⁶⁸

⁶⁶⁸ Lucie Tortel in CERTU, *op. cit.*, p.37.

Au fur et à mesure que se développent les périphéries avec leur lot de zones commerciales, pavillonnaires – souvent mal considérées par des acteurs d’horizons différents –, le centre constitue de plus en plus le lieu d’une historicité retrouvée, reconstruite, reproduite : plus les entrées de villes seront catégorisées « moches », les périphéries dévalorisées et uniformes (en termes d’identité, de qualité paysagère), plus les centres-villes anciens seront mis en scène comme des lieux (supposés) d’historicité identitaire.

A travers les opérations menées dans les petites villes, c’est bien la production de centralité qui est en jeu. Produire des lieux censés synthétiser des formes de sociabilité et d’animation urbaines (la figure de la rue piétonne), mobiliser des artefacts morphologiques pour donner l’apparence de la ville (sols, éclairages, mobiliers), créer de la densité ou en donner l’impression, traiter esthétiquement l’espace public, le bâti et le petit patrimoine, mettre en valeur des monuments symboliques (cf. photographies 2, 35, 50, 91, 101), jouer avec les ambiances : autant d’éléments utilisés pour créer de la centralité et renforcer une identité urbaine. L’objectif, à travers la « fabrique » du centre, est de « faire urbain ». Cette « *demande d’urbanité palpable, et sensible* »⁶⁶⁹ a été soulignée par François Ascher. Les actions de requalification visent à produire de l’ordre, de l’homogénéité pour créer le sentiment de l’unité du centre, l’une de ses finalités étant de créer un récit.

*« Les figures urbaines sont à l’espace public de la ville ce que la rhétorique est au langage : un ensemble de procédés permettant de s’exprimer avec éloquence. Et tout comme la rhétorique est l’art du discours et l’art de convaincre surtout, les figures urbaines sont utiles à l’énonciation des principes de l’art urbain : directives quant à la nature des lieux publics recherchés, elles demeurent ouvertes à l’expression formelle et à la recherche de sens nouveaux et contemporains. [...] Parvis ou boulevard, grand hall ou passage, une figure urbaine est un espace public articulé par un cadre architectural qui construit et représente la vocation publique de la ville. »*⁶⁷⁰

Des figures urbaines, telle la rue piétonne, sont mobilisées pour renforcer l’évidence du centre et « dire » la petite ville. L’objectif des opérations réalisées est de produire un centre inscrit dans le temps long en vue de construire une urbanité de la petite ville. Le propre de ces politiques patrimoniales et aménagistes est de « faire ancien » pour « faire urbain ».

⁶⁶⁹ François Ascher in CERTU, *op. cit.*, p.27.

⁶⁷⁰ Peter Urban Soland in François Tomas (dir.), *op. cit.*, p.131.

Présentation de soi et mise en scène discursive, constitution d'ambiances « urbaines » et artefacts morphologiques avec renforcement de la centralité : telles sont les stratégies que l'on a mises en évidence pour les petites villes iséroises. Elles utilisent les formules mobilisées dans les grandes villes (piétonisation, requalification formelle des espaces centraux) pour créer des conditions d'urbanité. Cette construction d'identité révèle un important effet d'imitation. En imitant les stratégies des grandes villes, leur but est d'adopter une attitude de ville. Ce processus de construction relève de l'ordre de l'imitatif.

II. L'affirmation d'un statut de la petite ville : une urbanité de l'ordre du générique

La résurgence dans la discipline urbanistique des deux thèmes de la communauté et du voisinage⁶⁷¹ apparaît significative dans les démarches identitaires de certains territoires, notamment autour des références au quartier et aux valeurs villageoises. On s'est interrogé sur l'implication des notions de quartier et de village dans la construction d'un statut de la petite ville. La construction d'un type urbanité « petite ville » renvoie-t-elle à la notion de quartier telle qu'elle a pu être mise en évidence en tant que « *thème projectif pour les acteurs de la vie sociale qui en font un des lieux mêmes de l'appartenance (souvent mythique) des sujets sociaux et un lieu réservoir de sens dans lequel il est possible de tenter de percevoir du collectif, de définir une collectivité* »⁶⁷² ? L'importance de la notion de quartier en urbanisme a maintes fois été soulignée. Faisant appel à la proximité, aux relations de voisinage et aux formes sociales communautaires, elle a souvent associé l'habitat à la solidarité et à l'identité. Mais il est apparu que cette référence n'était qu'assez faiblement mobilisée dans les discours des acteurs des petites villes⁶⁷³. C'est pourquoi nous infirmons cette piste du quartier comme référent de la construction identitaire de la petite ville.

Restent les valeurs villageoises renvoyant plus largement aux référents de la ruralité. On l'a vu, la requalification des centres des petites villes affiche une cohabitation d'éléments identitaires renvoyant à la symbolique rurale (église et son clocher, lavoirs) et d'éléments à connotation urbaine comme la densité bâtie - du moins l'impression de densité (il s'agit d'une densité relative dans les petites villes) -, les commerces, la flânerie consacrée par la désormais traditionnelle rue semi-piétonne. La césure des signes et artefacts renvoyant à l'urbanité et à la ruralité ne se fait pas respectivement sur les référents de la modernité et ceux de la tradition et du patrimoine. C'est bien plus complexe que cela, et la ruralité, tout comme l'urbanité, n'a pas le monopole de l'identité « passée ».

⁶⁷¹ Valérie Devillard, Hélène Jannièrre in Virginie Picon-Lefebvre (dir.), *Les espaces publics modernes (Situations et propositions)*, Le Moniteur, Collection Architextes, Paris, 1997, p.16.

⁶⁷² Yves Chalas, Jean-Pierre Gaudin, Philippe Genestier, *Intégrer au quartier, intégrer par le quartier (L'échelle du développement social urbain en question)*, Rapport de recherche, CRESSON, CNRS UMR 1563, Ministère du Logement Direction de l'habitat et de la construction, Plan Construction et Architecture, Centre d'Etude Sociologique, Grenoble, 1998, pp.10-11.

⁶⁷³ Lorsqu'elle l'est, c'est par exemple dans les discours d'acteurs de communes relativement concernées par la polycentralité et la périurbanisation.

Si l'on observe une combinaison d'éléments identitaires renvoyant à la symbolique rurale et d'éléments à connotation urbaine, au final les formes produites visent plutôt à conférer un caractère urbain à l'espace. Depuis les années 1980, dallages et pavements en pierre (allusion aux rues des grandes villes), traces de minéralité ont remplacé, dans les espaces hypercentraux, les formes matérielles relevant d'une logique routière (parkings, enrobés et bitumes, voies automobiles larges). La production morphologique de la petite ville se fait par des ambiances minérales, la « sur-occupation » de l'espace, l'urbanité étant associée à la densité (du bâti, de l'ornementation et du mobilier). Conjointement à la sophistication de l'espace, les colorations des façades et leur mise en valeur à caractère paysager visent à créer des signes d'urbanité. Les artefacts et l'ambiance créée ne visent donc pas à constituer une fiction villageoise, ni à positionner la petite ville à mi-chemin du rural et de l'urbain.

La production de centralité dans la petite ville a pour objectif de la faire accéder à un échelon géographique, la catégorie de ville. On a montré l'importance de l'imitation dans ce processus. Notre hypothèse est que cet effet d'imitation s'apparente à la recherche d'un statut et on peut maintenant interroger cette construction générique de la catégorie en analysant la façon dont les jeux d'imitation et de singularité s'articulent. Cela revient à se demander si ce qui spécifie la catégorie ne relève justement pas d'une dialectique marquée par un référentiel urbain de l'ordre de l'imitatif et de la différenciation.

A. La petite ville entre imitation et singularité

Pour aborder la question de l'imitation et de la singularité, l'étude des stratégies menées dans le cas des communes qui ne répondent pas aux caractéristiques de la petite ville traditionnelle⁶⁷⁴ s'avère intéressante. On analysera par la suite des modalités d'affirmation d'un statut urbain pouvant être mis en perspective avec l'élaboration d'une catégorie.

⁶⁷⁴ L'idée de « ville traditionnelle » ou de « ville équilibrée » a notamment été développée par Daniel Behar et Philippe Estebe. Parmi leurs indices de la « ville traditionnelle » on retrouve l'équilibre (au niveau des fonctions, de l'habitat, équilibre social également), l'autonomie, le rayonnement territorial. (Daniel Behar, Philippe Estebe, « Des petites villes en Ile-de-France : de la cité équilibrée à la ville éclatée », in Nicole May, Pierre Veltz, Josée Landrieu, Thérèse Spector, *op. cit.*).

1. « Faire ville » lorsqu'on n'en a pas les caractéristiques

Comment fait-on « ville », comment affirme-t-on un centre-ville, lorsqu'on n'en a pas du tout les caractéristiques ? Si, comme on l'a mis en exergue, la qualification de « (petite) ville » n'est aujourd'hui pas une évidence, la question de la centralité et de la production urbaine est rendue encore plus complexe pour les communes multipolaires et polycentralités urbaines, les espaces périurbains et communes appartenant à un espace métropolisé, lorsque l'urbanisation est continue. Nous verrons brièvement le cas de la commune de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, et enfin l'exemple des villes touristiques et thermales comme Villard-de-Lans et Allevard.

a. Les communes multipolaires

La commune de Villard-Bonnot que l'on peut qualifier de ville-rue, est composée de trois pôles urbains : Lancey, Villard-Bonnot (au centre géographique) et Brignoud dont la partie sud appartient à la commune de Villard-Bonnot tandis que la partie nord est rattachée à la commune voisine de Frogès. La difficulté à « faire centre », à afficher une centralité urbaine y est exacerbée :

« Pour définir véritablement un centre... Il y a un centre de Lancey, un centre de Brignoud et paradoxalement il y a un centre moins affirmé de Villard-Bonnot, mais je vous ai dit que c'était caractérisé par trois pôles : Lancey qui est carrément une ville rue parce que l'Isère passe à 600 mètres du coteau, Villard-Bonnot qui est un peu un intermédiaire dans l'esprit entre Lancey et Brignoud, et Brignoud elle qui pourrait - parce qu'elle a quand même une agglomération un peu circulaire - être conçue comme une ville à elle seule ; je vous ai dit qu'elle était partagée en deux. Brignoud a plus une configuration de ville, il est plus facile de faire un centre sur Brignoud que sur Lancey et sur Villard-Bonnot. Pour trouver un centre dans une ville qui fait 4,5 kilomètres de long sur 600 mètres au moins large... Surtout quand historiquement c'est trois bourgs... certes l'urbanisation fait qu'il y a de moins en moins de no man's land entre les différents bourgs. »⁶⁷⁵

Incapables de constituer chacun un véritable centre-ville, les trois pôles ont fait l'objet, ces dernières années, d'aménagements visant à leur conférer un caractère urbain : aménagements de placettes et espaces publics. Mais aussi des aménagements traditionnellement appelés urbains par les services de la DDE pour les voies importantes de circulation que l'on dote d'équipements et d'éléments paysagers tels des massifs de verdure, des pistes cyclables latérales, des passages surélevés et chicanes, des ensembles d'îlots visant à faire ralentir les véhicules.

⁶⁷⁵ Entretien avec Daniel Chavand, *op. cit.*

Le maire de la ville décrit en ces termes l'urbanisation des voies de circulation à Brignoud (au lieu dit le Sabot) et à l'entrée sud de Lancey (c'est-à-dire les premiers 600 ou 700 mètres de la ville) :

« urbaniser les voies de circulation, c'est de ça dont il s'agit, de leur rendre un caractère urbain, une connotation urbaine [...]. D'une voie normale dont on ne sait pas si on est en agglomération ou pas, on va faire en sorte, par divers artifices, c'est-à-dire en faisant des petits passages avec des différences de niveau de dix centimètres pour ralentir les gens, faire des chicanes, arboriser, mettre des fleurs, c'est-à-dire souligner le caractère urbain de la chaussée, c'est de cela dont il s'agit, sur Brignoud cette année et sur Lancey l'année prochaine [...]. »⁶⁷⁶

Urbaniser les voies, réduire leur gabarit : il s'agit de donner l'impression à l'automobiliste qu'il n'a plus le monopole de l'usage de l'espace, que cet espace est également destiné aux piétons, aux vélos... L'automobiliste doit être interpellé par ces artefacts perturbateurs, constituant des obstacles à la vitesse et réduisant son champ de visibilité. Cet exemple amène à penser que la stratégie de production d'une urbanité morphologique est paroxysmale lorsque le centre n'est pas une évidence sociale et spatiale.

b. Les communes agglomérées des espaces « métropolisés »

De la même façon, il existe une difficulté à être bien identifié, à construire une identité claire lorsque l'on appartient à un ensemble urbain, une agglomération. La continuité du bâti est un élément parfois difficile à maîtriser dans le processus de distinction (sauf à favoriser une identité globale d'agglomération urbaine) : c'est plus ou moins la perception qu'ont les élus des communes urbaines des agglomérations de Roussillon (Roussillon, Le Péage-de-Roussillon) et de Pont-de-Chéruy (Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jameyzieu, Charvieu-Chavagneux).

« Oh je ne dirais pas que c'est un problème d'identité mais c'est vrai que... on est au sein d'une communauté de communes actuellement : Saint-Maurice-l'Exil, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Salaise-sur-Sanne au sud, on peut dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de frontière, c'est de la continuité d'agglomération pratiquement discontinue. Vous arrivez de Salaise, vous remontez jusqu'au Péage-de-Roussillon, vous êtes toujours en agglomération. »⁶⁷⁷

« On a la ville, et le reste c'est un peu... pas un no man's land mais... »⁶⁷⁸

A Pont-de-Chéruy, des projets en cours à l'entrée ouest de la ville permettront un meilleur marquage identitaire selon le maire de la commune, « de manière que quand on arrive à Pont-

⁶⁷⁶ Entretien avec Daniel Chavand, *op. cit.*

⁶⁷⁷ Entretien avec Louis Jouannaud, *op. cit.*

⁶⁷⁸ Entretien avec Alain Tuduri, *op. cit.*

*de-Chérury on dira 'voilà on arrive dans Pont-de-Chérury, on passe dans Pont-de-Chérury', on retrouve une certaine qualification de matériel urbain. »*⁶⁷⁹ La démarche de marquage spatial est une fois encore utilisée. Mais il s'agit autant de se distinguer de la commune voisine que d'afficher un statut urbain fondé sur l'expression d'une centralité « localisée ».

c. Le cas particulier de la ville nouvelle

Abordons brièvement le cas particulier de la ville nouvelle⁶⁸⁰. L'Isle-d'Abeau a fait l'objet d'une requalification urbanistique et paysagère de l'espace correspondant au noyau de l'ancien village (cf. photos 125 à 127) : murets de pierres sèches, pierres apparentes, fresque peinte (cf. photographie 97), mobiliers « de style », requalification des sols avec revêtements urbains, valorisation des façades et de l'esthétique de la place de l'ancien hameau avec sa fontaine ; l'hôtel de ville renforce la dimension centrale du lieu. L'objectif est de produire de la centralité ; ou plutôt en reconstituer une, dans l'esprit de l'ancien village qui existait ici même avant la création de l'opération ville nouvelle. De par la morphologie du site, les artefacts mobilisés, l'hybridation des références urbaines et rurales est évidente, l'objectif étant de lier les deux pour reconstituer une ambiance qui renoue avec la sociabilité passée. Mais il faut noter sur le territoire communal la production d'une autre centralité urbaine importante : le quartier Saint-Hubert – le Triforium (dont l'image est, elle résolument moderniste et urbaine), ainsi que des polycentralités secondaires (centre commercial, création de placettes et espaces publics dans les lotissements).

La stratégie d'affichage de centralité à travers la requalification menée sur la place de l'ancien hameau est signe de dénégation. Ce qui signifie, non que L'Isle-d'Abeau n'ait pas d'histoire, mais que celle qui est mobilisée ici ne correspond pas à celle du territoire tel qu'il s'est forgé depuis quelques décennies. La commune a vu sa population passer de 1 290 habitants en 1982 à plus de 12 000 en 1999 et a connu une urbanisation très importante de son territoire. L'image construite à travers cette place requalifiée renvoie à une quête idéale des origines, antérieure à l'opération d'urbanisation de la ville nouvelle et dont l'adéquation avec la réalité socio-spatiale du lieu tel qu'il est vécu paraît bien fragile.

⁶⁷⁹ Entretien avec Alain Tuduri, *op. cit.*

⁶⁸⁰ Il est ici question de la commune de L'Isle-d'Abeau et donc seulement une partie de la ville nouvelle qui compte cinq communes.



Photographies 125, 126, 127 : Mise en scène d'une « urbanité patrimoniale » à L'Isle-d'Abeau : constitution d'une *néo-archéo centralité* à l'emplacement de l'ancien hameau.

d. Les pôles touristiques

Il ne s'agit pas forcément, pour les communes touristiques, de ne pas avoir les caractéristiques morphologiques et sociales de la petite ville traditionnelle, mais d'être confronté à des stratégies identitaires et de positionnement différentes des autres petites villes de par leur statut même. Comment fait-on identité quand on est une petite ville touristique ?

Pour certains élus de sites touristiques comme Villard-de-Lans, l'identité passe pleinement par le patrimoine :

« C'est la prise en compte des mouvements forts de notre histoire et des traces laissées sur le bâti. C'est sûr que c'est un rapport que l'on a aujourd'hui avec notre passé et pourquoi : parce que l'on considère que l'on a des racines et que l'on ne peut pas construire une identité sans racines. »⁶⁸¹

« Oui et ce que l'on veut absolument combattre justement... on ne veut pas qu'ici ça ressemble à ailleurs. Justement pendant toutes les époques la réglementation a produit de l'architecture de montagne qui était une sorte de moyenne entre la Savoie, la Suisse, le Vercors, du coup ça ne ressemblait plus à rien, du coup on allait en Savoie on retrouvait l'architecture d'ici et inversement ; là on veut dire stop à ça. On dit nous on a une identité très particulière, on a une histoire qui nous a nourris, bien appuyons-nous là-dessus pour penser l'avenir, et surtout ne faisons pas une architecture un peu moyenne qui ne ressemble à rien. »⁶⁸²

Tout ce qui peut faire patrimoine, au sens large, est mobilisable pour combattre la banalisation et l'uniformisation. Le patrimoine n'est pas valorisé pour lui-même mais pour se différencier. Les discours du maire et de l'adjoint à l'urbanisme de Villard-de-Lans révèlent que l'objectif de la station est la diversification : diversification de l'activité touristique et économique. Le patrimoine est mobilisé dans ce but ; il permet d'accoler « culturel » au terme « tourisme » et de diversifier l'offre. Le processus vise à l'utilisation de la spécificité comme ressource économique au sens large.

« Le sens que l'on donne à cette volonté de s'arc-bouter sur une identité patrimoniale c'est de tout faire pour que le site ne soit pas banalisé. [...] Et pour nous, encore une fois on peut parler d'enjeu, pour nous c'est vital que Villard-de-Lans soit un site remarquable, c'est-à-dire non banalisé, c'est-à-dire qu'on ne peut pas concevoir de ressembler à un bourg de campagne à 200 m d'altitude, ce n'est pas possible, on ne correspondrait pas à notre identité ; et dans la mesure où nous sommes un site touristique, où le site touristique fonctionne s'il a de l'attrait, s'il a aussi de l'attractivité, il faut que pour cela il soit remarquable, c'est-à-dire qu'il soit en dehors de la norme, c'est-à-dire qu'il doit avoir sa propre identité, une véritable force d'attraction, qu'il soit remarquable et non pas

⁶⁸¹ Entretien avec Jean-Pierre Bouvier, maire de Villard-de-Lans, mardi 25 juin 2002.

⁶⁸² Entretien avec Jacques Blanc, adjoint à l'urbanisme, Villard-de-Lans ; architecte conseiller CAUE, mardi 25 juin 2002.

*banalisé. C'est dans ce cadre là que pour nous, le patrimoine, tout ce qui tourne autour, donne un véritable sens à notre développement. »*⁶⁸³

L'image territoriale est donc encore plus importante pour les sites à vocation touristique (cités médiévales et reconnues pour leur riche patrimoine [Crémieu par exemple]), les stations de sports d'hiver et thermales (Villard-de-Lans, Allevard). Pour eux, la question de l'aménagement de l'espace central, la présentation et l'image du centre est encore plus importante que pour les autres villes. Le centre y cristallise plus particulièrement une identité à visée interne et externe puisqu'il est l'objet d'une fréquentation conséquente par des visiteurs et touristes.

L'esthétique du site, le confort lié au bien-être et la propreté constituent des enjeux forts. L'effort d'embellissement est encore plus marqué, rendu plus nécessaire dans ces villes touristiques ou thermales, celles-ci se situant, étant donnée leur dépendance à l'économie de la fréquentation, dans un espace encore plus concurrentiel que les autres villes :

*« C'est vrai et dans une ville thermale c'est encore plus nécessaire qu'ailleurs ; la dimension touristique nous impose quand même de tenir compte de ce que nos visiteurs connaissent par ailleurs et ils comparent un peu les comforts respectifs des villes, pas seulement thermales mais des villes tout court. La ville à l'époque, devant l'hôtel de ville il y avait des garages qu'on a fait supprimer [...] ; vous n'avez plus aucun fil électrique aujourd'hui dans le centre bourg. C'est un exemple parmi d'autres. »*⁶⁸⁴

La dimension concurrentielle amène les sites à un positionnement comparatiste : il faut faire aussi bien que les autres villes de même rang.

Ils sont par ailleurs, et c'est le cas pour Villard-de-Lans au sein du massif montagneux du Vercors⁶⁸⁵, confrontés à un problème de coïncidence et d'ajustement avec leur environnement proche. La spécificité de la situation montagnarde du massif amène à s'interroger sur le rapport entre l'identité promue du Vercors et l'identité villardienne. Existe-t-il un risque de substitution de l'image du Vercors à l'image de Villard, et inversement ? Selon Jean-Pierre Bouvier, le maire de Villard-de-Lans, l'identité de la station est forcément liée à celle du massif : *« on a une histoire commune et donc si on travaille sur notre propre identité on va retrouver les critères qui fondent l'identité des autres villages sur le Vercors ; on a une histoire commune donc on se retrouvera obligatoirement. »*⁶⁸⁶ Avec une forte politique

⁶⁸³ Entretien avec Jean-Pierre Bouvier, *ibid.*

⁶⁸⁴ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

⁶⁸⁵ Par ailleurs classé Parc Naturel Régional.

⁶⁸⁶ Entretien avec Jean-Pierre Bouvier, *op. cit.*

d'image de la part de Villard-de-Lans⁶⁸⁷, quelles répercussions aura cette construction d'identité dans l'image plus générale du Vercors ? Les choix retenus influenceront-ils sur l'image globale du massif ? Ce cas établit une relation entre la question de la construction d'une urbanité à travers l'affirmation de la centralité et celle des échelles territoriales.

Les communes dont le caractère « petite ville » n'apparaît pas comme une évidence ou dont les enjeux ne sont pas ceux des petits centres traditionnels, mettent en œuvre des stratégies d'affichage et de positionnement variées. Elles s'inscrivent néanmoins dans un phénomène général de production identitaire à travers un statut. Ceci nous amène à analyser ce qui, dans les stratégies mobilisées, relève de la construction d'une catégorie de la petite ville.

2. Un type d'urbanité revendiqué

Si l'objectif des municipalités est de faire de leur commune une ville, cette construction d'urbanité se réfère aux processus des grandes villes. En effet, les petites villes utilisent, dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, des procédures et modalités d'action propres aux villes de rang supérieur.

« [...] une ville comme nous, très modeste, nous avons mis en chantier un plan lumière depuis trois ans : on y est allé sur la pointe des pieds lorsqu'il s'est agi d'annoncer ça à la population parce que c'est follement ambitieux. Et en plus on n'a pas pris... on s'est adressé à la Rolls Royce en la matière c'est-à-dire le cabinet Architecte Lumière à Lyon qui est le cabinet spécialiste qui a illuminé les deux tiers des monuments de cette ville [...]. »⁶⁸⁸

Ce discours du maire de Morestel montre bien que l'élaboration d'un « plan lumière » – moyen de valorisation du patrimoine bâti habituellement utilisé par les grandes villes – par ailleurs composé avec un célèbre cabinet d'architectes lyonnais constitue un moyen de venir sur le terrain des grandes villes, d'entrer en quelque sorte dans la « cour des grands », et dans le même temps de se distinguer des petits centres urbains voisins... C'est finalement un moyen d'accession à une forme d'urbanité, une urbanité de position.

La rue piétonne est aussi pour les petits centres urbains, un moyen d'affirmation, de positionnement catégoriel en singeant les recettes d'aménagement utilisées dans les grandes villes. C'est dans ces dernières qu'a émergé la piétonisation. Et les villes moyennes ont eu elles aussi recours à ce moyen. L'objectif est d'utiliser des outils habituellement maniés par

⁶⁸⁷ On verra dans le chapitre suivant comment le référent architectural « pignon lauzé » est récupéré et remobilisé par la municipalité dans la production « miniaturisée » d'une image territoriale.

⁶⁸⁸ Entretien avec Christian Rival, maire de Morestel, mercredi 5 novembre 2003.

les grandes villes : c'est un moyen de s'affirmer comme ville, tout en entrant dans la compétition urbaine.

Mais en voulant accéder au rang de ville bien plus qu'à s'inscrire dans un référentiel identitaire villageois, le discours est celui d'une urbanité volontariste. Il s'avère complété d'une différence revendiquée. Ainsi les aspects négatifs de la grande ville sont gommés. La mise en scène de lieux censés symboliser des formes d'animation et de sociabilité « à taille humaine » (figure de la rue piétonne de centre-ville) en constitue une modalité. Cette citation attribuée à Emmanuel Le Roy Ladurie et extraite du contrat de petite ville d'Allevard illustre ce positionnement : « *la noble cité d'Allevard a su porter au maximum son caractère urbain en maintenant toutefois minimaux les inconvénients de la situation citadine.* »⁶⁸⁹

La requalification des petites villes a visé à reproduire des ingrédients de LA ville et on a montré les formes prises par les aménagements urbains (rue ou espace semi-piéton animé avec son marché, sa fontaine, son mobilier urbain, soulignant un centre-ville « patrimonialisé » bien identifiable consacré à la flânerie ; sans oublier les équipements structurants). La production de la centralité « petite ville » n'est pas exactement la copie des centralités urbaines métropolitaines ; elle relève d'un processus de miniaturisation dans lequel les artefacts et mobiliers tels que lampadaires « de style », kiosques et fontaines se combinent à un arrangement, une production de « restes ». Bernard Crettaz, qui a montré, dans le cas de la fabrication du Village suisse, le fonctionnement de ce « bricolage », a souligné le succès d'un tel stratagème : « *la miniature manifeste la vérité dans l'illusion. On sait bien que les matériaux sont ici utilisés dans un ordre différent de celui de leur insertion d'origine. Mais l'ordonnancement nouveau, typifiant et miniaturisant rend les choses 'plus vraies que nature'.* »⁶⁹⁰ On peut penser que le processus que l'on observe dans les petites villes relève d'une production d'une urbanité miniaturisée, restreinte à son image. Mais cette miniaturisation ne constitue pas qu'une imitation des grandes villes. Si la petite ville réutilise des formes stéréotypiques des espaces publics métropolitains, elle s'en distingue par différents aspects en termes de mobilisation.

Les projets de réaménagements dans les grandes métropoles ont d'abord répondu à des problèmes de dysfonctionnement et saturation des flux de circulation, de congestion tandis que la requalification des espaces centraux des petites villes renvoie, elle, en premier lieu au

⁶⁸⁹ Emmanuel Le Roy Ladurie (1981) in *Contrat Petite Ville, Allevard*, Conseil Régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, 1989, p.2.

⁶⁹⁰ Bernard Crettaz, *La beauté du reste*, Editions Zoé, Carouge-Genève, 1993, pp.102-103.

déclin des centres, à leur désaffectation, d'où les mises en scène et les démarches d'esthétisation pour les rendre attractifs. Il faut rappeler aussi les valeurs culturelles différentes entre grandes et petites villes : dans une petite ville, la culture est plus marquée par des groupes tels que ceux issus des bourgeoisies marchandes, des propriétaires ruraux... D'autre part les grandes villes peuvent s'autoriser le recours à des mobiliers spécifiquement conçus pour le lieu et favorisent l'innovation et la créativité. Le mobilier urbain générique utilisé par les petites villes renvoie lui à une vision exogène de l'urbanité.

Plutôt qu'une mobilisation des référents villageois dans la construction identitaire des petites villes, n'assisterait-on pas à une instrumentalisation d'un type d'urbanité morphologique dans la fabrication des centralités des bourgs et villages ? La commune veut faire croire qu'elle est ville par un ensemble de structures plus ou moins visibles, spatiales autant que sociales. C'est-à-dire, pour synthétiser cette démarche symbolique, « j'ai du patrimoine, je sais jouer avec des outils typiquement 'urbains', je suis ville ». Lorsqu'il s'agit de ne pas faire « bourg » mais « ville », derrière le terme « bourg » c'est finalement plutôt de localisme que de ruralité dont il est question et le village en constituerait un modèle.

a. Une urbanité morphologique galopante : colonisation et contamination

Ces démarches de constitution de signes d'urbanité morphologique touchent les villages, petits bourgs ruraux ou périurbains qui repensent eux aussi, à la suite des petites villes, leurs espaces centraux, du moins ce qui fait office de centre⁶⁹¹. Dans ces villages, face aux transformations socio-spatiales, la nécessité apparaît de (re)créer de la centralité. Ainsi, dans le projet d'aménagement du centre-bourg de Villette d'Anthon, réalisé dans le cadre du CDRA Boucle du Rhône :

*« Villette d'Anthon c'est la commune qui a eu la plus grande croissance démographique depuis les dix dernières années, qui s'est complètement étalée urbanistiquement avec plein de hameaux, il n'y a pas un véritable centre-bourg et de toute façon il est inadapté à la taille de la commune ; ils voulaient recréer un centre-bourg un peu agréable, qui donne envie aux gens d'y passer, faciliter le passage à pied, en voiture, travailler sur l'attractivité du centre-bourg. »*⁶⁹²

Parfois quelques éléments suffisent : réduction de la circulation, du moins de l'emprise automobile, quelques plantations d'arbres et arbustes et cela fait centre. Requalification d'une

⁶⁹¹ Isabelle Berthier, « Des petits bourgs grandis par leurs aménagements », *Diagonal*, n°122, décembre 1996, pp.38-41.

⁶⁹² Entretien avec Vincent Cleux, *op. cit.*

placette de bourg, marquage d'un carrefour routier ou d'un emblème communal : ces démarches révèlent une volonté symbolique de doter d'un type d'identité urbaine, de créer de l'urbanité, alors que ces villages comptaient finalement en majorité des marques de ruralité et peu de signes matériels d'urbanité.

Cet affichage de signes de l'urbain quand on en n'a pas exactement les propriétés reflète une quête d'urbanité « *qu'elles n'ont pas du tout !* », qui « *ne correspond pas du tout au caractère rural* »⁶⁹³ et qui est dénoncée par Marie-Françoise Bonnard, architecte : « *c'est vrai que ça devient insupportable dans les moindres petites villes de voir le parking goudronné avec la bordure [...] surtout dans les communes très rurales. Maintenant c'est des communes de cinq cents habitants qui en sont là.* »⁶⁹⁴

L'implantation de réverbères de style parisien non seulement dans de toutes petites villes, des bourgs et parfois même en zone rurale, est un autre symbole de l'effet de contagion ou de colonisation d'un type d'urbanité morphologique. Rappelons à cet égard le rôle emblématique du mobilier urbain parisien dès le 19^e siècle : il est devenu, par son implantation, un symbole de l'annexion de ces communes périphériques⁶⁹⁵.

Parler de contamination de types d'urbanité morphologique ne doit pourtant pas masquer les différences entre la production d'une image de bourg, d'espace périurbain et de petite ville. Si les démarches de constitution de centralité (visible) sont quasiment aussi prégnantes pour les bourgs et villages que les petites villes, les modalités et résultats diffèrent : faiblesse volontaire de la sophistication des formes aménagées, emploi de matériaux rustiques (faisant « villageois », « rural » et surtout « local »), ainsi que le montre Aline Duret, analysant le renforcement de la centralité de petites communes proches de Lyon (Charly, La Tour-de-Salvagny, Sathonay-Camp) :

*« A Charly, pour le réaménagement de la place centrale (6 600 m²), les collectivités utilisent des matériaux adaptés à l'environnement villageois. 'Il faut éviter ici de mettre de la pierre calcaire et un éclairage hyper design', estiment les techniciens du Grand Lyon. Selon Reinhard Katz, l'architecte du projet, 'on n'est pas au niveau de prestation des grandes places urbaines. Le traitement des centres des petites communes est plutôt à comparer avec celui de centres de quartier'. »*⁶⁹⁶

⁶⁹³ Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*

⁶⁹⁴ Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*

⁶⁹⁵ Marie de Thézy, *op. cit.*, p.206.

⁶⁹⁶ Aline Duret, « Un nouveau souffle pour les centres-bourgs », *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n°5319, 4 novembre 2005, p.101.

La production d'une urbanité de petite ville diffère également de la production périurbaine, périphérique, celle-ci mobilisant également des signes de ruralité et d'urbanité, mais avec des modalités différentes⁶⁹⁷. Les centralités périurbaines et villageoises visent essentiellement à souligner le carrefour, alors que les petites villes, tout en renforçant et valorisant leur centralité - et la densité de leur centralité⁶⁹⁸ - mobilisent des procédures d'esthétisation spatiale plus abouties, comme le plan lumière. L'usage de la rue piétonne comme artefact d'urbanité les caractérise également. Par ailleurs, la distinction repose sur d'inévitables effets de taille, engendrant des différences entre les aménagements de rues des grandes villes et ceux des petites villes de 5 000 habitants. Edith Helleu résume ces modalités d'appréhension de l'esthétique : « *d'après une enquête du Cétur [Centre d'études des transports urbains], le souci d'esthétique est plus développé dans les villes de plus de 50 000 habitants. Le beau est souvent cher et ces villes se doivent, en tant que pôles d'activité, de soigner l'esthétique et le cadre de vie. Les candélabres métalliques prédominent avec 53 % du marché, le béton (28 %) diminue au profit des consoles qui limitent l'encombrement au sol (14 %). Le bois, qui pourrait être intéressant dans les petites communes rurales, n'est utilisé qu'à 3 %.* »⁶⁹⁹

b. Urbanité « petite ville » et spatialisme

La démarche d'urbanité dans laquelle les petites villes s'inscrivent consiste essentiellement en une urbanité morphologique ; elle constituerait le référent à produire, d'après nos analyses de terrain et les discours des acteurs. Or, agir sur l'apparence physique des centres-villes anciens pour une transformation des rapports sociaux et des dimensions civiques ne relève-t-il pas du syndrome du spatialisme⁷⁰⁰ ? Le terme exprime « *un lien direct, mécanique et univoque entre espace construit et vie sociale.* »⁷⁰¹ Le spatialisme s'inscrit dans le courant qu'Yves Chalas qualifie d'urbanisme à pensée forte et qui serait en perte de vitesse selon lui. Ce positionnement spatialiste dans la construction de l'urbanité des petites villes irait à l'encontre de la théorie d'Yves Chalas sur l'urbanisme à pensée faible.

⁶⁹⁷ Marie-Christine Fourny, Bernard Pagand, Jean-Claude Pradeilles, « Les nouveaux centres péri-urbains : l'espace public porteur de territoires », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, tome 85, 1997, pp.83-95.

⁶⁹⁸ Un centre-ville apparaissant large et grand facilite l'appartenance à la catégorie « ville ». Plus le centre ancien requalifié est grand, plus la structure bâtie fait « ville » : ceci est vrai pour les petites villes traditionnelles mais semble être moins le cas - au sens où les discours d'acteurs le revendiquent relativement peu - pour les communes d'agglomérations urbaines comme Roussillon et Pont-de-Chéruy.

⁶⁹⁹ Edith Helleu, *op. cit.*, p.39.

⁷⁰⁰ A moins qu'il ne s'agisse d'une version plus soft, la spatialisation ? Cf. Yves Chalas, Jean-Pierre Gaudin, Philippe Genestier, *op. cit.*, pp.320-321.

⁷⁰¹ Yves Chalas, *op. cit.*, p.158.

Rappelons que la ville renvoie à l'*urbs* en tant que matérialité et la *civitas* en tant que dimension politique. Le mode de faire urbain tel qu'on l'a développé, cette matérialité du construire (dense, continu, aligné) n'a rien de « naturel ». Il s'agirait justement, dans la fabrique de la petite ville, de produire des formes urbaines pour transformer le social, agir sur la civilité, mettre en scène l'*urbs* pour créer la *civitas*. D'où le primat du visible (urbanité morphologique), des formes pensées structurantes de la vie sociale. Ou, comme le résume Yves Chalas, « *pour l'urbanisme, un espace misérable ne peut qu'induire une vie sociale malheureuse et, inversement, un bel espace, conçu avec raison et générosité, ne peut qu'infléchir la vie sociale vers plus de bonheur.* »⁷⁰²

Ce déterminisme morphologique lié à la représentation d'un espace ayant un effet univoque sur les pratiques sociales reste très présent dans les discours aménagistes des acteurs interviewés. Les dessins d'architectes et urbanistes accompagnant les contrats d'aménagement urbain ou les projets de requalification d'espaces centraux illustrent bien ce positionnement (cf. documents 9 et 10) : les formes de l'urbanité « patrimoniale » y sont censées engendrer et déterminer une socialité particulière. C'est l'objectif que l'on dénote dans les discours accompagnant les créations de rues semi-piétonnes :

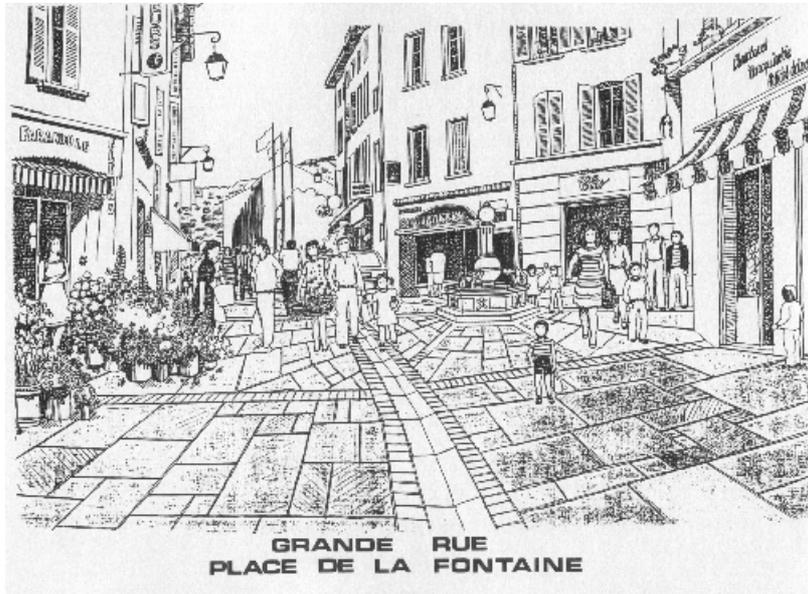
*« Je crois qu'à travers la rue, on retrouvait ce qu'on retrouvait dans les communes du même type, avec ce qui était la rue royale, après la rue de la république, ou les rues principales, où il y a encore un commerce qui est assez vivant on va dire. C'était à travers l'idée de redonner... Je crois qu'il y avait le côté commerce qui était important ; le côté commerce et puis patrimonial ; à partir du moment où vous arrivez à sortir les véhicules du centre bourg, par rapport à la qualité de l'aménagement ça a aussi une symbolique patrimoniale. »*⁷⁰³

Il existe une dimension symbolique, et pas seulement fonctionnelle et matérielle de la piétonisation et des aménagements, en termes d'urbanité. L'espace de la centralité urbaine devient le lieu de l'exposition (place du marché, « de la République » ou rue centrale pour les « petites villes-rues »...) : exposition de ce qu'est ou ce que doit être l'urbanité en tant que structure et morphologie spatiales et mode de vie social⁷⁰⁴.

⁷⁰² Yves Chalas, « Imaginaire aménageur ou le complexe de Noé », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, p.66.

⁷⁰³ Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*

⁷⁰⁴ Cf. également les analyses de Michèle de la Pradelle sur la sociabilité du marché.



Document 9 (Source : Contrat petite ville, Voreppe, 1985) : Projet de piétonisation de l'axe principal du centre ancien de Voreppe en 1985.

La rue piétonne est aménagée pour inciter à la flânerie, à faire de l'hypercentre « patrimonialisé » un lieu vivant, animé, un espace d'interaction sociale. Les formes urbaines créées sont censées déterminer un type particulier de sociabilité.



Document 10 (Source : Albert Constantin Architecte, Charte des Espaces Publics, ville de Crémieu, mars 2002) : Projet d'aménagement de la place de la Poype à Crémieu.

Finalement si l'accession à un type d'urbanité morphologique, ou spatiale, paraît évidente, la dimension sociétale n'est pas forcément coordonnée à celle du modèle promu de la ville, c'est-à-dire de la « vraie » ville : les comportements restent relativement plus ruraux. L'urbanité ici mise en avant s'appuie surtout sur une « configuration » urbaine de l'espace, plus que sur une culture ou sous-culture (en termes de modes de vie) urbaine, autrement dit, une urbanité par l'*urbs* plutôt que par la *civitas*. Il s'agit en quelque sorte de l'élaboration d'une identité figurative.

B. La petite ville et le problème du style

La catégorie « petite ville » mobilise un type d'urbanité morphologique et renvoie à une certaine idéologie spatialiste, c'est-à-dire une traduction du social en spatial où la forme spatiale est inductrice de la vie sociale. Cette construction se traduit également dans la question du style : ainsi, la dualité patrimoine/modernité, qui perdure et semble indépassable au sein du processus identitaire, participe à ce qui fait la catégorie. Considérons maintenant ces références stylistiques, spatiales et temporelles, dans la construction générique d'une catégorie.

1. Figures urbaines et dialectique du patrimoine et de la modernité

On a montré précédemment comment les collectivités se sont appropriées les outils de communication, notamment les représentations figuratives. Patrimoine monumental, fontaines anciennes des espaces centraux sont quelques-uns des éléments mis en avant dans l'iconographie et les supports de communication des petites villes, en particulier les sites internet des municipalités dont on a montré que la multiplication relevait d'une démarche d'accession à une catégorie urbaine.

Il apparaît que le positionnement des petites villes se situe quasi-systématiquement dans une démarche combinant la tradition et la modernité : « *on a nos racines, il faut qu'on les voit mais en même temps on est une petite ville ou une ville moderne parce que l'on a ça, on fait ça. Pratiquement toujours.* »⁷⁰⁵ On l'a vu pour l'élaboration du logo de La Côte Saint-André (cf. document 3, chapitre 3). On peut tout autant le mettre en évidence pour d'autres logotypes comme celui de la commune de Tullins. L'élaboration, la construction de ces démarches de communication fait apparaître la combinaison des thèmes du patrimoine, des valeurs du temps long et l'image de la modernité ; modernité renvoyant ici à ce qui est actuel, contemporain, par opposition à l'ancien⁷⁰⁶.

⁷⁰⁵ Entretien avec Sandra Henry, *op. cit.*

⁷⁰⁶ « [...] au niveau des couleurs j'ai essayé de trouver des couleurs qui soient à la fois classiques et à la fois un peu pétillantes dans l'idée que Tullins c'est une ville qui a un patrimoine fort, des gens qui sont là depuis longtemps, qui aiment leur ville, qui aiment y rester, mais qui en même temps se tourne vers l'avenir, ce n'est pas une ville qui est en autarcie, repliée sur elle-même. [...] on nous avait demandé d'avoir un logo qui soit signe quand même d'avenir mais en respectant un côté très conventionnel, traditionnel de la ville de Tullins et qui unisse enfin Tullins et Fures. » (Entretien avec Sandra Henry, *op. cit.*).

Ces démarches montrent le peu d'innovation dans le positionnement identitaire ou le « marketing » des petites villes. On réexploite des éléments marquants du passé (ou supposés du passé) en essayant de les tourner vers l'avenir pour apparaître (et être) moderne, dynamique mais inscrit dans une histoire longue, dans un cadre que l'on désire « patrimonial » : c'est le jeu dialectique modernité / tradition.

Le fait que certaines petites villes soient, dans leur communication, plus tournées vers le passé que l'avenir en apparence s'expliquerait par plusieurs raisons combinées : les références culturelles du maire et de l'équipe municipale, l'état patrimonial, historique et économico-social (d'une certaine façon le potentiel local valorisable) qui « détermine » en quelque sorte les orientations qui seront retenues, enfin la conscience même d'une possibilité de valorisation des atouts locaux⁷⁰⁷.

Au sein des processus de communication territoriale, Alain Mons⁷⁰⁸ s'est livré à une analyse des modes d'expressivité de municipalités (étude de l'apparence à partir d'un corpus d'images symboliques répétitives et de discours : inaugurations, cérémonies, etc.). L'imagerie de la vie municipale mobilise selon lui des images patrimoniales et des images modernistes. Et le pouvoir local s'affirme dans cette multiplication des images, devenue incontournable dans une société médiatisée.

L'étude de ce phénomène de métaphorisation des villes - « à travers cette imagerie promotionnelle, une ville métaphorique se superpose à une ville réelle »⁷⁰⁹ - montre que les images mobilisées dans la production icono-médiatique apparaissent contradictoires en apparence : les figures de la « modernité » (« *compétitivité, compétence, technicité, culture d'entreprise, internationalisation, structure publicitaire des images...* ») renvoient à la « culture d'entreprise » tandis que les figures « patrimoniales » (« *culture locale, coutumes, fêtes, architecture, nature...* ») correspondent à ce qu'il appelle des « opérations de recyclage ». Images modernistes et images patrimoniales : les villes oscillent entre ces deux types et les combinent. Mais ce n'est pas un hasard si leur discours global semble hésiter entre diverses représentations. Pour Alain Mons, « *curieusement, c'est justement cette contradiction mise en apparence (dans les images) qui exerce une séduction sur les populations. [...] Le principal atout des images de marque [...] est sans doute de transcrire une alliance, ou plutôt*

⁷⁰⁷ « *Là à La Côte Saint-André [...] le maire était très traditionnel, très conventionnel, très maire du terroir. Là c'était assez difficile d'avoir une vision d'une ville d'avenir ; puis La Côte Saint-André c'est le patrimoine, c'est le festival Berlioz. Ils ont un patrimoine de pierres qui est assez fort.* » (Entretien avec Sandra Henry, *op. cit.*).

⁷⁰⁸ Alain Mons, *La métaphore sociale*, Presses Universitaires de France, Paris, 1992.

⁷⁰⁹ Alain Mons, « Imagerie urbaine, une symbolique différée », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, p.37.

un rêve d'harmonie entre modernisation et conservation de la ville, nécessité d'entreprendre et qualité de vie. On comprend que là aussi l'image est un objet du désir social. »⁷¹⁰ Ainsi s'expliquerait, selon lui, la combinaison des figures techniques, modernistes et des figures patrimoniales, identitaires. La prééminence de l'image figurée est liée aux destinataires des images et des figures de la ville mises en avant : population locale, habitants à conquérir, acteurs économiques et entrepreneurs, d'où la redondance des jeux tradition/modernité, local/global-national-international.

Ce positionnement patrimoine-tradition/modernité comme combinaison fréquente des deux références que l'on observe dans les discours (communication, logo) se retrouve également dans les formes urbaines, particulièrement les lieux de l'hypercentre où s'incarnent le pouvoir municipal et le « summum » supposé de l'urbanité. Parmi les nombreux exemples⁷¹¹, celui de la place requalifiée de l'hôtel de ville de Moirans où s'exprime la combinaison de la tradition, incarnée par les bouquets de lanternes « de style » et les décors des façades, et de la modernité figurée dans la « fontaine boule » imprimant à cet espace une marque plus contemporaine (cf. photographie 91).

Durant les années 1960 et 1970, les collectivités urbaines dotées de stratégies identitaires de positionnement (rarement les petites villes) misaient généralement sur le discours de la modernité. Un retournement a lieu dans les années 1980. Michel Coste l'analyse ainsi :

*« Années 80 : en France la mise en scène des villes compose plus volontiers avec l'ancien qu'avec le moderne. Une large concession est faite aux doutes de notre société envers la modernité et son aversion à l'égard de l'urbain. Ou plutôt, on assiste à une mise en scène des villes qui table en priorité sur la culture comme consommation, spectacle, happening et distraction, en mettant la faveur sur toutes formes de réhabilitation et de souvenirs, sur les références 'nobles' du passé, sur les valeurs classiques, sur l'autrefois... Or la France dispose d'un patrimoine abondant de panoramas et de monuments, comme d'une rente de situation, d'un héritage inépuisable. L'exploitation de ces valeurs par la publicité habitue à attendre des villes une représentation passéiste de villages dans laquelle le clocher symbolise 'la force tranquille'. »*⁷¹²

⁷¹⁰ Alain Mons, *ibid.*, p.38.

⁷¹¹ Cette dialectique de la tradition et de la modernité se retrouve également de plus en plus sur les giratoires. Également phénomène de mode, le rond-point, qui apparaît comme un autre élément structurant de l'embellissement urbain et promoteur d'images locales, a été rendu esthétique : les aménagements figuratifs dont il est doté combinent des thèmes nostalgiques et des images d'une modernité revendiquée (œuvre d'art, clin d'oeil à la mémoire locale ou aux activités humaines, évocation du terroir, de la gastronomie...).

⁷¹² Michel Coste, *op. cit.*, p.105.

Depuis une vingtaine d'années, la modernité n'est plus le référent unique dans la construction d'images et la différenciation territoriale. Les petites villes qui ont pris « le train en marche » s'inscrivent dans un jeu dialectique modernité / patrimoine. Leur stratégie, de l'ordre du générique et de l'imitatif, interroge sur les conditions de production d'une singularité.

Si l'ancien est devenu une référence autant mobilisée par les centres urbains, comment s'explique cette mutation des valeurs ? A une autre échelle, à quoi est dû le remplacement des lampadaires « boules » par des candélabres « de style » ? Qu'est-ce qui, dans les années 1980 et 1990, a entraîné une modification des logiques d'aménagement des petites villes ? Si la réponse qui émerge de suite est celle d'une transformation des référents de ce que représentent les centres des petites villes et des imaginaires urbains, la mutation des modes et des représentations associées à ce qui symbolise la modernité et les valeurs plus traditionnelles ne peuvent être laissées de côté.

2. Un modèle culturaliste de l'urbanité « petite ville »

Le paradigme aménagiste de nos petites villes se retrouve influencé par ces valeurs de l'ancienneté dont on a rappelé préalablement qu'elles ont été mises en évidence par Aloïs Riegl. Changement d'attitude, mutation réelle et profonde ? Que reflète cet engouement contemporain pour ce qui fait ancien (des linteaux de bois aux bornes « de style » en fonte en passant par la pierre apparente) ?

Pour beaucoup d'individus, le courant passe mal entre l'ancien et le nouveau. Aloïs Riegl a mis en évidence des valeurs conflictuelles en ce qui concerne l'intérêt pour les monuments et le patrimoine. Selon lui, le 20^e siècle serait celui de la valeur d'ancienneté ; il note qu'au début de ce siècle, le neuf connaît un succès bien supérieur au vieux. La situation a changé depuis et le rejet du style moderne, de l'architecture contemporaine est exprimé dans les discours d'un certain nombre d'élus rencontrés⁷¹³. L'engouement pour l'ancien s'exprime par exemple à travers la pierre apparente qui reste un référent esthétique, qualitativement connoté et signe d'un riche passé dans les représentations⁷¹⁴.

⁷¹³ « Vous savez le moderne, si on laisse faire tout et n'importe quoi... les promoteurs si on ne leur dit pas 'vous faites une belle entrée en pierres', si on ne force pas un peu la main, ils vont laisser aller les choses, ils s'en fichent quoi. [...] Alors dès qu'on peut aussi, on n'est quand même pas très riche, mais on essaie de préempter tout ce qui est vieilles fermes, qui était acquis par l'Etat, par l'EPIDA [...]. » (Entretien avec Albert Nivert, adjoint à l'urbanisme, L'Isle-d'Abeau, mercredi 24 septembre 2003).

⁷¹⁴ « Sur la place du village, on a décidé de faire ressortir toutes les vieilles pierres. Dès qu'un lotissement de la ville nouvelle se crée proche des petits hameaux on demande qu'on rappelle un peu les bâtiments, tout ce qui était traité en pierres. » (Entretien avec Albert Nivert, *ibid.*)

L'architecture contemporaine reste plutôt mal perçue par le sens commun. Jusqu'à l'acte de construction qui est, pour le sens commun, parfois associé à celui de la destruction du passé. Néanmoins, cela est peut-être en train d'évoluer doucement, d'après les spécialistes interrogés ; le rôle des démarches de sensibilisation menées en ce sens par des organismes tels les CAUE auprès de publics individuels et politiques est notable. Si l'introduction d'une architecture contemporaine dans un bâti ancien est souvent mal perçue, c'est peut-être à tort car elle est bien un signe que ce que l'on désigne comme patrimoine est vivant et utilisé.

Une idée communément admise est que le design en tant que courant a « déconnecté » les objets du site urbain et de l'environnement paysager. Doit-on pour autant penser que les candélabres « de style » soient mieux intégrés aux sites dans lesquels ils sont implantés ? Et qu'ils soient en « accord » avec l'histoire et la géographie du lieu ?

Dans l'opinion courante, la mode, liée au design, est ce qui se démode justement, alors que le style ancien serait plus intemporel et plus facilement « recyclable ». Cette représentation sociale fait que les formes suscitant l'ancienneté sont mieux admises ; le simulacre d'ancienneté et d'historicité serait plus facile à accepter que celui du design et de la modernité.

Revenant sur les discours nostalgiques de la disparition supposée des critères esthétiques et la remise en cause de la valeur artistique voire la disparition pure et simple de l'art⁷¹⁵, Yves Michaud rappelle que les critères esthétiques sont locaux et relatifs et renvoient aux composantes psychanalytiques et culturelles de nos choix esthétiques. L'esthétique concerne d'une manière générale la sensibilité. Le goût, subjectif, serait le résultat d'un apprentissage et d'une structuration à partir de jeux de langage de l'évaluation renvoyant également à la perception⁷¹⁶. La notion de « passion » pourrait s'avérer éclairante dans l'analyse des canons artistiques, son emploi n'étant par ailleurs pas neuf dans le champ patrimonial et identitaire (il est souvent question de passions et fièvres identitaires et patrimoniales).

La transformation du goût, par un processus de standardisation, en norme explique que des formes seraient plus universellement partagées que d'autres, plus durablement. Il est aisé de constater actuellement la popularité des représentations de certaines époques historiques. Elles renvoient à des façons de concevoir la ville et fabriquer les espaces publics, variables dans l'histoire. Certaines époques jugées attrayantes dans l'œil de la culture populaire connaissent

⁷¹⁵ « *Le raisonnement, dans son simplisme, suit à peu près le cours suivant : l'art n'a plus de définition (n'importe quoi peut être de l'art), il n'y a plus de critères esthétiques (tout se vaut), l'art n'a plus de valeur (l'art est nul).* » (Yves Michaud, *Critères esthétiques et jugement de goût*, Editions Jacqueline Chambon, Nîmes, 1999, p.10).

⁷¹⁶ Yves Michaud, *ibid.*, pp.42-43.

une meilleure considération et sont privilégiées selon l'image qu'elles portent en termes de vie urbaine. Les formes urbanistiques renvoyant à la période médiévale ou à la période haussmannienne restent aujourd'hui plus populaires que celles attribuées au mouvement Moderne. Ces renvois à des modèles du passé varient évidemment selon les époques ; ainsi le bâti médiéval fut dévalorisé et rejeté au 19^e siècle, privilégiant l'urbanisme du 18^{ème} et des conceptions hygiénistes. Ce phénomène de refuge dans des valeurs du passé révèle une constante : l'âge d'or se trouve dans le passé⁷¹⁷.

L'usage de modèles urbains anciens est lié au sentiment d'un déclin de l'interaction sociale. L'idée est en quelque sorte de renouer avec le passé pour contrer la dilution du lien social. L'image de la cité antique apparaît omniprésente dans ce qui fonde les référents de la démocratie moderne. Parmi les modèles de la cité antique (Rome, la Grèce avec Sparte et Athènes), citons les références dans le champ urbanistique à l'agora grecque qui renvoie à une représentation idéale de la démocratie.

Pour l'imaginaire aménageur contemporain des petites villes, les places carrées, géométriques, symétriques (par exemple de type néo-haussmannien ou néo-renaissance classique) apparaissent comme des places très (trop) volontaristes. Les espaces publics plus difformes, non rectilignes, simulacres d'une sédimentation temporelle visible dans la trame spatiale, renvoient plutôt à des architectures spontanées porteuses de valeurs positives, plus souvent acceptées et appréciées par les populations. L'impression de hasard suscitée dans l'élaboration de l'espace public est attrayante ; elle engendre la perception d'un espace accueillant, intimiste, disponible.

On a souligné certains aménagements qui visent à faire « pittoresque » en évitant les formes trop géométriques, les symétries et régularités, et la démarche d'embellissement néo-médiéval. L'imaginaire morphologique de la ville médiévale renvoie à la spontanéité ; il a été montré que son organisation n'était soumise à aucune règle⁷¹⁸. Leonardo Benevolo⁷¹⁹ a souligné les caractères fondamentaux des cités médiévales européennes : continuité et unité, complexité de la structure urbaine, concentration et densité, capacité de renouvellement et

⁷¹⁷ Armand Frémont, *La région, espace vécu*, Presses Universitaires de France, Paris, 1976, p.197

⁷¹⁸ André Louisy (dir.), *Espaces publics*, Plan Urbain, Ministère de l'Équipement et du Logement, La Documentation Française, Paris, 1988, p.24.

⁷¹⁹ Leonardo Benevolo, *Histoire de la ville*, traduit de l'italien par Catherine Peyre, Editions Parenthèses, Marseille, [1975] 1994.

d'adaptation aux évolutions socio-spatiales et aux conjonctures historiques. Certains traits continuent fortement à alimenter les paradigmes aménagistes⁷²⁰.

Les caractéristiques de la ville médiévale comme les tracés irréguliers et tortueux des rues renvoient à l'imaginaire médical du corps humain (veines sanguines) ou végétal (nervures des feuilles). On a souligné plus haut l'omniprésence des métaphores organicistes et, à travers elles, la symbolique liée à la question de la complexité du vivant. L'irrégularité, notamment du réseau viaire, et la non orthogonalité paraissent plus « naturelles », corrélées à l'ambiance créée par l'unité apparente du bâti qui renforce l'image du « *pittoresque pétrifié* »⁷²¹. Jean-Pierre Babelon et André Chastel nous rappellent l'importance de « *la conviction – héritée du romantisme – que l'art médiéval représente le patrimoine par excellence, qu'il incarne 'la France profonde'* »⁷²².

Cet engouement actuel des individus pour les valeurs du Moyen Age et l'imaginaire de la ville médiévale s'explique également dans les images du labyrinthe, du dédale qu'elles symbolisent. Pour Philippe Quéau, « *le schéma labyrinthique est une métaphore visuelle de la complexité du monde. C'est une figure de l'entrelacement du cosmos et du temps.* »⁷²³ Le labyrinthe renvoie à l'importance de l'interactif, de l'imaginaire, à la notion d'itinéraire sensoriel. « *On retrouve aussi dans le labyrinthe un équilibre entre la proximité et la distance, donc entre la communauté et l'isolement.* »⁷²⁴

Il existe un rapport entre les formes et caractéristiques spatiales, les décors architecturaux et la dimension urbaine de l'espace, sa qualité d'« urbanité ». L'opposition entre les figures du régulier, du monumental et du pittoresque est appréhendable dans nos petites villes d'étude.

La question du style mobilisé dans la construction identitaire des petites villes amène à souligner l'actualité des théories culturalistes⁷²⁵. Le courant Moderne est associé à la rupture (rupture avec les traditions et les styles du passé), aux matériaux nouveaux (béton, acier, etc.), à la standardisation ainsi qu'à la rationalité et la dimension utilitariste⁷²⁶. Type, fonction,

⁷²⁰ Cf. les travaux d'Yves Chalas sur les figures de la ville émergente.

⁷²¹ Albert Langlois, *L'identité ou l'intimité spatiale partagée*, Mémoire de 3^e degré Promoca établi en vue de l'obtention du diplôme d'architecte, Promoca Rhône-Alpes, Grenoble, 1986, p.18.

⁷²² Jean-Pierre Babelon, André Chastel, *op. cit.*, p.79.

⁷²³ Philippe Quéau, *Eloge de la simulation*, Editions Champ Vallon, Seyssel, 1986, p.50.

⁷²⁴ Hervé Le Bras, *Essai de géométrie sociale*, Editions Odile Jacob, Paris, 2000, p.12.

⁷²⁵ Françoise Choay, *L'urbanisme : utopies et réalités*, Seuil, Paris, 1965.

⁷²⁶ « *La thèse fonctionnaliste est simple : il n'y a pas d'organe sans fonction, d'élément sans rôle, pas de configuration sans utilité dans la société. [...] Les institutions ou les comportements qui paraissent ne jouer aucun rôle positif ou symbolique dans la vie des groupes sont souvent résiduels et renseignent sur les situations passées : ils ont subsisté dans la mesure même où ils ne compromettent pas la survie du système.* » (Paul Claval, *Les mythes fondateurs des sciences sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 1980, p.165).

norme constituent ses grands principes. Sous l'impulsion notamment des idées de Le Corbusier, il exprime son rejet du décor, de l'ornementation. Or la production d'urbanité « patrimoniale » telle qu'elle émerge de notre analyse est une urbanité du décor, du paysage et de l'esthétique. Cette production urbaine passe justement par une prolifération des signes et artefacts esthétiques. Le bitume a ainsi été remplacé par des pavés faisant « ancien » dans les espaces publics centraux, les lampadaires sont devenus éclairages d'ambiance.

Le paradigme aménagiste tel qu'il apparaît à travers les opérations réalisées les dernières décennies dans les petites villes s'inscrit dans l'opposition entre une théorie progressiste avec une vision rationnelle et universelle de la ville (parmi les notions et outils mobilisés : le zonage, les valeurs de l'hygiénisme) et une vision culturaliste privilégiant les valeurs culturelles et environnementales et reconnaissant l'unicité de chaque ville. Sitte, Howard et Giovannoni sont des défenseurs reconnus de la seconde tandis que la première est notamment représentée par Le Corbusier, Tony Garnier, le courant du Bauhaus - devenu un symbole du Moderne - et a consacré les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) et la Charte d'Athènes à l'expression de sa théorisation. Deux chartes s'avèrent donc avoir été produites à Athènes, la première pour le courant culturaliste, la seconde pour le courant progressiste. Ces deux conférences internationales abordent le problème de la gestion des villes anciennes et des monuments avec des positions antagonistes. Les notions d'ensemble urbain, d'intégration de l'architecture moderne dans les noyaux anciens, d'ambiance et d'esthétique sont abordées dans la Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques (1931). Si elle est favorable à la préservation du tissu urbain ancien (aux abords des monuments), celle impulsée par les CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne) en 1933 prône la destruction de l'environnement urbain mineur des monuments. Dans ses principes, la Charte d'Athènes des CIAM condamne notamment le pastiche architectural, l'emploi des styles du passé et « *si elle admet la notion de Monument Historique, elle refuse l'idée de la ville historique.* »⁷²⁷.

Les travaux de Gustavo Giovannoni au début du 20^e siècle posent les bases d'une vision culturaliste. Inventeur de l'expression « patrimoine urbain », Giovannoni s'est attelé à l'étude des rapports entre ville ancienne et ville moderne. Distinguant parfaitement les deux villes et montrant l'importance des caractéristiques de la ville ancienne (ses limites, les jeux d'échelles entre pleins et vides, sa contextualité renvoyant à ce qu'il appelle « ambientismo »), il souligne la nécessité de les rendre compatibles : les raccorder, les lier sans leur enlever leurs

⁷²⁷ Maria Gravari-Barbas in Vincent Berdoulay, Paul Claval (dir.), *op. cit.*, p.194.

spécificités. Sa position novatrice⁷²⁸ faisant de l'ensemble du tissu le patrimoine urbain, met en avant l'importance du contexte (le monument majeur n'est plus le seul élément capital) ainsi que des œuvres mineures, des agencements d'édifices et des éléments architecturaux.

L'engouement pour les valeurs de l'ancienneté montre la mobilisation du modèle culturaliste dans la construction de la centralité et de l'urbanité « petite ville ». La dévaluation actuelle des référents de la modernité dans le bâti et la quête des formes d'ancienneté se traduisent par la prolifération des modes rétro, des styles acculturés et réinventés et de l'architecture néo : architecture néo-régionaliste notamment pour le logement pavillonnaire où il s'agit de construire du moderne mais avec un style vernaculaire.

3. Du néo au rétro

Style néo-régional, néo-traditionnel... La médiatisation généralisée des modèles architecturaux a abouti à la constitution de catalogues imaginaires de référents territoriaux : Alsace, Provence, Périgord... autant de modèles identitaires rendus universels et popularisés dans les idéaux-types de la construction.

Dès 1980, Sylvia Ostrowetsky et Jean-Samuel Bordreuil ont analysé l'engouement, depuis la fin des années 1960, dans la construction pavillonnaire pour la valeur esthétique du « néo-style régional » qui « *possède l'avantage de ne faire ni partie d'un passé révolu, ni d'une contemporanéité refusée. Le régional, c'est un passé perpétué, de l'histoire sans histoire.* »⁷²⁹ Ils soulignent la transformation de la production architecturale sous l'effet de l'industrialisation de la construction et la mutation esthétique du pavillon sous l'influence de telles références au style régional.

Les lotissements pavillonnaires qui veulent « faire » provençal, alsacien, basque afficheront des signes de rusticité, de ruralité ; par distinction ou opposition avec les centres anciens où les signes seraient plutôt ceux d'une urbanité fondée sur une ancienneté générique. Mais

⁷²⁸ Ce passage souligne l'actualité et la justesse de sa vision : « *Hier comme aujourd'hui, deux conceptions s'affrontent lorsqu'il est question de rénover un centre ancien et de définir les rapports entre contexte ancien et développement nouveau : selon la première, les vestiges du passé - à l'exclusion des oeuvres et des monuments les plus remarquables - sont autant d'entraves à la réorganisation urbaine ; la seconde, en revanche, les considère comme des bases intangibles. Une telle divergence de points de vue a toutes les apparences d'une opposition irréductible entre la Vie et l'Histoire : d'un côté, les besoins positifs du développement et du mode de vie modernes ; de l'autre, le respect des souvenirs historiques et artistiques et le maintien du cadre général de la ville ancienne. C'est sur ces deux principes que le combat fait rage.* » (Gustavo Giovannoni, *op. cit.*, p.35).

⁷²⁹ Sylvia Ostrowetsky, Jean-Samuel Bordreuil, *Le Néo-style régional*, Dunod, Paris, 1980, p.29.

l'opposition entre signes d'ancienneté pour faire urbain (dans les centres-villes) et signes de styles locaux (mais devenus universels, idéaux-types) pour faire rural ou villageois (notamment en périurbain) est-elle pertinente ? En effet, si la périphérie (périurbaine mais pas seulement) vise à faire du régional, elle tend également à produire du régional « ancien » ; dans le même temps, le centre privilégiant la production de valeurs d'ancienneté est disposé à recourir aux styles régionaux. On l'observe avec la fabrique d'ambiances « méditerranéennes » dans certains centres : jeux de boules, platanes, fontaine, cafés, marché...

Ce vocabulaire régional se retrouve dans différents discours accompagnant les projets urbanistiques. C'est le cas dans la charte des espaces publics de Crémieu réalisée en 2002 en vue de requalifier le centre-ville, notamment pour le projet de réaménagement de la Place de la Poype, jugée déqualifiée, insuffisamment appropriable par les individus :

« Cet espace a des qualités exceptionnelles dont on ne peut pas profiter car la circulation empêche de se promener, de flâner, de prendre du recul. Les véhicules masquent l'architecture, la fontaine, les platanes. »

« Il s'agit de faire une véritable place mettant en valeur l'architecture de la Halle et celle des maisons qui l'entourent. [...] L'ensemble de la place, de façade à façade est traité de façon homogène avec un sol de pierre calcaire et de grands modules rectangulaires, y compris la rue Juiverie. La fontaine dégagée est remise en eau, les platanes entourant la fontaine donnent un air méditerranéen à cette place. »⁷³⁰

Le projet sous-entend une convivialité retrouvée mêlant mobilité piétonne et valorisation esthétique dans une ambiance historique (cf. document 10). Cette référence au style « méditerranéen » renvoie à l'importance (culturelle) de la déambulation dans le monde méditerranéen et au type de socialité et convivialité qui lui est attribué. L'espace urbain central y est considéré comme un lieu essentiel de la vie sociale, un véritable lieu de représentation sociale, pour voir et se donner à voir. Dans ce projet d'aménagement, les références à une ambiance de la rue, à des formes de sociabilité affiliées aux rapports de type méditerranéen, dans les représentations, sont utilisées en vue de conférer un aspect vivant au lieu.

On a souligné précédemment l'usage de certaines figures temporelles dans la construction d'une image d'urbanité : agora et forum pour le modèle antique, imaginaire de la ville médiévale. La plaza pour le modèle méditerranéen en constitue un autre exemple. Mais si l'agora grecque comme lieu d'échanges politiques, culturels, commerciaux, constitue par

⁷³⁰ Albert Constantin Architecte, *op. cit.*, p.54 et p.56.

exemple la première forme planifiée et organisée de vie publique collective, le recours terminologique par les aménageurs et urbanistes aux symboliques et images de l'agora et du forum s'avère abusif dans le cas des petites villes étudiées. Ces termes sont en fait mobilisés pour exprimer le lieu de la rencontre publique.

A l'analyse des stratégies de construction d'une urbanité, on remarque que, parmi les modèles urbains anciens mobilisés, celui de la « ville européenne » est très prégnant, associé à des représentations de la densité, la mixité, l'inscription dans l'héritage urbain, mais aussi à des formes d'interaction sociale. François Ascher a montré que ce modèle de la « ville européenne », s'il s'avère n'être qu'un mythe⁷³¹, renvoie à des valeurs symboliques bien utiles. Si Bernard Huet rejette, lui aussi, le mythe d'une ville européenne comme forme spatiale harmonieuse, il approuve l'idée d'une culture urbaine européenne c'est-à-dire une modalité particulière de pratiquer la ville⁷³².

Ces modèles d'urbanité sont instrumentalisés pour redonner du sens à la ville. L'animation, la convivialité ne sont pas « innées » et la vie scénique n'est pas une habitude culturelle en région dauphinoise⁷³³. Si l'expression spatiale et matérielle de la sociabilité n'est pas suffisamment forte, il faut en produire des formes pour la rendre plus visible et appréhendable, en donner des signes malgré tout. Les aménagements des hypercentres avec leur lot d'artefacts et la piétonisation dans les années 1980/1990, visent à constituer cet espace urbain scénique, tentative pour recréer de la vie sociale, reconstituer un espace socialisé au sens fort, c'est-à-dire recréer de la ville. L'inorganisation des espaces publics traduit certains manquements à signifier et incarner la centralité (esthétique, ancrée dans le temps, etc.). La place centrale de Tullins (place Docteur Valois) qui est en fait un parking et où le déplacement piéton n'est pas valorisé, où les incitations au regroupement, à la vie sociale sont déficitaires et où les artefacts permettant l'affichage du statut petite ville, en constitue un bon exemple (cf. photographie 128).

⁷³¹ François Ascher in CERTU, *op. cit.*, p.141.

⁷³² Bernard Huet, « Une génétique urbaine », *Urbanisme*, n°303, novembre-décembre 1998, p.57.

⁷³³ Selon Jean Guibal, contrairement aux espaces méditerranéens, « nous ne sommes pas dans une région où l'espace urbain a un rôle social majeur. [...] on n'est pas dans ce contexte d'un rôle social fort de l'espace public. Ce qui explique aussi qu'il n'a jamais été vraiment organisé. » (Entretien avec Jean Guibal, *op. cit.*).



Photographie 128 : Place Docteur Valois à Tullins : lacune flagrante de lieux de sociabilité.
Un déficit d'incarnation de l'urbanité ?

La combinaison de figures à dimensions spatiales et temporelles réinterroge l'opposition supposée entre signes d'ancienneté pour faire urbain et signes de styles locaux pour faire rural ou villageois. Les frontières entre production signifiante d'urbanité et de ruralité-rusticité ne seraient pas aussi nettes qu'il pourrait y paraître de prime abord. Ce sont finalement plutôt des formes hybrides qui sont mobilisées. Elles reproduisent des formes architecturales connues, emblématiques comme la maison à colombage (ou dans un autre style la colonne ionique) au fort pouvoir évocatoire.

La construction adoptée par ailleurs dans certains cas le syndrome de la négation du moment de création ; on construit en ne faisant pas transparaître l'époque de la construction. Le phénomène est conforté par le développement de pastiches postmodernes - bâtiments mêlant une conception moderne, des matériaux contemporains et des styles d'apparence historique -, en lien avec cette mode du « rétro » qui se développe dans un certain nombre de pays européens. Aux Etats-Unis également, des expériences de production de quartiers néo-médiévaux *ex nihilo* où la voiture est bannie constituent les avatars d'un « nouvel urbanisme » où la facticité est poussée à son paroxysme. L'architecte luxembourgeois Léon Krier est l'un des représentants du mouvement architectural postmoderne que certains qualifient volontiers d'antimoderne. L'architecte hollandais Rem Koolhaas est, lui, partisan des théories modernes (*tabula rasa*). « *L'architecture post-moderne [...] se réapproprie le vocabulaire démodé des genres du passé – tours, pignons, voûtes, portiques, tourelles et même des douves – mais elle le fait avec distanciation. [...] Ces emprunts architecturaux n'entretiennent aucun rapport entre eux, et fort peu avec la ville.* »⁷³⁴ Cette distanciation soulignée par Julia Trilling nous renvoie à la valeur d'ancienneté ; elle exprime le signe d'un déracinement : nul besoin de

⁷³⁴ Julia Trilling in Jacques Le Goff, Louis Guieysse (dir.), *op. cit.*, p.39.

s'inscrire dans une histoire passée, l'enjeu est de faire « ancien », de donner des signes de temps long. A condition que l'écart temporel nécessaire entre le moment de la production de signes et les référents temporels et d'ancienneté auxquels ils renvoient soit suffisant : en clair, on fait ancien avec avant-hier plus qu'hier.

Par opposition à l'urbanisme fonctionnaliste et normatif d'après la deuxième guerre qui réduit l'espace public à un système circulatoire et renvoie à l'idéal de la ville verte⁷³⁵, le modèle culturaliste fait, dans les années 1970, le constat que l'espace public n'offre pas suffisamment de conditions de sociabilité : mono-fonctionnalité, fragmentation et ségrégation des usages, formes perçues comme trop figées... Les signes d'une ancienneté visible sont alors assimilés à l'idée d'une valorisation symbolique, ainsi qu'à un signe de distinction sociale, du moins dans nos sociétés judéo-chrétiennes où l'ancienneté est érigée en valeur⁷³⁶. Se produirait dans la ville réhabilitée, une inscription dans une sorte de filiation mythique⁷³⁷.

La mise en valeur du patrimoine urbain dénote donc d'une réintroduction de sens dans une situation où il ferait défaut⁷³⁸ ; le recyclage du passé « ancien » traduit une stratégie de retour mythique à l'origine. Le remplacement des mobiliers urbains modernes ou sans style apparent par des mobiliers « de style » et « tradition » constitue dans la construction du paysage urbain, le moyen de se ré-affilier à l'histoire en gommant les références trop visibles à la période moderne (en tant que courant) : en clair, donner l'impression d'une continuité historique en niant le style moderne et le mouvement Moderne. Aussi, béton, bitume seraient des matériaux rejetés notamment parce qu'ils symbolisent en partie l'urbanisme fonctionnel et rationnel de la période moderne. Comme le constate Maria Gravari-Barbas, il y aurait finalement retournement des valeurs⁷³⁹. La Modernité serait devenue rétrograde, passéiste même, tandis que la vision culturaliste s'érigerait en acte moderne. Finalement, cette attitude patrimoniale se révèle très moderne : il s'agit d'une modernité déguisée, grimée en tradition, une modernité du décor.

Les requalifications d'espaces publics mobilisent un même vocabulaire urbanistique ; seules certaines compositions urbaines paysagères diffèrent en fonction des morphologies locales.

⁷³⁵ André Louisy (dir.), *op. cit.*

Virginie Picon-Lefebvre (dir.), *op. cit.*

⁷³⁶ Françoise Bercé, *Des monuments historiques au patrimoine du XVIIIe siècle à nos jours (Les égarements du cœur et de l'esprit)*, Flammarion, Paris, 2000, p.11.

⁷³⁷ Elle a été soulignée par Yves Chalas (*L'invention de la ville, op. cit.*, p.53).

⁷³⁸ Alain Mons, *op. cit.*, p.247.

⁷³⁹ Maria Gravari-Barbas in Vincent Berdoulay, Paul Claval (dir.), *op. cit.*, p.195.

Dans le même temps, et cela est quelque peu moins vrai pour les centres que les périphéries urbaines, les références à des architectures-types pseudo-locaux mais suffisamment universels pour faire sens se multiplient.

Le manque d'innovation dans l'aménagement et la mise en scène actuelle du centre-ville conduit à la monotonie : l'espace public central est tel qu'on s'attend à ce qu'il soit. La stratégie relève du comportement attendu. Des artefacts simples, compréhensibles instantanément, sont mobilisés, producteurs d'une identité stéréotypée mais surtout d'une misère symbolique. On l'a montré avec la pauvreté des aménagements de rues piétonnes : travail graphique simple, mobiliers « de style » « passe-partout » essentiellement. Ce n'est pas la « vérité » architecturale qui est primordiale, c'est l'inscription d'un certain cachet dans une normalité urbanistique, des tonalités qui rappellent du « local » mais du local stéréotypé, idéal-typique.

L'universalité relative et la pauvreté du marché signifiant et symbolique priment ; à tel point que les choix proposés se cantonnent souvent à une opposition entre les valeurs de l'ancienneté apparente et celles du design contemporain... On l'a vu pour les mobiliers urbains : seule semble exister une démarche de positionnement en termes de modernité et de tradition possible (le terme « patrimoine » n'est alors pas utilisé : on parle de mobilier « rustique », « tradition », « néo-romantique »... néo-tout ce que l'on veut), avec différentes combinaisons possibles. La mobilisation de cet imaginaire théâtral dans les aménagements vise à rendre aux centres le charme du passé tel qu'on l'imagine ou tel qu'on aimerait qu'il ait été. Les artefacts de la mise en scène visent à « naturaliser » la représentation culturelle des centres anciens comme des « *espaces de la nostalgie* » c'est-à-dire renvoyant à « *l'idée d'un espace initiatique situé sur les marges de l'espace clos et normé de la civilisation* »⁷⁴⁰.

Imitation de l'antique, du médiéval, mimétisme architectural, dérive qui consiste à s'inventer un passé faute d'en avoir un... La critique de certains architectes et spécialistes du patrimoine est acerbe face à la médiocrité des choix urbanistiques, l'engouement pour le « rustique de pacotille », le recours imitatif au néo-régionalisme et à un localisme de mauvais goût⁷⁴¹ - réactions supposées défensives dans le contexte dit de mondialisation et globalisation.

⁷⁴⁰ Michel Roux, *Géographie et complexité (Les espaces de la nostalgie)*, L'Harmattan, Collection L'Ouverture Philosophique, Paris, 1999, p.52.

⁷⁴¹ Philippe Trétiack, *Faut-il pendre les architectes ?*, Seuil, Paris, 2001.

Le constat de la pauvreté du marché signifiant et symbolique renvoie à d'importants effets d'imitation et à la mobilisation de normes et modes. Il révèle la construction d'une identité catégorielle et normative de la petite ville.

C. Une urbanité catégorielle : les processus de normalisation de l'identité « petite ville »

On a montré que la piétonisation dans les petites villes renvoyait bien plus à des représentations sociales qu'à des arguments rationnels (déplacement piéton, mise en scène spatiale de zones à caractère piéton associées à des images de civilité, de convivialité, de bien-être, d'équilibre, etc.). L'analyse des discours d'acteurs locaux met en évidence que la rue piétonne est « à la mode » et que, puisque chaque ville se dote d'une rue ou d'un espace piétonnier, pourquoi ne pas faire de même... On semble avoir assisté à une certaine « naturalisation » de la dimension piétonne comme mode de « faire urbain ». C'est-à-dire que les acteurs locaux ne se sont pas posés véritablement la question du pourquoi piéton ; ils ont assimilé l'idée sans la récuser ou la remettre en cause. Ils ont « intériorisé » l'idée que la rue piétonne était un passage quasi-obligé pour l'aménagement intra-urbain de leurs villes⁷⁴². L'idée selon laquelle la rue piétonne fait ville s'inscrit dans une logique exogène. Le développement des rues à caractère piéton au sein de notre échantillon d'étude peut être attribué à l'importance des normes et modèles urbanistiques et surtout à un remarquable effet d'imitation.

L'imitation se définit comme une reproduction perçue comme positive ; processus de reproduction (à l'identique) ou de changement, l'imitation est liée aux normes et aux modèles. Mais si l'imitation est un acte renvoyant à l'intentionnalité, l'acteur n'a pas systématiquement conscience de la dimension imitative de son action. En fonction de diverses intentions, l'imitation acquiert un sens pour l'acteur ; elle s'organise par rapport au comportement d'autrui. L'étude des comportements imitatifs peut se faire selon une double approche : théorique et opérationnelle ; en effet les implications opérationnelles dans l'amélioration des politiques incitatives relèvent d'un processus socio-spatial.

⁷⁴² De la même façon, alors que les acteurs locaux constatent avec dépit la multiplication des bornes pour empêcher le stationnement ou la circulation automobile, personne ne semble prêt à remplacer ce système ou à imaginer une conception autre qui, pour répondre à ce qui est qualifié de manque de civilité des automobilistes, passerait par une autre forme d'aménagement urbain. Le mobilier apparaît comme une sorte de fatalité mais surtout un élément sans lequel on ne peut faire « petite ville ».

Le poids des normes dans la prolifération de mobiliers urbains standardisés a déjà été mis en évidence (cf. chapitre 4). Mais la dimension imitative se retrouve à différents niveaux du champ urbanistique et patrimonial. Elle rejoint la question de l'innovation par exemple dans les formes de valorisations plus larges du patrimoine, comme la valorisation touristique impulsée par les contrats de développement régionaux :

« Il n'y a rien d'innovant, je ne suis pas sûr que l'innovation soit toujours utile pour certains projets. On est toujours aussi à travers un contrat, un projet de territoire entre du social, c'est-à-dire réaliser un projet de territoire qui soit le fait d'élus qui se sont associés à un moment donné, qui ont voulu avancer ensemble, ce qui implique qu'ils n'ont pas toutes les visions, ils ont d'abord leur vision ; ce qui à mon avis est très intéressant c'est de construire un projet, un territoire politique. Et après il y a toutes les attentes que peut avoir le public touristique auquel on souhaite s'adresser, qu'on souhaite faire venir. Et c'est vrai que les actions à mettre en place pour ces deux cas ne sont pas les mêmes puisque les attentes des élus et du public touristique ne sont pas les mêmes. C'est toujours un mix entre les deux ; en sachant qu'il n'y avait rien sur ce territoire... oui c'est quelque chose qui a déjà été fait, mais comment faire venir sur le territoire un public si on ne lui présente pas le territoire d'une certaine manière et si on ne lui donne pas des pistes pour découvrir plus facilement ce territoire ? »⁷⁴³

« C'est vrai que ce n'est pas novateur de faire de la restauration du patrimoine pour le touriste, c'est sûr qu'on le fait tous ; et en même temps cela participe à la conservation de l'identité du territoire aussi. »⁷⁴⁴

Les acteurs du développement sont confrontés au difficile choix du dosage entre reproduction à caractère imitatif et innovation. Quelles innovations adopter pour les démarches de valorisation patrimoniale ? Le risque de tomber dans une banalisation du territoire semble devoir ne pas être négligé. Tous les territoires ne tendent-ils pas à posséder leur chemin du patrimoine et leur église locale revalorisée ? Cette question de l'innovation s'inscrit dans la problématique de la dialectique singularité / uniformité.

A partir des opérations réalisées dans les petites villes, il est possible de mettre en évidence une démarche d'imitation, du moins une part d'imitation dans les modalités de production d'identités urbaines « petites villes ». De façon pratique, deux phénomènes pourraient être distingués :

- une forme d'imitation au niveau du processus, à savoir la généralisation de ce type d'action sur différents territoires ;

⁷⁴³ Entretien avec Frédérique Viannès, *op. cit.*

⁷⁴⁴ Entretien avec Gaëlle Pelletier, chargée de l'animation du patrimoine pour le Pays de Bièvre-Valloire, mardi 21 octobre 2003.

- une forme d'imitation à une échelle intra-urbaine qui concerne plus particulièrement la diffusion spatiale du phénomène (qu'est-ce qui fait que dans telle ou telle rue, les colorations de façades se multiplient, se succèdent, se « copient » ?).

Mais il ne s'agit pas ici de traiter des questions de diffusion par proximité, de propagation (des éléments pourraient être apportés sur ces questions à partir de recherches de terrain, notamment sur la maximisation des politiques d'urbanisme en améliorant l'effet de diffusion des opérations incitatives – on pense aux opérations de ravalement et de restauration des façades).

Le processus de naturalisation a déjà été souligné pour le cas des mobiliers « de style » et pavages « à l'ancienne » privilégiés dans les centres historiques. Désormais ces opérations urbaines nous paraissent « naturelles », tout comme l'image du bâti et des façades qui en résulte. Le phénomène d'imitation s'appuie potentiellement sur des représentations (collectives, individuelles) bien intégrées. Il pourrait être intéressant de remonter à la source de l'application de ces procédures en étudiant l'effet d'imitation des toutes premières opérations. Qu'est-ce qui fait que dans une ville, il y a quelques décennies, l'on ait vu une opération façades ou une OPAH se développer, comment, dans quel contexte... ? Et quelle est la part de l'innovation dans cette opération « originelle » ? On l'a vu, les discours d'élus font apparaître l'idée que lorsque certaines façades commencent à être rénovées en centre-ville, cela fait des émules : il y aurait un effet déclencheur et un effet d'entraînement faisant que, si certaines façades sont refaites, alors d'autres propriétaires feront de même.

Ces phénomènes d'imitation sont, d'après notre hypothèse, à relier au processus plus global de « mise en scène » urbaine, au sens où il y aurait une combinaison de plusieurs procédures et actions (sur l'habitat, les façades, les espaces publics, le cadre de vie) allant dans le sens d'une requalification patrimoniale globale - donc à mettre en évidence avec d'autres processus (imitatifs mais pas seulement) sur la valorisation et l'aménagement des espaces publics, les opérations d'urbanisme, etc., faisant émerger un ensemble de représentations urbaines, autrement dit un modèle d'urbanité.

Aujourd'hui, ces procédures de réhabilitation des façades et leurs mises en scène sont bien assimilées, de telle sorte qu'il apparaît peu concevable qu'une commune ne cherche pas à les utiliser, à les concrétiser. C'est aussi, derrière ces procédures, la question du « libre choix » des acteurs, individuels et collectifs (propriétaires, municipalités). Les procédures incitatives et relevant du « volontariat », n'en sont-elles pas moins des étapes quasi-obligées pour les acteurs ? Car un territoire urbain qui ne se lancerait pas dans ces actions de réhabilitation du bâti, ne s'inscrirait pas dans les normes en vigueur, comme l'image que l'on

se fait de la ville. Aussi les collectivités (villes, petites et grandes) ont tout intérêt, pour répondre aux normes en vigueur à inciter les propriétaires à revaloriser le bâti. L'argumentaire des municipalités, qui s'appuie aussi sur celui des organismes chargés de mener les opérations (par exemple le PACT) mêle le fonctionnel à l'esthétique, au patrimonial et au cadre de vie... L'inscription dans des normes et modes permet des systèmes d'équivalence, c'est-à-dire que la mise en valeur est plus aisée lorsqu'il est possible de la comparer à d'autres mises en valeur. Ce processus de normalisation a pu être mis en évidence sur le terrain. Pour le maire de La Mure par exemple, la démarche « *consiste à regarder ce qui a pu être fait dans d'autres villes comparables à la nôtre* »⁷⁴⁵. Pour le maire de Villard-Bonnot, l'effort mené sur le fleurissement a permis de passer « *du néant à une certaine normalité* »⁷⁴⁶. Il est donc souhaitable pour une collectivité qu'elle ne se différencie pas trop de ce qui existe déjà ; sans être une stricte copie conforme pour autant. On retrouve bien ici le mécanisme de construction identitaire : un minimum de reconnaissance « normative » combiné à un minimum de spécificité.

La combinaison de phénomènes normatifs et imitatifs dans ce qui fait l'urbanité « petite ville » est liée à des processus conjoints qu'il convient de mettre en exergue.

Premier élément d'explication, le profil et la culture des acteurs de la ville (architectes, urbanistes, acteurs de la réhabilitation du bâti et des opérations de ravalement des façades) : pendant longtemps confiée à des ingénieurs privilégiant une approche par la matérialité de la ville, l'action publique est restée fortement centralisée et d'une conception très normative. L'inertie des pratiques et des réseaux professionnels explique donc en partie les phénomènes de modes et d'uniformisation.

Egalement, les outils d'action et procédures publiques comme les contrats de petites villes dans les années 1980 et 1990, et le Fonds d'Aménagement Urbain ont fortement orienté les stratégies et paradigmes aménagistes. La requalification des hypercentres fait par exemple l'objet d'opérations importantes dans le cadre des contrats de petites villes (aménagement des sols, pose de mobilier urbain et d'éclairage « de style »). Il convient d'ailleurs de prendre en compte le fait que des aménagements s'étant concrétisés par l'usage d'objets « génériques », a-historiques sont essentiellement dus dans les années 1980 à cette procédure des contrats de petites villes et au contexte aménagiste de l'époque privilégiant la modernisation et

⁷⁴⁵ Entretien avec Fabrice Marchiol, *op. cit.*

⁷⁴⁶ Entretien avec Daniel Chavand, *op. cit.*

l'équipement. Le style « ancien » mobilisé n'y est qu'une façade, une apparence dans un processus finalement très moderne.

On a vu comment a émergé et s'est reproduit un modèle classique de la petite ville avec notamment l'aménagement de la rue centrale en rue piétonne ou semi-piétonne. Ces aménagements sont appréhendés comme un processus incontournable⁷⁴⁷.

« [...] je crois que la rue centrale en rue piétonne ça s'est fait avec les contrats petites villes où tout le monde faisait la même chose, il y a eu des modes aussi à mon avis. [...] Les contrats petites villes, j'ai travaillé dans deux, trois communes, vous les regardez c'était un peu tous les mêmes, je ne sais pas si c'était réellement des volontés ou des modes, plutôt une idée d'urbaniste au départ qui a été imposée que des volontés réelles de dire... [...] C'est tout de la même époque. »⁷⁴⁸

Les projets sont assez répétitifs dans les années 1980-1990, les opérations peuvent être « transposées » d'une commune à une autre et les OPAH et ravalements de façades sont soumis aux modes d'une époque. La part de responsabilité des procédures est fondamentale dans le fait que les centres des petites villes tendent à se ressembler. La construction de l'image urbaine renvoie à un phénomène d'imitation en lien étroit avec le contexte aménagiste des années 1980 et des débuts de la réhabilitation dans les petites villes. Cette analyse de l'émergence d'un modèle d'urbanité lié à un effet de procédures s'appuie sur ce que l'on a pu mettre en évidence dans le chapitre 2 à propos de l'impact symbolique des opérations.

Or nos petites villes ont été affectées de façons très différentes par ces procédures. Ainsi les « maigres » aménagements des espaces publics du centre-ville de Roussillon durant les deux dernières décennies peuvent être, en partie, expliqués par l'absence pour cette commune d'un contrat de petite ville. Là où la majorité des petites villes ont doté leur centre ancien d'une rue piétonne ou semi-piétonne, avec un mobilier urbain classique, à Roussillon pas ou peu d'artifices « urbains » sur la place du Château et dans la Grande rue. Cette absence de marquage de centralité - certes le château constitue un symbole de la centralité, mais sa présence, historique, n'est pas accompagnée d'artefacts urbains en quantité dotant le lieu d'une identité catégorisante – nous semble autant une conséquence qu'une cause de la faiblesse des opérations menées sur ce secteur.

Il apparaît que les collectivités locales suivent généralement le mouvement impulsé par les échelons décisionnels supérieurs. Elles appliquent des directives étatiques et sont soumises à

⁷⁴⁷ « Je pense qu'il faut accepter cela comme étant un passage obligatoire. » (Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*).

⁷⁴⁸ Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*

l'existence de modèles qui limitent leur champ d'action ou systématisent des doctrines, des normes intériorisées. Dans le processus même de patrimonialisation impulsé par l'Etat, le niveau local s'est jusqu'à très récemment contenté généralement de suivre... L'effet d'imitation et la constitution d'une culture aménagiste renvoient à l'héritage culturel et législatif (processus normatifs de définition et de gestion du patrimoine par l'Etat) : l'élaboration d'une culture et d'une référence esthétique fait que les projets des municipalités n'admettent pas ou peu l'avant-garde. Nous avons montré la tendance à faire sobre, classique, « populaire » dans les petites villes, où les services techniques sont plus faibles que dans les grandes villes. Et en privilégiant la sobriété, en s'alignant sur des styles « passe partout », qui apparaissent comme le meilleur moyen de durer dans le temps, l'élus ou l'acteur dégage quelque peu sa responsabilité. Si l'on s'interroge d'ailleurs sur cette relance de l'inscription du passé dans l'art de faire la ville, on remarque que l'Etat d'un côté l'a favorisée (procédures, protection et classements) et des effets de mode l'ont amplifiée (mode rétro).

D'après les entretiens réalisés, il semble que l'appropriation (imitative) de ces procédures par les acteurs locaux est étroitement liée à l'opportunité de l'opération, notamment financière (procédures par exemple impulsées par l'Etat avec des subventions pour les promouvoir), et aux nouveaux modes de gestion des territoires (contractualisation).

Autre élément d'explication des phénomènes normatifs et imitatifs, les jeux d'offre et de demande, par exemple pour les mobiliers urbains et artefacts, leur standardisation étant liée à la dimension commerciale. On a montré que les bornes et potelets en fonte sont utilisés dans toutes nos petites villes avec une prépondérance des modèles « de style ». Les choix se font sur des catalogues où les gammes, très convenues, privilégient deux tendances ou styles : apparence d'un héritage du passé ou inspiration plus moderne voire design ; la ligne dite « tradition » est présente dans une grande majorité de catalogues de mobiliers et, si des variantes existent, elles affichent une certaine similitude dans la forme des objets. Le succès des lignes « tradition » est lié au fait qu'elles sont, dans l'imaginaire des décideurs, mieux intégrées aux contextes historiques et aux paysages urbains anciens ; ce processus de « naturalisation » des choix – maintes fois souligné - est capital tant pour les mobiliers que les aménagements de sols. Enfin, dans cette course à l'équipement, les possibilités financières et marges de manœuvre des collectivités constituent souvent un frein à l'innovation et à l'originalité.

Avec la combinaison de la diversification des acteurs (les communes font de plus en plus appel à des bureaux d'études et à des structures adaptées comme les Conseils d'architecture

d'urbanisme et d'environnement), la décentralisation, le renouvellement des paradigmes aménagistes, et le contexte concurrentiel croissant entre territoires, l'inscription dans les systèmes de normes est en voie de bouleversement. Et les modes sont changeantes : l'exemple des débats entre pierres apparentes et enduits de façades et l'exemple des pavés autobloquants, populaires dans les années 1980 dans les centres-villes et aujourd'hui mal connotés, le montrent bien (cf. chapitre 4).

On a mis en évidence le processus assimilable au « bricolage des restes » décrit par Bernard Crettaz, mené par les acteurs de la petite ville pour lui conférer une urbanité du décor et de l'esthétique, simultanément **réinterprétation de l'architecture vernaculaire et transposition de modèles génériques urbains**. Ce bricolage est « *un montage fragile réalisé avec des 'bouts de ficelle' à la hâte et pour les besoins pressants du moment. [...] Au sens fort, ce terme peut signifier une opération pratique et cognitive dont le trajet est le suivant : instituer du sens et de l'intelligible avec des éléments disparates qui sont des restes culturels.* »⁷⁴⁹

Il y a dans ce processus identitaire mené par les petites villes, oscillation entre des éléments jouant la carte de la distinction (certaines bornes en pierres) et d'autres rentrant dans une forme de généricité et de banalité, c'est-à-dire des éléments que l'on retrouve partout ailleurs (bacs à fleurs standardisés). On a mis en évidence le **recours à des figures génériques de patrimonialité apparente** (fontaines « tradition » sur catalogues, mobilier « de style ») **visant à inscrire le lieu dans un temps long appréhendable par tous, et le recours simultané à des figures locales, territorialisées** (ancrées dans l'espace et le temps du lieu) **visant à conférer de la singularité**. La construction d'urbanité « petite ville » se réalise dans une combinaison de formes génériques de rappel du temps long et la valorisation d'éléments patrimoniaux et mémoriels. C'est simultanément inscrire la petite ville (via la métaphorisation de son centre) dans une **urbanité générique** - c'est-à-dire lui attribuer un statut de petite ville, la faire entrer dans une catégorie urbaine - et dans un rapport singulier à une histoire locale (*genius loci*) - c'est-à-dire la rendre identifiable en tant que lieu individualisé doté d'une identité reposant sur une histoire propre ou plutôt une trajectoire temporelle.

La tension est permanente entre l'utilisation conventionnelle de normes urbaines et la volonté d'afficher une spécificité, autrement dit entre l'imitation et la différenciation. La démarche identitaire d'affirmation de la petite ville combine simultanément des références à la ruralité

⁷⁴⁹ Bernard Crettaz, *op. cit.*, pp.101-102.

et à l'urbanité, à la modernité et aux valeurs d'ancienneté. La difficulté pour les petites villes à sortir de la dualité patrimoine/modernité a été soulignée.

Le phénomène d'identification et d'assimilation peut sembler prendre le pas sur la différenciation étant donné le poids et la visibilité des références génériques, standardisées qui nous sont apparus croissants depuis les années 1980 dans la constitution de cette urbanité, ainsi que l'intérêt grandissant des municipalités pour le petit patrimoine⁷⁵⁰. La mise en valeur conjointe de patrimoines d'intérêt local et d'intérêt départemental, national, ou supra-communal alimente ces démarches simultanées d'identification et de différenciation.

La question des normes et des modes est donc importante dans l'inscription dans une catégorie urbaine. L'imitation relève ici, dans le cas des aménagements et mises en scène de petites villes, d'un intérêt en termes de positionnement, la motivation étant de répondre à l'image communément admise de la petite ville. L'effet d'imitation s'inscrit dans une démarche de conformité avec l'esthétique en vogue dans les cultures aménagistes.

⁷⁵⁰ Le champ d'action patrimonial - patrimoine vernaculaire essentiellement - tel qu'il est appréhendé par les petites villes est d'une gestion plus aisée et d'un coût inférieur au patrimoine protégé des Monuments historiques. La différence de termes est révélatrice à cet égard : on parle d'un côté de patrimoine, de l'autre de Monuments (historiques).

Conclusion

La construction de l'urbanité des petites villes vise à montrer que l'on a du « bien » et que l'on est inscrit dans une trajectoire temporelle ; elle passe par une inscription de signes dans l'espace public, une mise en scène des centres. Elle est fortement liée à l'instrumentalisation de normes et de modes. La production d'urbanité « petite ville » a changé en deux décennies. Mobilisé pour la désignation territoriale, le patrimoine et ses valeurs dérivées ont modifié le paradigme aménagiste. Il s'agit de « faire ville » - tout en montrant, pour les acteurs et collectivités, leur capacité à s'approprier des référents de la territorialité - en entrant dans des jeux d'imitation, en répondant à des normes et des modes⁷⁵¹ dans une logique également liée à l'esthétique du fait urbain. Et finalement de répondre à l'image que la société s'est forgée de la petite ville. Les modalités contemporaines de mise en scène amènent à une production territoriale fondée sur des goûts dominants.

On a montré l'importance des dimensions politique et socio-historique à travers la constitution de centralité et l'instrumentalisation de signes temporels et d'« objets patrimoines ». La construction de l'urbanité « petite ville » imite en partie les référents de la grande ville (piétonisation, mobilier urbain, etc.), elle instrumentalise les représentations sociales positives liées au temps long ; le recours aux artefacts rend les traces patrimoniales plus flagrantes pour ancrer l'espace urbain dans une dimension historique (le *simili* ancien « naturalise » l'inscription) et « faire ville » : c'est le cas des pavements en pierres, allusion aux rues des grandes villes, utilisés dans les petites à partir de la fin des années 1980. La minéralité, l'occupation exacerbée de l'espace sont utilisées pour « faire urbain ». Le centre-ville ancien doit répondre aux stéréotypes d'urbanité que sont la compacité du territoire, la mixité, la densité. La petite ville s'inscrit dans la production d'une urbanité morphologique (requalification des formes urbaines pour agir sur les dimensions symboliques) et esthétique qui s'avère être très normative.

Il ne s'agit pas uniquement d'une quête à tout prix d'un statut urbain : à travers l'imitation, l'instrumentalisation de modèles que les petites villes réadaptent, le processus traduit finalement la construction d'une catégorie de la petite ville. Cette volonté d'entrer dans une catégorie transparaît dans les discours des acteurs.

⁷⁵¹ Il y a combinaison de temporalités différentes : temps du politique, temporalités de la sédimentation historique, temporalités courtes pour les modes...

L'aménagement des petites villes se structure autour de politiques globales et volontaristes de requalification des centres où image de marque et identité territoriale sont mises en avant. Il apparaît finalement que ce n'est pas tant l'« objet patrimoine » - en tant que bien non duplicable, unique et localisé - qui sert d'accroche à la construction identitaire des petites villes, mais plutôt l'utilisation de référents renvoyant à des figures patrimoniales. On a montré, par exemple, que certains matériaux allochtones ne renvoient pas à une identité locale mais participent activement à l'inscription dans la construction générique d'une image de petite ville.

S'il y a combinaison d'un usage de référents génériques et d'une valorisation d'éléments locaux singularisants, le problème posé aux acteurs de la ville et du patrimoine est celui de l'affichage d'une diversité régionale⁷⁵². Le paradoxe de l'uniformisation croissante des petites villes alors que le contexte est à la décentralisation, aux pouvoirs locaux grandis, n'en est finalement pas un. Il révèle la constitution d'un modèle d'urbanité « petite ville » de l'ordre du générique. Un certain nombre d'opérations uniformisantes réalisées dans les décennies 1980-1990 amènent aujourd'hui à se poser la question de la différenciation ainsi que de l'innovation au sein des stratégies en œuvre : comment affirmer une identité lorsque l'on a gommé les références à l'histoire du lieu ou que le local s'est « volatilisé » dans le générique ? La pertinence de ce travail d'urbanité se pose au regard des catégories de l'identification.

⁷⁵² « On arrive à une banalisation des espaces qui est un peu terrible. » (Entretien avec Marie-Françoise Bonnard, *op. cit.*).

CHAPITRE 6 : UNE « URBANITE PATRIMONIALE » VIRTUELLE ?

Introduction

La mobilisation de la mémoire, de l'histoire, du temps long dans la construction symbolique des territoires est communément admise. On peut rappeler à l'instar de Michel Marié que « *l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire* »⁷⁵³. Or une partie notable des références mobilisées dans les opérations de requalification ne renvoie pas directement à la mémoire locale, à l'histoire du lieu mais à des signes de temps long, à des artefacts qui signifient, par un processus de symbolisation, une inscription que l'on pourrait penser être une pseudo-inscription dans une ancienneté fondatrice - fondatrice d'une trajectoire, trajectoire de « vie » de la petite ville -, et une dimension urbaine passant par la mobilisation d'un certain nombre d'ingrédients de l'insertion dans une catégorie territoriale ; on l'a particulièrement montré dans la partie 2 avec les mobiliers urbains. Notre analyse de ces phénomènes récents nous a amené à développer l'idée d'une nouvelle forme de patrimonialisation qui, complétant le processus traditionnel de patrimonialisation (révélation, sélection, sacralisation et transmission), se traduit par une production de conditions palpables, visibles, matérielles et surtout immédiates d'ancienneté (cf. chapitre 4). Sans en référer directement au travail de mémoire, cette forme de patrimonialisation, qui vise à une production signifiante de figures et référents territoriaux, remet en cause la légitimation de la durée dans son rôle de mise en récit et en sens. La notion de signe nous a semblé intéressante dans cette construction symbolique.

L'analyse de la production d'une urbanité de l'ordre du générique (cf. chapitre 5) nous amène à émettre l'hypothèse d'une petite ville finalement très virtuelle. Et nous pensons que cette dimension virtuelle à la fois se traduit dans le processus patrimonial et l'usage qu'en font les acteurs locaux, et en reconfigure en même temps le champ. Nous allons d'abord interroger cette virtualité du processus de construction identitaire à travers les notions de « signe » et de

⁷⁵³ Michel Marié, *op. cit.*, p.229.

« simulacre » et en mobilisant différents travaux en sciences sociales. Puis on sera amené à analyser les modalités de la mobilisation du patrimoine dans les petites villes.

« *Des 'traces' les plus anciennes aux marques d'aujourd'hui, les territoires nous parlent de nous, ils nous parlent de notre histoire profonde, à l'intersection de la nature et de la culture, que nous voulons débusquer par une interrogation inlassable des lieux...* »⁷⁵⁴ Le rapport intime entre les dimensions sociales, spatiales et temporelles nous amènera à décrypter cette dimension virtuelle de la petite ville par le biais d'explications sociétales globales sur les processus actuels de territorialisation et les enjeux de la patrimonialisation. La multiplication des opérations mémorielles et l'engouement contemporain des acteurs locaux pour le patrimoine ne sont pas uniquement liés à l'intérêt historique pour les objets. Ils participent à la démarche d'identification et de construction d'une image. Autrement dit, la patrimonialisation esthétique des centres est devenue un rituel contemporain d'affirmation d'une identité « petite ville ».

⁷⁵⁴ Jean-Paul Ferrier, *Antée 1. La géographie, ça sert d'abord à parler du territoire, ou le métier des géographes*, Edisud, Aix-en-Provence, 1984, p.43.

I. La virtualité du processus d'identification

Notre hypothèse est que la construction d'une catégorie « petite ville » s'inscrit dans une identité urbaine qui relève d'une dimension virtuelle. Le recours aux travaux de Jean Baudrillard⁷⁵⁵ nous semble pertinent pour interroger les modalités de production d'une urbanité « petite ville ». D'abord parce qu'il a développé une pensée sur l'utilisation des images et des signes à travers une étude de la société, de la médiatisation et de la consommation ; cette théorie nous permet d'éclairer certains questionnements inhérents aux modalités de production des territoires, et, pourquoi pas, des patrimoines. Ensuite parce que l'on a mis en évidence sur les communes d'étude, une tendance à l'utilisation exacerbée de « simulacres », notion que Baudrillard a développée. Pour autant, si cette théorie du simulacre nous sert ici à appréhender certains phénomènes récents liés à la mise en scène urbaine à caractère patrimonial, il ne s'agit pas d'inféoder le processus de construction identitaire à la seule pensée de Baudrillard, mais bien de proposer une interprétation à partir de modalités et de stratégies repérables dans les petites villes.

A. Signes et simulacres : l'interprétation d'une dimension virtuelle de la petite ville

1. Le problème de la pertinence du travail d'urbanité

Le chapitre précédent a mis en évidence les mécanismes de l'élaboration d'une catégorie « petite ville », notamment à travers la production d'une urbanité morphologique et la dialectique de l'imitation et de la différenciation dans cette démarche d'identification. On est ici amené à interroger la pertinence de ce travail d'urbanité. Le recours aux signes de convivialité que l'on a montré est-il convaincant ? Plus globalement, y a-t-il adéquation avec le type d'urbanité qui est mis en avant ?

⁷⁵⁵ Penseur français, né en 1929, Jean Baudrillard est sociologue et philosophe. Son travail sur les images, les médias, les signes et le virtuel a marqué (avec d'autres auteurs comme Michel Foucault, Paul Virilio, Jean-François Lyotard) la seconde moitié du 20^e siècle. Par ailleurs, il a réalisé un important travail sur la photographie. Théoricien de la postmodernité, influencé par Marshall McLuhan, il a forgé une pensée radicale basée sur la virtualité du monde apparent.

Les petites villes sont souvent freinées par l'organisation même de leur patrimoine et l'organisation formelle de la ville, les possibilités de valorisation. Elles éprouvent certaines difficultés à adopter pleinement la démarche patrimoniale qualitative voulue en termes de paysage urbain : difficulté à produire de l'unité alors que la petite ville se caractérise par la discontinuité, difficulté à produire de la densité étant donnée la faiblesse de l'étendue et compacité de son tissu urbain central. L'inscription spatiale de signes de temporalités visant à conforter la centralité comme un référent identitaire qui perdure est révélatrice de la complexité de cette mise en scène.

Dans leur démarche d'accession à une identité urbaine, les petites villes que l'on a étudiées éprouvent des difficultés à présenter un centre d'une taille suffisante :

« Ça fait vraiment un centre un peu à l'abandon, pas très engageant. Ce n'est pas facile... on manque de points d'appui pour le rendre plus attrayant. C'est un peu trop étiré en longueur aussi, c'est ça l'inconvénient ; il y a tout un nerf de façades étroit et puis derrière c'est vide, c'est plein de jardins, de prés, mais ce n'est pas très dense, c'est mal foutu. »⁷⁵⁶

La difficulté à afficher une cohérence urbaine, à uniformiser et à densifier est liée à la petitesse du centre ancien et à la juxtaposition de formes urbaines de périodes et styles différents, dont la gestion et la cohabitation sont complexes. La problématique est celle du traitement de structures différentes⁷⁵⁷. L'urbanisation récente (en particulier les lotissements pavillonnaires, les habitations néo-provençales, néo-classiques, etc.) se retrouve déconnectée du bâti existant. Ce problème rejoint celui lié à l'inadéquation entre les représentations de la ville ancienne à connotation patrimoniale et les usages et aspirations des habitants, notamment le souhait de vivre dans des logements modernes et fonctionnels tout en conservant le cadre historique ancien. L'action publique est confrontée à la difficulté de concilier, au niveau architectural, les demandes simultanées de confort, de modernité et d'épaisseur historique, d'« ancienneté » apparente, c'est-à-dire de répondre à la possibilité de formes contemporaines de l'habitat dans un cadre ancien à préserver.

Face au problème de structuration de l'espace, les discours des acteurs mettent en évidence le besoin de redonner des clés de lecture du paysage, de « recoudre » le tissu en gérant l'urbanisation et la trame bâtie. Le projet de ZPPAU de La Tour-du-Pin met bien en évidence

⁷⁵⁶ Entretien avec Francis Dauchez, *op. cit.*

⁷⁵⁷ « [...] l'habitat ancien, situé en bordure des axes routiers, se repère bien dans le territoire : murs en pierres, parfois pans de façades en bois, toitures à deux pans, tuiles écailles brunes, ouverture sur l'espace due à une absence de traitement des limites... Tandis que les constructions récentes possèdent une hétérogénéité dans le traitement des toitures, des teintes, des implantations, et une fermeture de l'espace privé sur la rue (clôture végétale opaque). » (Nathalie Patou, AURG, *Approche paysagère – Commune de Tullins. Dans le cadre de la révision du PLU*, 17 mars 2003, p.7).

cette difficulté pour les petites villes à produire et afficher « suffisamment » d'urbanité morphologique : *« l'ordre continu, symbole de l'urbanité n'est que l'exception. Il se limite aux deux voies principales et à leurs annexes immédiates. Il ne parvient que rarement à constituer des îlots fermés sur toutes leurs faces [...]. Partout ailleurs dans le centre, et même au-delà de la Bourbre, l'ordre continu est simulé par des murs et des constructions secondaires. »* En ce qui concerne les voies publiques : *« leurs perspectives courbes, héritages du passé, offrent une chaleur et une 'convivialité' qui manquent aux quartiers périphériques. Les places sont extrêmement variées de formes et de dimensions, et constituent le charme principal de la ville [...]. »*⁷⁵⁸

L'aspect urbain est associé à la continuité du bâti ancien, à l'impression de densité ainsi qu'à la hiérarchisation des espaces ; d'où les prescriptions existantes sur les alignements. Pour renforcer l'urbanité morphologique des centres-villes, la simulation de la continuité des façades côté rue est une méthode prônée par les discours d'acteurs et inscrite dans les documents d'urbanisme. Les démarches d'embellissement et d'esthétisation à caractère normatif amènent à se demander quel type de centralité on fabrique. Par ailleurs, existe-t-il un risque pour le centre-ville de la petite ville de n'être parfois qu'un ersatz de centralité ? On a vu que le marquage des sols par des revêtements différents vise à exprimer une centralité. Ces démarches de mises en scène ne sont pas nouvelles dans l'histoire de la ville. La production de centralité est liée au processus de spectacularisation de l'espace public dans la ville de la période classique par exemple et sous la Troisième République elle passe par la mise en scène et l'incarnation du pouvoir dans l'espace, à travers ses monuments emblématiques comme l'hôtel de ville ; et la place publique y renvoie à une certaine conception de l'urbanité. Mais les enjeux actuels de la dimension scénographique de la rue sont à mettre en perspective avec les transformations des comportements sociaux.

La dimension vivante du centre, l'expression recherchée de formes de sociabilité constituent une autre dimension à explorer dans l'analyse de la pertinence de cette construction d'urbanité. Tout d'abord, l'animation ne suffit pas à définir l'urbanité d'un lieu. Et il y a rarement un effet de foule dans les rues centrales des petites villes⁷⁵⁹, sauf dans le cas bien particulier des jours de marché, de brocante ou des manifestations et événements

⁷⁵⁸ Georges Clerc, *op. cit.*

⁷⁵⁹ Cette difficulté à créer de l'animation pourrait être liée à la culture dauphinoise, comme le suggère Jean Guibal : *« dans un village du Dauphiné le soir à vingt heures il n'y a personne, tandis que dans un village languedocien [...] c'est l'heure où l'on commence à sortir de la famille et à aller rencontrer les gens. »* (Entretien avec Jean Guibal, *op. cit.*).

exceptionnels à l'exemple de la fête des « Médiévales » à Crémieu. Si on parvient à reconstituer une urbanité morphologique par l'aménagement et l'esthétisation des espaces publics dans une logique patrimoniale, il est plus difficile de créer une ambiance sociale vivante. Ces simulacres de centre-ville ne réussissent jamais totalement à produire une vie urbaine complète. Ils reproduisent des formes (rues, places, formes de l'hypercentralité, etc.) mais peinent pour ce qui fait la civilité, la vie sociale. Et l'on peut se demander s'il n'y aurait pas déconnexion entre le type d'urbanité morphologique et la sociabilité inhérente au type de ville produite.

Par ailleurs l'aura bénéfique dont faisait l'objet le modèle de la piétonisation tend à s'estomper depuis les années 1990, pour les moyennes et grandes villes tout du moins⁷⁶⁰. Le problème de la disparition des commerces de proximité a déjà été abordé, et notamment dans ses liens avec les impacts des actions urbaines sur les centres-villes⁷⁶¹. L'équilibre commercial s'avère d'ailleurs particulièrement fragile dans les petites villes : « *les villes petites et moyennes sont les plus touchées car la seule implantation d'un hypermarché en périphérie peut suffire à 'sinistrer' le centre-ville. Les grandes villes résistent mieux.* »⁷⁶²

Si jusqu'à présent, les élus des petites villes étudiées ne remettent pas fondamentalement en cause cette composante de l'aménagement urbain, les opérations de piétonisation lourde deviennent rares. De par leur taille et leur configuration, les petites villes présentent peu d'espaces propices à une piétonisation réussie, en termes quantitatifs. Pour assurer sa réussite, la rue piétonne a besoin de flux piétons importants, d'un environnement adapté (rues d'une largeur raisonnable, bâti et façades valorisés) et de lieux attractifs (commerces, bars, restaurants, monuments...) propices à rendre la rue vivante et animée, objectif dont on a montré qu'il était une condition de la centralité. Lorsque le tissu est continu, homogène, avec une convergence de flux (généralement issue d'une convergence de voies), cela a plus de chances de marcher et de créer de l'attractivité, à condition encore que la mise en scène renvoie à ce qui est communément perçu comme « beau » et agréable à fréquenter.

Les centres anciens requalifiés sont l'un des rares espaces où l'on est attiré et où l'on se rend sans but précis. Si cela est vrai pour les grandes villes françaises, jusqu'à quel niveau critique la déambulation non utilitaire peut-elle fonctionner dans des petites villes où seul un axe principal a généralement été rendu piéton et offert à l'interaction sociale non assujettie à une

⁷⁶⁰ « *La piétonisation ne représente plus la panacée. Des élus locaux aux écologistes en passant par les urbanistes ou les commerçants, tous les partenaires de la ville ont tempéré leur discours.* » (Cécile Coumau, « Les rues piétonnes sur la voie de la cohabitation », *Urbanisme*, n°267-268, octobre-novembre 1993, p.10).

⁷⁶¹ Cécile Coumau, *ibid.*, p.10.

⁷⁶² Martine Allaman, « Vacance, carences, tendances », *Diagonal*, n°132, juillet-août 1998, p.33.

mobilité dépendante d'un objectif fonctionnel ? On produit la rue et la place comme formes, avec le risque, en les déconnectant de ce qui a forgé l'urbanité comme mode de vivre en ville, de n'en faire qu'une forme vide. La rue présente l'apparence de l'espace public mais il s'agit plutôt de côtoiement à défaut de se rencontrer.

Les démarches de reconstitutions spatiale et symbolique de lieux conçus pour donner l'apparence de places et faire « centralité » (autour d'une fontaine, une œuvre d'art, un marquage au sol assurant une différenciation spatiale, une ambiance piétonne privilégiée, un soin particulier apporté aux façades, à l'esthétique du bâti, la présence de petits commerces et de bars, etc.) laissent perplexes au vu de la difficulté de la petite ville à être ce qu'elle souhaite représenter.

Produire un type d'urbanité n'est pas suffisant. Encore faut-il que cette image soit partagée et vécue par les habitants. Or, si l'on a mis en évidence les modalités de la production d'urbanité, cela ne signifie pas qu'il s'agisse d'une urbanité vécue. Le but est de se doter d'une urbanité que l'on n'a pas forcément, sachant que, si le cadre physique est urbain, les pratiques, elles, décrivent des comportements aussi proches des comportements ruraux que de ceux de la grande ville. Se profile une certaine difficulté pour ces petits centres urbains à devenir ce qu'ils veulent strictement être. Et qu'en est-il de l'idée d'un renouveau récent de l'espace public en urbanisme et dont on a parlé précédemment ? Pour les petites villes, la démarche consiste-t-elle essentiellement en un réaménagement esthétique des rues et places centrales ou une refonte de la notion même d'espace public ?

La conception esthétique de l'urbanité « petite ville » est celle du décor. Elle mobilise une architecture de carte postale où la tendance est de faire du neuf avec du vieux (usure artificielle, matériaux faussement vieillis, style néo). Elle s'inscrit dans un certain rejet des logiques fonctionnelles et une tendance à la gadgétisation de l'espace. « *Gadgétiser, c'est laisser proliférer des objets ou des types d'aménagement qui sont porteurs de signes sans être porteurs d'usages* »⁷⁶³, selon Philippe Panerai, architecte-urbaniste, qui s'élève contre cette pensée futile. Cette gadgétisation de l'espace interroge la symbolique des objets, anciens mais pas seulement, et renvoie aux mutations de la société de consommation et à la notion de signe.

⁷⁶³ Philippe Panerai, architecte-urbaniste cité par Martine Allaman, « Espaces publics : liberté, identité, continuité », *op. cit.*, p.13.

2. Signes du passé et simulacres urbains : la thèse de l'« hyperréalité »

A travers des ouvrages comme *Le système des objets* (1968), *La société de consommation* (1970), *Pour une critique de l'économie politique du signe* (1972), Jean Baudrillard élabore une réflexion sur les sociétés contemporaines occidentales. Les relations sociales y sont structurées par la consommation. Plutôt qu'une démarche de satisfaction des besoins, elle constitue un médiateur identitaire, un moyen de se différencier, de faire apparaître sa classe sociale.

Au-delà du formidable boom de la consommation d'objets et de biens⁷⁶⁴, il y a, selon Baudrillard, une reconstitution, une reconstruction sous forme de signes de ce que la société de consommation détruit. La société de consommation prendrait ainsi son sens dans le besoin de détruire les objets qu'elle produit⁷⁶⁵. La surabondance d'objets, leur utilisation intensive, peut être analysée sous l'angle de la théorie de la consommation de Baudrillard au sens où elle serait une « *institution sociale contraignante, qui détermine les comportements avant même d'être réfléchie par la conscience des acteurs sociaux* »⁷⁶⁶. Elle renvoie aux deux fonctions essentielles des objets : l'utilisation et la possession. A travers le prisme de la propriété privée, cette seconde fonction renvoie à des systèmes de valeurs, au prestige et au niveau social. L'affichage d'un standing, simultanément à l'accession à un rang urbain, a été mis en évidence précédemment.

*« Le monde des objets n'échappe pas à cette règle, à cette contrainte de superfluité : c'est bien toujours en ce qu'ils ont d'inutile, de futile, de superflu, de décoratif, de non fonctionnel, que des catégories entières d'objets (bibelots, gadgets, accessoires) ou, dans chaque objet, toutes les connotations et le métabolisme des formes, le jeu de la mode, etc., - bref, les objets ne s'épuisent jamais dans ce à quoi ils servent, et c'est dans cet excès de présence qu'ils prennent leur signification de prestige, qu'ils 'désignent' non plus le monde, mais l'être et le rang social de leur détenteur. »*⁷⁶⁷

Si Jean Baudrillard étudie les objets qui nous environnent, il n'élude pas le statut particulier des objets anciens et des objets marginaux. Les objets anciens, s'ils semblent ne pas répondre aux dimensions fonctionnelles (« aux exigences du calcul fonctionnel »), relèvent tout autant

⁷⁶⁴ « Il y a aujourd'hui tout autour de nous une espèce d'évidence fantastique de la consommation et de l'abondance, constituée par la multiplication des objets, des services, des biens matériels, et qui constitue une sorte de mutation fondamentale dans l'écologie de l'espèce humaine. A proprement parler, les hommes de l'opulence ne sont plus tellement environnés, comme ils le furent de tout temps, par d'autres hommes que par des objets. » (Jean Baudrillard, *La société de consommation*, Gallimard, Folio, Paris, [1970] 1997, p.17.)

⁷⁶⁵ Jean Baudrillard, *ibid.*, p.56.

⁷⁶⁶ Jean Baudrillard, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Gallimard, Paris, 1972, p.10.

⁷⁶⁷ Jean Baudrillard, *ibid.*, p.11.

d'une démarche inscrite dans la modernité. Baudrillard montre comment, dans des opérations de restauration, il est besoin de rappeler des éléments du passé et des générations précédentes (pierres apparentes, poutres, etc.). L'objet ancien apparaît, lui aussi, fortement lié à la réussite sociale : « *l'objet ancien relève du baroque culturel. Sa valeur 'esthétique' est toujours une valeur dérivée : en lui s'effacent les stigmates de la production industrielle et les fonctions primaires. [...] L'ancien, c'est, entre autres choses, la réussite sociale qui se cherche une légitimité, une hérédité, une sanction 'noble'.* »⁷⁶⁸

« [...] *l'objet ancien est, lui, purement mythologique dans sa référence au passé. Il n'a plus d'incidence pratique, il est là uniquement pour signifier. Il est astructurel, il nie la structure, il est le point limite de désaveu des fonctions primaires. Pourtant, il n'est pas afunctionnel ni simplement 'décoratif', il a une fonction bien spécifique dans le cadre du système : il signifie le temps. [...] Bien sûr, ce n'est pas le temps réel, ce sont les signes, ou indices culturels du temps, qui sont repris dans l'objet ancien. Leur présence allégorique ne contredit donc pas l'organisation générale : nature et temps, rien n'y échappe, tout s'accomplit dans les signes.* »⁷⁶⁹

« *L'exigence à laquelle répondent les objets anciens est celle d'un être définitif, un être accompli. Le temps de l'objet mythologique, c'est le parfait : c'est ce qui a lieu dans le présent comme ayant eu lieu jadis, et qui par cela même est fondé sur soi, 'authentique'.* [...] *L'objet ancien se donne ainsi comme mythe d'origine.* »⁷⁷⁰

L'objet ancien a une forte signifiante. L'abondance des éléments réinvestis, restaurés (parfois précédemment oubliés, délaissés, relégués) montre l'intérêt que lui portent les sociétés contemporaines. L'objet ancien fascine et apparaît « beau » parce que parvenu jusqu'à nous et signe d'une « vie » antérieure ; la mythologie de l'objet ancien participe à la quête sociale d'authenticité (collective et individuelle par exemple à travers les collections). Les objets faisant « ancien » incarnent, dans l'espace urbain, la permanence du groupe en même temps qu'ils signifient les liens affectifs. Il faut souligner l'importante dimension symbolique des artefacts qui renvoient aux rapports au temps et à la conscience de la mort. Ces représentations de la vie et de la mort s'expriment par ailleurs dans l'altération et la dégradation des objets en lien avec la valeur d'ancienneté et la dissolution des œuvres. La dialectique de la nature et de la culture se manifeste dans le rapport entre l'acte de création exprimé à travers l'intégrité des œuvres et des productions humaines et le travail de décomposition lié aux lois de la « nature ». On retrouve en filigrane la métaphore du vivant que l'on a mise en exergue précédemment.

⁷⁶⁸ Jean Baudrillard, *ibid.*, pp.28-29.

⁷⁶⁹ Jean Baudrillard, *Le système des objets*, Gallimard, Paris, [1968] 2001, p.104.

⁷⁷⁰ Jean Baudrillard, *ibid.*, pp.106-107.

Un parallèle peut être établi entre la manière d'aménager les espaces publics et celle d'équiper les espaces privés, notamment dans le choix d'un style. Les pierres apparentes utilisées pour l'espace public correspondent en quelque sorte aux boiseries et poutres apparentes pour l'espace de la maison. Comme pour les mobiliers urbains, les catalogues qui opposent un style « tradition » à un style moderne ou design existent aussi pour les cuisines équipées des habitations.

« Bien sûr qu'on a regardé le mobilier, ce n'est pas un truc que l'on fait comme ça, c'est exactement comme une décoration de maison, on ne confie pas cela à d'autres, en tout cas on donne son point de vue [...]. »⁷⁷¹

Il y a une convergence entre les critères mobilisés dans l'espace public, l'espace semi-public et privé. Ces normes et ces modes révèlent un changement des fonctions de la ville comme de celles de la maison où les objets symboliques sont omniprésents. Les transformations sociales contemporaines, les valeurs d'un individualisme consumériste participent à ce que la mise en scène du « dehors » soit une projection du « dedans », parfois une simple réplique. Les aménagements des habitations ont suivi des processus assez similaires à ceux réalisés dans les centres-villes ; et cette construction symbolique ne se retrouve pas seulement dans les aménagements extérieurs. Lorsque le savoir fait défaut, lorsqu'on ne produit plus les signes, on les achète sur catalogue et on se les réapproprie en les réinterprétant. D'où l'importance des modèles normatifs et des modes qui a été soulignée précédemment dans la construction référentielle de l'urbanité. Les critères renvoient à l'esthétique et à la conception du « beau », c'est-à-dire ce qui plaît immédiatement, quasi-universellement, indépendamment du contexte culturel. L'usage généralisé de certains signes du passé peut être interprété comme la conséquence d'une société où l'on ne consomme que du signe. Jean Baudrillard s'est notamment interrogé sur le style kitsch et la multiplication de ces objets. Il y voit une profusion de signes mais une pauvreté de signification. D'autres comme Bernard Stiegler, soulignant le lien entre esthétique et politique, ont dénoncé une misère symbolique⁷⁷².

Notre analyse a mis en évidence que les objets mobilisés manifestent d'un passé non daté. Ils sont des signes de temps, manifestant en quelque sorte une confrontation entre le « beau » et ce qui est lié à l'héritage historique local et à l'« authentique ». L'utilisation de la valeur du passé en tant que signe est capitale. Les objets et artefacts matérialisés dans la ville, s'ils sont

⁷⁷¹ Entretien avec Philippe Langenieux-Villard, *op. cit.*

⁷⁷² Bernard Stiegler, « De la misère symbolique », *Le Monde*, 11 octobre 2003.

censés susciter une historicité en resituant dans une temporalité un fait, un monument, donnent finalement plus à montrer **leur propre ancienneté**. Et leur ancienneté apparente suffirait à simuler l'inscription dans une histoire longue. Il importe surtout, pour que le simulacre fonctionne, qu'ils incarnent, plus que tel ou tel élément ancré dans un espace-temps chronologique, leur propre image d'ancienneté. Certains écrits de Jean Baudrillard viennent corroborer notre interprétation fondée sur les notions de signe et de simulacre. Son propos peut se résumer ainsi : dans notre société les simulacres en sont arrivés à précéder, et déterminer, le réel.

*« Il ne s'agit plus d'imitation, ni de redoublement, ni même de parodie. Il s'agit d'une substitution au réel des signes du réel, c'est-à-dire d'une opération de dissuasion de tout processus réel par son double opératoire, machine signalétique métastable, programmatique, impeccable, qui offre tous les signes du réel et en court-circuite toutes les péripéties. »*⁷⁷³

La construction identitaire des petites villes et l'instrumentalisation du patrimoine peuvent être appréhendées sous l'angle de la précession des simulacres.

La mobilisation de la notion de simulacre telle qu'énoncée par Jean Baudrillard dans *Simulacres et simulation* (1981) est particulièrement pertinente dans le cas des petites villes. La simulation est un « faire comme si » qui renvoie à une absence ; elle remet en cause la dualité vrai - faux selon Baudrillard. Initialement représentation du réel, le simulacre se serait généralisé avec l'ère industrielle, finissant à notre époque post-moderne par « précéder et déterminer le réel ». Aussi, « c'est la simulation qui est efficace, jamais le réel »⁷⁷⁴, un peu comme si la conviction de l'authenticité avait plus d'importance que l'authenticité elle-même. L'« hyperréalité » correspond selon Jean Baudrillard⁷⁷⁵ à un stade où la précession des simulacres rend invalide la différence entre le réel et le non réel, la société hyperréelle baignant dans les médias, la publicité, les moyens d'information de masse - la masse étant devenue lieu d'« implosion du social » - et des spectacles simulés. Ce ne sont plus les produits et objets qui nous entourent et que nous consommons mais des signes et des images. Les

⁷⁷³ Jean Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Editions Galilée, Paris, 1981, p.11.

⁷⁷⁴ Jean Baudrillard, *ibid.*, p.86.

⁷⁷⁵ « Dans ce passage à un espace dont la courbure n'est plus celle du réel, ni celle de la vérité, l'ère de la simulation s'ouvre donc par une liquidation de tous les référentiels – pire : par leur résurrection artificielle dans les systèmes de signes, matériau plus ductile que le sens, en ce qu'il s'offre à tous les systèmes d'équivalence, à toutes les oppositions binaires, à toute l'algèbre combinatoire.[...] Il s'agit d'une substitution au réel des signes du réel, c'est-à-dire d'une opération de dissuasion de tout processus réel par son double opératoire, machine signalétique métastable, programmatique, impeccable, qui offre tous les signes du réel et en court-circuite les péripéties. » (Jean Baudrillard, *ibid.*, p.11.)

modèles de simulation constitueraient le monde, rendant impertinente la distinction entre réel et non réel.

Dans l'ouvrage *Simulacres et simulation*, Jean Baudrillard prend l'exemple de Disneyland comme objet-lieu artificiel :

« Disneyland est là pour cacher que c'est le pays 'réel', toute l'Amérique 'réelle' qui est Disneyland (un peu comme les prisons sont là pour cacher que c'est le social tout entier, dans son omniprésence banale, qui est carcéral). Disneyland est posé comme imaginaire afin de faire croire que le reste est réel, alors que tout Los Angeles et l'Amérique qui l'entoure ne sont déjà plus réels, mais de l'ordre de l'hyperréel et de la simulation. Il ne s'agit plus d'une représentation fautive de la réalité (l'idéologie), il s'agit de cacher que le réel n'est plus le réel, et donc de sauver le principe de réalité. L'imaginaire de Disneyland n'est ni vrai ni faux, c'est une machine de dissuasion mise en scène pour régénérer en contre-champ la fiction du réel. D'où la débilite de cet imaginaire, sa dégénérescence infantile. Ce monde se veut enfantin pour faire croire que les adultes sont ailleurs, dans le monde 'réel', et pour cacher que la véritable infantilité est partout, et c'est celle des adultes eux-mêmes qui viennent jouer ici à l'enfant pour faire illusion sur leur infantilité réelle. »⁷⁷⁶

Selon lui, Disneyland joue comme alibi pour restituer l'illusion qu'en dehors de Disneyland l'Amérique est bien réelle, alors qu'elle est tout aussi « hyperréelle ». Le simulacre se niche ici : le modèle imaginaire (Disney) ne s'avère pas différent du fonctionnement réel de la société. Disneyland est faussement imaginaire. A partir de cet exemple, on peut confronter une définition de la patrimonialisation aux théories de Jean Baudrillard sur la précession des simulacres et on peut émettre l'hypothèse suivante : les processus actuels de patrimonialisation des espaces urbains s'inscrivent dans une « hyperréalité » contemporaine où le patrimoine est un signe qui vient pallier une absence de sens, une absence de signes réels⁷⁷⁷ ; soit pour caricaturer, la patrimonialisation comme signe d'une « hyperréalité ». Avec pour corollaire la précession des modèles urbains, archétypes d'urbanité que l'on retrouve dans les discours identitaires des acteurs territoriaux. Les signes donnés à voir sont ceux qui y figurent l'ancienneté, l'inscription spatiale dans un système de sens basé sur le temps long.

On a montré que, dans les petites villes étudiées, il ne s'agit finalement pas tant de retrouver ce qui fait l'essence de l'urbanité que de donner des signes de ville en tant que structure morphologique ; c'est-à-dire être dans l'image et produire un théâtre d'urbanité (urbanité morphologique, accession à une catégorie). Le phénomène relève d'une logique d'une urbanité du décor où l'on propose quelque chose de « mieux » que la réalité : un type

⁷⁷⁶ Jean Baudrillard, *ibid.*, p.26.

⁷⁷⁷ « Le passage des signes qui dissimulent quelque chose aux signes qui dissimulent qu'il n'y a rien, marque le tournant décisif. » (Jean Baudrillard, *ibid.*, p.17.)

d'urbanité tel que l'on aimerait qu'il soit. Or cette démarche est confrontée à l'incapacité à être ce que l'on souhaite représenter. Et la **dimension virtuelle de l'urbanité** qui en résulte s'inscrit bien dans l'« hyperréalité » mise en évidence par Baudrillard. S'il est pertinent d'appréhender la construction de l'urbanité « petite ville » à travers les notions de simulacre et de simulation, c'est bien parce que le simulacre n'y est pas une exacte copie : il porte en lui le principe d'un détournement de ce qu'il imite. Le recours à la notion d'« hyperréalité » est pertinent pour désigner le fait que signes et symboles se substituent aux objets, pour décrypter cette spectacularisation et création d'ambiances urbaines (importance du champ visuel, de l'esthétique et de l'apparence), plus globalement le fait que le centre-ville soit prétexte à un récit. La simulation patrimoniale, dépassant la dimension artefactuelle de la patrimonialisation et de ses traces produites, est-elle, à l'instar de ce que Jean Baudrillard décrit pour Disneyland ou d'autres simulacres, une mise en scène visant à faire croire en l'existence de sens du phénomène patrimonial mais signifiant, au-delà, la dissolution du principe de réalité (spatiale, temporelle, sociale) dans la simulation totale et l'assomption du vide, du vide « scénographié » en quelque sorte ?

Dans *Le crime parfait* (1995), Jean Baudrillard prolonge les réflexions menées dans *Simulacres et simulation* et pose la réalité comme une illusion ; les signes viseraient à faire disparaître la réalité tout en en dissimulant la disparition même⁷⁷⁸.

« Donc, le monde est une illusion radicale. C'est une hypothèse comme une autre. De toute façon, elle est insupportable. Et pour la conjurer, il faut réaliser le monde, lui donner force de réalité, le faire exister et signifier à tout prix, lui ôter tout caractère secret, arbitraire, accidentel, en chasser les apparences et en extraire le sens, l'ôter à toute prédestination pour le rendre à sa fin et à son efficacité maximale, l'arracher à sa forme pour le rendre à sa formule. Cette gigantesque entreprise de désillusion – littéralement : de mise à mort de l'illusion du monde au profit d'un monde absolument réel – c'est cela qui est proprement la simulation. Ce qui s'oppose à la simulation, ce n'est donc pas le réel, qui n'en est qu'un cas particulier, c'est l'illusion. Et il n'y a pas de crise de la réalité, bien au contraire : du réel, il y en aura toujours plus, puisqu'il est produit et reproduit par la simulation, et qu'il n'est lui-même qu'un modèle de simulation. »⁷⁷⁹

Le monde serait une illusion. Il ne s'agit pas ici de questionner la posture de Baudrillard par rapport au courant nihiliste qui consiste en la négation des choses à leur plus haut degré, mais de comprendre ce que signifie ce « crime » de la réalité. Baudrillard use de formules rhétoriques complexes pour exprimer l'idée que la société, prise dans une course au réel, devient « hyperréelle ». L'espace « hyperréel » est au-delà du cyber-espace, plutôt espace

⁷⁷⁸ Jean Baudrillard, *Le crime parfait*, Editions Galilée, Paris, 1995, p.20.

⁷⁷⁹ Jean Baudrillard, *ibid.*, p.35.

dépassant toute expression, toute forme de réalité. « Crime de la réalité » ne signifie pas que le réel n'existe pas, que rien n'est vrai. Il exprime plutôt l'idée d'un évanouissement du réel dans le virtuel, amenant à dépasser la distinction réel / virtuel. Ainsi l'« hyperréel » - ni réel, ni irréel - serait abolition du réel.

Les artefacts pour faire « ancien » et « historique » relèveraient alors du besoin d'un réel encore plus réel que le réel, c'est-à-dire de l'« hyperréel ». Les mises en scène offrent au regard et à la consommation ce que le réel n'a pas forcément été. Ce processus de mise en scène de signes rejoint le « double opératoire de la réalité » dont parle Baudrillard, la reproduction idéale d'un modèle de réel.

Umberto Eco a travaillé sur ces questions : étudiant le jeu de l'« hyperréalité », du vrai et du faux à travers des exemples américains de processus imaginaires, il remarque que l'imagination « veut la chose vraie et doit réaliser le Faux Absolu pour l'obtenir »⁷⁸⁰ et, selon lui, « le faux est reconnu comme 'historique' et comme tel il est déjà revêtu d'authenticité »⁷⁸¹. Superposant l'ancien sur le moderne, le vieux sur le neuf, le vrai sur le faux, la patrimonialisation jouerait de ce jeu de falsification dont parle Umberto Eco.

*« Et sans doute notre temps... préfère l'image à la chose, la copie à l'original, la représentation à la réalité, l'apparence à l'être... Ce qui est sacré pour lui, ce n'est que l'illusion, mais ce qui est profane, c'est la vérité. Mieux, le sacré grandit à ses yeux à mesure que décroît la vérité et que l'illusion croît, si bien que le comble de l'illusion est aussi pour lui le comble du sacré. »*⁷⁸²

Le processus viserait à la reproduction de l'objet au travers du jeu de ressemblance : le patrimoine, en tant que signe, « signifie dans la mesure où il a ressemblance avec ce qu'il indique »⁷⁸³. Or, d'après Michel Foucault, « il n'y a pas de ressemblance sans signature. Le monde du similaire ne peut être qu'un monde marqué. »⁷⁸⁴. La ressemblance ferait sens, faisant bien entrer le patrimoine dans le champ de la simulation puisque « partout l'hyperréalisme de la simulation se traduit par l'hallucinante ressemblance du réel à lui-même »⁷⁸⁵. « Pour passer, l'information historique doit prendre l'aspect d'une réincarnation »⁷⁸⁶, mais la question de la vraisemblance de la re-présentation ne se pose pas :

⁷⁸⁰ Umberto Eco, *La guerre du faux*, traduit de l'italien par Myriam Tanant avec la collaboration de Piero Caracciolo, Grasset, Paris, 1985, p.13.

⁷⁸¹ Umberto Eco, *ibid.*, p.33.

⁷⁸² Ludwig Feuerbach cité par Guy Debord, *La société du spectacle*, Editions Champ Libre, Paris, 1971.

⁷⁸³ Michel Foucault, *Les mots et les choses (Une archéologie des sciences humaines)*, Gallimard, Paris, 1966, p.44.

⁷⁸⁴ Michel Foucault, *ibid.*, p.41.

⁷⁸⁵ Jean Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Editions Galilée, Paris, 1981, p.41.

⁷⁸⁶ Umberto Eco, *op. cit.*, p.12.

il ne s'agit pas de savoir si cela est vrai ou non, mais bien de « voir » : le jeu du vrai et du faux s'y trouve détourné. « *Pour parler de choses qu'on veut connoter comme vraies, ces choses doivent sembler vraies. Le 'tout vrai' s'identifie au 'tout faux'. L'irréalité absolue s'offre comme présence réelle. [...] le signe aspire à être la chose et à abolir la différence du renvoi, le mécanisme de la substitution. Il n'est pas l'image de la chose mais son moulage, ou, mieux, son double.* »⁷⁸⁷.

3. Signes et simulation : l'exemple des pignons lauzés de Villard-de-Lans

La thèse d'une dimension virtuelle du processus de construction territoriale s'appuie pleinement sur la mobilisation des signes. Pour approfondir cette question de la force du signe, abordons l'exemple de la municipalité de Villard-de-Lans dont a dit précédemment qu'elle affichait un discours de diversification de l'activité touristique et économique en mobilisant le champ patrimonial. Héritage architectural renvoyant à des modes de construction, le pignon lauzé est récupéré et remobilisé par la municipalité dans la production « miniaturisée » d'une image territoriale. Jacques Blanc, adjoint à l'urbanisme, décrit en ces termes les référents de l'héritage bâti constructeurs de l'identité de Villard-de-Lans :

« [...] les hameaux à mon avis sont effectivement un signe identitaire, c'est-à-dire que la façon dont justement ces hameaux sont en crêtes et du coup arrivent à bien cerner des zones urbanisées et au contraire des zones qui sont cultivées en périphérie [...]. C'est un élément de base, et à partir de là si on fait un zoom encore plus en avant, on s'aperçoit que le fait de se caler perpendiculaire à la pente, enfin dans le sens de la pente, ou parallèle aux lignes de niveau, systématiquement ça crée effectivement des cours intérieures, des placettes d'entrées de hameaux qui là aussi sont identitaires, qui nous semblent une forme urbaine qui est intéressante. Et quand on fait encore un zoom et qu'on s'aperçoit du coup que ce calage dans la pente fait apparaître des pignons importants qui retiennent l'espace habité derrière et que en plus ce pignon est signé avec des lauzes, c'est une donnée intéressante. Il me semble que justement il ne faut pas réduire ce pignon à un simple signe : c'est l'aboutissement, une sorte d'histoire racontée et à la fin effectivement il y a une signature qui est le pignon lauzé. Nous ce que l'on a envie de mettre en valeur c'est toute cette histoire là : comment on est arrivé à créer du paysage en calant de l'urbanisation de manière particulière, en calant des maisons les unes par rapport aux autres de manière particulière, en construisant ces maisons de manière particulière. Tout cela effectivement crée de l'identité, et tout le travail dans le cadre du PLU particulièrement va être de décoder tout ça et de voir ce qu'on peut en retirer pour le développement futur. [...] Le pignon c'est simplement le petit mot de la fin qui dit

⁷⁸⁷ Umberto Eco, *op. cit.*, p.12.

‘voilà vous avez compris’... au fond on peut signer comme cela, c’est l’aboutissement d’une cohérence. »⁷⁸⁸

Le pignon lauzé (cf. photographie 129) constitue un référent architectural particulièrement bien appréhendé par les touristes, et l’existence de ce signal est importante pour une station touristique.

« [...] on perçoit bien qu’il y a une signature qui est forte et qui est toujours retenue, il y a comme un flash qui imprimerait une rétine, on constate que l’imprégnation de la rétine c’est le pignon lauzé. Tout le reste c’est quelque chose qui fait partie de la photo mais qui n’imprègne pas la rétine. C’est à partir de cette identité là que l’on veut, nous, bâtir une attractivité encore plus forte. [...] ce que l’on perçoit quand on regarde une exposition de peinture et quand on voit ce que les touristes envoient comme style de carte postale, c’est pratiquement à 90 % des pignons lauzés. Quand vous avez une exposition de peinture avec des paysages ou du bâti avec un pignon lauzé, le paysage bâti avec pignon lauzé c’est celui là qui va partir, ce n’est pas autre chose, et pour les cartes postales c’est la même chose. La perception de l’identité architecturale par nos visiteurs c’est le pignon lauzé, c’est un signe qui est vraiment très fort. »⁷⁸⁹



Photographie 129 : Villard-de-Lans, le centre-ville.

La mobilisation des pignons lauzés dans la production d’une image patrimoniale du territoire.

⁷⁸⁸ Entretien avec Jacques Blanc, *op. cit.*

⁷⁸⁹ Entretien avec Jean-Pierre Bouvier, *op. cit.*

Si les pignons, les modes de construction et implantation du bâti dans la pente répondaient à des préoccupations sociales et des contraintes physiques (originellement, le pignon couvert de lauzes en calcaire protège le toit du vent et de la pluie), aujourd'hui il n'en est rien. Ce sont les aspects esthétiques et la dimension identitaire qui sont désormais recherchés ; le pignon participe au processus d'identification, il symbolise Villard-de-Lans. Cet artefact joue le rôle de « clin d'œil » (cf. chapitre 4). La politique mise en place par la commune incite à la restauration de cette trace sur le bâti existant et va plus loin en subventionnant les pignons à redans neufs, avec l'idée que cette figure de l'architecture traditionnelle du plateau du Vercors joue un rôle identitaire fort. En 2002, la première subvention municipale est accordée pour la création de pignons lauzés neufs.

*« Moi ce qui m'intéresse c'est la créativité, c'est de faire confiance aux gens qui peuvent s'approprier un patrimoine et qui peuvent le traduire. Et je trouve ça formidable, et c'est quelque chose qui n'a jamais été encore poussé ou tenté, hormis dans les années 1940, 1950 où là on a eu des architectes qui se sont appropriés cette signature et qui l'ont traduite dans un langage contemporain. C'est ce que l'on voit par exemple, on parlait tout à l'heure de telle administration ou la poste ou d'autres bâtiments qui ont cette qualité tout à fait spécifique et remarquable et que l'on peut apprécier ou ne pas apprécier. En tout cas il y a eu, pour une fois, appropriation, traduction dans une certaine contemporanéité. C'est marrant mais on a abandonné ça, on a abandonné c'est-à-dire qu'à partir de la fin des années 1950 on est passé à autre chose et on n'a plus eu cette filiation et cette créativité à partir de cet élément patrimonial, et je trouve que c'est dommage. Et aujourd'hui si on pouvait inciter à la créativité à partir de ce signe architectural je crois que ce serait tout à fait intéressant. »*⁷⁹⁰

*« Je crois qu'il y a deux domaines : il y a un domaine où il y a la préservation et ça il faut y travailler, c'est pour ça qu'il y a ce travail sur les pignons anciens, la préservation des vieilles fermes mais je crois qu'il faut l'accentuer, il faut qu'à la limite on préserve, que l'on classe, que l'on aille beaucoup plus loin [...] ; et à côté de cela, il faut qu'il y ait une appropriation de ce signe architectural parce qu'il y a une filiation et il faut que l'on traduise, il faut que l'on aille plus loin ; il ne faut pas qu'on fige les choses. D'un côté on va les fixer parce qu'il faut qu'on y puise notre ressource, notre interprétation, mais l'interprétation il faut qu'elle existe aussi un peu plus loin, il faut que l'on fasse confiance aussi aux générations futures pour appréhender ça et le traduire, et ça c'est formidable d'avoir cette évolution là, c'est cela que l'on aimerait bien pousser. C'est pour cela que nous sommes des gens qui sont en dehors de tout ce que l'on dit... qu'on pourrait avec des termes simplificateurs dire pastiche, Walt Disney ; non on est à cent lieues de cela, on est justement dans une évolution porteuse de créativité. »*⁷⁹¹

La mobilisation du pignon lauzé interroge sur le risque de réduction et d'appauvrissement de l'image identitaire de Villard-de-Lans. Les actions sur les pignons neufs ont fait l'objet de

⁷⁹⁰ Entretien avec Jean-Pierre Bouvier, *op. cit.*

⁷⁹¹ Entretien avec Jean-Pierre Bouvier, *op. cit.*

critiques : faut-il y voir une dénaturation d'un signal architectural ou la simple réinterprétation d'un élément marquant ? Les discours politiques municipaux y voient une réutilisation créative d'un héritage qu'il ne faut pas figer. Pour ces acteurs locaux que l'on vient de citer, le champ patrimonial ne peut se réduire à la dimension classique de conservation et transmission d'un héritage : l'instrumentalisation et la remobilisation dynamique d'éléments hérités dont le sens est jugé important dans la construction contemporaine du territoire, seraient tout autant légitimes. Ce qui n'est pas sans rejoindre les conceptions issues des principes du 19^e siècle en matière de restauration des bâtiments. D'un côté une position défendue par Viollet-le-Duc pour qui « *restaurer un édifice, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné* »⁷⁹², et cette posture de restitution de l'état d'origine du monument peut aller jusqu'à l'édification d'un monument idéal. Une seconde position plus anglophone ne voit dans la restauration qu'une consolidation du monument et respecte les transformations subies par l'édifice dans le passé. Au-delà du problème de la gestion et de la visibilité des interventions successives et de l'intervention contemporaine sur les objets, la question posée par l'exemple des pignons est celle du détournement du sens opéré par l'action « patrimonialisante ».

*« [...] je crois qu'il y a un déplacement de l'utilité au fil des ans, au fil de l'histoire ; on a une réelle utilité aujourd'hui du pignon lauzé, ce n'est pas la même qu'autrefois, ce n'est pas une utilité strictement fonctionnelle ; elle est déplacée, décalée, c'est une utilité d'image je dirais, et pour nous c'est tout aussi important parce que pour nous encore une fois il s'agit là d'une économie majeure pour Villard-de-Lans. »*⁷⁹³

*« Mais il y a détournement du sens c'est évident. C'est clair : aujourd'hui le pignon lauzé n'a pas la même fonction : on va l'utiliser autrement, effectivement il est symbolique là, c'est très clair. »*⁷⁹⁴

L'exemple des pignons lauzés à travers l'usage qu'en font les acteurs locaux est à discuter en fonction de notre hypothèse de la virtualité de la démarche identitaire liée aux jeux de production et d'instrumentalisation des signes. Selon Jean Baudrillard, « *cette course au réel et à l'hallucination réaliste est sans issue car, quand un objet est exactement semblable à un autre, il ne l'est pas exactement, il l'est un peu plus. Il n'y a jamais de similitude, pas plus qu'il n'y a d'exactitude. Ce qui est exact est déjà trop exact, seul est exact ce qui s'approche de la vérité sans y prétendre.* »⁷⁹⁵

⁷⁹² C'est la définition que donne Eugène Viollet-le-Duc de la restauration dans son *Dictionnaire* en 1866.

⁷⁹³ Entretien avec Jean-Pierre Bouvier, *op. cit.*

⁷⁹⁴ Entretien avec Jacques Blanc, *op. cit.*

⁷⁹⁵ Jean Baudrillard, *op. cit.*, p.159.

La mise en scène de valeurs d'ancienneté et du passé remobilisées ne vise pas strictement à faire « comme si » mais à faire « mieux que l'original »... On se situe alors à un niveau différent de la simple reconstitution et du « paraître » dans la théâtralisation de l'espace. Dans l'exemple des pignons lauzés, le signe devient un signal. La différence est notable en termes d'identité car, si le signe renvoie à de l'interprétation, le signal renvoie à des réflexes et des automatismes. Dans une citation précédente, le maire de la commune parlait du pignon comme d'un « flash imprimant la rétine » et c'est bien en ce sens que l'on peut parler de signal : celui d'un message univoque s'adressant aux habitants et aux touristes. Son éléction au rang d'emblème territorial s'inscrit dans la problématique de l'inscription référentielle du patrimoine dans le paysage. L'usage du signe est fondamental dans ce qui fait la lisibilité de la ville. Kevin Lynch a montré l'importance de cette notion de « lisibilité » dans la composition urbaine⁷⁹⁶. Elle renvoie à l'organisation des parties de la ville et réside en la capacité à en appréhender la structure. Elle ne s'attache pas uniquement à la clarté des formes physiques mais implique un travail de perception et de construction mentale et mémorielle de l'individu. Identité, structure et signification sont les trois composantes mobilisées par Lynch pour analyser l'image de l'environnement.

Au regard de ce que l'on a mis en évidence dans les petites villes étudiées, la charge symbolique de la requalification comme signal réside dans un phénomène complexe. S'il apparaît que le fait pour un objet de tomber hors du système de production est important dans ce processus, sa capacité à créer une ambiance ou à s'insérer dans une ambiance est également primordiale. Ceci explique en partie que les référents identitaires en appellent fortement à des signes répondant à une certaine dimension générique.

La conscience de la facticité des objets produits et la dimension fictionnelle du récit patrimonial - la patrimonialisation comme création narrative - peuvent paraître somme toute assez banales : ainsi que l'exprime Georges Balandier, « *l'héritage du passé importerait alors moins par son contenu - ce qu'il enseigne, signifie et valorise - que par ce qu'il donne à voir et à consommer* »⁷⁹⁷. Ce qui est novateur, et fondamental aujourd'hui, c'est que l'inscription dépasse la simple matérialisation spatiale en devant mettre en scène l'existence même de son existence et se raconter au spectateur : à l'exemple des sentiers historiques et des panneaux affichant l'existence patrimoniale, c'est-à-dire de mise en récit de l'histoire locale, le signe est devenu un « **signe de signe** » qui dépasse la simple inscription et se doit dans le même temps d'explicitier sa présence. Il doit justifier en quelque sorte son existence de signe et se raconter.

⁷⁹⁶ Kevin Lynch, *The image of the City*, MIT Press, Cambridge, 1960.

⁷⁹⁷ Georges Balandier, *Le dédale (Pour en finir avec le XXème siècle)*, Fayard, Paris, 1994, pp.51-52.

Face à l'insuffisance de la thèse de Baudrillard, notamment concernant notre rapport au temps et au territoire⁷⁹⁸, deux pistes semblent intéressantes pour comprendre comment ces modalités de « mise en récit » de la mise en scène construisent une autre continuité dans le récit du territoire : celle qui fait du patrimoine de plus en plus un objet de consommation, et celle d'une crise de la transmission.

B. Patrimonialisation et consommation de signes

La première piste est celle de l'appartenance croissante des objets patrimoniaux au champ de la consommation. Un peu sur le mode de la distinction menée par Yves Barel entre une logique capitaliste et une logique patrimoniale⁷⁹⁹, deux stratégies identitaires pourraient exister pour les villes (et les territoires en général) : une logique territoriale fondée sur une valorisation du *genius loci* en mettant en avant les spécificités et potentiels locaux ; une logique qui s'apparenterait plutôt à une logique de produit mobilisant des valeurs standardisées, plus ou moins génériques, mises en produit, et relevant d'un positionnement sur un marché de consommation... La question posée est celle de la ressource territoriale, notamment à travers la façon dont le patrimoine peut être créateur de richesses et générateur d'activités.

La littérature récente sur le patrimoine ainsi que les discours des acteurs interrogés convergent vers l'idée d'une consommation patrimoniale exacerbée, consommation qui renverrait plus à une logique de produit – liée aux stratégies de mise en scène que l'on a mises en évidence – qu'à une démarche intellectuelle historique, mémorielle et patrimoniale. On fréquente des hauts lieux historiques, des cathédrales et sites de renom, on visite des monuments exceptionnels, tant par leur histoire que leur symbolique, on est demandeur de cités médiévales, mais on sait peu de choses sur l'histoire médiévale, sur l'origine des cathédrales... S'il existe une différence entre une approche de consommateur et une autre plus scientifique qui renvoie à la distinction savant / profane, un autre phénomène, que François Loyer⁸⁰⁰ a déjà souligné, intervient : l'écart important, l'autonomie, l'indépendance presque de la mémoire et du monument.

⁷⁹⁸ Jean Baudrillard ne s'est pas vraiment posé le problème de la ville et de l'urbain, à l'exception de quelques développements dans la revue *Utopie* dans les années 1960, mais dans un contexte totalement différent.

⁷⁹⁹ Yves Barel, « Modernité, code, territoire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°10-11, juin 1981, pp.3-21.

⁸⁰⁰ François Loyer (dir.), *op. cit.*, p.21.

Parler de « consommation de signes » nous renvoie à la logique marchande, à la société de marché : c'est constater l'extension de la sphère marchande à des champs qui n'étaient pas jusqu'à présent concernés par elle. La logique marchande s'immisce dans la construction et la formalisation des identités (sociales, professionnelles, territoriales...). Elle tend à devenir une référence dans l'imaginaire social. Le patrimoine est devenu un objet de consommation. La resémantisation des objets que l'on a mise en évidence dans l'exemple des pignons à Villard-de-Lans s'inscrit dans cette logique. André Micoud, qui use de cette image de la resémantisation, la lie à deux autres phases, celle « *d'une part de la 'figuration' qui, par recours à des figures rhétoriques ou iconiques, construit une autre représentation imaginable [...], et celle de l' 'authentification' qui, par le truchement des textes réglementaires, institue un autre système de représentation politique [...]* »⁸⁰¹. La dimension figurative est importante dans la requalification et l'esthétisation des centres. Ils s'inscrivent dans cette tendance à la consommation de signes, comme la mise en place d'un circuit de découverte, par exemple dans la vieille ville de Tullins : « *Tullins c'est une ville de passage qu'on contourne, le but était de refaire découvrir le vieux bourg, le circuit était adapté ; pas que faire passer, s'arrêter.* »⁸⁰² Le but touristique et d'animation est complémentaire au souhait de favoriser l'activité commerciale. Cet argument de la visite et de l'attractivité (pas uniquement touristique et de loisirs) est un objectif récurrent pour les petites villes, en plus des motivations strictement économiques (comme celles des commerces des rues centrales). Les sentiers patrimoniaux constituent un cas intéressant de cette logique de consommation : ils sont construits comme itinéraires du tourisme présentant ce qui doit être vu. Le besoin de consommer du signe rejoint la « joie de la reconnaissance » (« j'y étais, j'ai vu ») et le « plaisir de la vérification » énoncé par Marc Augé. La réapparition des formes d'expression artistique comme les fêtes à l'ancienne, la scénographie événementielle (les « Médiévales » à Crémieu par exemple) et la métamorphose de la ville durant la fête⁸⁰³ en constituent un autre symptôme. « *Encore plus qu'un décor, la ville est devenue un récit, succession de lieux et d'événements indissociables dans le regard du spectateur.* »⁸⁰⁴

L'influence du tourisme sur la reconquête et la réhabilitation des centres est une réalité : elle sert d'accélérateur aux opérations urbaines dans un certain nombre de nos petites villes. Morestel, Crémieu et Allevard en sont de bons exemples. La mise en scène urbaine et la spectacularisation sont révélatrices en quelque sorte des enjeux touristiques, des intentions des

⁸⁰¹ André Micoud, Michel Peroni (dir.), *Ce qui nous relie*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, p.230.

⁸⁰² Entretien avec Estelle Jeunet, service patrimoine, Tullins-Fures, vendredi 11 octobre 2002

⁸⁰³ Cf. l'éditorial de Thierry Paquot in *Urbanisme* (« La fête en ville »), n°331, juillet-août 2003, pp.37-76.

⁸⁰⁴ François Loyer in Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (dir.), *op. cit.*, p.306.

décideurs et du positionnement des collectivités face aux retombées commerciales et de loisirs.

Pour Jean Chesneaux, « *voyager dans le monde, c'est aussi voyager dans le passé du monde. En présence des sites les plus divers, tantôt monumentaux et tantôt signalés par d'humbles pierres dont le message risque de nous échapper, c'est retrouver les traces visibles du passé. A chaque étape, le voyageur est sollicité de se faire historien.* »⁸⁰⁵ La valorisation touristique du patrimoine fait passer du champ de la transmission à celui de la communication⁸⁰⁶ ; or « *la communication se situe dans l'espace, la transmission dans le temps* »⁸⁰⁷. Le nouvel usage alors demandé à la ville patrimonialisée fait primer le dépaysement et le pittoresque. La recherche de l'insolite se fait parfois au détriment de l'intérêt patrimonial et d'éléments jugés insuffisamment spectaculaires⁸⁰⁸. Si les acteurs institutionnels du patrimoine sont conscients de ces risques de dérive et la condamnent, la situation est plus floue pour les élus locaux de petites villes, confrontés à la concurrence de leur territoire avec les villes voisines. Certains acteurs locaux ont pourtant conscience des détournements et dérives identitaires dans ces démarches de positionnement et de marketing territorial. Lorsqu'elle ne sert pas un discours de positionnement, la falsification est montrée du doigt :

*« Il ne faut pas aller trop loin dans la recherche de ce qui n'existe pas. [...] En fait il ne faut garder que ce qui est vraiment ancien, vraiment utile quoi, il ne faut pas essayer de mettre tout en valeur, là on tombe dans l'extrême. [...] Je suis persuadé que dans les affaires de patrimoine, à force de mettre en valeur certains éléments ailleurs, en général, on finit par mentir aux gens. [...] On sent qu'il y a une concurrence. Les communes ont tendance à essayer de tirer la couverture vers elles, pour se développer. A part les communes modernes qui n'ont vraiment rien à dire dans le patrimoine... Nous on s'est aperçu un jour que Stendhal était passé à Cras, il y a une exposition sur Stendhal... »*⁸⁰⁹

Si les démarches de pastiche paraissent évidentes en ce qui concerne la valorisation touristique du patrimoine (production de signes exacerbée dans la mise en rapport du tourisme et du patrimoine) et ce qui a été défini comme « tourisme culturel » (l'expression est un pléonasmе, le tourisme étant par essence une activité culturelle), elle ne l'est pas moins pour les aménagements urbains sans visée touristique explicite. Le risque de la falsification, le syndrome du pastiche architectural ont été dénoncés :

⁸⁰⁵ Jean Chesneaux, *L'art du voyage*, Bayard Editions, Paris, 1999, p.101.

⁸⁰⁶ Sur ces questions de valorisation touristique du patrimoine, cf. notamment Frédérique Fau, Michel Tiard (dir.), *Cahiers Espaces* (« Communication touristique des territoires »), n°64, décembre 1999.

⁸⁰⁷ François Dagognet in Daniel Bounoux, Françoise Gaillard, (dir.), *Communiquer / Transmettre*, Les Cahiers de Médiologie n° 11, Actes du colloque de Cerisy, juin 2000, Gallimard, Paris, 2001, p.10.

⁸⁰⁸ Jean-Marie Vincent, « Quelles mesures pour une cohabitation ? », *Urbanisme*, n°295, juillet-août 1997, p.45.

⁸⁰⁹ Entretien avec Guy Baussart, *op. cit.*

« *La mimesis architecturale renforce l'image de la ville postiche, comédie de ce qu'elle a été.* »⁸¹⁰

« *L'opinion publique est acquise d'avance au pastiche, moins agressif que toute autre forme d'intervention, et cette attitude s'est depuis longtemps exprimée par la politique de l'architecture dite d'accompagnement. Peu importe que cette architecture soit vraie ou fausse, authentique ou inauthentique. Elle répond à une demande d'ambiance qui satisfait des exigences contradictoires : accepter le renouvellement permanent des formes urbaines sans bouleverser l'ordre du paysage. Aussi n'est-elle pas entièrement dépourvue de raison. En est-elle pour autant acceptable ? Il faut l'œil du professionnel pour en dénoncer l'hypocrisie. Parfois, le promeneur innocent perçoit comme une gêne, qu'il ne sait pas s'expliquer, faute d'une culture spécialisée. Il s'agit cependant du danger qui menace le plus directement le patrimoine : celui de subir une rénovation rampante qui le falsifiera totalement.* »⁸¹¹

L'attente du touriste ou du simple visiteur n'est pas du tout celle du spécialiste du patrimoine ; il importe de travailler la lecture des objets et la lisibilité de la ville sous cet angle. L'évolution des demandes dans le domaine du logement, des pratiques touristiques et de loisirs établit un lien entre patrimonialisation et retour au local. La demande d'authenticité, de rusticité se trouve associée à la valorisation des valeurs du terroir et du « local » ; mais il s'agit souvent d'une rusticité ou d'une authenticité d'apparence, d'un « local » universalisant et ubiquiste.

« *Dans la proximité, se trouvent des lieux qui ont résulté du travail passé, qui en portent toujours les inscriptions et donnent à la mémoire collective ses assises matérielles. Ils sont propices à l'activité symbolique et imaginante, ils enracinent et ils associent, ils expriment une relative continuité et maintiennent des repères identitaires. Ils ont été pleinement le cadre des communautés dites autrefois naturelles.* »⁸¹²

Les valeurs attribuées par Georges Balandier à la notion de proximité expliquent le lien entre la patrimonialisation et le retour au « local » montré par Alain Bourdin⁸¹³, particulièrement dans la petite ville dont l'image est justement associée à une certaine idée du « local ». Le terme renvoie à une vision positivée de la communauté de taille restreinte que l'on a déjà mise en évidence à travers l'image de la ville « à taille humaine ».

⁸¹⁰ Catherine Bernie-Boissard in Ecole d'Architecture Languedoc-Roussillon, *Les identités de la ville méditerranéenne*, Actes du colloque de Montpellier, 18-19-20 novembre 1993, Editions de l'Espérou, EALR, Montpellier, 1995, p.16.

⁸¹¹ François Loyer, « L'ambiguïté culturelle des espaces protégés », *Urbanisme*, n°303, novembre-décembre 1998, p.61.

⁸¹² Georges Balandier, *op. cit.*, p.28.

⁸¹³ Alain Bourdin, *La question locale*, Presses Universitaires de France, Paris, 2000.

La patrimonialisation touristique de la ville et l'avènement des « objets patrimoines » dans le champ des produits de consommation participe à la virtualisation des processus de production identitaire. Après avoir abordé cette édification du patrimoine en objet de consommation, étudions la seconde piste initialement proposée pour l'analyse des « signes de signes » : celle d'une crise de la transmission et d'une mutation des rapports de nos sociétés aux temps.

C. Crise de la transmission et transformation des rapports aux temps

1. Un « besoin » patrimonial ?

L'engouement patrimonial actuel interroge sur le sens de la conservation et de la protection. Plus globalement, quel rôle sociétal la patrimonialisation joue-t-elle ? Pourquoi ce besoin de réinscrire dans l'espace, dans l'architecture et la matérialité urbaine, les anciennes ouvertures à meneaux comme à Crémieu, en remplacement des ouvertures modernes plus récentes ? On peut s'interroger sur ce besoin de traces d'ancienneté, de formes d'historicité architecturale, besoin patrimonial qui dépasse la dimension esthétique. Toutes ces modalités de réhabilitation des centres des petites villes, toutes ces actions qui s'inscrivent dans un ensemble d'opérations de requalification des noyaux urbains ont bien un sens.

Les progrès technologiques permettent de nos jours de résoudre certains problèmes de conservation de différents types (supports documentaires, architecturaux, etc.). La dimension scientifique de la démarche historique n'a donc plus le même statut qu'avant : le besoin de conserver, comme auparavant, à des fins scientifiques, notamment lorsqu'il s'agissait de garder l'objet « unique » pour l'étudier, n'est plus aussi prégnant. Il faut alors s'interroger sur les raisons de la conservation, le succès de la patrimonialisation qui concerne un champ toujours plus vaste et surtout l'engouement pour les signes du passé. Cet attrait, même sous des formes un peu différentes, n'est pas nouveau. Rappelons l'émergence du Monument historique en Occident à l'époque de la Renaissance italienne ou Quattrocento. L'Antiquité constituait alors le canon artistique en vigueur. Mais la patrimonialisation ne peut être réduite à la construction d'une politique de conservation et de protection et « monument » ne signifie pas « patrimoine » aujourd'hui.

Comme l'a rappelé Joël Candau⁸¹⁴, des travaux en psychologie ont montré le penchant humain consistant à écarter du souvenir les faits déplaisants et à le « positiver » en quelque sorte en procédant à des raccourcis, à des omissions mémorielles. Ce qui apparaît comme une tendance universelle, « naturelle » chez chacun à enjoliver le passé et avoir peur du présent rejoint la notion de nostalgie ; du grec *nostos* signifiant « retour », elle est un sentiment basé sur l'absence et la rupture avec les origines. Dans les discours de requalification urbaine, c'est bien un passé positivé qui est mobilisé (ou reproduit) et un facteur nostalgique qui est cultivé dans cette construction du passé. On est alors en présence d'une conception manichéenne du temps où le passé idyllique s'oppose à un présent calamiteux ; la multiplication des décors du « bon vieux temps » n'est pas uniquement l'apanage des artefacts urbanistiques. Pour déconstruire les mécanismes de la nostalgie, la psychologie apporte quelques réponses. Des travaux américains, comme ceux de Susan Charles et Richard Eibach⁸¹⁵, ont montré d'une part que plus l'individu vieillit, plus sa mémoire devient sélective amenant à ne retenir que les aspects positifs du passé, et d'autre part que en enjolivant le passé on crée une méfiance vis-à-vis du monde contemporain qui nous entoure. L'instrumentalisation de cette méfiance peut avoir d'importantes répercussions sociétales. On peut s'interroger sur celles-ci dans la construction identitaire des territoires en cas d'une forte sollicitation à des « clins d'œil » d'ancienneté multipliés. Or le contexte actuel serait bien assimilable à celui d'une « industrie » culturelle et médiatique mettant en exergue notre « fond » nostalgique.

Ce sont les mutations contemporaines qu'il faut questionner, la transformation de nos rapports aux temps et à l'espace mais aussi les recompositions issues des nouvelles mobilités, les réactions contre l'uniformisation des référents et notamment l'uniformisation fonctionnelle des villes, contre l'ubiquité et la dénommée « culture de masse ».

Désenchantement du monde, abolition du temps, « sacre du présent » (Zaki Laïdi), « accélération de l'histoire » (Marc Augé), « émiettement du social et du spatial » (Guy Di Méo), « désémantisation de l'espace » (Jean-Luc Piveteau), érosion des identités, « fin des

⁸¹⁴ Joël Candau, *op. cit.*

Cf également Alain Baddeley, *La mémoire humaine, théorie et pratique*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1993.

⁸¹⁵ Susan Charles, « Aging and emotional memory: the forgettable nature of negative images for older adults », *Journal of Experimental Psychology: General*, vol. 132, n°2, 2003, pp.310-324.

Richard P. Eibach, Lisa K. Libby, Thomas Gilovich, « When change in the self is mistaken for change in the world », *Journal of Personality and Social Psychology*, 84, n°5, 2003, pp.917-931.

territoires » (Bertrand Badie)⁸¹⁶ : l'impression d'une absence de sens se fait tout autant sentir au niveau spatial qu'au niveau temporel. La prolifération des « non-lieux » serait caractéristique de l'époque contemporaine. Les non-lieux sont, selon Marc Augé, le reflet de la surmodernité corollaire de l'« *accélération de l'histoire* », du « *rétrécissement de l'espace* », de l'« *individualisation des références* »⁸¹⁷. Georges Balandier évoque trois caractères symptomatiques de la relation de la « surmodernité » avec l'espace : la déqualification, la déréalisation et la virtualisation⁸¹⁸.

Ce serait, avec la fin de la pensée moderne et la désindustrialisation, la « fin des grands récits » (Jean-François Lyotard) et la mort des grandes idéologies qui, corrélée au brouillage des identités nationales, entraînerait une mutation conséquente des formes d'identification⁸¹⁹. Yves Barel a parlé de « société du vide », de syndrome du vide social⁸²⁰, Gilles Lipovetsky d'« ère du vide » ainsi que de « désidéologisation du monde », de « néo-individualisme »⁸²¹. Tous ces discours soulignent le fait que les repères du monde actuel ne seraient pas suffisamment stables. La postmodernité⁸²² relève d'une proximité relationnelle plus que géographique, la territorialité devenant fragmentée, réticulaire, abstraite. En ce sens, Paul Virilio parle de « virtualisation » des lieux et de l'avènement d'un cybermonde totalitariste. Face à ce qui apparaît comme une désintégration du sens, on adopte une posture prudente : plutôt que de « déterritorialisation », mieux vaudrait parler de « reterritorialisation » et constater avec Jean-Luc Piveteau que nous vivons « *les prodromes d'une reterritorialisation symbolique, partiellement 'hors sol'* »⁸²³. L'imbrication étroite du régional et du mondial a également été soulignée⁸²⁴ avec le dépassement des référents liés à la société industrielle et les implications spatiales des mutations sociétales. Simultanément, se tissent d'autres types de

⁸¹⁶ Cette idée de la « fin des territoires » ne renvoie pas à l'achèvement de toute forme de territorialité, mais à des spatialités autres. Cf. notamment Christine Chivallon, « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et Cultures*, n°31, 1999, pp.127-138.

⁸¹⁷ Marc Augé, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Critiques, Aubier, Paris, 1994.

⁸¹⁸ Georges Balandier, *op. cit.*

⁸¹⁹ Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Fayard, Paris, 1992.

⁸²⁰ Yves Barel, *La société du vide*, Seuil, Paris, 1984.

⁸²¹ Gilles Lipovetsky in Jacques Beauchard (dir.), *Espaces-projets atlantiques (Convertir les périphéries en façades)*, Editions de l'Aube, IAAT, La Tour d'Aigues, 1995.

⁸²² L'usage du terme renvoie ici à la société postmoderne, désignant selon Jean-François Lyotard « *l'état de la culture après les transformations qui ont affecté les règles des jeux de la science, de la littérature et des arts à partir de la fin du XIXe siècle* ». (Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, Les Editions de Minuit, Paris, 1979, p.7). La position d'Anthony Giddens est différente : « *loin d'aborder une ère post-moderne nous entrons plus que jamais dans une phase de radicalisation et d'universalisation des conséquences de la modernité.* » (Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Olivier Meyer, Editions L'Harmattan, Paris, 1994, pp.12-13). On ne parle pas ici du courant postmoderne en architecture dont on a montré qu'il mobilisait des éléments d'architecture antique avec des modes de construction contemporains.

⁸²³ Jean-Luc Piveteau, *op. cit.*, p.6.

⁸²⁴ Anthony Giddens, *op. cit.*

liens sociaux que ceux organiques forts de la période de la modernité industrielle, amenant certains à parler de « *troisième solidarité* »⁸²⁵. L'impression d'une désorganisation territoriale, d'un manque de significations socio-spatiales, pourrait être avancée comme hypothèse de l'actuelle diversification et multiplication des processus patrimoniaux dans nos sociétés. Il a déjà été montré que le patrimoine viendrait en contrepoint « *à l'atomisation sociale et au déracinement* »⁸²⁶ ; la fin de la société industrielle, le passage à une société urbaine pourraient *a priori* expliquer ce regain d'intérêt pour le courant historiciste.

Face à l'uniformisation généralisée qui nous guette, notre désir d'altérité⁸²⁷, semble exacerbé. Le besoin d'altérité temporelle et de référents visibles d'ancienneté concrétisé dans les requalifications des centres-villes doit être mis en perspective avec la question du cadre de vie lié notamment à l'habitat. On peut rappeler justement que « *près de neuf Français sur dix habitent aujourd'hui en ville dans un logement généralement construit au XXe siècle. Les trois quarts du parc des logements sont construits après 1914, dont 60 % réalisés durant les quatre dernières décennies. Le XXe siècle est un siècle urbain.* »⁸²⁸

A travers l'imaginaire, le rêve, l'image, nous avons toujours besoin d'ancrage, de référents identitaires. Si la quête de lieux « exotiques », la découverte de l'ailleurs ne peut que difficilement se faire spatialement - au sens où il est de plus en plus difficile pour des terres plus ou moins lointaines, d'arriver à nous signifier l'ailleurs, l'inconnu, l'altérité et nous faire « rêver » -, le temps et surtout le temps long, le recours au passé constituent une alternative non négligeable. Faute d'être véritablement « localisé », l'ancrage, la construction référentielle sociétale sera temporelle ; pseudo-temporelle en réalité, comme on l'a vu précédemment car l'histoire est déshistoricisée et il s'agit surtout de faire « comme si »... Créer ou mobiliser de l'altérité temporelle semblerait alors plus facile que de l'altérité spatiale (que l'on retrouve par exemple dans les mondes inventés, parcs d'attraction, lieux reconstitués et simulacres...).

⁸²⁵ François Ascher, Francis Godard in Jacques Donzelot (dir.), *Esprit* (« Quand la ville se défait »), n° 258, novembre 1999, Paris, p.184.

⁸²⁶ Daniel J. Grange in Daniel J. Grange, Dominique Poulot (dir.), *op. cit.*, p.13.

⁸²⁷ Jean Baudrillard, Marc Guillaume, *Figures de l'altérité*, Descartes et Cie, Paris, 1994.

⁸²⁸ Bernard Toulhier in Réseau Architecture Rhône-Alpes, *Un présent qui passe. Valoriser le patrimoine du XXe siècle*, Rencontres au couvent de la Tourette 1997-2000, Editions du CERTU, Lyon, 2001, p.86.

2. Prolifération patrimoniale et transformations du rapport social aux temps

La parenté entre patrimonialisation et territorialisation a déjà été mise en évidence. La territorialisation implique l'enracinement, le rapport au temps long, or on s'aperçoit que les comportements contemporains tendent à s'échapper de ce rapport au temps long et à l'enracinement. Par ailleurs, le fait d'inscrire de manière exacerbée dans l'espace des formes de temporalités idéelles et idéalisées à travers les artefacts urbains est quelque chose de significatif. L'incapacité à se suffire de la forme urbaine bâtie, le besoin d'artefacts renforçant la signification du lieu amènent à repenser notre rapport sociétal au temps. Les processus de patrimonialisation marquent l'espace, ils inscrivent la représentation normative que les sociétés se font d'elles-mêmes à travers des référents temporels. Yves Barel souligne à ce sujet que « *c'est de soi qu'on parle en parlant de son patrimoine, et c'est de son patrimoine qu'on parle en parlant de soi ; ce sont ses qualités qu'on prête au patrimoine, et ce sont les qualités du patrimoine que l'on dit ou que l'on croit siennes.* »⁸²⁹

« *Sacre du présent* » selon Zaki Laïdi pour qui les sociétés contemporaines seraient en quête d'un présent éternel par la compression du temps⁸³⁰, représentation du temps irréversible, complexification des phénomènes socio-spatiaux liée à la consommation croissante de territoires, à ses cycles accélérés, au recyclage des espaces, aux nouveaux modes de communication... Les distorsions temporelles contemporaines incitent à repenser les rapports entre temps et espace (alors que le vocabulaire du temps est calqué sur celui de l'espace, soulignant là une conception géométrique du temps) et à repenser le territoire lui-même, qui ne se décline plus essentiellement en termes d'enracinement et d'appropriation avec la remise en cause du « temps long ». Alors que la prospective est confrontée au défi de la coexistence des différents temps (du territoire, temps global, temporalités du politique...), se pose la question de la mortalité des territoires, esquissée par Yves Barel au début des années 1980 et plus que jamais d'actualité.

La mise en évidence de complexifications identitaires avec dissociation croissante des identités individuelles - fondées sur de nouvelles temporalités, des mobilités individuelles multiples et la consommation différenciée de territoires - et des identités collectives amène à s'interroger sur notre rapport à l'inscription sociale et artefactuelle de la mémoire et du passé : s'agit-il uniquement d'une accélération temporelle du processus (relevant d'une distinction

⁸²⁹ Yves Barel, *op. cit.*, p.124.

⁸³⁰ Zaki Laïdi, *Le sacre du présent*, Flammarion, Paris, 2000.

entre fond et forme) ou le phénomène est-il plus profond, amenant alors à une remise en question de l'expression de Michel Marié pour qui le territoire est « *quelque chose comme du temps cristallisé* »⁸³¹ ? La seconde piste inviterait à redessiner les modalités nouvelles de la construction territoriale ; peut-être même à la remise en cause du concept de territoire ou, du moins, de son statut, et à la remise en question simultanément de la façon dont les discours scientifiques appréhendent le temps ?

La construction urbaine qui vise à faire apparaître l'ancienneté, du moins des signes d'ancienneté, nécessite un retour sur la notion de passé. Qu'est-ce que le passé, qu'est-ce que faire passé ? La trilogie passé/présent/futur est-elle autre chose qu'une construction de la modernité ? Il faudrait s'interroger sur l'évolution de ce modèle au regard des mutations post-modernes. Les entrées géographiques se sont jusque-là assez bien entendues avec cette catégorisation puisant tantôt dans le passé (politiques patrimoniales), tantôt dans le futur (prospective). Mais l'action est toujours une action au présent : le présent est le temps de l'action. Si le futur a pendant longtemps constitué un référent dans la représentation et la projection sociale, récemment le passé - et ce que l'on voudrait qu'il ait été - a vu son rôle se transformer⁸³². Multiplication des espaces muséographiques, incantation du « devoir de mémoire », engouement pour la généalogie, les traditions, les fêtes populaires constituent d'autres symptômes de l'inflation patrimoniale et de la multiplicité de ses formes, complémentaires à la requalification des espaces urbains. Face à la course vers le présent à laquelle on assiste dans cette démarche sociétale d'historicisation (un passé de plus en plus proche du présent devenant patrimonial), la décision de ne classer Monument historique aucune œuvre d'architecte vivant a été prise.

François Hartog a étudié les différents régimes d'historicité de l'Antiquité à aujourd'hui, un régime d'historicité étant la manière d'articuler et de structurer passé, présent et avenir. Il souligne l'entrée dans un nouveau régime d'historicité : le « présentisme ». Dans ce régime, la conservation des objets du passé se ferait plus pour leur valeur en tant que traces du passé (leur inscription dans un système signifiant le passé) que la signification intrinsèque qu'ils portent. En urbanisme, la mutation a de multiples fois été soulignée : la vision moderniste, parfois futuriste, privilégiée jusqu'aux années 1970 a cédé sa place à la conservation des traces du passé.

⁸³¹ Michel Marié, *op. cit.*, p.229.

⁸³² « *La fin des 30 Glorieuses a provoqué, entre autres, des changements importants dans la manière dont les Français se représentaient à la fois leur passé et leur avenir. Le futur, devenu problématique, a fait du passé un refuge reconfortant.* » (Maria Gravari-Barbas, « Patrimonialisation et réaffirmation symbolique du centre-ville du Havre. Rapports entre le jeu des acteurs et la production de l'espace », *Annales de Géographie*, n°640, novembre-décembre 2004, p.592).

« *Le patrimoine rend visible, exprime un certain ordre du temps, où compte la dimension du passé. Mais il s'agit d'un passé dont le présent ne peut ou ne veut se détacher complètement. Qu'il s'agisse de le célébrer, de l'imiter, de le conjurer, d'en tirer du prestige ou, simplement, de pouvoir le visiter. Regardant vers le passé, le souci patrimonial serait-il seulement ou même principalement passéiste ? Non, puisqu'il s'agit du passé – d'un certain passé – dont une forme de visibilité importe au présent.* »⁸³³

Analysant les significations de l'extension patrimoniale du 20^e siècle du point de vue du rapport au temps, François Hartog y voit « *un présent massif, envahissant, omniprésent, qui n'a d'autre horizon que lui-même, fabriquant quotidiennement le passé et le futur dont il a, jour après jour, besoin. Un présent déjà passé avant même d'être complètement advenu.* »⁸³⁴

Il y aurait rupture entre présent et passé, les manifestations croissantes de la patrimonialisation en seraient le signe. Elle accompagne la mutation du rapport entre mémoire et histoire, et la modification du régime mémoriel ; des éléments que Pierre Nora a tenté de mettre en évidence à travers les « lieux de mémoire ». Pour François Hartog, les « lieux de mémoire » constituent un symbole du présentisme. « [...] *le passé attire plus que l'histoire* »⁸³⁵ et l'histoire tend à se fondre dans le passé. Le passé ne serait plus conçu que comme un patrimoine ; ce qui n'est pas sans rappeler cette formule de Marc Guillaume : « *le passé doit devenir visible et l'avenir prévisible.* »⁸³⁶

Les lieux, en particulier urbains, sont-ils toujours suffisamment (l'ont-ils déjà pleinement été ?) « capables » d'assurer la transmission mémorielle ? Si les hommes ont l'impression de moins en moins parvenir à transmettre le passé et assurer le maintien des mémoires collectives, ils aimeraient que l'espace y parvienne. L'espace constituerait un médiateur ; le rapport qu'il établit avec la mémoire a été démontré⁸³⁷. Qu'en est-il de la « spontanéité » de ce lien aujourd'hui ? L'incantation des « devoirs » de mémoire n'est-elle pas le signe d'un défaut de cet attachement ? Les transformations sociales et spatiales contemporaines amènent Pierre Sansot à se demander si nos sociétés ne sont pas condamnées à l'amnésie⁸³⁸. La difficulté pressentie du territoire à effectuer la transmission mémorielle n'est évidemment pas sans lien avec la mutation des rapports au temps.

⁸³³ François Hartog, *Régimes d'historicité (Présentisme et expériences du temps)*, La librairie du XXI^e siècle, Seuil, 2003, pp.166-167.

⁸³⁴ François Hartog, *ibid.*, p.200.

⁸³⁵ François Hartog, *ibid.*, p.206.

⁸³⁶ Marc Guillaume, *La politique du patrimoine*, Editions Galilée, Paris, 1980, p.103.

⁸³⁷ Maurice Halbwachs, *op. cit.*

⁸³⁸ Pierre Sansot, « Mémoire collective et perdurances urbaines », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, p.5.

Les mobilités croissantes des populations engendrent un besoin de proposer des mémoires « toutes prêtes » pour ceux qui se déplacent constamment et déménagent régulièrement ; avant cette révolution de la mobilité, la transmission était plus facile au sein de communautés figées et stabilisées. Selon Pierre Nora, il n'y a plus de mémoire collective et on a besoin de lieux spécifiques à la mise en œuvre de la mémoire ; aujourd'hui s'exprime le besoin d'un passé (positivé, réinventé) « pré-mâché », de signes visibles et lisibles nous permettant de minimiser notre effort de mémoire... La production de signes est un processus symbolique qui cherche à rendre visible et appréhendable ce qui ne l'est pas forcément. Elle s'inscrit dans une transformation sociale capitale : le passage d'une société de besoin (fondée sur la production) à une société de sens (basée sur l'esthétique et la symbolique). Ce changement d'attitude s'exprime par exemple dans le passage de l'idéologie de la rénovation à celle de la réhabilitation. L'extension des simulacres s'exprime dans l'omniprésence des signes et des signifiants dans la pensée postmoderne, constituant en cela une rupture avec la pensée cartésienne des Lumières et le courant moderne où existe une relation plus « linéaire » entre signifiés et signifiants.

Illusion radicale, effondrement du système de la production, de la signification et de la représentation : la thèse de Baudrillard sur l'« hyperréalité » apparaît valide en particulier pour la petite ville. Le préfixe « hyper » renvoie à des univers multidimensionnels, à un « au-delà ». La notion est pertinente pour interpréter la construction identitaire des petites villes en ce sens que les stratégies mobilisées visent à compenser une certaine faiblesse des « possibles » urbains à travers des jeux de simulation et de signes. La virtualité s'exerce à un double niveau : la mobilisation de signes renvoyant à un passé non daté de nature simulée, la dimension virtuelle de l'urbanité produite (dont on a montré qu'elle pouvait s'avérer n'être qu'un ersatz de centralité). Cette dimension « hyperréelle » renvoie à l'urbanité générique dont on a mis en exergue les mécanismes (cf. chapitre 5). La question centrale est celle du sens donné au simulacre. Derrière le simulacre, il s'agit surtout d'une mobilisation différente du temps et notamment du passé dans la construction identitaire contemporaine. Elle transparaît dans des conditions de mobilisation d'une altérité temporelle différentes de celles de l'altérité spatiale. Des phénomènes de transformation des modalités de valorisation et d'attribution de sens à l'espace ont pu exister à d'autres époques, du même ordre ou non.

Mais la question est celle de la spécificité de la mise en scène actuelle dans ce qui fait sens au passé pour la petite ville.

Le fait que l'urbanité soit perceptible à travers des signes qui se veulent urbains et que ces simulacres « monopolisent » la construction urbaine conforte l'idée d'une dimension artificielle et simulée de l'urbanité. Et cette virtualité n'a pas les mêmes conséquences pour les petites villes que pour les grandes : la difficulté apparaît exacerbée dans la petite ville, d'une part avec la suppression de ce qui faisait sa singularité, d'autre part parce que la petite ville apparaît assez dépourvue, elle a plus de mal à adopter ce genre de démarches. En effet, comment imiter quand on ne possède pas la matière ?

II. Les enjeux de l'« hyperréalité » dans la mobilisation politique du patrimoine dans les petites villes

Face à l'évolution des territoires, de leur structuration et des transformations des paysages, les valeurs patrimoniales apparaissent comme le gage d'une stabilité et comme une réponse à une crise urbaine. Le discours sur la patrimonialisation renvoie communément à des arguments sécuritaires (« se protéger », « secourir », « sauver »), à des besoins de garanties sociales. Des travaux ont défini la patrimonialisation comme un mouvement pour contrer la disparition de certains objets dont la valeur est estimée importante. La crainte de perdre des éléments que l'on pourrait considérer comme patrimoine dans l'avenir inciterait à laisser aux générations futures les choix de la sélection patrimoniale en ne les privant d'aucun objet potentiellement patrimonialisable. Ces idées communément admises ne reflètent pas exactement les modalités et les enjeux de la (re)découverte des thèmes patrimoniaux dans les petites villes. Notre hypothèse s'inscrit en faux avec celle qui assimile la patrimonialisation à de la nostalgie. Le patrimoine est l'objet d'une demande sociale mais aussi construction volontaire et délibérée des acteurs locaux et nous allons analyser ici comment l'esthétisation « patrimoniale » des paysages urbains est reconfigurée par la virtualisation qui lui donne une signification particulière. Notre hypothèse est en effet que, tout en trouvant sa traduction dans le processus patrimonial et l'instrumentalisation qu'en font les acteurs, la dimension virtuelle du processus de construction identitaire en cours dans les petites villes reconfigure en même temps le champ patrimonial. On analysera le sens de cette patrimonialisation pour les petites villes à travers successivement la redéfinition de ce champ, notamment les difficultés qu'ont les acteurs qui l'instrumentalisent à l'objectiver, puis l'usage d'un patrimoine « par défaut », saisi comme une opportunité, faute de mieux si l'on peut dire.

A. « Hyperréalité » et patrimoine : un champ recomposé

Si les acteurs s'accordent pour reconnaître le poids croissant du référentiel patrimonial au cours des vingt dernières années dans les petites villes, les divergences apparaissent lorsqu'il s'agit de qualifier les objets et les actes patrimoniaux. Selon les acteurs, leur culture et leurs référents, les définitions sont très diverses et leurs contours bien flous.

1. Un patrimoine indéfinissable

Les entretiens réalisés permettent d'observer une tendance des élus locaux à relativiser la dimension patrimoniale de leur ville. Cette forme de « modestie » de la part des élus sur leur potentiel patrimonial - à l'exception de quelques communes, bien dotées et qui en utilisent fortement l'image - s'exprime à travers des discours comparatifs :

« *La Côte Saint-André ce n'est pas Pérouges ou Saint-Antoine-l'Abbaye ; mais il y a un patrimoine qui est à mettre en valeur : il n'y a pas que les halles, il y a des petites maisons.* »⁸³⁹

« [...] *notre centre ancien il est marqué mais ce n'est pas comme Pérouges, des sites où c'est très fort, on a quelques éléments forts mais ils sont un peu disséminés sur le centre-ville.* »⁸⁴⁰

« *On a très peu de choses. La maison des Dauphins est classée donc elle justifie un périmètre de 500 mètres.* »⁸⁴¹

« *Morestel c'est une petite ville qui est merveilleuse. Crémieu c'est pareil. Nous on n'a pas d'identité particulière comme Crémieu ou Morestel, à part quelques maisons vraiment remarquables, ce n'est pas une ville qui a effectivement... Ca a du être une ville laborieuse qui logeait beaucoup d'ouvriers, moi j'interprète cela comme ça ; quelques maisons de maîtres, mais finalement un bâti qui n'a pas été d'une richesse extrême, par rapport à Crémieu par exemple où ils ont bénéficié de la pierre là bas, par rapport à Morestel qui a été aussi un pays d'une pierre différente et qui a bénéficié ces dernières années en particulier de moyens qui lui permettaient de faire des choses intéressantes. [...] Vinay il n'y a pas de patrimoine ; à part qu'il y a eu deux églises dont une a été transformée en salle des fêtes. Vinay n'a pas de caractère, un peu comme nous quoi, c'est difficile.* »⁸⁴²

« *Alors, sur Pont-de-Chéruy on n'a rien de classé, on ne va pas se comparer à Crémieu ou d'autres communes : il n'y a rien de classé, par contre on a un château, le château Grammont [...].* »⁸⁴³

« [...] *en termes de patrimoine il y a des éléments intéressants que l'on essaie de mettre en valeur mais on n'est pas non plus à l'échelle d'une commune qui pourrait jouer uniquement cette carte en termes touristiques. On n'est pas à Crémieu, il y a deux, trois communes comme cela qui ont un patrimoine... La Côte Saint-André, avec Berlioz et les halles.* »⁸⁴⁴

« [...] *ça nécessiterait de gros investissements pour vraiment mettre en valeur tout ça et à mon avis on n'est pas sur la même catégorie entre guillemets.* »⁸⁴⁵

⁸³⁹ Entretien avec Joseph Manchon, *op. cit.*

⁸⁴⁰ Entretien avec Laurence Baijot, *op. cit.*

⁸⁴¹ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

⁸⁴² Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*

⁸⁴³ Entretien avec Alain Tuduri, *op. cit.*

⁸⁴⁴ Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*

⁸⁴⁵ Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*

Dans le discours d'une majorité d'acteurs municipaux, le patrimoine c'est souvent les autres... Le constat est aussi celui d'un état jugé moyen des éléments architecturaux et du patrimoine communal, ce qui renforce l'impression de faiblesse patrimoniale dans les discours d'élus :

« Bah justement le bâti local de Pontcharra est assez indigent, des maisons particulières à cachet qui ont vécu il y en a très peu ; Pontcharra n'est pas très bien loti. Puis en bâtiments publics c'est encore pire, oui il y a le château Bayard bien sûr qui appartient à un privé ; heureusement qu'il y a le château Bayard. Tout le monde voit la tour d'Avalon mais elle n'est pas sur Pontcharra, c'est sur la commune de Saint-Maximin, c'est très proche mais pas chez nous. Il y a un autre château, le château de Vignemon qui est côté Villard-Benoît, un peu sur les hauteurs aussi ; il n'est pas classé du tout lui. Sinon les maisons particulières... on a bien quelques vieilles maisons dauphinoises classiques, mais en général les gens quand ils les ont restaurées ils l'ont fait un peu à la moderne, ce qui leur enlève du cachet. »⁸⁴⁶

Si ces discours peuvent être une manière de justifier dans certains cas la petitesse des actions en faveur du patrimoine, ils révèlent surtout la conception patrimoniale des acteurs ainsi que leur difficulté à définir ce qui fait patrimoine. Dans l'imaginaire des acteurs municipaux, il semble que la notion renvoie d'abord aux monuments remarquables : posséder un château est considéré comme un atout, et permet de se distinguer de beaucoup de petites villes qui n'auraient qu'une église communale « comme partout ». Si la conception du patrimoine s'est élargie dans la société, la culture des élus cantonne encore en partie le patrimoine à l'exceptionnel et aux Monuments historiques. Lorsqu'on interroge les élus sur le patrimoine de leur territoire, la réponse retient fréquemment en premier les Monuments historiques, le patrimoine protégé, classé et inscrit... Ce n'est qu'ensuite qu'est énoncé le patrimoine dit vernaculaire. Pour autant, l'assimilation du patrimoine aux éléments exceptionnels ou d'intérêt supra-communal ne reflète pas le signe d'un manque de conscience de la participation du petit patrimoine à la construction identitaire de la ville.

Une prise de conscience quant à ce que peut être le patrimoine semble en marche. Cette révélation récente fait que les élus de petites villes assimilent l'idée que le patrimoine est ce que l'on désire qu'il soit ; et que même si « on n'a pas grand-chose » et qu'« on n'a pas de château », il est possible de se saisir du champ patrimonial et de le mobiliser dans la construction de l'identité territoriale. Et c'est alors majoritairement le patrimoine architectural (vernaculaire autant que monumental) qui est mis en avant dans les discours des élus⁸⁴⁷.

⁸⁴⁶ Entretien avec Francis Dauchez, *op. cit.*

⁸⁴⁷ « On a un certain nombre de maisons un peu remarquables dont la façade a été réhabilitée, on ne les remarquait pas et je crois que c'est ça qui a redonné un peu d'esthétique à la ville. » (Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*).

Pour les élus rencontrés, le champ de la qualification du patrimoine fait le grand écart entre une conception classique (le patrimoine des Monuments historiques) et une approche prenant en compte le petit patrimoine dans une conception dynamique d'auto-construction du référentiel. Il est alors possible de distinguer un type de discours « conservateur » et « traditionnel » d'un discours moderniste qui, contrairement à son nom, puise le plus dans la pluralité des modes de patrimonialisation.

Les discours des acteurs municipaux mettent en évidence cette oscillation entre la dimension exceptionnelle et monumentale des objets (issue de la gestion traditionnelle des Monuments historiques) et l'insertion croissante du banal, du vernaculaire dans le champ. Elle renvoie à une certaine complexité pour les élus à délimiter et circonscrire, d'une part, le patrimoine en général, d'autre part, leur propre patrimoine local. Ils éprouvent une certaine difficulté à acquérir des référents permettant un diagnostic, même succinct, de leurs ressources : « *je ne sais pas l'ampleur ou la pauvreté de notre richesse patrimoniale. Je sais que nous avons un certain nombre de choses, un musée [...].* »⁸⁴⁸

De nombreux maires, adjoints et techniciens sont demandeurs d'informations, de méthodes et outils susceptibles de favoriser une meilleure gestion et protection des éléments anciens et patrimoniaux dans le cas des opérations d'urbanisme. Certaines municipalités nous semblent plus démunies que d'autres à ce sujet. Par exemple, lors des entretiens réalisés sur le terrain, peu d'élus connaissaient l'existence d'un article de la loi SRU permettant, dans le cas d'une protection Monument historique, de modifier l'étendue du périmètre pour l'adapter au territoire. La méconnaissance de procédures existantes et des évolutions législatives en matière d'urbanisme rejoint par ailleurs le problème de la culture des élus⁸⁴⁹. Quoi qu'il en soit, au-delà d'une grande hétérogénéité des situations et des besoins existants, le rôle des structures d'accompagnement et de conseil comme le CAUE, est important, tout comme les contacts avec l'ABF ou les services culturels et patrimoniaux du département, également impliqués sur les questions de valorisation identitaire.

⁸⁴⁸ Entretien avec Fabrice Marchiol, *op. cit.*

⁸⁴⁹ « *Je peux vous le dire franchement, je ne me suis pas trop penché sur les procédures des PLU. Je ne connais pas exactement tout ce que l'on peut faire. [...]* Nous quand on était en pleine procédure de révision de notre POS on a toujours travaillé à l'ancienne ; je ne connais pas tout ce qui peut être fait dans le cadre d'une procédure PLU. Il y a beaucoup de choses qui ont changé. On avait fait des réunions de travail avec l'association des maires, la DDE. Pour nous c'était relativement une nébuleuse encore. » (Entretien avec Jean-Claude Coux, *op. cit.*).

2. Recomposition du champ et représentations dominantes

L'instrumentalisation croissante du champ patrimonial par des acteurs variés exacerbe la différence d'appréhension et de définition des objets et des modalités de l'action. Le patrimoine tel que le sens commun le conçoit n'est pas le même que celui des scientifiques, de l'administration et des pouvoirs publics. L'ABF voit ainsi parfois dans les opérations menées une destruction des centres anciens alors que leur objectif de revalorisation de l'espace central est réussi selon les élus. Egalement, si le patrimoine modeste et à intérêt historique restreint est instrumentalisé par les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, ce « banal » n'est pas forcément identifié - et revendiqué - comme patrimoine aux yeux des institutions et corps du patrimoine. Les Monuments historiques restent marqués par une idéologie fortement empreinte d'une conception « Beaux Arts ». Ils sont peu à même de s'approprier des objets vernaculaires et à valeur ethnologique mis en valeur par les acteurs dans les petites villes.

Ces objets du banal, mobilisés en tant que patrimoine dans les petites villes sont révélateurs des perceptions et conceptions du champ patrimonial qu'ont les acteurs locaux. La latitude du niveau local dans la conception et la gestion de ce petit patrimoine, généralement délaissé par les Monuments historiques, est également révélatrice des différences de modalités de construction de ce qui fait l'urbanité.

Avec la redéfinition du champ patrimonial et l'engouement pour la valeur d'ancienneté, les difficultés pour élaborer des critères scientifiques de conservation et de gestion des objets patrimoniaux sont évidentes. Et la complexification du champ oblige à s'interroger sur ce qui définit le patrimoine. Notre recherche a montré comment un mobilier urbain de facture traditionnelle prend un sens dans un processus global intégrant la protection et la conservation du château local ou du monument historique de la commune ainsi que la prise en compte, dans les documents d'urbanisme, de la trame ancienne du bâti, des caractéristiques architecturales et des évolutions de la ville.

La question de la désignation renvoie à celle des représentations et des catégories sociales dominantes. Elle est liée aux configurations d'acteurs et au poids de leurs représentations. Le patrimoine est surtout instrumentalisé par les groupes sociaux les plus favorisés. Ils bénéficient d'un accès à l'usage et à la reconnaissance patrimoniale plus aisé que des groupes plus démunis ou dominés. L'importance de la bourgeoisie dans les choix d'aménagement a

été soulignée⁸⁵⁰. Alain Bourdin met aussi en évidence l'attitude de la néo-bourgeoisie et des néo-urbains :

*« la recherche des symboles composant une culture locale peut l'emporter. Elle s'inscrit dans une idéologie de la différence, de la spécificité locale qui entraîne un ensemble de comportements : achat des objets locaux, faveur accordée à ceux qui réinventent les traditions et aux manifestations culturelles fortement localisées. [...] On se réapproprie un patrimoine mais en passant par une objectivation qui utilise largement les emblèmes et les objets typiques. Cette distanciation ouvre le jeu patrimonial à ceux qui n'ont aucun droit sur l'héritage et vont par ce biais s'inventer une identité. »*⁸⁵¹

Le rôle de ces acteurs dans la constitution du centre « requalifié » en tant que porteur d'une certaine idée de l'urbanité et du patrimoine ne doit pas être négligé. On pourrait par ailleurs s'interroger avec intérêt sur la couleur politique des municipalités dans le choix des projets à teneur patrimoniale et la dimension politique des enjeux patrimoniaux. Certaines études ont mis en évidence que la politique de protection du patrimoine était plutôt instrumentalisée par la droite alors que le soutien à la création artistique contemporaine comme action culturelle relevait plutôt de la gauche⁸⁵². L'influence du parti communiste expliquerait peut-être en partie la valeur accordée au patrimoine ouvrier par la municipalité de Vizille. L'âge des personnalités politiques municipales dans les petites villes n'est pas non plus sans influence sur la conception du patrimoine et des modes de « faire urbain ». Mais le renouvellement politique en cours semble catalyseur de nouvelles conceptions et de nouveaux projets urbains.

B. Une patrimonialisation « opportuniste »

La difficile délimitation du champ patrimonial par les acteurs locaux qui l'instrumentalisent vient d'être mise en évidence. Les discours sur la réappropriation du banal, la réinterprétation du petit patrimoine et des objets qui font sens pour l'identité (on retrouve ici l'idée que tout devient patrimoine) cohabitent avec ceux de la lacune en patrimoine (« on n'a rien »), en faisant un langage brouillé. Cette dimension schizophrénique du discours des acteurs révèle la dimension virtuelle du processus de construction identitaire et l'instrumentalisation d'un champ nomade. Elle révèle surtout une appropriation opportuniste du champ patrimonial. Par

⁸⁵⁰ Jean-Paul Lévy, *op. cit.*

Emmanuel Amougou, *La réhabilitation du patrimoine architectural. Une analyse sociologique de la domination des notables*, Editions L'Harmattan, collection Logiques politiques, Paris, 2002.

⁸⁵¹ Alain Bourdin, *op. cit.*, pp.168-169.

⁸⁵² Vincent Dubois, Emmanuel Négrier, « L'institutionnalisation des politiques culturelles en Europe du Sud : éléments pour une approche comparée », *Pôle Sud*, n°10, mai 1999, p.7-9.

« appropriation opportuniste » de l'esthétisation du cadre de vie que constituent les centres urbains, on veut dire que le patrimoine serait saisi comme un champ consensuel « par défaut ». Sans minimiser le poids des normes, des modèles et notamment l'imaginaire urbanistique mobilisé dans la requalification des centres, notre hypothèse est celle d'une restriction des modalités d'action des acteurs locaux ; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent ou ne veulent globalement agir sur d'autres mécanismes que ceux du patrimoine.

1. L'instrumentalisation du thème patrimonial : révélation et (re)découverte des patrimoines

Pour comprendre les enjeux de l'instrumentalisation du thème patrimonial, il importe de s'attacher à ce qui a amené les acteurs à s'intéresser aux patrimoines, et notamment au « moment de la révélation » - celui-ci pouvant être défini comme la prise de conscience de l'existence d'une valeur patrimoniale, ainsi que le discours sur cette prise de conscience.

Au préalable, il est nécessaire de rappeler que la patrimonialisation se réalise au travers d'un ensemble de processus. Ce système patrimonial a notamment été analysé par Marc Laplante qui distingue quatre phases essentielles de mises en patrimoine : la « sélection initiale », l'« élévation au niveau de symbole », la « consécration » et la « mise en exposition »⁸⁵³. La patrimonialisation relève effectivement d'abord d'un choix dans la masse protéiforme des biens potentiellement patrimonialisables. Le patrimoine, étroitement lié à l'affect, se doit de déclencher quelque émotion, de susciter quelque passion. A partir de représentations sociales, de règles plus ou moins intériorisées, de valeurs individuelles et collectives, acteurs et groupes sociaux décident de ce qui mérite d'être élu ou non au rang de patrimoine. On a montré que ces choix, plus ou moins raisonnés, renvoient à des critères esthétiques, artistiques, historiques, etc., et que, si cette sélection (qui est aussi une distinction), qui tend à inventorier les éléments culturels hérités, était généralement l'œuvre de professionnels du passé, les acteurs politiques s'impliquent désormais dans le processus. Le bien patrimonial peut alors devenir symbole sacralisé tout en conservant son statut original d'objet quelconque ; il assume ainsi dans le même temps un double rapport au typique et à l'exceptionnel. L'élévation au niveau de symbole passe généralement par le classement et la reconnaissance institutionnelle du lieu. Par ailleurs la patrimonialisation inscrit la ritualisation dans la commémoration. C'est faire passer la patrimonialisation du champ de la transmission à celui de la communication.

⁸⁵³ Marc Laplante in Régis Neyret (dir.), *op. cit.*, p.57.

Ces processus de sacralisation et de monumentalisation pourraient regrouper ce que Marc Laplante désigne comme une consécration (« *cette consécration se matérialise par des interventions de conservation, de restauration, de reconstitution même. A cette étape, le bien culturel se fige en un état donné ; il se cristallise et fixe la valeur et le sens qu'on veut lui donner en le consacrant* ») et une mise en exposition (« *interventions qui visent à présenter au public le bien ou le lieu patrimonial, à l'animer, à l'interpréter, etc. Ces opérations contribuent également à assurer la reconnaissance sociale.* »⁸⁵⁴).

L'ensemble de ce processus patrimonial renvoie à la notion de valeur : valeur conférée au lieu, au bien, à l'objet auquel est attribué un statut à part, sachant qu'accorder de la valeur c'est conférer du sens. La patrimonialisation passe par l'attribution d'une nouvelle valeur d'usage et un changement du statut du lieu. La patrimonialisation renvoie donc à la notion de reconnaissance. Les critères fondant la patrimonialisation sont divers mais relèvent généralement de la combinaison d'une dimension affective que l'on peut résumer comme l'attachement au bien, au lieu, et d'un intérêt particulier : ancienneté, intérêt économique, religieux, valeur esthétique, artistique, historique, sociale, scientifique, cognitive...⁸⁵⁵ Ces valeurs conférées aux lieux patrimoniaux sont mises en formes au travers des discours.

Revenons alors sur ce qui a amené les acteurs à s'intéresser au patrimoine, et étudions en particulier le « moment de la révélation » que l'on a défini comme la prise de conscience de l'existence d'une valeur patrimoniale, accompagné d'un discours sur cette prise de conscience.

*« J'ai fait le tour de la commune, je me suis aperçue que l'on avait de jolis bâtiments remarquables, que ce soit d'anciennes maisons dauphinoises, de vieux murs, de vieilles fontaines, de vieux fours à pain, etc. donc j'ai proposé aux élus, avec l'élu chargé de l'urbanisme, de recenser un peu tout ce qu'il y avait comme patrimoine sur la commune, avec un recensement très succinct, pour voir si on pouvait étoffer notre article 11 de notre règlement. »*⁸⁵⁶

*« On s'était aperçu qu'en dehors des bâtiments classés il y avait du patrimoine plus diffus, on retrouvait des oeuvres architecturales, des vestiges, qu'on avait du mal à maîtriser en termes de protection. »*⁸⁵⁷

« On a commencé à faire une ZPPAU, on a été la première zone de protection du patrimoine de la région Rhône-Alpes et même du sud-est, ce qui nous a permis d'analyser notre patrimoine, de le mieux connaître, mieux le découvrir aussi, puisque les architectes qui ont travaillé sur le dossier nous ont sensibilisés sur de multiples points précis de notre patrimoine ; on s'est aperçu que nous avions des remparts qui faisaient 3,7 kilomètres,

⁸⁵⁴ Marc Laplante in Régis Neyret (dir.), *op. cit.*, p.57.

⁸⁵⁵ Sur les valeurs du patrimoine, cf. les travaux de Jean-Pierre Babelon, André Chastel et Xavier Greffe.

⁸⁵⁶ Entretien avec Joëlle Camus, service urbanisme, Saint-Ismier, mercredi 9 juin 2004.

⁸⁵⁷ Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*

plus longs que ceux de Carcassonne par exemple, du 14^e siècle. Après cette analyse, cette réflexion d'ensemble, on a lancé différentes opérations [...]. »⁸⁵⁸

Un jour, élus, techniciens, membres d'associations du patrimoine s'aperçoivent que leur territoire possède des bâtiments intéressants, des éléments architecturaux un peu remarquables, une histoire susceptible d'être un atout... Cette récurrence d'une sorte de révélation dans les discours rejoint l'idée d'un changement d'image que l'on a du lieu et dont on a précédemment parlé. Il apparaît, et la dernière citation va en ce sens, que cette révélation peut prendre appui sur des spécialistes et des experts extérieurs ; principalement jusqu'aux années 1990 où la culture technique interne des municipalités se forge des moyens d'appréhension et de gestion de ces objets.

Cette révélation consiste pour les acteurs en un changement du regard porté sur les lieux qui les entourent et où ils vivent au quotidien : elle s'avère être liée à une re-considération du potentiel historique, bâti ou non.

*« [...] ces dernières années les gens ont pris conscience du patrimoine qui était autour d'eux, il y a peut-être un problème d'éducation aussi, les enseignants ont une autre démarche pour montrer les choses davantage qu'auparavant, donc les gens voient les choses qu'ils ne voyaient pas avant ; ils y font plus attention. Il y a peut-être davantage de communication aussi là-dessus, de par les actions qui sont menées par l'Etat, style les journées du patrimoine, ce genre de choses, il y a un intérêt plus important pour la chose. Donc il y a multiplication de manifestations pour le petit patrimoine de pays, les jardins, autant de manifestations qui suscitent l'intérêt de la population. »*⁸⁵⁹

Cette prise de conscience des objets patrimoniaux concerne l'ensemble de la société. Issus d'une meilleure sensibilisation liée aux nouveaux acteurs du secteur, patrimoine et questions mémorielles font l'objet d'une demande de la part des populations.

L'analyse des phénomènes de révélation et de (re)découverte des patrimoines nous amène à y voir le passage d'une logique « capitaliste » à une logique « patrimoniale ». Cette distinction entre une gestion de type capitaliste et une gestion patrimoniale a été notamment énoncée au début des années 1980 par Yves Barel⁸⁶⁰. Il distingue deux logiques économiques et sociales

⁸⁵⁸ Entretien avec Alain Moyne-Bressand, *op. cit.*

⁸⁵⁹ Entretien avec Sarah Esclanguin, *op. cit.*

⁸⁶⁰ « La gestion patrimoniale ne se préoccupe pas ou se préoccupe moins de maximation ou d'optimisation. Gérer un patrimoine, c'est transmettre à peu près intégralement un stock d'opportunités et aussi, peut-être surtout, une faculté de créer de nouvelles opportunités. On y perd certes en croissance, en richesse, en résultat tangible, en output économique. Mais : 1. on évite le piège de l'irréversibilité ; 2. le patrimoine comporte en général une 'partie libre' qui reste disponible pour des affectations éventuelles, des emplois polyfonctionnels... En résumé, le patrimoine est moins adapté et plus adaptatif ; 3. ce que le patrimoine régule, au-delà de l'économie, c'est tout un monde micro-social [...]. La gestion capitaliste implique une cohérence que j'appelle, faute de mieux, 'a-territoriale' ou 'longiligne'. [...] La cohérence patrimoniale est par contre de type nettement territorial, ce qui

de développement territorial : le modèle patrimonial, qui rejoint le champ théorique du développement durable, est extensif, adaptatif et réversible ; la logique capitaliste ou capitalistique, visant à la maximalisation du rendement, fait quant à elle l'impasse sur les spécificités territoriales.

« [...] on ne gère pas un patrimoine exactement de la même manière que l'on gère un capital. On gère un capital pour l'accroître, on gère un patrimoine pour le transmettre. Le capital est une catégorie économique soumise elle aussi, bien entendu, à des règles de transmission, mais ces règles sont universelles, en ce sens que la dévolution est commandée par l'argent et fait abstraction de toute autre caractéristique du dévolutaire que celle de disposer de l'argent nécessaire. »⁸⁶¹

Les valeurs patrimoniales sont mobilisées par les acteurs locaux comme un « revenu » pour gérer, valoriser et affirmer une image de la ville.

2. Le contexte de crise comme révélateur : la recomposition de l'action politique

Si la révélation peut refléter un engouement pour les valeurs patrimoniales et notamment le patrimoine bâti, elle peut aussi être déterminée par un contexte socio-économique défavorable, un contexte de crise amenant à la nécessité d'une action politique, au besoin d'un repositionnement. C'est le cas par exemple dans la petite ville de Morestel, où suite à la fermeture de la centrale Superphénix de Creys-Malville, le choix a été fait de mobiliser le tourisme et le patrimoine pour valoriser la ville :

« Nous on nous a tué Superphénix qui était l'une des choses qui nous faisait vivre ; à partir de là on a décidé de jouer une carte touristique, une carte culturelle qu'on avait déjà depuis un certain temps : cité des peintres, capitale de la poésie, un peu tout cela pour Morestel. Mais c'est difficile d'investir dans le culturel, vous n'avez pas un retour sur investissement phénoménal. En notoriété extérieure oui si, mais ça ne se quantifie pas. Par contre, le tourisme, les fleurs, souligner des bâtiments, les grandes fêtes comme le festival de musique qui nous amène dix à quinze mille personnes à Morestel en une soirée, ça on sait faire. »⁸⁶²

L'arrêt du surgénérateur de la centrale Superphénix (dans laquelle la municipalité et le canton de Morestel avaient investi : investissements indirects comme les équipements pour les populations) constitue un exemple atypique. Plus généralement c'est le déclin des centres-

signifie qu'elle prend en compte les éléments d'un territoire, eux seuls, mais eux tous [...]. » (Yves Barel, « Modernité, code, territoire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°10-11, juin 1981, pp.17-18).

⁸⁶¹ Yves Barel, *La société du vide*, Seuil, Paris, 1984, p.115.

⁸⁶² Entretien avec Christian Rival, *op. cit.*

villes dans les années 1980 et le contexte économique difficile des petites villes (lui-même dépendant du contexte socio-économique global français) lié à la détérioration de l'industrie traditionnelle qui amène à un intérêt - relativement soudain - envers le patrimoine.

« [...] la réhabilitation du centre-ville : ça va être la priorité des priorités. Pourquoi ? Tout simplement et ça c'est l'histoire... en centre-ville on a un certain nombre de friches industrielles, comme partout, on a un certain nombre de points noirs qu'il faut traiter, et puis on a un certain nombre de logements qui sont vétustes aujourd'hui, qui pourraient donner de très belles choses, qui se situent comme beaucoup dans les centres-villes en étage de commerces [...]. Le grand volet aujourd'hui ça va être la réhabilitation du centre. On a un certain nombre de friches industrielles dont on sait très bien qu'on ne pourra jamais plus reconvertir en industries [...]. »⁸⁶³

« Aujourd'hui, moi à mon avis la notion de patrimoine, le classement de la Maison des Dauphins, l'église... l'évolution du centre-ville n'a absolument pas tenu compte du patrimoine ; il faut dire les choses comme elles sont. Dans les problématiques c'était des villes industrielles, des villes fonctionnelles, un habitat... on ne s'est pas trop posé la question du patrimoine. Je pense que depuis une dizaine d'années - et puis ça va avec une tendance : ce n'est pas qu'ici, c'est un peu partout – on tend à valoriser son patrimoine, je pense qu'on a redécouvert son patrimoine. Pourquoi ? Parce que tout simplement, par exemple à La Tour-du-Pin l'industrie a chuté, on s'est retrouvé dans une période de récession, après il y a eu un certain nombre de friches industrielles, et c'est quand on se retrouve avec un certain nombre de bâti, de commerces qui ferment, c'est là qu'on s'aperçoit dans l'urgence, dans la faillite entre guillemets, qu'il y a des friches et il faut les traiter, qu'il y a des commerces qui partent, là c'est plutôt économique. Mais après on se dit 'tiens il y a telle façade il faut peut-être jouer là-dessus, il faut peut-être un petit peu être attractif'. C'est un petit peu dans la difficulté qu'on redécouvre un peu l'aspect patrimoine, l'aspect bâti, l'aspect articulation de la ville. »⁸⁶⁴

Dans des périodes de récession, lorsque les commerces périclitent, que le bâti se dégrade, que se multiplient les friches industrielles, l'attention se porte sur le patrimoine : la difficulté à agir directement sur le champ économique incite à s'intéresser au patrimoine, notamment bâti, avec l'idée que sa mise en valeur puisse modifier l'image que reflète la ville. L'analyse menée sur les petites villes iséroises fait apparaître que **le patrimoine est (re)découvert et réapproprié dans la difficulté, dans des situations de crise et d'épuisement des principales fonctions urbaines héritées de l'histoire.** Il semble en fait qu'il soit surtout redécouvert lorsque les politiques ont l'impression de ne plus maîtriser certains autres domaines d'action. En cas de difficulté ou d'incapacité à agir sur l'économie ou l'emploi, il paraît plus « aisé » d'agir sur l'esthétique urbaine et le cadre de vie. Ce dernier constitue un élément d'action sur lequel les politiques ont toujours une certaine marge de manœuvre.

⁸⁶³ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

⁸⁶⁴ Entretien avec Valérie Malfant, *op. cit.*

Le pouvoir fort en matière d'urbanisme du maire a maintes fois été souligné. La requalification des centres urbains est avant tout une question de volonté politique. On a montré que le thème patrimonial s'est immiscé dans le champ de l'aménagement et est devenu un référentiel territorial (cf. chapitre 2). Et parmi les raisons pratiques qui s'imposent pour expliquer l'utilisation récurrente de la patrimonialisation dans les petites villes, la mise en place d'opérations de rénovation de façades, d'esthétisation des espaces publics, éventuellement de restauration de bâtiments, c'est-à-dire dans le champ du visible, de la « vitrine » de la ville, peut se faire sans trop de difficultés ; des outils comme les aides publiques sont là pour y participer. Le rôle des associations locales, nombreuses, y est également pour beaucoup dans cet intérêt politique pour le patrimoine local, le petit patrimoine ancré dans des espaces du quotidien.

a. Incarnation du politique et renforcement de la cohésion territoriale

L'esthétisation du cadre de vie et l'instrumentalisation du thème patrimonial sont privilégiées par les décideurs car ce sont des opérations qui permettent une forme d'incarnation du pouvoir local. Elle se fait à travers la mise en valeur de monuments publics emblématiques comme l'hôtel de ville ainsi que le choix de mobiliers plus ou moins ostentatoires, la volonté de l' élu - figure médiatique de la ville - y étant de laisser sa trace. Les opérations d'ancrage territorial (logo, campagne de communication, formes urbaines évocatrices) permettent à l'action d'assurer les moyens de sa reproduction. La rue piétonne, par son existence très perceptible par les administrés est un outil affichant une bonne lisibilité de l'action des responsables locaux. Et la normalisation de l'espace public est une manière pour les acteurs de maîtriser cet espace urbain et de montrer cette maîtrise. L'empreinte politique de la requalification urbaine se réalise à travers les référents mobilisés : les aménagements techniques se révèlent éminemment politiques. Porteur d'une idéologie positive assez consensuelle aujourd'hui, le patrimoine se prête bien à l'utilisation promotionnelle du territoire et à la construction de récits.

Les collectivités territoriales mettent en place des démarches pour fédérer les membres qui les composent ; ces stratégies se fondent sur ce qui exprime leur personnalité, leur histoire et leur image dans la durée. Des récits mythiques sont utilisés pour susciter l'adhésion collective. Les valorisations muséographiques sont utilisées pour faire adhérer. Un certain nombre de dispositifs symboliques jouent sur l'émotionnel. La collectivité a besoin, pour exister et perdurer, d'un fort sentiment d'elle-même. Certaines actions sur le centre sont alors érigées en

objet de communication et de débat. Des exemples d'expériences de démocratie participative de proximité le montrent : la modification du POS en PLU fait l'objet dans certaines communes d'une vaste démarche de concertation auprès de la population (États généraux, réunions avec la population où les citoyens sont intégrés aux réflexions, par exemple à Moirans). Que ce soit à travers des manifestations, des enquêtes, de la concertation, le patrimoine est érigé en outil de communication par les collectivités territoriales.

Pour répondre à ces objectifs d'incarnation, de légitimation du politique et de renforcement de la cohésion territoriale, les signes utilisés doivent être immédiatement visibles et facilement appréhendables. Les discours d'élus insistent sur le besoin de la visibilité immédiate concernant les opérations d'embellissement et la volonté de donner l'impression du changement. C'est le cas par exemple à La Mure : *« là on met le paquet quoi, pour qu'il y ait des résultats tout de suite et que ça se voit, parce que moi je prône l'efficacité : si ça ne se voit pas ce n'est pas la peine. Si dans cinq ans, ou déjà dans moins d'un an on n'a pas réglé le stationnement... les gens il faut qu'ils voient. »*⁸⁶⁵

Les actions doivent être visibles, immédiatement perceptibles par tous. D'où la nécessité pour les acteurs d'afficher des preuves de l'efficacité avec une grande rapidité des résultats. Jean-Pierre Charbonneau a particulièrement montré l'importance du facteur temps dans l'action politique et l'intérêt *« de donner à voir rapidement pour démontrer l'efficacité d'une politique qui peut alors s'inscrire dans la durée »*⁸⁶⁶. Face aux différences d'appréhension des temporalités entre acteurs territoriaux et citoyens, l'action publique doit offrir des réponses adaptées, ne serait-ce que pour conforter sa légitimité. Cette question de la visibilité des résultats interroge sur ce qu'il en est de l'appropriation possible par les habitants de l'action politique, c'est-à-dire ici la « réception » par les individus de l'usage politique du patrimoine.

b. La « réception » de l'usage politique du patrimoine

Le besoin d'appropriation, de réinvestissement de valeurs positives passant par le patrimoine - comme référence consensuelle - est d'autant plus nécessaire que les territoires sont en crise, en quête d'affirmation ou de redéfinition identitaire. C'est le cas à La Mure où l'image du territoire, pendant longtemps liée à l'industrie minière, est en reconstruction :

⁸⁶⁵ Entretien avec Frédéric Lafond, *op. cit.*

⁸⁶⁶ Jean-Pierre Charbonneau, *op. cit.*, p.48.

« Il y a une deuxième idée que nous avons c'est éventuellement le parcours patrimonial [...]. L'idée c'est de faire de la signalétique de site pour le patrimoine, de dire 'vous êtes dans une ville vous y passez tous les jours, ouvrez les yeux sur ce que vous avez', pour faire en sorte sur le plan des consciences que ce territoire qui est en difficultés économiques depuis vingt ans, qui vit dans le discours perpétuel 'on va mourir, c'est fini, il n'y a plus de travail', pour que ce discours là change ; à mon sens il faut que les Murois soient fiers de leur ville, qu'ils aient des arguments pour la défendre, des arguments pour la mettre en valeur. Ca passe donc par un processus qui consiste à leur mettre sous les yeux de manière criarde les atouts dont ils peuvent parler et auxquels ils ne pensent pas habituellement ; donc parcours patrimonial de site avec cette signalétique qui serait nouvelle, qui serait à destination effectivement des habitants du coin, parce que je crois que sur le plan du moral des troupes il y en a besoin, et parce que je pense qu'une région qui a besoin de devenir attractive tant sur le plan économique que sur le plan touristique, les meilleurs ambassadeurs ce sont les habitants eux-mêmes ; et si les habitants eux-mêmes sont dans de la sinistrose perpétuelle et qu'ils n'ont aucun argument et qu'ils ne pensent pas à dire du bien de leur ville par les intermédiaires sur le patrimoine - entre autres, mais il n'y a pas que ça - à mon sens on n'y arrive pas. »⁸⁶⁷

Ce travail d'investissement ou de réinvestissement par les populations locales passe par une prise de conscience des valeurs du lieu. Pour faciliter cette appropriation sociale, nécessaire dans le processus de mise en patrimoine, les objets mobilisés et les lieux considérés se doivent d'être proches des personnes, d'où les processus de mise en récit et de mise en scène auxquels ont recours les acteurs de la ville. Et ce qui y sert de patrimoine est ce qui est le plus facile pour donner du sens ; les types d'objets mobilisés renvoient à des champs consensuels. L'instrumentalisation de passés « anciens » dans les petites villes est aussi dû à la difficulté plus grande à recourir aux passés les plus récents dont l'image est souvent plus délicate à manier. A La Mure par exemple, malgré les transformations des représentations dont fait l'objet le passé minier, son image reste ambivalente et emplit de connotations opposées⁸⁶⁸ : le choix de l'équipe municipale actuelle est de ne pas mettre trop en avant ce patrimoine minier comme fil conducteur d'une histoire locale.

La réception des éléments valorisés n'est par ailleurs pas destinée qu'aux habitants. Les changements d'image et les requalifications doivent faire sens également pour les visiteurs et touristes : pour Guy Baussart, directeur des services techniques à Tullins, *« en ayant tout de propre dans une ancienne cité médiévale c'était tout à fait normal de faire visiter et de faire comprendre aux gens ce qui s'était passé. »*⁸⁶⁹ La transformation de l'image des villes passe

⁸⁶⁷ Entretien avec Fabrice Marchiol, *op. cit.*

⁸⁶⁸ « [...] rien qui ne symbolise la mine parce que 'la mine c'est l'échec, c'est la fermeture' ; d'autres qui vous disent 'notre fierté c'est la mine, il n'y a que cela, en dehors de la mine point de salut'. » (Fabrice Marchiol, *op. cit.*).

⁸⁶⁹ Entretien avec Guy Baussart, *op. cit.*

donc par un travail de mise en récit des lieux et un travail de conviction. Il faut, pour les élus, convaincre leurs habitants de la valeur de leur lieu de vie.

« Je pense qu'il faut qu'on apprenne à faire regarder aux gens ; l'image de La Mure elle vient d'abord des gens qui habiteront ici ou qui habitent ici. Il ne faut pas qu'ils aient une mauvaise image de leur commune, sinon comment les autres extérieurs peuvent avoir une bonne image. Par conséquent si on les fait habiter dans un endroit 'beau' ils se diront que c'est beau, c'est bête ce que je dis, mais moi j'y crois. C'est souvent les nouveaux arrivants qui disent ici aux Murois 'j'ai acheté cette maison' - les Murois disent 'tu es fou' - parce que là il y a un cachet, il y a quelque chose, ça peut être tout bête, un plafond à la française, ça peut être trois poutres... »⁸⁷⁰

Le rôle des nouveaux habitants est important dans le phénomène de réappropriation patrimoniale (il faut rappeler ici le dynamisme démographique des communes de notre échantillon d'étude). Ils ont tendance à acheter des appartements que les « autochtones » et anciens habitants trouvent sans intérêt. L'intérêt communément attribué aux déracinés et aux individus les plus mobiles, pour les valeurs patrimoniales, l'ancienneté et les traditions a des répercussions dans la transformation du regard des autres habitants, et dans le phénomène de conviction. Il est apparu, par exemple, que les habitants des anciennes cités minières réhabilitées de la commune de La Mure et de sa voisine Prunières ne sont pas des familles de mineurs. Ces habitations, qui gardent l'empreinte physique du passé minier, mais aussi des marques architecturales contemporaines font donc l'objet d'une sorte de réinvestissement et de reconstruction de l'image locale. Elles sont réappropriées par des populations qui, si elles ne s'inscrivent pas strictement dans une filiation historique, visent un cadre de vie, une quête esthétique référant à des valeurs temporelles du passé.

Il importe ici de souligner la demande exprimée par les nouveaux habitants : elle consiste en une demande de connaissance (comprendre où l'on s'installe et où l'on vit) étroitement liée à un besoin de « justifier » sa présence sur le territoire. Le patrimoine est sollicité de façon préférentielle car il permet d'ancrer au lieu et dans le temps simultanément ainsi que de valoriser une « différence » positive qui justifie la présence à cet endroit. On a souligné précédemment le fait que ces nouveaux arrivants s'investissent de manière significative dans les associations culturelles et patrimoniales (cf. chapitre 2). Or, dans les espaces confrontés à une implantation de néo-résidents, les élus se doivent de répondre à ces aspirations à la territorialisation, à ces désirs de positionnement qui sont exacerbés par les phénomènes de mobilité. La façon de mettre en récit le territoire, la manière d'agencer les centres-villes s'inscrivent bien dans cette démarche normative, entre imitation et singularité. Et on peut

⁸⁷⁰ Entretien avec Frédéric Lafond, *op. cit.*

penser que ces processus sont accentués dans le cas des territoires touristiques. On a montré, dans la construction identitaire de la station de sports d'hiver de Villard-de-Lans, comment le pignon lauzé est mobilisé, en tant que signe et signal.

La question posée par la réception de l'usage politique des objets par les individus n'est pas tant celle de la mémoire que celle des imaginaires et des valeurs des items et des lieux et la façon dont ils se transforment (et la façon dont on les transforme) pour permettre, ou non, un réinvestissement par les populations.

c. Le « compromis » patrimonial

Il convient de signaler que l'intérêt apparu pour le patrimoine ne doit pas masquer d'autres priorités. Les discours des acteurs locaux rencontrés font apparaître qu'ils sont d'abord confrontés aux problèmes de circulation, de stationnement, de gestion d'équipements, de fréquentation des commerces, de quotas de logement social, etc. La première urgence pour un élu communal c'est de gérer le stationnement et la circulation automobile⁸⁷¹. L'exemple de La Côte Saint-André l'a montré (cf. chapitre 3). Bien que référence récurrente dans les discours, le patrimoine peut faire l'objet d'un compromis avec d'autres « urgences » du quotidien voire être relégué au second rang en termes d'opérations et de moyens mobilisés. Les raisons avancées sont généralement d'ordre budgétaire, contextuel ou politique.

« [...] on n'en est pas arrivé à ce niveau si vous voulez d'exigence intellectuelle à Morestel, peut-être de ma faute, parce qu'il a fallu parer à d'autres choses plus pressées, je n'en sais rien, et puis parce qu'on avait des problèmes de coût. »⁸⁷²

« Il y a deux choses : premièrement il y a la conception qu'on peut avoir du territoire ; et la deuxième chose les moyens dont on dispose ; je suis un élu local [...], La Mure ne fait pas des études sur le devenir de son centre-ville à dix ans, à quinze ans, parce que le maire de La Mure n'arrive pas à boucher les trous et à planter deux rosiers dans les bacs dont il dispose. Donc j'essaie d'avoir un calendrier qui corresponde aux moyens dont je dispose ; aujourd'hui il faut sauver les meubles ; donc c'est compliqué de vous parler de cela pour moi parce que j'ai souvent en face de moi des interlocuteurs dans le domaine patrimonial qui me disent 'monsieur le maire on a des idées, il faut faire ceci, cela' et j'ai, dans le même temps, la moitié de la cour de récréation qui est bloquée depuis six mois parce que les tuiles tombent sur la tête des gosses. Donc vous voyez avant qu'on vienne m'expliquer qu'il faut refaire la halle, le kiosque, le beffroi ou l'hôtel de ville et tout ce qui est mise en

⁸⁷¹ « La grande difficulté c'est comme c'est une ville aux caractéristiques anciennes dont le centre-ville a du être construit il y a deux ou trois cents ans, avec des rues étroites, la grande difficulté c'est d'organiser la circulation d'une manière aussi correcte que possible, ce qui est quelquefois la quadrature du cercle : il y a de plus en plus de voitures, il y a de plus en plus de besoins de stationnement, on a des difficultés à organiser ça de manière cohérente. [...] il y a aussi la circulation automobile qu'on arrive mal à réguler et à maîtriser et le problème numéro un comme dans beaucoup de petites villes c'est le problème du stationnement des voitures. » (Entretien avec Maurice Durand, *op. cit.*).

⁸⁷² Entretien avec Christian Rival, *op. cit.*

valeur, je dis 'écoutez on va d'abord faire en sorte que les interrupteurs dans les classes ne soient plus en céramique avec le fil tressé parce qu'on en est là' ; il faut tout remettre dans le bon ordre. »⁸⁷³

La prise en compte du patrimoine dans les petites villes est souvent présentée comme l'objet d'un compromis⁸⁷⁴ et l'on ne peut que constater la survivance relative des approches fonctionnalistes. La mise en valeur du patrimoine y apparaît difficile à concilier avec les intérêts urbanistiques d'après les entretiens réalisés auprès des élus. Ce constat ne récuse nullement la thèse d'une patrimonialisation « opportuniste ». En effet, si le problème du stationnement constitue une priorité pour les municipalités, relativement plus urgente que le patrimoine, il n'empêche que l'esthétisation « patrimoniale » et l'embellissement de la ville ne sont jamais très loin.

« Là on va régler un problème de stationnement vraiment très ponctuel dans le mois à venir ; les élus ont pris la décision autour de la halle d'évacuer un certain nombre de stationnement qui est perturbant, parasitant, gênant et qui amène certaines dégradations sur le bâti, donc par conséquent là il a été choisi de mettre des barrières qui iront bien [...] »⁸⁷⁵

Cette citation montre que dans le cas de la gestion du stationnement dans la vieille ville de La Mure, le choix est présenté comme respectant l'ambiance du lieu : un mobilier « de style » est utilisé pour cet espace central historique (cf. photographie 130). Cette perdurance des entrées fonctionnelles et des modalités de traitement des problèmes urbains combinée à une esthétisation de la réponse apportée amène à donner au processus de mise en scène à caractère patrimonial une valeur de « grand intégrateur »⁸⁷⁶, au sens d'un paradigme dynamique où les problèmes s'y réarticulent.

⁸⁷³ Entretien avec Fabrice Marchiol, *op. cit.*

⁸⁷⁴ « Je crois que c'est complexe. Les problématiques de fond, trouver un équilibre entre la vie, la voiture, le piéton, le patrimoine... » (Entretien avec Gilles Lancelon, *op. cit.*).

⁸⁷⁵ Entretien avec Frédéric Lafond, *op. cit.*

⁸⁷⁶ Yves Barel, « Le Grand intégrateur », *Connexions*, n°56, 1990, pp.85-100.



Photographie 130 : La place de la halle à La Mure.
Empêcher le stationnement devant la halle en installant « des barrières qui iront bien » :
l'esthétisation « patrimoniale » d'un problème fonctionnel.

Dans les petites villes étudiées, la redécouverte du patrimoine s'est donc généralement faite dans des situations de crise. Agir sur l'esthétique et le patrimoine relève d'un contexte de restriction des choix d'action des politiques, ou du moins, pour les acteurs, du sentiment d'une plus grande « incapacité » à agir. L'utilisation des valeurs patrimoniales constitue alors une sorte de dernier recours, la saisie du patrimoine se fait quasiment par défaut.

La piste problématique d'une dimension « opportuniste » de la patrimonialisation est valide dans les petites villes étudiées : le discours patrimonial est un discours stratégique mobilisé pour rendre visible et consensuel l'acte politique et faire exister une personnalité urbaine. Sa finalité est liée essentiellement à la dimension visible de l'action et à la communication. Peu lui importe donc de mettre en œuvre les éléments d'une politique patrimoniale *stricto sensu*. On a montré la tendance des acteurs à privilégier ce qui est le plus facile à utiliser pour mobiliser le collectif dans le temps ainsi que la difficulté pour ces mêmes acteurs politiques à objectiver le champ sur lequel ils agissent. Ceci conforte la dimension virtuelle du processus en œuvre dans la construction de la petite ville.

Conclusion

Les opérations menées dans les petites villes et les discours d'accompagnement font apparaître des degrés de patrimonialité. La thèse de l'« hyperréalité » amène à considérer, dans l'élaboration identitaire des petites villes, le patrimoine au sens d'un statut. L'appropriation du patrimoine par les acteurs est loin de n'être qu'un engouement pour ses valeurs, et si engouement il y a, celui-ci doit être relativisé. Très souvent, la valorisation du patrimoine reste anecdotique : l'opération n'est pas patrimoniale au sens strict mais est essentiellement symbolique, elle constitue un prétexte ou un moyen d'agir indirectement sur les activités. Le projet vise à produire du sens. Parmi les projets symboliques identifiés, celui de construire ce qui fera les beaux quartiers de demain : la « fabrique » du patrimoine est alors au service d'un projet de centralité comme on l'a vu précédemment. En quelque sorte, peu importe le contenu attribué à ce qui fait patrimoine. L'important est qu'il puisse synthétiser le partage de valeurs communes dans ce qui fait l'identité collective et que sa traduction socio-spatiale devienne l'affaire de tous. Le patrimoine en soi importe peu par rapport à ce qu'il permet symboliquement d'administrer dans les champs social et spatial. Il constituerait alors pour le politique le seul moyen pour « réinjecter partout du réel et du référentiel » et « nous persuader de la réalité du social »⁸⁷⁷ selon les formules de Jean Baudrillard.

Cette patrimonialisation « opportuniste » amène à s'interroger sur la redéfinition du rôle du politique. Si le politique a le sentiment d'avoir de plus en plus de mal à agir vraiment sur l'économie et les champs considérés comme essentiels à la construction et la vie des territoires et la reproduction des sociétés, il se rabat sur le vivre ensemble, les référents qui apportent un semblant de cohésion sociale. Le 21^e siècle verrait l'accentuation du sentiment d'impuissance du monde politique et la baisse de la confiance en les décideurs. Les discours « postmodernes » sont ceux du désenchantement. Sans entrer dans une analyse approfondie de la supposée crise du politique et de l'action, on peut noter une corrélation entre notre interprétation et ce qu'a écrit Jean Baudrillard sur la fabrique artificielle d'enjeux par le pouvoir :

⁸⁷⁷ Jean Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Editions Galilée, Paris, 1981, p.39.

« Tant que la menace historique lui venait du réel, le pouvoir a joué la dissuasion et la simulation, désintégrant toutes les contradictions à force de production de signes équivalents. Aujourd'hui où la menace lui vient de la simulation (celle de se volatiliser dans le jeu des signes) le pouvoir joue le réel, joue la crise, joue à refabriquer des enjeux artificiels, sociaux, économiques, politiques. C'est pour lui une question de vie ou de mort. »⁸⁷⁸

S'il convient de nuancer la portée de cette citation, on peut légitimement s'interroger sur l'évolution de l'instrumentalisation des références politiques. L'« hyperréalité » se traduit aujourd'hui dans la manière de meubler les centres urbains au propre comme au figuré. Pour Michel de Sablet, « comme le fleurissement des villes a tenu trop souvent lieu d'amélioration des cités les plus inanimées, le culte esthétique des beaux (?) objets urbains sert trop souvent de dérivatif à l'absence de politique de l'espace collectif urbain, le chaînon manquant de la ville. »⁸⁷⁹ L'avis est partagé par Bernard Huet : les opérations réalisées sur les espaces publics reflèteraient notre incapacité à produire de l'espace public⁸⁸⁰. L'esthétisation « patrimoniale » du cadre de vie et des espaces centraux exprime bien cette forme d'incapacité à faire.

Tel qu'il est élaboré, le patrimoine est à la fois mode, médiateur pour consolider le lien social et ranimer le collectif et il révèle par ailleurs une grande évolutivité (l'élaboration d'un patrimoine 20^e siècle en est un bon exemple).

La dimension virtuelle du processus reconfigure ce champ patrimonial. Chaque acteur tire à lui le patrimoine, et l'instrumentalise, avec les risques et dérives que l'on imagine. Mais l'interprétation que l'on fait de l'« hyperréalité » n'est pas seulement que le patrimoine devient ce que chacun désire qu'il soit et qu'il existe de « faux » patrimoines. Elle est plutôt que l'usage de « signes de signes » en brouille le champ et rend invalide, autant que non nécessaire, toute tentative d'objectivation des objets (signes) manipulés. Ceci amène à invalider l'argument de la « vérité historique » qui perd sa pertinence, faisant de l'authenticité une fausse question. Traditionnellement, l'authenticité renvoie à la notion d'origine et à des critères pour identifier ce qui relève d'une falsification. Avec la dimension virtuelle, elle est réduite à une conformité relative avec la représentation et la conception que l'on se fait d'un certain passé. L'essence du patrimoine est là, quelque part entre « *réalité de la représentation et représentation de la réalité* »⁸⁸¹ pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu.

La notion de signe s'avère particulièrement riche pour l'analyse de la virtualisation contemporaine des référentiels de la petite ville dans le processus de construction d'une

⁸⁷⁸ Jean Baudrillard, *ibid.*, p.40.

⁸⁷⁹ Michel de Sablet, « Les nouveaux pots de fleurs », *Urbanisme*, n°258, novembre 1992, p.43.

⁸⁸⁰ Bernard Huet cité par Martine Allaman, « Espaces publics : liberté, identité, continuité », *Diagonal*, n°112, avril 1995, p.12.

⁸⁸¹ Pierre Bourdieu, *La distinction (Critique sociale du jugement)*, Les Editions de Minuit, Paris, 1979, p.561.

identité urbaine. On pense aux descriptions d'Italo Calvino sur les villes et les signes et notamment, dans la ville de Tamara, à son voyageur dont « *l'œil ne voit pas des choses mais des figures de choses qui signifient d'autres choses* »⁸⁸². In fine, la prolifération des signes en arriverait à ne plus rien signifier.

*« Tout l'art consiste à conditionner les objets patrimoniaux [...] sans les banaliser, à les inscrire dans un système d'équivalence des valeurs esthétiques tout en affirmant leur spécificité, et à créer sans cesse les fameuses synergies de l'attachement évoquées plus haut. Il s'agit d'un jeu dangereux car ces différentes pratiques entrent vite dans des contradictions que l'on ne résout qu'en en faisant toujours plus. C'est ainsi par exemple, que pour éviter la banalisation résultant de la mise en scène d'un monument ou d'un quartier, on sera conduit à faire la mise en scène de la mise en scène, d'où le succès d'événements tels que les habillages à la Cristo. »*⁸⁸³

L'expression « signe de signe » que l'on a utilisée pour appréhender le phénomène de virtualisation, exprime l'idée que, de scène, la ville devient spectacle. La prolifération de signes fait entrer le récit patrimonial dans le champ de la spectacularisation. Selon Guy Debord, « *le spectacle n'est pas un ensemble d'images, mais un rapport social entre des personnes, médiatisé par des images* » en faisant « *le cœur de l'irréalisme de la société réelle* »⁸⁸⁴. Le patrimoine, en tant que spectacle, constituerait, en quelque sorte, l'essence de l'irréalité de la réalité.

⁸⁸² Italo Calvino, *op. cit.*, p.19.

⁸⁸³ Alain Bourdin in Régis Neyret (dir.), *op. cit.*, p.25.

⁸⁸⁴ Guy Debord, *op. cit.*, p.10.

La mise en évidence de simulacres d'urbanité a amené à s'interroger sur les enjeux du besoin incessant de lieux spécifiques, consacrés à la mise en scène de la patrimonialisation. On a mis en évidence le fait que les actions de patrimonialisation menées dans les petites villes ne pouvaient être considérées comme un simple phénomène nostalgique vis-à-vis du passé. Elles s'inscrivent dans une construction du présent (formulation de projets collectifs) où s'exprime une certaine difficulté à définir l'avenir. Le patrimoine et les valeurs dérivées du temps long sont érigés en référents, mieux en paradigmes, pour donner du sens au 21^e siècle. Les politiques de patrimonialisation prennent alors parfois le pas sur d'autres formes de la vie collective et de l'action politique, voire s'y substituent.

L'esthétisation des centres urbains avec utilisation de signes et artefacts à la place d'« objets patrimoniaux » - la substitution au réel des signes du réel énoncée par Jean Baudrillard - nous amène à valider l'hypothèse du passage d'un « objet-patrimoine » à une « figure-patrimoine » renvoyant au « signe de signe ». Cette mise en scène esthétique transforme le processus patrimonial : si elle renvoie toujours à une action de reconnaissance, les notions de protection et de conservation n'apparaissent plus autant fondamentales. On a déjà souligné l'effacement du rôle de la légitimation de la durée et du travail de mémoire au profit de la production signifiante de figures territoriales. Un parallèle peut être fait avec la mutation qui a amené à la montée en puissance de la notion de patrimoine au détriment de celle de Monument historique (cf. partie 1). C'est bien la dimension intentionnelle de l'acte d'édification qui est en jeu ici. L'élaboration de « signes de signes » implique que la production patrimoniale contemporaine tend à multiplier les « monuments » intentionnels. Rappelons à cet égard la distinction opérée par Aloïs Riegl entre monuments intentionnels, historiques, artistiques. Régis Debray en a proposé une autre où la stratégie des « fabricants » est seule retenue contrairement à celle de Riegl ; il distingue trois types de monuments : le monument trace, le monument message, le monument forme⁸⁸⁵. Elle s'avère particulièrement pertinente pour aborder la problématique de la mise en scène de la société. On a montré que l'instrumentalisation des valeurs temporelles et patrimoniales vise à faire de l'espace central requalifié un lieu privilégié de sociabilité, à

⁸⁸⁵ « Le monument message se rapporte à un événement passé, réel ou mythique. [...] Le monument forme, lui, est l'héritier du château et de l'église. Ce peut être un palais de justice, une gare, une poste centrale, bref le 'monument historique' traditionnel. Soit un fait architectural, civil ou religieux, ancien ou contemporain, qui s'impose par ses qualités intrinsèques, d'ordre esthétique ou décoratif, indépendamment de ses fonctions utilitaires ou de sa valeur de témoignage. [...] Quant au monument trace, c'est un document sans motivation éthique ou esthétique. Inintentionnel, il n'a pas été fait pour qu'on se souvienne de lui mais pour être utile, et ne prétend pas au statut d'œuvre originale ou esthétique. » (Régis Debray (dir.), *L'abus monumental ?*, Actes des Entretiens du Patrimoine, 23, 24, 25 novembre 1998, Théâtre national de Chaillot, Paris, Fayard, Paris, 1999, pp.15-16).

faire de l'espace public une scène de représentation et reproduction sociale. La mise en scène de la vie collective renvoyant à la métaphore théâtrale n'est pas neuve. Déjà utilisée par Sitte au 19^e siècle, elle est reprise dans de nombreux travaux de sociologie et études sur l'espace public. Aborder l'urbanité via la théâtralisation de l'espace amène à s'interroger sur les conditions du paraître⁸⁸⁶ : à travers la requalification « patrimoniale » des espaces publics, il y a auto-contemplation sociétale. La notion de représentation est fondamentale dans la dimension figurative du patrimoine ; ainsi « *la représentation (mentale) que le groupe se fait de lui-même ne peut se perpétuer que dans et par le travail incessant de représentation (théâtrale) par lequel les agents produisent et reproduisent, fût-ce dans et par la fiction, l'apparence au moins de la conformité à la vérité idéale du groupe, à son idéal de vérité* »⁸⁸⁷. Par un effet de miroir, la société produit à la fois les signes et les symboles de sa reproduction, elle cherche à s'auto-reproduire. Or, l'importance des effets tautologiques se retrouve dans l'idéologie aménagiste qui a mis du « re- » presque partout, comme en témoigne le vocabulaire du recyclage (redynamisation, revalorisation, revitalisation, restructuration, réhabilitation, requalification...): l'opération symbolique produit les conditions de ce qui permet sa reproduction tout en y participant. Cette dimension tautologique existe également dans le travail de recueil de la mémoire selon Michel Rautenberg. Elle renvoie à la production de comportements attendus comme l'inscription dans un processus catégoriel rendant valide la stratégie identitaire à partir d'un processus de feed-back : patrimonialiser et mettre en scène pour faire « petite ville », faire « petite ville » pour avoir légitimité à patrimonialiser et mettre en scène...

*« Notre société est devenue une société récitée, en un triple sens : elle est définie à la fois par des récits (les fables de nos publicités et de nos informations), par leurs citations et par leur interminable récitation. Ces récits ont le double et étrange pouvoir de muer le voir en un croire, et de fabriquer du réel avec des semblants. »*⁸⁸⁸

Le sens de cette patrimonialisation s'exprime dans la production de récits : la requalification permet un certain renouveau de la petite ville, elle est « resignification ». Les tendances croissantes dans les aménagements des petites villes à l'élaboration de « signes de signes », à la consommation de ces signes et à l'esthétisation participent à un même phénomène qui s'auto-reproduit.

⁸⁸⁶ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, traduit de l'anglais par Georges Fradier, Calmann-Lévy, Paris, 1961.

⁸⁸⁷ Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques (sur la théorie de l'action)*, Seuil, Paris, 1994, p.240.

⁸⁸⁸ Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, 1. arts de faire*, Gallimard, Folio essais, Paris, 1990, p.271.

Conclusion générale

Un renouveau de la petite ville : le recours généralisé aux valeurs du patrimoine

Le déclin des petites villes et de leurs centres, maintes fois annoncé, n'a pas eu lieu et cette recherche récuse les discours catastrophistes sur la mort des petits centres urbains. Si la démarche de catégorisation fonctionnelle n'est plus valide, ce qui fait l'urbanité de la petite ville a changé. En effet, la petite ville n'est plus une sous-catégorie quantitative. A travers les valeurs patrimoniales, elle se cherche une réalité et notre analyse a permis de décrypter les rouages de la patrimonialisation comme modalité d'une construction d'un type d'urbanité.

Dès le début de notre travail de recherche, il est apparu que tous les centres urbains, qu'ils aient ou non une spécificité historique ou une qualité patrimoniale particulière *a priori*, se dotaient de stratégies de construction d'un type d'urbanité renvoyant à des valeurs temporelles et patrimoniales. Ce n'est pas dans les petites villes à forte connotation « patrimoniale » et richesse historique que ces opérations de requalification sont finalement les plus révélatrices de la tendance que l'on a mise en évidence : ce sont plutôt les petits centres urbains « qui n'ont rien » *a priori* qui permettent de souligner plus fortement la stratégie globale de ces territoires du petit urbain.

La patrimonialisation est plus qu'un outil de requalification urbaine : les opérations analysées visent à donner une existence à la petite ville, confrontée à la difficulté d'afficher des spécificités. Les discours patrimoniaux visent à un positionnement et à l'émergence d'une identité permettant à la petite ville de ne plus exister par défaut, dans un entre-deux ou un *no man's land* entre rural et urbain. Notre analyse réfute l'une des théories classiques de la patrimonialisation comme nostalgie du passé. L'édification du patrimoine sert la construction et la structuration des territoires. Le passé est prétexte ; on a montré comment, fantasmé, il participe à la constitution de l'« historicité » d'un territoire quand les formes d'enracinement sont insuffisantes.

Notre analyse sur des petites villes iséroises montre que les années 1980, 1990 et 2000 marquent un changement majeur dans la production urbaine : la patrimonialisation constitue un nouveau paradigme de la politique de ces petites villes. L'instrumentalisation du patrimoine que l'on a étudiée concerne autant son immersion dans le champ de l'urbanisme et

de l'aménagement que les logiques de protection et conservation d'objets ou la mise en scène muséographique et mémorielle.

Le patrimoine est devenu un concept « fourre-tout » mobilisé par de nombreux acteurs du territoire, à l'instar de l'expression « développement local » utilisée dans les années 1980 par ces mêmes acteurs pour « dire » la revalorisation des territoires à partir des ressources endogènes. Maintenant, ici, c'est le patrimoine qui est mobilisé en lien avec une certaine idéologie du local⁸⁸⁹, la mutation des discours jusqu'alors centrés sur la modernisation et l'innovation et les nouvelles pratiques aménagistes associant le concept de gestion et la notion de patrimoine⁸⁹⁰.

Et, à partir des conclusions de notre recherche sur l'Isère, nous pouvons émettre la piste d'un double mouvement concernant la patrimonialisation de ces territoires urbains : la patrimonialisation, d'une part, comme renforcement des politiques patrimoniales à caractère institutionnel et, d'autre part, comme constitution d'une scénographie urbaine à partir d'actions plus ou moins fragmentaires d'inscription spatiale de référents particuliers dans une logique esthétisante et identitaire. Cette seconde logique, qui nous paraît fondamentale, a particulièrement été explorée dans ce travail de recherche.

Esthétique de la ville et production d'une « néo-archéo urbanité »

Les opérations réalisées depuis les années 1980 inscrivent la petite ville dans une démarche d'accession à un type d'urbanité. Celle-ci n'est pas une évidence, elle relève d'un positionnement choisi. Les actions de requalification des centres des petites villes depuis deux décennies engendrent la production d'une « néo-archéo urbanité ». Les discours et actions d'aménagement renforcent et valorisent la centralité traditionnelle en fonction du supposé lien entre l'ancienneté des villes et leur notoriété - historiquement leur notoriété est liée à l'ancienneté de leur fondation.

Les centres-villes anciens constituent, plus qu'un espace, une figure urbaine maniée par les acteurs du territoire pour signifier, « identifier » la petite ville. Or, pour ces petites villes, la centralité n'est pas liée qu'au rapport à des fonctions que l'on détient ou non (recours à des centralités supérieures), elle repose sur une esthétisation de l'espace hypercentral, corrélée à la production d'ambiances où est privilégiée la lisibilité du paysage urbain. L'apparition puis

⁸⁸⁹ Alain Bourdin, *La question locale*, Presses Universitaires de France, Paris, 2000.

⁸⁹⁰ Olivier Godard, Bernard Hubert, Geneviève Humbert, « Gestion, aménagement, développement : mobiles pour la recherche et catégories d'analyse », in Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature et de la société, les passeurs de frontière*, CNRS éditions, Paris, 1992, pp.321-335.

le développement dans les centres des petites villes d'aménagements de voiries et d'espaces « ultraqualitatifs » où le pavage remplace le bitume s'inscrit bien dans cette logique d'esthétisation. La piétonisation constitue entre autres une rupture avec le fonctionnel. Nous avons montré l'importance des démarches de requalification urbaine, d'esthétique et de mise en décor par rapport aux arguments rationnels énoncés (la réduction du trafic automobile par exemple).

La rupture entre l'architecture ancienne et l'architecture contemporaine illustre la logique d'esthétisation dans laquelle se positionne l'action urbanistique en centres-villes : autrefois l'architecture était dépendante des matériaux disponibles localement, des savoir-faire et modalités de construction locaux. L'architecture contemporaine outrepassa cet obstacle technique. Aujourd'hui, cette ex-contrainte constitue une valeur dans les formes, le style et l'esthétique qu'elle a fait prendre aux noyaux urbains anciens. La qualité structurante de la ville historique est ainsi soulignée : on reconnaît des valeurs (esthétiques, plastiques) alors que ce qui a permis son élaboration n'est plus lisible. L'importance fondamentale des architectures anciennes dans la constitution des identités urbaines est reconnue de façon assez consensuelle, comme le note Alexandre Melissinos :

« Et, lorsque l'on cherche à distinguer les villes les unes des autres, ce ne sont pas les périphéries qui font la différence, mais bien leurs bâtiments et quartiers anciens. De ce fait, le 'patrimoine' de ces architectures joue un rôle déterminant dans l'identification de la ville, même s'il est désormais hors du contexte social qui l'a produit. J'ajouterais que, d'une certaine façon, ce patrimoine est devenu un élément 'subversif', car il constitue l'image inverse et critique de l'urbanisation et de l'architecture uniformes actuelles. Il rappelle et interpelle à la fois. Enfin, il est précieux parce qu'irreproductible, même sous forme de pastiche, comme il serait désormais aberrant de vouloir reproduire un tableau impressionniste. »⁸⁹¹

Les centres anciens traditionnels sont considérés comme les plus porteurs d'urbanité. Ce sont les lieux où sont habituellement situés les monuments qui symbolisent la ville. Les tentatives de reproduction morphologique de centralités affichant des marques d'ancienneté constituent une tendance révélatrice : la mise en scène du bâti garde sa prépondérance tant que « nous ne savons pas en effet comment organiser la centralité dans un univers numérique »⁸⁹².

⁸⁹¹ Alexandre Melissinos, « L'avant, le pendant et l'après-voyage », *Urbanisme*, n°295, juillet-août 1997, p.59.

⁸⁹² Dominique Boullier, *L'urbanité numérique (Essai sur la troisième ville en 2100)*, L'Harmattan, Paris, 1999, p.149.

On a montré comment la réutilisation d'éléments architecturaux du passé participe à la mise en scène morphologique des centres-villes (cf. partie 2) : s'ils n'ont plus de valeur d'usage, leur puissance symbolique et ornementale est grandie. De même, les fontaines ne remplissent plus leur fonction première d'alimentation en eau potable mais ont un rôle d'animation faisant appel aux sens. Elles sont implantées dans des rues piétonnes auxquelles on demande d'afficher une physionomie proche des rues anciennes. La stratégie de mobilisation de signes d'ancienneté et d'inscription spatiale de temporalités longues participe en quelque sorte à la production d'une image de la petite ville qui semble intemporelle. La simulation théâtrale de la vie urbaine ne vise-t-elle pas à restituer une dimension immuable à la quotidienneté⁸⁹³ ? Impossible de ne pas penser à ce qu'a écrit Georges Perec dans *Espèces d'espaces* sur l'absence de lieux d'origines, « lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés » qui seraient « des références, des points de départ des sources »⁸⁹⁴.

Dans le processus d'esthétisation du centre par la patrimonialisation, l'exemple des lavoirs et des fontaines dont l'implantation et le marquage de l'espace public sont anciens, est intéressant. Aujourd'hui lavoirs et fontaines n'ont plus d'utilité fonctionnelle ; et c'est peut-être cela l'urbanité : le marquage de l'espace par des signes non fonctionnels mais à dimension essentiellement esthétique, le luxe de signes de non fonctionnalité. Pour Dominique Poulot, « tous ces matériaux dessinent une historicité soft, sans dates ni noms, celle d'un tableau pour ainsi dire anhistorique de la vie quotidienne d'autrefois, par le biais le plus souvent d'une esthétisation des choses » et « simultanément, le territoire devient aujourd'hui un espace stéréotypé, un lieu de la stylisation, au sens de Simmel, des œuvres et des cultures. »⁸⁹⁵

La conception culturaliste a orienté l'élaboration d'une centralité de type patrimonial ou centralité « de scène ». Ce passage de l'organique au scénique n'est pas restreint uniquement aux centres des petites villes. La construction d'une urbanité fondée sur des valeurs dérivées du patrimoine n'est pas propre aux petites villes. C'est finalement une modalité partagée par tout un ensemble de territoires : la requalification patrimoniale par esthétisation des espaces publics constitue le nouveau paradigme de nombre de territoires depuis deux décennies, après celui des équipements et leur surenchère... Pour autant si la thèse d'une logique d'esthétisation succédant à une logique qualifiable de « fonctionnaliste » est pertinente, il ne

⁸⁹³ Henri-Pierre Jeudy, *Mémoires du social*, Presses Universitaires de France, Paris, 1986, pp.136-137.

⁸⁹⁴ Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Galilée, Paris, 1974, p.122.

⁸⁹⁵ Dominique Poulot, « Patrimoine et esthétiques du territoire », *Espaces et Sociétés*, n°69, 1992, p.30.

faudrait pas penser que cette dernière est totalement dépassée. « Faire urbain » relève encore partiellement de l'adhésion à une logique d'équipement. Posséder tel ou tel équipement (médiathèques, équipements sportifs, giratoires, zones industrielles, certaines formes urbanistiques ou œuvres d'art en centre-ville, etc.) est perçu comme un signe d'urbanité. Les petits centres urbains semblent par ailleurs avoir intégré l'espace muséographique comme équipement référent de l'urbanité « petite ville », à côté de la bibliothèque, de la piscine et de la rue piétonne. Mais si ce qui fait l'urbanité de la petite ville ne se cantonne pas au seul patrimoine, une esthétisation de certains équipements et de la logique fonctionnaliste se dessine : aussi, les musées et les lieux de mémoire qui constituent des référents à acquérir par la petite ville pour « faire urbain » feraient l'objet d'une mise en scène esthétique.

On a montré que l'élaboration des procédures contractuelles comme les contrats de petites villes visait à renforcer les centres en les réaménageant et en les équipant (cf. chapitre 2). Si cette logique d'équipement, importante dans les années 1980, reste en place aujourd'hui de façon partielle et fragmentaire (équipements culturels et sociaux notamment), elle n'a plus l'apanage de la construction de types d'urbanités de petites villes.

Une symbolique originale de la patrimonialisation dans la construction identitaire des petites villes

Si auparavant on aménageait selon un besoin, la logique actuelle est celle du décor urbain. Aujourd'hui on met en scène par imitation et pour correspondre à une image, une sorte de modèle de ce que doit être la petite ville. Ce passage du fonctionnel au décor (transposition « décalée » d'un passage de la modernité à la « post-modernité » ?) à travers la constitution d'un statut urbain, confirme l'importance de la production esthétique dans ce qui fait territoire. Il constitue le fil conducteur de notre thèse qui est celle de la production par les acteurs de la petite ville d'une « urbanité patrimoniale ». L'expression s'entend dans un sens large qui englobe le patrimoine, ses valeurs dérivées ainsi que les valeurs temporelles renvoyant en particulier aux temporalités passées et sur lesquelles repose une mise en scène des espaces centraux. Elle situe bien ces objets géographiques dans une nouvelle forme de la ville : une ville non fonctionnelle. L'avènement paradigmatique de la ville comme décor se réalise au cours des années 1980 : elles marquent une mutation dans la conception aménagiste des petites villes et la construction d'un autre statut par le patrimoine. La rupture se synthétise dans le rapport dialectique modernité/patrimoine dont la transformation révèle par ailleurs la perte d'évidence de la ville. Cette question renvoie à celle de sa « pratique ». Or la

manière dont les habitants eux-mêmes appréhendent les opérations et perçoivent les projets urbains n'a pas été directement envisagée dans cette recherche. Le choix de la restriction aux acteurs qui « font » l'urbanité nous amène à envisager, comme poursuite possible de ce travail de recherche, l'intérêt pour l'analyse du vécu de cette urbanité, c'est-à-dire sa « réception » par les habitants⁸⁹⁶, tout en sachant que leur perception et leur appréhension de ces phénomènes ont des répercussions sur les actes aménagistes et contribuent à transformer les contours de l'action.

Les modalités esthétiques de construction d'un type d'urbanité ont entraîné le passage d'une patrimonialisation *dans* les petites villes à une patrimonialisation *des* petites villes. La première renvoie à la croissance des outils et procédures de gestion et de valorisation des formes patrimoniales tandis que la seconde s'incarne dans les espaces publics requalifiés, les centralités urbaines et les évocations signifiantes des matériaux, c'est-à-dire la tendance à la patrimonialisation de l'aménagement. S'il y a renforcement et extension spatiale des formes de l'inscription du patrimoine et du temps long, il y a surtout mutation des usages et des enjeux de ce qui fait sens au passé. D'abord limitée aux monuments remarquables, la valorisation s'est étendue aux ensembles urbains. Ce glissement de l'acte patrimonial fait que « *la ville remplace le monument dans l'imaginaire collectif* »⁸⁹⁷. La conscience que l'ensemble urbain est un marqueur identitaire, un élément de l'image de marque renvoie à la dimension scénographique de la petite ville. La ville devient « patrimonialisée ». Mais il existe des degrés de patrimonialité ; ils révèlent la plus ou moins grande facilité des collectivités pour utiliser le patrimoine comme moyen d'exprimer leur devenir.

La construction d'une identité urbaine repose sur un processus conjoint de distinction-différenciation et d'imitation-assimilation. Il s'exprime dans les formes d'hybridation entre des références « génériques », par exemple celles du rappel du temps long, et la valorisation d'éléments patrimoniaux inscrits dans le *genius loci*. Le processus passe par une imitation des grandes villes mais ce mimétisme se fait plus tard et avec moins de moyens. Il ne doit pour autant pas laisser penser que le processus de construction territoriale échappe totalement aux acteurs locaux et que l'identité affichée soit de l'ordre du non intentionnel. L'autoréférentiel mis en place exprime la tentative de production d'une singularité, à partir de régimes particuliers de symbolisation. Par rapport à la grande ville qui incarne toujours la modernité,

⁸⁹⁶ Des enquêtes ou entretiens auprès des habitants permettraient par exemple d'appréhender la façon dont la petite ville est vécue par la population.

⁸⁹⁷ François Loyer in Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (dir.), *op. cit.*, p.306.

la petite ville n'est, au final, pas si traditionnelle qu'il y paraît de prime abord. En construisant un discours de positionnement utilisant les valeurs du patrimoine, elle fait, quelque part, acte d'une grande modernité. Et surtout, elle montre une certaine capacité à l'adaptation.

Les enjeux du recours au patrimoine dans le travail d'urbanité et la production d'une petite ville de l'esthétique et du décor ont été mis en évidence. Or le processus patrimonial s'est complexifié ; sa conception n'est plus celle de l'héritage et de la transmission d'objets, elle renvoie à la reconstitution de signes de transmission, révélant une virtualisation de la patrimonialisation contemporaine dans les petites villes. L'importance des référents d'identification de l'ordre du simulacre s'explique également par la situation concurrentielle accrue entre villes qui se positionnent sur un marché. La prolifération des signes renvoie simultanément à un contexte plus global de recomposition de nos rapports au temps, à l'espace et à l'autre. Au regard de l'empreinte du spatialisme dont on a montré le poids dans le processus d'urbanité, signes et simulacres inscrivent la ville dans une certaine idéologie de l'homme nouveau : les opérations réalisées visent à construire une société nouvelle, à faire émerger un monde nouveau. D'où l'importance de l'ornementation, des thèmes de l'esthétisme et de la beauté. Le geste patrimonial devient esthétique plus que les objets réifiés, il y aurait dans le même temps une forme de réduction du monument ou de l'objet à sa propre esthétique⁸⁹⁸. Et l'esthétisation liée à la spectacularisation des villes - dont « *le dispositif architectural [...] hérité de leur histoire, devient en fait un décor, soumis de manière souvent arbitraire aux lois d'une scénographie à transformations* »⁸⁹⁹ - est aussi une esthétique de la représentation sociale.

L'esthétisation constitue un phénomène plus général qui concerne un certain nombre de secteurs : esthétisation de la vie politique, esthétisation des rapports sociaux... avec une responsabilité importante des médias et de la publicité (le champ de la représentation figurée, iconique) dans cette tendance contemporaine. Elle prolonge le processus métaphorique qui touche toute la société selon Alain Mons⁹⁰⁰. La translation d'une valeur d'usage à une valeur symbolique est inhérente au processus de construction de l'urbanité « petite ville », peut-être plus qu'ailleurs.

⁸⁹⁸ Régis Debray (dir.), *op. cit.*

⁸⁹⁹ Bernard Poche, « Le patrimoine comme artifice de la déréalisation du monde social », in Dominique Poulot (dir.), *op. cit.*, p.302.

⁹⁰⁰ Alain Mons, *op. cit.*

Et demain ?

Les centres-villes des petites villes présentent un certain nombre de similitudes (piétonisation, aménagements de sols avec pavages, mobiliers urbains de style identique...), ils se ressemblent de plus en plus. Les processus aménagistes eux aussi révèlent une certaine banalisation de cette figuration de l'urbanité patrimoniale, ce qui pose la question du devenir de ce modèle. Comment arriver à créer de la différence avec l'uniformisation des centres et des traitements paysagers ? Parallèlement aux implications identitaires de la catégorie, on peut s'interroger sur la capacité des artefacts aujourd'hui utilisés à durer : qu'est-ce qui se dessine pour demain, quels seront les modèles en vigueur pour assurer ces processus ? Le mobilier « de style » deviendra-t-il à l'avenir anachronique ?

Les phénomènes d'imitation questionnent l'avenir du modèle « patrimoine » et des signes du temps, ils laissent penser à une évolution des modes. L'art urbain, mobilisé dans les métropoles et en voie de découverte dans les centres de second rang, pourrait investir les petites villes. Le développement de mobiliers « design » ou un retour des mobiliers de facture « moderne » - mais d'une qualité différente de celle des décennies précédentes - n'est pas totalement inenvisageable. Les valeurs patrimoniales, les objets et les périodes sacralisés sont eux aussi amenés à changer. Il existe un large consensus autour des valeurs patrimoniales dans les actions et projets urbains mais l'analyse des discours d'acteurs nous a amené à conclure à une forte disparité de l'objet : s'ils utilisent volontiers le patrimoine comme référent, il y a divergence sur la définition même du champ. C'est la question de son acception qui est posée, ainsi que la manière de le gérer, avec l'affaiblissement pressenti des professionnels et institutionnels du patrimoine au profit des politiques. Cette politisation de la patrimonialisation amène à souligner le problème de la cohérence des actions et la question de la distorsion des temporalités (temps court de l'action politique et des modes liées aux aspects formels des aménagements, temps long du patrimoine, temps générationnel intermédiaire...). Elle interroge enfin sur le statut donné à la mémoire dans la construction des territoires.

Certes, le débat s'enrichit avec l'augmentation des initiatives locales, la diversité des réponses apportées et le rôle croissant des associations répondant à une prise de conscience patrimoniale. Mais le problème reste celui de l'évaluation : évaluation des pratiques aménagistes et patrimoniales, plus largement de l'action publique. Il apparaît urgent de combler le besoin d'outils pertinents permettant d'appréhender le rapport entre l'identité et l'esthétique, c'est-à-dire parvenir à positionner une réflexion sur l'esthétique urbaine au sein

même des projets de requalification. C'est certainement l'un des enjeux majeurs auxquels seront confrontées les villes au 21^e siècle.

Bibliographie

Martine ALLAMAN, « Espaces publics : liberté, identité, continuité », *Diagonal*, n°112, avril 1995, pp.10-14.

Martine ALLAMAN, « Vacance, carences, tendances », *Diagonal*, n°132, juillet-août 1998, pp.28-33.

Eric ALONZO, *Du rond-point au giratoire*, Editions Parenthèses – Editions du Certu, Marseille, 2005.

Gérard ALTHABE, Bernard LEGE, Monique SELIM, *Urbanisme et réhabilitation symbolique – Ivry, Bologne, Amiens*, Editions L'Harmattan, Paris, 1993.

Emmanuel AMOUGOU, *La réhabilitation du patrimoine architectural. Une analyse sociologique de la domination des notables*, Editions L'Harmattan, collection Logiques politiques, Paris, 2002.

Yves ANDRE, Antoine BAILLY, Robert FERRAS, Jean-Paul GUERIN, Hervé GUMUCHIAN, *Représenter l'espace, l'imaginaire spatial à l'école*, Anthropos, Paris, 1989.

Jean-Yves ANDRIEUX (dir.), *Patrimoine et société*, Actes du cycle de conférences prononcées à l'université de Haute-Bretagne (Rennes 2), 13 nov. 1995 - 25 mars 1996, 18 nov. 1996 - 7 avril 1997, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1998.

Jean-Yves ANDRIEUX, Frédéric SEITZ (dir.), *Pratiques architecturales et enjeux politiques (France 1945-1995)*, Editions Picard, Paris, 1998.

Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, traduit de l'anglais par Georges Fradier, Calmann-Lévy, Paris, 1961.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, traduit de l'anglais sous la direction de Patrick Lévy, Gallimard, Folio essais, Paris, 1972.

Gilbert ARMAND, *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du nord. Le passé et le présent*, thèse de géographie, Grenoble, 1974.

Odile ARNOULD, « Grenoble : les commerçants face à la zone blanche », *Perspectives alpines*, n°19, Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, octobre 1973.

François ASCHER, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Editions Odile Jacob, Paris, 1995.

François ASCHER, Francis GODARD (dir.), *Modernité : la nouvelle carte du temps*, Colloque de Cerisy, DATAR, Editions de l'Aube, La Tour D'Aigues, 2003.

Dominique AUDRERIE, *La notion et la protection du patrimoine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1997.

Marc AUGE, *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, La librairie du XXème siècle, Seuil, Paris, 1992.

Marc AUGE, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Critiques, Aubier, Paris, 1994.

Marc AUGE, *Les formes de l'oubli*, Editions Payot et Rivages, Paris, 1998.

Marc AUGE, *Le temps en ruines*, Galilée, Paris, 2003.

Jean-François AUGOYARD, « L'environnement sensible et les ambiances architecturales », *L'espace géographique*, n°4, 1995, pp.302-318.

Bertrand AVRIL, François BAILLY, Xavier BENOIT et al., *Reconstruire la ville sur la ville*, Association des études foncières, Paris La Défense, 1998.

- Jean-Pierre BABELON, André CHASTEL, *La notion de patrimoine*, Editions Liana Levi, Paris, [1980] 1994.
- Gaston BACHELARD, *La poétique de l'espace*, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 1983.
- Alain BADDELEY, *La mémoire humaine, théorie et pratique*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1993.
- Bertrand BADIE, *La fin des territoires*, Fayard, Paris, 1995.
- Antoine BAILLY, Renato SCARIATI, *Voyage en Géographie*, Anthropos, Paris, 1999.
- Paul BAIROCH, *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Gallimard, Collection Arcades, Paris, 1985.
- Georges BALANDIER, *Le dédale (Pour en finir avec le XXème siècle)*, Fayard, Paris, 1994.
- Yves BAREL, « Modernité, code, territoire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°10-11, juin 1981, pp.3-21.
- Yves BAREL, *La société du vide*, Seuil, Paris, 1984.
- Yves BAREL, *La quête du sens (Comment l'esprit vient à la cité)*, Seuil, Paris, 1987.
- Yves BAREL, « Le Grand intégrateur », *Connexions*, n°56, 1990, pp.85-100.
- Roland BARTHES, *Mythologies*, Editions du Seuil, Paris, 1957.
- Roland BARTHES, *L'empire des signes*, Flammarion, Paris, 1970.
- Roland BARTHES, *L'aventure sémiologique*, Seuil, Paris, 1985.
- Michel BASSAND, Jean-Philippe LERESCHE (dir.), *Les faces cachées de l'urbain*, Peter Lang, Berne, 1994.
- Guy BAUELLE, Bernard CASTAGNEDE (dir.), *Le polycentrisme en Europe*, DATAR, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2002.
- Rémy BAUDOUI, « La ville et ses anti-modèles », *Urbanisme*, n°282, mai-juin 1995, pp.46-50.
- Jean BAUDRILLARD, *Le système des objets*, Gallimard, Paris, [1968] 2001.
- Jean BAUDRILLARD, *La société de consommation*, Gallimard, Folio, Paris, [1970] 1997.
- Jean BAUDRILLARD, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Gallimard, Paris, 1972.
- Jean BAUDRILLARD, *Simulacres et simulation*, Editions Galilée, Paris, 1981.
- Jean BAUDRILLARD, « Modernité », in *Encyclopædia Universalis, Corpus 15*, Paris, 1994, pp.552-554.
- Jean BAUDRILLARD, *Le crime parfait*, Editions Galilée, Paris, 1995.
- Jean BAUDRILLARD, Marc GUILLAUME, *Figures de l'altérité*, Descartes et Cie, Paris, 1994.
- Jean BAUDRILLARD, Gilles LIPOVETSKY et al., *Citoyenneté et urbanité*, Editions Esprit, Série Société, 1991.
- Jean BAUDRILLARD, Jean NOUVEL, *Les objets singuliers. Architecture et philosophie*, Calmann-Lévy, Paris, 2000.
- Gérard BAUER, Jean-Michel ROUX, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Seuil, Paris, 1976.

- Jean-François BAYART, *L'illusion identitaire*, Fayard, Paris, 1996.
- Marcel BAZIN, Anne-Marie GRANGE (dir.), *Les urbanistes et le patrimoine*, Les Cahiers de l'IATEUR n°16, Presses Universitaires de Reims, Reims, 2002.
- Jacques BEAUCHARD (dir.), *Espaces-projets atlantiques (Convertir les périphéries en façades)*, Editions de l'Aube, IAAT, La Tour d'Aigues, 1995.
- Jacques BEAUCHARD (dir.), *La ville-pays. Vers une alternative à la métropolisation*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996.
- Jacques BEAUCHARD (dir.), *La mosaïque territoriale (Enjeux identitaires de la décentralisation)*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2003.
- Jacqueline BEAUJEU-GARNIER, *Traité de géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, 1963.
- Jacqueline BEAUJEU-GARNIER, « Le centre des villes a-t-il encore un avenir ? », *Annales de géographie*, n°434, 1970, pp.494-496.
- Jacqueline BEAUJEU-GARNIER, *Géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, [1980] 1995.
- Ulrich BECK, *La société du risque (Sur la voie d'une autre modernité)*, traduit de l'allemand par Laure Bernardi, Champs, Flammarion, Paris, 2003.
- Patrice BEGHAIN, *Le patrimoine : culture et lien social*, Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du citoyen, Paris, 1998.
- Daniel BEHAR, Philippe ESTEBE, « Des petites villes en Ile-de-France : de la cité équilibrée à la ville éclatée », in Nicole MAY, Pierre VELTZ, Josée LANDRIEU, Thérèse SPECTOR, *La ville éclatée*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1998, pp.109-123.
- Daniel BEHAR, Philippe ESTEBE, « L'Etat peut-il avoir un projet pour le territoire ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°82, 1999, pp.80-91.
- Hélé BEJI (dir.), *Esprit* (« La fièvre identitaire. Equivalence des cultures et tyrannie des identités »), n°228, janvier 1997, Paris.
- Leonardo BENEVOLO, *Histoire de la ville*, traduit de l'italien par Catherine Peyre, Editions Parenthèses, Marseille, [1975] 1994.
- Françoise BERCE, *Des monuments historiques au patrimoine du XVIIIe siècle à nos jours (Les égarements du cœur et de l'esprit)*, Flammarion, Paris, 2000.
- Vincent BERDOULAY, Paul CLAVAL (dir.), *Aux débuts de l'urbanisme français*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Vincent BERDOULAY, J. Nicholas ENTRIKIN, « Lieu et sujet. Perspectives théoriques », *L'espace géographique*, n°2, 1998, pp.111-121.
- Vincent BERDOULAY, *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique*, Mémoires et documents de géographie, Editions du CNRS, Paris, 1988.
- Augustin BERQUE, *Médiance, de milieux en paysages*, Belin – Géographiques Reclus, Paris, 2000.
- Isabelle BERTHIER, « Des petits bourgs grandis par leurs aménagements », *Diagonal*, n°122, décembre 1996, pp.38-41.
- Pascale BESSY, Yann SICAMOIS, « Portrait des petites villes », *Insee Première*, n°572, mars 1998, pp.1-4.

- Paul BOINO, « Périurbanisation et renouvellement des centres secondaires dans la région lyonnaise », *Géocarrefour*, vol.76, n°4-2001, pp.375-382.
- Luc BOLTANSKI, Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991.
- Emmanuelle BONERANDI, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, vol. 80, n°2, 2005, pp.91-99.
- Yves BONNY, *Sociologie du temps présent. Modernité avancée ou postmodernité ?*, Armand Colin, Paris, 2004.
- Daniel BOUGNOUX, Françoise GAILLARD, (dir.), *Communiquer / Transmettre*, Les Cahiers de Médiologie n°11, Actes du colloque de Cerisy, juin 2000, Gallimard, Paris, 2001.
- Dominique BOULLIER, *L'urbanité numérique (Essai sur la troisième ville en 2100)*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Pierre BOURDIEU, *La distinction (Critique sociale du jugement)*, Les Editions de Minuit, Paris, 1979.
- Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques (sur la théorie de l'action)*, Seuil, Paris, 1994.
- Alain BOURDIN, *Le patrimoine réinventé*, Presses Universitaires de France, Collection Espace et liberté, Paris, 1984.
- Alain BOURDIN, « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°72, 1996, pp.6-13.
- Alain BOURDIN, *La question locale*, Presses Universitaires de France, Paris, 2000.
- Andrée BOUVARD, « Une petite ville préalpine : Nyons – 1936 », *Revue de Géographie Alpine*, tome 33, 1945, pp.535-544.
- Annie BOYER, Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, *Aménager les espaces publics (Le mobilier urbain)*, Editions Le Moniteur, Paris, 1994.
- Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France – Espace et Histoire*, Arthaud Flammarion, Paris, 1986.
- Guy BURGEL, *La ville aujourd'hui*, Hachette, Pluriel, Paris, 1993.
- Cahiers du CREPIF* (« La ville et le patrimoine »), n°41, décembre 1992.
- Christian CALENGE, Michel LUSSAULT, Bernard PAGAND, *Figures de l'urbain*, Maison des Sciences de la Ville, Tours, 1997.
- Italo CALVINO, *Les villes invisibles*, traduit de l'italien par Jean Thibaudeau, Editions du Seuil, Points, Paris, 1984.
- Jérôme CAMPRA, « Les contrats de mobilier urbain, une variété de marchés publics », *Maires de France*, n°50, octobre 1998, pp.24-28.
- Joël CANDAU, *Anthropologie de la mémoire*, Presses Universitaires de France, Paris, 1996.
- Hélène CARDY, *Construire l'identité régionale (La communication en question)*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- Isabelle CASSIN, *Le PLU, Plan Local d'Urbanisme*, Editions Le Moniteur, Paris, 2002.
- Manuel CASTELLS, *La Question urbaine*, Maspero, Paris, 1970.
- Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Editions du Seuil, Paris, [1975] 1999.

Nadine CATTAN, Thérèse SAINT-JULIEN, « Quels atouts pour les villes petites et moyennes en Europe occidentale ? », *L'information géographique*, vol. 63, n°4, octobre 1999, pp.158-164.

CAUE DES ALPES MARITIMES, *Espaces publics : esprit méditerranéen*, Atelier régional pour les espaces publics, 1994.

Anne CAUQUELIN, *Essai de philosophie urbaine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1982.

CENTRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE DOCUMENTATION, *Les aménagements extérieurs : voies piétonnes, mobilier urbain, clôtures*, Editions du Moniteur, Paris, 1981.

CENTRE D'ETUDES DES TRANSPORTS URBAINS, *Le mobilier urbain (sa conception, son insertion et son implantation)*, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, Bagneux, 1984.

CERTU, *Centralités dans la ville en mutation (Quelles perspectives d'action pour les pouvoirs publics ?)*, Ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, CERTU, Lyon, 2003.

Georges CHABOT, *Les villes. Aperçu de géographie humaine*, Armand Colin, Paris, 1948.

Yves CHALAS, « Imaginaire aménageur ou le complexe de Noé », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, pp.66-73.

Yves CHALAS, « Territoires contemporains et représentations : des vieux paradigmes urbanistiques aux nouvelles figures de la ville », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, tome 85, 1997, pp.11-36.

Yves CHALAS, *L'invention de la ville*, Anthropos, collection Villes, Paris, 2000.

Yves CHALAS, Jean-Pierre GAUDIN, Philippe GENESTIER, *Intégrer au quartier, intégrer par le quartier (L'échelle du développement social urbain en question)*, Rapport de recherche, CRESSON, CNRS UMR 1563, Ministère du Logement Direction de l'habitat et de la construction, Plan Construction et Architecture, Centre d'Etude Sociologique, Grenoble, 1998.

Florent CHAMPY, « L'esthétisation de l'architecture : nouvelles politiques de la commande et déprofessionnalisation des architectes depuis le début des années 1980 en France », *Sociologie de l'art*, n°12, 1999, pp. 41-65.

Jean-Pierre CHARBONNEAU, *Transformation des villes (Mode d'emploi)*, Les Editions de l'Epure, Paris, 2000.

Susan CHARLES, « Aging and emotional memory: the forgettable nature of negative images for older adults », *Journal of Experimental Psychology: General*, vol. 132, n°2, 2003, pp.310-324.

Claudine CHASPOUL (dir.), *Cahiers Espaces* (« Tourisme durable »), n°67, novembre 2000.

Philippe CHAUDOIR, Sylvia OSTROWETSKY (dir.), *La Ville en scènes. Discours et figures de l'Espace Public à travers les « Arts de la Rue »*, Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Equipement et des Transports, DAU, Matet, Paris, 1996.

Catherine CHAVELET, « OPAH : refaire la ville sur elle-même », *Diagonal*, n°129, février 1998, pp.38-40.

Grégoire CHELKOFF, *L'urbanité des sens – Perceptions et conceptions des espaces publics urbains*, thèse d'urbanisme et d'aménagement, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2, octobre 1996.

Grégoire CHELKOFF, Jean-Paul THIBAUD, « L'espace public, modes sensibles », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, décembre 1992-mars 1993, pp.7-16.

Céline CHERBUY (dir.), *Cahiers Espaces* (« Tourisme et Culture »), n°37, juin 1994.

Jean CHESNEAUX, *L'art du voyage*, Bayard Editions, Paris, 1999.

Christine CHIVALLON, « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et Cultures*, n° 31, 1999, pp.127-138.

Françoise CHOAY, *L'urbanisme : utopies et réalités*, Seuil, Paris, 1965.

Françoise CHOAY, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1994, pp.26-35.

Françoise CHOAY, « De la ville à l'urbain », *Urbanisme*, n°309, 1999, pp.6-8

Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, [1992] 1999.

Paul-Henry CHOMBART DE LAUWE, *La fin des villes, mythe ou réalité*, Calmann-Lévy, Paris, 1982.

CIVITAS NOSTRA, *Patrimoine et communication pour l'identité et l'image d'une ville*, Actes du quatorzième congrès, Civitas Nostra, Troyes, décembre 1992.

Paul CLAVAL, *Les mythes fondateurs des sciences sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 1980.

Paul CLAVAL, *La logique des villes*, Litec, Paris, 1982.

Paul CLAVAL, *La géographie culturelle*, Nathan Université, Fac géographie, Paris, 1995.

Jean-Louis COHEN (dir.), *Les années 30. L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*, Editions du patrimoine, Paris, 1997.

Nicole COMMERÇON, Pierre GOUJON (dir.), *Villes moyennes : Espace, société, patrimoine*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1997.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES, *Choisir les meilleurs revêtements de sols pour les espaces collectifs extérieurs*, Versailles, 1988.

Michel COSTE, « Les images de communication des villes », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, pp.104-114.

Cécile COUMAU, « Les rues piétonnes sur la voie de la cohabitation », *Urbanisme*, n°267-268, octobre-novembre 1993, pp.10-15.

Bernard CRETTEAZ, *La beauté du reste*, Editions Zoé, Carouge-Genève, 1993.

Michel CROZIER, Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 1977.

Denys CUCHE, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Editions La Découverte, Paris, 1996.

Eric DARDEL, *L'Homme et la Terre. Nature de la réalité géographique*, CTHS, Paris, [1952] 1990.

Bernard DEBARBIEUX, *Territoires de haute montagne, recherches sur le processus de territorialisation et d'appropriation sociale de l'espace de haute montagne dans les Alpes du nord*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 1988.

Bernard DEBARBIEUX, Marie-Christine FOURNY (dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Editions de la MSH, Grenoble, 2004.

Bernard DEBARBIEUX, Martin VANIER (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, DATAR, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2002.

Michel DE BERNARDY, « Des milieux innovateurs et de la ville. Relations, passages et mutations », in Olivier CREVOISIER, Roberto CAMAGNI (dir.), *Les milieux urbains : innovation, systèmes de production, ancrages*, Editions EPES – GREMI, Neuchâtel, pp.297-317.

- Guy DEBORD, *La société du spectacle*, Editions Champ Libre, Paris, 1971.
- Régis DEBRAY (dir.), *L'abus monumental ?*, Actes des Entretiens du Patrimoine, 23, 24, 25 novembre 1998, Théâtre national de Chaillot, Paris, Fayard, Paris, 1999.
- Michel DE CERTEAU, *L'invention du quotidien, 1. arts de faire*, Gallimard, Folio essais, Paris, 1990.
- Michelle DE LA PRADELLE, *Les vendredis de Carpentras*, Fayard, Paris, 1996.
- Thérèse DELAVault-LECOQ, *Pratique de l'aménagement des bourgs*, Editions Apogée, Rennes, 2000.
- Gérard DELEDALLE, *Charles S. Peirce – Ecrits sur le signe*, Editions du Seuil, Collection L'ordre philosophique, Paris, 1978.
- Michel DE SABLET, *Des espaces urbains agréables à vivre (places, rues, squares et jardins)*, Editions du Moniteur, Paris, 1988.
- Michel DE SABLET, « Les nouveaux pots de fleurs », *Urbanisme*, n°258, novembre 1992, p.43.
- François DE SINGLY, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Armand Colin, Paris, 2003.
- Marie DE THEZY, *Marville – Paris*, Editions Hazan, Paris, 1994.
- Guy DI MEO, *L'homme, la société, l'espace*, Anthopos, Paris, 1991.
- Guy DI MEO, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n°78, 1995, pp.15-34.
- Guy DI MEO (dir.), *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- Guy DI MEO, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Collection Fac géographie, Paris, 1998.
- Guy DI MEO, « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Annales de Géographie*, n°638-639, juillet-octobre 2004, pp.339-362.
- Jacques DONZELOT (dir.), *Esprit* (« Quand la ville se défait »), n° 258, novembre 1999, Paris.
- Elisabeth DORIER-APPRILL (dir.), *Vocabulaire de la Ville, notions et références*, Editions du temps, Paris, 2001.
- François DOSSE, *L'empire du sens (L'humanisation des sciences humaines)*, La Découverte, Paris, 1995.
- Paulette DUARTE, *La ville défaite. Les représentations sociales de la dévalorisation urbaine*, Thèse d'urbanisme et d'aménagement, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2, 1997.
- Claude DUBAR, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Presses Universitaires de France, Paris, 2000.
- Geneviève DUBOIS-TAINE, Yves CHALAS (dir.), *La ville émergente*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1997.
- Vincent DUBOIS, Emmanuel NEGRIER, « L'institutionnalisation des politiques culturelles en Europe du Sud : éléments pour une approche comparée », *Pôle Sud*, n°10, mai 1999, p.7-9.
- Georges DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine, tome 1*, Seuil, Paris, 1980.
- Gilbert DURAND, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire (Introduction à l'archétypologie générale)*, Dunod, Paris, 1992.

Aline DURET, « Un nouveau souffle pour les centres-bourgs », *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n°5319, 4 novembre 2005, pp.101-103.

DYNAMIQUE URBAINE, *Piétons et espaces piétons*, Compte-rendu de fin de contrat d'une recherche financée par la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique, Paris, 1973.

Umberto ECO, *La guerre du faux*, traduit de l'italien par Myriam Tanant avec la collaboration de Piero Caracciolo, Grasset, Paris, 1985.

Umberto ECO, *Le signe*, Labor, Bruxelles, 1988.

ECOLE D'ARCHITECTURE LANGUEDOC-ROUSSILLON, *Les identités de la ville méditerranéenne*, Actes du colloque de Montpellier, 18-19-20 novembre 1993, Editions de l'Espérou, EALR, Montpellier, 1995.

ECOLE NATIONALE DU PATRIMOINE, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque des 12 et 13 décembre 1994, La Documentation Française, Paris, 1995.

Richard P. EIBACH, Lisa K. LIBBY, Thomas GILOVICH, « When change in the self is mistaken for change in the world », *Journal of Personality and Social Psychology*, 84, n°5, 2003, pp.917-931.

EIDOS, *Dans la ville, l'affiche*, Maison des Sciences de la Ville, Tours, 1993.

Mircea ELIADE, *Images et symboles*, Gallimard, Paris, [1952] 1997.

EUROPEAN SPATIAL PLANNING OBSERVATION NETWORK, *The Role of Small and Medium-Sized Towns (SMESTO)*, Final Report, Vienne, 2006.

Frédérique FAU, Michel TIARD (dir.), *Cahiers Espaces* (« Communication touristique des territoires »), n°64, décembre 1999.

René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, La Pierre et l'écrit, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1993.

Robert FERRAS, *Ville. Paraître, être à part*, Géographiques Reclus, Montpellier, 1990.

Jean-Paul FERRIER, *Antée 1. La géographie, ça sert d'abord à parler du territoire, ou le métier des géographes*, Edisud, Aix-en-Provence, 1984.

Gustave-Nicolas FISCHER, *La psychosociologie de l'espace*, Presses Universitaires de France, Paris, 1981.

Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses (Une archéologie des sciences humaines)*, Gallimard, Paris, 1966.

Michel FOUCAULT, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 1969.

Marie-Christine FOURNY, Bernard PAGAND, Jean-Claude PRADEILLES, « Les nouveaux centres péri-urbains : l'espace public porteur de territoires », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, tome 85, 1997, pp.83-95.

Marie-Christine FOURNY, « Identités territoriales et stratégies d'aménagement. Les réseaux de ville en Rhône-Alpes », *L'espace géographique*, n°4, 1995, pp.329-340.

Marie-Christine FOURNY, « L'aménagement des territoires communaux à l'heure des nouvelles territorialités : produire du signe et faire de l'espace un signe ? » *Appunti di politica territoriale*, n°9, 2001, pp.79-88.

Armand FREMONT, *La région, espace vécu*, Presses Universitaires de France, Paris, 1976.

Armand FREMONT, *France, géographie d'une société*, Flammarion, Paris, 1988.

Marc FUMAROLI, *L'Etat culturel (Une religion moderne)*, Editions de Fallois, Paris, 1991.

Isabelle GARAT, Maria GRAVARI-BARBAS, Vincent VESCHAMBRE, « Emergence et affirmation du patrimoine dans la géographie française : la position de la géographie sociale », in Jean-Marc FOURNIER (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Presses Universitaires de Caen, Les documents de la maison de la recherche en sciences humaines de Caen, Caen, 2001, pp.31-41.

Alain GAUTHIER, « Le regard muséal », *Ethnologie française* (« Le vertige des traces. Patrimoines en question »), n°1, tome 25, janvier-mars 1995, pp.36-41.

Pierre GEORGE, « Pour une étude systématique des petites villes », *Annales de Géographie*, n°424, novembre – décembre 1968, pp.743-747.

Françoise GERBAUX (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1999.

Philippe GERVAIS-LAMBONY, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains », *Annales de Géographie*, n°638-639, juillet-octobre 2004, pp.469-488.

Cynthia GHORRA-GOBIN (dir.), *Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville ?*, L'Harmattan, Collection Géographie et cultures, Paris, 1994.

Cynthia GHORRA-GOBIN (dir.), *Réinventer le sens de la ville : Les espaces publics à l'heure globale*, L'Harmattan, Paris, 2001.

Anthony GIDDENS, *Les conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Olivier Meyer, Editions L'Harmattan, Paris, 1994.

Anne GILBERT, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'espace géographique*, n°1, 1986, pp.57-66.

Gustavo GIOVANNONI, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, traduit de l'italien par Jean-Marc Mandosio, Amélie Petita et Claire Tandille, Editions du Seuil, Paris, [1931] 1998.

Olivier GODARD, Bernard HUBERT, Geneviève HUMBERT, « Gestion, aménagement, développement : mobiles pour la recherche et catégories d'analyse », in Marcel JOLLIVET (dir.), *Sciences de la nature et de la société, les passeurs de frontière*, CNRS éditions, Paris, 1992, pp.321-335.

Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne – 1. La présentation de soi*, traduit de l'anglais par Alain Accardo, Les Editions de Minuit, Collection Le sens commun, Paris, 1973.

Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne – 2. Les relations en public*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Les Editions de Minuit, Collection Le sens commun, Paris, 1973.

Daniel J. GRANGE, Dominique POULOT (dir.), *L'esprit des lieux (Le patrimoine et la cité)*, Presses Universitaires de Grenoble, collection La Pierre et l'écrit, 1997.

Maria GRAVARI-BARBAS, « Patrimonialisation et réaffirmation symbolique du centre-ville du Havre. Rapports entre le jeu des acteurs et la production de l'espace », *Annales de Géographie*, n°640, novembre-décembre 2004, pp.588-611.

André GREEN, « Atome de parenté et relations œdipiennes », in Claude LEVI-STRAUSS (dir.), *L'identité*, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, [1983] 1995, pp.81-98.

Xavier GREFFE, *La valeur économique du patrimoine (La demande et l'offre de monuments)*, Anthropos, Paris, 1990.

Xavier GREFFE, « Le patrimoine comme ressource pour la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°86, juin 2000, pp.29-38.

Michel GRESILLON, « La ville et nous, géographes (en 1995) », *L'information géographique*, vol. 20, n°2, juin 1996, pp.81-85.

- Claude GRIGNON, Jean-Claude PASSERON, *Le savant et le populaire*, Seuil, Paris, 1989.
- Jean-Paul GUERIN, *L'aménagement de la montagne, politiques, discours et productions d'espaces*, Ophrys, Gap, 1984.
- Jean-Paul GUERIN, « Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques », in Jean-Marc FOURNIER (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Presses Universitaires de Caen, Les documents de la maison de la recherche en sciences humaines de Caen, Caen, 2001, pp.41-47.
- Jean-Paul GUERIN, Hervé GUMUCHIAN, *Les représentations en actes*, Actes du colloque de Lescheraines, IGA, Grenoble, 1985.
- Marie-Anne GUERIN, *Action publique locale et patrimoine culturel. Production et légitimation des territorialités politiques : Savoie, Haute-Savoie, Valais, Val d'Aoste*, thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2004.
- Marc GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, Editions Galilée, Paris, 1980.
- Hervé GUMUCHIAN, *Représentations et aménagement du territoire*, Anthropos, Editions Economica, Paris, 1991.
- Hervé GUMUCHIAN, Eric GRASSET, Romain LAJARGE, Emmanuel ROUX, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, Anthropos, Paris, 2003.
- Jürgen HABERMAS, *L'espace public (Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise)*, traduction de Marc B. de Launay, Payot, Paris, [1962] 1993.
- Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Presses Universitaires de France, Paris, 1950.
- Edward T. HALL, *La dimension cachée*, traduit de l'américain par Amélie Petita, Editions du Seuil, Paris, 1971.
- Jean-Louis HAROUEL, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIIIème siècle*, Picard, Paris, 1993.
- François HARTOG, *Régimes d'historicité (Présentisme et expériences du temps)*, La librairie du XXIe siècle, Seuil, 2003.
- Nicole HAUMONT (dir.), *L'urbain dans tous ses états (faire, vivre, dire la ville)*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Edith HELLEU, « Les luminaires s'intéressent au design », *La gazette des communes, des départements, des régions*, n°1166/20, 18 mai 1992, pp.38-39.
- Edith HELLEU, « Le retour du luminaire de style », *La gazette des communes, des départements, des régions*, n°1199/5, 1^{er} février 1993, pp.24-25.
- Bernard HUET, « Une génétique urbaine », *Urbanisme*, n°303, novembre-décembre 1998, pp.56-59.
- Identité(s)*, Actes du colloque « Identité(s) », Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, Poitiers, 23-25 janvier 2002, Université de Poitiers, Centre National de la Recherche Scientifique, Poitiers, 2003.
- Patrizia INGALLINA, *Le projet urbain*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001.
- Henri-Pierre JEUDY, *Mémoires du social*, Presses Universitaires de France, Paris, 1986.
- Henri-Pierre JEUDY (dir.), *Patrimoines en folie*, Ministère de la Culture et de la Communication, Collection Ethnologie de la France, cahier 5, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1990.
- Henri-Pierre JEUDY, *La société du trop-plein*, ESHEL, Collection Virulences, Paris, 1991.

Henri-Pierre JEUDY, « Entre mémoire et patrimoine », *Ethnologie française* (« Le vertige des traces. Patrimoines en question »), n°1, tome 25, janvier-mars 1995, pp.5-6.

Bruno JOBERT, Pierre MULLER, *L'Etat en action, politiques publiques et corporatisme*, Presses Universitaires de France, Paris, 1987.

Denise JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 1989.

Michèle JOLE (dir.), *Espaces publics et cultures urbaines*, Actes du séminaire du CIFP de Paris, CERTU, Lyon, décembre 2002.

Isaac JOSEPH, « L'espace public comme lieu de l'action », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, décembre 1992-mars 1993, pp.211-217.

Isaac JOSEPH (dir.), *Prendre place (Espace public et culture dramatique)*, Colloque de Cerisy, Editions Recherches, Plan Urbain, Paris, 1995.

Isaac JOSEPH, *La ville sans qualités*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1998.

Isaac JOSEPH, Jeanne LEVASSEUR-RAULET (dir.), *Espaces publics*, Actes des journées des 25 et 26 novembre 1992, Plan urbain, Direction de l'Architecture et de l'urbanisme, 1993.

Valérie JOUSSEAUME, *L'ombre d'une métropole, les bourgs-centres de Loire-Atlantique*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1998.

Philippe JULIEN, « Recensement de la population 1999. Poursuite d'une urbanisation très localisée », *Insee Première*, n°692, janvier 2000, pp.1-4.

Philippe JULIEN, « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *Insee Première*, n°840, mars 2002, pp.1-4.

Bernard KAYSER, « Les petites villes françaises », *Revue de Géographie Alpine*, tome LX, 1972, pp.269-284.

Bernard KAYSER (dir.), *Ils ont choisi la campagne*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996.

Anatole KOPP, *Quand le moderne n'était pas un style mais une cause*, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris, 1988.

Robert KRIER, *L'espace de la ville (Théorie et pratique)*, Archives d'Architecture Moderne Editions, Bruxelles, 1980.

Jean-Paul LABORIE, *Les petites villes*, Editions du CNRS, Paris, 1979.

Jean-Paul LABORIE, Pierre VERGES, « Les petites villes françaises dominées par les classes moyennes », in CNRS, *L'Esprit des lieux. Localités et changement social en France*, Editions du CNRS, Paris, 1986, pp.101-125.

Jean-Paul LABORIE, Jean RENARD (dir.), *Bourgs et petites villes*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998.

Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel (Les ressorts de l'action)*, Nathan, collection Essais et Recherches, Paris, 1998.

Zaki LAÏDI, *Le sacre du présent*, Flammarion, Paris, 2000.

Bernard LAMIZET, *Le sens de la ville*, L'Harmattan, Collection Villes et Sociétés, Paris, 2002.

Yvon LAMY (dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Editions de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, 1996.

Pierre-Antoine LANDEL, Philippe TEILLET, *La place de la culture dans la recomposition des territoires (Le cas des pays issus de la loi Voynet)*, Observatoire des politiques culturelles, DATAR, Ministère de la Culture et de la Communication (Délégation au développement et à l'action territoriale), Grenoble, juin 2003.

Albert LANGLOIS, *L'identité ou l'intimité spatiale partagée*, Mémoire de 3^e degré Promoca établi en vue de l'obtention du diplôme d'architecte, Promoca Rhône-Alpes, Grenoble, 1986.

Pierre LAVEDAN, *Géographie des villes*, Gallimard, Paris, 1936.

Mathias LE BOSSE, « Les questions d'identité en géographie culturelle », *Géographie et Cultures*, n°31, 1999, pp.115-126.

Hervé LE BRAS, *Essai de géométrie sociale*, Editions Odile Jacob, Paris, 2000.

Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris, 1968.

Henri LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, Idées, Gallimard, Paris, 1970.

Henri LEFEBVRE, *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, 1974.

Jacques LE GOFF, Louis GUIEYSSE (dir.), *Métamorphoses de la ville. Crise de l'urbain, futur de la ville*, Colloque de Cerisy, Economica, Paris, 1987.

Jacques LE GOFF (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 6, 7 et 8 janvier 1997, Fayard, Editions du Patrimoine, Paris, 1998.

Raymond LEMAIRE, « Que conserve-t-on et pour qui ? », *Urbanisme*, n°295, juillet-août 1997, pp.53-57.

Carine LENFANT-VALERE, « Le mobilier urbain fait peau neuve », *Urbanisme*, n°315, novembre-décembre 2000, pp.42-45.

Jean-Michel LENIAUD, *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*, Editions Mengès, Paris, 1992.

Stéphane LEROY, « Sémantiques de la métropolisation », *L'espace géographique*, n°1, 2000, pp.78-86.

Claude LEVI-STRAUSS, *Tristes tropiques*, collection Terre Humaine, Plon, Paris, 1955.

Jacques LEVY, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1994.

Jacques LEVY, « La mesure de l'urbanité », *Urbanisme*, n°296, septembre - octobre 1997, pp.58-61.

Jacques LEVY, « Les trois paradoxes de l'urbanité européenne », *Urbanisme*, n°314, septembre - octobre 2000, pp.56-59.

Jacques LEVY, Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la Géographie, et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003.

Jean-Paul LEVY, *Centres villes en mutation*, Editions du CNRS, Paris, 1987.

Jean-Paul LEVY (dir.), *La réhabilitation des quartiers anciens et de l'habitat existant*, Collection Villes et territoires, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1990.

Jacques-Marie LOISEAU, François TERRASSON, Yves TROCHEL, *Le paysage urbain*, Sang de la terre, Paris, 1993.

André LOUISY (dir.), *Espaces publics*, Plan Urbain, Ministère de l'Équipement et du Logement, La Documentation Française, Paris, 1988.

- Béatrice LOYER, « Mobilier urbain. Du signe à l'espace », *Techniques et Architecture*, n°410, novembre 1993, pp.122-125.
- François LOYER, « L'ambiguïté culturelle des espaces protégés », *Urbanisme*, n°303, novembre-décembre 1998, pp.60-64.
- François LOYER (dir.), *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*, Actes des Entretiens du Patrimoine, Théâtre national de Chaillot, Paris, 24, 25, 26 janvier 2000, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Fayard, Paris, 2001.
- François LOYER, Christiane SCHMUCKLE-MOLLARD (dir.), *Façadisme et identité urbaine*, Actes du colloque Façadisme et identité urbaine, 28-29-30 janvier 1999, Editions du patrimoine, Paris, 2001.
- Jean-Claude LUGAN, *La petite ville au présent et au futur*, Editions du CNRS, Centre Régional de Publication de Toulouse, 1983.
- Jean-Claude LUGAN, « Les petites villes face à la métropolisation », *Espaces et sociétés*, n°73, 1994, pp.193-205.
- Michel LUSSAULT, *Tours : images de la ville et politique urbaine*, Maison des Sciences de la Ville, Université François Rabelais, Tours, 1993
- Kevin LYNCH, *The image of the City*, MIT Press, Cambridge, 1960.
- Jean-François LYOTARD, *La condition postmoderne*, Les Editions de Minuit, Paris, 1979.
- Michel MAFFESOLI, *Du nomadisme (Vagabondages initiatiques)*, Le Livre de Poche, Paris, 1997.
- Michel MAFFESOLI, *L'instant éternel (Le retour du tragique dans les sociétés postmodernes)*, Denoël, Paris, 2000.
- Michel MAFFESOLI, *Notes sur la postmodernité. Le lieu fait lien*, Editions du Félin, Paris, 2003.
- Jean MAGERAND, Elizabeth MORTAMAI, *Vers la cité hypermédiante (Du modernisme-fossile à l'hypercité-immédiate)*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- Jean-Olivier MAJASTRE, *Approche anthropologique de la représentation, entre corps et signe*, L'Harmattan, collection Logiques Sociales, Paris, 1999.
- Michel MARIE, « Territoire de la vie quotidienne », in GROUPE DUPONT (Avignon), *Géopoint 82. Les territoires de la vie quotidienne ; recherche de niveaux signifiants dans l'analyse géographique*, Actes du colloque Géopoint 82, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Avignon, 1982, pp.221-233.
- Florence MAROT, « L'Isle d'Abeau, vingt ans après », *Diagonal*, n°89-90, mai-juillet 1991, pp.55-57.
- Nicole MAY, Pierre VELTZ, Josée LANDRIEU, Thérèse SPECTOR (dir.), *La ville éclatée*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1998.
- Chantal MAZARD (dir.), *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Conservation du Patrimoine de l'Isère, Glénat, 1998.
- Alexandre MELISSINOS, « L'avant, le pendant et l'après-voyage », *Urbanisme*, n°295, juillet-août 1997, pp.57-60.
- Nadine MENGUY, *Rapport d'activité sur les contrats d'aménagement urbain*, Direction de l'Urbanisme et des Communications, région Rhône-Alpes, janvier 1995.
- Pierre MERLIN, Françoise CHOAY, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presses Universitaires de France, Paris, [1988] 2005.

Jean METRAL (dir.), *Les aléas du lien social (Constructions identitaires et culturelles dans la ville)*, Ministère de la Culture et de la Communication, La Documentation française, Paris, 1997.

Yves MICHAUD, *Critères esthétiques et jugement de goût*, Editions Jacqueline Chambon, Nîmes, 1999.

Yves MICHAUD (dir.), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, volume 3, éditions Odile Jacob, Paris, 2000.

Jean-Daniel MICHEL, « Patrimoine : les enjeux de la valorisation », *Espaces*, n°110, juin-juillet 1991, pp.23-29.

André MICOUD, Michel PERONI (dir.), *Ce qui nous relie*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000.

André MICOUD, Jacques ROUX, « L'architecture en procès de réhabilitation », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°72, 1996, pp.136-143.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES, DRAC, *Villes, patrimoines, mémoires (Action culturelle et patrimoines urbains en Rhône-Alpes)*, La passe du vent, Lyon, 2000.

Abraham MOLES, *Labyrinthe du vécu*, Méridien, Paris, 1982.

Abraham MOLES, « Vers une psycho-géographie », in Antoine BAILLY, Robert FERRAS, Denise PUMAIN (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, 1992, pp.177-205.

Lorenza MONDADA, *Décrire la Ville (La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte)*, Anthropos, Collection Villes, Paris, 2000.

Jérôme MONNET, *La ville et son double (La parabole de Mexico)*, Nathan, Paris, 1993.

Alain MONS, « Imagerie urbaine, une symbolique différée », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, pp.36-44.

Alain MONS, *La métaphore sociale*, Presses Universitaires de France, Paris, 1992.

Montagnes Méditerranéennes (« Patrimoines, territoires et création d'activités »), n°15, 2002.

Serge MOSCOVICI, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France, Paris, 1961.

Serge MOSCOVICI, *Psychologie sociale*, Presses Universitaires de France, Paris, 1984.

Serge MOSCOVICI, *La machine à faire des dieux*, Fayard, Paris, 1988.

Georges MOUNIN, *Introduction à la sémiologie*, Les Editions de Minuit, Collection Le sens commun, Paris, [1970] 1986.

Alex MUCCHIELI, *L'identité*, Presses Universitaires de France, Paris, 1986.

Emmanuel NEGRIER (dir.), *Patrimoine culturel et décentralisation*, L'Harmattan, Collection Logiques politiques, Paris, 2002.

Régis NEYRET (dir.), *Le patrimoine atout du développement*, Collection Transversales II, Presses Universitaires de Lyon, Centre Jacques Cartier, Lyon, 1992.

Daniel NOIN, *L'espace français*, Armand Colin, Paris, 1996.

Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire, I*, Quarto, Editions Gallimard, Paris, [1984] 1997.

Pierre NORA (dir.), *Science et conscience du patrimoine*, Actes des Entretiens du Patrimoine, Théâtre national de Chaillot, Paris, 28, 29 et 30 novembre 1994, Fayard, Paris, 1997.

- Simon NORA, Bertrand EVENO, *L'amélioration de l'habitat ancien (rapport, décembre 1975)*, La Documentation française, Paris, 1976.
- Christian NORBERG-SCHULZ, *L'art du lieu (Architecture et paysage, permanence et mutations)*, Le Moniteur, Collection Architextes, Paris, 1997.
- Henri OLLAGNON, « Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels », *Aménagement et Nature*, n°74, 1984, pp.1-4.
- Claude ORIGET DU CLUZEAU, *Le tourisme culturel*, Presses Universitaires de France, Paris, 1998.
- Sylvia OSTROWETSKY, Jean-Samuel BORDREUIL, *Le Néo-style régional*, Dunod, Paris, 1980.
- Sylvia OSTROWETSKY, *L'imaginaire bâtisseur – Les villes nouvelles françaises*, Librairie des Méridiens, Paris, 1983.
- Sylvia OSTROWETSKY (dir.), *La civilité tiède (recherche sur les valeurs urbaines dans les « nouveaux centres »)*, groupe de travail permanent Espaces Publics, rapport final, Aix-en-Provence, 1988.
- Sylvia OSTROWETSKY, *Villes Neuves, Villes Nouvelles ?*, Colloque Haus der Architektur, Graz, février 1994.
- Sylvia OSTROWETSKY (dir.), *Sociologues en ville*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT, Sophie BODY-GENDROT (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2000.
- Thierry PAQUOT, « La fête en ville », *Urbanisme*, n°331, juillet-août 2003, pp.37-76.
- Thierry PAQUOT, « Le paysage urbain est-il patrimonialisable ? », in LES DEBATS SUR LA VILLE 5, *Patrimoine et développement des cœurs de ville*, Actes des 4^e Assises du Patrimoine du Grand-Ouest, Bordeaux, 30-31 janvier 2003, Editions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, pp.167-174.
- Franck PAQUOTTE, *Le mobilier urbain*, Observatoire des entreprises, Coface, Paris, 2003.
- Valéry PATIN, *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1998.
- Françoise PAUL-LEVY, Marion SEGAUD, *Anthropologie de l'espace*, Edition du Centre Georges Pompidou, Paris, 1983.
- Jean-Pierre PAULET, *Géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, 2000.
- Florence PAULHIAC, *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et Montréal*, thèse d'aménagement et urbanisme, Université du Québec, INRS-Urbanisation, Culture et Société, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2002.
- Pierre PELLEGRINO et al., *La théorie de l'espace humain (Transformations globales et structures locales)*, CRAAL - FNSRS, UNESCO, Genève, 1986.
- Georges PEREC, *Espèces d'espaces*, Galilée, Paris, 1974.
- François PERROY, Pierre FRUSTIER, *La communication touristique des collectivités territoriales*, La Lettre du cadre territorial, Voiron, 1998.
- Antoine PICON, *La ville territoire des cyborgs*, Les Editions de l'Imprimeur, collection Tranches de villes, 1998.
- Virginie PICON-LEFEBVRE (dir.), *Les espaces publics modernes (Situations et propositions)*, Le Moniteur, Collection Architextes, Paris, 1997.

La Pierre d'Angle (« Patrimoine et territoire »), n°21/22, Colloque européen, Bordeaux, 16-19 octobre 1996, Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France, Quimper, octobre 1997.

Pierre PINON, « Une unique beauté », *Urbanisme*, n°303, novembre-décembre 1998, pp.65-67.

Daniel PINSON, *Architecture et modernité*, Flammarion, Collection Dominos, Paris, 1996.

Xavier PIOLLE, « Mobilité, identités, territoires », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n°3, 1990, pp.149-154.

Jean-Luc PIVETEAU, *Temps du territoire (continuités et ruptures dans la relation de l'homme à l'espace)*, Editions Zoé, Carouge-Genève, 1995.

Jean-Luc PIVETEAU, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *L'espace géographique*, n°2, 1995, pp.113-123.

Bernard POCHE, *L'espace fragmenté (Eléments pour une analyse sociologique de la territorialité)*, L'Harmattan, Paris, 1996.

François POULLE, Yves GORGEU, *Essai sur l'urbanité rurale*, Syros, Paris, 1997.

Dominique POULOT (dir.), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Collection Chemins de la mémoire, Paris, 1998.

Dominique POULOT, « Patrimoine et esthétiques du territoire », *Espaces et Sociétés*, n°69, 1992, pp.9-37.

PROGRAMME OBSERVATION DU CHANGEMENT SOCIAL, *L'esprit des lieux – Localités et changement social en France*, Editions du CNRS, Paris, 1986.

Denise PUMAIN, « Pour une théorie évolutive des villes », *L'espace géographique*, n°2, 1997, pp.119-134.

Denise PUMAIN, « Quel rôle pour les villes petites et moyennes des régions périphériques ? », *Revue de Géographie Alpine*, n°2, 1999, pp.167-184.

Philippe QUEAU, *Eloge de la simulation*, Editions Champ Vallon, Seyssel, 1986.

Anne QUERRIEN, Pierre LASSAVE, « Patrimoine et modernité », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°72, septembre 1996, pp.2-5.

Tariq RAGI (dir.), *Les territoires de l'identité*, Editions Licorne - L'Harmattan, Collection Villes plurielles, Paris, 1999.

Michel RAUTENBERG, *La rupture patrimoniale*, Editions A la croisée, Bernin, 2003.

Bernard REICHEN, « Méthode pour un urbanisme inédit », *Urbanisme*, n°303, novembre-décembre 1998, pp.80-85.

Jean REMY, « Le rural et l'urbain entre la coupure et la différence : la métamorphose des relations villes/campagne », *Espaces et sociétés*, n°72, 1993, pp.31-46.

Jean REMY (dir.), *Georg Simmel : ville et modernité*, Editions L'Harmattan, Paris, 1995.

Alain RENIER (dir.), *Espace et représentation (Sémiotique de l'architecture)*, Les Editions de la Villette, Paris, 1982.

RESEAU ARCHITECTURE RHONE-ALPES, *Un présent qui passe. Valoriser le patrimoine du XXe siècle*, Rencontres au couvent de la Tourette 1997-2000, Editions du CERTU, Lyon, 2001.

Henri REYMOND, Colette CAUVIN, Richard KLEINSCHMAGER (dir.), *L'espace géographique des villes*, Anthropos, Paris, 1998.

- Paul RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, Editions du Seuil, Paris, 1990.
- Paul RICOEUR, *Temps et récit, tome I*, Seuil, Points, Paris, 1991.
- Paul RICOEUR, *L'idéologie et l'utopie*, traduit de l'américain par Myriam Revault d'Allonnes et Joël Roman, Seuil, Paris, 1997.
- Aloïs RIEGL, *Le culte moderne des monuments (Son essence et sa genèse)*, traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek, Editions du Seuil, Paris, [1903] 1984.
- Gilles RITCHOT, Claude FELTZ (dir.), *Forme urbaine et pratique sociale*, Collection Sciences et Théorie, Le Préambule, Montréal, Editions Ciaco, Louvain-la-Neuve, 1985.
- Marcel RONCAYOLO, *La ville et ses territoires*, Folio essais, Gallimard, Paris, 1990.
- Muriel ROSEMBERG, *Le marketing urbain en question (Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes)*, Anthropos, Paris, 2000.
- Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du Contrat Social - Œuvres complètes, III*, Gallimard, Paris, [1762] 1966.
- Michel ROUX, *Géographie et complexité (Les espaces de la nostalgie)*, L'Harmattan, Collection L'Ouverture Philosophique, Paris, 1999.
- Jean-Claude RUANO-BORBOLAN (dir.), *L'identité (L'individu, le groupe, la société)*, Sciences Humaines Editions, Auxerre, 1998.
- Catherine SABBAH, « Du mobilier urbain, pour quoi faire ? », *Urbanisme*, n°258, novembre 1992, pp.40-43.
- Guy SAEZ, Hervé GLEVAREC, *Le patrimoine saisi par les associations*, La Documentation française, Paris, 2002.
- Jean-Pierre SAEZ (dir.), *Identités, cultures et territoires*, Desclée de Brouwer, Paris, 1995.
- Pierre SANSOT, *La poésie de la ville*, Klincksieck, Paris, 1971.
- Pierre SANSOT, *Les formes sensibles de la vie sociale*, Presses Universitaires de France, Collection La Politique Eclatée, Paris, 1986.
- Pierre SANSOT, « Mémoire collective et perdurances urbaines », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°42, mars-avril 1989, pp.5-10.
- SCHEMA GENERAL D'AMENAGEMENT DE LA FRANCE, *Les petites villes en France*, DATAR, La Documentation Française, Paris, 1976.
- Lucien SFEZ, *La décision*, Presses Universitaires de France, Paris, 1984.
- Camillo SITTE, *L'art de bâtir les villes*, traduit par Daniel Wiczorek, Editions de l'Equerre, Paris, [1889] 1980.
- Ola SÖDERSTRÖM, *Les métamorphoses du patrimoine (Formes de conservation du construit et urbanité)*, Thèse de géographie, Université de Lausanne, 1992.
- Bernard STIEGLER, « De la misère symbolique », *Le Monde*, 11 octobre 2003.
- Jean-Pierre SUEUR, *Changer la ville (Pour une nouvelle urbanité)*, Editions Odile Jacob, Paris, 1999.
- Pierre TAP, *Identités collectives et changements sociaux*, Privat, Toulouse, 1980.
- Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales*, Seuil, Paris, 1999.

François TOMAS (dir.), *Espaces publics, architecture et urbanité (de part et d'autre de l'Atlantique)*, XIIe Entretiens Jacques Cartier, Chambéry, décembre 1999, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2002.

Alain TOURAINE, *Lettres à une étudiante*, Seuil, Paris, 1974.

Alain TOURAINE, *Critique de la modernité*, Fayard, Paris, 1992.

Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, INSA Lyon, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2001.

Philippe TRETIAK, « Un mobilier de style pour la rue », *Architecture intérieure CREE*, mars 1983, pp.78-91.

Philippe TRETIAK, *Faut-il pendre les architectes ?*, Seuil, Paris, 2001.

Yannis TSIOMIS, *Ville-cité ; des patrimoines européens*, Picard, Paris, 1998.

Marie-Caroline VANBREMEERSCH (dir.), *De l'autre côté du social (Cultures – Représentations – Identités)*, Editions L'Harmattan, Paris, 1998.

Martin VANIER, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de Géographie Alpine*, tome 88, n°1, 2000, pp.105-113.

Martin VANIER, « Le tiers espace, acte II de la périurbanisation », *Pouvoirs Locaux*, n°48, 2001, pp.59-63.

Germaine VEYRET-VERNER, « A la recherche des niveaux optima des villes », *Revue de Géographie Alpine*, tome XLVIII, 1960, pp.216-217.

Germaine VEYRET-VERNER, « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes », *Revue de Géographie Alpine*, tome LVIII, 1969, pp.5-24.

Jean-Marie VINCENT, « Quelles mesures pour une cohabitation ? », *Urbanisme*, n°295, juillet-août 1997, pp.44-48.

Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire*, 1866.

Paul VIRILIO, *Ce qui arrive*, Galilée, Paris, 2002.

Paul WATZLAWICK, *La réalité de la réalité (Confusion, désinformation, communication)*, traduit de l'anglais par Edgar Roskis, Editions du Seuil, Paris, [1978] 1984.

Max WEBER, *Le savant et le politique*, Plon, Paris, [1919] 1959.

Max WEBER, *La ville*, traduit de l'allemand par Philippe Fritsch, Aubier, Paris, 1982.

Michel WIEVIORKA, *La différence*, Balland, Paris, 2001.

Marie WOZNIAK, *L'architecture dans « l'aventure des sports d'hiver » : stations de Tarentaise (1945-2000) – L'image de la montagne en construction : s'inscrire dans le temps, s'ancrer dans l'espace ?*, thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 2004.

Chris YOUNES, Michel MANGEMATIN (dir.), *Lieux contemporains*, Descartes et Cie, Paris, 1997.

Marcus ZEPF, *Concevoir l'espace public - les paradoxes de l'urbanité : analyse sociospatiale de quatre places lausannoises*, thèse d'architecture, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Lausanne, 1999.

Références des documents de terrain :

Au regard de la diversité et de la dimension fragmentaire des documents consultés, seuls ont été intégrés à cette bibliographie ceux faisant l'objet d'une référence précise dans la thèse.

ALBERT CONSTANTIN ARCHITECTE, *Charte des Espaces Publics, ville de Crémieu*, mars 2002.

Robert BOUTEILLE, *La Tour-du-Pin, Etude architecturale du centre ancien – Cahier des recommandations architecturales*, Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, Direction de l'Architecture, Commune de La Tour-du-Pin, septembre 1980.

CETE, *Crémieu : des espaces à vivre*, Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, Ministère des transports, 1979.

CETE, *Crémieu : un diagnostic*, 1979-80.

Georges CLERC, *ZPPAU Multicommunale – 1990/1995. La Tour-du-Pin, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Jean-de-Soudain*, Direction Régionale de l'Environnement, Service Départemental de l'Architecture.

Concours European 2. Habiter la ville, requalification de site urbain – Vizille (Proposition de site urbain, quartier Jean Jaurès), juin 1990.

Contrat de petite ville de La Mure, Région Rhône-Alpes, Ville de La Mure, janvier 1988.

Contrat de petite ville de Pontcharra, 1989.

Contrat de petite ville – sauvegarde du patrimoine, Région Rhône-Alpes, Crémieu, département de l'Isère, septembre 1990.

Contrat de quartier, Ville de Vizille, région Rhône-Alpes, département de l'Isère, novembre 1990.

Contrat de quartier, Ville de Vizille, région Rhône-Alpes, département de l'Isère, septembre 1992

Contrat Petite Ville, Crémieu, Etablissement Public Régional Rhône-Alpes, Crémieu, département de l'Isère, février 1985.

Contrat petite ville de la région Rhône-Alpes – Saint-Marcellin, 1985.

Contrat Petite Ville, Allevard, Conseil Régional Rhône-Alpes, Département de l'Isère, 1989.

Contrat petite ville, Voreppe, 1985.

Un contrat pour la ville et le district de La Côte Saint-André, Etablissement public régional, 16 mai 1977.

Contrat pour une petite ville, Tullins-Fures, 1989.

Crémieu médiéval, OPAH bilan, Equipe opérationnelle Bonnard Manning Puech, mai 1989.

Crémieu, tout près du cœur, plaquette municipale, novembre 1994.

Louis DEMONSSAND, *Commune de Villard-de-Lans – Plan de référence*, Bureau d'Etudes de Paysage, Chambéry, juin 1981.

ERNST & YOUNG, *Commune de Morestel : Etude de faisabilité pour l'implantation d'activités sur la Vieille Ville de Morestel – Rapport phase 2*.

La Côte Saint-André – Un contrat de petite ville avec la région Rhône-Alpes, septembre 1986.

Moirans, Contrat pour une petite ville, 1987.

Morestel, Contrat de petite ville, département de l'Isère, région Rhône-Alpes, 1986.

OPAH Crémieu – Etude de réalisation, Atelier Puech, Bonnard-Manning, Morestel, 1984.

PACT, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Bilan des trois années d'animation, 1990, 1991, 1992, Département de l'Isère, District de La Côte Saint-André, Commune de La Côte Saint-André, janvier 1993.

PACT ISERE, Ville de La Tour-du-Pin : Etude de réalisation, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rapport de synthèse, analyse du bâti, juin 1986.

NATHALIE PATOU, AURG, Approche paysagère – Commune de Tullins. Dans le cadre de la révision du PLU, 17 mars 2003.

Plan d'Aménagement Rural : La Bièvre, Direction Départementale de l'Agriculture de l'Isère, Ministère de l'Agriculture (Plaine de Bièvre, Liers et Valloire, Coteaux des Terres froides, Bonnevaux et Chambarands), septembre 1978.

Plan de coloration de façades, ville de La Côte Saint-André, Bonnard-Manning.

Projet de contrat petite ville, Ville de La Tour-du-Pin, Région Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Direction départementale de l'Équipement de l'Isère, septembre 1985.

Rapport Annuel d'Activité 2002, Villard-de-Lans.

Brigitte SARAZIN, Identité visuelle de la ville de La Côte Saint-André – Enquête préliminaire, présentation des créations de logotype, Point com', 23 juin 1999.

Gilles SERAPHIN, Ville de Crémieu, Zone de protection du patrimoine architectural et urbain - Rapport de présentation, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, mai 1989.

Ville de La Côte Saint-André - Contrat de petite ville, projet d'avenant, octobre 1990.

Ville de Vinay, dossier de candidature pour un Contrat petite ville, 1989.

Ville de Vinay, Contrat petite ville, 1992.

Ville de Vinay - Quel contenu pour un contrat petite ville avec la région ?, document de travail, atelier B. Paris, A. Korn, urbaniste, décembre 1988.

Bruno VIROT, Vizille, une ville construite par la force de l'eau – Repères architecturaux, PACT de l'Isère, Ville de Vizille, juin 2001.

Table des sigles

| | |
|----------|---|
| ABF | Architecte des Bâtiments de France |
| ACMH | Architecte en Chef des Monuments Historiques |
| ANAH | Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat |
| AUE | Architecte et Urbaniste d'Etat |
| AURG | Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise |
| BTP | Bâtiment et Travaux Publics |
| CAU | Contrat d'Aménagement Urbain |
| CAUE | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement |
| CDHR | Comité Départemental d'Habitat Rural |
| CDRA | Contrat de Développement Rhône-Alpes |
| CERES | Comité d'Etudes Régionales Economiques et Sociales |
| CETE | Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement |
| CGD | Contrat Global de Développement |
| CIAM | Congrès International d'Architecture Moderne |
| CIEU | Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines |
| CLH | Comité Local de l'Habitat |
| COREPHAE | Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique |
| COS | Coefficient d'Occupation des Sols |
| CPI | Conservation du Patrimoine de l'Isère |
| CPV | Contrat de Petite Ville |
| CRPS | Collège Régional du Patrimoine et des Sites |
| DATAR | Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale |
| DDE | Direction Départementale de l'Equipement |
| DDR | Dotation de Développement Rural |
| DGE | Dotation Globale d'Equipement |
| DGF | Dotation Globale de Fonctionnement |
| DIREN | Direction Régionale de l'Environnement |
| DRAC | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| EPIDA | Etablissement Public d'Aménagement de la Ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau |
| FAU | Fonds d'Aménagement Urbain |
| FISAC | Fonds Interministériel pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce |
| FNAH | Fond National d'Amélioration de l'Habitat |
| HLM | Habitation à Loyer Modéré |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques |
| LOADT | Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire |
| LOV | Loi d'Orientation pour la Ville |
| OPAH | Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat |
| ORAC | Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce |
| PACT | Propagande et Action Contre le Taudis, puis Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat |
| PADD | Projet d'Aménagement et de Développement Durable |
| PAH | Prime à l'Amélioration de l'Habitat |
| PAZ | Plan d'Aménagement de Zone |
| PEP | Pôle d'Economie du Patrimoine |
| PIG | Programme d'Intérêt Général |

| | |
|---------|--|
| PLH | Programme Local de l'Habitat |
| PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| PNR | Parc Naturel Régional |
| POS | Plan d'Occupation des Sols |
| PSMV | Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur |
| RHI | Résorption de l'Habitat Insalubre |
| SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SDAP | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine |
| SDAU | Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme |
| SEM | Société d'Economie Mixte |
| SICA-HR | Société d'Intérêt Collectif Agricole - Habitat Rural |
| SIRES | Service Immobilier Rural Et Social |
| SIVOM | Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples |
| SRU | Solidarité et Renouvellement Urbain |
| VRD | Voirie et Réseaux Divers |
| ZAC | Zone d'Aménagement Concerté |
| ZAD | Zone d'Aménagement Différé |
| ZAUER | Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural |
| ZPIU | Zone de Peuplement Industriel et Urbain |
| ZPPAUP | Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Petites villes d'étude et leur population communale | 87 |
| Tableau 2 : Equipement des communes étudiées..... | 88 |
| Tableau 3 : Extrait de prix moyens en euros au m ² (logements collectifs anciens) pour quelques villes depuis 1996 | 93 |
| Tableau 4 : Evolution des candidatures aux contrats agréées chaque année..... | 158 |
| Tableau 5 : Tableau synoptique des actions thématiques réalisées dans les contrats d'aménagement urbain..... | 159 |
| Tableau 6 : Synthèse des principales actions patrimoniales et de requalification des petites villes d'étude | 177 |
| Tableau 7 : Bilan des opérations de requalification du bâti | 194 |

Table des cartes

| | |
|--|-----|
| Carte 1 : Situation des petites villes d'étude dans le département de l'Isère..... | 88 |
| Carte 2 : Les opérations à La Tour-du-Pin | 202 |
| Carte 3 : Les opérations à Crémieu | 217 |
| Carte 4 : Les opérations à La Côte Saint-André | 233 |
| Carte 5 : Les opérations à Vinay..... | 248 |
| Carte 6 : Les opérations à Vizille..... | 262 |

Table des graphiques

| | |
|---|----|
| Graphique 1 : Evolution de la population des petites villes de 1962 à 1999..... | 90 |
|---|----|

Table des documents

| | |
|---|-----|
| Document 1 : La Côte Saint-André, l'aménagement de l'espace public du quartier nord des Halles dans le contrat de petite ville (Source : Contrat de petite ville) | 234 |
| Document 2 : La Côte Saint-André, plan d'aménagement de la place des Récollets dans le contrat de petite ville (Source : Contrat de petite ville)..... | 235 |
| Document 3 : Ancien blason et nouveau logo de La Côte Saint-André (Source : ville de La Côte Saint-André)..... | 236 |
| Document 4 : Projet d'aménagement des places de l'Hôtel de ville et du 11 Novembre à Vinay (Source : Contrat petite ville)..... | 249 |
| Document 5 : Projet d'aménagement de la place du Château de Vizille, valorisation des canaux | 263 |
| Document 6 : Vizille, projet d'aménagement de la place du Château (Source : Contrat de quartier)..... | 264 |
| Documents 7 et 8 : Vizille, projet d'aménagement de la place du Château, perspectives | 265 |
| Document 9 (Source : Contrat petite ville, Voreppe, 1985) : Projet de piétonisation de l'axe principal du centre ancien de Voreppe en 1985. | 399 |
| Document 10 (Source : Albert Constantin Architecte, Charte des Espaces Publics, ville de Crémieu, mars 2002) : Projet d'aménagement de la place de la Poype à Crémieu. | 399 |

Table des photographies

Sauf indication contraire, toutes les photographies ont été prises par nos soins en 2004 et 2005.

| | |
|--|-----|
| Photographies 1 (Source : Projet de contrat petite ville) et 2 : La Tour-du-Pin, place Antonin Dubost en 1984 et 2004. Marquage de la centralité et passage d'une logique routière à une ambiance « urbaine ». | 202 |
| Photographies 3 (Source : Projet de contrat petite ville) et 4 : La Tour-du-Pin, la rue de la République en 1984 et 2004. | 203 |
| Photographies 5 (Source : Projet de contrat petite ville) et 6 : La Tour-du-Pin, entrée de la rue de la République en 1984 et en 2004. | 203 |
| Photographies 7 (Source : Projet de contrat petite ville) et 8 : La Tour-du-Pin, place Prunelle, en 1984 et 2004 : aménagement de la place avec semi-piétonisation, mobilier urbain, végétalisation. | 203 |
| Photographies 9 (Source : Projet de contrat petite ville) et 10 : La Tour-du-Pin, place de la Nation, en 1984 et 2004. | 203 |
| Photographies 11 (Source : Projet de contrat petite ville) et 12 : La Tour-du-Pin, la Maison des Dauphins, rue d'Italie, en 1984 et 2004. | 204 |
| Photographie 13 : La Tour-du-Pin, espace Dauphins-Bastille et jardins Humbert II | 204 |
| Photographies 14, 15, 16 : La Tour-du-Pin, détails espace Dauphins-Bastille. | 204 |
| Photographie 17 : La Tour-du-Pin, rue Pierre Vincendon : aménagements de facture contemporaine. | 205 |
| Photographie 18 : Entrée est de La Tour-du-Pin ; à gauche la rue de la République, à droite le boulevard Gambetta. | 205 |
| Photographie 19 : La Tour-du-Pin, le boulevard Gambetta, un espace déqualifié. | 205 |
| Photographie 20 : Crémieu depuis la colline Saint-Hippolyte | 217 |
| Photographies 21 (Source : Contrat de petite ville) et 22 : Crémieu, la place Quinsonnas à vingt ans d'intervalle | 218 |
| Photographies 23 et 24 : Crémieu, décors architecturaux et mise en scène des façades | 218 |
| Photographie 25 : Crémieu, mobilier urbain cours Baron Raverat. | 218 |
| Photographie 26 : Crémieu, maison du Colombier | 219 |
| Photographie 27 : Murets de pierre sèche et décors architecturaux à Crémieu | 219 |
| Photographie 28 : Lotissement pavillonnaire en périphérie du centre de Crémieu. | 219 |
| Photographies 29 et 30 : Jeux de visibilité - non visibilité à Crémieu : parking « caché » en intérieur d'îlot. | 219 |
| Photographies 31 et 32 : Crémieu, faubourg des Moulins | 220 |
| Photographie 33 : Crémieu, plaque explicative du circuit patrimonial. | 220 |
| Photographie 34 : Crémieu, processus de labellisation en entrée de ville. | 220 |
| Photographie 35 : Crémieu, place de la Nation, un ancien parking | 220 |
| Photographie 36 : La Côte Saint-André, boulevard de Lattre de Tassigny | 233 |
| Photographie 37 : La Côte Saint-André, les Terrasses du Douaire, fontaine | 234 |
| Photographie 38 : La Côte Saint-André, les Terrasses du Douaire | 234 |
| Photographie 39 : Architecture typique de galets roulés à La Côte Saint-André. | 234 |
| Photographie 40 : La Côte Saint-André, rue de l'Hôtel de Ville | 234 |
| Photographies 41 (Source : Contrat de petite ville) et 42 : La Côte Saint-André, place des Récollets au début des années 1980 et en 2004. | 235 |
| Photographie 43 : La Côte Saint-André, place des Récollets, revalorisation de la fontaine. | 235 |
| Photographie 44 : La Côte Saint-André, la place de la Halle | 235 |
| Photographie 45 : La Côte Saint-André, la rue de la République, l'axe principal du centre-ville, commerçant | 236 |

| | |
|--|-----|
| Photographie 46 : Passage de la Halle, La Côte Saint-André..... | 236 |
| Photographie 47 : La Côte Saint-André, la salle des fêtes construite dans la continuité du château Louis XI | 236 |
| Photographie 48 : Vinay, le pont du Tréry. A gauche les façades rénovées du quai Sénozan. | 248 |
| Photographies 49 (Source : Contrat petite ville) et 50 : Vinay, places de l'Hôtel de ville et du 11 Novembre à vingt ans d'intervalle ; à gauche de la RN 92 la mairie. | 249 |
| Photographies 51 (Source : Contrat petite ville) et 52 : La salle des fêtes de Vinay à vingt ans d'intervalle | 250 |
| Photographies 53 et 54 : Vinay, aménagements des places de l'Hôtel de Ville et du 11 Novembre : fontaine et mobilier urbain fuchsia de facture contemporaine..... | 250 |
| Photographie 55 : Entrée de la salle des fêtes de Vinay..... | 250 |
| Photographie 56 : Vinay, la Grande rue, au niveau de l'alternat de circulation..... | 250 |
| Photographies 57 (Source : Contrat petite ville) et 58 (en haut), 59 (Source : Contrat petite ville) et 60 (en bas) : Vinay, la place du Vercors à vingt ans d'intervalle, et la halle démolie..... | 251 |
| Photographie 61 : Vinay, minéralisation de la place du Vercors et création d'une fontaine- bassin | 251 |
| Photographie 62 : Vizille, les canaux en centre-ville..... | 262 |
| Photographie 63 : Le château au cœur de Vizille | 262 |
| Photographie 64 : Vizille, avenue Aristide Briand et rue Jean Jaurès. | 263 |
| Photographie 65 : Vizille, habitat dégradé rue Jean Jaurès. | 263 |
| Photographie 66 : Vizille, la place du Château..... | 263 |
| Photographie 67 : L'entrée du château de Vizille. Noter le stationnement sauvage..... | 263 |
| Photographie 68 : Vizille, la rue du Général de Gaulle, semi-piétonne..... | 265 |
| Photographie 69 : Vizille, la rue de la République. | 265 |
| Photographies 70 et 71 : Mosaïque de pavés à Voreppe et à Crémieu : un traitement privilégié du paysage urbain | 324 |
| Photographie 72 : Aménagements pavés à Saint-Marcellin | 324 |
| Photographie 73 : Aménagements de sols et mobilier « de style » à Tullins | 324 |
| Photographie 74 : La Mure : mélange des styles, patchwork d'enrobés routiers colorés, de pavages géométriques en autobloquants aux coloris variés, de mosaïques en pierre et borne « tradition » | 324 |
| Photographie 75 : Ancien passage pavé à La Côte Saint-André | 324 |
| Photographies 76, 77, 78 : Eclairages « de style » à Allevard, Tullins, Voreppe..... | 325 |
| Photographies 79, 80, 81 : Eclairages « de style » à Moirans, Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin | 325 |
| Photographies 82 et 83 : Eclairages « de style » à Roussillon, Villard-de-Lans | 325 |
| Photographies 84 et 85 : Eclairages « de style » à La Mure, Saint-Jean-de-Bournay | 326 |
| Photographies 86 et 87 : Eclairages « de style » à Crémieu, La Côte Saint-André..... | 326 |
| Photographies 88 et 89 : Eclairages « de style » à Morestel, Pontcharra..... | 326 |
| Photographie 90 : Voreppe, la Grande rue et la place de la Fontaine | 327 |
| Photographie 91 : Moirans, la place de l'Hôtel de ville..... | 327 |
| Photographie 92 : Fontaine artistique à Saint-Marcellin..... | 327 |
| Photographie 93 : Pontcharra, la statue de Pierre Terrail, chevalier de Bayard | 327 |
| Photographies 94 et 95 : Lieux de commémoration à Villard-Bonnot : monument à Alfred Fredet et monument à Aristide Bergès (Lancey, berceau de la houille blanche)..... | 328 |
| Photographies 96 et 97 : Peinture murale contemporaine à Crémieu et façade en trompe-l'œil à L'Isle-d'Abeau..... | 328 |
| Photographies 98 et 99 : Fresques à Vizille et à Villard-Bonnot..... | 328 |

| | |
|--|-----|
| Photographie 100 : Voreppe, place du Vieux Lavoir : fontaine réalisée par un artiste et évoquant la présence de l'eau en substitution de l'ancien lavoir démolé | 329 |
| Photographie 101 : Tullins, le parvis de l'église Saint-Laurent-des-Prés | 329 |
| Photographies 102, 103 et 104 : Eclairages à Pont-de-Chérüy, Moirans, La Côte Saint-André | 330 |
| Photographies 105 et 106 : Eclairages à Vizille, Tullins..... | 330 |
| Photographies 107, 108 et 109 : Eclairages à L'Isle-d'Abeau, Le Péage-de-Roussillon et mobilier « design » à La Tour-du-Pin | 330 |
| Photographies 110 et 111 : Les années 1980 : l'affirmation d'une « modernité » urbaine (sol en autobloquants). Allevard, rue Charamil, première rue à caractère piéton | 331 |
| Photographies 112 et 113 : Les années 1990 : mixité entre pavements et revêtements. Allevard, rue Chenal..... | 331 |
| Photographies 114, 115 et 116 : Les années 2000 : une urbanité retrouvée à travers une requalification minérale. Allevard, place de la Résistance | 331 |
| Photographie 117 : Pont-de-Chérüy, la rue de la Liberté..... | 332 |
| Photographie 118 : Pont-de-Chérüy, la rue Centrale | 332 |
| Photographie 119 : Pont-de-Chérüy, la place de l'Hôtel de ville | 332 |
| Photographies 120 et 121 : Pont-de-Chérüy, la place des écoles avant et après 2004..... | 332 |
| Photographie 122 : Façades à Crémieu, rue Lieutenant Colonel Bel | 333 |
| Photographies 123 et 124 : Saint-Jean-de-Bournay, la dégradation et l'« abandon » des mobiliers urbains participent à la dévalorisation du centre-ville | 333 |
| Photographies 125, 126, 127 : Mise en scène d'une « urbanité patrimoniale » à L'Isle-d'Abeau..... | 390 |
| Photographie 128 : Place Docteur Valois à Tullins : lacune flagrante de lieux de sociabilité. | 411 |
| Photographie 129 : Villard-de-Lans, le centre-ville..... | 440 |
| Photographie 130 : La place de la halle à La Mure..... | 474 |

ANNEXES

Annexe 1 : Liste et dates des entretiens réalisés

Laurence Baijot, service urbanisme, La Tour-du-Pin, jeudi 22 janvier 2004.

Christian Baudot, architecte, mardi 13 juillet 2004.

Guy Baussart, directeur des services techniques, Tullins-Fures, vendredi 11 octobre 2002.

Alain Becmeur, Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère, Grenoble, lundi 20 octobre 2003.

Jacques Blanc, adjoint à l'urbanisme, Villard-de-Lans ; architecte conseiller CAUE, mardi 25 juin 2002.

Jacques Blanchet, directeur de Habitat & Développement Isère, Grenoble, lundi 24 mai 2004.

Marie-Françoise Bonnard, architecte ; architecte conseiller CAUE, mercredi 17 décembre 2003.

Jean-Pierre Bouvier, maire de Villard-de-Lans, mardi 25 juin 2002.

Benjamin Buffa, architecte, mardi 13 juillet 2004.

Joëlle Camus, service urbanisme, Saint-Ismier, mercredi 9 juin 2004.

Daniel Chavand, maire de Villard-Bonnot, mardi 22 juin 2004.

Albert Claret, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, La Mure, mercredi 26 mars 2003.

Vincent Cleux, animateur au CDRA Boucle du Rhône, mercredi 4 août 2004.

Estelle Couchouron, animatrice du patrimoine, Crémieu, mercredi 12 novembre 2003.

Jean-Claude Coux, maire de Vinay, lundi 22 septembre 2003.

Jean-Pierre Darsac, adjoint à l'économie, l'urbanisme, l'environnement et l'intercommunalité, Vizille, vendredi 18 octobre 2002.

Francis Dauchez, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, Pontcharra, mercredi 1^{er} octobre 2003.

Patricia Delmas, chargée d'études et d'opérations, PACT Isère, Grenoble, vendredi 10 octobre 2003.

Edith Dumazot, chargée d'opérations, Habitat & Développement, Le Péage-de-Roussillon, mardi 1^{er} juin 2004.

Maurice Durand, maire de La Tour-du-Pin, mardi 27 juillet 2004.

Sarah Esclanguin, chargée de la communication et du patrimoine, La Côte Saint-André, mardi 29 avril 2003.

Paul Girard, président de l'association Corepha (Comité de Recherche et de Promotion de l'Histoire et de l'Art), Voreppe, jeudi 17 octobre 2002.

Serge Gros, directeur du CAUE Isère, Grenoble, mardi 7 mai 2002 et lundi 13 septembre 2004.

Jean Guibal, directeur de la Conservation du Patrimoine de l'Isère, Grenoble, jeudi 5 juin 2003.

Sandra Henry, graphiste, agence de communication Point Com', Grenoble, jeudi 7 octobre 2004.

Joël Jeanne, chargé de secteur, DDE de Vienne, Service Aménagement Nord-Ouest, mercredi 28 juillet 2004.

Estelle Jeunet, service patrimoine, Tullins-Fures, vendredi 11 octobre 2002.

Louis Jouannaud, adjoint à l'urbanisme, Le Péage-de-Roussillon, lundi 12 juillet 2004.

Frédéric Lafond, chargé des relations avec le public au musée Matheysin ; membre de la commission d'urbanisme, La Mure, mercredi 26 mars 2003.

Michel Laloë, service communication, Vizille, vendredi 20 septembre 2002.

Gilles Lancelon, service urbanisme, Voreppe, vendredi 13 septembre 2002.

Philippe Langenieux-Villard, maire d'Alleverd, lundi 28 février 2005.

Brigitte Lannaud, services culturels, Voreppe, jeudi 17 octobre 2002.

Cédric Le Jeune, chef de projet du SCOT Haut-Rhône Dauphinois, mardi 27 juillet 2004.

Amandine L'Evêque, responsable du service juridique et urbanisme, Vizille, vendredi 20 septembre 2002.

Valérie Malfant, adjointe à l'urbanisme, La Tour-du-Pin, mercredi 5 novembre 2003.

Joseph Manchon, maire de La Côte Saint-André, mardi 15 juillet 2003.

Fabrice Marchiol, maire de La Mure, vendredi 18 avril 2003.

Patricia Moyne, conseillère municipale, présidente de la commission aménagement communal, Crémieu, vendredi 30 juillet 2004.

Alain Moyne-Bressand, maire de Crémieu, vendredi 30 juillet 2004.

Nicole Nava, adjointe chargée de l'urbanisme et de l'environnement, Saint-Marcellin, samedi 21 septembre 2002.

Albert Nivert, adjoint à l'urbanisme, L'Isle-d'Abeau, mercredi 24 septembre 2003.

Gaëlle Pelletier, chargée de l'animation du patrimoine pour le Pays de Bièvre-Valloire, mardi 21 octobre 2003.

Stéphane Rabilloud, chargé d'études à l'Etablissement Public d'aménagement de la Ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau (EPIDA), L'Isle-d'Abeau, lundi 3 novembre 2003.

Daniel Rigaud, maire de Roussillon, mardi 9 décembre 2003.

Christian Rival, maire de Morestel, mercredi 5 novembre 2003.

Yves Ronot, direction des Politiques territoriales au Conseil régional Rhône-Alpes, Charbonnières-les-Bains, lundi 6 décembre 2004.

Claire Sanséau, architecte conseiller, Allevard, lundi 28 février 2005.

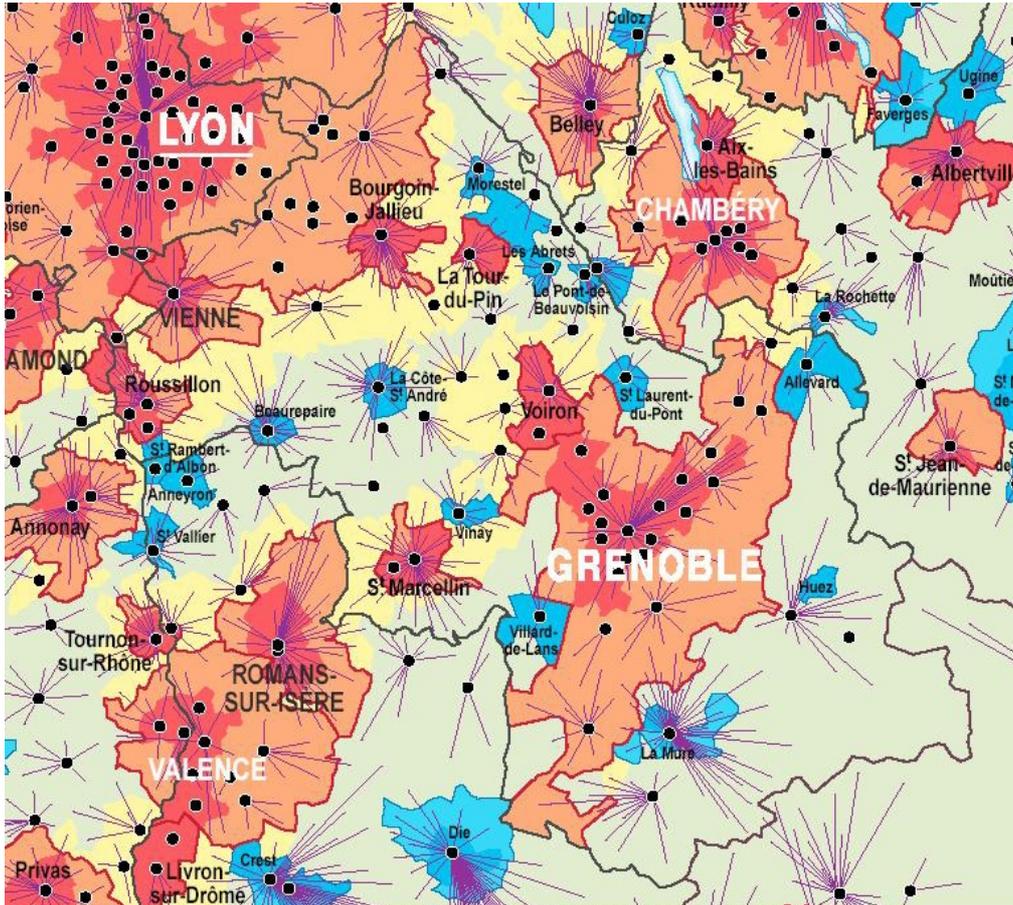
Grégory Terlin, service planification au Conseil général de l'Isère, Grenoble, mardi 19 octobre 2004.

Alain Tuduri, maire de Pont-de-Chérucy, mercredi 23 juin 2004.

Frédérique Viannès, chargée de mission tourisme et patrimoine au CGD Isère Porte des Alpes, Bourgoin-Jallieu, jeudi 4 septembre 2003.

Jean-Pascal Vivian, maire de Saint-Jean-de-Bournay, vendredi 16 juillet 2004.

Annexe 2 : Espace urbain, espace rural et pôles de services intermédiaires : le découpage actuel du territoire isérois par l'INSEE



ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Zonage en Aires Urbaines
et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)

- Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes)
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
- Couronnes périurbaines (10 808 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

Communes multipolarisées (4 122 communes)

- Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

- Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale

- Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.
(16 730 communes)

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES

On définit quatre gammes d'équipements qui se retrouvent très largement dans les mêmes communes :

- une **gamme de base** (tabac, garage, maçon, alimentation, plombier, menuisier, école) ;
- une **gamme de proximité** (poste, coiffeur, carburant, plâtrier, électricien, médecin, infirmier, pharmacie, boulangerie, boucherie) ;
- une **gamme supérieure** (hôpital, laboratoire d'analyse médicales, cinéma) ;
- et une **gamme intermédiaire**.*

Chaque équipement de la gamme intermédiaire qui recouvre des commerces et des services (publics et privés)* d'usage relativement fréquent mais ne relevant pas néanmoins de la proximité immédiate exerce le même type d'attraction sur les communes non équipées alentour. Leur implantation et leur attraction définissent ainsi des pôles de services intermédiaires et une aire d'influence autour de chacun d'eux.

Les pôles de services intermédiaires correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels.

- Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée

Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou commune bien équipée (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme*). Soit 4 054 communes

Aire d'influence des pôles de services intermédiaires

Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE-SCEES

Annexe 3 : La protection du patrimoine urbain

a. Monuments historiques et sites, la loi du 2 mai 1930

La législation française, concrétisée dans une première loi de protection du patrimoine historique votée le 30 mars 1887, est issue de l'émergence d'un courant de pensée qui lui-même trouve ses fondements à la fin du 18^e siècle : des monuments privés ou appartenant à l'Eglise deviennent nationaux ; les phénomènes de vandalisme (le terme est de l'abbé Grégoire suite aux destructions de la Révolution) et le manque d'entretien apparaissent également comme des menaces pour les monuments. Vers 1840 apparaissent des listes de monuments classés, à partir du travail d'inventaire mené notamment par Prosper Mérimée.

La loi sur les Monuments historiques du 31 décembre 1913 amène un dispositif incitatif et répressif qui constitue le cadre de référence de la gestion et protection du patrimoine. Toujours appliquée aujourd'hui, elle institue une procédure complémentaire d'inscription (plus légère et plus souple) qui s'ajoute au dispositif de classement ; par ailleurs la loi de 1913 étend aux bâtiments privés la procédure de classement ce qui élargit considérablement le champ d'action par rapport à la loi de 1887.

La loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques instaure en effet deux degrés de protection : le classement pour les immeubles dont la conservation présente un intérêt public majeur au niveau historique ou artistique ; l'inscription pour les immeubles dont le classement ne se justifie pas mais qui présentent un intérêt historique ou artistique tel qu'une surveillance et une préservation de l'immeuble sont nécessaires. Ses répercussions sont importantes :

« La loi de 1913 est plus permissive et incitative : elle autorise à classer des monuments qui n'atteignent pas un intérêt national, mais sont restreints à un intérêt régional ou typologique. L'extension patrimoniale dont on dit qu'elle est extrêmement récente – ce qui est exact du point de vue symbolique et quantitatif – est en fait admise – et encouragée – depuis 1913. C'est déjà, à cette date, l'invention de ce que l'on nomme, depuis, le 'patrimoine territorialisé' et le patrimoine d'intérêt ou de facture locale qui parvient au rang de bien culturel public, après 1973. »⁹⁰¹

La loi de 1913 fait l'apologie du monument comme élément se suffisant à lui-même ; l'exemple du classement de parties de monuments, de façades, d'éléments mobiliers isolés révèle cette conception, qui apparaît aujourd'hui un peu ancienne, du monument comme élément isolé.

La loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque reprend les degrés de protection de la loi de 1913 sur les Monuments historiques que sont l'inscription et le classement : les sites inscrits font l'objet d'une surveillance particulière quant à leur évolution, la protection est encore plus rigoureuse pour les sites classés. Tout projet de modification de l'état d'un site inscrit fait intervenir l'Etat via l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France. L'Etat peut s'opposer à la destruction d'une partie ou de la totalité du site. Le site classé est censé être conservé en l'état, ce qui en limite fortement la constructibilité ; les aménagements doivent assurer la préservation en s'inscrivant correctement dans le site : de telles modifications de l'état d'un site classé nécessitent une autorisation explicite de l'Etat (ministre chargé des sites ou préfet lorsqu'il s'agit de petits travaux).

⁹⁰¹ Jean-Yves Andrieux, Frédéric Seitz (dir.), *op. cit.*, p.24.

La procédure d'inscription (prononcée par le ministère en charge des sites) ne se fait qu'après la consultation de la commune et de la commission départementale des sites⁹⁰².

La décision de classement relève de l'Etat après concertation avec les acteurs locaux. La DIREN (Direction régionale de l'environnement) élabore le projet de classement ; les modalités de protection sont définies en collaboration avec les élus et les propriétaires concernés. Lors d'un désaccord avec un propriétaire, la commission supérieure des sites est consultée ; la décision de classement est validée par décret en Conseil d'Etat.

Une procédure d'urgence permet dans le cas d'un site non protégé (ou inscrit, de grande valeur) soumis à une menace imminente de lancer une instance de classement qui applique au site pour un an (période permettant de parvenir au classement) les effets du classement et d'empêcher sa destruction.

La notion de site a fortement évolué : les critères esthétiques et pittoresques favorisant quasi-exclusivement les « monuments naturels » au départ ont petit à petit pris en compte des paysages marqués par l'empreinte humaine et les unités paysagères sont devenues plus cohérentes.

b. Les abords de Monuments historiques : la loi du 25 février 1943

Avec l'évolution de la conception du patrimoine et de sa protection, l'idée que le monument et son environnement ne peuvent être gérés séparément fait son chemin : les modifications des abords des monuments ont des répercussions sur ceux-ci et plus globalement sur le paysage. En 1943 un décret sur les abords des Monuments historiques instaure la notion de co-visibilité. Il affiche l'idée que le monument est indissociable de l'espace qui l'avoisine, de son environnement et que des modifications sur son environnement ont des impacts sur le monument.

Si la loi du 2 mai 1930 offrait cette possibilité d'établir des zones de protection autour des sites et des Monuments historiques, son application est restée marginale. Il faut attendre la loi de février 1943 pour voir imposer un périmètre de protection qui est défini par un rayon de 500 mètres autour des Monuments historiques. Le monument constitue le centre du cercle de protection, et lorsque ce monument couvre une grande superficie, le rayon de 500 mètres est projeté à partir des points définissant les limites de son périmètre⁹⁰³. Exceptionnellement le rayon du périmètre de protection peut dépasser les 500 mètres.

La servitude de protection des abords s'applique donc à tous les édifices, inscrits ou classés au titre de la loi du 31 décembre 1913, situés dans le rayon de 500 mètres autour du monument mais également dans le champ de visibilité du monument.

Ce périmètre de 500 mètres définit finalement le rayon d'action de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) puisque toute modification de l'aspect extérieur des espaces et immeubles est soumise à son autorisation.

L'Isère compte une centaine de monuments classés et 180 inscrits. Une forte majorité de nos communes d'étude ayant en leur centre ancien un ou plusieurs Monuments historiques⁹⁰⁴, elles se retrouvent dépendantes de l'avis de l'ABF pour les actions dans ces périmètres situés en centre-ville. Pour chaque projet dans ces périmètres, il faut donc définir si le lieu est visible

⁹⁰² Présidées par le préfet, les commissions départementales des sites regroupent des collectivités territoriales, des représentants de l'Etat, des associations et des personnes indépendantes compétentes sur la protection des sites.

⁹⁰³ C'est le cas du périmètre de protection autour du château et parc de Vizille.

⁹⁰⁴ Sur 14 des 20 communes de notre terrain d'étude on peut noter la présence d'au moins un Monument historique sur le territoire communal. Ce ou ces Monuments historiques concernent pour environ 80 % d'entre elles le centre de la ville.

depuis le monument ou simultanément à lui⁹⁰⁵. Tout projet situé dans le champ de visibilité du monument est soumis à un avis conforme de l'ABF qui décide de l'adéquation du projet avec la protection du monument. De façon pratique, par ces périmètres, il s'agira par exemple de restreindre la construction et l'urbanisation, de favoriser une intégration des nouvelles constructions qui soit respectueuse des configurations du lieu, de conserver le caractère du site, etc.

Pour assurer une meilleure protection ou une meilleure compatibilité avec les configurations de certains lieux, des outils de protection plus adaptés comme les secteurs sauvegardés et les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain peuvent se substituer au périmètre des abords.

c. Les secteurs sauvegardés : la loi du 4 août 1962

Premier ministre de la Culture de la Vème République, Malraux impulse une loi en faveur de ce qui va devenir le patrimoine urbain. La loi Malraux (1962) permet une sauvegarde « physique » de secteurs urbains : c'est la création des secteurs sauvegardés.

L'originalité de cette loi repose dans la redéfinition géographique du patrimoine bâti : au monument et ses abords, on substitue la notion d'ensemble bâti. Cette conception met en avant l'idée de cohérence du tissu urbain. Cette loi permet donc à l'Etat de définir des secteurs sauvegardés pour les ensembles bâtis qui présentent « *un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles* ». Ces périmètres sont dépendants des autorisations de l'ABF.

La loi du 4 août 1962 s'est posée comme une alternative aux actions de destruction et de rénovation des centres anciens et des quartiers historiques. En ce sens, elle a valeur de loi d'urbanisme. L'objectif est donc à la fois urbanistique en offrant une variante à la rénovation, et patrimonial en permettant la protection des ensembles bâtis, c'est-à-dire des territoires plus vastes que les monuments et leurs abords. Elle fait cohabiter le champ patrimonial et le champ urbanistique. C'est un tournant important dans la conception même du patrimoine. C'est l'émergence du patrimoine urbain⁹⁰⁶ ; avec tous les inconvénients de la démarche patrimoniale contenue dans cet outil :

« On a reproché aux premiers plans de sauvegarde des années 60 d'avoir été marqués par une vision trop monumentaliste et esthétique, et par une conception ponctuelle et figée de la sauvegarde : on restaurait les quartiers anciens comme on restaurait l'édifice unique. De ce fait, l'aspect muséographique a parfois estompé l'esprit de planification urbaine des centres anciens qu'on était aussi en droit d'attendre. »⁹⁰⁷

La création d'un secteur sauvegardé repose sur un arrêté des ministres en charge de l'urbanisme et de l'architecture, après consultation d'une commission nationale des secteurs sauvegardés ainsi que la délibération du conseil municipal.

La mise en œuvre des actions fait l'objet d'un Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), à visée planificatrice, élaboré par un architecte compétent désigné par le maire après l'agrément des ministres concernés. Le PSVM établit les règles de constructibilité (comme le Plan d'Occupation des Sols). Il fait l'objet d'une analyse approfondie (parcelle par

⁹⁰⁵ La notion de visibilité s'applique à la vue que l'on a depuis le monument, tandis que la notion de co-visibilité renvoie à la vue que l'on a sur le monument et ses abords.

⁹⁰⁶ La paternité de Malraux dans la terminologie du patrimoine urbain et du patrimoine monumental a déjà été rappelée.

⁹⁰⁷ Gérard Gervois in Jean-Paul Lévy (dir.), *op. cit.*, p.118.

parcelle, immeuble par immeuble) du patrimoine bâti avec mise en place de typologies des constructions et des espaces. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur comprend un rapport de présentation (diagnostic urbain, éléments d'histoire urbaine, moyens opérationnels d'action), un document graphique et un règlement (règles de conservation, prescriptions). Le PSMV est un document d'urbanisme opposable aux tiers ; il se substitue au POS pour le périmètre concerné. Tous les projets de travaux doivent faire l'objet d'une autorisation de l'ABF. Combiné à des procédures d'amélioration de l'habitat, de restauration immobilière, il peut s'inscrire dans des actions globales sur l'urbain (espaces publics, valorisation de l'architecture, ensembles bâtis).

Les PSVM restent sous le contrôle de l'Etat malgré la décentralisation. La coordination et l'articulation entre PSVM et POS peuvent s'avérer difficiles.

La taille des secteurs sauvegardés varie de quelques hectares à quelques centaines d'hectares. On dénombre une centaine de secteurs sauvegardés au début des années 2000 (avec deux à trois nouveaux dossiers chaque année). Ils concernent les villes historiques, les centres anciens des grandes villes, les cités médiévales... Ils touchent des moyennes et grandes villes (Paris, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Montpellier...) comme des plus petites (Tréguier, Loches, Chinon, Sarlat, Viviers, Thiers...) ; mais aucune ville du département isérois.

d. Les ZPPAU(P) : lois du 7 janvier 1983 et du 8 janvier 1993

La création des ZPPAU est issue des critiques multiples à l'égard de la rigidité, de l'inadaptation des servitudes de protection des abords de Monuments historiques et de la dimension arbitraire des périmètres de 500 mètres ; du constat de l'inexistence d'un dispositif aisément appréhendable pour la protection des bourgs, villages et villes, plus largement de l'ensemble du patrimoine urbain et rural⁹⁰⁸ ; de la volonté d'impliquer aux côtés de l'Etat les collectivités locales - dotées de compétences nouvelles dans le cadre de la décentralisation - dans la mobilisation du patrimoine et de leur permettre de mieux prendre en main la gestion conjointe des questions urbanistiques et patrimoniales.

La loi du 7 janvier 1983 (articles 70 à 72) relative à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et l'Etat instaure les ZPPAU – Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain - qui viennent compléter le dispositif existant de protection patrimoniale. La loi du 8 janvier 1993 (article 6) a élargi la procédure à la protection et la valorisation des paysages (la ZPPAU devient ZPPAUP). Le paysage devient patrimoine, et donc patrimonialisable.

La ZPPAUP permet par exemple la protection d'espaces intéressants au niveau architectural, sans qu'il y ait pour autant de monuments exceptionnels ou même de monuments classés. Elle vise à mieux prendre en compte le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, et tout ce qui tourne autour sur un même territoire : le patrimoine de la ZPPAUP est pluridisciplinaire. C'est aussi pour cette raison que les ZPPAUP s'appliquent généralement à des territoires globaux et reprennent parfois les limites administratives (alors que les secteurs sauvegardés ne s'appliquent habituellement qu'aux ensembles bâtis donc aux zones urbaines, d'une densité minimale). Il importe, de plus, de noter la diversification des espaces faisant l'objet de projets de ZPPAUP.

Les ZPPAUP sont sous la compétence du ministère de la Culture et de la Communication. La mise en place d'une ZPPAUP relève d'une sorte de partenariat entre la commune concernée et l'Etat par le biais du préfet, lui même assisté par l'Architecte des Bâtiments de France.

C'est à la commune que revient le choix de mettre à l'étude une ZPPAUP : après délibération du conseil municipal, un chargé d'étude mène l'étude, sous l'autorité du maire et le regard de

⁹⁰⁸ Les secteurs sauvegardés, limités aux ensembles bâtis, étant complexes et la procédure assez difficile à mettre en place.

l'ABF. Dans certains cas, ce sont les services départementaux de l'architecture et du patrimoine qui incitent des communes à s'intéresser à cette procédure et à la mettre en place. L'étude de ZPPAUP est menée sous l'autorité du maire en coordination avec l'ABF ; un groupe de travail réuni par le maire enrichit le débat et les réflexions autour de l'étude : il regroupe des acteurs municipaux, des chargés d'étude, des partenaires issus de la Direction Départementale de l'Équipement, de la Direction régionale de l'environnement, des affaires culturelles...

La ZPPAUP permet d'associer l'État, garant du patrimoine, du bien public, et les collectivités locales, les communes, qui ont la compétence en urbanisme. Le partage des responsabilités est le suivant : la création de la protection par le préfet de région n'a lieu qu'avec l'accord de la commune ; l'ABF assure le contrôle des actions, la conformité des demandes d'autorisations lorsque la ZPPAUP est créée.

Les acteurs sont donc nombreux dans le cas d'une ZPPAUP : la municipalité, l'ABF, la structure chargée d'étude (architecte libéral en général et un spécialiste dans une discipline adaptée : urbaniste, historien, paysagiste, etc.), la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le suivi technique et scientifique, la commission régionale du patrimoine et des sites (sous l'autorité du préfet de région) ainsi que les autres services compétents selon le contexte (par exemple la Direction Départementale de l'Équipement).

En cas de ZPPAUP associant plusieurs communes, les territoires communaux doivent être contigus et présenter des caractères architecturaux et patrimoniaux similaires. Au sein du périmètre existe la possibilité de règles spécifiques à certains secteurs.

Le document d'étude de la ZPPAUP comprend : un rapport de présentation rappelant les motifs de la création, les objectifs et caractéristiques du territoire (architecture, patrimoine naturel, patrimoine urbain...) ; un document graphique définissant le périmètre concerné ; un règlement avec les prescriptions et recommandations (qui concernent les actions, règles sur l'aspect architectural, les matériaux utilisés, les hauteurs et volumes bâtis, etc.) visant à éviter des fautes lourdes ou irréparables. Les prescriptions peuvent concerner certains travaux de réhabilitation, de ravalement, le traitement des espaces publics, de mobiliers urbains, d'éclairage public, de devantures commerciales.

La ZPPAUP suspend les effets des sites inscrits et des servitudes de protection des abords des Monuments historiques compris à l'intérieur de son périmètre.

Après enquête publique, le document, approuvé, est opposable aux tiers en tant que servitude d'utilité publique s'imposant aux documents d'urbanisme ; elle est annexée aux documents d'urbanisme. La ZPPAUP ne se substitue pas au POS (à la différence des secteurs sauvegardés) mais elle doit être menée conjointement avec la révision du POS.

En cas de travaux, de modifications de l'aspect des espaces et des immeubles (exemple du dépôt d'une déclaration de travaux, d'un permis de construire, de démolir par un particulier), l'autorisation accordée par le maire⁹⁰⁹ nécessite l'avis conforme de l'ABF qui examine la compatibilité des projets avec le respect du règlement de la ZPPAUP. Comme pour les outils de protection précédents, l'ABF détermine pour chaque projet (modification de l'aspect extérieur des immeubles et des espaces du périmètre) sa compatibilité avec les caractéristiques de la protection. S'il y a désaccord entre le maire et l'ABF concernant une autorisation d'urbanisme, l'élu saisit le préfet de région (avis de la commission régionale du patrimoine et des sites) dont l'avis se substitue à celui de l'ABF. Cette procédure est relativement critiquée par certains élus : comment en effet ne pas entrevoir à travers les modalités de ce recours le rôle de juge et partie de l'État ?

⁹⁰⁹ Lorsqu'il y a un PLU ou un POS ; sinon par le préfet.

Les conséquences d'une telle procédure sont donc très importantes : toute transformation de l'aspect de l'espace bâti ou non du périmètre de la ZPPAUP est soumise aux règles inscrites dans la ZPPAUP ; par ailleurs des restrictions existent dans le domaine de la publicité. Les répercussions dans le domaine de l'urbanisme, de la construction sont nombreuses et limitent souvent la marge de manœuvre des politiques des municipalités, tant sur le bâti existant que sur les futures constructions ou projets. Aussi, les élus restent majoritairement frileux au recours à ces procédures, comme à La Tour-du-Pin où la ZPPAUP, multicommunale, est restée à l'état de projet. Par ailleurs la révision de la ZPPAUP doit se faire parallèlement à celle du POS. Les modalités de révision, très lourdes, obligent à une vision prospective de la part des acteurs du territoire.

La responsabilité des élus et de leurs services techniques en charge de l'urbanisme est importante puisqu'ils participent aux côtés de l'Etat à l'élaboration du document. La mise en place d'une consultance architecturale permet *a posteriori* d'assurer un suivi. La possibilité de combiner une ZPPAUP avec différentes procédures d'action sur l'urbain avec d'éventuelles aides financières ou avantages fiscaux (périmètre de restauration immobilière, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) peut se révéler positive.

Au-delà de la procédure, ce qui nous semble intéressant en termes de démarche, c'est l'identification des éléments caractéristiques du patrimoine, l'inventaire des enjeux patrimoniaux du territoire. Ces enjeux servent à définir les objectifs de protection et les modalités de la gestion de l'espace. La ZPPAUP peut servir en quelque sorte de révélateur identitaire. Le diagnostic (géographique, historique, etc.) ainsi mené pose des bases solides pour une réflexion en termes d'identité territoriale, de politique urbaine et de devenir.

Certains acteurs du patrimoine que nous avons rencontrés (ABF, architectes essentiellement) regrettent le manque de sensibilisation des habitants autour de procédures comme la ZPPAUP. Si le POS est régulièrement consulté par nombre de citoyens, la ZPPAUP reste trop fréquemment dans la méconnaissance. Beaucoup d'habitants, ne connaissant pas les modalités pratiques de cette procédure, ont des difficultés à comprendre et apprécier les répercussions induites sur leurs lieux de vie, et à cerner l'implication patrimoniale des règles édictées.

Aujourd'hui la France compte plus de 400 ZPPAUP, et environ 600 sont à l'étude, majoritairement sur des communes rurales. Le département de l'Isère compte plusieurs ZPPAUP approuvées, parmi lesquelles Saint-Chef, Saint-Antoine-l'Abbaye, Crémieu, Mens et Grenoble. Parmi les communes d'étude seule une ZPPAUP a été à ce jour approuvée (Crémieu, cf. partie 2). Des études ont été lancées sur d'autres communes (par exemple à La Tour-du-Pin, cf. partie 2) mais sont restées sans suite jusqu'à présent.

Annexe 4 : Les services patrimoniaux du Conseil général de l'Isère

Le département de l'Isère a mis en place dans les années 1990 une politique culturelle et patrimoniale au rôle important et reconnu.

Avant 1991 existait un petit service des affaires culturelles rattaché à la direction des affaires départementales. Petit à petit une politique patrimoniale prend forme, avec la constitution d'une Conservation du patrimoine. Le musée Dauphinois (Grenoble), alors géré par la ville, revient au Conseil général (1992). Jean Guibal, alors directeur du musée devient directeur de la conservation qui est installée au musée Dauphinois, musée de patrimoine régional, et non pas dans les locaux du Conseil général. Le projet culturel du musée est réadapté notamment dans son rapport avec le territoire local ; il est devenu le centre d'un réseau de musées « associés ».

La Conservation du Patrimoine de l'Isère (CPI) assure la gestion scientifique et culturelle des musées ; le réseau, important, comprend une dizaine de musées départementaux (dont la gratuité de visite a été instaurée en janvier 2004 par le département), une quinzaine de musées « associés » appartenant essentiellement à des communes. Le Conseil général possède plusieurs grands musées : la musée de la Révolution française au château de Vizille, le musée Hébert à La Tronche, le musée de Saint-Antoine-l'Abbaye. Parmi les projets récemment menés par le Conseil général : le musée archéologique du lac de Paladru, le Musée de la Houille Blanche, à Lancey (c'est-à-dire le patrimoine industriel), et un espace muséographique consacré à Champollion, à Vif.

Autour de l'objectif premier de restitution du patrimoine aux habitants, au public, les autres missions principales de la CPI sont :

- Le conseil, le service et l'expertise auprès des collectivités, des associations, et également des propriétaires privés principalement pour la conservation et la restauration du patrimoine bâti et des monuments. Cette mission d'assistance et de conseil a été confiée à la CPI par l'assemblée du Conseil général.
- L'inventaire du patrimoine départemental sur des thématiques ou des territoires précis : chaque année un canton isérois est ainsi inventorié, ce qui fait l'objet d'une exposition et d'une publication. Dénommée « Patrimoine en Isère », l'action mobilise professionnels, chercheurs et personnes ressources de chacun des territoires, toutes les formes de patrimoine étant prises en compte. Une dizaine de cantons ont déjà été inventoriés minutieusement et ont donné lieu à exposition et publication tandis qu'une forme plus légère a été mise en place - « les repérages du patrimoine » - sur d'autres cantons pour répondre à la demande grandissante.
- Les chantiers de fouilles archéologiques tant au niveau des recherches programmées que des fouilles de sauvetage dans le cas de grands travaux ou d'aménagements.
- Des projets de mise en valeur culturelle et touristique.

Les formes de valorisation utilisées sont multiples : expositions mais aussi publications et en 1998, un Atlas du patrimoine de l'Isère est publié avec une entrée départementale innovante.

Le patrimoine comprend une centaine d'emplois au niveau du Conseil général. Par ailleurs des animateurs du patrimoine travaillent sur quatre secteurs de l'Isère (l'Isle Crémieu, le Grésivaudan, le Sud Grésivaudan, le secteur Trièves – Matheysine), « *des territoires avec un patrimoine assez fort ou une véritable volonté des élus de le valoriser* »⁹¹⁰ ; relais de la CPI au niveau local, les animateurs mènent des actions de développement du patrimoine à des fins

⁹¹⁰ Entretien avec Estelle Couchouren, *op. cit.*

culturelles et touristiques, en collaboration avec les élus, les associations, les propriétaires privés.

Par ses caractéristiques, ses formalisations identifiables (charte graphique, méthodologies et présentations muséographiques), l'action des services patrimoniaux du département prend quasiment la forme d'une labellisation. Auprès des élus, l'équipe privilégie la conviction plutôt que la force et la condamnation. Son approche globale du patrimoine en fait un acteur incontournable. Partenaire des territoires intercommunaux, la CPI a par exemple réalisé les textes de la signalétique touristique du Pays de Bièvre-Valloire.

Si l'action départementale de la Conservation est importante, dynamique, souvent innovante, il convient de reconnaître que les opérations en faveur des questions qui nous préoccupent, en faveur des petits centres urbains et leurs aménagements n'ont pas forcément été les plus démonstratives, ni les plus abouties. On peut noter une certaine lacune en termes d'actions spécifiques sur les petits centres urbains, même si officiellement une action sur les centres-bourgs a été engagée il y a quelques années à la demande du Conseil général : elle émanait du souhait de mise en place d'un dispositif précis passant par un subventionnement spécifique⁹¹¹.

⁹¹¹ « *Le Conseil général, les élus disaient 'inventez-nous un truc du genre villages remarquables qui nous permette d'avoir des actions sur des ensembles urbains en nous passant de la lourdeur de la ZPPAUP'.* » (Entretien avec Jean Guibal, *op. cit.*).

Annexe 5 : Trois études de cas de Contrats de développement en Isère

a. Le CGD Bièvre-Valloire

Le syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire a été créé en 1996 suite à la réflexion d'une association alors appelée Bièvre Valloire Avenir pour la mise en place d'un Contrat Global de Développement. Il regroupe alors 59 communes structurées en quatre intercommunalités : les communautés de communes du pays de Chambaran, du pays de Beaurepaire, et de Bièvre-Est ainsi que le district de La Côte Saint-André (futur pays de Bièvre-Liers) ; soit plus de 50 000 habitants pour un territoire qui s'étend sur environ 70 kilomètres d'est en ouest.

Approuvé en juillet 1997, le Contrat Global de Développement contient un important volet patrimonial. L'une des volontés des élus est effectivement de mettre en place une politique de restauration et de valorisation du patrimoine, censée constituer un trait d'union entre les secteurs touristique et culturel. Le contexte est alors le suivant : le canton de Roybon (11 communes du pays ; canton de Chambaran) fait l'objet en 1999 d'un inventaire patrimonial mené par la Conservation du Patrimoine de l'Isère ; désireux de connaître le patrimoine du pays, le syndicat mixte initie un pré-inventaire sur les autres communes du territoire Bièvre-Valloire. Des documents de repérage sont réalisés. Commune par commune, l'ensemble des patrimoines sont recensés et décrits : patrimoines religieux, archéologique, rural, urbain, industriel et artisanal, etc., le tout accompagné de repérages cartographiques. Cet outil de connaissance et de synthèse permet au syndicat mixte d'activer une démarche de qualité en faveur d'actions de :

- sensibilisation auprès de publics différents ;
- mise en place d'outils de communication ;
- aides à la restauration, l'aménagement et la valorisation de sites à visée touristique et culturelle.

Un poste pour l'animation du patrimoine est créé en 1999. En janvier 2000, le syndicat mixte lance, à l'attention des communes, des propriétaires privés ou des associations, une enquête en vue d'un recensement des projets de restauration de sites patrimoniaux. Un comité de pilotage patrimoine, chargé de mettre en place cette politique de restauration et de valorisation, est créé, réunissant des élus de chaque intercommunalité de pays, des techniciens partenaires départementaux (Conservation du Patrimoine de l'Isère, CAUE, SDAP) et régionaux (DRAC) et des partenaires touristiques (Comités départemental et régional du tourisme). Une soixantaine de réponses font suite à cet appel à candidature de projets. Un cahier des charges est mis en place par le comité de pilotage, il élabore des critères de sélection notamment par rapport à la maturité du projet, à l'intérêt historique, ethnologique et architectural du site, aux enjeux territoriaux et à la prise en compte de la dimension animation. Le cahier des charges est renvoyé à l'ensemble des monteurs de projets qui doivent alors étoffer et compléter leurs dossiers. Au final, deux ans après, ce sont 13 projets de restauration et de valorisation du patrimoine qui sont sélectionnés par le comité de pilotage pour bénéficier d'un soutien financier⁹¹². Le taux moyen de subventionnement est proche de 40 % ; la subvention venant du syndicat mixte est potentiellement croisée avec une subvention du conseil général, voire une subvention de la DRAC. Une partie des projets a donc été

⁹¹² Parmi les projets retenus, on trouve différents types de patrimoines : patrimoine religieux (église de Châtenay, Chapelle de La Salette de Bellegarde-Poussieu), fortifié (château de Barbarin à Revel-Tourdan, château de Grolée à Viriville), industriel (gruoir à Châbons), urbain (Tour Florie Richard à Beaurepaire, Pavillon Dutruc au Grand-Lemps), rural et ethnologique (ferme des Bonnettes à Viriville, maison à pans de bois et torchis à Saint-Siméon-de-Bressieux, grange Papet à Saint-Hilaire-de-La-Côte), décoratif (décors peints de l'église de Tourdan).

subventionnée à 70 % du coût total. L'un des critères de sélection a été d'orienter la politique sur le patrimoine non protégé, c'est-à-dire que les bâtiments classés au titre des Monuments historiques n'ont pas donné lieu à subvention de la part du pays. Par contre, le fait qu'il s'agisse d'un projet privé ou d'un projet public n'a pas été un critère de sélection pour le comité de pilotage.

La démarche menée sur ce territoire est intéressante : elle passe avant tout par l'élaboration scientifique de connaissances patrimoniales, un état des lieux des ressources territoriales, démarche qualitative préalable à la réflexion et à l'action que n'ont pas tous les acteurs du territoire. Pour l'inventaire du patrimoine réalisé sur l'ensemble du territoire, ce sont 37 350 euros qui ont été investis, tandis que 523 727 euros l'ont été pour la politique d'aide à la restauration (13 projets sélectionnés).

Des actions de sensibilisation sont également réalisées notamment auprès des écoles primaires du pays et des scolaires. Six écoles ont par exemple été mobilisées sur le thème de l'architecture et du bâti traditionnel durant l'année scolaire 2001-2002 : interventions d'architectes et paysagistes, projets pédagogiques, journée de rencontre sur un chantier patrimonial avec ateliers thématiques autour des modes de construction locaux et de lecture du paysage. L'intitulé de ce projet de sensibilisation et d'appropriation du patrimoine par les jeunes générations, « A la recherche de mes racines », est loin d'être anodin. Le syndicat a organisé ces projets et a accompagné financièrement les écoles en payant des intervenants professionnels. Les actions se sont poursuivies dans deux écoles pour l'année scolaire 2002/2003, le souhait étant alors de mettre en place des outils plus pérennes à destination des scolaires et toucher des publics plus larges.

Parallèlement se mettent en place des actions en faveur de la communication touristique. D'abord en 2000 avec l'aménagement d'un réseau de sentiers et l'édition d'un topoguide de randonnées (pédestres et VTT) mettant en avant la découverte des patrimoines locaux ; puis en 2001/2002 la mise en place d'une signalétique à destination des touristes et gens de passage, mais aussi des habitants et locaux, pour faire connaître les éléments principaux du patrimoine local. Des panneaux sont installés avec plusieurs degrés de signalétique pour :

- des sites patrimoniaux, classés, inscrits ou non, notamment certains aidés pour la restauration architecturale, ainsi que des espaces naturels aménagés ;
- des lieux relais d'information aux entrées du territoire ;
- des axes routiers : cette signalétique routière met en avant des sites majeurs et touristiques du territoire.

L'élaboration de cette signalétique a fait appel à une équipe pluridisciplinaire (paysagiste, graphiste, concepteur en signalétique, journaliste) pour mettre en évidence l'« ambiance » du pays :

« Cette signalétique a été conçue pour identifier le Pays de Bièvre-Valloire par un mobilier qui s'inspire et traduit les caractéristiques de ce territoire de plaines et de collines. Les formes choisies rappellent celles des vastes plaines de la Bièvre, du Liers et de la Valloire. Les matériaux et les couleurs évoquent les principales composantes du paysage : l'acier oxydé rappelle le brun de la terre agricole ; le jaune et le vert, les mosaïques de cultures. L'ocre suggère les teintes du bâti en pisé et en galets roulés. Enfin, le bleu et le gris font penser aux ciels changeants mais toujours intenses. »⁹¹³

⁹¹³ Magazine d'information du syndicat mixte, Pays de Bièvre-Valloire, n°5, avril 2001.

La démarche de communication identitaire mobilise clairement une traduction patrimoniale des référents architecturaux et paysagers du pays, et plus largement de ce qu'on lui attribue comme faisant sens.

En juin 2003 est publiée une carte du patrimoine au 1/50 000^e, mettant en valeur le travail de l'inventaire, et dont le but est d'accompagner le visiteur sur les sites. Elle est complétée depuis par des fiches thématiques de circuit et d'explication sur les bourgs ; le tout forme un coffret « patrimoine ». D'autres produits comme des circuits de journées pour des groupes associant visites de sites, musées et découvertes gastronomiques (suggestions intitulées « A déguster avec les yeux et les papilles ») s'ajoutent à l'offre touristique du territoire.

Depuis 1998 le syndicat est par ailleurs activement impliqué dans les Journées du patrimoine. Ici aussi, la fréquentation est à la hausse chaque année⁹¹⁴ – c'est une tendance générale sur tous les territoires – et le succès croissant favorise un investissement supplémentaire en termes d'outils de communication : chaque année un dépliant est édité à plusieurs milliers d'exemplaires ainsi qu'une affiche, conçus en lien avec l'agence de communication du syndicat. Environ 5 000 euros par an sont consacrés à la communication sur les journées du patrimoine. Une signalétique temporaire (plus de 150 panneaux) est également mise en place à l'occasion des journées (7 000 euros y ont été consacrés sur les deux années 2001-2002). Affiches, campagne de presse, signalétique temporaire : le syndicat prend en charge la communication sur le pays.

Une autre mission est l'animation d'un réseau d'acteurs du patrimoine et acteurs culturels, soit une soixantaine d'associations et de propriétaires privés sur le territoire, notamment autour des journées européennes du patrimoine. Egalement il organise des rencontres culturelles du patrimoine : au minimum trois rencontres par an auxquelles participe l'ensemble du réseau d'acteurs et des maires du pays ; ces échanges sont l'occasion d'aborder les questions patrimoniales et d'avoir, pour la structure, un retour sur les attentes des élus en termes de formations, puisque le syndicat mixte les accompagne dans leurs démarches. Des formations sur les techniques de guidage et d'accueil sur site, sur les techniques de communication culturelle ont été proposées, en collaboration avec des professionnels, des associations et acteurs territoriaux - par exemple l'association Fil d'Ariane regroupant des guides conférenciers agréés par le ministère de la Culture.

Des aides par le biais de conseils et de recherches de subventionnement peuvent être attribuées également à des monteurs de projets touristiques et culturels comme des créations de gîtes. L'animatrice du patrimoine chargée de ces missions est également un relais des habitants et des élus, notamment pour des demandes de subventions et des conseils concernant la restauration et la mise en valeur du patrimoine.

Le syndicat mixte a d'ailleurs été impliqué dans des actions plus proches de nos thématiques urbaines de requalification des centres villes. En plus d'une opération Cœur de pays, l'action d'accompagnement la plus importante en faveur de l'aménagement et du développement des bourgs-centres a été l'opération de ravalement des façades dans laquelle des crédits du contrat global ont été octroyés par le syndicat mixte. Suite à une étude pluridisciplinaire, le syndicat mixte a mis en place en 1999 un cahier des charges qui est donné aux communes puisque ce sont elles qui portent les opérations - et qui participent au financement. Seuls quelques bourgs-centres et petites villes offrant un alignement de façades conséquent ont été retenus pour que l'action soit significative : La Côte Saint-André, Beaurepaire, Roybon, Marcilloles et le Grand-Lemps. Dans le cahier des charges est annexée une étude paysagère réalisée

⁹¹⁴ En Bièvre-Valloire les journées du patrimoine ont par exemple attiré 2500 visiteurs en 1998, 4000 en 1999, 6500 en 2000, 11 000 en 2002 avec plus de 70 sites ouverts et animations ; la faible participation en 2001 - 4000 visiteurs - étant directement due à l'annulation nationale des journées suite aux événements survenus aux Etats-Unis le 11 septembre.

préalablement et qui définit une gamme chromatique que la commune doit respecter lors du ravalement : l'objectif est de retrouver une entité de couleurs et de matériaux sur le territoire. Un périmètre a été défini dans chaque commune ; une aide au montage de dossier a été proposée. Des opérations réussies ont ainsi été réalisées dans les communes concernées entre 1999 et 2002.

Le premier contrat arrivant à terme en juillet 2002, une réflexion est alors engagée pour l'élaboration d'une charte de pays pour dix ans comprenant deux nouveaux contrats avec l'Etat, le Conseil général de l'Isère et la région Rhône-Alpes. Le contexte local est un peu différent dans la mesure où une nouvelle communauté de communes a rejoint le territoire dans l'élaboration de la charte : la communauté de communes de Bièvre-Toutes-Aures⁹¹⁵, augmentant la population du pays de 6 000 habitants. Parmi les objectifs de développement sur dix ans que les élus souhaitent pour leur territoire, l'accent est essentiellement mis sur le développement économique et social, et la valorisation patrimoniale et culturelle. Un conseil local de développement « Bièvre-Valloire Economique et Social », représentant la société civile, créé en février 1999, a participé à l'élaboration de la charte. La commission chargée du patrimoine est la commission « tourisme, culture, patrimoine ».

Le budget consacré au patrimoine et au tourisme est important, comme le note la chargée d'animation du patrimoine pour le Pays de Bièvre-Valloire :

« le volet patrimonial est intégré à l'enveloppe consacrée au tourisme et le tourisme a été l'une des principales dépenses du dernier CGD qui représente environ 80 % des dépenses. C'est difficile de chiffrer après précisément le patrimoine parce qu'il appartient à différentes enveloppes [...] ; le volet touristique et le volet patrimoine ont été les volets principaux du CGD. »⁹¹⁶

Le syndicat mène simultanément une communication interne au territoire et une démarche de production-promotion d'une image extérieure. Mais il semble bien difficile de dire aujourd'hui quelle identité est promue.

b. Le CGD Isère-Porte des Alpes

Le Contrat Global de Développement Isère-Porte des Alpes est issu d'une réflexion d'élus isérois menée depuis 1997. Deux élus de bords opposés ont guidé ensemble le projet : Georges Colombier, député, conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Bournay et Armand Bonnamy, élu adjoint à Bourgoin-Jallieu et conseiller régional, qui a permis un lien assez intéressant avec la région. Le premier est devenu président de l'association et le second vice-président, le contrat étant porté par une association.

Elus et acteurs locaux se sont organisés en quatre commissions thématiques, et après une réflexion de deux ans, le contrat a été validé par la région en octobre 2000. Le territoire (559 km²) regroupe les cantons de Saint-Jean-de-Bournay, L'Isle-d'Abeau, la Verpillière et les deux cantons de Bourgoin-Jallieu⁹¹⁷, soit 48 communes avec une population, relativement jeune et en croissance, de plus de 110 000 habitants. En 2003, deux communes faisant partie de la communauté de communes des Balmes Dauphinoises viennent rejoindre la structure CGD Isère-Porte des Alpes.

⁹¹⁵ Elle ne fait toutefois pas partie du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire.

⁹¹⁶ Entretien avec Gaëlle Pelletier, *op. cit.*

⁹¹⁷ Avec quelques communes isolées : Diémoz sur le canton d'Heyrieux, trois communes du canton de Crémieu et deux du canton de La Tour-du-Pin, associées via leur communauté de communes.

Quatre axes prioritaires ont été retenus dans le contrat : l'amélioration de la performance du tissu industriel et tertiaire ; l'accompagnement de l'évolution de l'agriculture et la promotion des produits de qualité ; la valorisation et reconnaissance du territoire à travers l'organisation de ses complémentarités (réseaux, équipements structurants, déplacements) ; la conservation et l'amélioration du cadre de vie ainsi que la préservation d'un environnement de qualité. Depuis octobre 2000, un certain nombre d'actions ont été mises en place autour de ces quatre axes : 53 ont été définies, du développement économique aux questions agricoles - importantes sur un territoire où deux tiers des communes sont rurales - en passant par le développement culturel du territoire, le tourisme, l'environnement et le cadre de vie. Le patrimoine est englobé dans le volet tourisme, et il a été dans un premier temps plutôt abordé sous cet angle là.

Une action importante du contrat (action n°12) vise à développer les projets patrimoniaux sur le territoire. Au sein de celle-ci trois opérations principales :

- La réalisation d'un inventaire des ressources patrimoniales : un repérage du patrimoine a été mis en place avec la Conservation du Patrimoine de l'Isère : l'association a recruté deux personnes pour réaliser ce travail d'inventaire (mission de 6 mois), commune par commune, avec une méthode proche de celle qu'utilise la CPI lorsqu'elle réalise elle-même des inventaires ou des pré-inventaires. Une convention a été établie avec la CPI, avec un suivi méthodologique et scientifique du travail réalisé sur place. Cinq communes de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau avaient déjà réalisé leur propre inventaire du patrimoine, avec une autre méthode. Ici encore, l'inventaire constitue un outil de connaissance pouvant faire émerger des propositions de sauvegarde, de protection et engager des actions de valorisation.
- La valorisation du patrimoine pisé. Ici aussi, le pisé est apparu comme une caractéristique identitaire patrimoniale forte ; le contrat indique que « *localement, 75 % de l'habitat traditionnel dans le département de l'Isère est construit en terre selon la technique du pisé. Le périmètre concerné par le Contrat Global de Développement recèle un patrimoine bâti traditionnel en pisé riche et varié (maisons d'habitants, granges, séchoir à tabac, moulins à eau, écoles, mairies, maisons bourgeoises...).* »⁹¹⁸ L'allusion au pisé est d'ailleurs explicite sur les graphismes des documents et supports de communication de l'association. L'association CRATerre, centre de recherches de la construction en terre, a été l'un des moteurs pour cette action de sensibilisation et d'animation développée dès le début du contrat, à partir de janvier 2001, au niveau de la valorisation et de la sauvegarde du patrimoine pisé : une partie de cet organisme est localisée à Villefontaine. Sur cette commune un chantier assez exceptionnel, le « Domaine de la Terre », a émergé au tout début des années 1980, dans le cadre des réflexions et projections faites de la ville nouvelle : un quartier de logements sociaux a été créé⁹¹⁹ exclusivement en terre avec différentes techniques, qui ont par la suite constitué un modèle architectural contemporain unique en Europe : c'était la première fois que l'on construisait en terre avec des techniques modernes des logements sociaux locatifs individuels.

L'opération de valorisation du patrimoine en pisé concerne à la fois des actions globales et collectives sur l'ensemble des communes et des actions portées par des maîtres d'ouvrages particuliers.

- La valorisation du patrimoine remarquable : trois communes (Vignieu, Nivolas-Vermelle, Saint-Savin) et une communauté de communes (pays Saint Jeannais) ont présenté des projets de restauration de leur patrimoine dit remarquable. L'octroi de l'aide est subordonné au fait que les projets s'inscrivent dans une démarche de développement touristique, d'accueil, d'ouverture au public et de promotion du territoire ou qu'ils s'insèrent dans des circuits

⁹¹⁸ Contrat Global de Développement « Isère, Porte des Alpes », synthèse des actions, p.24.

⁹¹⁹ 65 logements en terre qui sont regroupés autour d'une tour de pisé.

touristiques existants ou en lien avec des sites existants, dans le cas du petit patrimoine. La volonté de la « politique » régionale au niveau du patrimoine est bien d'en inscrire la valorisation dans une démarche de développement touristique.

Les budgets initialement prévus de ces trois actions sont respectivement de 45 734 euros, 243 918 euros et 556 438 euros ; les sommes sont réévaluées dans le cadre du premier avenant étant donné que des actions, notamment celle déléguée à CRATerre, nécessitent d'être complétées du point de vue budgétaire.

L'axe 4 du contrat consacré à l'amélioration du cadre de vie et la préservation d'un environnement de qualité regroupe initialement des actions en faveur de la préservation des ressources naturelles, de la valorisation des richesses locales, ainsi que des actions pour promouvoir une image forte, une identité territoriale, et des projets en faveur du cadre de vie pour les habitants notamment des bourgs-centres et des villages, comme une aide apportée à la réhabilitation des façades (avec 23 communes concernées dont Saint-Jean-de-Bournay, La Verpillère, Saint-Chef). Le contexte de cette action de réhabilitation des façades est ainsi présenté dans le contrat :

« Dans les projets d'aménagement de bourgs, la qualité visuelle est aussi un des points sensibles de l'aménagement du territoire, tout particulièrement pour les communes situées sur des axes principaux de transit ou encore dans nos villages présentant un caractère patrimonial ou historique remarquable... Pour un nouvel habitant ou pour un chef d'entreprise, la qualité de l'environnement est un facteur de résidence ou d'implantation non négligeable. En lien avec l'axe 1-objectif 1 sur la qualité des zones d'activités, cette action doit répondre à l'amélioration de notre cadre de vie en le rendant plus agréable. »⁹²⁰

Au-delà des arguments courants portant sur l'amélioration esthétique, l'enjeu est posé en termes d'accueil d'un potentiel humain et de développement économique.

Une autre action concernait initialement le développement de l'offre de logements locatifs en milieu rural avec la réhabilitation de bâtiments agricoles : il s'agissait de favoriser les opérations de réhabilitation et conservation du bâti ancien à vocation agricole en y proposant une offre de logements locatifs, et encourager l'intégration de nouvelles populations à travers ce bâti ancien. Etant donné l'absence d'outils financiers aidant à la reconversion de bâtiments agricoles en logements, l'idée est d'attribuer une aide allant jusqu'à 40 % de la dépense subventionnable. Le manque de demandes pour cette action a amené à une redéfinition des projets et des crédits⁹²¹. Il apparaît que la thématique du pisé est plus propice à l'émergence de projets : demandes de conseils et de subventions pour des réhabilitations sur le bâti, des rénovations de façades.

Ces deux actions - réhabilitation des façades, développement de l'offre locative en milieu rural -, chacune dotée initialement de 457 347 euros, n'ont donc pas donné lieu à des réalisations abouties. On peut par ailleurs s'interroger sur la suffisance de la somme attribuée aux réhabilitations des façades pour satisfaire des demandes sur un territoire comprenant près de 50 communes.

Citons, enfin, les actions en faveur du développement touristique, essentiellement autour de l'idée d'une route touristique pour découvrir le patrimoine du secteur : axé sur le patrimoine pisé, l'itinéraire fait l'objet en juin 2003 de la réalisation d'un dépliant intitulé « Chemins des

⁹²⁰ Contrat Global de Développement « Isère, Porte des Alpes », synthèse des actions, p.100.

⁹²¹ Deux avenants peuvent être demandés dans un contrat : à mi-parcours, à partir de la moitié du contrat (c'est-à-dire au bout de deux ans et demi), et un an avant la fin du contrat. Cela permet un bilan de ce qui a ou non été réalisé et de décider des actions qui nécessitent un réajustement budgétaire.

bâtisseurs de pisé ». Cela constitue une première étape dans la construction de cet itinéraire touristique qui, alors pas encore matérialisé sur le terrain, devra à terme faire l'objet d'une signalétique. Des réflexions sont également en cours pour développer le tourisme industriel, par exemple autour de l'industrie textile du bassin berjallien.

Par ailleurs est créée en 2002 une action plus spécifique sur le développement culturel du territoire avec la mise en place d'un festival de spectacle vivant : « *le spectacle vivant, c'est un festival qui a la spécificité de se dérouler dans les bistros, c'était populaire* »⁹²². Cette action, englobée dans le volet tourisme du contrat, montre bien la volonté de la part de l'association porteuse du contrat de permettre une appropriation par l'ensemble des locaux et est complémentaire de la démarche de sensibilisation menée auprès des élus et du public pour faire prendre conscience des ressources du territoire. Autre exemple, en mai 2003, CRATerre a organisé, avec succès, une semaine événementielle autour du thème de la terre.

c. Le CDRA Boucle du Rhône

Porté par une association d'élus et placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage comprenant des élus locaux, des conseillers généraux et régionaux, le projet de contrat du Haut-Rhône Dauphinois est approuvé par la commission permanente de la région le 26 avril 2001, il appartient donc à la deuxième génération des contrats de développement et il est même le premier CDRA signé sur la région Rhône-Alpes. Le contrat, qui court de 2001 à 2006, prend par la suite la dénomination « Boucle du Rhône ». Son périmètre (622 km²) regroupe les trois cantons de Crémieu, Pont-de-Chéruy et Morestel, soit 49 communes du nord-Isère. Il se superpose de ce fait au périmètre du SCOT du Haut-Rhône Dauphinois, ce qui permet une certaine coordination.

Le contrat se structure autour de trois axes principaux : le développement de l'emploi et de l'économie dans un environnement préservé ; l'amélioration de la qualité des services et du cadre de vie ; l'amélioration de l'accès au territoire et de sa circulation interne.

Le second axe contient une action significative en faveur du cadre de vie de la population qui passe notamment par la mise en valeur des bourgs-centres à travers la revitalisation du commerce, de l'artisanat, le développement touristique, ainsi qu'une attention portée aux espaces publics. Dans ce cadre, des aménagements de centres-villes sont inscrits au contrat, notamment à Crémieu, Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jameyzieu, Chavanoz, Villette d'Anthon et la vieille ville de Morestel⁹²³.

A Tignieu-Jameyzieu le projet est clairement un projet d'aménagement du centre-ville dans un but de développement de l'activité commerciale, avec l'objectif d'implanter des commerces de proximité d'une part, de regrouper des services à la population, tout en réaménageant la place de la mairie, d'autre part. Il s'agit d'un projet lourd avec acquisition foncière, construction d'un immeuble et réorganisation de la voirie.

A Villette d'Anthon, le projet, réalisé, a concerné l'aménagement du centre-bourg : commune ayant connu une très forte croissance démographique depuis dix ans, avec un assez grand étalement urbain et de nombreux hameaux, elle a voulu se doter d'une véritable centralité, adaptée à sa taille.

A Pont-de-Chéruy le contexte est différent, les problèmes étant plus « urbains » (problèmes sociaux, problèmes de transport) ; le tissu urbain apparaît déstructuré et l'activité commerciale fragilisée. Pour l'animateur du CDRA, « *c'est une ville qui est un peu sclérosée, plutôt en*

⁹²² Entretien avec Frédérique Viannès, *op. cit.*

⁹²³ L'absence de la petite ville des Avenières qui aurait pu avoir sa place dans cette action s'explique par le fait qu'elle n'a pas proposé de projet lors de l'élaboration du contrat.

décroissance »⁹²⁴. Le projet consiste à revitaliser le commerce (notamment sur les rues centrales) et l'artisanat par « *la création d'une voie piétonne, de parkings et d'espaces verts, complétée par un éclairage urbain* »⁹²⁵. Au final la commune a utilisé d'autres financements dans ce but et a choisi de reporter les crédits du contrat dans une opération autour de l'usine Tréfinmétaux, imposante usine de tréfilerie fermée depuis quelques années : le projet communal serait d'en faire un centre de service, de formation, d'accueil et d'administration.

A Morestel, le projet concerne la requalification de la vieille ville à partir du constat suivant : malgré ses potentiels au niveaux architectural, culturel et patrimonial, la vieille ville reste à l'écart de la vie économique essentiellement concentrée le long de la route nationale 75. La commune désire faire profiter sa vieille ville du dynamisme de la nationale avec un accès plus évident. Des efforts ont déjà été réalisés par la municipalité pour modifier la configuration du lieu, jusque là en vain puisque la vieille ville n'a quasiment aucun commerce ou service. Une étude a été commandée au cabinet Ernst & Young (« Etude de faisabilité pour l'implantation d'activités sur la Vieille Ville de Morestel »). Par la suite, la municipalité a fait l'acquisition de constructions et a engagé la réhabilitation de bâtiments communaux anciens de la vieille ville ; l'optique est d'une part patrimoniale et esthétique et d'autre part tournée vers l'économie et l'animation puisqu'il s'agit de mettre ce parc immobilier restauré à la disposition d'artisans et de commerçants. L'étude du cabinet Ernst & Young met en avant la volonté de cibler des artisans aux métiers anciens, des artistes, peintres, etc. L'objectif est de faire de la vieille ville un lieu central de vie de la ville, en renforçant son image culturelle. Le projet est en cours en 2004-2005.

A Crémieu, l'opération d'aménagement du centre concerne le réaménagement du stationnement dans la ville, la mise aux normes du marché, le réaménagement du cours Baron Raverat, axe stratégique au cœur de la cité, et la dynamisation du centre-ville avec l'objectif de favoriser l'installation d'artisans. Le projet a finalement bénéficié d'une opération Cœur de pays (au niveau communal) apportant des aides de l'Etat et du département ; les crédits du contrat vont donc être reportés sur une autre action. On revient sur l'étude de cette petite ville et des différentes opérations dans le chapitre 3.

Pour les trois petites villes qui nous intéressent particulièrement sur ce contrat de développement (Crémieu, Pont-de-Chéruy, Morestel), on est en présence de logiques fort différentes. Il s'agit bien pour chacune des trois de réaménager le centre-ville mais ici en requalifiant les espaces publics, là en privilégiant la valorisation du patrimoine ou en favorisant le commerce et l'artisanat. Les contextes urbains de chacune des communes, à qui est confiée la maîtrise d'ouvrage du projet, sont par ailleurs variés.

Parallèlement à ces aménagements de centres-villes est menée une action en faveur de la restructuration et mise en valeur de villages : six communes sont concernées avec un budget restreint d'un million de francs qui ne permet souvent que de refaire la façade de la mairie, de l'école ou d'installer quelques éléments d'éclairage. Notons dans cette opération la distinction entre les villages c'est-à-dire les communes rurales et les bourgs-centres c'est-à-dire des petites villes qui ont un rôle de centre et constituent un pôle attractif pour les habitants d'autres communes. Ces derniers bénéficient de montants de dépenses subventionnelles qui sont plus importants que pour les villages : les budgets pour les petites villes sont plafonnés à deux millions de francs (300 000 €), sachant que les montants totaux des projets sont bien supérieurs.

Ce contrat, comme les autres, prévoit également divers projets de mise en valeur pour développer un tourisme de proximité : sites naturels et archéologiques, sites de loisirs, espace

⁹²⁴ Entretien avec Vincent Cleux, *op. cit.*

⁹²⁵ Contrat Global de Développement du Haut-Rhône Dauphinois, action 23-4, p.50.

d'exposition à Crémieu pour valoriser l'histoire et le patrimoine, manifestations sur le thème des activités littéraires à Brangues.

Sont aussi inscrites des actions de valorisation du patrimoine par l'aménagement de sentiers de randonnée : réseau de sentiers sur le canton de Morestel, aménagement d'une voie de chemin de fer en sentier pédestre et à destination des VTT...

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Sommaire | 7 |
| Introduction générale | 11 |
| PARTIE 1 : LES CONDITIONS D'UNE INTERACTION ENTRE PATRIMOINE ET PETITES VILLES | 17 |
| CHAPITRE 1 : LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE LECTURE DE LA PETITE VILLE..... | 21 |
| Introduction..... | 21 |
| I. La définition géographique d'une catégorie « petite ville » | 24 |
| A. La géographie classique à la recherche de la petite ville | 24 |
| 1. Premières tentatives de définition : tailles, seuils et optima démographiques | 27 |
| 2. La caractérisation des petites villes par les fonctions | 29 |
| 3. Les petites villes dans l'armature urbaine : polarisation et hiérarchie | 33 |
| 4. La permanence d'une représentation de la sociabilité « traditionnelle » de la petite ville ? | 38 |
| B. La petite ville et la métropolisation | 42 |
| 1. Villes, métropolisation et urbanité..... | 43 |
| 2. Les enjeux des petites villes face à la non-pertinence de la dualité rural/urbain.. | 46 |
| C. La construction politique d'une urbanité « petite ville » | 53 |
| II. La double question du patrimoine et des petites villes : postures méthodologiques.... | 62 |
| A. Le couple identité territoriale / patrimoine..... | 62 |
| 1. Le caractère construit de l'identité territoriale | 63 |
| 2. Le patrimoine comme objet de recherche | 68 |
| B. Méthodologie d'analyse : le discours aménagiste | 71 |
| 1. De l'intérêt des discours d'acteurs : le discours, matériau de recherche | 72 |
| 2. Elaboration d'un corpus discursif à partir d'entretiens semi-directifs | 76 |
| 3. Elaboration d'un corpus de sources documentaires | 80 |
| C. Justification du terrain d'étude : élaboration d'un échantillon de petites villes | 82 |
| 1. Des critères de la petite ville..... | 82 |
| 2. Caractéristiques et représentativité de l'échantillon d'étude..... | 87 |
| Conclusion | 96 |
| CHAPITRE 2 : LA PATRIMONIALISATION DANS LES PETITES VILLES : ACTEURS ET PROCEDURES..... | 99 |
| Introduction..... | 99 |
| I. Le patrimoine saisi par les acteurs locaux | 101 |
| A. Le patrimoine, une « affaire nationale » ancienne..... | 102 |
| 1. Du monument au patrimoine | 102 |
| 2. Du monopole de l'Etat à la décentralisation..... | 105 |
| B. Le patrimoine saisi par les collectivités locales : la mutation du système d'acteurs 111 | |
| C. Les usages et la symbolique patrimoniale..... | 121 |
| 1. Usages politiques et sociaux du patrimoine | 122 |
| 2. Redéfinition problématique de la patrimonialisation..... | 127 |
| II. Le patrimoine, nouveau paradigme de l'aménagement urbain | 131 |
| A. Des procédures appropriées par la petite ville..... | 132 |

| | | |
|----|---|-----|
| 1. | L'inscription du patrimoine dans les documents d'urbanisme..... | 133 |
| 2. | La réhabilitation du patrimoine bâti..... | 136 |
| a. | Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat | 136 |
| | *L'élaboration d'une politique de réhabilitation | 137 |
| | *Les OPAH dans les petites villes..... | 141 |
| b. | Ravalements et colorations de façades..... | 145 |
| 3. | Aménagements urbains et actions d'accompagnement confortant une mise en scène urbaine | 148 |
| B. | Les politiques de contractualisation avec la région et le département..... | 151 |
| 1. | Les Contrats de petites villes..... | 153 |
| a. | L'élaboration de la procédure en Rhône-Alpes | 153 |
| b. | Analyse des opérations des contrats de petites villes de l'Isère | 157 |
| c. | Un modèle d'urbanité « petite ville »..... | 163 |
| 2. | Les Contrats de développement..... | 164 |
| 3. | La politique départementale et la structuration du territoire | 170 |
| | Conclusion | 174 |

PARTIE 2 : LES DIMENSIONS SYMBOLIQUES DES OPERATIONS DE REQUALIFICATION 183

CHAPITRE 3 : DES OPERATIONS URBAINES REQUALIFIANTE : ETUDES DE CAS ISEROIS 187

| | | |
|------|---|-----|
| | Introduction..... | 187 |
| I. | La Tour-du-Pin, une sous-préfecture confrontée aux dysfonctionnements urbains... | 188 |
| A. | Requalification du centre et production d'« urbanité » | 189 |
| 1. | Le Contrat de petite ville | 190 |
| 2. | Aménagements piétonniers et requalification des espaces publics : « faire urbain » | 191 |
| 3. | Opérations de requalification de l'habitat et du commerce..... | 193 |
| B. | La difficile valorisation du patrimoine local | 195 |
| 1. | Une ZPPAUP avortée | 195 |
| 2. | La Maison des Dauphins, entre déni et récupération patrimoniale..... | 196 |
| II. | Crémieu, « galerie commerçante depuis 1315 » : l'archétype de la petite ville patrimoniale | 206 |
| A. | Une politique patrimoniale volontariste..... | 207 |
| B. | La constitution d'un décor urbain..... | 211 |
| III. | La Côte Saint-André, en quête d'une image de marque | 221 |
| A. | Une nécessaire requalification urbaine | 222 |
| 1. | Le contrat de petite ville..... | 223 |
| 2. | OPAH et opérations de ravalement de façades | 225 |
| 3. | Circulation et fréquentation du centre : l'épineux problème du stationnement | 227 |
| B. | Communication visuelle et renouvellement de l'image municipale : l'élaboration d'un logo..... | 229 |
| IV. | Vinay et le travail d'urbanité : une « modernité » revendiquée | 237 |
| A. | Une nécessaire restructuration du centre..... | 237 |
| B. | Le choix d'un mobilier urbain..... | 240 |
| C. | Une halle encombrante : la question de la conception du patrimoine | 242 |
| V. | Vizille, à l'ombre de son château | 252 |
| A. | Opérations urbaines et requalification du bâti..... | 253 |
| B. | Les projets de requalification de la place du Château : les stratégies de valorisation urbaine aux abords d'un monument d'intérêt national au centre de la ville..... | 256 |

| | |
|------------------|-----|
| Conclusion | 266 |
|------------------|-----|

CHAPITRE 4 : LES VALEURS SYMBOLIQUES DE L'ANCIENNETE DANS LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS 271

| | |
|--|-----|
| Introduction..... | 271 |
| I. « Faire ancien » | 274 |
| A. Les artefacts de la mise en scène des centres-villes..... | 275 |
| 1. Le sol et ses revêtements (cf. photographies 70 à 74) | 275 |
| 2. Luminaires « de style », bornes et potelets « tradition » (cf. photographies 76 à 89) | 278 |
| 3. Fontaines, œuvres d'art, et autres artefacts « urbains » (cf. photographies 90 à 99) | 280 |
| B. Substitution de signes à des « objets patrimoines » : truchements patrimoniaux .. | 284 |
| II. Production de signes et patrimonialisation | 291 |
| A. Une nouvelle forme de patrimonialisation ? | 292 |
| B. La notion de signe..... | 293 |
| C. La valeur d'ancienneté..... | 295 |
| III. Styles, normes et modes | 300 |
| A. Patrimoine et modernité : deux périodes dans la requalification des centres-villes ? | 300 |
| 1. Modernité et tradition..... | 301 |
| 2. Une requalification des centres-villes en deux temps ? | 305 |
| B. Normes et modes | 310 |
| 1. Effets de modes..... | 311 |
| 2. La standardisation des artefacts urbains, l'exemple du mobilier..... | 317 |
| Conclusion | 334 |

PARTIE 3 : LES ENJEUX DU TRAVAIL D'URBANITE DES PETITES VILLES ..341

CHAPITRE 5 : LA CONSTRUCTION D'UNE URBANITE REFERENTIELLE345

| | |
|--|-----|
| Introduction..... | 345 |
| I. Les stratégies de construction d'une urbanité de petite ville | 347 |
| A. La présentation de soi | 347 |
| 1. La dimension performative du discours et la communication visuelle..... | 347 |
| 2. Auto-désignation et construction d'une catégorie valorisante | 351 |
| B. La production d'une centralité : les lieux d'incarnation de l'urbanité..... | 355 |
| 1. Les enjeux de l'investissement du centre dans les petites villes | 355 |
| a. Le centre : un référent de l'urbain et un outil d'urbanité | 355 |
| b. Les représentations des enjeux du centre dans les petites villes..... | 358 |
| 2. Les figures de centralité mobilisées | 360 |
| a. La figure de la rue piétonne | 360 |
| *Le phénomène de piétonisation et ses valeurs..... | 360 |
| *La rue piétonne dans les petites villes..... | 364 |
| b. Les ambiances..... | 371 |
| *La hiérarchisation de l'espace | 371 |
| *La minéralité..... | 373 |
| *La densité..... | 375 |
| 3. L'ancrage dans le temps de l'espace central | 379 |
| a. La fixation de l'espace central | 379 |
| b. L'inscription dans un modèle normatif : la « centralité de scène » | 381 |
| II. L'affirmation d'un statut de la petite ville : une urbanité de l'ordre du générique | 385 |

| | | |
|-----|---|------------|
| A. | La petite ville entre imitation et singularité | 386 |
| 1. | « Faire ville » lorsqu'on n'en a pas les caractéristiques..... | 387 |
| a. | Les communes multipolaires | 387 |
| b. | Les communes agglomérées des espaces « métropolisés »..... | 388 |
| c. | Le cas particulier de la ville nouvelle..... | 389 |
| d. | Les pôles touristiques..... | 391 |
| 2. | Un type d'urbanité revendiqué | 393 |
| a. | Une urbanité morphologique galopante : colonisation et contamination..... | 395 |
| b. | Urbanité « petite ville » et spatialisme..... | 397 |
| B. | La petite ville et le problème du style..... | 400 |
| 1. | Figures urbaines et dialectique du patrimoine et de la modernité | 400 |
| 2. | Un modèle culturaliste de l'urbanité « petite ville »..... | 403 |
| 3. | Du néo au rétro | 408 |
| C. | Une urbanité catégorielle : les processus de normalisation de l'identité « petite ville » | 414 |
| | Conclusion | 422 |
| | CHAPITRE 6 : UNE « URBANITE PATRIMONIALE » VIRTUELLE ?..... | 425 |
| | Introduction..... | 425 |
| I. | La virtualité du processus d'identification..... | 427 |
| A. | Signes et simulacres : l'interprétation d'une dimension virtuelle de la petite ville..... | 427 |
| 1. | Le problème de la pertinence du travail d'urbanité | 427 |
| 2. | Signes du passé et simulacres urbains : la thèse de l'« hyperréalité » | 432 |
| 3. | Signes et simulation : l'exemple des pignons lauzés de Villard-de-Lans | 439 |
| B. | Patrimonialisation et consommation de signes..... | 444 |
| C. | Crise de la transmission et transformation des rapports aux temps..... | 448 |
| 1. | Un « besoin » patrimonial ?..... | 448 |
| 2. | Prolifération patrimoniale et transformations du rapport social aux temps | 452 |
| II. | Les enjeux de l'« hyperréalité » dans la mobilisation politique du patrimoine dans les petites villes | 457 |
| A. | « Hyperréalité » et patrimoine : un champ recomposé | 457 |
| 1. | Un patrimoine indéfinissable..... | 458 |
| 2. | Recomposition du champ et représentations dominantes | 461 |
| B. | Une patrimonialisation « opportuniste »..... | 462 |
| 1. | L'instrumentalisation du thème patrimonial : révélation et (re)découverte des patrimoines..... | 463 |
| 2. | Le contexte de crise comme révélateur : la recomposition de l'action politique..... | 466 |
| a. | Incarnation du politique et renforcement de la cohésion territoriale | 468 |
| b. | La « réception » de l'usage politique du patrimoine..... | 469 |
| c. | Le « compromis » patrimonial..... | 472 |
| | Conclusion | 475 |
| | Conclusion générale | 483 |
| | Bibliographie | 493 |
| | Table des sigles | 513 |
| | TABLE DES ILLUSTRATIONS..... | 515 |
| | Table des tableaux | 516 |
| | Table des cartes | 516 |
| | Table des graphiques | 516 |

| | |
|--|------------|
| Table des documents..... | 516 |
| Table des photographies | 517 |
| ANNEXES | 521 |
| Annexe 1 : Liste et dates des entretiens réalisés | 522 |
| Annexe 2 : Espace urbain, espace rural et pôles de services intermédiaires : le découpage actuel du territoire isérois par l'INSEE | 525 |
| Annexe 3 : La protection du patrimoine urbain | 526 |
| Annexe 4 : Les services patrimoniaux du Conseil général de l'Isère..... | 532 |
| Annexe 5 : Trois études de cas de Contrats de développement en Isère | 534 |